HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

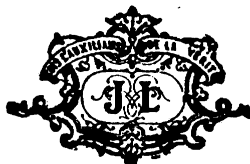
ET DE

L'EMPIRE

PAR M. AMÉDÉE GABOURD

CONVENTION

TOME DEUXIÈME



PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

90, RUE BONAPARTE, 90

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

ET DE

L'EMPIRE

IV

Les Éditeurs soussignés, uniques propriétaires de cet ouvrage, poursuivront comme contrefait tout exemplaire qui ne serait pas revêtu de leur signature.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

ET DE

L'EMPIRE

PAR M. AMÉDÉE GABOURD

DEUXIÈME ÉDITION

CONVENTION NATIONALE

TOME SECOND

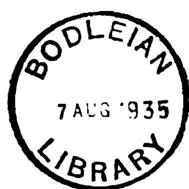


PARIS

JACQUES LECOFFRE ET CIE, LIBRAIRES-EDITEURS

29, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1859



HISTOIRE

DE

LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

LIVRE CINQUIÈME.

Oct. 1793.

Les prisonniers du Temple.

Depuis le jour où Louis XVI avait péri sous les yeux de son peuple et de la main du bourreau, sa famille, consumée par les angoisses, était restée prisonnière. Durant les premiers mois, soit oubli, soit dédain, on n'avait point ajouté aux rigueurs de sa captivité ; on s'était borné à expulser le fidèle Cléry de la tour du Temple, et à le remplacer, dans son service auprès des princesses, par un nommé Tison, misérable espion, soldé par la commune. La reine évitait de descendre au jardin, pour ne point passer devant l'ancien appartement de Louis XVI : vers la fin de février, elle avait obtenu la permission de monter sur le donjon avec ses

Oct. 1793. deux enfants, dont la santé réclamait un air moins impur que celui des chambres basses. A l'époque de la fuite de Dumouriez, le conseil général crut devoir redoubler de surveillance : par ses ordres, on éleva dans le jardin un mur qui contribuait encore à séparer du monde les infortunés ôtages de la république. La commune statua, en outre, que Marie-Antoinette et ses enfants ne pourraient se promener sur la plate-forme de la tour que surveillés de près par trois commissaires, assistés du commandant du poste; enfin, elle fit murer des fenêtres et des créneaux à travers lesquels les prisonniers pouvaient encore entrevoir Paris. Là ne se bornèrent pas les persécutions : on enjoignit aux officiers municipaux de faire fouiller les princesses et le jeune fils de Louis XVI, et ils s'acquittèrent fréquemment de cette mission avec une honteuse sévérité. La famille royale ne pouvait se procurer ni linge, ni vêtements de deuil, ni remèdes, sans en demander la permission à la commune, et ces réclamations étaient discutées avec une odieuse parcimonie; parfois même on refusait d'envoyer à la tour du Temple les officiers de santé dont la présence était nécessaire, et, le jeune prince étant tombé gravement malade, la commune ne consentit qu'après de longs délais à le faire visiter par le médecin ordinaire des prisons. On se garda bien de désigner celui qui donnait autrefois des soins à la famille royale, de peur de blesser l'égalité en usant de pareils égards envers le *petit Capet*[1]. Depuis cette époque la santé du fils de Louis XVI commença à s'altérer, et

[1] Arrêté du 9 mai 1793.

Oct. 1793.

les progrès du mal suivirent une marche lente, mais continue.

Tentatives des amis de la reine.

Les précautions n'étaient point si rigoureuses, que la fidélité, plus habile encore que la haine, ne trouvât moyen d'offrir à la triste famille quelques rares et touchantes consolations : Marie-Antoinette eut connaissance de l'insurrection lyonnaise et des victoires de la Vendée ; elle sut qu'au dehors un petit nombre d'amis travaillaient à sa délivrance ; jusque dans le sein même de la commune du 10 août, parmi les persécuteurs, il se trouva des hommes que la vue de tant d'infortunes rendit accessibles à la pitié : que dis-je ? il se rencontra de généreux courtisans et des martyrs. Parmi eux l'histoire reconnaissante retiendra le nom du jeune Toulan : un plan d'évasion fut concerté entre lui et le baron de Batz, et l'on se crut à la veille de le faire réussir ; mais il était impossible de rendre à la liberté, en une seule nuit, les quatre captifs du Temple : la reine, craignant d'attirer sur ses enfants et sur madame Élisabeth la colère de ses ennemis, refusa de fuir seule, et on dut renoncer à faciliter sa délivrance. Plus tard, la commune acquit la preuve de cette généreuse tentative, et il en coûta la vie à Toulan.

Les officiers municipaux, d'ailleurs en si petit nombre, qui se dévouaient pour le salut de la reine, réussirent quelquefois à faire passer jusqu'aux princes émigrés les lettres et les touchantes marques de souvenir de la famille captive. On savait (et la haine des républicains n'en devenait que plus vive) que la mère et la tante de l'héritier de Louis XVI lui témoignaient la déférence respectueuse due au légitime chef de la race capé-

Oct. 1793. tienne : ainsi était maintenu le dogme fondamental de l'ancienne monarchie; ainsi se manifestait, sous la voûte d'un cachot, mieux encore que dans le camp de l'émigration, la douloureuse et innocente royauté de Louis XVII.

Marie-Antoinette est séparée de son fils.

La convention ne tarda pas à mettre un terme à ces dernières consolations : par un décret rendu le 3 juillet, elle ordonna que *Louis-Charles Capet* serait séparé de sa mère, et renfermé dans la chambre la plus sûre du donjon. La scène déchirante qui se passa alors dans la prison du Temple est du nombre de celles qu'il faut renoncer à redire : mais les officiers municipaux furent sourds aux cris du désespoir; ils menacèrent de tuer le jeune prince sous les yeux de sa mère, si on ne consentait à l'abandonner entre leurs mains; et la reine, vaincue par la terreur, se résigna à obéir.

Captivité de Louis XVII.

Le jeune prince fut confié à la garde d'un savetier, officier municipal, nommé Simon, celui de tous les bourreaux révolutionnaires dont le nom restera entaché du plus exécrable souvenir. Marie-Antoinette, plongée dans les plus vives angoisses, supplia vainement la commune d'apporter quelque adoucissement à ses douleurs; vainement elle offrit de se borner à voir son fils en présence de témoins, pendant qu'il serait à table, *sans l'embrasser ni lui parler* : les magistrats républicains, exagérant la tyrannie jusqu'aux dernières limites, passèrent froidement à l'ordre du jour. Cependant l'infâme Simon se mit promptement à l'œuvre, et, pour remplir dignement la mission que lui avait confiée la commune, il entreprit, à l'aide des plus affreux traitements, d'abrutir jusqu'à la stupidité le fils de soixante

rois. Dès le premier jour, il lui fit quitter ses habits de deuil pour le coiffer d'un bonnet rouge; puis il le réduisit à la misérable condition d'apprenti bottier. Plus cruel encore, à force de coups il le contraignit à répéter des blasphèmes, à chanter des couplets obscènes dont le pauvre enfant ne comprenait pas le sens, mais qu'il avait en horreur, parce que souvent ils étaient dirigés contre sa propre mère. Oct. 1793.

Les princesses demeurèrent ensuite, nuit et jour, sous les verrous. Trois fois par jour on les fouillait, et l'on s'assurait de la solidité des barreaux de leurs fenêtres. Elles n'avaient personne pour les servir ; elles faisaient elles-mêmes leurs lits. Pour tout bonheur, elles obtenaient encore de monter sur la plate-forme, et la reine entrevoyait de loin son fils par la fente d'une porte : elle restait des heures entières à cette place, épiant le moment de cette triste joie. On ne tarda pas à l'en priver. Le 2 août, vers deux heures du matin, des agents de la commune vinrent éveiller l'auguste fille de Marie-Thérèse, pour lui lire le décret de la convention en vertu duquel elle devait être renfermée à la Conciergerie jusqu'à l'issue de son procès : elle entendit la lecture de cet ordre sans s'émouvoir et sans prononcer une parole. Madame Élisabeth et Madame Royale supplièrent les officiers municipaux d'associer leur sort à celui de la reine; mais on refusa de leur accorder cette grâce. Pendant que Marie-Antoinette faisait elle-même le paquet de ses hardes, les commissaires ne la quittaient pas ; elle fut obligée de s'habiller devant eux ; puis ils fouillèrent ses poches, et ne lui laissèrent qu'un mouchoir et un flacon. Au moment de partir, la reine se jeta dans

La reine est conduite à la Conciergerie.

Oct. 1793 les bras de sa fille et de sa sœur; elle recommanda à Madame Royale d'obéir aux volontés de son père, et de ne jamais tirer vengeance de tant d'outrages. On lui fit descendre l'escalier de la tour; et, comme elle marchait absorbée par le sentiment de sa douleur, elle heurta durement sa tête contre les madriers : *Vous êtes-vous blessée?* lui dit l'un des officiers municipaux. *Ah!* répondit-elle, *dans l'état où je suis rien ne peut me faire de mal.* Quelques instants après, quarante gendarmes à cheval, le sabre nu, escortaient la voiture qui la transportait jusque sous les guichets de sa nouvelle prison.

Arrivée à la Conciergerie, la fille des rois et des empereurs, celle que naguère poursuivait de son adoration ou de son envie la multitude dorée des courtisans et des princes, Marie-Antoinette, se vit écrouée et détenue dans un cachot sombre et humide, haut de sept pieds, large de seize, et dont une partie fut réservée à deux gendarmes chargés de garder nuit et jour sa personne, et de surveiller ses moindres actions. Un lit de sangles et son traversin, une cuvette, une petite table grossière, un tabouret d'étoffe ordinaire et deux chaises de paille de la prison composèrent désormais son ameublement. Une femme du peuple fut chargée des détails subalternes de propreté. Pendant les premiers jours, la reine manqua de linge; cependant on mit à sa disposition trois chemises, qu'on lui donnait alternativement tous les dix jours. Souvent des administrateurs de police, l'accusateur public ou des membres du comité de sûreté générale, venaient eux-mêmes faire dans son cachot et sur sa personne d'outrageantes per-

quisitions. Les soins pieux de Rosalie Lamorlière [1], fille de service placée auprès de la reine, contribuèrent quelquefois à adoucir l'horreur de cet abandon et de cet emprisonnement infâme : madame Richard, femme du concierge, s'honora également en osant témoigner à l'illustre détenue autant d'égards et de pitié que la crainte de l'échafaud permettait d'en faire paraître. Oct. 1793.

Une tentative d'évasion échoue.

Pendant plus de deux mois cette situation affreuse se prolongea, sans autre changement que des recrudescences de précaution et de rigueur, sans qu'il fût permis à la reine de se soustraire un seul moment à la surveillance ignoblement exercée par deux gendarmes. Mais, jusque dans l'horreur des cachots, les espérances de la fidélité s'attachaient encore à sa destinée, et de généreux complots étaient ourdis pour son salut : touché de pitié, M. Michonis, membre de la commune et administrateur de la prison, parvint à introduire auprès de la reine le marquis de Rougeville, royaliste ardent et dévoué, qui lui remit un billet sur lequel étaient tracés quelques mots relatifs à un plan d'évasion préparé au dehors. Dénoncés par des espions, Michonis et ses généreux complices furent arrêtés, livrés au tribunal révolutionnaire; et cette tentative n'eut d'autre résultat que d'accroître les maux de la reine et la défiance de ses persécuteurs. Le concierge Richard et sa femme furent destitués et mis en prison; mais Rosalie, étant demeurée au service du nouveau concierge, ne cessa point de faire parvenir jusqu'à la reine les témoignages d'une compassion active et respectueuse.

[1] Femme de chambre, née à Breteuil, en Picardie.

Oct. 1793. La reine continuait à se voir refuser les objets les plus vulgaires, ceux dont la privation importune davantage : pour réparer sa robe de deuil, déjà usée, elle était réduite à défiler les mailles de ses bas, et encore lui refusait-on des ciseaux et des aiguilles. De son cachot, placé entre la cour de la *pistole*, où les femmes avaient leur logement, et la cour du *préau*, où les hommes étaient réunis, la reine entendait appeler par leurs noms les prisonniers qu'on envoyait devant le tribunal révolutionnaire : son oreille était en outre souillée des cris et des chants impudiques dont les femmes de mauvaise vie, parquées non loin d'elle, faisaient retentir les corridors et les voûtes de la prison. Cependant, à travers les grilles voisines, la reine pouvait voir apparaître les visages amis de quelques dames captives, et deviner la pensée écrite dans beaucoup de regards levés au ciel pour sa délivrance.

On instruit le procès de la reine. Le 12 octobre, sur les dix heures du soir, deux membres du tribunal révolutionnaire, accompagnés d'un inspecteur de police et d'un greffier, entrèrent brusquement dans le cachot de la reine : on lui donna quelques minutes pour s'habiller, et, au même instant, on lui fit subir un long interrogatoire. Le lendemain, un juge, un greffier et deux huissiers vinrent lui notifier son acte d'accusation, qu'elle entendit lire jusqu'au bout sans proférer une parole. Le juge lui demanda si elle avait fait choix d'un défenseur. « Je n'en connais aucun, » répondit Marie-Antoinette : on lui désigna alors MM. Tronçon-Ducoudray et Chauveau-Lagarde, qu'elle accepta. Le 14 au matin, la reine passa une heure en prières ; puis elle témoigna le désir de faire

venir auprès d'elle un confesseur. Comme la commune ne voulait envoyer dans son cachot qu'un prêtre schismatique, Marie-Antoinette s'abstint de recourir au ministère d'un apostat, et elle remit sa cause à Dieu. On a dit que le dévouement généreux de quelques amis avait introduit auprès de la reine un respectable ecclésiastique qui reçut sa dernière confession : on a nommé ce prêtre, et son nom a été entouré d'une vénération profonde. Ces circonstances ne nous ont point paru établies par des preuves positives, et nous n'avons pas cru devoir les admettre comme certaines : nous pensons qu'un tel récit serait plus consolant que vraisemblable, et nous nous abstenons en même temps de le contredire et d'y ajouter foi. Il est certain que l'ardente volonté de la reine appelait les secours d'un digne ministre de Dieu : et d'ailleurs son repentir fut consacré par tant d'expiations!... Oct. 1793.

La reine, cédant aux conseils de ses défenseurs, écrivit à la convention pour demander un délai nécessaire à la recherche des preuves qui la justifiaient, et à la réfutation des charges amassées contre elle : aucun sursis ne lui fut accordé, et le procès commença, le 15 octobre, devant le tribunal révolutionnaire. Ce jour-là, Marie-Antoinette, vêtue de noir, comparut à la même place où s'était assis Marat. Le lieu de l'audience était l'ancienne grand'chambre du parlement, où de nos jours siége encore la cour de cassation. La séance judiciaire s'ouvrit à huit heures du matin; Hermann présidait le tribunal; le menuisier Dupleix, hôte et commensal de Robespierre, était le chef du jury. Procès de la reine.

L'acte d'accusation demeurera comme le témoignage

Oct. 1793. d'une haine qui ne reculait ni devant l'iniquité ni devant l'infamie. La reine, toujours qualifiée du nom de veuve Capet, y était signalée comme la complice ordinaire des prétendus attentats de Louis XVI; depuis l'affaire du collier jusqu'au combat du 10 août, tous les actes entrepris par la royauté pour résister à ses ennemis lui étaient imputés à crime : meurtres, corruption, dilapidations, trahisons, débauches, on lui imputait tous les forfaits, jusqu'à l'inceste. Il fallait des preuves, et les monstres qui énonçaient de pareils chefs d'accusation ne pouvaient produire aucune pièce écrite; ils se voyaient réduits à faire appel au souvenir du peuple, de ce même peuple que depuis sept ans d'abominables pamphlets avaient disposé à tout croire, et qui, en présence de cette immense infortune, demeurait silencieux et atterré. Cependant de nombreux témoins furent entendus, parmi lesquels figuraient le député Lecointre (de Versailles), montagnard cruel, et deux hommes à jamais détestés, Hébert et Simon. Quelques autres, tels que Manuel, Valazé, Bailly, la Tour-du-Pin, appartenaient à la Gironde ou à l'ancien parti feuillant; on espérait que la menace permanente de l'échafaud les porterait à se joindre aux accusateurs : que justice leur soit rendue! ils refusèrent de s'associer au crime et de tremper leurs mains dans le sang de la reine.

On croyait que Marie-Antoinette s'abstiendrait de reconnaître ses juges et de leur répondre. Soit qu'elle craignît de compromettre davantage ses malheureux enfants et sa sœur; soit qu'elle ne voulût pas condamner par son courageux silence l'exemple que lui avait donné Louis XVI lorsqu'il comparut devant la convention, la

reine consentit à se justifier et à discuter les témoignages Oct. 1793.
invoqués contre elle. Ses réponses furent articulées avec dignité et modération; mais leur précision étonna les juges, et il ne resta rien ensuite de l'échafaudage élevé péniblement par l'atroce Fouquier-Tinville. Durant ce long interrogatoire, le beau visage de la reine demeura remarquable par sa pâleur; quelquefois une vive rougeur le colorait subitement, et ce n'était point l'effet de la crainte, mais celui des souvenirs. Lorsque Manuel fut entendu comme témoin, il eut le courage de montrer envers la reine des sentiments d'humanité que le passé de cet homme semblait contredire. Quand ce fut le tour de Sylvain Bailly, l'ancien maire de Paris, on fut témoin d'un spectacle plus consolant encore : « Connaissez-vous la femme Capet? lui dit le président. — Oui, répondit le généreux témoin en saluant avec respect, je connais madame. » Les débats languissaient, et les jurés, quoique bien résolus à prononcer un arrêt de mort, s'étonnaient de voir l'accusation ruinée pièce à pièce : alors Hébert eut l'affreux cynisme d'insister sur une déposition qu'il avait déjà faite pendant le cours de l'instruction. Comme, à l'aide de Simon, son complice, il avait fait subir au jeune fils de Louis XVI un long et minutieux interrogatoire, il était parvenu, soit ruse, soit mauvais traitements, à obtenir des réponses dont ce pauvre enfant ne connaissait point le sens, et qui tendaient à imputer à Marie-Antoinette des crimes d'une nature si révoltante, qu'Agrippine n'eût point osé en concevoir la pensée. Muni de ces aveux surpris à l'ignorance d'un enfant de huit ans, Hébert osa dérouler devant le tribunal le tableau des infamies imaginaires

Oct. 1793. que notre plume ne veut point tracer. La reine gardait le silence; un juré demanda qu'elle fût interpellée sur le fait, et Marie-Antoinette prononça ces paroles : « Si je « n'ai rien dit, c'est que la nature se refuse à répondre « à une pareille accusation dirigée contre une mère. » Puis, élevant la voix et se tournant vers le sinistre auditoire, elle ajouta : « J'en appelle à toutes les mères! » A ce cri, les bacchantes de la guillotine qui garnissaient les tribunes se sentirent elles-mêmes saisies de pitié; plusieurs d'entre elles éclatèrent en sanglots, et l'infâme Hébert se sentit confondu.

Fouquier-Tinville prit la parole, et conclut à la peine de mort : après lui parlèrent les deux défenseurs, MM. Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray. On ne permit pas de recueillir leurs plaidoyers; mais la tradition nous apprend qu'ils furent éloquents et dignes. Un moment après, Hermann résuma les débats, et, sous ce prétexte, reconstitua l'accusation, que les avocats de la reine avaient détruite. En terminant, il posa aux jurés les questions suivantes :

1. Est-il constant qu'il ait existé des manœuvres et intelligences avec les puissances étrangères et autres ennemis extérieurs de la république, lesdites manœuvres et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, à leur donner l'entrée du territoire français, et y faciliter les progrès de leurs armes?

2. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir coopéré à ces manœuvres et d'avoir entretenu ces intelligences?

3. Est-il constant qu'il a existé un complot et une

conspiration tendant à allumer la guerre civile dans l'intérieur de la république? Oct. 1793.

4. Marie-Antoinette d'Autriche, veuve de Louis Capet, est-elle convaincue d'avoir participé à ce complot et à cette conspiration?

La reine est condamnée à mort.

Le 16 octobre, vers deux heures du matin, les jurés firent connaître leur réponse : elle était unanime et affirmative sur toutes les questions. Marie-Antoinette fut rappelée à l'audience, et condamnée à mort : elle entendit prononcer la sentence avec une noble résignation, et fut ramenée dans son cachot pour y attendre le supplice. Là, à son tour, elle écrivit son testament, ou du moins la lettre touchante qui devait en tenir lieu, et qui renfermait l'expression de ses dernières pensées : « Que mon fils, y disait-elle, n'oublie jamais les der-« niers mots de son père, que je lui répète expressé-« ment : *Qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.* » Un peu plus loin, elle ajoutait : « Je meurs dans la « religion catholique, apostolique, romaine, dans celle « de mes pères, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai « toujours professée. N'ayant aucune consolation spiri-« tuelle à attendre; ne sachant pas s'il existe encore ici « des prêtres de cette religion, et même le lieu où je « suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois; je « demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les « fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. « J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir « mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis « longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme « dans sa miséricorde... »

Un moment avant l'heure du supplice, on fit entrer

Oct. 1793. un prêtre constitutionnel dans le cachot de la reine. Durement invitée à confesser tous ses crimes, Marie-Antoinette répondit : « Je ne vous ai point attendu pour « demander à Dieu pardon de mes fautes. Quant à des « crimes, je n'en commis jamais. » Puis elle cessa de parler ou de répondre à cet homme. Le prêtre apostat étant sorti, on fit entrer un gendarme, qui ne cessa de surveiller Marie-Antoinette avec une rigoureuse brutalité. La reine quitta ses vêtements de deuil, et revêtit un déshabillé blanc qui lui servait de robe du matin : elle voulait couper elle-même ses cheveux, pour s'épargner l'ignoble toilette de l'échafaud, qui avait fait frémir Louis XVI ; mais cette consolation lui fut refusée, et le bourreau s'acquitta de cet office : ensuite il lui attacha avec violence les mains derrière le dos, et la princesse retint à peine les larmes que semblaient lui arracher la souffrance et l'opprobre. A onze heures, on la fit monter dans la charrette réservée aux criminels vulgaires, et l'on plaça auprès d'elle le prêtre schismatique dont la présence était pour l'auguste condamnée un tourment de plus. La reine, les mains liées, rudement secouée par la charrette, tremblait de froid, et montrait néanmoins une contenance calme et courageuse : elle regardait la multitude avec un œil serein, et ne répondait que par le silence et la douceur aux abominables cris de joie que des hommes ivres poussaient sur son passage. La marche, que les bourreaux semblaient volontairement ralentir, dura près de deux heures. Pendant ce long trajet, la reine semblait considérer d'un œil distrait les banderoles tricolores dont beaucoup de fenêtres étaient pavoisées. Devant le Palais-

Supplice de Marie-Antoinette.

Royal, elle soupira et détourna la vue. En face de l'église Saint-Roch, le comédien Grammont, qui commandait la cavalerie, fit arrêter le cortége, afin que la populace entassée sur les marches du perron pût à son aise voir et outrager la victime, et, de toutes parts, on n'entendit que ces mots : *Médicis! Messaline! Frédégonde!...* Il était midi et demi lorsque la charrette s'arrêta au pied de l'échafaud, d'où la fille des Césars contempla sans obstacle ce beau palais des Tuileries qui lui rappelait tant de souvenirs. A cette vue, son visage se couvrit d'une vive rougeur. Quand on lui fit monter les degrés de la guillotine, Marie-Antoinette heurta, sans le vouloir, le pied de l'aide du bourreau ; elle demanda pardon à cet homme de lui avoir fait mal ; puis, arrivée sur la plate-forme, elle leva les yeux au ciel, et se livra aux exécuteurs : un moment après, sa tête tomba sous le couteau ; et ses restes, portés au cimetière de la Madeleine, près des ossements de Louis XVI, furent recouverts de chaux vive. Oct. 1793.

Elle périt, à l'âge de trente-sept ans. Au souvenir d'une si grande infortune, l'âme s'épouvante, et l'on se tait. Aucune parole de pitié ne semblerait digne de cette fin tragique, aucune malédiction ne paraîtrait assez forte contre les bourreaux; et nous gardons le silence autant par impuissance de le rompre dignement que par pudeur pour notre patrie, qui fut témoin du supplice, et n'osa l'empêcher.

Dévastation des tombes royales de Saint-Denis.

Le jour même où Marie-Antoinette expirait sur l'échafaud, la cohue de pillards et d'anarchistes qui s'intitulait *armée révolutionnaire* procédait, dans les tombes royales de Saint-Denis, à la dévastation sacrilége

Oct. 1793. qu'un décret de la convention avait naguère ordonnée. Commencés le 5 août, les travaux entrepris pour la ruine des sépultures de nos anciens rois furent activement poursuivis jusqu'à la fin d'octobre. La plupart des monuments que le marteau populaire brisait ainsi étaient des œuvres d'art fort remarquables ; et certes si les Barbares du Nord eussent envahi notre patrie, jamais ils n'auraient eu la pensée criminelle d'y porter atteinte : la faction des cordeliers, stimulée par Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro, et encouragée par la convention elle-même, voulut poursuivre la monarchie jusque dans le silence du sépulcre ; elle ne fut point épouvantée par le respect dû à la cendre des morts : pour de tels hommes, les rois étaient en dehors de l'humanité. On se mit donc à briser les tombes, à démolir les profonds caveaux, à ouvrir les cercueils de plomb, à jeter pêle-mêle, dans une fosse commune, les ossements de tant de rois et de tant de reines, successeurs de Clovis et de Hugues Capet. La plupart de ces cadavres étaient réduits en poussière ; d'autres, à l'état de putréfaction ; et, malgré de nombreuses précautions sanitaires, plusieurs ouvriers employés à ces destructions impies ne purent poursuivre impunément leur travail. La multitude présente à ces profanations les considérait avec une brutale curiosité, et parfois elle s'effrayait d'un tel spectacle. Henri IV, lorsque son tombeau fut ouvert, apparut comme si sa mort ne datait que de la veille ; on reconnut Louis XIII à sa figure exactement conservée et encore parée de ses moustaches ; les traits de Louis XIV n'avaient point été déformés par le temps, mais la face du grand roi était

entièrement noire. Les tombes de Duguesclin et de Turenne furent également brisées et souillées. La reconnaissance était morte dans tous les cœurs, aussi bien que le sentiment de la honte : la vengeance des révolutions ne distinguait point entre ceux qui avaient jadis sauvé la France au prix de leur sang, et ceux qui l'avaient opprimée par l'exaction ou l'injustice : elle remontait jusqu'à Dagobert et jusqu'à sainte Bathilde pour y retrouver encore des occasions de régicide. Oct. 1793

A Paris, la mort était en permanence ; et l'attention publique, à peine émue par tant d'événements, suivait avec intérêt les débats du procès intenté aux députés girondins devant le tribunal criminel. On ne s'était point encore habitué à voir figurer sur le banc des accusés un si grand nombre d'hommes, parmi lesquels il s'en trouvait plusieurs d'illustres, et qui tous avaient été mêlés activement au drame de la révolution. L'affaire avait commencé le 24 octobre, et les prévenus, au nombre de vingt et un, étaient : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Duperret, Carra, Gardien, Dufriche-Valazé, Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lasource, Beauvais, Duchastel, Mainvielle, Lacaze, Lehardy, Boileau, Antiboul et Vigée. L'acte d'accusation énonçait toutes les charges que depuis un an les jacobins et les montagnards dirigeaient contre la faction modérée : on y rappelait le passé des girondins ; on leur imputait à crime d'avoir voulu prolonger le pouvoir et le règne de ce roi que la plupart d'entre eux, lâchement et contre leur conscience, avaient envoyé à la mort. On confondait dans le même réquisitoire les accusés présents dont nous avons donné la liste, et leurs complices

Procès des girondins.

Oct. 1793. absents, tels que Roland, Clavière, Lanjuinais, Louvet, Barbaroux, Péthion, Rabaud Saint-Etienne, Buzot, Guadet, Condorcet, Grangeneuve, Biroteau, et les autres. L'accusateur public les représentait tous comme les complices de la Fayette et de Dumouriez, comme les anciens protecteurs du ministre Narbonne ; il les montrait transigeant en secret avec Louis XVI, tandis que le peuple se préparait à renverser le trône ; il leur reprochait d'avoir voulu sauver le roi au 10 août et de s'être opposés à la déchéance de ce prince dans le sein de l'assemblée législative. Venaient ensuite les griefs particuliers à chacun des accusés : les uns avaient été journalistes aux gages de madame Roland ; les autres s'étaient vendus à l'Angleterre ou à la Prusse, pour livrer la France au duc d'Yorck ou au prince de Brunswick ; la plupart avaient calomnié la Montagne et la convention ; presque tous, durant le procès du roi, avaient été cause de mille lenteurs calculées pour soustraire ce prince à la mort ; tous, enfin, étaient signalés comme les auteurs ou les complices d'un vaste complot tendant à établir le gouvernement fédéraliste, à dissoudre la convention et à avilir le peuple de Paris.

On pense bien qu'il était question des poursuites intentées à Marat, l'ami du peuple, et qu'on énumérait longuement les attentats de la commission des Douze, l'arrestation d'Hébert, les menaces d'Isnard contre Paris, l'insurrection du Calvados et de l'Eure, la guerre civile suscitée par le fédéralisme dans tous les départements du Midi, à Lyon, à Toulon, à Marseille, à Toulouse, à Bordeaux, partout. L'assassinat de Marat par Charlotte Corday formait l'un des chefs d'accusation les plus

graves ; la mort de Lepelletier était en outre imputée Oct. 1793.
aux girondins : enfin, on voyait en eux les instruments de Pitt et l'avant-garde des armées étrangères. Étrange drame judiciaire, dans lequel il était moins question de justice que de force ! Aux yeux de leurs ennemis, les girondins étaient surtout coupables d'être vaincus, et il ne s'agissait que de colorer d'un semblant de légalité la décision qui les enverrait à la mort.

Les accusés se défendaient sans beaucoup de dignité, niant leur passé, dissimulant les actes dont ils s'étaient autrefois fait gloire, désavouant pour la plupart les traits de générosité ou les remords dont on leur faisait autant de crimes : plusieurs, tels que Brissot, Ducos, Fonfrède et Guadet, montraient assez de présence d'esprit et d'assurance ; Vergniaud, que la peur avait poussé au régicide, laissait voir quelque émotion ; Gardien était pusillanime, et Boileau cherchait un refuge dans la lâcheté inutile de ses désaveux. Le plus courageux de tous était Valazé, et l'on allait bientôt voir quelle résolution fatale l'encourageait en secret à braver ses juges. Quant à ces derniers, ils se déshonoraient d'avance par la dureté de leur attitude et la perfidie de leurs interprétations. Toutes les notions ordinaires de la justice et du droit étant changées, les crimes des accusés ne pouvaient être révoqués en doute : nonobstant leurs explications ou leurs réticences, il était évident qu'ils avaient successivement montré un peu de pitié pour Louis XVI et beaucoup d'aversion pour la Montagne ; ils ne parvenaient point à établir leur complicité morale avec les jacobins, ils ne pouvaient point contester l'arrestation d'Hébert, et tout le mépris par eux naguère

Oct. 1793. déversé contre Marat : dans la grande bataille qu'on appelait la révolution, ils avaient d'abord obtenu des succès d'un moment, que, défaits et prisonniers, ils devaient cruellement expier. D'ailleurs, tout en niant le fédéralisme comme théorie politique, ils y avaient eu recours pour se faire des départements autant d'appuis contre Paris ; et leurs discours, leurs écrits, leurs démarches, tout, jusqu'aux insurrections provoquées par leurs amis en fuite, ne leur permettaient pas de se soustraire à cette accusation, la plus dangereuse de celles que formulaient les individus appelés contre eux en témoignage. Parmi ces derniers figuraient Chaumette, Hébert et le député Chabot, qui dans de longues harangues résumèrent, avec astuce et méchanceté, jusqu'au moindre des griefs que depuis deux ans la polémique de la presse avait articulés contre la Gironde. Le ministre des finances, Destournelles, étant venu déposer à son tour, le président lui demanda son nom. « Est-il indispensable, répliqua le témoin, que je dise le prénom qui me fut donné à ma naissance? » La réponse ayant été affirmative, Destournelles affecta stupidement la honte ou la confusion, puis il avoua qu'il se nommait *Louis :* le reste de sa déposition fut digne de ces prémisses. Camille Desmoulins était présent à l'audience. Un pamphlet plein de haine et de fiel, que peu de mois auparavant il avait publié sous ce titre, *Brissot dévoilé*, était comme l'arsenal où l'accusation puisait à pleines mains. Cependant les girondins, habitués aux luttes du barreau et de la tribune, discutaient les charges amoncelées contre eux : les débats se prolongeaient et menaçaient de durer encore, et le peuple, préoccupé de ce

spectacle, commençait à manifester des dispositions favorables aux girondins. Inquiets et troublés, Fouquier-Tinville et les jacobins obtinrent de la convention un décret destiné à accélérer les procédures criminelles lorsqu'elles paraissaient traîner en longueur. En vertu de cette loi, les jurés du tribunal révolutionnaire étaient autorisés à se déclarer suffisamment instruits, du moment où les débats auraient déjà duré trois jours. Dès que ce décret inique eut été rendu, le président du tribunal en fit donner lecture et il invita les jurés à faire connaître s'ils ne se trouvaient pas déjà convaincus : les jurés, cédant à la pudeur, demandèrent que les débats fussent encore continués, et l'on entendit plusieurs autres témoins. Le lendemain, par l'organe de leur chef, l'ex-marquis Antonelle, ardent montagnard, ils déclarèrent qu'ils étaient en mesure de prononcer en connaissance de cause; et le procès fut violemment terminé, sans qu'il eût été permis aux accusés de faire entendre leurs plaidoiries. Oct. 1793.

Le 30 octobre, deux heures avant minuit, les jurés rentrèrent dans la salle. Sur toutes les questions qui venaient de leur être soumises, ils répondirent affirmativement, et les vingt et un accusés girondins furent condamnés à mort. Quand leur sentence eut été signifiée, il se passa une scène de trouble et de confusion qui glaça de stupeur l'auditoire et les juges. Brissot, comme frappé de consternation, pencha sa tête sur sa poitrine ; Gensonné demanda à parler sur l'application de la loi, et personne ne fit attention à ses paroles ; Boileau, élevant son chapeau, s'écria : « Je suis innocent! » et plusieurs autres condamnés l'imitèrent ; Les girondins sont condamnés à mort.

Oct. 1793. Vergniaud affecta une attitude calme, mais une douleur intérieure contractait les muscles de son visage; Sillery laissa tomber ses béquilles et dit à haute voix : « Voilà le plus beau jour de ma vie! » Boyer-Fonfrède se jeta dans les bras du jeune Ducos, son beau-frère, et lui demanda pardon d'être la cause de sa mort; Duchastel semblait résigné; la figure de Carra était froide et sombre; Fauchet levait les yeux au ciel et semblait demander pardon à Dieu. Soudain l'un des condamnés chancela et tomba sur son banc : « Tu as peur, Valazé? lui cria son plus proche voisin. — Non, répondit Valazé, je meurs! » Le malheureux s'était poignardé et rendait le dernier soupir.

Le peuple manifestait une émotion mal contenue par la crainte. Hermann, qui s'en aperçut, ordonna aux gendarmes d'emmener les condamnés hors de la salle; et les girondins se retirèrent en criant : *Vive la république! nous mourons innocents!* On assure qu'ils jetèrent dans les tribunes publiques des assignats, que la foule se disputa à coups de poings. Restait étendu sur les bancs le cadavre de Valazé : sur le réquisitoire de Fouquier-Tinville, le tribunal décida que ce corps sanglant serait conduit, sur une charrette, au lieu du supplice, pour être ensuite inhumé avec les autres victimes.

Dernière nuit des girondins. On rapporte que Ducos, à peine âgé de vingt-cinq ans, cherchait encore à égayer ses compagnons par des jeux de mots et des chansons : il conservait un visage riant, tout préoccupé, comme les anciens gladiateurs, de mourir avec grâce et d'obtenir les applaudissements du peuple. Les autres girondins, en rentrant à la Con-

ciergerie, faisaient retentir les corridors du chant de la *Marseillaise*. Des écrivains modernes affirment que, pendant les heures de nuit qui leur restaient encore, ils demandèrent à faire ensemble un dernier repas, les agapes de l'athéisme. S'il faut en croire ces récits romanesques, les girondins, près de paraître devant Dieu et de lui rendre compte de la part qu'ils avaient prise aux luttes et aux passions humaines, cherchèrent à s'étourdir, en improvisant une comédie funéraire dont le sujet était *la Descente des girondins aux enfers*. Dans ce drame, il était question de l'effroi de Proserpine à la vue de tant de têtes coupées; et, pour dénoûment, on y voyait Fouquier-Tinville à son tour traduit devant Minos et condamné aux plus affreux tourments du Tartare. Cette anecdote étrange, que l'histoire, la poésie et la peinture ont si souvent rendue populaire, n'est rien moins que prouvée. Nous ne la mentionnons ici qu'en la déclarant imaginaire autant qu'invraisemblable[1]. Quoi qu'il en soit, tandis que la plupart des girondins, trop bien d'accord avec leur passé, allaient donner à la France le lamentable spectacle d'une mort païenne, deux d'entre eux laissaient à l'histoire un souvenir plus consolant et plus digne des autres destinées de l'homme. Fauchet, depuis son incarcération, s'était rappelé qu'il était prêtre; et il avait témoigné son repentir en abjurant le caractère d'évêque apostat, que lui avaient con-

Oct. 1793.

[1] Le fameux *banquet des Girondins* a été imaginé par M. Charles Nodier. Aujourd'hui on a cessé d'ajouter foi à cette supercherie historique dont très-longtemps le public a été dupe. Consulter, pour connaître les derniers moments des Girondins, les mémoires de Riouffe. Le reste est du roman,

Oct. 1793. féré les électeurs du Calvados. Par ses exhortations, il avait ensuite ramené Sillery à la crainte de Dieu ; et, tandis que leurs compagnons oubliaient dans le délire les menaces redoutables de la religion, tous deux s'étaient disposés à mourir, en recourant au sacrement de pénitence.

Leur supplice. Le lendemain 31 octobre, vers midi, tous les girondins furent conduits à l'échafaud. Ils occupaient quatre charrettes : une cinquième portait le cadavre livide de Valazé. Sur toute la route, la plupart des condamnés chantèrent la *Marseillaise* et répondirent aux huées de la multitude par leurs cris accoutumés de *vive la république! vive la liberté!* Hélas! les deux idoles qu'ils invoquaient se plaisent aux hécatombes humaines. Quand ils arrivèrent au pied de l'échafaud, ils s'embrassèrent pour la dernière fois et s'abandonnèrent l'un après l'autre au bourreau. Sillery, le premier qui fut exécuté, salua à droite et à gauche le peuple et garda le silence ; les autres prononcèrent des phrases que la hache interrompit vingt fois. Vigée mourut le dernier.

Jugement de l'histoire. Ainsi ils périrent tous à la fleur de l'âge ; ainsi ils furent arrachés au pays dont ils auraient pu être la gloire et qu'ils ne surent ni aimer ni servir : le char de la révolution, auquel ils s'étaient imprudemment attelés, les écrasa dans une ornière. Jeunesse, talent, dévouement, esprit, éloquence, ou patriotisme (nous ne disons pas vertu), rien ne trouva grâce. Beaucoup sont venus qui ont ramassé les ossements de ces morts et s'en sont fait des armes politiques : mais, si les crimes qui furent imputés aux girondins, et pour lesquels on les supplicia, furent loin d'être prouvés ; si leurs accu-

sateurs et leurs bourreaux se déshonorèrent à jamais Oct. 1793. par leur implacable inimitié, gardons-nous bien d'absoudre le coupable à cause de l'opprobre du juge ; souvenons-nous, au besoin, qu'avant d'être victimes les girondins avaient choisi le rôle de persécuteurs. Ambitieux, pleins de vanité, ils entreprirent de confisquer la révolution au profit de leur gloire personnelle : entre la république et la royauté, ils ne choisirent que le pouvoir, et l'avidité qu'ils mirent à vouloir gouverner rendit leurs convictions molles et incertaines. Leur premier soin fut de prodiguer au roi faible et sans appui des outrages et des avanies, dont l'impunité les encouragea à ce point, qu'ils méditèrent et accomplirent les honteuses saturnales du 20 juin. Surpris par la victoire populaire du 10 août, ils travaillèrent à en ravir le prix à la Montagne. Lâches en présence des assassins de septembre, ils se bornèrent au rôle facile de les répudier après le meurtre. Ils eurent horreur du régicide, et presque tous participèrent à l'attentat du 21 janvier, tuant par peur ou par calcul l'homme que d'autres égorgeaient par fanatisme. S'ils ne furent pas complices des projets de Dumouriez, jusqu'au dernier jour ils refusèrent de les prévoir ou d'y croire. Quand la guerre entreprise contre l'Europe ne pouvait réussir qu'à force d'unité, de dévouement, de sacrifices, ils cherchèrent à résoudre les difficultés militaires par des combinaisons diplomatiques et par des négociations mal conçues ; et ce fut alors qu'ils méritèrent ce surnom dérisoire d'*hommes d'État*, qui, s'il ne prouvait pas leur trahison, n'en désignait pas moins leur fausse politique et leurs aberrations comme chefs de parti. Quand on leur im-

Oct. 1793. puta le crime de fédéralisme, ils le nièrent avec une sincère indignation ; et bientôt, étant vaincus, ils eurent d'eux-mêmes recours au fédéralisme pour reconquérir leur position perdue et chasser leurs ennemis du pouvoir. Alors qu'il fallait combattre, ils ne surent que parler; quand l'énergie semblait être la seule ressource de la république, ils cherchèrent dans les ambages de la loi des occasions de retard et des moyens dilatoires. En toutes choses ils se montrèrent des obstacles, et la révolution les considéra comme tels. C'est là ce qui explique pourquoi ils furent vaincus : et, si maintenant nous rappelions ce que leur politique eut de tendances corruptrices; si nous les montrions apôtres du matérialisme et de l'incrédulité, provoquant les premiers des lois de sang contre les prêtres, poursuivant la religion sous toutes ses faces, disant au peuple, par leurs exemples, qu'une société peut se constituer en dehors de Dieu, alors nous ferions voir pourquoi ils furent punis et pourquoi les haines sanglantes de leurs juges ne furent que les instruments aveugles à l'aide desquels s'accomplit le châtiment providentiel.

Ce jugement serait trop sévère, si nous n'en exceptions plusieurs girondins morts sous le couteau du 31 octobre, et quelques autres encore réduits à la misérable condition de fugitifs. Aussi aimons-nous à soustraire à cet anathème le courageux Duchastel, qui périt victime de son vote dans le procès de Louis XVI; et Lanjuinais, qui, par bonheur, trouva dans le fond de la Bretagne un asile contre l'échafaud ; et Rabaud Saint-Étienne, qui se trouva l'un des premiers *las de sa portion de tyrannie ;* et Roland, malgré l'indignité

de sa conduite envers Louis XVI, parce que, du moins, il crut de bonne foi à la liberté, parce qu'il eut horreur de l'anarchie et du meurtre; et madame Roland (le supplice l'attendait), quoique le souvenir de ses fautes dût lui être amer, et que, du fond de son cachot, elle eût trop souvent à reconnaître ses inspirations et ses conseils dans les attentats contemporains. D'ailleurs le cri du peuple se trompe rarement tout entier, et le peuple a voulu que les girondins fussent absous par l'excès de leur infortune; et les regrets dont il entoure leur échafaud se prolongent depuis plus d'un demi-siècle, en dépit des griefs de la royauté et de la logique des jacobins. Nov. 1793.

Sort des girondins fugitifs.

Louvet, Kervelegan, Henri Larivière, Lesage, Larevellière-Lépeaux, sauvés par le dévouement d'un petit nombre de cœurs amis, attendirent, dans des retraites sûres, la fin de l'orage qui menaçait leur vie. Les autres girondins comme eux fugitifs, et avec eux mis hors la loi, ne parvinrent point à échapper aux fureurs de la Montagne. Salles, Guadet et Barbaroux, découverts dans les grottes de Saint-Émilion, près de Bordeaux, furent traduits devant une commission militaire présidée par Lacombe; mais on se borna à constater leur identité : « Je suis Guadet! s'écria l'un « des proscrits. Bourreaux, faites votre office; allez, « ma tête à la main, demander votre salaire aux tyrans « de ma patrie. Ils ne la virent jamais sans pâlir; « en la voyant abattue, ils pâliront encore. » Barbaroux, pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis, s'était tiré un coup de pistolet; quoique blessé cruellement, il demeura ferme devant ses juges :

Nov. 1793. tous trois furent envoyés à l'échafaud. Péthion et Buzot, après avoir erré quelque temps dans la campagne, terminèrent leur vie par un double suicide, et leurs cadavres furent dévorés par les loups. Gorsas fut guillotiné à Paris ; Manuel eut le même sort, bien que depuis neuf mois il eût renoncé aux fonctions de représentant du peuple. Biroteau, mis hors la loi, périt à Bordeaux, après avoir réussi à se soustraire par la fuite aux juges révolutionnaires installés à Lyon : tel fut, peu de jours après, le sort de Grangeneuve. Condorcet, par l'entremise d'une amie, s'était caché dans les environs de Paris. La convention ayant décrété la peine de mort contre quiconque oserait donner asile à l'un des proscrits, il se mit en devoir de quitter sa retraite : « Ne savez-vous pas, dit-il à la femme généreuse qui « le pressait de demeurer, ne savez-vous pas que je « suis mis hors la loi? — Eh! qu'importe? lui « répondit-elle ; ils ne vous ont pas mis hors de l'huma- « nité. » Cependant il avait fui, déguisé en domestique ; mais, ayant été reconnu à la blancheur de ses mains dans une auberge de Bourg-la-Reine, il s'était vu conduire en prison. Digne jusqu'au bout de la philosophie matérialiste qui le rangeait au nombre de ses apôtres, il ne se repentit point et s'empoisonna. Après sa mort, on trouva sur lui ces vers qu'il avait composés :

Ils m'ont dit : Choisis d'être oppresseur ou victime !
J'embrassai le malheur ; je leur laissai le crime.

Il oubliait son vote infâme dans le procès du roi et la longue série de ses enseignements contre Dieu.

Le duc d'Orléans comparut à son tour devant le tri-

bunal révolutionnaire. Depuis le jour où, par ordre de la convention nationale, il avait été mis en arrestation comme complice présumé de Dumouriez, ce parent et ce juge de Louis XVI s'était vu successivement renfermé à l'abbaye et conduit au fort de Notre-Dame de la Garde, à Marseille. Pour compagnon d'infortune, on lui avait donné le prince de Bourbon-Conti, que la peur avilissait, et qui, reniant le glorieux nom à lui transmis par ses ancêtres, suppliait la convention de lui pardonner le malheur d'être issu du sang des rois : « Je ne puis avoir d'autre tort à vos yeux, écrivait-il « à l'assemblée, que celui d'être né, il y aura bientôt « cinquante-neuf ans, de la famille des Bourbons. « Est-ce ma faute? Non.... les fautes sont person- « nelles... »

Nov. 1793.

Procès et supplice du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans se montra plus résigné. Dès le 7 mai, il avait subi un interrogatoire à Marseille, et avait répondu aux questions de ses juges par une profession de foi toute républicaine, niant d'ailleurs toute relation intime avec Mirabeau et Dumouriez, toute arrière-pensée de monter au trône. Ramené plus tard à Paris, il manifesta devant le sanguinaire tribunal beaucoup d'assurance et de présence d'esprit. On ne lui adressa que peu de demandes, son arrêt étant résolu d'avance. En face de ses juges, il désavoua toute complicité avec les girondins et avec Dumouriez : « N'avez-vous pas assisté, lui dit le président, à des conciliabules tenus chez Péthion? — Non, » répondit-il. Le président poursuivit : « Comment avez-vous pu consentir à livrer votre fille entre les mains de ce traître et de la Genlis, femme adroite et perfide, qui

Nov. 1793. depuis a émigré? — J'ai, à la vérité, consenti à livrer ma fille à la femme Sillery, qui ne méritait pas ma confiance. — Mais vous ne deviez pas ignorer que la Sillery était une intrigante, une femme immorale? — Je l'ignorais absolument. — N'est-ce pas par suite d'une combinaison que vous avez voté la mort du tyran, tandis que Sillery, qui vous était attaché, a voté contre? — Non, j'ai voté en âme et conscience. — Avez-vous eu connaissance des manœuvres de Dumouriez avant que sa trahison eût éclaté? — Non. — Comment pouvez-vous faire croire aux citoyens jurés que vous ignoriez les manœuvres de ce scélérat, lui qui était votre créature; vous dont le fils commandait sous ses ordres, et qui a fui avec lui en partageant sa trahison envers le peuple français; vous qui aviez votre fille auprès de lui, et qui entreteniez des correspondances avec lui? — Je n'ai jamais reçu de lui que deux ou trois lettres, qui roulaient sur des choses indifférentes.» Le duc d'Orléans évita avec soin, dans ses réponses, de compromettre les amis qui s'étaient associés à ses espérances; il s'abstint de toute révélation, et ne dénonça personne : il paraissait las de la vie et des formalités de la procédure. On lui demanda pourquoi, depuis le 10 août, il souffrait qu'on l'appelât prince; pourquoi, aussi, durant la révolution, il avait fait au peuple de si grandes largesses. Il répondit : « Ceux qui « m'appelaient prince le faisaient malgré moi. J'avais « fait afficher à la porte de ma chambre que ceux qui « me donneraient ce nom seraient condamnés à une « amende envers les pauvres. A l'égard des largesses, « j'ai été assez heureux pour soulager les indigents, au

« milieu d'un hiver rigoureux, en vendant une partie « de mes propriétés. » Quand le président Hermann eut prononcé contre lui l'arrêt de mort, le duc ne manifesta aucun trouble ; il se borna à demander qu'on lui épargnât les délais ordinaires, et qu'au lieu de renvoyer l'exécution au lendemain on le conduisît le jour même au supplice. On remarqua qu'il était condamné comme complice des girondins, pendant que les girondins avaient été condamnés, au moins en partie, comme orléanistes : la révolution se hâtait de tuer ses ennemis, et se mettait peu en peine de quelques contradictions. Nov. 1793.

Quand le duc d'Orléans eut été ramené dans sa prison, il demanda un prêtre, et l'on introduisit auprès de lui l'abbé Lothringer, ecclésiastique allemand : le duc le pria de lui faire connaître s'il était dans les *bons principes de la religion*, et l'abbé Lothringer répondit qu'après avoir eu le malheur de prêter serment il était rentré dans la doctrine et sous l'obéissance de l'Église. Alors le prince s'agenouilla, et le prêtre reçut le redoutable dépôt de sa confession. On dit que, fréquemment, il interrompait ses aveux en demandant s'il pouvait espérer le pardon ; et que le ministre du Dieu dont le sang efface tous les péchés du monde s'efforçait de le rassurer et lui adressait des paroles de miséricorde. D'après le même récit, le duc d'Orléans aurait ensuite ajouté : « Je leur pardonne ma condam« nation, quoiqu'ils m'aient imputé des faits faux : « mais j'ai commis un crime qui mérite la mort ; j'ai « contribué à celle d'un innocent, de mon roi ;... mais « il était trop bon pour ne pas me pardonner. »

On fit monter avec lui dans la charrette le général

Nov. 1793. Coustard, ancien député, mis hors la loi, et trois condamnés obscurs, parmi lesquels figurait le nommé Labrousse, serrurier de profession, qui se plaignait d'être confondu avec un si grand coupable. Le prince eut à supporter une longue agonie d'imprécations et d'injures, mais ses traits conservèrent l'empreinte du calme et de la fierté. Par un raffinement de vengeance, on fit stationner le fatal cortége devant le Palais-Royal : à la vue de ce monument qui lui rappelait tant de splendeurs et tant de fautes, et sur lequel on avait inscrit ces mots, *Propriété nationale*, le duc d'Orléans parut vivement agité, et sa figure se contracta. Cependant il leva les yeux au ciel et attendit. Vers la nuit close, le tombereau arriva sur la place de la Révolution : le prince monta d'un pas ferme les marches de la guillotine, et les préparatifs de l'exécution eurent lieu à la lueur des torches. Comme on perdait du temps à le dépouiller de ses vêtements, le duc d'Orléans dit au valet du bourreau : Attendez un peu; vous débotterez le cadavre... dépêchons-nous. » Un moment après sa tête tomba, aux acclamations cyniques de quelques hommes apostés, et le bourreau la montra au peuple : l'expiation était consommée.

Supplice d'Olympe de Gouges et d'Adam Lux.

Peu de jours auparavant, le même couteau avait frappé Olympe de Gouges, accusée d'avoir publié des écrits contre-révolutionnaires : aucune gloire ne la consola de sa fin prématurée, et le malheur ne la garantit ni du ridicule ni du mépris. Avec elle périt Adam Lux, député de la convention germanique de Mayence; c'était une sentinelle perdue de la Gironde, un jeune enthousiaste, épris d'admiration pour Charlotte Corday

et qui avait osé demander pour elle une statue ornée de cette inscription : *Plus grande que Brutus!* Nov. 1793.

Condamnation et mort de madame Roland.

Depuis le jour de son incarcération, madame Roland avait prévu le sort qui l'attendait, et elle s'y était préparée en républicaine des siècles antiques. Renfermée avec un grand nombre de femmes perdues, le rebut de leur sexe, elle s'était résignée à la solitude d'une cellule, et les chants obscènes parvenaient jusqu'à elle sans la troubler. Soit courage, soit recherche des applaudissements de la postérité (car on savait que, livrée à elle-même, elle se surprenait à pleurer des heures entières), elle ne montrait à ses amis qu'un visage serein et une humeur enjouée. Souvent aussi elle lisait Tacite et Plutarque : ces historiens, dont les pages flétrissent tant de tyrannies, l'affermissaient contre l'idée de la mort et l'empêchaient de désespérer de la liberté. On lui attribue des *Mémoires* dont l'authenticité est loin d'être établie, par honneur pour son nom : la lecture de cet écrit peut être utile à l'historien et fournir des documents assez importants; mais elle laisse dans l'âme une impression pénible et douloureuse, à raison du dévergondage épicurien et matérialiste dont chaque page porte l'empreinte, et qui épouvante l'âme. Par malheur, si madame Roland n'a pas rédigé ces Mémoires, elle les a pensés, et, à ce titre, ils ne lui appartiennent que trop : d'un bout à l'autre, ils révèlent la femme qui a ambitionné les travaux, la renommée et le pouvoir ordinairement réservés à l'homme, et qui, pour légitimer à ses propres yeux cette usurpation, a commencé par abdiquer la pudeur chrétienne et le sentiment des vertus modestes.

Nov. 1793. Quand elle comparut devant ses juges, la citoyenne Roland montra la contenance calme et assurée qui convient aux accusés dont le sacrifice est fait d'avance. Après avoir refusé les inutiles soins de son défenseur, M. Chauveau-Lagarde, elle discuta elle-même, avec une merveilleuse présence d'esprit, toutes les charges énoncées contre elle ; puis elle entendit, avec un visage serein, le fatal jugement. « Vous me trouvez digne, dit-« elle, de partager le sort des grands hommes que vous « avez assassinés : je tâcherai de porter à l'échafaud le « courage qu'ils ont montré. » Et elle tint parole. Pendant qu'on la conduisait, vêtue de blanc et ses longs cheveux noirs flottant sur son cou, elle regardait, avec une douceur mêlée d'enthousiasme et de pitié, l'ignoble foule qui battait des mains à son supplice. On lui avait donné pour compagnon de mort un homme, nommé Lamarche, qui tremblait à la seule pensée de l'échafaud ; elle s'efforçait de le rassurer et de le consoler. « Passez « le premier, lui dit-elle avec grâce, en refusant cette « triste faveur ; je veux vous épargner la douleur de « voir couler mon sang. » Et comme le bourreau s'y opposait : « Oh ! s'écria-t-elle en insistant, n'accorderez-« vous pas à une femme sa dernière prière ? » Quand on l'attacha, à son tour, à la planche de la guillotine, elle se tourna vers la statue colossale de la Liberté et dit d'une voix forte : « O Liberté, que de crimes on « commet en ton nom [1] ! » Elle n'eut pas d'autre pensée et ne laissa apparaître ni le repentir ni le remords.

[1] Ce sont là, au surplus, des détails que tous les historiens s'accordent à reproduire, en se copiant les uns les autres, sans qu'au fond le récit dramatique, si souvent répété, soit d'une exactitude incontestable.

Déplorable héroïsme, que beaucoup admirent, et qui nous épouvante. Nov. 1793.

Mort de Roland et de Clavière.

Roland était alors fugitif et proscrit. Quand la nouvelle de la mort de sa femme lui parvint, il se perça le cœur et fut trouvé mort sur l'une des routes qui conduisent à Rouen. Dans les vêtements de ce vieillard on découvrit le testament qu'il avait tracé de sa main, et cette inscription qui ne fut point obéie : *Passant, respecte les restes d'un homme de bien.* Quelques jours après, un autre girondin, l'ex-ministre Clavière, se donna aussi la mort.

Supplice de Bailly.

Le 11 novembre, la guillotine, encore humide du sang de madame Roland, fut dressée pour Sylvain Bailly, l'ancien maire de Paris et le président du Jeu de paume. Bailly fut condamné pour expier le sang versé au champ de Mars, lors de la fusillade du 17 juillet 1791. Son supplice parut cruel à ceux même qui chaque jour insultaient aux victimes. Par une disposition spéciale de l'arrêt de mort, on avait ordonné que l'exécution aurait lieu dans la plaine du champ de Mars, et que le drapeau rouge, autrefois déployé par ordre de Bailly et de la Fayette, serait brûlé sur l'échafaud, avant le supplice. Une pluie fine et glaciale tombait ; mais elle n'avait pas empêché la multitude de se porter en foule sur le passage du cortége et de prodiguer au malheureux Bailly des outrages et des traitements atroces. Bailly gardait le silence, attendant le coup fatal qui viendrait enfin mettre un terme à tant de douloureuses avanies. Mais ce moment fut encore retardé. Le peuple s'indigna de ce qu'on avait osé dresser l'échafaud de Bailly sur le champ de Mars ; il ne voulut pas que cet ancien théâtre

Nov. 1793. de la fédération fût souillé par le sang d'un aussi grand coupable. Cette opinion fermentant dans toutes les têtes, la multitude fit démonter la guillotine et la transporta dans l'un des fossés qui avoisinent la Seine. Ce fut là qu'on dressa l'échafaud, sur un tas de fumier. Pendant ce retard, qui dura une heure, Bailly, les épaules à demi nues, les mains liées derrière le dos, exposé sans abri à la pluie et aux coups, attendait la fin de cette poignante agonie. « Tu trembles, Bailly! » lui dit brutalement l'un de ses bourreaux. « Mon ami, répondit-il, c'est de « froid. » Il était quatre heures de l'après-midi lorsque la hache de l'exécuteur mit un terme à de si affreuses angoisses.

Autres exécutions.

Le 15 novembre, le général Brunet, accusé de fédéralisme et de désobéissance, eut la tête tranchée sur la place de la Révolution; le lendemain, le général Houchard, coupable de n'avoir pas su tirer parti de la victoire d'Hondschoote, périt à son tour de la main du bourreau; avec lui on exécuta le député girondin Cussy, mis hors la loi. Quelques jours après, le couteau de la guillotine frappa l'adjudant général Bois-Guyon, le journaliste girondin Girey-Dupré, et le général Lamarlière, accusé d'avoir fait preuve d'incapacité dans son commandement de Lille.

Mort de Barnave.

Une plus illustre tête ne tarda pas à tomber : à la suite de la découverte des papiers renfermés dans l'armoire de fer, Barnave avait été décrété d'accusation et emprisonné à Grenoble, où, depuis 1792, il exerçait les fonctions de maire. On le croyait oublié, lorsque, après quatorze mois de détention, il fut conduit à Paris et traduit devant le tribunal révolutionnaire. Il s'y

défendit avec éloquence et dignité, en invoquant le souvenir des services qu'il avait rendus à la révolution. Son discours produisit une émotion profonde sur l'auditoire et sur les juges; mais rien ne pouvait sauver celui qui avait osé prendre pitié de Marie-Antoinette. Barnave entendit prononcer l'arrêt de mort sans se troubler, et en sortant il dit à Camille Desmoulins, qui se trouvait sur son passage : « Camille, nous avons « défendu la même cause ; je fais des vœux pour que tu « n'en sois pas aussi victime. » Arrivé au lieu du supplice, il monta d'un pas ferme sur l'échafaud; là, frappant du pied, et les yeux levés au ciel, il s'écria : « Voilà « donc le prix de ce que j'ai fait pour la liberté! » Barnave était âgé de trente-deux ans : condamné pour des crimes imaginaires, il expiait celui d'avoir encouragé l'impunité des assassins de Berthier et de Foulon, et ce n'était pas trop, peut-être, de son sang pour laver un tel souvenir.

Nov. 1793.

Supplice de Duport-Dutertre.

Avec lui périt Duport-Dutertre, l'ancien ministre de la justice. On le condamna pour avoir contrarié la liberté de la presse, et il chercha vainement à se défendre en produisant une attestation écrite qu'il avait obtenue de Marat lui-même. Quand le jugement fut prononcé, il se contenta de dire : « Les révolutions « tuent les hommes, la postérité les juge. » La liste des autres condamnés serait longue; nous ne pouvons que choisir au hasard les arrêts dont la mention sera la plus significative, et qui successivement envoyèrent à la mort:

Les membres de la commission fédéraliste organisée à Bordeaux après les événements du 31 mai;

Le gendarme Leroi, le nommé Deschamps, le cou-

Nov. 1793. vreur Lesage, la femme Coutelet, convaincus de propos inciviques;

Mentions de diverses condamnations capitales.

M. de Laroque, ancien subdélégué à Mortagne, déclaré coupable d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis du dehors;

Pierre Houdier, agent de change, convaincu d'avoir accaparé chez lui une trop grande quantité de pain;

Henri Duchesne, « homme de lettres, *ci-devant intendant de la femme nommée, sous le despotisme,* MADAME, » et déclaré coupable d'avoir écrit dans le sens royaliste;

Diétrich, maire de Strasbourg;

Château-Thierry, général de brigade, âgé de soixante-douze ans, accusé d'avoir cherché à défendre le roi dans la journée du 20 juin;

Benoît Grandel, reconnu coupable d'avoir écrit *Vive le roi!* sur une feuille d'assignats de quinze sous;

Aubry, maître de pension, convaincu d'avoir tenu des discours inciviques;

Duchesne, officier de santé, inculpé de correspondance fédéraliste;

Madame de Charry, âgée de vingt-sept ans, prévenue d'émigration;

Noël, député du département des Vosges, qui s'était abstenu de prendre part au jugement de Louis XVI;

Deux ouvriers reconnus coupables d'avoir tenu des propos contraires à la révolution;

Mesdames de Verins d'Aigrepont, de Moulins, convaincues d'avoir fait passer des secours aux émigrés.

Le colonel Duchâtelet, émigré, saisi sur le territoire de la république;

Le trésorier, l'intendant et le concierge du duc de Montmorency, coupables d'avoir correspondu avec ce personnage pendant son émigration; Nov. 1793.

Melchior Collenet de Jontel, l'un des chefs de l'insurrection lyonnaise;

Les abbés Peyre et Lecomte, convaincus de propos royalistes et fanatiques; plusieurs gardes nationaux accusés d'avoir tiré sur le peuple dans la journée du 17 juillet 1791;

Charles de Porchez, émigré;

Le P. d'Hervillé, ancien jésuite, madame Poullin, de Paris, et Marguerite Bénard, sa domestique, tous trois « convaincus, dit le jugement, d'être auteurs ou complices de conspirations et complots tendant à troubler l'État par une guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime, particulièrement *en opposant les fureurs du fanatisme à la majesté des lois, la volonté sanguinaire d'un prêtre nommé* PAPE *à la souveraineté du peuple, à la puissance du législateur, à l'autorité des magistrats;* »

Gasparine Adam, veuve Gravaud, âgé de quarante et un ans, née à Berlin, demeurant à Paris, « convaincue d'être auteur ou complice d'une conspiration contre la république française, en entretenant des correspondances *avec le brigand appelé roi de Prusse,* et les ennemis de l'État; »

Tondu-Lebru, ancien ministre des affaires étrangères, coupable de fédéralisme;

Le duc de Biron, récemment destitué pour avoir trop mollement combattu l'insurrection vendéenne : il

Nov. 1793. avait été l'un des partisans les plus dévoués du duc d'Orléans, et, sous l'ancienne cour, l'un de ces jeunes nobles dont les mœurs scandaleuses avaient perverti la nation : on dit que sur l'échafaud il eut le courage de se repentir.

En général, les condamnés montraient un remarquable stoïcisme : comme les gladiateurs de Rome dégénérée, ils cherchaient à mourir avec grâce. Parmi ceux qui fléchirent devant l'échafaud, on cite le député P. Manuel, et la trop fameuse Jeanne Vaubernier, comtesse du Barry, ancienne maîtresse de Louis XV. Cette femme, l'opprobre des derniers jours de la monarchie, s'était retirée à Luciennes, quelques mois après l'avénement de Louis XVI ; depuis cette époque, renfermée dans un cercle peu nombreux d'amis, parmi lesquels elle comptait plusieurs artistes, elle vivait étrangère aux intrigues des cours et aux événements de la révolution : elle jouissait d'une grande fortune, débris d'une honteuse munificence ; mais, en répandant autour d'elle des bienfaits, elle s'efforçait de faire oublier l'origine de ses richesses. Après les événements qui renversèrent le trône de Louis XVI, elle fit un voyage à Londres ; elle vendit ses diamants pour en consacrer le prix à soulager la misère de la reine et des princes, puis elle ne craignit pas de porter le deuil du roi. Cette généreuse conduite ne demeura pas impunie, et le tribunal révolutionnaire la déclara digne de mort. En allant au supplice, l'infortunée comtesse du Barry ne se sentit point soutenue par le courage de l'expiation ; elle fit retentir les rues de ses cris déchirants, et le peuple, qui était accouru pour jouir de ses derniers

Supplice de madame du Barry.

moments, se sentit ému de quelque pitié. « Au nom du « ciel, disait-elle, sauvez-moi ! Je n'ai jamais fait de mal « à personne. » Quand elle eut monté les marches de l'échafaud, elle se débattit douloureusement entre les mains des exécuteurs, et on l'entendit crier : *Encore un moment, monsieur le bourreau !* C'était la dernière prière de celle qui avait, pendant quatre ans, disposé du sort de la France. Avec elle périrent plusieurs banquiers, ses prétendus complices. Nov. 1793.

C'étaient là les saturnales de l'échafaud ; celles de l'athéisme paraîtraient plus hideuses encore. Mais nous avons besoin de revenir sur nos pas, et de suivre, ailleurs que sur la place de la Révolution, le développement de l'anarchie et l'œuvre des novateurs. Aussi bien la convention travaillait à retrancher de la société toutes les institutions que, dans son passage, l'assemblée constituante n'avait point eu le temps de détruire.

Innovations. — Nouveau système de poids et de mesures.

Celle-ci avait décrété, en principe, l'établissement de l'unité de poids et de mesures pour toute la France ; mais l'application de cette théorie devait rencontrer de nombreux et de puissants obstacles dans les mœurs du pays. La convention n'en fut point effrayée. Déterminée à tout refaire, elle prescrivit aux savants de chercher, en dehors des mesures et des poids en usage parmi les peuples, une nouvelle base, une sorte d'unité qui reposerait sur la nature elle-même, et non sur l'habitude vulgaire. Sur le rapport qui lui fut présenté à cet égard, elle se détermina à prendre pour l'unité commune de son nouveau système une longueur fixe et invariable, la quarante-millionième partie du méridien : cette mesure reçut le nom de MÈTRE. Par une

Nov. 1793. circonstance heureuse, le mètre excédait de peu l'ancienne demi-toise, et l'on espéra que son adoption serait facile. Multiplié par dix, par cent, par mille, par dix mille, le mètre donna pour mesures de longeur le *décamètre*, l'*hectomètre*, le *kilomètre*, le *myriamètre*; en sens inverse, il fut subdivisé en *décimètres*, en *centimètres*, en *millimètres*. Dix mètres carrés constituèrent l'*are*, qui forma la base de l'*hectare*, et se subdivisa en *centiares*. Ce furent les mesures ordinaires de surface. Le décimètre cube, désigné sous le nom de *litre*, fut pris pour unité des mesures de capacité; le centimètre cube d'eau distillée à la température de quatre degrés reçut le nom de *gramme*, et devint l'unité des mesures de poids : une pièce d'argent du poids de cinq grammes, et contenant un dixième d'alliage, ayant été adoptée comme unité monétaire, fut appelée *franc*. Cet ensemble de combinaisons donnait donc une base certaine, une et invariable, à toutes les mesures de surface, de poids, de capacité et de longueur, à la monnaie elle-même. Jamais un peuple n'avait été doté d'un système, en apparence, plus simple et plus ingénieux : la nature même lui servait de règle, et toutes les nations pouvaient tôt ou tard y être ramenées. Cependant un demi-siècle s'est écoulé, et ce système, nonobstant ses avantages incontestables (si on le compare au chaos qu'il fit disparaître), malgré la simplicité étonnante qui le signale à l'admiration des hommes d'étude; ce système, disons-nous, n'est point encore devenu populaire, et n'est encore admis que dans le langage des calculateurs érudits : les lois ne cessent de l'imposer, les mœurs le rejettent, et ses conquêtes ne

s'opèrent que bien lentement : c'est que rien n'est plus difficile que de changer les habitudes de toute une nation [1]. Nov. 1793.

Institution de l'ère républicaine.

C'était peu encore ; les audacieux républicains entreprirent d'aller au delà : ils se dirent que la révolution française était, dans l'histoire de l'humanité, un événement d'une importance si haute, que les peuples devaient tous la prendre pour ère nouvelle. Emportés par un orgueil délirant, ils rejetèrent la date choisie par toutes les nations chrétiennes, l'ère de l'incarnation du Sauveur : reniant donc ce miraculeux souvenir, ils résolurent de glorifier la sanglante république au char de laquelle ils s'étaient attelés. Ainsi pour célébrer une émancipation politique dont jusque-là l'anarchie et le meurtre avaient été les fruits ordinaires, ils effacèrent de leurs registres la mémoire du Verbe fait homme, de ce Dieu qui, en revêtant la forme d'un esclave et en se courbant sous la croix, nous a affranchis de la tyrannie du mal et de la servitude de la mort.

Nouveau calendrier.

Par une coïncidence favorable à leur système, le jour de la fondation de la république était celui de l'équinoxe d'automne : on décréta que l'an Ier de l'ère nouvelle remonterait au 22 septembre 1792, et qu'à dater de ce

[1] C'est qu'en outre le calcul décimal, merveilleusement rapide sur le papier, est, dans la pratique, fort inférieur au calcul duodécimal, à cette opération si naturelle à l'esprit humain, qui, en partant de l'unité, présente spontanément l'idée de la moitié, des trois quarts, du double et du triple, tandis qu'il est besoin d'une réflexion plus laborieuse lorsqu'il s'agit de compter par trois dixièmes, quarante-deux centièmes, etc. Le temps résoudra peut-être ces difficultés de la pratique ; mais elles seront tenaces.

Nov. 1793. moment l'année serait partagée en douze mois, composés chacun de trente jours. Il restait à classer cinq jours et quelques heures : on statua que chaque année serait terminée par cinq jours supplémentaires, qu'on appela *sans-culottides*, et qui devaient être consacrés à des fêtes nationales : pour les années bissextiles, on admettait un sixième jour *sans-culottide*. Chaque mois devait être partagé en trois espaces de dix jours, appelés *décades* : le dixième jour de la décade était consacré au repos et remplaçait le dimanche. Comme il s'agissait de désigner les mois, le comité d'instruction publique, par l'organe du conventionnel Romme, proposa de leur attribuer des noms révolutionnaires, tels que *jeu de paume*, *bastille*, *peuple*, *montagne*, *liberté*, *égalité*, etc. La convention, sur le rapport de Fabre d'Églantine, préféra adopter certaines appellations qui se rattachaient à l'ordre des saisons et aux productions de la terre. Les mois de l'automne furent nommés *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire* (mois des vendanges, des brumes et des frimas) ; ceux de l'hiver, *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse* (mois des neiges, des pluies, du vent) ; ceux du printemps, *germinal*, *floréal*, *prairial* (mois de la fermentation de la séve, de l'épanouissement des fleurs, de la récolte des prairies) ; ceux de l'été, *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, (mois des moissons, de la chaleur et des fruits). Les jours, d'après leur ordre, furent divisés en premier, second, etc., et appelés *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *decadi*. Les fêtes sans-culottides furent vouées au *génie*, à l'*industrie*, au *travail*, aux *actions*, aux *récompenses*. La sixième sans-culottide, qui n'était célébrée que tous les quatre ans.

était la fête de l'*opinion*. Ce jour-là, il devait être permis de tout penser et de tout dire : ce serait la saturnale de la vérité. Chaque série de quatre ans, terminée par une année bissextile, formait une période, appelée *franciade*; chaque jour était divisé en dix parties, subdivisées en dix autres : mais l'application de cette réforme fut ajournée. On fit disparaître les noms des fêtes catholiques et ceux de tous les saints du calendrier, et l'on mit à leur place ceux des instruments de travail, des animaux, des fruits et des légumes ; de telle sorte que là où, la veille encore, l'Église proposait au culte de ses enfants les noms à jamais vénérés du Sauveur, de sa mère, des apôtres, des martyrs et des confesseurs, on vit inscrire par les blasphémateurs la longue nomenclature des outils, des bêtes de somme, des animaux de basse-cour et des végétaux vulgaires. Le dirons-nous? l'impiété et le sacrilége osèrent aller bien plus loin encore. Mais, pour l'intelligence de ce récit, nous aurons besoin de reporter l'attention de nos lecteurs sur les dissentiments qui séparaient profondément les jacobins des cordeliers, la faction des hébertistes de celle de la Montagne.

Nov. 1793.

Symptômes des luttes entre les factions.

Toutes deux luttaient d'innovations et de réformes, l'une soutenue par la convention, l'autre énergiquement secondée par la commune ; ici, Robespierre, là, Chaumette. Toutes deux étaient d'ailleurs entraînées par l'ardeur fougueuse de rompre avec le passé.

Une pensée qui dominait Robespierre, et qui ne rencontrait autour de lui qu'un petit nombre de contradicteurs, était celle d'en finir avec les habitudes du christianisme et de reléguer en même temps dans l'oubli le

Nov. 1793. Sauveur des hommes et le gouvernement monarchique. Il est vrai de dire que Robespierre, imbu de quelques doctrines spiritualistes, s'obstinait, avec Saint-Just et un petit nombre de montagnards, à prendre pour base de toute société l'idée de l'existence d'un Dieu, créateur et conservateur du monde. Hébert, au contraire, et ses complices, parmi lesquels figuraient les cordeliers, la plupart des jacobins, beaucoup de conventionnels, la commune et l'état-major de l'armée révolutionnaire, s'indignaient hautement de ce qu'on osât à ce point insulter à la philosophie, qu'on entretînt encore le peuple dans l'idée de l'existence de Dieu. Les misérables dénonçaient à la vindicte du bourreau, comme fauteurs de la féodalité et des rois, tous ceux qui, satisfaits de leur œuvre, se reposaient après la chute du trône et laissaient subsister debout la royauté de Jésus-Christ.

Entre les hordes d'Hébert et les fauteurs de l'athéisme l'alliance était naturelle, elle était nécessaire : on savait que Robespierre croyait en Dieu ; on espérait que ses partisans s'opposeraient à l'intronisation du matérialisme, et qu'à la faveur de cette lutte, dans laquelle Hébert et Chaumette se flattaient de l'emporter, il serait facile de supplanter la Montagne et de dépasser le comité de salut public. Ce rêve insensé ne devait pas entièrement s'accomplir ; mais il allait donner lieu à des manifestations et à des orgies qui seront, pour la convention et la commune, une cause impérissable d'opprobre.

Saturnales impies et sacrilèges. — Athéisme et apostasies.

La plupart des églises de Paris, quoique souillées par le ministère du clergé apostat, étaient jusqu'alors demeurées ouvertes ; et le peuple, par ignorance du

schisme ou par habitude, avait continué de les fréquenter. Cependant des bandes de clubistes et de blasphémateurs se faisaient fréquemment une joie de troubler les cérémonies et les offices en chantant le *Ça ira* et en dansant la *Carmagnole* au pied des autels. Les prêtres constitutionnels s'efforçaient de conjurer l'orage en faisant parade de jacobinisme; plusieurs officiaient en bonnet rouge : parmi eux se trouva l'évêque de l'Allier, qui remplaça par cette hideuse coiffure sa mitre usurpée, et par une pique sa crosse épiscopale. Or l'athéisme ne se contentait pas de ces dégradantes manifestations; les prêtres apostats continuaient encore à parler de ce Dieu, dont ils profanaient le culte, à prêcher une sorte de morale qu'ils rattachaient à l'Évangile; et ces débris des traditions catholiques importunaient des factieux sans croyances et sans frein. Les hébertistes étaient impatients d'en finir avec Dieu et avec l'immortalité de l'âme; et chacun de ces misérables, à l'exemple de l'un d'entre eux, l'insensé Anacharsis Clootz, se vantait *d'avoir une âme sans-culotte et d'être l'ennemi personnel de Jésus-Christ.* Nov. 1793.

La commune de Paris rendit un arrêté portant défense aux marchands de fermer boutique le dimanche; elle fit enfoncer les volets de ceux qui avaient osé y contrevenir. Plus tard, elle approuva que, sur le seuil des lieux de sépulture, on inscrivît ces mots, destinés à populariser les idées matérialistes :

La mort est un sommeil éternel.

Là ne se bornèrent pas ses stupides fureurs. Sur la proposition d'Hébert, elle arrêta que les statues des

Nov. 1793. saints et toutes les effigies religieuses placées sur le portail des églises et sur la voie publique seraient immédiatement détruites, comme autant de vestiges du fanatisme et de la barbarie; elle voulut que, sur tous les points de la capitale, les pieuses images de la mère de Dieu fussent renversées, et qu'à leur place on offrît au respect et à l'amour des citoyens les bustes de Lepelletier et de Marat; elle ordonna que les sépultures des riches et des aristocrates seraient fouillées, pour qu'il fût possible d'en extraire les matières d'or et d'argent enfouies avec les ossements des morts, et les autres métaux destinés à *exterminer les tyrans;* elle décida que, pour *ne pas perpétuer le poison du fanatisme,* la section de la Croix-Rouge prendrait désormais le nom de *section du Bonnet-Rouge :* plus tard, elle rendit des arrêtés pour faire porter à la Monnaie les vases sacrés et jeter dans les flammes les reliques des saints. Toutes ces mesures n'étaient que des signes avant-coureurs d'un scandale dont le souvenir nous glace d'effroi, d'une longue suite de sacriléges auxquels la postérité refuserait de croire, si des générations entières n'avaient eu le malheur de les voir et de les attester, si les témoins, si peut-être une partie des coupables ne vivaient encore.

Le 7 novembre 1793, l'évêque intrus de Paris, Gobel, suivi de son clergé, et cédant aux menaces du parti athée, se présenta à la barre de la convention : le misérable vieillard et les autres apostats ses complices étaient coiffés du bonnet rouge. La parole fut d'abord donnée au jacobin Momoro, l'un des moteurs de cette lamentable scène et le même qui exerçait alors les fonctions de président du département : « Citoyens législateurs,

« dit cet homme, l'évêque de Paris et plusieurs autres Nov. 1793.
« prêtres, conduits par la raison, viennent dans votre « sein se dépouiller du caractère que leur avait imprimé « la superstition. Ce grand exemple, n'en doutons pas, « sera imité par leurs collègues. C'est ainsi que les « fauteurs du despotisme en deviendront les destruc- « teurs ; c'est ainsi que dans peu la république française « n'aura plus d'autre culte que celui de la liberté, de « l'égalité et de la vérité, culte puisé dans la nature et « qui, grâces à vos travaux, sera bientôt le culte uni- « versel. » Alors, d'une voix troublée et qui révélait la lutte intérieure de la peur et des remords, le malheureux Gobel lut la déclaration suivante : « Né plébéien, j'eus « de bonne heure dans l'âme les principes de la liberté « et de l'égalité. Appelé à l'assemblée constituante par « le vœu de mes concitoyens, je n'attendis pas la Décla- « ration des droits de l'homme pour reconnaître la « souveraineté du peuple... Depuis ce moment, la vo- « lonté du peuple souverain est devenue ma loi suprême ; « mon premier devoir, la soumission à ses ordres : « c'est cette volonté qui m'avait élevé au siége de « l'évêché de Paris et qui m'avait en même temps « appelé à trois autres. J'ai obéi en acceptant... « Aujourd'hui que la révolution marche à grands pas « vers une heureuse fin ; aujourd'hui qu'il ne doit plus « y avoir d'autre culte public et national que celui de la « liberté et de la sainte égalité, parce que le souverain « le veut ainsi : conséquent à mes principes, je me « soumets à sa volonté et je viens vous déclarer ici « hautement que dès aujourd'hui je renonce à exercer « mes fonctions de ministre du culte catholique. Les

Nov. 1793. « citoyens mes vicaires, ici présents, se réunissent à « moi. En conséquence, nous vous remettons tous nos « titres.

« Puisse cet exemple servir à consolider le règne de « la liberté et de l'égalité! *Vive la république!* »

Gobel remit ensuite sa croix et son anneau pastoral : ses complices l'imitèrent, et, en quelques moments, l'autel de la patrie se trouva chargé d'offrandes semblables déposées par des mains sacriléges. On avait remarqué une grave lacune dans le sacrifice de Gobel : en abdiquant son caractère d'évêque constitutionnel et en renonçant à exercer le culte public, il n'avait point jusqu'au bout renié sa foi, et la convention semblait attendre des apostasies plus complètes. Ses vœux ne furent que trop remplis : bientôt les prêtres et les évêques constitutionnels qui siégeaient dans les rangs de l'assemblée se hâtèrent de renoncer à leur tour au caractère dont, naguère, ils avaient été revêtus pour l'éternité, et ils mêlèrent d'affreux blasphèmes au scandale de leur trahison. Parmi ces lâches on remarqua Thomas Lindet, évêque schismatique du département de l'Eure; Lalande, qui avait exercé les mêmes fonctions dans le département de la Meurthe; Gay-Vernon, leur collègue dans le département du Cher; et le régicide Sieyes, leur digne émule, qui tous osèrent renier Dieu, et se féliciter de ce qu'enfin, au livre de l'Évangile, la nation et la raison faisaient succéder le livre de la nature, le code de la raison et de la philosophie. Leur exemple fut imité par Julien de Toulouse, ministre protestant; et cet apostat vint à son tour déclarer qu'il n'aurait désormais *d'autre temple que le*

sanctuaire des lois, d'autre idole que la liberté, d'autre morale que l'égalité. Cependant Grégoire venait d'entrer dans la salle, et l'on se pressait autour de lui pour l'inviter à souscrire à l'apostasie : il fut le seul qui trouva dans son âme et dans le débris de ses croyances assez de courage pour résister, et pour en appeler au principe de la liberté des cultes. Nov. 1793.

Le président, un nommé Leroi qui se faisait niaisement appeler *Laloi*, félicita les blasphémateurs et les renégats de toutes les Églises; faisant ensuite allusion à la profanation des saints reliquaires, il remercia le clergé schismatique de Paris d'avoir déposé sur l'autel de la patrie *ces boîtes gothiques que la crédulité de nos pères avait consacrées à la superstition.* Il ajouta : « La récompense de ce sacrifice se retrouvera dans le bonheur pur « dont vous allez jouir sous la plus belle constitution « du monde, au sein d'un État libre, et dégagé de « préjugés... L'Être suprême n'exige que la pratique « des vertus sociales et morales : telle est sa religion; il « ne veut de culte que celui de la raison; il n'en prescrit pas d'autre, et ce sera désormais la religion « nationale. »

Fêtes de la Raison à Notre-Dame.

Ces derniers mots, que la convention couvrait de ses applaudissements, allaient recevoir une application inouïe et sacrilége. Le soir même de cette déplorable séance, le département et le conseil général de la commune ordonnèrent qu'en mémoire de l'abjuration du clergé constitutionnel une fête serait célébrée, le 10 novembre, dans la ci-devant église métropolitaine. L'arrêté portait « que les musiciens de la garde nationale et autres viendraient chanter des hymnes patrio-

Nov. 1793. tiques devant la statue de la Liberté, *élevée au lieu et place de la ci-devant sainte Vierge.* » Au jour marqué pour la cérémonie infâme, les cordeliers et les jacobins, rivalisant de cynisme, escortèrent jusque sous les voûtes de l'antique métropole de Paris les ordonnateurs de la fête, Hébert, Chaumette, Momoro, Lhuillier, et leurs méprisables acolytes. On avait élevé dans le sanctuaire un temple de bois, façonné grossièrement d'après les règles de l'architecture grecque, et sur le fronton duquel étaient écrits en lettres énormes ces mots : *A la Philosophie.* A l'entrée de ce temple on avait disposé sur des estrades les bustes de Voltaire, de Rousseau, et de quelques écrivains matérialistes devenus fameux par les excès de leur impiété. Ce fragile édifice avait pour base une montagne, au centre de laquelle, sur un rocher, brûlait une torche ardente, figurant le flambeau de la Vérité. Des musiciens, placés au pied de la montagne, exécutaient un hymne dont le régicide Chénier avait composé les paroles, et dont nous transcrivons quelques strophes :

Descends, ô Liberté, fille de la Nature !
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel ;
Sur les pompeux débris de l'antique imposture,
Ses mains relèvent ton autel.

Venez, vainqueurs des rois ; l'Europe vous contemple ;
Venez ; sur les faux dieux étendez vos succès !...
Toi, sainte Liberté, viens habiter ce temple,
Sois la déesse des Français !...

Au peuple souverain tous les rois font la guerre :
Qu'à tes pieds, ô déesse, ils tombent désormais !
Bientôt sur le cercueil des tyrans de la terre,
Les peuples jureront la paix.

Nov. 1793.

Guerriers libérateurs, race puissante et brave,
Armés d'un glaive humain, sanctifiez l'effroi !
Terrassé par vos coups, que le dernier esclave
Suive au tombeau le dernier roi !

Pendant que mille voix chantaient en chœur, d'impures courtisanes, vêtues de blanc et couronnées de chêne, montaient processionnellement sur la montagne, un flambeau à la main, et se rangeaient autour d'une femme qui figurait la Liberté. Celle-ci (une danseuse habituée aux triomphes de l'Opéra) fit une station dans le temple de la Philosophie; puis elle en sortit, et prit place sur un siége de verdure que des mains criminelles avaient dressé sur le grand autel. Là, dans l'attitude de la Paix, elle reçut les hommages des républicains et des républicaines, qui chantaient une ode en son honneur, et qui lui tendaient les bras. Ainsi, pour la honte de notre patrie, se réalisa cette menace d'un orateur sacré (le père Beauregard), qui avait prédit, dès le règne de Louis XV, que l'infâme Vénus serait un moment intronisée dans le lieu réservé au saint des saints; ainsi se manifestait, aux yeux d'un peuple hébété ou complice, cette « abomination de la désolation » qu'avait autrefois annoncée le prophète.

La convention prend part à ces saturnales.

La convention, retenue par ses travaux accoutumés, était demeurée étrangère à cette odieuse jonglerie; elle s'était bornée à recevoir l'abjuration de quelques prêtres indignes, et à rendre un décret par lequel *le comité d'instruction publique était chargé de lui proposer le plan d'un culte raisonnable, destiné à remplacer la religion chrétienne*. Les hébertistes, qui venaient

Nov. 1793 d'adorer à Notre-Dame la déesse de la Liberté, eurent la pensée d'associer les représentants du peuple à leur audacieuse idolâtrie. Le soir même du jour où la cathédrale de Paris avait été le théâtre des plus honteuses saturnales, le cortége profanateur se rendit aux Tuileries, et parut à la barre de l'assemblée : déjà les sections de Paris s'y étaient donné rendez-vous, et tout annonçait au scandale de nombreux spectateurs. Au bruit de la musique et des tambours, on introduisit les magistrats de la commune, et avec eux la déesse de la *Raison*, représentée par la même femme qui, dans la cérémonie du matin, avait été adorée sur l'autel de Notre-Dame. Cette malheureuse ne s'était prêtée qu'à regret à servir d'instrument à la faction sacrilége ; elle n'avait cédé qu'à la peur, Chaumette l'ayant, dit-on, menacée de la traiter *en simple mortelle*, si elle ne consentait pas à être mise au rang des divinités. Quoi qu'il en soit, la demoiselle Maillard (c'était son nom), alors vêtue d'une tunique blanche, à demi couverte d'un manteau bleu, la tête ceinte du bonnet rouge, et une pique à la main, était portée par quatre hommes du peuple, sur un fauteuil tapissé de feuilles de chêne. A son arrivée, des groupes de jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de rose chantèrent des hymnes, et Chaumette prit la parole : « Législateurs, dit-il, le « Fanatisme a lâché prise ; il a cédé la place à la Rai-« son. Ses yeux louches n'ont pu supporter l'éclat de « la lumière : ses temples sont régénérés. Aujour-« d'hui un peuple immense s'est porté sous les voûtes « gothiques, qui, pour la première fois, ont servi « d'écho à la vérité. Là, les Français ont célébré leur

« vrai culte, celui de la Liberté, celui de la Raison; là, Nov. 1793.
« nous avons formé des vœux pour la prospérité des « armes de la république; là nous avons abandonné « des idoles inanimées pour la *Raison*, pour cette « image animée, chef-d'œuvre de la Nature. » A ces mots, il écarta le voile de sa compagne, et courba le genou devant elle; il se releva ensuite, et demanda à l'assemblée de décréter que la ci-devant église de Notre-Dame serait désormais consacrée au culte de la *Raison* : « Un seul vœu s'écria-t-il, s'est fait entendre « de toutes parts. Le peuple a dit : *Plus de prêtres, plus* « *d'autres dieux que ceux que la Nature nous offre.* » Celui qui présidait la convention n'eut pas honte de répondre à cette députation déshonorée : « L'assemblée « voit avec la plus vive satisfaction le triomphe que la « Raison remporte aujourd'hui sur la superstition et « le fanatisme : elle allait se rendre en masse, au « milieu du peuple, dans le temple que vous venez de « consacrer *à cette déesse.* » A ces mots, l'un des soutiens du parti athée, Chabot, réclama la parole, et demanda que, conformément au vœu des citoyens, la métropole de Paris devînt désormais le temple de la Raison : un décret rendu par l'assemblée en délire convertit en loi cette proposition sacrilége.

Un autre décret enjoignit à la déesse de s'asseoir auprès du président; et de recevoir de ce dernier l'accolade fraternelle. L'idolâtrie et la débauche s'embrassèrent, et ce fut le signal d'une orgie dégradante et inouïe. Les membres de la convention se mêlèrent au peuple; hommes et femmes se donnèrent la main, et dansèrent en rond la *Carmagnole* et le *Ca ira.*

Nov. 1793. Parmi ceux qui s'abstinrent de figurer dans cette danse pleine d'ignominie, on remarqua Robespierre et Saint-Just. Cependant il était quatre heures, la séance fut levée; la convention se joignit au cortége municipal, et se rendit avec le peuple sous les voûtes profanées de l'église Notre-Dame. Là recommencèrent, en face des représentants de la nation française et des magistrats de Paris, les criminelles manifestations du matin; là fut replacée, dans le lieu réservé au saint des saints, la courtisane éhontée que la république choisissait pour déesse; là encore retentirent contre Dieu les anathèmes empruntés aux imprécations de l'enfer, pendant que des orateurs athées divinisaient Chalier et Marat, les deux martyrs du culte de la guillotine. Peu de jours après, le comédien Monvel, montant à son tour dans la chaire de l'église Saint-Roch, épouvanta le monde par ce blasphème : « O Dieu! s'écria-t-il, si « tu existes, tu entends que j'insulte à tes foudres : « venge-toi, je t'en porte le défi... Tu gardes le silence, « tu n'oses frapper; j'en conclus que tu n'es point. » Et Dieu, qui est patient parce que l'éternité est à lui, suspendit ses coups.

Nouvelles démonstrations sacriléges.

Les jours suivants furent dignes du culte impie que la convention avait imposé à la France : la philosophie triompha jusqu'au bout. Le cœur se soulève au récit de tant de bacchanales, qui faisaient rétrograder de trente siècles la civilisation et l'humanité. Un jour, les magistrats républicains firent promener devant eux un âne coiffé d'une mitre et revêtu d'une chape. La convention toléra que la multitude traînât dans la fange des ruisseaux les calices, les vases sacrés, les saints

ciboires. Dans l'une de ses séances, elle vit des prêtres Nov. 1793.
fouler aux pieds la croix, en invoquant la raison et la nature : peu de temps après, elle approuva l'hommage d'un livre intitulé *Symbole raisonné de l'athéisme pour l'instruction des jeunes enfants*. Vers le même temps, la commune, qui la poussait dans cette boue, autorisa, par un arrêté, un prêtre à renoncer au nom que lui avait transmis son père : le misérable, courant au-devant de sa propre infamie, avait choisi le nom d'*Apostat*. Ainsi, de part et d'autre, une horrible émulation poussait au crime. Les reliques vénérées de la vierge de Nanterre, qui sauva Paris de l'invasion des Barbares, furent arrachées de nuit (par crainte du peuple) de l'asile religieux où elles étaient restées pendant treize siècles, et les émissaires d'Hébert les livrèrent aux flammes. Vingt ans plus tard Attila reparut sous les murs de Paris, et aucune prière ne retarda ses conquêtes.

De pareilles orgies ont lieu dans les départements.

Les horreurs dont la capitale était le théâtre égalaient à peine les fureurs sacriléges qui désolaient les départements. Là, comme à Paris, les bandes de l'armée révolutionnaire, transformées en iconoclastes, brisaient les statues des saints, déchiraient les tableaux suspendus aux églises, démolissaient les clochers, profanaient les reliques vénérées, et déclaraient la guerre à Jésus-Christ jusque dans ses sanctuaires. Chaque jour, la correspondance de la convention et des clubs faisait foi de ces horribles triomphes. Le représentant du peuple André Dumont, en mission dans les départements du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Oise, écrivait à l'assemblée : « Citoyens collègues, nouvelles

Mission d'André Dumont.

Nov. 1793. « captures ! D'infâmes bigots de prêtres vivaient, dans « des tas de foin, dans la ci-devant abbaye du Gard; « leurs barbes longues semblaient annoncer combien « leur aristocratie était invétérée. Ces trois bêtes noires, « ces moines ont été découverts;... les trois monstres « sont allés au cachot attendre leur jugement... Je « vais me rendre dans l'Oise. En nettoyant ce dépar- « tement, je n'en trouverai que plus le moyen d'extir- « per le chancre cadavéreux de l'aristocratie... » Dans une autre lettre, il envoyait à la convention le produit de ses rapines politiques exercées à Abbeville, et il poursuivait le cours de ses immondes railleries : « On « vous déposera des médailles d'or sur lesquelles est « gravée la figure de *Louis le Raccourci*. Quoique ce « monstre n'ait jamais rien valu, c'est sur de l'or et « de l'argent que sa stupide figure a été gravée.... Je « viens de requérir l'arrestation des prêtres qui se « permettaient de célébrer les fêtes ou dimanche. Je « fais disparaître les crucifix et les croix, et bientôt je « comprendrai dans la proscription les animaux noirs « appelés prêtres... Je pars pour Beauvais, que je vais « mettre au bouillon maigre avant de lui faire prendre « une médecine... »

Nous surmontons le dégoût que nous inspire ce style; et, bien que de pareils récits semblent dégrader la plume chargée de les retracer, nous accomplissons jusqu'à la fin le triste devoir d'étaler au grand jour de semblables turpitudes. Qui oserait dire qu'elles n'appartiennent pas à l'histoire? N'est-il pas vrai que la convention leur décerna une mention honorable? Ne sait-on pas que ces sarcasmes de bateleur ivre aboutissaient

à envoyer à l'échafaud des moissons de têtes humaines? Nov. 1793.

Le montagnard Fouché, ancien oratorien, et alors en mission à Nevers, mandait à la convention : « Citoyens « collègues, je vous envoie dix-sept malles remplies « d'or, d'argent et d'argenterie de toute espèce, prove- « nant de la dépouille des églises, des châteaux, et « aussi des dons des sans-culottes. Vous verrez avec « plaisir deux belles crosses d'argent doré et une cou- « ronne ducale en vermeil. L'or et l'argent ont fait plus « de mal à la république que le fer et le feu des féroces « Autrichiens et des lâches Anglais. Je ne sais par quelle « imbécile complaisance on laisse encore ces métaux « entre les mains des hommes suspects. Avilissons l'or « et l'argent, traînons dans la boue ces dieux de la « monarchie, si nous voulons faire adorer le dieu et la « république et établir le culte des vertus austères de la « Liberté... Je vous ferai dans peu un troisième envoi.» Les jacobins de la Nièvre, qui apportaient à la convention le butin sacrilége amassé par les soins de Fouché, prirent la parole et dirent : « Représentants du peuple, « les sans-culottes de Nevers, pleins de mépris pour « l'or et l'argent, viennent déposer entre vos mains les « reliques du fanatisme et de l'orgueil : ils foulent aux « pieds les crosses, les mitres et tous les hochets de la « calotte. Les habitants des campagnes viennent eux- « mêmes apporter l'argenterie de la table de leur Dieu... « Ils ont exprimé le vœu formel pour la suppression « des ministres du culte catholique et demandent à la « place des institutions de morale... Les femmes elles- « mêmes ont déposé toutes leurs croix. Nous ne voulons « plus que du fer... »

Fouché dans le département de la Nièvre.

Nov. 1793. Ces insolentes bravades annonçaient que Fouché avait réussi à pratiquer dans le département de la Nièvre un vaste système de démoralisation et d'impiété. Pour instrument de réforme, il avait choisi la terreur; et, au début de sa sanglante mission, il avait fait tomber sur l'échafaud, sans jugement et sans forme de procès, les têtes de trente-deux citoyens du département de l'Allier. Dès ce moment, tout lui était devenu facile. L'épouvante ayant glacé toutes les âmes et désespéré toutes les résistances, Fouché et les jacobins de Nevers avaient cessé de rencontrer des obstacles. La population honnête se dispersait, ne trouvant que le courage de fuir. Le reste des habitants se faisait complice du représentant du peuple et sacrifiait, à son exemple, à l'athéisme et à la guillotine. La peur de la mort était si profondément entrée dans les esprits, qu'on n'osait se servir, pour les changer, des espèces d'or et d'argent, et qu'on répudiait cette monnaie pour ne recourir qu'à l'emploi des assignats. Cependant les tyrans de cette époque avaient, comme ceux de la Rome impériale, leurs heures de distractions et de repos. Fatigué des victoires de la guillotine, Fouché eut l'idée de terminer sa mission dans la Nièvre par une grande fête consacrée à la Nature. Par ses ordres, on mit en réquisition un grand nombre de jeunes garçons et de jeunes filles et on les rassembla, au nombre d'environ huit cents, dans une plaine située aux abords de Nevers, sur l'autre rive de la Loire. Là, avait été dressé l'autel de la Patrie, auquel on arrivait par des marches de gazon; les futurs époux se rangèrent autour, sur deux lignes, chacun selon son sexe. Après avoir harangué les spectateurs, Fouché

ordonna à chaque garçon de se choisir une compagne; Nov. 1793.
et, à mesure que le couple s'approchait de l'autel de la Patrie, le représentant du peuple, parodiant les fonctions de grand prêtre de la Nature, étendait la main sur les conjoints et les déclarait mariés. Quand cette étrange cérémonie fut achevée, on donna à tous les époux, sous les voûtes de la Nature, un immense festin patriotique dont le département de la Nièvre fit tous les frais et qui se prolongea fort avant dans la soirée, au son des hymnes patriotiques.

Lequinio et Laignelot dans la Manche.

André Dumont et Fouché avaient de dignes émules: les montagnards Lequinio et Laignelot, en mission dans le département de la Manche, se signalaient par l'emportement de leurs colères philosophiques. « Nous « marchons de miracles en miracles, écrivaient-ils en « signalant de nouvelles apostasies; il ne nous restera « que le regret de n'en avoir plus à faire. Huit bénis« seurs du culte catholique et un ministre du culte « protestant viennent de se déprêtriser jeudi dernier, « jour de la décade, en présence de tout le peuple « assemblé dans le temple de la Vérité, ci-devant église « paroissiale... » Puis, après des blasphèmes que notre main se refuse à retracer, ces deux proconsuls ajoutaient: « Tout va marcher ici rondement; le peuple va de lui« même au flambeau de la Raison, que nous lui montrons « avec *douceur et fraternité*. Le tribunal révolutionnaire « que nous venons d'établir fera marcher les aristocrates, « et la *guillotine fera rouler les traîtres*. » Cette menace ne devait que trop tôt recevoir son accomplissement; Lequinio et Laignelot, poursuivant leur œuvre de sang, mandèrent, le 7 novembre, à la convention nationale:

Nov. 1793. « Nous avons formé à Rochefort un tribunal révolu-« tionnaire comme celui de Paris, et nous en avons « nous-mêmes nommé tous les membres, excepté celui « qui doit clore la procédure, le *guillotineur*. Nous « voulions laisser aux patriotes de Rochefort la gloire « de se montrer librement les vengeurs de la république, « trahie par des scélérats : nous avons simplement « exposé ce besoin à la société populaire : *Moi*, s'est « écrié avec un noble enthousiasme le citoyen Ance, « *c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la « tête des assassins de ma patrie!* A peine a-t-il eu le « temps de prononcer cette phrase, que d'autres se « sont levés pour le même objet et qu'ils ont réclamé « du moins la faveur de l'aider. Nous avons proclamé « le patriote Ance guillotineur et nous l'avons invité à « venir, en dînant avec nous, prendre ses pouvoirs par « écrit et les arroser d'une libation en l'honneur de la « république... » Quand nous sommes condamné, par respect pour la vérité historique, à reproduire ces souvenirs dégradants, notre pensée se reporte involontairement vers ce temps où régnait Tibère, vers ce peuple romain *né pour la servitude* et que la peur de la mort rendait le courtisan de la tyrannie.

On profane les reliques de saint Denis.

Les jacobins de *Franciade* (on avait donné ce nom à la ville de Saint-Denis) ne voulurent pas rester en arrière du mouvement hébertiste qui poussait la révolution dans les voies du sacrilége. Il vinrent à la barre de la convention lui faire hommage de la tête et des ossements de leur patron, l'apôtre des Gaules; et ils se moquèrent avec une lâche ironie de ce qu'ils appelaient *une relique puante*, des *guenilles sacrées*, et des *pourri-*

tures dorées. Ils ajoutèrent : « Vous, jadis les instru- Nov. 1793.
« ments du fanatisme, saints, saintes, bienheureux « de toute espèce, montrez-vous enfin patriotes ; levez- « vous en masse, marchez au secours de la patrie, partez « pour la Monnaie : et puissions-nous, par votre secours, « obtenir dans cette vie le bonheur que vous nous pro- « mettez pour une autre ! » La convention honora ces infamies, en ordonnant qu'elles seraient consignées au procès-verbal de ses séances.

Orgie sacrilége dans l'enceinte de la convention.

Le lendemain, elle admit dans son enceinte les envoyés de la section des Gravilliers. Ces misérables se présentèrent vêtus d'habits épiscopaux et pontificaux et en dansant la *Carmagnole*. Quand le dais fut introduit, la musique joua des airs obscènes, et chacun, se dépouillant de ses habits usurpés, les jeta en l'air, pour ne conserver que l'uniforme de garde national ; de telle sorte qu'on vit voler et retomber avec bruit, sur le pavé de la salle, les mitres, les crosses, les étoles et les dalmatiques. Pour compléter cette saturnale, on donna la parole à un enfant qui lut une déclaration d'athéisme et sollicita la convention de décréter un catéchisme républicain. Ce petit malheureux fut vivement applaudi et reçut l'accolade du président ; et l'on entrevit le jour où s'accomplirait, sur toute la surface de l'empire français, cette parole de l'impie : *Que Dieu ne soit plus honoré sur la terre par des fêtes*. Sur tous les points, à l'exception de la Vendée, le matérialisme étalait ses pompes et renversait les autels ; partout on imitait fidèlement les turpitudes de la commune de Paris et l'on se ralliait au culte de la Raison. Jusque dans le sein des familles pieuses et consternées, les

Nov. 1793. agents du jacobinisme allaient arracher de jeunes filles tremblantes et les contraignaient à figurer comme déesses dans les cérémonies du culte républicain ; et la France, par sa torpeur, complice de tant d'excès lamentables, se partageait entre l'athéisme et l'échafaud. — L'échafaud !... il était trop lent à frapper au gré des tyrans ; les exécuteurs de la Montagne cherchaient déjà des supplices plus dignes de leurs fureurs. Poursuivons ce récit : les proportions du crime vont encore s'agrandir, les vengeances révolutionnaires s'exerceront sur une plus large échelle.

Vengeances révolutionnaires exercées à Lyon.

Une immense proie venait de leur être offerte, et il s'agissait d'épouvanter par un coup terrible toutes les villes de la république qui oseraient encore méditer de se soustraire à l'unité et de s'insurger contre la convention.

Dès le 9 octobre, Lyon s'était rendu ; il avait succombé sous le dernier effort de ces montagnards du Puy-de-Dôme que le représentant du peuple Couthon avait lui-même conduits au siége, et qu'il appelait avec orgueil *les rochers de l'Auvergne*. Les armées de la république campaient donc sur les places publiques de la ville prise; elles bivaquaient dans ses rues, jonchées de cadavres et de débris fumants. Couthon était sans pitié et sans peur : à ce double signe on reconnaissait les hommes de la Montagne. Il commença par rétablir dans ses pouvoirs l'ancienne municipalité de la ville, celle que les royalistes insurgés avaient si longtemps retenue dans les fers ; puis il lui confia la mission de rechercher les coupables, et de les traduire devant une commission militaire chargée de les mettre

à mort. Lui-même il distribua la population lyonnaise en trois classes d'habitants : les riches coupables, les riches égoïstes, et le peuple ignorant qui subissait leur influence. La première de ces classes devait être envoyée à l'échafaud ; la seconde, punie de la confiscation des biens; la troisième, chassée de Lyon, et remplacée par une colonie de patriotes. La convention osa aller plus loin dans la voie des rigueurs et des vengeances : sur la proposition du comité de salut public et sur le rapport de Barrère, elle vota le décret suivant, qui laissait bien loin les exterminations de Sylla et de Marius : Nov. 1793.

« Art. 1er. Il sera nommé par la convention nationale, sur la présentation du comité de salut public, « une commission de cinq représentants du peuple, « qui se transporteront à Lyon sans délai, pour faire « saisir et juger militairement tous les contre-révolutionnaires qui ont pris les armes dans cette ville.

« Art. 2. Tous les Lyonnais seront désarmés; les « armes seront données à ceux qui seront reconnus « n'avoir point trempé dans la révolte, et aux défenseurs de la patrie.

« Art. 3. LA VILLE DE LYON SERA DÉTRUITE.

« Art. 4. Il n'y sera conservé que la maison du « pauvre, les manufactures, les ateliers des arts, les « hôpitaux, les monuments publics et ceux de l'instruction.

« Art. 5. Cette ville cessera de s'appeler Lyon. Elle « s'appellera COMMUNE-AFFRANCHIE.

« Art. 6. Sur les débris de Lyon sera élevé un monu-

Nov. 1793. « ment, où seront lus ces mots : *Lyon fit la guerre à « la liberté, Lyon n'est plus.* »

En attendant l'arrivée des commissaires de la convention, Couthon donna le premier signal des vengeances. Un tribunal révolutionnaire fut installé au milieu des ruines fumantes encore de Lyon, et les vainqueurs traduisirent sans retard à sa barre ceux de leurs ennemis dont la voix publique signalait plus particulièrement la résistance et le courage. Dès le 13 octobre, de nombreuses exécutions eurent lieu : cependant la convention confia le soin de ses vengeances à Montant, l'un des proscripteurs de la Gironde; elle lui adjoignit Fouché, qui venait de faire ses preuves dans la Nièvre, et Collot d'Herbois, ancien acteur du théâtre de Lyon, sifflé par le public de cette ville, et qui nourrissait dans son âme atroce des projets d'extermination et de deuil. Dans l'intervalle qui s'écoula entre le choix de ces hommes et leur installation au prétoire de Lyon, la commission judiciaire, déjà nommée par Couthon, ne cessa de faire tomber des têtes; en outre, on institua à Lyon deux comités : le premier était chargé de séquestrer les biens des rebelles, des riches et des nobles, au profit des patriotes pauvres et des sans-culottes républicains; le second avait mission de faire abattre les maisons de la ville.

On commence la destruction de la ville.

Couthon avait voulu donner un appareil formidable à ces ineptes proscriptions. Infirme et paralytique, il se faisait porter sur un brancard par quatre hommes du peuple, coiffés du bonnet rouge : devant chaque maison dévouée aux démolisseurs, il faisait lire le jugement rendu contre elle par la commission révo-

lutionnaire; puis, après avoir frappé la porte jusqu'à trois fois à l'aide d'un petit marteau d'argent, il prononçait à haute voix ces paroles insensées : *Maison rebelle, je te frappe au nom de la loi.* Aussitôt accouraient des bandes armées d'instruments de destruction, et la maison tombait rapidement sous leurs coups redoublés. Ces exécutions durèrent six mois. Déc. 1793.

Ce n'était point assez : Collot d'Herbois et les jacobins se plaignirent des lenteurs de la commission, qui, bien que siégeant nuit et jour, n'avait encore livré au bourreau que deux cents têtes; des victimes de pierre ne leur suffisaient pas, et leurs colères réclamaient de plus larges vengeances. Ils mandèrent donc à Lyon un misérable acolyte d'Hébert, Ronsin, le général des brigands qui s'étaient organisés en armée révolutionnaire; et cet homme vint à leur aide, en se faisant suivre d'une partie de ses soldats voués au crime. En quelques jours les principaux établissements de la ville furent changés en prisons, et ces prisons regorgèrent de malheureux qu'on y entassait par milliers. Une guillotine ambulante était traînée à la suite de l'armée de Ronsin : Collot d'Herbois, comme un sacrificateur infatigable, présidait aux supplices, et s'indignait de ce qu'il fallait si longtemps au bourreau pour tuer un homme.

Un tribunal fut ajouté à celui dont les sentences paraissaient trop lentes; mais sa dévorante activité ne parvint pas à satisfaire l'impatience des assassins. Les représentants du peuple substituèrent aux deux commissions révolutionnaires qu'ils avaient créées un comité de sept juges, bientôt réduit à cinq par la démission de deux membres : « Les deux tribunaux, mandaient-ils,

Déc. 1793. « sans cesse embarrassés par les formes, ne remplis-
« saient pas les vœux du peuple : *le comité juge som-*
« *mairement; la justice est aussi éclairée que prompte.* »
En effet, quatre cents têtes tombèrent dans l'espace du premier mois; et les commissaires de la convention se plaignaient encore !

Le 14 frimaire an II [1], Collot d'Herbois et Fouché frappèrent pour la première fois des coups aussi terribles que leur colère. Ils avaient écrit à la convention : « Les démolitions sont trop lentes; il faut des moyens « plus rapides à l'impatience républicaine. L'explosion « de la mine et l'activité dévorante de la flamme peu- « vent seules exprimer la toute-puissance du peuple; « sa volonté ne peut être arrêtée comme celle des « tyrans : elle doit avoir les effets du tonnerre. » Quelques jours après, ils ajoutèrent, dans les transports de leur fureur à demi satisfaite : « Notre pensée, notre « existence tout entière, sont fixées sur des ruines, sur « des tombeaux, où nous sommes menacés d'être ense- « velis nous-mêmes, et cependant nous éprouvons de « secrètes satisfactions, de solides jouissances. La nature « reprend ses droits, l'humanité nous semble vengée, « la patrie consolée et la république sauvée, assise sur « ses véritables bases, sur les cendres de ses lâches « assassins ! » Ils terminaient ainsi : « Nous devons « donner un témoignage public d'estime aux travaux « assidus de la commission révolutionnaire que nous « avons instituée : elle remplit ses devoirs pénibles « avec une sévérité stoïque et une impartiale rigueur.

[1] 4 décembre 1793.

« C'est en présence du peuple, sous les voûtes de la « nature, qu'elle rend la justice, comme le ciel la ren- « drait lui-même... La terreur, la salutaire terreur est « vraiment ici à l'ordre du jour; elle comprime tous « les efforts des méchants; *elle dépouille le crime de ses « vêtements et de son or...* » Déc. 1793.

Mitraillades.

Voici ce qu'ils avaient fait pour suppléer aux lenteurs de la guillotine : ils s'étaient avisés d'employer la fusillade et la mitraille. A l'issue des jugements qui condamnaient en masse les accusés à périr, on avait fait échelonner, par pelotons, les victimes sur la place des Terreaux, et l'armée révolutionnaire les avait tuées à coups de fusil. Puis, ce lieu d'exécution ayant paru mal choisi, Fouché et Collot d'Herbois avaient choisi, pour ces lamentables scènes, la plaine des Brotteaux, esplanade spacieuse que la mitraille pouvait parcourir à l'aise. Là périrent, des premiers, soixante-neuf jeunes gens longtemps enfermés dans les prisons de Roanne, et qualifiés de *Muscadins*. Deux fossés parallèles avaient été creusés pour recevoir les cadavres; une haie de soldats bordait chaque ligne, et, le fusil en main, forçait chaque patient d'attendre la mort à son rang. Les condamnés étaient placés deux à deux, et garrottés à la suite les uns des autres; derrière eux étaient les canons. Les jeunes gens qu'on allait ainsi foudroyer bravaient leurs bourreaux, et répétaient en chœur ce refrain :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Soudain, à un signal donné, les artilleurs firent feu ;

Déc. 1793. mais les coups, mal dirigés, ne tuèrent que le tiers des victimes : les autres, plus ou moins grièvement blessés, demeurèrent debout, ou s'agitèrent convulsivement. On mit deux heures à consommer leur supplice à coups de fusil et de sabre. Les cadavres furent jetés dans le Rhône.

Le lendemain, le nombre des condamnés destinés à périr par la mitraille s'éleva à deux cent neuf. L'un d'eux s'échappa ; mais deux commissionnaires de la prison, malgré leurs protestations et leurs cris, furent confondus avec les patients, et traînés avec eux au supplice. Une longue corde fut fixée à chaque arbre d'une allée de saules; on attacha à cette corde chaque condamné par les liens qui lui comprimaient les mains derrière le dos, et bientôt la fusillade et les canons, dirigés par les hordes révolutionnaires de Ronsin, firent pleuvoir des boulets et des balles sur ces malheureux. Ce fut un des plus hideux spectacles dont l'histoire ait conservé le souvenir. La plupart des blessés et des mourants poussaient des cris lamentables, suppliant qu'on les achevât, et que, par pitié, on terminât leurs souffrances. Leurs gémissements retentissaient jusqu'à l'autre bord du Rhône, et les soldats n'y répondaient qu'en exterminant au hasard ceux qui survivaient encore. Parmi les suppliciés figurait Merle, maire de Mâcon, et ancien député à l'assemblée constituante. Une balle lui ayant emporté le poignet, avait en même temps brisé ses liens, et l'infortuné fuyait à travers la campagne. Les volontaires et les dragons ne bougeaient pas; mais un détachement de l'armée révolutionnaire se mit à sa poursuite, et le massacra. Comme l'un des soldats, ému de pitié,

hésitait à se servir de son arme, Collot d'Herbois arracha le fusil de cet homme, fit feu sur un condamné, et dit ensuite, avec l'accent de l'orgueil : *Voilà comment tire un républicain !...* Les jours suivants, ces scènes épouvantables se reproduisirent encore ; et, durant plusieurs mois que se prolongèrent les vengeances de la république, cinq ou six mille malheureux périrent sur l'échafaud ou sous le canon. « Nous le jurons, écrivaient « Fouché et Collot d'Herbois, le peuple sera vengé ! « Notre courage sévère répondra à sa juste impatience... « Bientôt, sur les débris de cette ville superbe et rebelle, « qui fut assez corrompue pour demander un maître, « le voyageur verra avec satisfaction quelques monu- « ments simples élevés à la mémoire des martyrs de « la liberté, et des chaumières éparses que les amis « de l'égalité s'empresseront de venir habiter, pour y « vivre heureux des bienfaits de la Nature... » Peu de jours après, l'un de ces représentants du peuple, recevant à son tour la nouvelle d'un triomphe de la république, mandait à ses collègues : «... Les larmes de la « joie coulent de mes yeux... Nous n'avons qu'une « manière de célébrer la victoire : nous envoyons « ce soir deux cent treize rebelles sous le feu de la « foudre. »

Déc. 1793

La victoire que fêtait ainsi Fouché, c'était la prise de Toulon. Ici encore, nous devons revenir sur nos pas, et raconter de nouveaux combats, d'autres supplices.

Siége de Toulon.

Depuis que Toulon s'était livré aux Anglais pour se soustraire aux vengeances de la convention, le drapeau blanc flottait sur les murs et sur les forts de

Déc. 1793. cette ville, et sa population ne reconnaissait d'autre roi que le malheureux orphelin du Temple, l'apprenti du cordonnier Simon. Cependant les Anglais se montraient fort peu disposés à prendre au sérieux la royauté de Louis XVII. L'amiral Hood, qui les commandait, entretenait entre les feuillants et les royalistes français des divisions à l'aide desquelles il réussissait, peu à peu, à concentrer tous les pouvoirs entre ses mains. En même temps il ne négligeait rien pour se mettre à l'abri des entreprises que le général Carteaux, alors maître de Marseille, ne devait pas tarder à diriger contre Toulon. Il appela à son aide l'amiral espagnol Langara et l'escadre napolitaine. En peu de jours, la garnison de Toulon et des forts, indépendamment des volontaires français qui la composaient, se trouva considérablement accrue par des renforts de troupes anglaises et espagnoles, sardes et napolitaines. Les gorges d'Ollioules, position importante qui couvre Toulon du côté de la route de Marseille, furent occupées par des détachements anglais, et tous les ouvrages de défense furent mis sur un pied formidable. Du côté de la mer, vingt vaisseaux de ligne, portant pavillon ennemi, croisaient dans la rade, et les îles d'Hyères avaient été fortifiées.

C'était le moment où les fédéralistes marseillais, vaincus par les troupes de la Montagne, portaient leurs têtes sur l'échafaud. Le bruit de leur supplice ne faisait qu'encourager Toulon à se défendre avec d'autant plus d'énergie, que tout espoir de miséricorde lui était enlevé. La convention avait mis cette malheureuse ville hors la loi, et elle avait dit : « Que la vengeance

« soit inexorable ! » La mission de deuil fut d'abord confiée à Carteaux : ce général, d'ailleurs dépourvu de talents et de connaissances militaires, n'avait sous son commandement que trois mille trois cents hommes, et il allait attaquer une place forte, défendue par quinze mille soldats. Malgré cette infériorité numérique de forces, il se mit en marche, et enleva intrépidement à l'ennemi les gorges d'Ollioules. Peu de jours après, par les soins des représentants du peuple Fréron et Barras, il reçut un renfort de quatre mille hommes, que lui amena le général Lapoype. Albitte, Gasparin et Salicetti, tous trois membres de la convention, étaient en mission à l'armée de Carteaux, et surveillaient les opérations de ce général. Quant à l'artillerie, elle était placée sous les ordres de Dammartin ; mais, cet officier supérieur étant retenu au lit par une blessure, son commandement échut provisoirement au capitaine Bonaparte, récemment envoyé de Paris, et qui, dès les premiers jours du siége, fut promu au grade de chef de bataillon.

Bonaparte.

Les assiégés avaient passé deux mois à se fortifier, tandis qu'ils auraient pu facilement chasser devant eux la faible armée de Carteaux, et rendre une énergie nouvelle aux fédéralistes et aux royalistes de Provence : ils ne le firent pas. L'amiral anglais, docile aux inspirations de Pitt, n'avait d'autre but que de garder Toulon aussi longtemps que la république française ne serait pas en mesure de le reprendre, se réservant ensuite d'abandonner cette ville, après l'avoir incendiée et ruinée. Dans ce système, les Anglais faisaient assez mal les affaires de Louis XVII ; mais ils

Déc. 1793. portaient un coup fatal à l'avenir maritime de la France, et pour eux ce résultat valait une victoire. D'ailleurs, les alliés s'entendaient fort peu, et il existait une rivalité ouverte entre les Anglais, les Espagnols et les Piémontais, qui gardaient la place. De leur côté, les assiégeants manquaient des moyens nécessaires pour réduire promptement Toulon, et les opérations traînaient en longueur.

Carteaux fut remplacé par Dugommier, général divisionnaire de l'armée des Alpes, et de nouveaux renforts portèrent enfin l'effectif des troupes françaises, devant Toulon, à près de vingt-huit mille combattants. La vieille expérience de Dugommier ne dédaigna pas l'appui intelligent et hardi du génie de Bonaparte. Le jeune officier se fit remarquer par ses connaissances pratiques, et par une entente assez rare de la guerre de siége : on écoutait ses conseils avec déférence, et la double protection des représentants du peuple Fréron et Gasparin soutenait Bonaparte contre l'opiniâtreté et la jalousie de plusieurs de ses chefs. On dut bientôt à ce jeune homme la proposition d'un plan d'attaque fort rationnel : d'après cette combinaison, les efforts des assiégeants devaient moins avoir pour objet d'écraser Toulon que de se rendre maîtres d'une position formidable, garnie de batteries et de retranchements, et qui dominait la rade : une fois en possession de cette puissante redoute, on pourrait foudroyer les escadres ennemies, et isoler la garnison des forces de mer, sur lesquelles elle s'appuyait. Cette position, réputée inattaquable, était appelée le *Petit-Gibraltar*. Le système de Bonaparte fut discuté en

Bonaparte propose un plan d'attaque.

Déc. 1793.

conseil, et approuvé par les hommes de guerre les plus capables. Dès ce moment, on se borna en quelque sorte à bloquer la ville dans tout le pourtour de son enceinte, depuis le fort la Malgue, qui commande l'est, jusqu'au fort Malbousquet, qui domine les abords de la place à l'ouest du port; et l'on s'attacha à emporter, s'il était possible, les hauteurs qui terminent le promontoire de l'Éguillette et de Balagner, et qui, séparant les deux rades, ferment tout accès du côté de la mer. Une partie de l'armée et des officiers, ne comprenant rien à ce système, commençaient à crier à la trahison; d'un autre côté, l'armée souffrait du manque de vivres; et les représentants du peuple Fréron et Barras proposaient déjà de lever le siége.

Prise du Petit-Gibraltar.

Au jour marqué, tous les préparatifs d'attaque étant achevés, l'armée se porta contre le Petit-Gibraltar; mais la résistance de l'ennemi fut vive et opiniâtre, et les colonnes françaises, malgré le dévouement intrépide de Dugommier, plièrent un moment sous la mitraille : cependant elles revinrent à la charge, et, vivement secondées par le feu des batteries que Bonaparte avait fait établir, elles emportèrent la citadelle si longtemps disputée. Le lendemain de cette action glorieuse, l'artillerie française menacait l'entrée de la petite rade et les escadres combinées de l'ennemi.

Prise de Toulon.

Les Anglais jugèrent dès lors qu'ils étaient perdus, s'ils s'obstinaient à défendre une place dont toutes les issues allaient être fermées derrière eux. En peu de jours, les forts qui couvraient la ville du côté de la Provence étaient tombés au pouvoir des Français : il ne restait plus à l'ennemi que le fort la Malgue.

Déc. 1793. Les Anglais prirent alors leur parti : ils résolurent d'évacuer la place, après avoir brûlé tous les vaisseaux qu'ils ne pourraient enlever, et détruit tous les établissements maritimes dont se glorifiait Toulon. Qu'importait à ces alliés douteux le sort de la ville et les dangers réservés à ses habitants? au demeurant, le résultat des événements allait retomber sur la France. Conformément aux instructions de l'amiral Hood, le capitaine Sidney Smith livra aux flammes, dans la nuit du 28 frimaire (18 décembre), l'arsenal, les magasins de mâture et les vaisseaux désarmés dans la darse. Des trente et un vaisseaux de ligne et des vingt-cinq frégates qui se trouvaient à Toulon au moment où l'amiral Hood avait occupé la ville, vingt et un furent incendiés ou fortement endommagés; d'autres, en assez grand nombre, devinrent la proie des alliés, qui se les partagèrent : il ne resta dans la darse que sept vaisseaux et onze frégates. Cependant la malheureuse population de Toulon, avertie, par le sort lamentable de Lyon, des excès et des supplices que lui réservait la convention nationale, se précipitait en masse, en poussant des cris de désespoir, pour émigrer sur les vaisseaux ennemis. Les escadres combinées ne purent sauver que douze mille citoyens; plusieurs milliers de fugitifs demeurèrent sur le port, abandonnés à la justice implacable des délégués du comité de salut public.

Le 1er nivôse (21 décembre), les troupes françaises entrèrent dans la ville. Déjà, par un trait sublime dont l'antiquité n'offre aucun exemple, les galériens, devenus libres au milieu du désastre public, avaient éteint les

flammes allumées par l'ennemi, et conservé à la patrie une partie de ses arsenaux et de ses escadres : cette œuvre accomplie, ils avaient volontairement repris leurs fers. Déc. 1793.

Décret rendu contre Toulon.

A la nouvelle de la victoire de ses armées, la convention nationale, sur le rapport de Barrère et du comité de salut public, rendit le décret suivant :

« L'armée de la république dirigée contre Toulon a « bien mérité de la patrie...

« Il sera célébré, dans toute l'étendue de la répu- « blique, une fête nationale, le premier *décadi* qui sui- « vra, dans chaque commune, la publication du présent « décret. La convention nationale assistera tout entière « à cette cérémonie civique...

« Le nom de Toulon est supprimé. Cette commune « portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

« Les maisons de l'intérieur de cette ville rebelle « seront rasées. Il n'y sera conservé que les établisse- « ments nécessaires au service de la guerre et de la « marine, des subsistances et approvisionnements. »

Exécutions révolutionnaires a Toulon.

Les représentants du peuple Fréron, Barras, Salicetti, Ricord et Robespierre jeune, commencèrent l'œuvre de colère : à leur tour, ces proscripteurs employèrent la fusillade et la mitraille, pour en finir plus vite avec les victimes. Leurs vengeances révélaient un caractère atroce. Un jour que la mitraille mal dirigée avait épargné un grand nombre de condamnés, une voix (on attribue ce crime à Fréron) fit entendre ces mots trompeurs : « Que ceux qui ne sont pas morts se lèvent ; la « république leur pardonne ! » Abusés par cette promesse, les malheureux qui respiraient encore se rele-

Déc. 1793. vèrent; mais on les acheva à coups de fusil et de sabre. Un vieillard de quatre-vingt-quatorze ans, M. Beaussier, fut porté dans une chaise à bras sur l'échafaud : une femme qui venait d'accoucher fut arrachée de son lit de souffrance et traînée au supplice. Cependant les délégués de la convention se plaignaient de ce que trop de coupables s'étaient soustraits à leurs fureurs; ils mandaient au comité de salut public : « La majeure partie des « habitants s'est embarquée, et la justice nationale « n'est pas assouvie comme elle devrait l'être... » On avait ouvert l'avis de détruire la ville par l'effet des mines; on ne le pouvait pas sans risquer de détruire les magasins et l'arsenal. Il fut décidé que les maçons des six départements voisins seraient requis d'accourir avec leurs outils, pour une démolition générale et prompte. « Avec une armée de douze mille maçons, « écrivaient les proconsuls, la besogne ira grand train, « et Toulon doit être rasé en quinze jours... » Ailleurs ils ajoutaient : « Tous les jours, depuis notre entrée, « nous faisons tomber deux cents têtes. Il y a déjà huit « cents Toulonnais fusillés... Les fusillades sont ici à « l'ordre du jour. »

Exécutions révolutionnaires à Marseille.

A la nouvelle des exécutions de Toulon, les bourreaux de Marseille s'efforcèrent d'offrir à la terreur les holocaustes qu'elle aimait; entourés de leurs victimes et triomphants dans le sang, ils écrivirent à la commune de Paris : « La vengeance nationale est ici en perma-« nence; la terreur est dans l'âme des lâches, des aris-« tocrates et des modérés. Le glaive de la loi nous est « confié, il frappe journellement les têtes coupables; il « n'en échappera aucune, nous vous l'assurons *plus la*

« *guillotine joue, plus la république s'affermit.* Le sang « des scélérats, des ennemis de la patrie, arrose les « sillons du Midi ; leurs corps fertilisent les champs ; « la terre a soif de ces monstres. — Nous travaillons « sans relâche à faire disparaître des départements « méridionaux tous ceux qui ne veulent pas la liberté, « qui méprisent l'égalité, qui rejettent l'unité et l'indi- « visibilité de la république, qui n'aiment pas la con- « vention et la sainte Montagne, qui craignent les jaco- « bins et les sans-culottes nos frères. *Ça va bien, ça ira* « *bien mieux dans peu de temps.* » Et la commune applaudissait à cette exécrable assurance. Déc. 1793.

Peut-être aurons-nous la force (la vérité l'exigera) de poursuivre ce récit; mais l'imagination s'épouvante en présence de ces tableaux trop longtemps prolongés : reprenons haleine, en racontant les événements des guerres de l'Ouest et ceux de la guerre étrangère ; là, du moins, le spectacle du dévouement et de l'héroïsme nous reposera de celui qu'offre le sang.

Événements militaires dans la Vendée.

Nous avons laissé l'insurrection vendéenne victorieuse à Torfou, à Montaigu, à Saint-Fulgent ; nous l'avons vue refoulant du côté de Nantes l'armée républicaine du général Canclaux et les divisions de l'ancienne garnison de Mayence, récemment envoyée par la convention pour combattre les paysans catholiques des départements de l'Ouest : cette fois encore, au lieu de mettre à profit leurs victoires, les Vendéens se dispersèrent et revinrent dans leurs paroisses, où les appelait le travail des champs. Peu de jours après, ils reparurent sous leurs drapeaux, à la suite de leurs chefs. Parmi ces derniers, Charette, écoutant toujours les inspirations de son

Sept. 1793. orgueil, avait refusé de concourir à l'exécution du plan de campagne arrêté en commun, et s'était séparé de l'armée royale pour retourner dans le bas Poitou. Son départ nuisit beaucoup aux opérations générales, et ne permit pas aux chefs vendéens d'entreprendre de quelque temps rien de sérieux. Les uns restèrent sur la défensive ; les autres livrèrent des escarmouches sans résultat. Sur ces entrefaites, Canclaux, de retour à Nantes, adoptait et soumettait, aux représentants du peuple en mission près de lui, un nouveau plan de campagne qui obtenait l'approbation des conventionnels. Ce plan consistait à former deux armées républicaines qui, partant, l'une de Nantes, l'autre de la Chateigneraye, devaient pénétrer au centre de la Vendée, où elles feraient leur jonction, et d'où elles agiraient ensuite de concert contre les royalistes. Dès le 25 septembre, l'une des colonnes se mit en marche ; l'autre, malgré les hésitations de Rossignol, ne tarda pas à s'ébranler.

Combat de Saint-Symphorien.

Le 30 septembre, les républicains, commandés par Kléber, rentrèrent à Clisson et à Montaigu : le même jour, ils se portèrent sur la route de Tiffauges ; près du village de Saint-Symphorien, ils rencontrèrent les avant-postes de Bonchamp et de d'Elbée. Kléber ayant donné le signal de l'attaque, ses officiers lui représentèrent qu'ils n'avaient point de canons : « Eh bien ! « leur dit-il, reprenons ceux que nous avons perdus à « Torfou. » Mais les royalistes n'étaient point disposés à se laisser enlever ces trophées de leurs récentes victoires. Ils se défendirent avec un grand courage, ayant d'ailleurs pour eux l'avantage de la position et du nombre. Les républicains redoublèrent d'impétuosité

et de dévouement, et balancèrent la fortune. Vers le soir, l'arrivée de Canclaux, qui amenait un renfort d'hommes et d'artillerie, contraignit les Vendéens à battre en retraite. Ces avantages furent paralysés par un ensemble de mesures mal concertées. A la suite des dénonciations de Rossignol, la convention destitua Canclaux, Aubert-Dubayet, Grouchy, Rey, Ganvilliers, Mieskowsky, et d'autres chefs supérieurs de l'armée républicaine : plus tard, elle fit droit aux représentations de Philippeaux, et elle rappela Ronsin[1]. Oct. 1793

Le général l'Échelle.

Les armées républicaines de l'Ouest furent réunies en une seule, et placées sous le commandement d'un nommé l'Échelle, inepte général qui arriva subitement à Montaigu, escorté d'un nouveau délégué de la convention nationale, le représentant du peuple Carrier, d'affreuse mémoire. « L'Échelle, dit Kléber, était le plus lâche des soldats, le plus mauvais des officiers, et le plus ignorant des chefs : il ne connaissait pas la carte, savait à peine écrire son nom ; et rien ne pouvait être comparé à sa poltronnerie, que son arrogance, sa brutalité et son entêtement. » Tel était l'homme que les jacobins avaient préféré à Kléber et au jeune Marceau, déjà célèbre par ses talents et son courage. Cependant les généraux Santerre et Rossignol avaient à leur tour quitté l'armée, laissant une partie de leurs divisions sous les ordres du républicain Chalbos.

Cependant le misérable l'Échelle était accablé sous le

[1] Ce misérable, qui s'était couvert d'opprobre dans l'Ouest, n'arriva à Paris que pour y être porté, par la faction d'Hébert, à la tête de l'armée révolutionnaire ; et nous connaissons déjà ses honteux exploits dans la plaine des Brotteaux.

Oct. 1793. poids de sa responsabilité et de son ignorance : sans s'inquiéter des systèmes proposés par les hommes de guerre et sans daigner jeter les yeux sur la carte du pays, il se bornait à exposer en peu de mots le plan qu'il avait conçu, et qui consistait à *marcher en ordre, majestueusement, et en masse.*

Suite de la guerre. Le commandement de la division mayençaise fut laissé à Kléber, sous le général en chef. Le 13 octobre, on apprit que Noirmoutiers était tombé au pouvoir de Charette; mais l'Échelle, fatigué d'entendre discuter le plus ou moins d'importance de cet événement, se borna à demander *ce qu'était Noirmoutiers.* Depuis quatre jours, Chalbos avait obtenu un avantage contre les Vendéens, sur la hauteur du bois de Moulin-aux-Chèvres. Les représentants du peuple, après en avoir rendu compte à la convention, ajoutaient : « L'armée « de la république est partout précédée de la terreur; « le fer et le feu sont maintenant les seules *armes dont* « *nous fassions usage.* » Au combat de Moulin-aux-Chèvres, le général de brigade Chambon, chargeant à la tête de ses soldats, périt, le corps traversé d'une balle, et en s'écriant : *Je meurs pour la patrie. Vive la république!* Le 14 octobre, une proclamation de l'Échelle apprit à l'armée que *le moment était enfin venu où les sans-culottes allaient triompher des brigands.* Le 15, les républicains entrèrent sans coup férir à Mortagne, d'où les Vendéens s'étaient retirés; le même jour, les colonnes de Kléber et de Marceau étant réunies, elles attaquèrent près de Saint-Christophe et de la Tremblaye les Vendéens, commandés par Bonchamp, d'Elbée, la Rochejaquelein et Lescure. Le

combat se prolongea avec acharnement pendant trois heures ; mais, Lescure ayant été mortellement frappé d'une balle, sa chute découragea les catholiques, qui s'enfuirent vers Chollet et jusqu'à Beaupréau. Durant le combat, l'Échelle ne s'était montré nulle part : comme il se plaignait ensuite de n'avoir vu auprès de lui aucun officier, le conventionnel Turreau lui répondit qu'on ne voyait jamais les braves à la queue des colonnes. Dès ce moment, l'inepte général ne conserva que les apparences du commandement, et le soin de diriger les opérations appartint entièrement à Kléber. Oct. 1793.

Déroute des Vendéens devant Chollet.

Deux jours après, l'armée républicaine, forte de vingt-quatre mille hommes, attaqua, en vue de Chollet, les Vendéens au nombre de quarante mille, mais découragés, mal armés et indisciplinés. Sur la gauche, les républicains prirent la fuite ; et le représentant du peuple Carrier, aussi lâche que cruel, suivit cet exemple. Mais le centre, commandé par Marceau, fit une contenance vigoureuse ; et les Vendéens, foudroyés par l'artillerie, commencèrent à lâcher pied. Kléber les poursuivit avec cinq bataillons, tandis que l'aile droite, aux ordres de Vimeux, obtenait un avantage non moins signalé. La victoire des républicains fut complète, mais elle avait été glorieusement disputée : « Jamais, écrivait « Kléber, les Vendéens n'ont livré un combat si opi- « niâtre... Ils combattaient comme des tigres, et nos « soldats comme des lions. » La perte des Vendéens s'éleva à près de dix mille hommes, au nombre desquels ils eurent à pleurer Bonchamp, qui fut atteint d'une blessure mortelle. Bonchamp, à lui seul, valait une armée ; c'était lui qui conseillait aux royalistes

Oct. 1793. d'abandonner le théâtre de leurs luttes et de se porter au delà de la Loire, pour se joindre aux insurgés de la Bretagne : quand ce plan, longtemps ajourné, fut enfin suivi, il était trop tard. Pour surcroît de malheur, le généralissime d'Elbée était tombé lui-même sur le champ de bataille, dangereusement blessé.

L'armée vendéenne se dispose à passer la Loire.

Le lendemain 18, la Rochejaquelein, devenu le chef de l'armée royaliste, se replia du côté de Beaupréau. En ce moment une seule pensée animait les Vendéens de tout âge et de tout sexe : ils voulaient passer la Loire; mais, pour que ce mouvement eût les résultats qu'ils s'en promettaient, il aurait fallu que les royalistes franchissent le fleuve en vainqueurs, et non en fugitifs. La Rochejaquelein, entraîné par l'impulsion générale, suivit avec ses compagnons les routes qui conduisaient à Saint-Florent. Lorsqu'ils y arrivèrent, maudissant la république et appelant à grands cris la vengeance, ils emportaient au milieu d'eux, sur des brancards, Lescure et l'héroïque Bonchamp, tous deux prêts à rendre le dernier soupir.

Héroïsme de Bonchamp et de Lescure.

Pendant que les Vendéens, au nombre de cent mille, se disposaient à franchir la Loire sur des barques rassemblées à la hâte, bien loin derrière eux les malheureuses villes de Châtillon et de Chollet, livrées à l'incendie par Westermann, semblaient réclamer de justes représailles. Le souvenir des horreurs dont elles avaient été le théâtre, le spectacle de tant de bourgades et de métairies consumées par les flammes, faisaient fermenter dans l'âme des Vendéens des colères implacables, fruits ordinaires des guerres d'extermination. Sous l'empire de ces ressentiments, le conseil des officiers,

ne voulant pas entraîner à la suite de l'armée cinq mille prisonniers républicains, décida que, pour venger sur eux tant de massacres commis par ordre de la convention, ces ennemis devaient subir les lois de la guerre, et qu'il fallait immédiatement les mettre à mort. L'armée applaudissait à cette cruelle justice, et demandait impérieusement le supplice des prisonniers. Mais, alors sur son lit d'agonie, Lescure s'indigna de ce qu'on osait méditer une semblable boucherie; Bonchamp, à son tour, demanda la grâce de ses ennemis : tous deux chargèrent MM. d'Autichamp et Laroche Saint-André de porter aux Vendéens les derniers ordres de leurs chefs mourants, et leur clémence changea l'esprit de l'armée. On n'entendit plus que ces mots : *Grâce! grâce! Bonchamp l'ordonne.* Ainsi, avant d'aller rendre à Dieu compte de leur vie et de leur mort, Lescure et Bonchamp eurent la gloire consolante de sauver cinq mille ennemis, et d'épargner un grand crime à la Vendée. Oct. 1793.

La Loire était enfin franchie, au milieu d'un immense désespoir, par toute l'émigration vendéenne : cette armée, entraînant avec elle une multitude de femmes et de vieillards, doux fardeau! se rassurait un peu en voyant la confiance de son jeune chef Henri de la Rochejaquelein, et en écoutant les exhortations pieuses de Lescure, qu'on portait encore dans les rangs. Le 19 octobre, vers trois heures du matin, les dernières embarcations s'éloignaient du rivage, et l'armée républicaine, qui entrait à Saint-Florent, arrivait trop tard pour empêcher la retraite des royalistes. Ceux-ci, rassemblés sur la rive droite du fleuve, se dirigeaient déjà sur Rennes : leur armée s'élevait encore à quarante L'armée royaliste passe la Loire.

Oct. 1793. mille hommes et à vingt-quatre pièces de canon, servant d'avant-garde et d'arrière-garde à un troupeau de soixante mille fugitifs, femmes, enfants, vieillards et blessés; et ce triste et glorieux cortége se développait confusément sur un espace de quatre lieues.

Opérations des Vendéens sur l'autre bord de la Loire.

Le 21 octobre, l'armée vendéenne s'empara de Château-Gonthier; le 23, elle entra à Laval. Dans sa route, elle était suivie de près par les divisions de l'armée républicaine, en tête desquelles combattaient les généraux Beaupuy et Westermann : de leur côté, Chalbos et Kléber manœuvraient sur la rive droite pour barrer le chemin aux royalistes. Le premier engagement sérieux eut lieu sur la route de Laval, au lieu appelé la Croix-de-Bataille. Un corps d'armée, commandé par Beaupuy et Westermann, fut mis en déroute par les Vendéens, dans la nuit du 25 octobre. Deux jours après, par l'effet des fausses manœuvres du général l'Échelle, l'armée républicaine fut complétement battue en vue d'Entrames; l'Échelle fut le premier à prendre honteusement la fuite, et la garnison de Mayence elle-même abandonna précipitamment ses positions et ses canons. Les généraux Kléber, Beaupuy et Bloss, et les représentants du peuple Merlin et Turreau, retardèrent vainement par leur courage le désastre de la journée. Bloss périt glorieusement à l'arrière-garde; et l'armée républicaine, fuyant au hasard, ne commença à se rallier que sous les murs d'Angers. Elle avait perdu un grand nombre de morts et dix-neuf pièces de canon, et il fallut douze jours pour réorganiser ses débris. La bataille d'Entrames fit beaucoup d'honneur au jeune général de l'armée vendéenne, et lui fournit l'occasion

Bataille d'Entrames.

de montrer son intrépidité et sa présence d'esprit. Oct. 1793. S'étant engagé seul dans un chemin creux, il y est attaqué par un fantassin de l'armée républicaine : quoique blessé au bras droit, Henri de la Rochejaquelein saisit son adversaire de la main gauche, le terrasse, lui accorde la vie, et le renvoie en disant : « Retourne vers « les républicains ; dis-leur que tu t'es trouvé seul avec « le général des *brigands*, qui n'a qu'une main et point « d'armes, et que tu n'as pu le tuer. » On croit lire les annales de la chevalerie du moyen âge ; mais les gentilshommes de la Vendée savaient rendre croyable ce que les légendes ont rapporté de leurs pères.

Suite de la guerre.

Tandis que ces événements se passaient au nord de la Loire, le général Haxo et son collègue Dutruy, qui avait remplacé Mieskowsky, se disposaient à harceler et à poursuivre les divisions de Charette, dans les campagnes de la basse Vendée. Sur ce point, les succès des royalistes devaient être moins éclatants, mais plus durables.

L'armée républicaine, vaincue à Entrames, destitua elle-même l'inepte l'Échelle ; et les représentants du peuple, approuvant cette décision du soldat, donnèrent le commandement en chef à Chalbos. Dans l'armée vendéenne, le titre de généralissime continuait à appartenir à la Rochejaquelein ; mais la conduite de la guerre était confiée à un conseil composé des chefs principaux, parmi lesquels le plus influent et le plus accrédité était Stofflet, l'ancien garde-chasse, exerçant alors les fonctions de major général. L'artillerie, assez mal équipée, avait été mise sous les ordres de Marigny et de Pérault ; la cavalerie, à peine composée de deux

Oct. 1793. ou trois cents hommes, reconnaissait pour chef le prince de Talmont. Au fond, les paysans n'obéissaient qu'à leurs prêtres, et se prêtaient mal à l'organisation militaire qu'on cherchait à leur donner. Mal vêtus, mal chaussés, à peine nourris, ils ne recevaient aucune solde : les bagages encombraient les routes par eux parcourues, et la masse des fugitifs invalides embarrassait tous les mouvements de l'armée.

L'armée vendéenne marche sur Granville.

Pendant que les républicains se reformaient sous la protection du canon d'Angers, les Vendéens, cantonnés à Laval, perdaient du temps à attendre des renforts : enfin ils se remirent en marche, et occupèrent successivement Mayenne et Fougères, chassant devant eux les garnisons du pays et les cohues désignées sous le nom de levées en masse. Arrivés à Fougères, ils s'y reposèrent pendant quatre jours, et ce fut là que leurs chefs accueillirent les premières ouvertures un peu sérieuses du gouvernement anglais. Pour premier salaire des secours que l'Angleterre enverrait aux Vendéens, le cabinet du roi George demandait qu'on s'emparât d'un port de mer, et qu'on facilitât ainsi l'accès de la France aux escadres anglaises. C'était peut-être l'application nouvelle de la politique insidieuse suivie à Toulon par l'amiral Hood : or les Vendéens n'avaient guère la liberté du choix. Ils se défiaient des propositions et des conseils de Pitt, mais ils se résignèrent à les accepter, et ils résolurent de se rendre maîtres du port de Granville. Comme leurs frères les royalistes de Toulon, ils demandèrent qu'avant tout un prince de la maison de Bourbon vînt se mettre à leur tête ; mais les Anglais éludèrent

ces pressantes réclamations; ils les jugèrent trop directement utiles à la cause de la Vendée pour ne pas s'en effrayer : la politique de Pitt consistait toujours à ruiner la révolution et la France au profit de l'Angleterre, et à se mettre peu en peine de la cause des Bourbons. Nov. 1793.

Les Vendéens attaquent Granville, et sont repoussés.

Les Vendéens arivèrent le 9 novembre à Dol; le 12, ils entrèrent à Avranches, d'où une partie de leurs divisions se dirigea sur Granville : le 14 (24 brumaire), ils s'emparèrent du principal faubourg de cette ville, et placèrent quelques pièces de canon sur les hauteurs. Pendant la nuit et durant la journée du lendemain, ils dirigèrent sur les républicains un feu de tirailleurs, dont la garnison se débarrassa en mettant le feu au faubourg. Chassés par la flamme et découragés par les premières difficultés de l'entreprise, les paysans royalistes se replièrent sur Avranches. Aucun des bâtiments anglais, sur l'assistance desquels ils comptaient, n'avait encore paru en mer. Il n'en fallait pas tant pour ôter toute confiance et tout espoir à ces multitudes, qui se croyaient exposées à une perte certaine dans une contrée inconnue, et loin de leurs genêts et de leurs clochers. De toutes parts on demanda l'ordre de commencer la retraite; la voix des prêtres qui ordonnait de combattre cessa d'être écoutée, et la Rochejaquelein, après trente-six heures d'efforts inutilement tentés contre Granville, se vit forcé de donner le signal du mouvement rétrograde. La retraite s'opéra au milieu du plus grand désordre, les paysans s'imaginant voir partout autour d'eux des trahisons, et abandonnant leurs malades et leurs blessés à un ennemi impitoyable.

Retraite sur la Loire.

Nov. 1793

Bataille de Dol.

Le 28 brumaire (18 novembre), leur avant-garde s'empara du pont de Beaux et de Pontorson, positions importantes que les républicains ne surent ni garder ni défendre : cet avantage fit renaître un peu de confiance dans l'âme des Vendéens, et ils continuèrent leur marche jusqu'à Dol. Leur arrivée dans cette ville fut signalée par un premier combat dans lequel ils obtinrent l'avantage. Cependant des divisions républicaines commandées par Marceau, Kléber, Chambertin, Muller et Westermann, arrivèrent successivement, et manœuvrèrent pour envelopper et détruire l'armée royaliste ; mais celle-ci, enflammée par le dévouement et le désespoir, commença elle-même l'attaque : pendant trois heures d'une lutte meurtrière et acharnée, que rendaient plus terrible les ombres de la nuit, elle soutint tous les efforts de l'armée républicaine ; et, avant le lever du jour, des cris de *vive le roi!* mille fois répétés, semblèrent lui apprendre qu'elle était encore victorieuse. Ce ne fut qu'une bien cruelle illusion : en peu de temps les républicains, ayant Westermann à leur tête, revinrent à la charge et remportèrent une sanglante victoire. Au milieu d'une panique presque générale, les Vendéens se mirent à fuir au hasard, sourds à la voix et aux exemples de leurs chefs : Stofflet lui-même lâcha pied et ne s'arrêta qu'en écoutant les exhortations et les reproches d'une femme courageuse. Aidé d'Autichamp et de Marigny, il rallia les fuyards et leur montra la Rochejaquelein qui combattait encore pour assurer leur salut. Ce fut l'un des instants les plus solennels de cette guerre sans égale. Les femmes poussaient les hommes au combat. Madame de Bonchamp

et madame de Lescure allaient à travers les rangs, cherchant à communiquer aux soldats le courage dont leurs âmes étaient enflammées. Une paysanne se mit à la tête d'une poignée de femmes héroïques et se lança avec elles au galop, en s'écriant : *En avant! au feu, les Poitevines!* Les prêtres, le crucifix à la main, et les premiers exposés aux balles républicaines, haranguaient généreusement leurs paroissiens ébranlés. L'un d'eux, le curé de Sainte-Marie de Ré, monté sur un tertre, s'écriait d'une voix tonnante : « Soldats, aurez-vous « l'infamie de livrer vos femmes et vos enfants au cou- « teau des bleus? Le seul moyen de les sauver est de « retourner au combat. Venez, enfants, je marcherai à « votre tête, la croix à la main! Que ceux qui veulent « me suivre se mettent à genoux, je leur donnerai « l'absolution : s'ils meurent, ils iront en paradis... « Les lâches qui trahissent Dieu iront en enfer! » A ces mots, plus de deux mille hommes s'agenouillaient, sollicitaient l'absolution et se relevaient ensuite pour combattre en lions furieux. Quelques heures après, les Vendéens avaient ressaisi la victoire et rentraient triomphalement dans les murs de Dol en chantant l'hymne *Vexilla regis*.

Le lendemain, les républicains recommencèrent l'attaque, et furent vaincus. Rossignol et Marceau firent de vains efforts pour arrêter la déroute; elle fut complète, et les républicains fugitifs qui cherchèrent un asile à Entrain y périrent, massacrés par leurs ennemis. Les débris de leur armée se replièrent en partie sur Rennes et en partie sur la route de Nantes. L'intrépide Marceau parvint enfin à les rallier. Malheureusement

Nov. 1793. les royalistes, au lieu de reprendre le chemin de Granville ou de se jeter dans le Morbihan, où les conviait une insurrection amie de la Vendée, et célèbre sous le nom de *chouannerie*, continuèrent à désobéir aux inspirations de leurs chefs, et à se rapprocher précipitamment de la Loire. Le 13 frimaire (3 décembre), ils parurent de nouveau sous les murs d'Angers, et commencèrent l'attaque de cette ville. Leur but, en se rendant maîtres de cette place, était de reconquérir le passage de la Loire : cette attente fut trompée. Découragés, comme à Granville, par la résistance des républicains, ils se retirèrent avant d'être vaincus, et se jetèrent en désordre sur la route de la Flèche et du Mans.

Les Vendéens se replient sur le Mans.

Déroute du Mans.

Le 20 frimaire (10 décembre), ils attaquèrent cette dernière ville, que défendaient huit mille républicains. Les Vendéens, débouchant avec intrépidité par la chaussée de Pontlieu, s'emparèrent du Mans, et, dans les transports de ce triomphe inattendu, oublièrent, pour se livrer au vin et au repos, les mesures de précautions exigées par les circonstances. Marceau, Kléber, Westermann, Muller, réunis à Foulletourte, s'avancèrent simultanément contre les royalistes et rejetèrent les avant-postes vendéens dans la ville. Il était quatre heures et demie. Les faubourgs du Mans étant emportés, on se battait déjà sur la grande place et dans les rues ; et la pluie qui tombait par torrents ne ralentissait ni la fusillade ni la mitraille. Bientôt, malgré le courageux dévouement de la Rochejaquelein et de MM. de Houx, de Marans, Allard, de Scépeaux et d'Autichamp, les royalistes plièrent et cherchèrent à fuir du côté de la route de Laval. Le carnage fut épouvantable : l'incen-

die, le meurtre, tous les attentats que se permettent des vainqueurs sans pitié et sans frein, consommèrent la ruine de l'armée vendéenne et le deuil des royalistes. Nous sommes impuissant à retracer les massacres et les souillures de cette nuit d'horreur. L'intrépide Marceau, dont on déshonorait ainsi la gloire, cherchait en vain à retenir ses soldats, à préserver les victimes. Plus de dix mille Vendéens de tout âge et de tout sexe périrent mutilés ou égorgés : un nombre égal, blessés ou pris, fut réservé pour la guillotine. Les débris de ceux qui survivaient à ce grand désastre erraient dans les campagnes, luttant contre le froid et la faim, ou se pressaient confusément sur les routes. M. de la Rochejaquelein vivait encore; et, secondé par le zèle de Stofflet, il entraînait à sa suite, vers la Loire, les derniers compagnons de son courage et de son infortune. Arrivé aux environs d'Ancenis, le jeune général fit rassembler à la hâte tout ce qui pouvait servir à transporter ses troupes de l'autre côté du fleuve; mais les Vendéens, qui avaient si longtemps aspiré au moment de revoir leur pays, craignirent de ne retrouver, sur le bord opposé de la Loire, que les armées républicaines et une mort assurée. La plupart d'entre eux refusèrent de franchir le fleuve et préférèrent se rejeter, au nombre de sept mille, sur le chemin de Savenay. La Rochejaquelein, Stofflet, Baugé et Langerie, suivis de dix-huit soldats, se déterminèrent seuls à retourner en Vendée : les autres, commandés par Lyrot, Marigny et Donnissan, et vivement poursuivis par Westermann, continuèrent à fuir et ne s'arrêtèrent qu'à Savenay, pour y subir une nouvelle déroute.

Déc. 1793.

Les Vendéens sont battus à Savenay.

Elle fut complète, malgré l'énergie du désespoir qui enflammait les malheureux Vendéens. Les républicains, encouragés par la présence de Marceau, et d'ailleurs bien supérieurs en nombre à leurs ennemis, les écrasèrent, ou les rejetèrent au hasard devant eux, à travers les champs et les bois. Une partie des vaincus se noya dans les marais de Montoire, la plupart des autres, cherchant un refuge dans la forêt de Graves, furent pris ou massacrés (3 nivôse — 22 décembre). Ainsi se termina la première période de ces luttes de la Vendée, justement nommées, par le plus grand capitaine des temps modernes, une *guerre de géants.* « Si je ne me trompe, écrivait l'un des vainqueurs le « lendemain de la bataille de Savenay, cette guerre « de brigands et de paysans, sur laquelle on a jeté tant « de ridicule, que l'on affectait de regarder comme « méprisable, m'a toujours paru, pour la république, « la plus grande partie ; et il me semble à présent « qu'avec les autres ennemis, qu'avec le reste de l'Eu- « rope, *nos combats ne seront que des jeux d'enfants.* » La convention ne s'y trompa guère, elle que ces héroïques paysans avaient fait trembler sur les gradins de sa Montagne. Ils n'étaient point de vulgaires ennemis, ces hommes simples et religieux, ces confesseurs de la foi qui, commençant une guerre sans autres armes que des bâtons et des fusils de chasse, avaient, en moins de huit mois, envahi six départements, pris quatorze villes, gagné huit batailles rangées, triomphé dans plus de soixante rencontres, et pavé de leurs cadavres ou de ceux de leurs ennemis les routes de l'Ouest sur un espace de cent cinquante lieues.

La convention décréta que les armées de la république, victorieuses des Vendéens, avaient bien mérité de la patrie; elle décerna les honneurs du Panthéon à Barra, enfant de treize ans. Barra, tombé au pouvoir des Vendéens, s'était vu offrir sa grâce, s'il consentait à crier *vive le roi !* et il avait préféré la mort. Sur les murailles du Panthéon et dans les hymnes des poëtes, son nom fut associé à celui de Viala, dont nous avons déjà raconté la fin héroïque. Nov. 1793.

Tandis que les prisonniers vendéens attendaient le supplice, et que leurs compagnons, dispersés dans le Morbihan, s'organisaient en partisans et continuaient la chouannerie, dans la basse Vendée la guerre était encore vigoureusement conduite par Charette. Le 13 décembre, ce redoutable ennemi des républicains remporta une victoire signalée sur l'armée des Côtes de la Rochelle, campée aux Quatre-Chemins : les royalistes ne faisaient plus de prisonniers; les abominables vengeances exercées par les bleus leur semblaient rendre nécessaires d'aussi cruelles représailles. Événements militaires dans la basse Vendée.

Cependant les républicains, sous les ordres du général Turreau, se portèrent sur Noirmoutiers, que défendait une garnison vendéenne et cinquante pièces de canon : ils s'en emparèrent autant par perfidie que de vive force, et ils souillèrent leur victoire par de nombreuses exécutions. Au nombre de ceux qu'ils envoyèrent à la mort figura l'ancien généralissime d'Elbée, atteint de quatorze blessures. On le fusilla assis sur un fauteuil, et sous les yeux de sa femme : le lendemain, celle-ci fut à son tour envoyée à la mort. Turreau, à la fois ignorant et impitoyable, était digne de Turreau et les colonnes infernales.

Déc. 1793. succéder à l'Échelle et à Westermann. Il fit éloigner Marceau, dont les talents lui faisaient ombrage, et dont l'humanité n'aurait pu consentir au système de guerre qu'il introduisait dans le Bocage. D'après le plan que Turreau avait conçu, l'incendie, la dévastation et la mort devaient être les plus sûres armes de la guerre. Vingt *colonnes infernales* furent donc chargées de parcourir le pays dans tous les sens, de passer au fil de la baïonnette tous les Vendéens, sans distinction de sexe et d'âge; de livrer aux flammes les maisons, les villages, les bois, les genêts, les métairies et les récoltes; et de n'excepter de cette extermination générale que treize bourgs ou villes destinés à servir de lieux de cantonnements aux troupes. Ces atroces mesures, qui épouvantèrent le comité de salut public lui-même, et n'obtinrent pas son approbation officielle, tournèrent promptement contre les assassins et les incendiaires. Les paysans, chassés de toutes parts et réduits aux dernières extrémités entre la mort et la faim, retrouvèrent dans leur désespoir la force de recommencer encore la lutte, qu'on avait crue éteinte faute d'hommes. Charette, qui, depuis la prise de Noirmoutiers par les républicains, ne disposait plus que de faibles bandes, se vit de nouveau à la tête d'une armée; et, le 26 nivôse (15 janvier), il fut en mesure de battre les bleus à Chancé et à Légé : peu de jours après, les hordes de Turreau furent rejetées vaincues sur la route de Nantes, laissant derrière elles toute la haute Vendée soulevée.

Événements militaires dans le Nord. Les frontières de la France étaient le théâtre de luttes sans cesse renaissantes : mais là le sang versé par les

républicains coulait pour la défense de la patrie et l'intégrité du sol; là il s'agissait de victoires pures de fratricides, et que la guillotine n'était pas si souvent chargée de déshonorer. Sept. 1793

L'exemple de Houchard, destitué et traduit devant le tribunal révolutionnaire pour n'avoir pas su profiter de la victoire d'Hondschoote, avait effrayé ou découragé les autres chefs de l'armée : le commandement militaire n'était plus un sujet d'orgueil, mais une cause permanente de crainte. Le jeune Jourdan, naguère chef de bataillon, et après six mois de campagne général divisionnaire, s'était résigné à accepter ce dangereux fardeau. Le même jour, les quatre armées chargées de garder les frontières de la France, de l'Océan au Rhin, avaient vu mettre à leur tête des jeunes gens obscurs mais dévoués, et qui, sans se laisser entraver par les traditions de l'ancienne école, étaient prêts à servir d'instruments au nouvel art militaire improvisé par le comité de salut public : tout datait de la veille, les idées, les armées, les hommes.

Situation respective des armées.

On touchait aux derniers jours de septembre ; le prince de Cobourg et les généraux anglais et hollandais, encore déconcertés par leur défaite d'Hondschoote et la levée du siége de Dunkerque, voulaient terminer la campagne par la prise de Maubeuge, qui entraînerait celle d'Avesnes et de Landrecies. La possession de Maubeuge était pour les alliés d'une importance sérieuse : elle leur assurait une base d'opérations entre la Sambre et la Meuse, elle leur ouvrait pour la prochaine campagne les routes qui conduisent à Paris. De Namur à la mer, les différentes armées coalisées formaient un

Sept. 1793. effectif de cent vingt mille hommes disciplinés, aguerris, bien équipés ; sur la même ligne de frontières, les Français ne pouvaient opposer à leurs ennemis que cent quatre mille soldats, dont le plus grand nombre se composait de jeunes gens des dernières levées. Ces forces étaient ainsi réparties : à Dunkerque, à Cassel et à Bailleul, trente-trois mille hommes ; au camp de la Madeleine, près de Lille, vingt-huit mille hommes ; le même nombre à Gaverelle et à Arleux ; quinze mille hommes au camp retranché de Maubeuge. Si la présence d'une foule de paysans en sabots, sans armes et sans instruction militaire, affaiblissait encore cet effectif des troupes françaises, il faut reconnaître que les républicains avaient pour eux de nombreuses places fortes bien pourvues, et qui, à chaque mouvement offensif, forçaient les alliés de s'éparpiller en de nombreux détachements. Chaque jour d'ailleurs, par l'effet du patriotisme et par l'impulsion vigoureuse que le comité de salut public avait donnée au pays, ils voyaient leurs forces s'accroître ; tandis que celles des alliés, ne pouvant être facilement réparées, diminuaient d'une manière sensible. Le 29 septembre, l'armée impériale passa la Sambre pour investir Maubeuge, que protégeaient un camp retranché et une assez forte garnison. Au lieu d'opérer par masses, et d'écraser les Français dans leur position, le prince de Cobourg manœuvra par six colonnes, et n'obtint aucun avantage décisif. Le 5 octobre, l'armée hollandaise fit sa jonction avec l'armée autrichienne, et Maubeuge se trouva assiégée par quatre-vingt mille combattants. Jourdan eut ordre de délivrer cette place ; et il se mit promptement en marche, à la tête de qua-

Opérations sous Maubeuge.

rante mille hommes, laissant le reste de son armée couvrir la frontière du Nord et celle des Ardennes. La ville de Maubeuge, quoique défendue par des soldats nombreux et dévoués, était dépourvue de vivres et de munitions de guerre, et le découragement avait peu à peu gagné les esprits, en même temps que les corps étaient affaiblis par la faim. L'ennemi, au contraire, s'était retranché dans de bonnes positions surabondamment couvertes par des abatis, des fossés palissadés, des redoutes garnies d'artillerie, et en apparence inexpugnables. « Les Français sont de fiers républicains, « avait dit le prince de Cobourg ; mais s'ils me chassent « d'ici, je consens à me faire républicain moi-même. » Ce défi porté à l'armée française l'avait exaltée, et elle se promettait bien de forcer le prince à tenir sa parole. Oct. 1793.

Le mouvement offensif des Français commença le 12 octobre ; le lendemain, l'armée du Nord et celle des Ardennes, réunies sous les ordres de Jourdan, prirent position en avant des bois qui couvrent la plaine entre Maubeuge et Avesnes. Alors le prince de Cobourg, prévoyant une attaque, appela à lui l'armée du duc d'York, et la chargea de couvrir les routes du côté de la Sambre : de plus, il détacha dix mille hommes contre l'armée des Ardennes, alors postée à Solre-le-Château ; puis il prescrivit à Clairfayt de soutenir le premier choc des Français avec le gros de l'armée. Le 14, les deux avant-gardes se rencontrèrent et engagèrent un combat dont le résultat demeura douteux. Pendant la nuit, une certaine émotion se fit remarquer dans le camp français ; les nouvelles recrues murmuraient en se voyant sans cesse exposées aux rudes épreuves de la guerre, à

Oct. 1793. la fatigue, aux maladies, à la faim. « Apprenez, leur « dit le général Chancel, que c'est par une longue suite « de travaux et de privations qu'il faut acheter l'hon-« neur de combattre et de mourir pour sa patrie. » Ces consolations héroïques étaient dignes de l'ancienne Rome, mais les soldats de la république française savaient aussi les comprendre.

Bataille de Wattignies. La bataille s'engagea le 15 octobre autour du village de Wattignies, et le bruit du canon retentissant dans la plaine rendit l'espérance et l'énergie aux Français retranchés sous les murs et dans le camp de Maubeuge. Un épais brouillard, dès le matin, avait favorisé les manœuvres de Jourdan, et dérobé à l'ennemi les mouvements de ses troupes : les Français attaquèrent sur trois colonnes ; d'abord repoussés par l'artillerie autrichienne, ils reculèrent, puis ils revinrent à la charge avec une ardeur impétueuse. Le village de Wattignies, quoique protégé par des retranchements garnis de canons, fut emporté, et l'ennemi se vit coup sur coup cerné dans les positions qu'il défendait avec un acharnement inouï. Cependant les plus grands efforts des Français se portaient sur les ailes, et c'était là que l'armée obtenait des succès certains : au centre, les républicains se virent longtemps arrêtés et foudroyés par l'artillerie nombreuse dont le front de Clairfayt était hérissé, et ils furent enfin contraints de se replier en désordre. La nuit suspendit le combat, mais elle n'interrompit pas les chants de guerre ; et sur toute la ligne, comme au milieu du carnage, on entendait retentir la *Marseillaise*. Le lendemain 16, la bataille recommença sur toute la ligne. Dans cette lutte sanglante de quarante-

huit heures, le village de Wattignies fut pris et repris huit fois. Les régiments ennemis de Klebeck et de Hohenlohe furent presque détruits; l'artillerie française, rapidement disposée sur les hauteurs dont Jourdan s'était rendu maître, riposta avec avantage aux décharges multipliées des canons autrichiens, tandis que des batteries volantes, masquées derrière les bataillons français et découvertes à propos, jetaient le désordre dans les rangs ennemis. Le poste de Boulers fut emporté sur les bataillons bohémiens, grâce à de jeunes recrues entraînées par le bruit du combat et des chants de guerre. Un retard inopportun du général Gratien, qui devait attaquer la gauche du camp de Wattignies, compromit un moment l'issue de la journée, et les Français furent écrasés et culbutés sur leur flanc droit. Le général Carnot, frère du représentant, arrêta ce mouvement offensif de l'ennemi et rétablit les affaires. Bientôt les retranchements du camp de Wattignies furent franchis et emportés, et la nuit vint suspendre cette grande bataille. Le prince de Cobourg profita des ténèbres et du brouillard pour battre en retraite : il donna l'ordre de repasser la Sambre, tandis que le plus grand nombre de ses généraux exprimait le vœu qu'on recommençât le combat. Ce fut de la part du prince généralissime un acte de faiblesse ;. car les Français, dont les pertes avaient été bien supérieures à celles de leur ennemi, songeaient eux-mêmes à se replier et se trouvaient hors d'état de renouveler la lutte des deux précédentes journées. Quoi qu'il en soit, l'armée autrichienne abandonna le blocus de Maubeuge ; mais elle se retira sans être inquiétée : les troupes renfermées

Oct. 1793.

Oct. 1793. dans la ville et dans le camp retranché sollicitaient l'ordre de la poursuivre, mais le général Ferrand les retint dans l'inaction.

Telle fut la bataille de Wattignies, plus glorieuse encore, plus meurtrière que celle d'Hondschoote et non moins utile à la république, puisqu'elle découragea l'Europe et ferma aux armées de la coalition le chemin de Paris. Les généraux français profitèrent mal de cette victoire; ils perdirent un temps précieux à des manœuvres mal concertées; mais l'effet moral du triomphe de Wattignies ne put être effacé par ces fautes. Quelques jours après la bataille, l'armée française prit ses quartiers d'hiver, bien que le comité de salut public eût souvent prescrit de ne point s'arrêter, tant que le territoire français ne serait pas entièrement délivré. Le quartier général de Jourdan fut porté à Guise, où l'on établit un vaste camp destiné à recevoir les réquisitionnaires qui affluaient de toutes parts. De son côté, le prince de Cobourg mit ses troupes en cantonnement dans les environs du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, et transféra ensuite son quartier général à Bavay. L'armée anglaise, sous le commandement du duc d'York, prit ses quartiers aux environs de Tournay, et couvrit ainsi la Flandre. Sur ces entrefaites, le comité de salut public donna l'ordre de détacher de l'armée du Nord dix mille hommes, destinés à aller renforcer l'armée de la Moselle, et quinze mille hommes chargés de se porter en toute hâte dans la Vendée. Ensuite Jourdan fut mandé à Paris et destitué; le brave Chancel, injustement accusé d'incurie ou de trahison, porta sa tête sur l'échafaud. C'est ainsi que la république, fidèle aux exemples

d'ingratitude dont l'antiquité lui avait transmis le souvenir, récompensait parfois le dévouement et les victoires de ses plus illustres fils. Oct. 1793.

Opérations militaires du côté de la Moselle et du Rhin

Du côté de la Moselle et du Rhin, les généraux de la convention avaient subi des revers. Or, victorieuses sur plusieurs points, les armées ennemies étaient en quelque sorte retardées et paralysées dans leurs mouvements par la mésintelligence des généraux en chef Brunswick et Wurmser, ou, pour mieux dire, par le peu d'entente et les rivalités sourdes des cabinets de Berlin et de Vienne, non moins inquiets de ce qui se passait en Pologne que des affaires de la France. Vers la fin de septembre, le roi de Prusse avait quitté son armée pour retourner dans ses États.

Après son départ, la guerre sembla reprendre plus d'activité dans les Vosges; les mouvements des Prussiens contraignirent l'armée de la Moselle d'abandonner toutes ses positions entre Saarbourg et Bitche, et de se réfugier, soit dans cette dernière forteresse, soit derrière la Sarre. Le vieux Wurmser espérait que les troupes prussiennes, tirant parti de ces avantages, agiraient de concert avec l'armée impériale, pour forcer les lignes françaises entre Weissembourg et Lauterbourg; mais le duc de Brunswick manifestait une incertitude et des mauvais vouloirs de fâcheux augure : ce ne fut qu'après beaucoup d'hésitation qu'il se détermina enfin à coopérer à une attaque générale.

L'ennemi force les lignes de Weissembourg.

A l'extrémité du département du Bas-Rhin, la Lauter, rivière qui coule de l'ouest à l'est, et se jette dans le grand fleuve, est bordée, du côté opposé à la France, par des hauteurs sur le front desquelles les républicains

Oct. 1793. avaient élevé des redoutes et des ouvrages de défense : ces lignes, qui se prolongeaient de Lauterbourg à Weissembourg, étaient trop étendues pour l'armée du Rhin, alors obligée de se disséminer et d'assurer la garde des divers postes, en même temps qu'il lui fallait, à travers les Vosges, conserver ses communications avec l'armée de la Moselle. Les lignes de Weissembourg avaient été autrefois forcées par les Autrichiens, à l'époque de la guerre de Sept ans; mais elles leur avaient coûté dix mille hommes. Cette fois, l'honneur de la victoire, sous quelque drapeau qu'elle se rangeât, devait appartenir aux Français : les républicains défendaient les redoutes, et ils allaient être attaqués par les émigrés, en tête desquels marchaient trois princes de la maison de Condé. Le général Wurmser donna le signal du combat le 13 octobre. La bataille commença au point du jour, et les républicains, quoique promptement débordés sur leurs ailes, combattirent avec leur énergie accoutumée ; mais plus ils déployaient de courage, plus les émigrés redoublaient de dévouement et d'ardeur. Ils enlevèrent à la baïonnette dix-sept pièces de canon ; la légion de Mirabeau en prit onze à elle seule : un moment après, les émigrés emportèrent plusieurs redoutes, et la légion de Hohenlohe se couvrit de gloire dans ces assauts multipliés. En peu d'heures, le prince de Condé chassa les républicains de Lauterbourg; vers le milieu de la journée, Weissembourg fut pris de vive force. Tous les postes se trouvant successivement enlevés par la noblesse française et ses alliés, les républicains battirent en retraite et se replièrent en désordre sur Geisberg. Cette journée leur avait coûté vingt-sept

redoutes, trente-trois pièces de canon, quatorze étendards ou drapeaux, et, plus que tout cela encore, leurs positions sur la frontière d'Alsace, désormais profondément entamée. Le lendemain, Haguenau tomba au pouvoir des alliés; mais l'armée autrichienne, mal secondée par le duc de Brunswick, ne recueillit pas d'autres fruits de cette victoire. Tandis que les républicains, continuant leur mouvement de retraite, se réfugiaient sous le canon de Strasbourg, les Impériaux maintenaient à Haguenau leur quartier général et faisaient chanter un *Te Deum* dans la matinée du 16 octobre. Cruelle revanche des révolutions! A la même heure, les républicains remportaient la victoire de Wattignies, et faisaient tomber à Paris la tête de l'infortunée Marie-Antoinette. Oct. 1793.

A Haguenau comme à Toulon, comme à Bastia et dans la Vendée, les alliés demeurèrent fidèles à leur politique d'envahissement, à leur indifférence systématique pour la cause des Bourbons, qu'ils disaient défendre. Au lieu d'arborer le drapeau blanc et de proclamer la royauté de Louis XVII, ils ne reconnurent d'autre étendard que ceux de l'Autriche ou de l'Angleterre; ils procédèrent comme dans un pays conquis et soustrait par eux à la domination française. Dès lors, en Alsace, aussi bien que sur tous les autres points envahis, le sentiment national fut profondément alarmé ou irrité. Vainement donc les notables habitants de Strasbourg envoyèrent-ils à Wurmser une députation chargée de l'inviter à prendre possession de leur pays au nom du roi de France, le général autrichien, docile instrument de sa cour, éluda cette proposition et demanda un dé- Politique de l'ennemi en Alsace.

Oct. 1793. lai. Cette conduite audacieuse d'un ennemi qui s'était présenté comme allié ne tarda pas à être suivie d'un juste châtiment : le duc de Brunswick, dont les lenteurs calculées compromettaient déjà le succès des opérations de l'armée autrichienne, n'en marchanda que mieux son concours, en voyant l'Autriche disposée à s'adjuger l'Alsace et à se faire ainsi, au détriment de la Prusse, une si belle part dans les dépouilles de la France. Sous prétexte du défaut de vivres, le général prussien ne voulut pas s'avancer au delà de Lichtenberg. Wurmser, devinant sans peine le mauvais vouloir de son collègue, crut pouvoir se passer de sa coopération : il dirigea une attaque infructueuse contre le fort de la Petite-Pierre, situé sur les sommets des Vosges, et l'une des positions qui défendent les routes par lesquelles on pénètre d'Alsace en Lorraine. La Petite-Pierre fut cernée, le 22 octobre, par une brigade autrichienne qui couvrait les hauteurs de Saverne ; mais le lendemain, une division de l'armée de la Moselle, accourant à marches forcées, contraignit les Impériaux à battre en retraite. Cependant le fort de Bitche fut attaqué dans la nuit du 27 brumaire (17 novembre) par un corps de l'armée prussienne : le propriétaire d'une maison située près du théâtre de l'action mit généreusement le feu à sa demeure, afin que les flammes permissent aux républicains de voir leur ennemi. A la lueur de l'incendie, les Français aperçurent les Prussiens qui s'étaient glissés près d'eux à la faveur de l'ombre, et ils les foudroyèrent presque à bout portant : au point du jour, l'ennemi se retira, laissant beaucoup de morts autour de la forteresse. Cette affaire

Attaque du fort de Bitche.

fut glorieuse pour le deuxième bataillon du Cher. Nov. 1793.

Le comité de salut public, à la nouvelle de la défaite des républicains le long des lignes de Weissembourg, fit éclater l'indignation la plus vive et destitua sur-le-champ les généraux qui avaient si mal servi la république. Un ancien oratorien, nommé Pichegru, ayant été désigné pour cette mission, vint prendre le commandement de l'armée du Rhin ; l'armée de la Moselle fut placée sous les ordres d'un jeune homme de vingt-cinq ans, Lazare Hoche, dont Carnot avait remarqué le génie, et qui, au début de la révolution, servait en qualité de soldat dans les gardes françaises. « Notre nouveau général, mandait en parlant de lui l'un de ses principaux lieutenants, notre nouveau général m'a paru jeune comme la révolution, robuste comme le peuple ; son regard est fier et étendu comme celui de l'aigle : espérons. » Nous devons ajouter, pour caractériser davantage l'homme qu'on accueillait avec cet enthousiasme, que le jeune Hoche poussait jusqu'au cynisme l'exagération de ses sentiments révolutionnaires. Le nouveau général se montrait d'ailleurs fort peu disposé à se concerter avec Pichegru.

Hoche et Pichegru.

Il s'agissait de frapper de terreur le parti alsacien qui avait voulu livrer Strasbourg aux partisans de Louis XVII : le comité de salut public envoya dans cette ville les représentants du peuple Saint-Just et Lebas. A peine arrivés à Strasbourg, ces deux conventionnels y installèrent un tribunal révolutionnaire, et soixante-dix personnes, parmi lesquelles figuraient plusieurs parents de Wurmser, portèrent leurs têtes sur l'échafaud.

Le seul fait de n'avoir pas pris les armes pour com-

Déc. 1793. battre l'étranger fut réputé un crime digne de mort : épouvantée de cette justice sanglante, une partie de la population émigra sur l'autre bord du Rhin.

Suite des opérations de l'armée de la Moselle.

Dès les premiers jours de son commandement, Hoche prit l'offensive, et franchit la Sarre à la tête de l'armée de la Moselle, forte de trente-cinq mille hommes. Son plan était de suivre la crête des Vosges, de se porter sur les hauteurs de Kayserlautern, d'en chasser l'ennemi, et de se diriger ensuite sur Landau, que les armées étrangères tenaient étroitement bloqué. Dans ce but, il avait divisé son armée en trois colonnes : celle de droite débouchant par Saralbe, celle de gauche par Sarrelouis, le centre par Frendenberg. L'armée prussienne, informée d'avance de ces dispositions, avait commencé son mouvement rétrograde : s'étant retranchée à Bliescastel, elle en fut chassée, et rejetée en désordre sur Kayserlautern. Le 8 frimaire (28 novembre), les Français l'attaquèrent dans ces nouvelles positions : il s'agissait d'emporter une montagne défendue par des troupes nombreuses, et couverte de redoutes. Le premier jour, l'issue du combat demeura douteuse; le lendemain, malgré des efforts inouïs, les républicains furent repoussés, mais leur retraite s'opéra en bon ordre. Depuis le passage de la Sarre, ils avaient perdu trois mille hommes tués ou blessés.

Échec de l'armée du Rhin sous Bercheim.

Le 14 frimaire (4 décembre), le général Pichegru avait attaqué les émigrés et le prince de Condé, alors cantonnés au village de Bercheim. Dans ce combat, qui fut disputé avec un acharnement égal, les émigrés perdirent trois cents cavaliers et neuf cents soldats; la victoire leur demeura, pour prix de tant de sacrifices.

Deux jours après, les républicains revinrent à la charge, et, cette fois, les royalistes furent vaincus et abandonnèrent leurs positions : sous des drapeaux différents le courage était le même, et la France pouvait reconnaître ses fils. Déc. 1793.

Après l'affaire de Kayserlautern, Hoche manœuvra pour se rapprocher de l'armée du Rhin, et plusieurs combats furent livrés dans les montagnes. De son côté, Pichegru fit attaquer le village de Dawendoff, occupé par les Autrichiens; et ceux-ci, refoulés en arrière, se replièrent sur leurs retranchements en avant d'Haguenau (20 frimaire — 10 décembre). L'hiver commençait à rendre fort pénible cette guerre de montagnes; mais Hoche refusa de laisser prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver. Comme les soldats éclataient en murmures, le jeune chef républicain fit mettre à l'ordre du jour, que le régiment dont le mécontentement s'était manifesté le premier *n'aurait pas l'honneur de marcher au premier combat.* Les soldats que cette punition frappait obtinrent par leurs supplications qu'elle leur serait épargnée, et, à force de dévouement, ils ne tardèrent pas à justifier leur grâce. Les Prussiens furent attaqués et battus sur les hauteurs de Freschweiller et de Werdt, fortes positions qui couvraient les lignes autrichiennes. Grâce à cette double victoire de Hoche, l'armée de Wurmser fut prise à revers, et les troupes alliées se retirèrent précipitamment en arrière de la Lauter. Trois jours après, les armées du Rhin et de la Moselle, agissant de concert, furent toutes deux placées sous le commandement de Hoche : cette mesure donna aux opérations une plus grande unité, et

Suite de la guerre. — Victoires des républicains.

Janv. 1794.

Les Français reprennent les lignes de Weissembourg. — Ils terminent glorieusement la campagne.

on ne tarda pas à en ressentir les effets. L'ennemi fut battu à Geisberg, et les lignes de Weissembourg tombèrent de nouveau au pouvoir de la république. Dès le lendemain, la ville de Landau, que les alliés tenaient bloquée depuis plus de huit mois, fut délivrée par les troupes françaises; le même jour, les républicains entraient vainqueurs à Lauterbourg et à Kayserlautern (7 nivôse — 27 décembre). Deux jours après (9 nivôse — 29 décembre), cette campagne, illustrée par tant d'efforts courageux, était continuée, du côté des Français, par la prise de Spire; et, le 26 nivôse (15 janvier), le fort Vauban étant rentré sous la puissance républicaine, les troupes du Rhin et de la Moselle prirent enfin leurs cantonnements d'hiver.

Épuisées par trente-huit combats livrés en six semaines, découragées par leurs revers et par l'audacieuse activité des Français, les armées coalisées se dérobèrent, par une prompte retraite, aux résultats de la campagne. Wurmser avait repassé le Rhin, dès le 10 nivôse, sous Philippsbourg et Manheim. Restés seuls sur la rive gauche du fleuve, les Prussiens se retirèrent vers Mayence, et ne s'arrêtèrent qu'à Worms, où le duc de Brunswick établit son quartier général. Les deux généraux ennemis se renvoyèrent réciproquement la responsabilité de leurs communes défaites; mais les Prussiens auraient pu justement attribuer le peu de succès des opérations à la lenteur de leurs mouvements, à cette inertie dont le duc de Brunswick avait fait preuve, afin de ne pas trop concourir à l'accomplissement des ambitieux projets de l'Autriche. Accusé par le cri général des émigrés et de l'Europe d'avoir fait

manquer la campagne, le duc de Brunswick sollicita le roi de Prusse d'accepter sa démission : « La prudence, « écrivait-il à son souverain, exige ma retraite, et l'hon- « neur la conseille. Lorsqu'une grande nation telle « que la nation française est conduite aux grandes ac- « tions par la terreur des supplices et l'enthousiasme, « une même volonté, le même principe, devrait prési- « der aux démarches des puissances coalisées ; mais « lorsque, au lieu de cela, chaque armée agit seule « pour elle-même, sans aucun plan fixe, sans unité, « sans principe et sans méthode, les résultats en sont « tels que nous les avons vus à Dunkerque, à la levée « du blocus de Maubeuge, au sac de Lyon, à la destruc- « tion de Toulon, et à la levée du blocus de Landau. » Le duc de Brunswick espérait que sa démission serait refusée, et que le roi de Prusse, écoutant les insinuations de sa politique, se retirerait de la coalition sans se retirer de la guerre. Il fut trompé dans son attente, et remplacé à l'armée par le général Mœllendorf. Cependant, l'empereur retira momentanément à Wurmser le commandement de l'armée d'invasion ; et comme si la glorieuse campagne du Rhin devait entraîner la perte de tous ceux qui l'avaient dirigée, Hoche, quoique victorieux et populaire, fut à son tour destitué par le comité de salut public, et emprisonné dans les cachots de la Conciergerie.

Événements militaires sur la frontière d'Espagne.

Des événements moins décisifs s'étaient accomplis sur la frontière d'Espagne. Du côté des Pyrénées orientales, le général Dagobert avait entrepris de délivrer Perpignan, dont les Espagnols faisaient le siége. L'armée ennemie, toujours placée sous les ordres du géné-

Oct. 1793. ral Ricardos, occupait des retranchements formidables : sa droite était à Mas-Deu, son centre à Truillas; sa gauche s'appuyait sur Thuir, ses avant-postes s'étendaient jusqu'à Ponteilla. Le 22 septembre, les Espagnols furent attaqués par Dagobert; mais ils avaient pour eux l'avantage des positions et du nombre : les Français, après des efforts qui leur coûtèrent beaucoup de sang, furent écrasés et mis en déroute, laissant sur le champ de bataille six mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Dagobert ayant reçu des renforts, ne tarda pas à reprendre courageusement l'offensive; il força Ricardos d'évacuer son camp d'Argelès, et le poursuivit jusque sur le territoire de Campredon, en Espagne. Le 4 octobre, cette ville fut prise, et les Français rejetèrent l'ennemi devant eux sur le chemin de Ripol : toutefois, après le pillage de Campredon, Dagobert ne se trouva pas en forces suffisantes, et revint prendre position à Mont-Louis.

Attaque du camp de Boulou.

Le 15 octobre, le général Turreau, ayant remplacé Dagobert, forma son armée sur six colonnes, et attaqua les Espagnols dans leur camp retranché de Boulou. Les plus grands efforts eurent lieu pour s'emparer d'une position élevée, appelée *el Pla del rey* : sept fois les Français, animés par l'exemple de leur général, essayèrent de s'en rendre maîtres, et sept fois ils furent repoussés par le feu de l'artillerie. A la fin ils réussirent à s'établir sur le plateau, que l'ennemi abandonnait en y laissant mille cadavres, témoins sanglants du courage des Espagnols. Cette victoire des Français ne dura qu'un moment : leurs ennemis, redoublant, livrèrent un neuvième combat, et reconqui-

rent leur position et leurs morts. Les Français battirent en retraite, et se bornèrent, pendant quelque temps, à lasser l'ennemi par des affaires de détail et des escarmouches. Ce système réussit à Turreau : cependant, le 6 frimaire (26 novembre), ce général dirigea une attaque sérieuse contre les Portugais, qui occupaient la ville de Céret. Cette garnison n'opposa qu'une faible résistance, et prit lâchement la fuite ; mais le général espagnol la Union, à la tête d'une division d'hommes dévoués et intrépides, fit échouer la tentative de l'armée française, et conserva Céret aux armées du roi d'Espagne. Le 16 frimaire (6 décembre), les républicains furent de nouveau vaincus à Villelongue, et contraints par Ricardos de se retirer, en toute hâte, entre Elne et Argelès. Du 30 frimaire au 2 nivôse (22 décembre), les Espagnols, poursuivant le cours de leurs avantages, s'emparèrent du fort Saint-Elme, de Port-Vendre et de Collioure : la première place leur fut livrée par trahison. La campagne se trouvant ainsi terminée, les deux armées prirent leurs quartiers d'hiver.

1793.

Combat de Céret.

L'armée d'Italie, depuis sa défaite du mois de juin, était restée sur la défensive ; mais, à la nouvelle de l'entrée des Anglais dans Toulon, les Austro-Sardes avaient songé à agir vigoureusement contre les Français. Au lieu d'opérer de manière à se rendre maîtres de la ligne du Var, et de tourner ainsi les républicains dans leurs positions, l'armée ennemie dirigea contre le camp même des Français une attaque infructueuse, à la suite de laquelle elle se vit rejetée dans les montagnes qui couvrent au nord le comté de Nice. Sur ces entrefaites, Dugommier ayant reçu l'ordre de se porter

Opérations de l'armée d'Italie.

1793. sur Toulon et d'en presser le siége fut remplacé à l'armée d'Italie par Dumerbion, vieillard dévoué mais infirme, sous les ordres duquel on envoya, peu de temps après, le jeune Bonaparte, nommé général de brigade pour sa belle conduite devant Toulon. A son arrivée, Bonaparte trouva un émule digne de lui, le général de brigade Masséna, qui s'était glorieusement signalé le 4 frimaire (14 novembre), en chassant les Austro-Sardes des hauteurs de Castel-Gineste : mais là aussi, comme sur le Rhin et aux Pyrénées, les opérations de la guerre avaient été momentanément suspendues par l'hiver.

Résultats de la campagne de 1793.

Ainsi, à l'exception de l'armée des Pyrénées orientales, que nous avons vue malheureuse, mais qui perdait plutôt des hommes que du terrain, toutes les armées de la république triomphaient à l'intérieur et sur les frontières : la campagne de 1793, si désastreuse à son début, se terminait donc par des succès inattendus, par la confiance que donne la victoire. Si l'ennemi occupait encore Condé et Valenciennes, les deux batailles d'Hondschoote et de Wattignies lui avaient fermé les routes de Paris, et la levée du blocus de Maubeuge avait consterné l'Europe. Les Prussiens et les Autrichiens rejetés dans le Palatinat ou sur la rive droite du Rhin, Landau délivré, Spire tombée de nouveau au pouvoir de la république, Strasbourg conservé, et les lignes de Weissembourg courageusement reprises, c'étaient là des événements d'une portée considérable, et qui étonnaient et décourageaient à la fois les puissances du continent, en même temps qu'ils excitaient la république française à tout entreprendre.

L'Espagne, il est vrai, avait remporté quelques victoires dans les montagnes; mais c'était un ennemi peu dangereux, et hors d'état de supporter longtemps les charges qu'impose la guerre. Victorieuse, l'Europe se serait divisée contre elle-même pour se distribuer inégalement nos dépouilles; vaincue, chacune des puissances qui la composaient cherchait à se renvoyer la responsabilité des fautes commises, ou l'obligation de subir les sacrifices de la prochaine campagne. Ainsi les cours étrangères portaient la peine de leur propre égoïsme. Plus désireuses de démembrer la France que de combattre les principes du jacobinisme, elles avaient eu peur de l'émigration, en paraissant épouser sa querelle; et, tout en déplorant les malheurs de la maison de Bourbon, elles s'étaient facilement accommodées d'une catastrophe qui, en renversant la monarchie de Louis XIV, anéantissait le *pacte de famille* et la politique ambitieuse du cabinet de Versailles. Aussi, les rois n'avaient-ils épargné aux émigrés ni défiances ni précautions inquiètes; ils les avaient, autant que possible, disséminés, désarmés, tenus à l'arrière-garde, et ils s'étaient plutôt effrayés que réjouis des victoires de la Vendée, parce qu'ils appréhendaient pour eux une source d'obstacles dans l'organisation d'un parti à la fois royaliste et national. A l'exception de l'impératrice de Russie, qui ne compromettait rien de ses espérances, tous les souverains de l'Europe avaient refusé de reconnaître Louis XVII pour roi et *Monsieur* pour régent; tandis que ce prince, trop bien éclairé désormais sur la politique de ses prétendus alliés, se voyait réduit à protester, au nom de son royal neveu et de toute la no-

1793.

Politique de l'Europe.

1793. blesse émigrée, contre le démembrement projeté de sa patrie. Pour justifier leur froideur à l'encontre de la maison de Bourbon, les puissances se retranchaient derrière un prétexte plus spécieux que fondé : elles alléguaient que, faisant seulement la guerre à la France en tant que peuple propagandiste, et dans le but d'obtenir la réparation de certains griefs, elles croiraient dépasser leur but et excéder leur droit, en intervenant directement pour imposer à notre pays un gouvernement de préférence à un autre.

Politique intérieure. — Gouvernement du comité de salut public.

La république française, assez forte pour lutter contre l'Europe, et triomphante des Alpes maritimes au Rhin, et du Rhin à la mer du Nord, avait écrasé toutes les insurrections suscitées par la Gironde ou le fédéralisme ; de la grande armée vendéenne, presque anéantie entre l'Océan et la Loire, il ne restait plus que des corps de partisans çà et là errant ou combattant dans le Bocage; le comité de salut public se glorifiait de ses victoires ; plus que jamais il développait le règne de la guillotine, il gouvernait par la mort. Et cependant, même sous l'empire de cette terreur qui semblait devoir cimenter l'unité dictatoriale et désespérer toute résistance, les factions subsistaient encore, avec leurs inimitiés tenaces et leurs sourdes manœuvres : les unes et les autres se disputaient l'exercice du pouvoir, et toutes de concert, aveuglées par le crime ou l'orgueil, se pressaient et se poussaient sur la route dont l'échafaud était le terme fatal.

Le comité de salut public se voyait placé entre deux partis dont il redoutait également les atteintes et l'influence. En avant de lui se lançait, dans les voies de

l'anarchie et de l'athéisme, cette faction scélérate dont Hébert était l'apôtre, Chaumette le chef; en arrière, et reculant de jour en jour vers la modération ou le repentir, apparaissait la faction de Danton et de Camille Desmoulins : les uns et les autres s'appuyaient sur des éléments considérables d'opposition et de succès. Hébert, Chaumette, Vincent, Ronsin, Momoro, les cordeliers et leurs adeptes, en un mot le parti athée, les sectaires de la *déesse Raison*, comptaient sur l'appui de la commune de Paris, sur le peuple du 2 septembre, et sur ces masses ignorantes et cruelles qui avaient applaudi à leurs saturnales. Aussi travaillaient-ils clandestinement à dépopulariser le comité de salut public, à le représenter comme indigne, par sa mollesse, de représenter la révolution et de la sauver. A les entendre, les destinées de la patrie devaient être confiées à des hommes plus énergiques et engagés plus avant dans la cause du peuple. Quant à ceux qui se lassaient déjà des supplices, et qui, se voyant peut-être les premiers exposés au sort des girondins, commençaient à demander qu'on laissât reposer la guillotine et qu'on épargnât les ennemis innocents, est-il besoin de dire qu'ils avaient derrière eux quiconque pleurait une victime ou ne courbait qu'à regret sous le régime de la terreur? Ce parti se grossissait donc chaque jour, et, en parlant d'*indulgence*, tendait à paralyser, entre les mains du comité de salut public, l'arme de la terreur et la force révolutionnaire. Aussi le comité, cessant de s'abuser sur les dangers qui menaçaient son pouvoir, n'avait-il pas tardé à prendre la résolution de combattre et de détruire ces deux ennemis, soit en les attaquant de

1793.

Nov. 1793. front, soit en essayant de les ruiner l'un par l'autre.

Avant tout, il lui avait paru nécessaire de prendre les allures d'un gouvernement régulier, de poser les bases de sa politique intérieure et extérieure, et de se fortifier en obtenant de la convention elle-même une plus grande part d'autorité, la délégation d'un pouvoir dictatorial plus complet, et pour ainsi dire sans limites. Afin de combattre l'anarchie, il importait de rompre avec elle, d'administrer, de proclamer des principes, de poursuivre un but, d'appeler à soi l'opinion du pays, de se créer des alliances au dehors, et de faire entrer la république française dans le giron de l'Europe.

Pour y arriver, il fallait oublier les décrets rendus par la convention en délire, et qui provoquaient en masse tous les peuples à s'armer contre les rois. Tant qu'avait vécu Marie-Antoinette, on avait espéré contraindre l'empereur à se retirer de la coalition et à acheter ainsi le salut de la fille de Marie-Thérèse; du jour où il avait fallu renoncer à cette espérance, Marie-Antoinette avait été sacrifiée. Cependant M. Barthélemy, ambassadeur de la république, avait accordé à la Suisse, au nom de la France, les satisfactions réclamées après les massacres du 10 août; et la neutralité des cantons helvétiques, à défaut de leurs sympathies, était assurée à la France. D'autre part, on travaillait à détacher de la coalition le cabinet de Turin, soit en promettant au roi de Sardaigne la restitution de la Savoie et de Nice, soit en lui faisant envisager la possession future du Milanais et de la Lombardie, et la couronne constitutionnelle de l'Italie. (Il s'agissait de les conquérir, avant de

pouvoir les donner.) En outre, on songeait à reprendre l'œuvre diplomatique de Dumouriez, et à faire, s'il était possible, la paix avec la Prusse. Dans ce but, on commençait à s'interdire à la tribune ces déclamations incendiaires, ce langage de brigands isolés de toute civilisation, que la commune et les cordeliers parlaient encore : en même temps on confiait des missions secrètes à des agents diplomatiques fort habiles, à M. de Sémonville, à M. Maret ; et l'on espérait pouvoir bientôt parvenir à conclure une alliance avec la Turquie, tandis qu'on favoriserait un soulèvement national dans les provinces hongroises. De plus, on comptait sur la neutralité du Danemark et de la Suède ; on traitait honorablement et sur des bases impartiales avec la république de Gênes, et l'on se félicitait d'avoir resserré avec les États-Unis ces liens fraternels qui remontaient au voyage de Franklin et à l'expédition de la Fayette. Nov. 1793.

Un discours de Robespierre révèle de nouvelles tendances politiques.

Ce fut dans la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793) que, pour la première fois depuis le 31 mai, le gouvernement révolutionnaire osa se placer ouvertement en dehors de la politique hébertiste, et annoncer à la France et à l'Europe, par la voix de Robespierre, qu'on se proposait d'en finir avec les saturnales de la commune, et les folies anarchiques dont nous avons plus haut tracé le récit. Ce jour-là, Robespierre lut à la convention un rapport sur la situation de la république : « Il est temps, dit-il, d'apprendre « aux imbéciles qui l'ignorent, ou aux pervers qui « feignent d'en douter, que la république française « existe ; qu'il n'y a de précaire dans le monde que le « triomphe du despotisme et sa durée. Il est temps

Nov. 1793. « que nos alliés se confient à notre sagesse et à notre « fortune, autant que les tyrans armés contre nous re- « doutent notre courage et notre puissance. » Après ce début, qui commandait l'attention, l'orateur, qui croyait ou affectait de croire à une faction de l'étranger, cause réelle et clandestine de tous les malheurs de la France, signala le cabinet de Londres comme l'auteur d'une conspiration destinée à faire monter le duc d'York sur le trône de France : il lui reprocha d'avoir, dans ce but, favorisé les menées de la faction d'Orléans, et suscité contre la république tous les rois du continent. Il félicita ensuite le peuple français de s'être débarrassé de ce réseau d'intrigues, *comme Hercule d'une toile d'araignée*. A ses yeux, les girondins, d'Orléans, Dumouriez, Custine, la Fayette, et les fédéralistes de toutes nuances, n'avaient été que les suppôts et les agents de l'étranger. Qu'il en fût ou non convaincu, c'est un problème que nous n'examinerons pas ici; mais cette accusation, dans tous les cas, devait servir jusqu'au bout de point de départ à sa politique.

Les premières bases une fois posées et étayées par des preuves plus spécieuses que vraies, Robespierre traça un tableau complet de la politique des puissances de l'Europe, à leur insu entraînées par l'inspiration de Pitt; il les peignit successivement comme amorcées par l'espoir de se partager les dépouilles de la France. Passant alors en revue chaque cour, il démontra qu'il existait entre elles, en dépit de leur union apparente, des causes tenaces et sourdes de jalousie et d'inimitié; il exposa par quels motifs elles devaient tôt ou tard se désunir, ou se retirer de la lutte. Il avoua cependant

« que de tous les *fripons* décorés du nom de roi, d'em- Nov. 1793.
« pereur, de ministre, de politique, le plus adroit était
« Catherine de Russie, » parce que la vieille impératrice, après avoir, de complicité avec George III, poussé tous ses alliés à une croisade contre la France, recueillait seule les fruits de ce mouvement auquel elle ne coopérait pas encore, mais qui accroissait les chances de sa politique du côté de la Pologne et lui permettait de se faire la part du lion dans les *augustes brigandages* et dans les distributions d'États dont elle se rendait coupable, de concert avec l'Autriche et la Prusse.
« Vous avez sous les yeux, disait-il ensuite, le bilan de
« l'Europe et le vôtre, et vous pouvez déjà en tirer un
« grand résultat : c'est que l'univers est intéressé à
« notre conservation. Supposons la France anéantie ou
« démembrée, le monde s'écroule. Otez cet allié puis-
« sant et nécessaire qui garantissait l'indépendance des
« médiocres États contre les grands despotes, l'Europe
« entière est asservie. Les petits princes germaniques,
« les villes réputées libres de l'Allemagne, sont englou-
« ties par les maisons ambitieuses d'Autriche et de
« Brandebourg ; la Suède et le Danemark deviennent
« tôt ou tard la proie de leurs puissants voisins. Le
« Turc est repoussé au delà du Bosphore, et rayé de la
« liste des puissances européennes. Venise perd ses ri-
« chesses, son commerce et sa considération ; la Tos-
« cane, son existence ; Gênes est effacée ; l'Italie n'est
« plus que le jouet des despotes qui l'entourent. La
« Suisse est réduite à la misère, et ne recouvre plus
« l'énergie que son antique pauvreté lui avait donnée...
« Et vous, braves Américains, dont la liberté, cimen-

Nov. 1793. « tée par notre sang, fut encore garantie par notre al« liance, quelle serait votre destinée, si nous n'exis« tions plus? Vous retomberiez sous le joug honteux « de vos anciens maîtres; la gloire de nos communs « exploits serait flétrie; les titres de la liberté, la décla« ration des droits de l'humanité serait anéantie dans « les deux mondes! Que dis-je? que deviendrait l'An« gleterre elle-même? L'éclat d'un triomphe criminel « couvrirait-il longtemps sa détresse réelle et ses plaies « invétérées? Il est un terme aux prestiges qui soutien« nent l'existence précaire d'une puissance artificielle. « Quoi qu'on puisse dire, les véritables puissances sont « celles qui possèdent la terre : qu'un jour elles veuil« lent franchir l'intervalle qui les sépare d'un peuple « purement maritime, le lendemain il ne sera plus... « Au reste, dût l'Europe entière se déclarer contre « vous, vous êtes plus forts que l'Europe. La républi« que française est invincible comme la raison, elle est « immortelle comme la vérité. Quand la liberté a fait « une conquête telle que la France, nulle puissance « humaine ne peut l'en chasser. » Ainsi, d'une part, Robespierre promettait à l'Europe, au nom de la France, l'adoption d'une politique extérieure réglée sur la réciprocité des rapports, et qui exclurait dès lors toute agression contre les neutres, toute guerre de principe entreprise contre les nations dont le seul crime serait de n'être point républicaines ; de l'autre, il épouvantait le monde de la victoire que la coalition pourrait remporter contre la France : si ce peuple généreux était vaincu, qui oserait ensuite déclarer la guerre à la tyrannie? Robespierre n'en voyait aucun qui voulût

accepter ce rôle, et il prophétisait que, la France étant asservie, *le despotisme, comme une mer sans rivage, se déborderait sur la surface du globe*. Ailleurs, c'était à la convention elle-même qu'il adressait des conseils; et il l'adjurait de se défier de ceux qui voulaient donner à la cause du peuple les caractères de la folie et de l'avilissement; des faux patriotes, dont l'exagération systématique déshonorait la cause républicaine, et qui cherchaient à *revêtir la contre-révolution des emblèmes sacrés du patriotisme, afin d'assassiner la liberté avec ses propres armes*. A ces traits calculés, on reconnaissait la faction d'Hébert dénoncée et flétrie. Personne ne s'y trompait, et l'orateur la désignait non moins clairement en attribuant à l'or de Pitt l'existence d'une conspiration destinée à dissoudre la représentation nationale, et qui ne cessait d'employer dans ce but beaucoup de *manœuvres patriotiquement contre-révolutionnaires*. Il ajoutait, d'un ton solennel et d'une voix triste : Nov. 1793.

« Représentants du peuple, quel que soit le sort qui « vous attende, votre triomphe est certain : la mort « même des fondateurs de la liberté n'est-elle pas un « triomphe? Tout meurt, et les héros de l'humanité, « et les tyrans qui l'oppriment; mais à des conditions « différentes.

« Jusque sous le règne des empereurs de Rome, la « vénération publique couronnait les images sacrées « des héros qui étaient morts en combattant contre « eux; on les appelait les *derniers des Romains*, et Rome « dégradée semblait dire :... *Les seuls Romains sont « ceux qui ont eu le courage de se dévouer pour délivrer « la terre des tyrans*... Et nous, pleins de ces idées,

Nov. 1793. « pénétrés de ces principes, nous seconderons votre « énergie de tout notre pouvoir. En butte aux attaques « de toutes les passions, obligés de lutter à la fois « contre les puissances ennemies de la république et « contre les hommes corrompus qui déchirent son sein; « placés entre la lâcheté hypocrite et la fougue impru- « dente du zèle, comment aurions-nous osé nous char- « ger d'un tel fardeau, sans les ordres sacrés de la « patrie? Comment pourrions-nous le porter, si nous « ne nous élevions au-dessus de notre faiblesse par la « grandeur même de notre mission, si nous ne nous « reposions avec confiance et sur votre vertu, et sur le « caractère sublime du peuple que vous représentez? »

La convention fut étonnée de ce langage, qui la relevait un peu au milieu des turpitudes dont elle était chaque jour complice; l'Europe sentit qu'aux hommes d'État vaniteux et brouillons de la Gironde commençait à succéder une influence organisatrice, capable de discipliner la révolution, de lui imposer un système, et de se poser comme l'héritière des anciens plans diplomatiques fondés sur l'équilibre et le droit international. A l'issue même de la séance, un décret de la convention déclara, au nom du peuple français, que la république ne cesserait *de se montrer terrible envers ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples*. Par le même décret, l'assemblée enjoignit aux citoyens et aux agents civils et militaires de faire respecter le territoire des nations amies ou neutres; et elle chargea le comité de salut public de resserrer les liens de l'alliance de la république avec la Suisse et les États-Unis.

Décret diplomatique

Mais pendant que la convention cherchait ainsi à maintenir dans une neutralité pacifique les peuples dont les résolutions avaient paru douteuses, le comité de salut public songeait à en finir avec les hommes à qui l'on devait les profanations sacriléges de Notre-Dame, et l'inauguration du culte de la déesse Raison. Pour venir à bout d'une faction qui avait derrière elle la commune du 2 septembre et le club des cordeliers, ce n'était point assez que la dictature révolutionnaire; le comité de salut public et Robespierre, qui en était l'âme, s'aidèrent adroitement du concours de Danton et de ses acolytes, le parti des *indulgents*; et chacun choisit dans cette lutte le rôle qui convenait à son passé ou à ses principes.

Nov. 1793.

Le comité de salut public songe à détruire la faction d'Hébert.

On a vu plus haut que la convention avait laissé déshonorer le lieu de ses séances par des mascarades ignobles et impies : des hommes du peuple, disons mieux, des brigands qui ne pouvaient appartenir qu'à la faction de la débauche et de la corruption, s'étaient donné rendez-vous à la barre de l'assemblée, et y avaient paru vêtus d'ornements sacerdotaux, affublés de mitres, de crosses, d'étoles, traînant dans la boue les calices, les ciboires, les vases saints, et flétrissant le nom de la liberté en le mêlant à des chants impurs et sacriléges. Pendant que la convention prenait sa part de ce honteux délire, ou qu'elle le subissait lâchement, Robespierre, Danton, Saint-Just, quelques autres membres des comités de gouvernement, voyaient avec déplaisir ces turpitudes, et, sans se communiquer leurs pensées, cherchaient les moyens d'y mettre un terme. Le soir même, dans la salle où siégeaient les jacobins, Robespierre se

Nov. 1793. prononça nettement contre ces manifestations odieuses.

Séance remarquable des jacobins.

Hébert et Momoro, qui faisaient partie du club, bien que déjà chefs des cordeliers, se plaignirent d'être en butte à des conspirateurs cachés; puis ils demandèrent (car c'était toujours par là que ces hommes concluaient) qu'on se hâtât de sauver la patrie, en achevant d'exterminer les aristocrates et les prêtres : surtout ils exigèrent qu'on versât le sang de la sœur de Louis XVI, encore détenue au Temple. Robespierre prit la parole : il fit remarquer que le salut de la république ne tenait pas à l'existence de *la méprisable sœur de Capet ;* il dit encore qu'on évoquait d'absurdes fantômes, en affectant désormais de redouter le fanatisme et les prêtres; que le seul moyen de faire renaître le fanatisme, c'était de lui faire la guerre avec le zèle coupable qu'on déployait depuis plusieurs jours. Il se plaignit de ce qu'une faction obscure et dangereuse osait troubler la liberté des cultes au nom de la liberté, et attaquer le fanatisme par un fanatisme nouveau ; de ce qu'elle faisait *dégénérer les hommages rendus à la vérité en des farces éternellement ridicules ;* de ce qu'au mépris de la dignité du peuple, elle ne craignait pas *d'attacher les grelots de la folie au sceptre même de la philosophie.* Il ajouta :

Déclaration de Robespierre.

« On a supposé qu'en accueillant des offrandes ci-
« viques la convention avait proscrit le culte catho-
« lique. — Non, la convention n'a point fait cette dé-
« marche téméraire : la convention ne la fera jamais.
« Son intention est de maintenir la liberté des cultes
« qu'elle a proclamée, et de réprimer en même temps
« tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre

« public... On a dénoncé des prêtres pour avoir dit la « messe : ils la diront plus longtemps si on empêche « de la dire. Celui qui veut les empêcher est plus fana- « tique que celui qui dit la messe. Nov. 1793.

« Il est des hommes qui veulent aller plus loin; qui, « sous le prétexte de détruire la superstition, veulent « faire une sorte de religion de l'athéisme lui-même. « Tout philosophe, tout individu, peut adopter là-des- « sus l'opinion qui lui plaira; quiconque voudrait lui « en faire un crime est un insensé : mais l'homme pu- « blic, mais le législateur, serait cent fois plus insensé « qui adopterait un pareil système. La convention na- « tionale l'abhorre. Ce n'est point en vain qu'elle a « proclamé la Déclaration des droits de l'homme en « présence de l'Être suprême.

« On dira peut-être que je suis un esprit étroit, un « homme à préjugés; que sais-je? un fanatique... Je « parle comme un représentant du peuple, et dans « une tribune où Guadet osa me faire un crime d'avoir « prononcé le mot de *Providence*. Si Dieu n'existait « pas, il faudrait l'inventer. *L'athéisme est aristocra-* « *tique;* l'idée d'un grand Être qui veille sur l'inno- « cence opprimée, et qui punit le crime triomphant, « est toute populaire. (Vifs applaudissements.) Le « peuple, les malheureux m'applaudissent; si je trou- « vais des censeurs, ce serait parmi les reclus et parmi « les coupables... Le sentiment de l'existence de Dieu « est gravé dans tous les cœurs purs; il anima dans « tous les temps les plus magnanimes défenseurs de la « liberté : il sera une consolation au cœur des oppri- « més aussi longtemps qu'il existera des tyrans. Il me

Nov. 1793. « semble du moins que le dernier martyr de la liberté « exhalerait son âme avec un sentiment plus doux, en « se reposant sur cette idée consolatrice... Eh! ne « voyez-vous pas le piége que nous tendent les ennemis « de la république, les émissaires des tyrans étrangers? « En présentant comme l'opinion générale les travers « de quelques individus et leur propre extravagance, « ils voudraient nous rendre odieux à tous les peu- « ples... Je le répète : nous n'avons plus d'autre fana- « tisme à craindre que celui des hommes immoraux, « soudoyés par les cours étrangères pour réveiller le « fanatisme, et pour donner à notre révolution le ver- « nis de l'immoralité... »

L'orateur avait beau s'en tenir au déisme, et mêler à ses déclarations quelques sorties philosophiques dirigées contre la religion chrétienne, la réprobation inattendue dont il poursuivait les saturnales des athées consterna Hébert, Momoro et leurs complices : cependant Robespierre se borna à dénoncer à la vindicte des jacobins quelques hommes par lui désignés comme les agents secrets de Pitt et de Cobourg, et qui, à l'entendre, cachaient leur véritable rôle sous le masque du plus ardent patriotisme : c'était Proli, né en Belgique, et fils naturel du prince de Kaunitz; Desfieux, Dubuisson et Péreyra, révolutionnaires remuants, mais hommes tarés ou suspects. Personne n'osa prendre leur défense; ils furent chassés des jacobins, et le club décida, sur la proposition de Robespierre, qu'il procéderait sans désemparer à un scrutin épuratoire, afin de se débarrasser des intrigants qui s'étaient glissés jusque dans son sein.

Nov. 1793.

La faction d'Hébert et la commune songent à se défendre.

C'était une défaite pour Hébert et ses acolytes; mais, lorsque le premier moment de stupeur fut passé, ils reprirent courage : ils se voyaient soutenus par la commune et les cordeliers; ils comptaient sur les masses d'hommes qui avaient adoré la Raison à Notre-Dame, sur cette lie impure des faubourgs et des factions, qui, pour but politique et religieux, poursuit sans relâche, à travers l'ignorance et la misère, le règne de l'anarchie et celui de l'athéisme. Jusqu'à ce jour, avec de pareils éléments de résistance, auxquels on ajoutait Ronsin, l'armée révolutionnaire et les canonniers de Paris, la commune avait dominé presque sans rivale : ne pouvait-elle pas renouveler contre le comité de salut public, les jacobins, la montagne et Robespierre, les coups d'État populaires du 31 mai et du 2 juin? Il est vrai que Marat était mort, et que, s'il était devenu le dieu des sans-culottes, il avait laissé vide la place de chef. Un tel rôle dépassait les forces de Chaumette, et, pour le remplir, Hébert était en butte à trop de mépris. N'importe, la faction retrouva, dans le sentiment des dangers dont la menaçait Robespierre, un reste d'audace dont elle ne tarda pas à donner la preuve. On dénonçait ses complots; plus hardie que ses ennemis, elle engagea le combat.

Nouvelle démonstration du parti d'Hébert et de la commune.

Le 23 novembre, la commune porta un défi à Robespierre : à la demande de Chaumette, elle statua qu'il serait mis un terme aux excès du fanatisme; elle confondit dans une haine égale les prêtres et *les filles de joie devenues dévotes* : puis, après avoir déclaré qu'il fallait se conformer au vœu d'un peuple mûr pour la raison, et dont la raison était le seul dieu, elle sta-

Nov. 1793. tua que les églises et les temples de tous les cultes, sans exception, seraient immédiatement fermés; que celui qui en demanderait l'ouverture serait traité de suspect; que tous les prêtres seraient soumis à la surveillance des comités révolutionnaires, et qu'on réclamerait de la convention une loi par laquelle ils seraient exclus de toutes fonctions et de tous emplois publics : c'était ranger d'avance Robespierre parmi les suspects, et braver hautement les intentions du gouvernement révolutionnaire. La commune, en s'engageant dans cette voïe, ne négligea rien pour se faire appuyer par le peuple. Ainsi elle fit suivre son arrêté contre le culte d'une mesure qui prescrivait aux boulangers de ne confectionner désormais qu'une seule espèce de pain, qui serait le même pour les riches et pour les pauvres, et qu'on appellerait *pain de l'égalité;* elle ordonna en outre qu'il serait levé une taxe sur les riches au profit des pauvres; enfin elle envoya une députation demander impérieusement, à la convention nationale, « que la sœur du dernier tyran fût traduite au tribunal révolutionnaire, et que les enfants de Capet fussent enfermés dans une prison définitive. » La convention admit cette députation à sa barre, et renvoya la pétition au comité de salut public.

Un moment après, cette assemblée étendit jusqu'à la cendre des morts la justice de la révolution : sur le rapport de Marie-Joseph Chénier, parlant au nom du comité d'instruction publique, elle rendit le décret suivant :

« Art. 1er. La convention nationale, considérant « qu'il n'est point de grand homme sans vertu, décrète

« que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon. Nov. 1793.

« Art. 2. Le même jour que le corps de Mirabeau « sera retiré du Panthéon, celui de Marat y sera trans- « féré. La convention, le conseil exécutif, les autorités « constituées et les sociétés populaires assisteront en « corps à cette cérémonie. »

Incident.

La convention ordonne que les restes de Mirabeau seront exclus du Panthéon, et remplacés par ceux de Marat.

C'est ainsi que la révolution, honorant et châtiant tour à tour ses idoles, punissait Mirabeau d'avoir cherché à sauver le trône, et récompensait Marat en l'élevant au rang des demi-dieux républicains. Au reste, les papiers trouvés dans l'armoire de fer n'avaient laissé aucun doute sur la défection vénale de Mirabeau.

Nouvelle attitude des factions.

Cependant, comme si le comité de salut public, malgré le prestige de son pouvoir et de la popularité de Robespierre, ne se fût pas trouvé assez fort pour résister à lui seul contre la commune et la faction d'Hébert, Danton et son parti lui vinrent en aide.

Danton.

Danton avait vu avec une secrète douleur l'exécution des girondins et le sacrifice chaque jour renouvelé d'une foule de victimes : autrefois payé par la liste civile sans lui être vendu (les hommes de cette trempe ne sont jamais entièrement achetés), il avait depuis lors, et après la victoire de Jemmapes, retiré sa part des spoliations et des vols commis en Belgique; et cependant, au milieu de ses trafics et de ses marchés honteux, par une anomalie dont les époques de crise sociale ont seules donné le secret, il était demeuré toujours fidèle à la cause de la révolution : la révolution l'avait sorti de l'obscurité et du dénûment pour le faire homme d'État, ministre, législateur, pour l'enrichir et lui donner de la renommée; il était donc tout par elle,

Nov. 1793. et il l'aimait, l'exploitant à vrai dire, mais ne la trahissant pas, et continuant au besoin à la servir. Danton avait provoqué les massacres à jamais infâmes du 2 septembre, parce qu'il y avait vu un moyen d'épouvanter le monde, d'exalter le peuple français en ne lui laissant aucun espoir de pardon, et de faire reculer l'avant-garde de l'Europe, cantonnée à Verdun, devant le désespoir et les sacrifices de la France révolutionnaire : trois mois plus tard, il avait un moment hésité à absoudre le roi, du moins il ne s'était rangé qu'à regret dans la majorité régicide; par mépris pour le caractère froid et cauteleux de Robespierre, par lassitude peut-être, il se serait montré indulgent pour la Gironde, si la Gironde ne l'avait imprudemment pris à partie. La victoire des jacobins et de la commune, dans la journée du 2 juin, l'avait plus inquiété que satisfait; et il se trouvait fatigué des secousses de chaque jour, des luttes acharnées engagées entre les factions, de l'influence sourdement conquise par la conduite de Robespierre, et qu'augmentait encore le renom d'incorruptibilité de ce rival. Danton avait assouvi ses instincts de volupté et de luxe. Il avait une cour composée de révolutionnaires enrichis; il aimait son repos paresseux; il préférait aux agitations des partis les délices de sa maison de campagne de Sèvres, la jouissance tranquille de sa réputation et de son or. Que lui parlait-on d'ennemis et de dangers publics? La république ne triomphait-elle pas dans la Vendée, à Toulon, sur le Rhin? A quoi bon perpétuer ce système de terreur imaginé le 2 septembre, et qui avait fait son temps? Les cris des victimes importunaient les hommes de plaisir : d'ail-

leurs, de victime en victime, on pouvait très-prochainement en venir aux hommes dont les services n'étaient point douteux; et Danton ne semblait-il pas trop grand pour ne point faire ombrage à Robespierre? Telles étaient ses réflexions intérieures, ou ses paroles échangées dans le silence de l'amitié. Le septembriseur s'indignait des massacres de Lyon et de Toulon; le débauché et le spoliateur, gorgé de dépouilles et soucieux de bonne chère, prenait en dégoût l'austérité implacable et l'hypocrite vertu de Robespierre, en même temps qu'il réprouvait la mitraille de Fouché et les hécatombes de Collot-d'Herbois. ov. 1793.

Cette modération du tigre repu et satisfait créait une source d'embarras et de dangers aux continuateurs du système de la terreur; mais pour le moment on pouvait utilement s'en servir contre Hébert et la commune : Robespierre vit donc avec plaisir Danton entrer à son tour en lice contre les honteux suppôts de l'athéisme. Dans la séance du 6 frimaire (26 novembre), Danton s'indigna de ce que les manifestations sacriléges continuaient à déshonorer la convention nationale; il demanda que cette assemblée refusât désormais d'entendre les prêtres qui venaient apostasier à sa barre, et qu'elle cessât de perdre du temps à applaudir à des mascarades antireligieuses. Il proposa ensuite que les comités de salut public et de sûreté générale fissent un prompt rapport sur ce qu'on appelait la conspiration de l'étranger, et sur les moyens de donner une action grande et forte au gouvernement provisoire: il déclara que, dans son opinion, la terreur devait être mise à l'ordre du jour; mais, après cette précaution

Nov. 1793. oratoire, il laissa entrevoir sa véritable pensée, en citant avec éloge l'exemple du *tyran* (Danton voulait désigner Henri IV) qui disait à l'un des chefs de la Ligue par lui vaincue : « Je ne veux pas tirer d'autre vengeance de vous. » La convention, entraînée par l'autorité de Danton, se hâta d'interdire aux athées de venir encore faire devant elle trophée de leurs doctrines impies ; et le décret qu'elle rendit annonça à la commune et aux cordeliers que, dès ce moment, ce n'était plus seulement à Robespierre, mais à la représentation nationale tout entière, qu'ils auraient affaire.

Le 8 frimaire (28 novembre), la commune, avertie par une humble rétractation de Chaumette, modifia son arrêté du 25 novembre, et statua que l'exercice des cultes étant libre, aux termes de la Déclaration des droits de l'homme, on ne s'opposerait point à ce que les citoyens fissent célébrer des cérémonies religieuses dans leurs maisons, et s'imposassent une contribution volontaire pour l'entretien de leurs prêtres : la commune arrêta néanmoins qu'elle ferait respecter la volonté des sections, qui avaient abjuré le culte catholique pour embrasser celui de la Raison. Ce désaveu partiel ne désarma point la défiance de Robespierre, et le chef du comité de salut public continua de dénoncer ouvertement la faction de l'étranger, à travers laquelle il poursuivait Hébert et la commune.

La convention prend des mesures contre la commune.

Celle-ci ne se tenait point pour vaincue ; sous prétexte de servir d'appui au comité de salut public menacé par des complots, elle décida que les comités révolutionnaires de toutes les sections de Paris se réuniraient, pour se concerter avec le conseil général sur les mesures à

prendre dans l'intérêt de la patrie et de la révolution. Déc. 1793.
La convention, qui savait à quoi s'en tenir sur les sympathies de la commune, se garda bien de lui permettre de centraliser entre ses mains les fôrces révolutionnaires et actives de Paris; elle cassa l'arrêté de la commune qui convoquait tous les comités à se réunir en un foyer commun, et elle prononça la peine de dix ans de fer contre quiconque oserait à l'avenir enfreindre cette défense. Ce jour-là même (14 frimaire — 4 décembre), elle se détermina à donner au comité de salut public toute la force dont il avait besoin pour surmonter de pareils obstacles, et empêcher qu'à l'avenir la commune de Paris, ou toute autre autorité rivale, osât se placer à la tête de la révolution, et concentrer en ses mains les divers éléments de la force populaire : elle rendit donc un décret qui organisait le gouvernement révolutionnaire, et investissait le comité de salut public d'une puissance dictatoriale presque sans limites. En vertu de cette loi, la convention demeurait le centre unique de l'impulsion du gouvernement; mais tous les fonctionnaires, tous les corps constitués, étaient placés sous l'inspection et la surveillance du comité de salut public et du comité de sûreté générale. La convention se réservait le droit de nommer les généraux en chef des armées, mais elle déléguait au comité de salut public la faculté de changer les autorités, d'approuver ou de rejeter le choix des agents civils et militaires, et de diriger toutes les affaires diplomatiques. Les représentants du peuple étaient tenus de correspondre avec lui, et de lui notifier dans les vingt-quatre heures la suspension provisoire des généraux. L'article 1er de ce

La convention complète l'organisation du gouvernement révolutionnaire.

Déc. 1793. décret célèbre, qui fut voté sur le rapport de Billaud-Varennes, instituait le *Bulletin des lois*, par lequel devaient être promulgués et rendus exécutoires tous les actes de la législature. Tout contrefacteur de ce bulletin était puni de mort : la république n'infligeait pas de châtiment plus doux à ses ennemis.

Cette fois encore, la commune de Paris fléchit sous la puissance de la convention. Les comités révolutionnaires, audacieusement convoqués, se dispersèrent à la voix de Chaumette et de Pache, et en poussant avec enthousiasme le cri de *vive la république !* Mais ce même jour, le scrutin épuratoire ayant été repris aux jacobins, Danton faillit être exclu comme *modéré;* la protection de Robespierre le maintint dans le club; et dès ce moment, on put mesurer de combien l'influence de Danton se trouvait diminuée. Cet accord momentané de Danton et de Robespierre avait pour but la perte d'Hébert et de son parti.

Le lendemain, sur la proposition de Robespierre, la convention décréta la publication d'un manifeste destiné à venger la république française des attaques dirigées contre elle par les rois. Il y était dit : « Honorer « la divinité et punir les rois, c'est la même chose. » Et c'est ainsi que l'assemblée cherchait à justifier la révolution du reproche d'athéisme. A chaque ligne, la convention faisait deux parts des événements qui s'étaient accomplis : elle glorifiait le peuple français des conquêtes républicaines dues à son courage; elle renvoyait la responsabilité de tous les malheurs et de tous les crimes aux intrigues de la faction de l'étranger.

On s'est longtemps demandé ce qu'il fallait entendre

Déc. 1793.

Ce qu'était la faction de l'étranger.

par cette faction, dont plusieurs ont nié l'existence, et à laquelle des historiens ont imputé tous les développements du principe révolutionnaire et jusqu'au régime de la terreur. Les fervents amis de la liberté, qui la voulaient pure, et qui s'indignaient des attentats commis en son nom, ont adopté bien souvent, avec enthousiasme, cette explication qui rejette sur l'or de l'étranger tous les excès commis par des hommes payés pour déshonorer la révolution et avilir la France républicaine.

On commence à faire justice de cette étrange explication, plus favorable à l'honneur de la révolution qu'aux exigences réelles de la vérité : mais ce qui étonne ceux qui nient l'influence persévérante du parti de l'étranger dans nos discordes civiles, c'est qu'à chaque instant le comité de salut public, Robespierre, tous les chefs de faction, l'un après l'autre, aient jeté à la face de leurs ennemis la même accusation. Or, si l'on étudie de près les faits, et si l'on remonte aux sources sérieuses, on reconnaîtra sans peine que l'influence du parti de l'étranger fut restreinte, dans les événements de la révolution, à des proportions très-étroites : nulle part, soit dans les archives des diplomaties étrangères, soit dans les documents les plus dignes de foi, on ne trouve la trace de cette faction, encore moins la preuve de son pouvoir et de son ubiquité prétendue. Les puissances étrangères avaient nécessairement en France de nombreux agents, chargés de surveiller les partis, d'observer les événements, d'en rendre compte dans des rapports plus ou moins fidèles; ce sont là des précautions de police fort vulgaires, dont les gouverne-

Déc. 1793. ments ne peuvent se départir, mais qui n'impliquent, de la part des cabinets étrangers qui durent y recourir, aucune prépondérance réelle et positive dans les affaires de la France. Ajoutons que, parmi les révolutionnaires compromis ou châtiés, on rencontrait souvent des insensés comme Anacharsis Clootz, des intrigants ou des fripons comme Proly, les banquiers Frey et l'Espagnol Gusman, des aventuriers tels que le baron de Trenck, des utopistes tels que Thomas Payne, des chefs de parti comme Marat; mais ce n'étaient là, en réalité, que des individus isolés, poursuivant tantôt des rêves, tantôt la réputation, tantôt un lucre personnel, au milieu des agitations et des tempêtes publiques, et ne constituant ni un parti, ni une opinion prépondérante, ni une action centralisante et dominatrice. Le parti de l'étranger doit donc être relégué dans le domaine des fables, tout au plus dans cet arsenal d'accusations ou de griefs à l'usage des ennemis politiques, pour le besoin de leurs luttes réciproques : les hommes de ce temps-là croyaient peu au parti de l'étranger, mais ils en parlaient beaucoup, et ils feignaient d'y croire ; et le peuple, entraîné par leur parole, y croyait très-sincèrement. C'était là l'unique but des habiles et des chefs.

Le peuple, en effet, était plus disposé à la pitié qu'à la vengeance. Il commençait à se lasser du sang, et lorsqu'une voix assez hardie osait parler de clémence, l'opinion publique, réveillée de sa torpeur, prêtait beaucoup de force à cette politique de miséricorde qui permettrait à l'échafaud de se reposer. Aussi, pour justifier aux yeux du peuple le massacre ordonné cha-

Déc. 1793.

que jour par le tribunal révolutionnaire, on lui disait que les condamnés étaient complices de l'invasion étrangère, et il battait des mains sur le passage du fatal tombereau. Le peuple ne se serait point soulevé contre la Gironde, si on n'avait eu l'art de lui signaler sa prétendue complicité avec les manœuvres de Pitt; il avait fallu légitimer ainsi à ses yeux les abominables exécutions commises à Lyon, à Toulon, à Bordeaux, à Marseille, et dans l'Ouest. Pour terrasser Hébert, la commune et les cordeliers, il était nécessaire de les dénoncer comme les agents occultes d'une conspiration étrangère; le même moyen allait être bientôt employé contre Danton, et Robespierre lui-même ne devait pas échapper à cet éternel soupçon. En réalité, tout se réduisait à ce raisonnement d'une simplicité extrême, et qui, aux yeux des chefs de parti, leur permettait d'accuser sans remords et sans preuves leurs adversaires : L'étranger veut détruire la révolution et démembrer la France; cet homme ou ce parti, par ses intérêts, ses principes ou son influence, empêche la révolution ou la France de se défendre : il est donc le complice ou l'agent de l'étranger !... Les partis, au milieu des guerres civiles, ne se mettent pas en quête d'une autre logique.

Arrestation de quelques intrigants ou aventuriers politiques.

Fabre d'Églantine, l'un des affidés de Danton, était un de ceux qui, ayant le plus à craindre, à raison de ses turpitudes cachées, avait aussi le plus d'intérêt à parler d'indulgence : cependant, le 27 frimaire (17 décembre), il se prononça le premier avec un certain courage contre les enfants perdus du parti de la commune, Ronsin et Vincent, misérables chefs de l'armée

Déc. 1793. révolutionnaire, qui, dans leurs placards, sollicitaient le peuple à des exterminations en masse; il signala, en outre, leurs acolytes, le septembriseur Maillard et un nommé Mazuel. La convention, mise en demeure d'agir, décréta, séance tenante, l'arrestation des trois premiers, et le comité de salut public les fit incarcérer dans la nuit. En même temps on arrêta, par ses ordres, Proly, Dubuisson, Desfieux, Péreyra, complices présumés de Pitt, et les quatre députés Bazire, Chabot, Delaunay d'Angers et Julien de Toulouse, compromis dans une affaire honteuse de vol et de faux, dans laquelle Fabre d'Églantine lui-même ne tarda pas à être gravement impliqué. Ces arrestations, opérées coup sur coup, frappaient le parti des démagogues, et une troisième faction, si on pouvait lui donner cette importance, que les républicains plus ou moins austères désignaient sous le nom de *parti corrompu*.

Corruption et vénalité. — Affaire de Chabot et de ses complices

Les révolutions, en sapant les vieilles existences sociales, font surgir des réputations ignorées la veille, des fortunes scandaleuses à force d'être imprévues. Si les hommes de génie et les ambitieux politiques (cette dernière classe est nombreuse) trouvent leur compte à ces rapides bouleversements, les agioteurs, les fripons, les spéculateurs hasardeux ne manquent pas de s'y créer facilement des sources de prospérité et de lucre. Tantôt ils ramassent avec soin les sanglantes épaves de l'échafaud, tantôt ils trafiquent de leur influence, de leur autorité, de la confiance du peuple. Ce fut l'histoire de Chabot et de ses complices. Ces misérables avaient formé une intrigue dans le but de faire tomber, par des motions rigoureuses portées à la convention

nationale, les actions de la compagnie des Indes; ils les achetaient ensuite à la baisse, pour les revendre en hausse, après les avoir fait remonter par des motions moins hostiles. La convention ayant supprimé par une loi la compagnie des Indes, Chabot, Delaunay, Julien de Toulouse et Fabre d'Églantine falsifièrent le décret, et lui donnèrent un tout autre sens. Pour ce méfait, ils reçurent cinq cent mille francs, qu'ils se partagèrent; ils voulurent associer Bazire à leur ignoble complot, mais celui-ci refusa. Cependant Chabot n'était point tranquille : il savait que les jacobins, étonnés de sa fortune subite, se défiaient de lui, et lui reprochaient d'avoir épousé, lui autrefois capucin, une femme étrangère, la sœur des banquiers autrichiens Junius et Emmanuel Frey. Épouvanté de la responsabilité qu'il avait encourue, il prit le parti de se rendre au comité de sûreté générale, et d'y dénoncer ses complices : de concert avec Bazire, il signala l'existence d'une prétendue conspiration dont le but aurait été de corrompre la représentation nationale au moyen de l'or des étrangers, et il déclara qu'il n'avait feint d'entrer dans le complot que pour le révéler en connaissance de cause. Mais il s'était avisé trop tard de ce rôle odieux, et il n'en demeura pas moins compromis avec les autres individus impliqués dans la même affaire de faux, de corruption et de vol. Déc. 1793.

Les arrestations ordonnées successivement par le comité de salut public et la convention causèrent quelque émoi dans Paris. Ce n'était pas qu'on se montrât fort étonné, la révolution avait habitué les esprits à de pareilles choses; mais le peuple commençait à entre-

Déc. 1793. voir quelques bornes posées à l'anarchie ou à la fraude. Les cordeliers et le parti d'Hébert manifestèrent beaucoup d'irritation en apprenant le sort de Vincent et de Ronsin. Trois jours après (1er nivôse — 21 décembre), ils cherchèrent à se passer en revue à l'occasion d'une grande pompe révolutionnaire, la cérémonie funèbre célébrée en mémoire de Chalier, décapité à Lyon par les fédéralistes.

Les cordeliers provoquent une cérémonie funèbre en l'honneur de Chalier.

Les représentants du peuple Fouché et Collot-d'Herbois, en mission à *Commune-Affranchie* (Lyon), avaient envoyé à la convention nationale la tête mutilée et les cendres de Chalier. Ces reliques du fougueux émule de Marat furent processionnellement portées de la place de la Bastille au palais des Tuileries; elles étaient placées sur un char de triomphe, qu'une Renommée colossale ombrageait de ses ailes. Au-devant du char, la tête de Chalier, recouverte de crêpe et couronnée d'une guirlande de cyprès, reposait sur un petit autel. La convention admit à sa barre le cortége, qui venait lui faire hommage de ces ossements; et elle hésita un moment à décerner à Chalier les honneurs du Panthéon, déjà votés en faveur de Marat. Cette démonstration n'eut pas d'autre suite; mais elle permit à Collot-d'Herbois, qui s'était rendu à Paris, de faire étouffer les plaintes des malheureux habitants de Lyon. Cependant les cordeliers ne cessaient de s'agiter, et de réclamer une prompte justice en faveur de Vincent et de Ronsin. De leur côté, les jacobins, sourdement travaillés en sens contraire par les hébertistes et les montagnards, consacraient leurs séances à terminer le scrutin épuratoire commencé depuis quelques jours, et

Les jacobins procèdent à un scrutin épuratoire.

qui devait avoir pour objet d'exclure de leur sein, selon l'expression de Dubois-Crancé, *quiconque n'aurait pas mérité d'être pendu*, si les Bourbons reprenaient le pouvoir. Pendant ces discussions, qui portaient en général sur des hommes suspects ou corrompus, et dont personne n'était excepté, l'influence toute prépondérante de Robespierre se révélait au grand jour : quelles que fussent ses conclusions, on se gardait bien de les contredire; et la société, d'une voix unanime, chassait ou acceptait quiconque avait mérité d'être dénoncé ou préconisé par l'*Incorruptible*. Parmi ceux que Robespierre fit exclure, on s'étonna de trouver Anacharsis Clootz, ce riche Prussien qui poussait l'athéisme jusqu'au délire, et qui avait figuré en première ligne dans toutes les démonstrations de l'opinion révolutionnaire. Robespierre lui reprocha d'être noble, d'être banquier, d'être étranger; et les jacobins, à sa demande, venaient de décider que quiconque porterait l'un de ces stigmates serait nécessairement exclu. En vertu de cette règle, ils repoussèrent de leur sein l'ex-marquis Antonelle, le chef du jury révolutionnaire, et l'un des montagnards les plus exaltés qui figurèrent dans ces tristes jours. Cet étrange scrutin donna lieu au parti d'Hébert et à celui de Danton de prendre vis-à-vis l'un de l'autre une position franchement hostile : il s'agissait d'admettre ou de repousser de la société des jacobins le régicide Camille Desmoulins, cet ancien *procureur général de la lanterne*, que tant de crimes dont il avait été le panégyriste ou le complice, depuis la mort de Foulon jusqu'au supplice de la reine, semblaient avoir pour jamais classé

Déc. 1793.

Déc. 1793.

Nouveau rôle politique de Camille Desmoulins.

dans les rangs du parti sanguinaire et impitoyable.

Camille s'était enfin trouvé las du spectacle offert par l'échafaud. Républicain équivoque, orléaniste déguisé, homme sans convictions sérieuses, incessamment dominé par la passion de faire du bruit, par la vanité des gens de lettres, la pire de toutes, tant elle porte à l'exagération et au ridicule, on l'avait vu se traîner à la suite de tous les pourvoyeurs de gibet et de guillotine, et ramasser dans les égouts de la révolution quelque renommée, un peu d'argent, et la satisfaction de beaucoup de grossières jouissances. Pendant les attentats du 2 septembre, il avait assisté Danton, l'ordonnateur des massacres; durant le procès du roi, il avait voté la mort, et cependant il s'était alors montré moins cruel qu'à l'époque où Louis XVI étant malheureux, il avait osé le poursuivre de ses immondes plaisanteries. C'était lui qui, toujours par besoin vaniteux, avait accumulé et envenimé, dans ses pamphlets contre les députés girondins, cette longue série d'attaques par suite desquelles ils s'étaient vus traduits devant le jury révolutionnaire, et livrés au bourreau (on ajoute même que, de la part de Camille, la mort de Brissot et des vingt et un girondins avait été l'occasion de quelques remords et le sujet de ses premiers repentirs). Ce qui caractérisait surtout cet habile pamphlétaire, c'est qu'avant tout il était homme de plaisir et de bonne chère, épicurien à imagination ardente, écrivain remarquable par sa verve incisive. Artiste dénué de consistance, on le captivait par un bon repas, on le séduisait par un mot plein d'atticisme, on l'endormait à l'aide de la flatterie : c'était merveille qu'au lieu d'ap-

partenir à la Gironde, comme ses goûts et sa nature semblaient l'exiger, il fût demeuré longtemps attaché à la faction des cordeliers et de Danton. De nos jours, on parvient très-difficilement à donner le mot de ces énigmes humaines, à faire la part de ce qu'il y eut de bon et de mauvais dans les hommes mal définis dont Camille Desmoulins demeurera le type. Jusqu'alors ses votes, ses écrits, ses actes, avaient présenté le caractère d'un exalté orgueilleux et cruel; et cependant il serait fort possible que, sous cet homme extérieur, sous ces dehors emportés et ces allures sanguinaires, un cœur susceptible de pitié, d'émotions généreuses et douces, se fût caché parfois, pour se révéler quand les exigences de la vanité, les appétits de la volupté ou les besoins d'argent ne s'y opposaient pas d'une manière trop impérieuse. Le monde ne renferme que trop de ces natures qu'on ne saurait ni mépriser ni haïr sans réserve, de ces hommes qui, à l'exemple de Camille, sont criminels à travers les actes et les discours de leur vie politique, et qui, dans la vie privée, savent se faire voir sous un jour moins défavorable et se concilier le dévouement, l'amitié, l'amour. Déc. 1793.

Depuis quelques semaines, soit recherche de la popularité, soit lassitude révolutionnaire, soit qu'il cédât à l'influence de Danton ou aux douces exhortations de sa jeune femme, Camille Desmoulins prêchait ouvertement un système de réaction, une politique de miséricorde ou d'indulgence : il avait entrepris la rédaction d'un pamphlet intitulé le *Vieux Cordelier*, dans lequel, tout en donnant encore des éloges à la Montagne et aux comités, il poussait énergiquement l'o-

Déc. 1793. pinion publique dans les voies de la pitié et du pardon.

Polémique du *Vieux Cordelier*.

La peur avait alors si puissamment enchaîné les âmes, qu'on entrevit, avec un bonheur profond, sans oser trop ouvertement se réjouir, ces premiers symptômes de l'opinion en faveur d'une politique moins impitoyable. Aussi l'imprimeur du *Vieux Cordelier* avait-il peine à rassasier l'impatience du public : on achetait le pamphlet pour le lire, pour le commenter, pour s'en faire une cause d'espérance; et le succès de cet écrit annonçait aux bourreaux que la hache ne tarderait pas à se briser entre leurs mains. Les premiers numéros, toujours mêlés, il faut bien le dire, de cyniques attaques à l'adresse de la religion, étaient particulièrement dirigés contre Hébert et la faction athée. Le jeune écrivain se plaignait de ce qu'au moyen de farces indécentes on avait voulu déshonorer la convention et le peuple aux yeux de l'Europe civilisée; il vantait les idées de Robespierre sur l'Être suprême; il tournait en dérision *Anacharsis* Clootz et *Anaxagoras* Chaumette, et l'on se disait que ces premières attaques avaient eu l'approbation secrète de Robespierre. Le troisième numéro avait dû plaire à Danton, car le système de la terreur y était stigmatisé avec une brillante énergie. L'auteur feignait de traduire Tacite, et l'on découvrait aisément que, sous prétexte de flétrir la tyrannie des Césars, il dénonçait en réalité au monde le règne et le gouvernement des jacobins. Voici dans quels termes il faisait parler l'historien latin :

« Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une « loi qui spécifiait les crimes d'État et de lèse-majesté, « et portait peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté,

« sous la république, se réduisaient à quatre sortes : si Déc. 1793.
« une armée avait été abandonnée dans un pays en-
« nemi; si l'on avait excité des séditions; si les membres
« des corps constitués avaient mal administré les affai-
« res et les deniers publics; si la majesté du peuple ro-
« main avait été avilie. Les empereurs n'eurent besoin
« que de quelques articles additionnels à cette loi pour
« envelopper et les citoyens et les cités entières dans
« la proscription. Auguste fut le premier extenseur de
« cette loi de lèse-majesté, dans laquelle il comprit les
« écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires. Sous ses
« successeurs, et bientôt, les extensions n'eurent plus
« de bornes, dès que des propos furent devenus des cri-
« mes d'État; de là, il n'y eut qu'un pas pour changer
« en crimes les simples regards, la tristesse, la com-
« passion, les soupirs, le silence même. Bientôt ce fut
« un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution, à
« la ville de Nursia, d'avoir élevé un monument à ses
« habitants morts au siége de Modène, en combattant
« cependant sous Auguste lui-même, mais parce qu'a-
« lors Auguste combattait avec Brutus; et Nursia fut
« détruite par le feu et par le fer. Crime de contre-
« révolution à Libon Drusus, d'avoir demandé aux di-
« seurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un
« jour de grandes richesses. Crime de contre-révolution
« au journaliste Crémutius Cordus, d'avoir appelé Bru-
« tus et Cassius les derniers des Romains. Crime de
« contre-révolution à un descendant de Cassius, d'avoir
« chez lui un portrait de son bisaïeul. Crime de contre-
« révolution à Torquatus Silanus, de faire de la dé-
« pense. Crime de contre-révolution à Petreius, d'avoir

Déc. 1793. « eu un songe sur Claude. Crime de contre-révolution « à Appius Silanus, de ce que la femme de Claude avait « eu un songe sur lui. Crime de contre-révolution à « Pomponius, parce qu'un ami de Séjan était venu « chercher un asile dans une de ses maisons de cam- « pagne. Crime de contre-révolution, d'être allé à la « garde-robe sans avoir vidé ses poches, et en conser- « vant dans son gilet un jeton à la face royale, ce qui « était un manque de respect à la figure sacrée des ty- « rans. Crime de contre-révolution, de se plaindre des « malheurs du temps, car c'était faire le procès du « gouvernement. Crime de contre-révolution, de ne « pas invoquer le génie divin de Caligula : pour y avoir « manqué, grand nombre de citoyens furent déchirés « de coups, condamnés aux mines ou aux bêtes, quel- « ques-uns même sciés par le milieu du corps. Crime « de contre-révolution à la mère du consul Fusius Ge- « minus, d'avoir pleuré la mort funeste de son fils. Il « fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de « son parent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi- « même. Sous Néron, plusieurs, dont il avait fait mou- « rir les proches, allaient en rendre grâces aux dieux; « ils illuminaient. Du moins il fallait avoir un air de « contentement, un air ouvert et calme : on avait peur « que la peur même ne rendît coupable.

« Tout donnait de l'ombrage au tyran. Un citoyen « avait-il de la popularité; c'était un rival du prince, « qui pouvait susciter une guerre civile : *Studia civium* « *in se verteret, et si multi idem audeant, bellum esse.* « Suspect. — Fuyait-on au contraire la popularité, et « se tenait-on au coin de son feu; cette vie retirée vous

« avait fait remarquer, vous avait donné de la considé- Déc. 1793.
« ration : *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.*
« Suspect. — Étiez-vous riche ; il y avait un péril im-
« minent que le peuple ne fût corrompu par vos lar-
« gesses : *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.*
« Suspect. — Étiez-vous pauvre ; comment donc ! in-
« vincible empereur, il faut surveiller de plus près cet
« homme ; il n'y a personne d'entreprenant comme
« celui qui n'a rien : *Syllam inopem, unde præcipuam*
« *audaciam.* Suspect. — Étiez-vous d'un caractère
« sombre, mélancolique, ou mis en négligé ; ce qui
« vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient
« bien : *Hominem bonis publicis mæstum.* Suspect. —
« Si, au contraire, un citoyen se donnait du bon temps
« et des indigestions, il ne se divertissait que parce que
« l'empereur avait eu cette attaque de goutte qui heu-
« reusement ne serait rien ; il fallait lui faire sentir
« que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge :
« *Reddendam pro intempestiva licentia mæstam et fu-*
« *nebrem noxam qua sentiat vivere Vitellium et impe-*
« *rare.* Suspect. — Était-il vertueux et austère dans
« ses mœurs ; bon ! nouveau Brutus qui prétendait,
« par sa pâleur et sa perruque de jacobin, faire la
« censure d'une cour aimable et bien frisée : *Gliscere*
« *æmulos Brutorum vultus rigidi et tristis quo tibi lasci*
« *viam exprobrent.* Suspect. — Était-ce un philosophe,
« un orateur ou un poëte ; il lui convenait bien d'avoir
« plus de renommée que ceux qui gouvernaient !
« Pouvait-on souffrir qu'on fît plus d'attention à l'au-
« teur aux quatrièmes, qu'à l'empereur dans sa loge
« grillée ? *Virginium et Rufum claritudo nominis.* Sus-

Déc. 1793. « pect. — Enfin, s'était-on acquis de la réputation à la « guerre ; on n'en était que plus dangereux par son « talent... : *Multa militari fama metum fecerat.* Sus- « pect. — On peut croire que c'était bien pis si on était « petit-fils ou allié d'Auguste ; on pouvait avoir un « jour des prétentions au trône : *Nobilem et quod tunc* « *spectaretur e Cæsarum posteris.* Suspect. — Et tous « ces suspects, sous les empereurs, n'en étaient pas « quittes, comme chez nous, pour aller aux Madelon- « nettes, aux Irlandais ou à Sainte-Pélagie ; le prince « leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou « leur apothicaire, et de choisir, dans les vingt-quatre « heures, le genre de mort qui leur plairait le plus : « *Missus centurio qui maturaret eum.*

« ... L'un était frappé à cause de son nom ou de celui « de ses ancêtres ; un autre, à cause de sa belle maison « d'Albe ; Valerius Asiaticus, à cause que ses jardins « avaient plu à l'impératrice ; Statilius, à cause que « son visage lui avait déplu ; et une multitude sans « qu'on pût en deviner la cause. Toranius, le tuteur, « le vieux ami d'Auguste, était proscrit par son pupille, « sans qu'on sût pourquoi, sinon qu'il était homme de « probité et qu'il aimait sa patrie. Ni la préture, ni « son innocence, ne purent garantir Quintus Gellius « des mains sanglantes de l'exécuteur... On était trahi « et poignardé par ses esclaves, ses ennemis ; et si l'on « n'avait point d'ennemi, on trouvait pour assassin un « hôte, un ami, un fils... La mort naturelle d'un « homme célèbre était si rare, que cela était mis dans « les gazettes comme un événement et transmis par « l'historien à la mémoire des siècles... Mais la mort

« de tant de citoyens innocents et recommandables « semblait une moindre calamité que l'insolence et la « fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs « dénonciateurs... Tels accusateurs, tels juges : les « tribunaux, protecteurs de la vie et des propriétés, « étaient devenus des boucheries, où ce qui portait le « nom de supplice et de confiscation n'était que vol et « assassinat. » Déc. 1793.

Popularité puissante de ces écrits.

On sent quel effet prodigieux devaient produire ces pages entraînantes de verve et d'effroyable vérité, lorsqu'elles tombaient imprévues au milieu d'une vaste population qu'une minorité d'hommes ardents gouvernait par la terreur et par la guillotine. L'auteur avait beau mêler à ces plaintes l'éloge outré de Marat et de Robespierre, on n'y voyait qu'une précaution oratoire, et peut-être qu'un motif de plus d'espérer; car sans doute, se disait-on, Robespierre n'aurait pas permis de publier, sous la protection de son nom, ces déclarations hardies, s'il ne les avait pas d'abord approuvées, et s'il ne se trouvait pas disposé à inaugurer les commencements d'une politique plus douce. Camille Desmoulins ne vantait pas, d'ailleurs, seulement Robespierre; il louait encore outre mesure Danton, et avec lui Phelippeaux, leur collègue à la convention, qui, dans un écrit récemment publié, dénonçait hautement au pays les attentats de la faction hébertiste, de Ronsin et de Rossignol. A ces traits la Montagne reconnaissait le parti de Danton, et le comité de salut public, satisfait d'une réaction qui frappait d'impuissance et d'opprobre Hébert, les cordeliers et la commune, s'indignait déjà de ce qu'on osait faire le procès à la Terreur elle-même:

Déc. 1793. aussi Barrère eut-il mission de blâmer à la tribune ces *traductions des auteurs anciens, où les doctrines du plus pernicieux moderantisme se trouvaient jetées à côté des maximes les plus révolutionnaires.*

Camille Desmoulins ne se laissa point intimider; sa brillante popularité de quelques jours, acquise par son retour aux idées de générosité et de clémence, lui persuada qu'il jouait dans la république le rôle de modérateur et d'arbitre de l'opinion; *qu'il n'aurait qu'à souffler sur Robespierre*, et à le renverser de son piédestal. Il prodiguait la raillerie mordante aux puissants du jour, à Collot-d'Herbois, à Hébert, à Saint-Just lui-même, qu'il accusait de *porter sa tête comme un saint sacrement;* tandis que Saint-Just, en revanche, se proposait de le réduire *à porter la sienne comme saint Denis*. Ailleurs, Camille répondait à Barrère avec ironie, lui reprochant d'être l'*heureux tuteur de Paméla*[1], le menaçant de fouiller dans son *vieux sac*[2]. Mais surtout il foudroyait sous le sarcasme et le ridicule le misérable auteur du *Père Duchesne*, Hébert, qui lui avait reproché, dans cet ignoble journal, d'être *un viédase à mener à la guillotine, un endormeur payé par Pitt, un bourriquet à longues oreilles.* « Attends-moi, Hébert, lui disait-il, je suis à toi dans un « moment... Je vais te démasquer comme j'ai démas- « qué Brissot. » Alors il commençait par se disculper des imputations dirigées contre lui par Hébert; il van-

[1] Mademoiselle Paméla Sercey, depuis lady Fitz-Gérald. Elle avait été l'élève de madame de Genlis, la protégée du duc d'Orléans; et le reproche de Desmoulins insinuait que Barrère avait été orléaniste.

[2] Avant la révolution, Barrère s'appelait M. Barrère de Vieuzac.

tait son désintéressement, la fermeté de ses convictions ; et peut-être, étant le seul à ne pas se reconnaître dénué de moralité et de principes, était-il d'assez bonne foi en faisant son panégyrique. Ensuite, tirant parti de cette circonstance que le ministre de la guerre Bouchotte avait envoyé aux armées un certain nombre de journaux révolutionnaires, parmi lesquels figurait le *Père Duchesne*, il dénaturait cette distribution de feuilles républicaines et la qualifiait de corruption ou de subvention : « Est-ce toi, disait-il, qui oses parler « de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux « ans, receveur de contremarques à la porte des Variétés, dont tu as été rayé pour cause dont tu ne peux « pas avoir perdu le souvenir ? Est-ce toi qui oses parler de mes quatre mille livres de rente, toi qui, sans-« culotte, et sous une méchante perruque de crin, « dans ta feuille hypocrite, dans ta maison, *logé aussi « luxurieusement qu'un homme suspect* (style d'Hébert), « reçois cent vingt mille livres de traitement du mi-« nistre Bouchotte?... Cent vingt mille livres à ce pau-« vre sans-culotte Hébert pour calomnier Danton, « Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Phelippeaux, « Bourdon de l'Oise, Barras, d'Églantine, Fréron, Le-« gendre, Camille Desmoulins, et presque tous les « commissaires de la convention ! pour inonder la « France de ses écrits, si propres à former l'esprit et « le cœur !... S'étonnera-t-on, après cela, de cette ex-« clamation filiale d'Hébert à la séance des jacobins : « *Oser attaquer Bouchotte !* (oser l'appeler George !) « *Bouchotte, à qui on ne peut reprocher la plus légère « faute ! Bouchotte, qui a mis à la tête des armées des*

Déc. 1793. « *généraux sans-culottes! Bouchotte, le patriote le plus* « *pur!* Je suis surpris que, dans le transport de sa re- « connaissance, le père Duchesne ne se soit pas écrié : « *Bouchotte, qui m'a donné cent vingt mille livres* « *depuis le mois de juin!...* »

Camille articulait ensuite la preuve de ses accusations, reprochant à Hébert d'être l'agent de l'étranger, et d'être stipendié par le banquier hollandais Koche, chez lequel *lui et sa Jacqueline* (la femme d'Hébert, une ancienne religieuse) *allaient passer les beaux jours de l'été, et boire le vin de Pitt.* Un moment après, il ajoutait :

« Regarde ta vie, depuis le temps où tu étais un res- « pectable frater, à qui un médecin de notre connais- « sance faisait faire des saignées pour douze sous, « jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin poli- « tique, et le *Sangrado* du peuple français, tu lui or- « donnes des saignées copieuses, moyennant cent « vingt mille livres de traitement que te donne Bou- « chotte : regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre « tu te fais ainsi l'arbitre des réputations aux jacobins! « Est-ce à titre de tes anciens services? Mais quand « Danton... quand tous ces vétérans que tu calomnies « aujourd'hui, se signalaient pour la cause populaire, « où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contre- « marques, et on m'assure que les directeurs se plai- « gnaient de la recette... Ce qui est certain, c'est que « tu n'étais pas avec nous en 1789, dans le cheval de « bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers « des premières campagnes de la révolution... Serait- « ce à titre d'écrivain et de bel esprit? Mais ne sais-tu

« pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent « avilir la république, quand ils veulent faire croire à « leurs esclaves que Paris est couvert des ténèbres de la « barbarie, que Paris, cette ville si vantée par son at- « ticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais- « tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes « feuilles qu'ils insèrent dans leurs gazettes? Comme si « tes saletés étaient celles de la nation, comme si un « égout de Paris était la Seine ! » Déc. 1793.

Plus loin, Camille ajoutait, en jetant sur les dangers dont sa franchise commençait à l'entourer un regard mélancolique et méprisant : « ... Je n'ignore pas la « maxime de Machiavel, *qu'il n'y a point de tyrannie « plus effrénée que celle des petits tyrans*.

« Qu'on désespère de m'intimider par les terreurs « et les bruits de mon arrestation, qu'on sème autour « de moi! Nous savons que des scélérats méditent « un 31 mai contre les hommes les plus énergiques de « la Montagne... O mes collègues ! je vous dirai comme « Brutus à Cicéron : *Nous craignons trop la mort, et « l'exil, et la pauvreté*... Cette vie mérite-t-elle donc « qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'hon- « neur? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au « sommet de la montagne de la vie : il ne reste qu'à la « descendre à travers mille précipices... Eh quoi ! lors- « que tous les jours les douze cent mille soldats du « peuple français affrontent les redoutes hérissées de « batteries meurtrières, nous, députés à la convention, « nous, qui ne pouvons jamais tomber comme le soldat « dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres « et sans témoin de sa valeur; nous, dont la mort

Déc. 1793. « soufferte pour la liberté ne peut être que glorieuse « et solennelle en présence de la nation, de l'Europe « et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos « soldats? Craindrions-nous de regarder Bouchotte en « face? N'oserons-nous pas braver la *grande colère du* « *père Duchesne,* pour remporter aussi la victoire que « le peuple attend de nous?... Et quand même, ce qui « est impossible, la calomnie et le crime pourraient « avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on « que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment « intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la ré- « publique, soutenu de ce témoignage éternel des « siècles, environné de l'estime et des regrets de tous « les vrais républicains, je voulusse changer mon sup- « plice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui « pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus « de trois millions de Français?... qui, pour s'étourdir « sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se pro- « curer une ivresse plus forte que celle du vin, et de « lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? « Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon « le piédestal des Sidney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, « dans un moment de guerre, où j'ai eu mes deux « frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce « que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus « glorieux de tous pour un député victime de son cou- « rage? »

Camille est exclu du club des jacobins.

Ces attaques hardies, et qui l'étaient, encore bien que mêlées aux louanges décernées à Marat et à d'autres précautions de style, avaient, en exaltant jusqu'à l'enthousiasme le parti modéré et les ennemis du sang,

profondément blessé au cœur Hébert, Chaumette, Momoro, Billaud-Varennes, les cordeliers, la commune et les jacobins. Hébert porta à la tribune du club ses ressentiments personnels, et sollicita, comme une juste vengeance, l'expulsion immédiate de Camille. Robespierre prit la défense de cet écrivain; mais il blâma le *Vieux Cordelier*, et demanda que, par respect pour les services de Desmoulins, on se contentât de brûler son journal, sans rien faire contre sa personne : « Brûler « n'est pas répondre! » s'écria Camille; et il rappela à Robespierre que les premiers numéros du *Vieux Cordelier* avaient obtenu son approbation. Cette vaniteuse imprudence porta ses fruits. Robespierre, inquiet et irrité, abandonna Camille à son danger, et le laissa exclure du club des jacobins. Ce fut pour Hébert une pauvre revanche obtenue de la flétrissure immortelle que Camille lui avait infligée; et, d'ailleurs, sa victoire fut de courte durée : Robespierre fit revenir la société des jacobins sur sa décision, et Camille fut maintenu dans son titre de membre du club. Un moment après, afin de calmer l'opinion, que ces discussions irritantes avaient vivement préoccupée, Robespierre fit mettre à l'ordre du jour de la séance des jacobins l'étude historique des *crimes liberticides* du gouvernement anglais. Le club des cordeliers, dominé exclusivement par l'influence des hébertistes, prit une délibération en vertu de laquelle Phelippeaux, Bourdon de l'Oise, Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins étaient réputés déchus de toute confiance : toutefois il statua que Camille pourrait rentrer en grâce, s'il consentait à rétracter ses hérésies révolutionnaires et à nommer les traîtres

Déc. 1793.

Déc. 1793. dont il subissait les conseils. On espérait arriver ainsi jusqu'à Danton, et, de part et d'autre, on cherchait à user d'indulgence envers Camille, comme on fait pour un enfant mal élevé et toujours aimé.

Chaque jour signalait quelque incident nouveau de la lutte engagée entre le parti de Danton et celui d'Hébert, à la grande satisfaction de Robespierre et du comité de salut public, qui cherchaient à neutraliser l'une par l'autre ces deux factions rivales. Fabre d'Églantine ayant été mis en arrestation, par suite de l'affaire du décret falsifié, on s'occupa de Ronsin et de Vincent, depuis longtemps incarcérés pour leurs sanguinaires appels à l'extermination des suspects. La convention consentit à les rendre à la liberté, faute de preuves ; et les cordeliers virent, dans cette concession arrachée à la Montagne, l'indice de leur propre force et des craintes qu'ils inspiraient. Mais le comité de salut public persistait toujours à vouloir frapper les hébertistes au nom de la *vertu*, et les dantonistes au nom de la *terreur*.

Misère du peuple. Pendant ces luttes sourdes ou déclarées, le peuple, qui se passionnait tantôt pour l'un des acteurs et tantôt pour l'autre, était surtout disposé à prodiguer sa faveur à quiconque lui donnerait un peu de pain. La misère, augmentée par trois ans de désordres ou de guerres, était devenue affreuse, et les citoyens ne se procuraient qu'à grand'peine et en assiégeant longtemps avant le lever du jour la boutique des boulangers quelques onces d'un pain mal cuit, et que les marchands ne livraient que sur la présentation d'un certificat de civisme. La commune cherchait de son mieux à protéger les arrivages, à imposer les riches, à

nourrir les sans-culottes pauvres aux dépens des bourgeois et des oisifs; mais il lui était impossible de créer des ressources alimentaires, et la terreur ne nourrissait personne. La convention, de son côté, pour enlever à la commune ce redoutable moyen de popularité, travaillait à accroître les rigueurs de sa loi sur le *maximum;* elle écoutait avec faveur le boucher Legendre, qui venait lui proposer d'ordonner un *carême civique*, afin que la viande fût réservée aux malades et aux défenseurs de la patrie. La situation était donc bonne pour les hébertistes : plus le peuple souffrait, plus ils pouvaient le pousser à tous les excès, et renouveler, au profit de leur ambition, les insurrections du 10 août et du 31 mai. Ronsin, Vincent, Momoro, leurs audacieux acolytes, parcouraient les rues et les faubourgs, et ne négligeaient rien pour exploiter l'ignorance et la faim, ces deux auxiliaires naturels des révolutions populaires. Janv. 1794.

Le 2 pluviôse (21 janvier), toutes les factions suspendirent un moment leurs attaques réciproques, pour fêter l'horrible souvenir du sang de Louis XVI qu'elles avaient ensemble versé, l'année précédente, à pareil jour. Sur la place de la Révolution, au lieu même où avait péri l'infortuné monarque, la convention, les jacobins, les cordeliers et la commune, se donnèrent un affreux rendez-vous, et prononcèrent ensemble le serment d'exterminer tous les tyrans, de poignarder quiconque aspirerait au pouvoir suprême. Une danse circulaire fut ensuite improvisée; les législateurs et les clubistes de tous étages, mêlés aux révolutionnaires de carrefours, y prirent part, et la musique militaire, durant cette ignoble orgie, ne cessa de jouer le *Ça ira* et la

Anniversaire de la mort de Louis XVI. — Fête régicide.

Janv. 1794. *Marseillaise.* Les sauvages de l'Amérique du Nord, dansant autour de leurs victimes, auraient paru moins barbares que ces hommes en bonnet rouge et en carmagnole, l'élite de la France républicaine, qui saluaient en chœur la guillotine où quatre hommes, condamnés le matin, venaient de périr, et qui formaient des rondes sur une terre humide de boue et de sang. Le même jour, et comme pour perpétuer cette joie de cannibales, la convention décréta que, tous les ans, la mort du dernier tyran serait célébrée par une fête civique dans toute l'étendue de la république. Puis, afin que rien ne manquât de ce qui pouvait accroître et perpétuer l'opprobre de ces souvenirs, il fut décrété que le procès-verbal rendant compte de la séance et des manifestations qui l'avaient suivie serait imprimé et envoyé à tous les départements. On livra aux flammes, dans l'enceinte où siégeait l'assemblée, des tableaux qui représentaient des rois, et l'on foula aux pieds les débris calcinés de ces images. Enfin, sur la proposition de Couthon, le principal provocateur de ces folies, la convention décréta qu'il serait nommé des commissaires chargés de rédiger l'acte d'accusation de tous les rois; elle ajouta « que ce réquisitoire serait envoyé par les « jacobins au tribunal de l'opinion publique de tous « les pays, *afin qu'il n'y eût plus pour aucun roi de ciel « qui voulût l'éclairer, une terre qui voulût le porter.* »

Les jours suivants, les danses recommencèrent, et les hébertistes, qui vivaient de saturnales, se crurent encore les plus forts : leur influence se mesurait à la honte qu'ils faisaient rejaillir sur la convention et sur le peuple.

LIVRE SIXIÈME.

Durant le mois de pluviôse, les partis avaient continué de s'agiter, selon qu'ils cherchaient à détruire, à exagérer ou à maintenir le régime de la Terreur : autour d'eux, et spectateur passionné de leurs intrigues, le peuple voyait croître chaque jour sa misère et ses souffrances; les denrées de première nécessité avaient atteint le prix le plus exorbitant; le peu d'aliments qui restaient à consommer étaient achetés pour le compte des riches; la viande et les légumes manquaient; et la commune, réduite aux derniers expédients, venait de décider que, pour subvenir aux besoins des sans-culottes, on labourerait les jardins de Paris, et qu'on y planterait des pommes de terre. Cependant Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro, Chaumette, et leurs acolytes, allaient partout imputant à la convention et aux modérés l'origine et la cause de la misère publique. La peur qu'ils inspiraient augmentait la popularité de Camille et ralliait autour de Danton tous les républicains fatigués ou alarmés. Les hommes de ce parti se disaient qu'il était bien temps de jouir des conquêtes de la révolution et de confier à la force vitale

Févr. 1794.

Misère.

Situation réciproque des partis.

Mars 1794. de la république, et non au bourreau, le soin de garantir à tous le repos et la liberté. Placé entre les deux factions, et investi d'un pouvoir encore mal assuré, le comité de salut public hésitait à commencer l'attaque. S'il dirigeait ses premiers coups contre Danton et les indulgents, il fortifiait outre mesure la popularité des ultra-révolutionnaires, et il travaillait pour Hébert; s'il essayait, au contraire, de venir à bout de ce dernier et de ses complices, il avait à craindre de donner plus d'énergie et de puissance aux idées de Danton, d'accepter la responsabilité du journal réactionnaire de Camille, et de faire rétrograder la révolution jusqu'aux idées de la Gironde. De là ses perplexités et ses précautions.

Levée de boucliers des hébertistes. Tentative insurrectionnelle des cordeliers.

Les hébertistes prirent l'initiative le 14 ventôse. L'un d'entre eux, l'affreux Carrier, était présent à la séance des cordeliers : il obtint la parole, et tonna contre la faction des indulgents. « Les monstres! s'écria-t-il; ils « voudraient briser les échafauds! Mais ne l'oublions « jamais, ceux-là ne veulent point de guillotine, qui se « sentent dignes de la guillotine. » L'orateur approuva ensuite le projet qu'avaient les cordeliers de fonder un journal moraliste; mais il déclara qu'on devait avoir recours à des moyens plus efficaces, c'est-à-dire, à l'*insurrection*, à la *sainte insurrection*. Au milieu de l'émotion que produisaient ces paroles, Hébert monta à la tribune, et désigna clairement les ennemis qu'il s'agissait de combattre et de détruire. Les uns étaient les modérés, tels que Danton; les autres, les voleurs, tels que Chabot et Fabre d'Églantine. A l'égard de ces derniers, Hébert, autrefois escroc, se montrait plus in-

dulgent : « Les voleurs, disait-il naïvement, ne sont « pas les plus à craindre. » Quant aux modérés, Hébert leur reprochait de vouloir empêcher la mise en jugement et le supplice des soixante et un députés du côté droit dont la convention avait naguère suspendu les pouvoirs et qu'elle avait fait incarcérer comme suspects. Personne n'ignorait que Danton, Phelippeaux, Bourdon de l'Oise, Amar, Robespierre lui-même, s'opposaient à cette inutile boucherie. Hébert se gardait bien de les nommer; mais on ne pouvait se méprendre sur le sens de ses accusations dirigées contre « les ambitieux, ces hommes qui mettaient tous les autres en avant, et se tenaient derrière la toile; qui, plus ils avaient de pouvoir, plus ils étaient insatiables; qui voulaient régner. » A ces traits, chacun reportait sa pensée sur Robespierre, et sur plusieurs de ses collègues du comité de salut public. Cependant Boulanger, Vincent, Momoro, interrompaient le père Duchesne, et lui reprochaient de mettre dans ses attaques trop de ménagements et de réticences. Encouragé par leurs avertissements, Hébert se montra plus hardi : il accusa Camille d'être un agent de Pitt et de Cobourg; il fit allusion à Robespierre, qu'il se borna à désigner en l'appelant un homme *égaré;* il se plaignit de tous les ministres, à l'exception de Bouchotte; il insista pour que les soixante et un députés détenus tombassent sous le glaive; puis il s'écria en terminant : « L'insur- « rection! oui, l'insurrection! et les cordeliers ne se- « ront pas les derniers à donner le signal qui doit frap- « per à mort les oppresseurs. »

Mars 1794

A la suite de ces provocations à la révolte, le club

Mars 1794. des cordeliers osa se laisser aller à l'exaltation la plus délirante : il fit voiler d'un crêpe la Déclaration des droits de l'homme et la statue de la Liberté, et soudain les conspirateurs en appelèrent à la force. Or, si l'émeute était dans la salle du club, aucune agitation sérieuse ne se montrait au dehors. Les cordeliers, en franchissant le seuil de la porte, purent s'apercevoir que le peuple les laissait faire et ne comprenait rien à leurs alarmes, à leurs excitations furieuses : ils réclamèrent le concours des jacobins; mais Collot-d'Herbois, qui était jaloux de Robespierre et méprisait Hébert, ne jugea point l'insurrection opportune, et parla adroitement de la nécessité de se rallier au comité de salut public. Les jacobins, retenus dans cette prudente réserve par l'exemple de leur président, s'abstinrent de prêter la main à la tentative insensée du parti d'Hébert; de telle sorte que les cordeliers, froidement accueillis par la multitude, se retirèrent en silence, ou s'arrangèrent pour désavouer leur essai d'insurrection. Trois jours après (17 ventôse — 7 mars), il ne restait rien de cette manifestation sans cause; les jacobins et les cordeliers fraternisèrent, par les conseils de Collot-d'Herbois; et le voile qui, chez les cordeliers, couvrait encore la Déclaration des droits de l'homme, fut déchiré et remis aux jacobins, en signe de fraternité.

Pendant quelques jours le parti d'Hébert consentit à de nouveaux désaveux, et des témoignages de confiance réciproque furent échangés entre les cordeliers et les jacobins; mais ces palinodies étaient tardives, et le comité de salut public, ayant le pressentiment de sa force, jugea que le moment était venu de délivrer la révolution

de cette poignée d'agitateurs et de scélérats qui voulaient prendre d'assaut le pouvoir. Le 23 ventôse (13 mars), Saint-Just parut à la tribune de la convention, et dénonça l'existence d'une faction soudoyée par l'Europe pour avilir la représentation nationale et déshonorer la république : « Je vous annonce, dit-il, qu'il « existe une conjuration conduite par l'étranger, qui « prépare au peuple la famine et de nouveaux fers. » Le reste du discours de Saint-Just n'était qu'un long échafaudage d'accusations et d'inductions à l'aide desquelles il cherchait à établir la double complicité des énergumènes de la façon d'Hébert, et des corrompus tels que Chabot et Fabre : il signalait les uns et les autres comme autant de suppôts de la Prusse et de l'Angleterre; il stigmatisait, sans les désigner plus clairement, ceux d'entre eux qui s'affublaient de noms empruntés à l'histoire des républiques de l'antiquité; et leur affectation à renoncer au nom de leur père était, à ses yeux, l'indice certain d'autant de consciences vendues. Ainsi il rangeait dans la classe des agents de l'étranger *Anacharsis* Clootz et *Anaxagoras* Chaumette, et personne ne s'y trompa. En terminant, Saint-Just demanda que, sans retard, on livrât à la fois au tribunal révolutionnaire « et cette *faction des indulgents*, qui voulait sauver les criminels, et cette *faction de l'étranger*, qui cherchait à faire périr les patriotes, qui toutes deux paraissaient vouloir se combattre, mais qui se rapprochaient clandestinement *pour étouffer la liberté entre deux crimes*. »

Mars 1794.

Le comité de salut public dénonce à la convention les hébertistes.

A la suite de ce rapport, la convention rendit un décret par lequel étaient déclarés traîtres à la patrie, et

Mars 1794. dignes de mort, les individus convaincus d'avoir cherché à corrompre les citoyens et à détruire les pouvoirs publics : elle ordonna que l'on punirait du dernier supplice quiconque attenterait directement ou indirectement à la puissance de la convention, et, avec lui, quiconque résisterait au gouvernement révolutionnaire. A peine le comité de salut public se trouva-t-il armé des pouvoirs nécessaires à sa conservation ou à ses vengeances, qu'il se hâta d'en faire usage. Dans la nuit du 23 au 24 ventôse, Ronsin, Vincent, Hébert, Momoro, le général Laumur, et quelques autres anarchistes du même ordre, furent mis en arrestation, et jetés dans les cachots de la Conciergerie. Peu de jours après, on arrêta Clootz, Chaumette, Gobel, Desfieux, Proly, Dubuisson, Péreyra. Ces mesures produisirent parmi les cordeliers la plus vive irritation; mais l'attitude énergique des comités et le silence de la commune déconcertèrent les amis d'Hébert et les admirateurs de Clootz. Un moment donc on se crut entré à pleines voiles dans la réaction indulgente, et l'espérance pénétra dans les prisons : bientôt on fut détrompé en apprenant l'incarcération d'Hérault de Séchelles et de Simond, deux modérés du parti de Danton. De leur côté, Danton, Camille Desmoulins, Phelippeaux, se virent placés sous la menace de la même destinée. Parmi ces hommes qui passaient si promptement de l'exercice de l'autorité à la triste condition de proscrits, Hébert se montra le plus lâche et le plus méprisable; Ronsin et Clootz, au contraire, firent preuve de présence d'esprit et de courage : « La liberté est perdue, » disait Hébert, en cherchant à agrandir sa cause; mais Ronsin lui répliqua : « La

Arrestation d'Hébert et de ses complices.

« liberté ne peut maintenant se détruire : le parti qui « nous envoie à la mort y marchera à son tour, et le « temps n'est pas loin. » Il ne se trompait guère. Mars 1794.

On fit plusieurs catégories d'accusés, et l'on imagina trois conspirations différentes, sous la prévention desquelles ils durent comparaître devant le tribunal révolutionnaire dans l'ordre suivant : les anarchistes, les indulgents, les athées.

Procès des hébertistes.

Le 1er germinal (21 mars), Hébert, Clootz, Péreyra, Dubuisson, Ancar, Ducroquet, Kocke, Vincent, Ronsin, Desfieux, Proly, Descombes, Momoro, et plusieurs de leurs amis, en tout vingt accusés, eurent d'abord à répondre « de leurs tentatives pour avilir la république au profit des polices étrangères, en poussant le peuple à tous les attentats indignes des nations civilisées. » L'accusateur public leur imputait en outre d'avoir travaillé, sous les dehors spécieux du patriotisme, à rétablir la tyrannie en affamant le peuple et en préparant le massacre de ses représentants les plus énergiques et les plus fidèles. Les débats ne donnèrent lieu à aucun incident digne d'intérêt; la plupart des griefs articulés par Fouquier-Tinville n'étaient assis que sur des preuves sans valeur, et il ne fut guère facile d'établir la prétendue conspiration de l'étranger autrement que par de misérables inductions. A plusieurs on reprochait des propos violents ou sanguinaires; on inculpait les autres d'une modération artificieuse et calculée : on demandait compte à Hébert de son journal obscène; à Kocke, de ses repas fastueux; à Momoro, du voile jeté sur la Déclaration des droits de l'homme; à quelques accusés plus obscurs, de divers actes de pillage ou de

Mars 1794. corruption. L'audition des témoins durait depuis trois jours. Les jurés profitèrent du décret qui avait perdu les girondins en leur enlevant le droit de se défendre : ils se déclarèrent suffisamment instruits, et les débats *furent clos* (étrange procédure!) *par un discours du président, fort énergique, contre les conspirateurs*[1]. Sur vingt accusés, dix-neuf furent condamnés à mort. Un nommé Laboureau, agent secret, qu'on avait mêlé à ce procès par une manœuvre de police, fut déclaré non coupable : l'exécution des autres eut lieu le 4 germinal (24 mars), sur la place de la Révolution. Pendant le trajet de la prison à la guillotine, la plupart des condamnés montrèrent quelque audace; et Clootz, se faisant une chaire de son tombereau, demeura fidèle à son rôle, en exhortant le peuple à professer l'athéisme et en blasphémant Jésus-Christ. Pour Hébert, terrifié sous le poids de son opprobre et de sa peur, il était plus mort que vif, et le peuple insultait à son agonie en proférant autour de lui les infâmes plaisanteries que le *Père Duchesne* avait si longtemps répétées. Ainsi périrent les brigands révolutionnaires et un petit nombre d'insensés. Le comité de salut public les sacrifia pêle-mêle au besoin d'atteindre l'anarchie et de subjuguer la commune de Paris : la plupart avaient trempé dans tous les attentats populaires; mais quelques-uns y étaient demeurés étrangers, et succombaient on ne sait pourquoi : peut-être parce que, nés en Hollande ou en Belgique, il était plus facile de les atteindre comme les émissaires de Pitt.

Leur supplice.

[1] Bulletin du tribunal révolutionnaire.

La commune fléchit devant la convention.

Le comité de salut public triomphait : il avait fait décréter par la convention que la *vertu* et la *probité* étaient à l'ordre du jour; il eut la jouissance de voir la commune de Paris, avilie par la peur, venir se présenter à la barre et remercier l'assemblée de l'avoir purifiée des traîtres qu'elle comptait parmi ses membres. Le maire Pache, complice moral d'Hébert, et que les cordeliers avaient voulu investir des fonctions dictatoriales, sous le titre de *grand juge*, fut épargné comme un être nul et peu dangereux.

Le comité de salut public se retourne contre le parti de Danton.

Cependant le supplice d'Hébert et des cordeliers avait enflé les espérances du parti de Danton : il importait dès lors au comité de salut public d'avertir l'opinion, si disposée à la clémence, que le gouvernement de la Terreur durait encore : et d'ailleurs, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Fouché, Carrier, ces hommes atroces qu'on n'avait point osé frapper, de peur de condamner avec eux la Montagne, complice de leurs fureurs, exerçaient alors sur la convention, les comités et les jacobins, une influence que nul n'osait contredire, et qui consolidait l'échafaud.

Billaud-Varennes demanda qu'on mît enfin Danton dans l'impuissance d'arrêter le mouvement révolutionnaire et de solliciter le peuple en faveur des conspirateurs et des traîtres. Robespierre avait protégé Danton aux jacobins; il affecta de prendre son parti dans le comité de salut public; mais Saint-Just insista pour que l'on sévît contre le chef des indulgents, et Robespierre, secrètement heureux de se voir délivré d'un rival, cessa de s'opposer aux rigueurs provoquées par Billaud-Varennes. Les avertissements ne manquaient

Mars 1794. pas à Danton, dans sa voluptueuse retraite de Sèvres : « Le tyran t'attaquera bientôt, lui disaient ses amis. — « Il n'oserait, » répondait-il. Et, plongé dans le sybaritisme grossier qui convenait à sa nature de bête fauve assouvie, il comptait sur la puissance de sa renommée et de ses services. Parfois il disait à ses courtisans et à ses compagnons : « J'aime mieux être guillotiné que « guillotineur. D'ailleurs, l'humanité m'ennuie; et la « vie ne vaut pas la peine qu'on la défende. » A ceux qui lui conseillaient de fuir il répondait, avec le dédain d'un homme dont la détermination est prise : « Vous voulez que je parte !... Mais emporte-t-on la pa- « trie à la semelle de ses souliers ? » Et, en ce peu de mots, il manifestait encore la seule passion politique dont il eût jamais été animé au milieu de sa vie infâme et sanglante : l'amour de la France exalté jusqu'aux dernières limites du fanatisme.

Il semblait qu'aucune main révolutionnaire n'oserait se lever contre cet homme; mais Collot-d'Herbois annonça aux jacobins que le comité de salut public était à la veille de faire tomber la foudre sur les indulgents et sur leurs complices. Le lendemain, 10 germinal (30 mars), les trois comités de salut public, de législation et de sûreté générale se réunirent, et, après une séance de quelques heures, se mirent d'accord sur la nécessité de frapper un grand coup. L'arrestation de Danton, de Camille Desmoulins, de Lacroix et de Phelippeaux, fut donc prescrite, et s'opéra dans la nuit, sans résistance. Au lever du jour, Paris était plongé dans une sorte de stupeur; mais les nombreux amis des accusés refoulaient au fond de leurs âmes des sym-

Arrestation de Danton et des chefs modérés.

pathies qui pouvaient être réputées crimes de lèse-majesté; les membres de la convention partageaient le commun effroi, et gardaient un pénible silence : les uns ne voyaient pas qui pouvait être cru innocent, lorsque Danton était mis au rang des traîtres; les autres (et ce douloureux sentiment retentissait dans les familles et dans les prisons) envisageaient avec épouvante la justice condamnée au silence, la modération mise au rang des attentats, et le règne du bourreau encore affermi. Mars 1794.

Insensiblement les députés arrivèrent, et Legendre, ami de Danton, mais protégé par son obscurité, demanda la parole : « Citoyens, dit-il, quatre membres « de cette assemblée ont été arrêtés cette nuit ; je sais « que Danton en est un, j'ignore le nom des autres. « Qu'importent leurs noms, s'ils sont coupables? Mais, « quels qu'ils soient, je demande qu'ils comparaissent « à cette barre ; ils seront du moins accusés ou absous « par vous... Citoyens, je déclare, je crois Danton « aussi pur que moi, et je ne mérite aucun reproche. « Je n'attaquerai aucun membre des comités de salut « public ou de sûreté générale, mais j'ai le droit de « craindre que des haines particulières et des passions « individuelles n'arrachent à la liberté des hommes « qui lui ont rendu les plus grands, les plus utiles ser-« vices. Il m'appartient de dire cela de l'homme qui, « en 1792, fit lever la France entière, par les mesures « énergiques dont il se servit pour ébranler le peuple ; « de l'homme qui fit décréter la peine de mort contre « quiconque ne contribuerait pas à frapper l'ennemi... « L'ennemi était alors aux portes de Paris; Danton Interpellation de Legendre.

Mars 1794. « vint, et il sauva la patrie. Je ne puis aujourd'hui le « croire coupable... Il est dans les fers depuis cette « nuit : je demande que les députés incarcérés soient « conduits à cette barre, et qu'on les entende. » La convention allait céder au vœu de Legendre et à ses propres émotions ; mais Robespierre, qui pouvait désormais lever le masque, parla ainsi : « A ce trouble « longtemps inconnu qui règne dans cette assemblée, « aux agitations qu'ont produites les premières paro« les de celui qui a parlé avant le dernier opinant, il « est aisé de s'apercevoir, en effet, qu'il s'agit ici d'un « grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si quelques hom« mes aujourd'hui doivent l'emporter sur la patrie. « Quel est donc ce changement qui paraît se mani« fester dans les principes des membres de cette as« semblée, de ceux surtout qui siégent dans un côté « qui s'honore d'avoir été l'asile des plus intrépides « défenseurs de la liberté? Pourquoi une doctrine qui « paraissait naguère criminelle et méprisable est-elle « reproduite aujourd'hui? Pourquoi cette motion, re« jetée quand elle fut proposée par Danton pour Ba« zire, Chabot et Fabre d'Églantine, a-t-elle été ac« cueillie tout à l'heure par une portion des membres « de cette assemblée? Pourquoi? Parce qu'il s'agit « aujourd'hui de savoir si l'intérêt de quelques hypo« crites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du « peuple français. (Applaudissements.) Legendre pa« raît ignorer les noms de ceux qui sont arrêtés ; toute « la convention les sait. Son ami Lacroix est du nom« bre de ces détenus. Pourquoi feint-il de l'ignorer? « Parce qu'il sait bien qu'on ne peut sans impudeur dé-

Réplique de Robespierre.

« fendre Lacroix. Il a parlé de Danton, parce qu'il croit Mars 1794.
« sans doute qu'à ce nom est attaché un privilége : non,
« nous n'en voulons point de privilége ; non, nous
« n'en voulons point d'idoles. » (De nouveaux applaudissements éclatèrent dans l'assemblée ; Robespierre poursuivit en ces termes :) « Nous verrons dans ce jour
« si la convention saura briser une prétendue idole
« pourrie depuis longtemps, ou si, dans sa chute, elle
« écrasera la convention et le peuple français. Ce
« qu'on a dit de Danton ne pouvait-il pas s'appliquer à
« Brissot, à Péthion, à Chabot, à Hébert même, et à
« tant d'autres qui ont rempli la France du bruit fas-
« tueux de leur faux patriotisme? Quel privilége
« aurait-il donc? En quoi Danton est-il supérieur à
« ses collègues, à ce Fabre d'Églantine, son ami et son
« confident, dont il a été l'ardent défenseur? Plus il a
« trompé les patriotes, plus il doit éprouver la sévé-
« rité des amis de la liberté.

« Citoyens, ce qu'on a dit présage la ruine de la
« liberté et la décadence des principes... On cherche à
« vous faire craindre les abus du pouvoir... Mais qu'a-
« vez-vous fait que vous n'ayez fait librement, qui n'ait
« sauvé la république?... On craint que les détenus
« ne soient opprimés : on se défie donc de la justice
« nationale, des hommes qui ont obtenu la confiance
« de la convention : on se défie de la convention, qui
« leur a donné cette confiance, de l'opinion publique,
« qui l'a sanctionnée. Je dis que quiconque tremble
« en ce moment est coupable, car jamais l'innocence
« ne redoute la lumière. » En écoutant ces paroles, qui furent lâchement applaudies par ceux-là mêmes

Mars 1794. qui avaient peur, on aurait pu se croire présent à l'une des séances du sénat de Tibère. L'orateur ajouta : « Et à moi aussi on a voulu inspirer des terreurs; on « a voulu me faire croire qu'en approchant de Danton « le danger pouvait arriver jusqu'à moi. On m'a écrit, « les amis de Danton m'ont obsédé de leurs discours; « ils ont cru que le souvenir d'une ancienne liaison, « qu'une foi antique dans de fausses vertus, me déter- « mineraient à ralentir mon zèle et ma passion pour « la liberté. Eh bien, je déclare qu'aucun de ces mo- « tifs n'a effleuré mon âme... Que m'importent les « dangers? Ma vie est à la patrie, mon cœur est exempt « de crainte; et si je mourais, ce serait sans reproche « et sans ignominie. (On applaudit.) Et moi aussi j'ai « été ami de Péthion : dès qu'il s'est démasqué, je l'ai « combattu. J'ai eu aussi des liaisons avec Roland : il « a trahi, je l'ai dénoncé. Danton veut prendre leur « place : il n'est plus à mes yeux qu'un ennemi de la « patrie. (On applaudit.) Les âmes vulgaires ou les « hommes coupables craignent toujours de voir tomber « leurs semblables, parce que, n'ayant plus devant « eux une barrière de coupables, ils restent plus ex- « posés au jour de la vérité. Mais s'il existe des âmes « vulgaires, il en est d'héroïques dans cette assemblée, « puisqu'elle dirige les destinées de la terre et qu'elle « anéantit toutes les factions. » Robespierre, après avoir prémuni de la sorte les *timides* et les *lâches* contre l'opprobre de leurs craintes, chercha à les relever et à agrandir leur rôle, puis il les rassura, en annonçant que le nombre des coupables n'était pas grand, et qu'on ne frapperait que les chefs de parti. Il termina

ainsi : « La discussion qui vient de s'engager est un « danger pour la patrie; déjà elle est une atteinte cou- « pable portée à la liberté, car c'est avoir outragé la « liberté que d'avoir mis en question s'il fallait donner « plus de faveur à un citoyen qu'à un autre. Tenter de « rompre ainsi cette égalité, c'est censurer indirec- « ment les décrets salutaires que vous avez portés « en plusieurs circonstances, les jugements que vous « avez rendus contre les conspirateurs, c'est défen- « dre aussi indirectement ces conspirateurs qu'on « veut soustraire au glaive de la justice, parce qu'on « a avec eux un intérêt commun; c'est rompre l'éga- « lité. » Mars 1794.

Legendre comprit la portée de ces paroles menaçantes, et, tout consterné par le silence de l'assemblée, il se hâta de désavouer sa proposition et ses discours. Ce fut ensuite le tour de Saint-Just; le jeune séide de Robespierre monta à la tribune, et donna lecture du rapport qu'au nom des comités de salut public et de sûreté générale il avait rédigé contre Danton et son parti. Ce document, l'un de ceux dont les annales de la révolution ont conservé le souvenir, était écrit avec emphase, mais avec adresse. L'orateur commençait par faire appel à l'amour de la patrie, ce sentiment qui pousse à tous les sacrifices; et il fallait en effet que le danger fût bien avéré, ou la peur bien vive, pour que la république osât envoyer devant le bourreau plusieurs de ses fondateurs ou de ses chefs les plus accrédités. Il rappelait ensuite toutes les conspirations récemment déjouées, tous les partisans déclarés ou cachés du gouvernement royal, Mirabeau, d'Orléans, Dumouriez,

Avril 1794. Brissot, Hébert lui-même : Danton était ensuite représenté comme leur agent ou leur complice; on inculpait sa vénalité, ses actes, ses discours, son silence, tout enfin, jusqu'à son vote ambigu dans le procès de Louis XVI. Fabre d'Églantine était signalé comme le principal instrument de toutes ses trahisons; Camille Desmoulins et Phelippeaux, comme ayant été d'abord dupes et ensuite complices de ces deux hommes. Il n'en fallait pas tant pour convaincre la convention, déjà terrifiée : cette assemblée décréta d'accusation Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Phelippeaux, Lacroix; elle ordonna qu'ils seraient mis en jugement avec Fabre d'Églantine, comme ayant conspiré avec d'Orléans et Dumouriez pour détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain. La frayeur de la convention était telle, que, malgré les remords du plus grand nombre des votants, le décret fut rendu à l'unanimité et au milieu des acclamations les plus vives.

L'assemblée décrète d'accusation les dantonistes.

Procès de Danton et de ses amis.

Quatre jours après, car la justice républicaine marchait vite, les accusés comparurent devant le tribunal révolutionnaire; on leur avait adjoint Chabot, Bazire, et Delaunay d'Angers, récemment arrêtés à la suite du décret falsifié : Fabre d'Églantine était à la fois incriminé de conspiration et de vol. Parmi leurs coaccusés figuraient l'Espagnol Gusman, l'abbé d'Espagnac, intrigant et fournisseur révolutionnaire; les deux banquiers Junius et Emmanuel Frey, beaux-frères de Chabot, et le général Westermann, récemment revenu de la Vendée, qu'il avait épouvantée par ses crimes. Depuis le procès des girondins, la foule ne s'était jamais portée

au tribunal révolutionnaire avec un tel empressement. Avril 1794.
Danton et Lacroix affectaient un visage joyeux; Phelippeaux était calme; Camille Desmoulins rêveur et affligé; Delaunay baissait les yeux; Fabre d'Églantine, malade, pouvait à peine se soutenir; Bazire était pâle; la belle figure d'Hérault de Séchelles conservait l'empreinte de la dignité. Dans les prisons, on faisait des vœux ardents pour Camille Desmoulins; dans la salle des séances judiciaires, le peuple, fatigué d'émotions, demeurait silencieux.

Le président Hermann ayant demandé aux accusés de faire connaître leurs noms, leur âge, le lieu de leur domicile, Danton répondit: « Je suis Danton, assez « connu dans la révolution; j'ai trente-cinq ans; ma « demeure sera bientôt le néant, et mon nom vivra « dans le Panthéon de l'histoire. » Comme il parlait aux siens, on entendit ces paroles: « C'est à pareil « jour que j'ai fait instituer le tribunal révolutionnaire; « j'en demande pardon à Dieu et aux hommes : ce « n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité. » Camille Desmoulins, interrogé à son tour, déclara qu'il avait trente-trois ans, et il ajouta: « L'âge du *sans-* « *culotte* Jésus-Christ, l'âge fatal aux révolutionnai- « res. » La plupart des autres accusés étaient aussi dans la force de la jeunesse et de la vie. Ceux que l'on inculpait de faux, de vols ou de fournitures infidèles, cherchaient à se disculper au moyen d'arguties souvent adroites; mais Danton, Hérault de Séchelles et Lacroix parlaient avec énergie et sans ménagements; ils demandaient à être confrontés avec Robespierre et Billaud-Varennes. « Danton, dit le président, la con-

Avril 1794. « vention nationale vous accuse d'avoir favorisé Du-« mouriez, et d'avoir partagé ses projets liberticides. « — Ma voix, qui tant de fois s'est fait entendre, « répondit Danton, pour la cause et les intérêts du « peuple, n'aura pas de peine à repousser la calomnie. « — Danton, reprit Hermann, l'audace est le propre « du crime, et le calme, celui de l'innocence. — L'au-« dace individuelle, répondit Danton, est sans doute « blâmable; mais l'audace nationale, dont j'ai tant de « fois donné l'exemple, dont j'ai tant de fois servi la « chose publique, ce genre d'audace m'est permis; il « est même nécessaire en révolution, et c'est de cette « audace dont je m'honore. » Rappelé de nouveau à l'ordre et aux convenances, l'indomptable accusé s'écria : « Eh ! suis-je le maître de commander au senti-« ment d'indignation qui me soulève?... Est-ce d'un « révolutionnaire comme moi qu'il faut attendre une « défense froide? Les hommes de ma trempe sont rares; « c'est sur leur front qu'est imprimé, en caractères « ineffaçables, le sceau de la liberté, le génie républi-« cain : et c'est moi qu'on accuse d'avoir rampé aux « pieds des despotes, d'avoir conspiré avec Dumouriez et Mirabeau?... » La voix de l'accusé était tonnante ; elle retentissait des fenêtres du palais de justice jusqu'à l'autre bord de la Seine, et le peuple, que tant de fois elle avait ému, donnait déjà des marques significatives d'émotion. Vainement Hermann agitait sa sonnette, et invitait l'accusé à respecter la dignité de l'audience : « Président, lui cria Danton, la voix d'un « homme qui défend sa vie ne sera pas étouffée par le « vain bruit de ta sonnette. » Alors il raconta son

passé ; il évoqua le souvenir des services qu'il avait rendus, son courage au 10 août, sa lutte contre les girondins, la défense du territoire assurée par ses excitations et ses fureurs. Sous prétexte de lui donner un peu de repos, on suspendit son interrogatoire, et l'on passa à d'autres accusés. Camille Desmoulins s'indigna de ce qu'on osait l'accoler à des fripons tels que Delaunay, Fabre d'Églantine et Chabot. Hérault de Séchelles, soupçonné d'avoir livré aux cabinets étrangers les secrets de la diplomatie républicaine, se défendit en niant avec énergie les faits mis à sa charge. Ancien noble, il chercha à donner la mesure de son patriotisme en rappelant qu'il avait rédigé la constitution de 1793 ; mais on ne lui tint nul compte de ce travail révolutionnaire. Lacroix et Westermann essayèrent vainement de se justifier, en démentant l'accusateur public, et en l'invitant à faire comparaître des témoins choisis dans les rangs de la convention nationale. Avril 1794.

Les débats ayant duré deux jours, l'émotion populaire commençait à se manifester ; on plaignait Danton et Camille ; des murmures circulaient dans la foule, et Fouquier-Tinville voyait avec une sorte de terreur ces symptômes d'agitation ou de pitié. Le comité de sûreté générale était d'ailleurs bien informé de ce qui se passait au tribunal ; trois de ses membres, Amar, Vouland, Vadier, suivaient les débats, et rapportaient à leurs collègues les inquiétudes dont ils se sentaient déjà pénétrés. Robespierre affectait de garder le silence ; mais Billaud-Varennes et Saint-Just insistaient pour qu'on refusât aux accusés de faire comparaître, Incident.

Avril 1794. comme témoins à décharge, les membres les plus accrédités de la convention, et pour qu'on se hâtât de clore les débats, dès que les délais exigés par la loi seraient expirés. On parlait d'ailleurs d'une conspiration tramée dans les prisons et au dehors, pour délivrer les accusés et mettre à mort les membres des comités, les jurés et les juges. Ces bruits ne reposaient guère que sur de vaines forfanteries ou sur des propos tenus dans l'ivresse; mais le comité de salut public feignait de les prendre au sérieux et de croire à l'existence d'un grand danger. Saint-Just parut à la tribune de la convention, et demanda à l'assemblée d'en finir avec Catilina et de consolider pour jamais la liberté menacée. La convention, sommée d'intervenir, rendit un décret qui permettait de mettre hors des débats et de juger, quoique absent, tout accusé qui par ses clameurs, sa résistance ou ses menées, chercherait à entraver le cours de la justice. Sur-le-champ ce décret fut porté à Fouquier par Vouland et Amar, et l'accusateur public en donna lecture. Les prévenus et le peuple firent éclater des marques de mécontentement et d'indignation; mais peu importait aux juges, qui, pour mettre fin au tumulte, levèrent la séance.

Les accusés sont condamnés à mort.

Le lendemain, 16 germinal (5 avril), les jurés se déclarèrent suffisamment instruits, et les accusés furent ainsi privés du droit de se défendre : c'était l'usage passé en force de loi, depuis le sinistre procès des girondins. A peine cette décision inique leur fut-elle connue, que les malheureux dont on voulait étouffer la voix éclatèrent en cris violents, protestant, avec l'accent de la fureur, contre l'injustice et la tyrannie

de ceux qui refusaient de les entendre. Camille Desmoulins jeta à la tête des juges un papier froissé sur lequel il avait inscrit des notes, et il se livra à de tels accès de fureur, qu'on fut obligé de l'éloigner de l'audience. Lacroix s'écriait : « Nous avons assez vécu pour « la gloire : qu'on nous conduise à l'échafaud ! » Danton, pendant cette scène affreuse, passait de l'emportement à l'ironie ; tantôt il mugissait comme un taureau, et tantôt il jetait avec mépris de la mie de pain à la face des jurés. Avril 1794.

Supplice des condamnés.

Le jugement qui les condamnait à mort leur fut signifié à la Conciergerie : à quatre heures de l'après-midi, on les fit monter sur des charrettes, et on les conduisit sur la place des exécutions. Comme il se trouve toujours une populace prête à toutes les lâchetés, des hordes d'hommes en bonnet rouge et de furies de la guillotine leur prodiguèrent, durant le trajet, l'outrage et l'insulte. Chabot pleurait; Danton, agité par des mouvements convulsifs, s'efforçait de paraître calme; l'abbé d'Espagnac affectait de rire, et Camille, l'œil hagard, la bouche entr'ouverte pour le désespoir et la menace, s'agitait et criait. Dans cette terrible agonie, le malheureux, à demi nu, perdant tout sentiment de dignité, répondait aux huées de la multitude par des injures; Danton le fit taire, en lui disant : « Laisse là cette vile canaille. » Quand ils arrivèrent au pied de l'échafaud, Danton, perdant un peu de son stoïcisme de parade, se sentit intérieurement ému, et dit en soupirant : O ma femme ! ô mes en-« fants ! je ne vous verrai donc plus ! » Se fortifiant ensuite contre ce triste retour : « Du courage, Danton !

Avril 1794. « se dit-il; songe que tu es un homme. » Sur la plate-forme de l'échafaud, Camille frappa du pied la planche, et s'écria en gémissant : « Voilà donc le prix réservé au premier martyr de la liberté! » Danton voulut embrasser Hérault de Séchelles, mais le bourreau s'y opposa : « Misérable, lui cria-t-il, tu peux donc être plus cruel « que la mort! Va, tu n'empêcheras pas nos deux têtes « de se baiser tout à l'heure dans le panier. » Quand ce fut à son tour (il périt le dernier), il recommanda au bourreau de montrer sa tête au peuple, parce qu'elle en valait bien la peine. Son vœu fut rempli, et la multitude, à l'aspect de ce trophée hideux et sanglant, fit entendre le cri de *vive la république!*... La république continuait à accomplir la prédiction de Vergniaud : elle dévorait ses fils premiers-nés.

Procès de Chaumette, de Gobel, et de quelques autres personnages.

Les factions rivales du comité de salut public venaient d'être terrassées et privées de leurs chefs; mais elles comptaient encore quelques enfants perdus ou des meneurs subalternes, que le bourreau dut atteindre : on les confondit pêle-mêle, ultra-révolutionnaires et indulgents; on leur associa aussi l'infortunée Lucile Duplessis, veuve de Camille. Depuis trois jours, errante autour des prisons, cette jeune femme invoquait le peuple contre les juges de son mari, et sollicitait la mort comme une grâce : elle n'était âgée que de vingt-trois ans; on ne pouvait lui reprocher que ses larmes. La veuve d'Hébert eut le même sort; on lui imputait d'avoir pris une part active aux manœuvres de son mari. On leur adjoignit encore Chaumette et l'apostat Gobel, tous deux accusés des mêmes crimes, et, en outre, du complot qui tendait à pervertir le peuple

par l'athéisme. Le général Beysser, qui avait défendu Nantes contre les Vendéens, le général Arthur Dillon, et le député du Mont-Blanc Philippe Simon, furent traduits sur les mêmes bancs comme *complices de la veuve de Camille*, et provocateurs d'une prétendue tentative de massacres organisée dans les prisons contre la convention et les patriotes. L'infâme Grammont, qui avait conduit Marie-Antoinette au supplice et lui avait prodigué l'insulte devant l'église Saint-Roch, fut compromis dans la même affaire, en même temps que son fils et un certain nombre d'agents obscurs du parti de Ronsin et d'Hébert. Au bout de trois jours, l'audition des témoins étant à peine terminée, et les plaidoieries des avocats n'étant pas encore commencées, les jurés se déclarèrent convaincus, et prononcèrent une sentence de mort. Elle fut exécutée le 24 germinal (13 avril), à six heures du soir. On ignore si quelques-uns des condamnés eurent la pensée de demander à Dieu le pardon suprême, et si la veuve d'Hébert, ancienne religieuse, sentit réveiller en son cœur une dernière inspiration de foi : on sait néanmoins, et l'histoire doit le dire, que le malheureux Gobel, deux fois traître, se repentit de ses crimes, et qu'avant d'aller au supplice il envoya à l'un de ses anciens vicaires son humble rétractation, le priant de venir lui donner l'absolution à la porte de la Conciergerie.

Avril 1794.

Nouvelles lois révolutionnaires.

La révolution marchait : à la suite d'un rapport de Saint-Just sur la police générale, la convention rendit plusieurs lois qui consolidaient ou régularisaient encore le régime de la Terreur. Aux termes de ces décrets, que nul n'osa entreprendre de repousser, les prévenus de

Avril 1794. conspiration devaient, à l'avenir, être traduits, de tous les points de la république, devant le tribunal révolutionnaire de Paris. Aucun ci-devant noble, aucun étranger né dans les pays avec lesquels la république était en guerre, ne pouvait désormais habiter Paris, ni les places fortes, ni les places maritimes : on exceptait de ces dispositions les ouvriers employés à la fabrication des armes, les étrangères qui avaient épousé des patriotes français, les femmes nobles qui auraient épousé des citoyens non nobles, les enfants au-dessous de quinze ans et les vieillards septuagénaires. La peine de la déportation à la Guyane était prononcée contre tout individu âgé de moins de soixante ans, et oisif, qui se serait plaint de la révolution française : ces sortes de crimes devaient être soumis au jugement de plusieurs commissions populaires. La loi assimilait aux nobles, et punissait comme tels, tous les individus qui, sans qualité, avaient usurpé des titres ou des priviléges de noblesse. Se trouvaient exceptés de ces mesures de haute proscription ceux qui n'avaient été anoblis qu'en achetant des charges; les veuves de nobles, nées elles-mêmes roturières, les femmes de nobles qui auraient déjà divorcé, et les citoyens qui avaient pris la qualification d'écuyers. Un délai de faveur était accordé aux femmes enceintes parvenues au septième mois de leur grossesse : les Belges, les Liégeois, les Mayençais et les citoyens des villes hanséatiques étaient également affranchis des mesures de rigueur adoptées contre les étrangers; pareille exception était consentie en faveur des descendants des religionnaires exilés de France après la révocation de l'*édit de Nantes*. Ces lois augmentaient

Avril 1794.

encore la puissance du comité de salut public; elles lui permettaient de concentrer à Paris toutes les vengeances de la république, et tous les partis qui avaient successivement relevé la tête étaient en même temps courbés par la peur et par l'échafaud. De ce moment data la plénitude de la puissance de ce comité, car les sourdes divisions qui le travaillaient ne se manifestaient point au dehors. Legendre, toujours atterré sous le poids du blâme de Robespierre, allait partout reniant Danton, et maudissant la mémoire de ce traître, dont il avait été dupe. L'exemple de sa lâcheté devenait contagieux : à la convention, aucun n'osait rompre le silence, sinon pour applaudir aux discours de Barrère, de Billaud-Varennes, de Saint-Just, de Robespierre et de Couthon; la société des cordeliers, épouvantée de son histoire récente et veuve de ses chefs, opérait dans ses rangs des épurations dont le comité de salut public lui tenait à peine compte : elle s'effaçait de son mieux, et disparaissait peu à peu de la scène politique; la société des jacobins, naguère si formidable, était entièrement à la dévotion de Robespierre et de Collot-d'Herbois, qui avaient su adroitement l'amoindrir; la commune, vaincue et décimée, osait à peine se préoccuper des questions municipales, et ne cherchait plus à disputer le gouvernement aux mains qui s'en étaient saisies; l'armée révolutionnaire, complice des attentats de Ronsin, de Vincent et de Fouché, fut licenciée par le comité de salut public; les comités révolutionnaires qui s'étaient organisés dans chaque commune, et, à Paris, dans les quarante-huit sections, furent supprimés, comme pouvant créer autant de foyers d'agitation

Tout se courbe sous le régime de la Terreur.

Avril 1794. et de résistance; enfin, les ministères, faisant en quelque sorte double emploi avec le comité de salut public, de sûreté générale et de police, furent à leur tour abolis et remplacés par douze commissions administratives placées sous la direction immédiate du comité de salut public, et qui ne formaient en réalité qu'autant de bureaux, utiles au service, mais privés d'initiative. Ainsi se constituait vigoureusement, et par l'abaissement de tous les pouvoirs rivaux, la dictature confiée à Robespierre et à ses collègues; et, tandis qu'ils imprimaient aux armées et aux généraux une énergie sans égale, ils continuaient à se montrer implacables et cruels à l'égard de tous les mécontents, et des multitudes de suspects qu'ils laissaient en arrière. Le sang qui coulait par fleuves, sous le tranchant de la guillotine, les enivrait, les étourdissait; et le bruit de la hache retentissant chaque jour à leurs oreilles, au milieu du désespoir des familles et de la silencieuse agonie des victimes, continuait à les familiariser avec la mort comme avec le principe naturel et légitime du gouvernement républicain.

Excès des terroristes dans les départements.

A la suite des événements du 31 mai, la convention avait envoyé dans la plupart des départements de la république des représentants du peuple chargés d'activer la fermentation révolutionnaire, et de détruire, d'urgence, tous les éléments d'opposition et de résistance, tout ce qui pouvait encore subsister du fédéralisme et du *fanatisme*, de la monarchie et du parti feuillant. En général, ces missions avaient été confiées aux plus hardis montagnards; et ces hommes à passions sanguinaires et à étroite intelligence avaient en

quelque sorte été saisis de vertige en se voyant revêtus Avril 1794.
des pouvoirs illimités du proconsulat. La convention tout entière, par les applaudissements et les mentions honorables qu'elle prodiguait à ses délégués, assumait sur elle la responsabilité de leurs crimes et la complicité de leur déshonneur. Tantôt elle battait des mains en apprenant le pillage et la dévastation des maisons royales; tantôt elle sanctionnait, de ses décrets, la spoliation des églises et les lentes tortures infligées aux prêtres. Alors même qu'à Paris elle sentait la nécessité de sévir contre l'infâme Hébert et les athées, elle voyait, avec un lamentable enthousiasme, des brigands sortis de son sein, et revêtus de son mandat, arborer dans les provinces le drapeau de l'anarchie et du sacrilége. A Rouen, les représentants du peuple Siblot et Guimbertaut faisaient incarcérer les prêtres qui refusaient de se marier et d'apostasier, et mettaient le comble à leurs excès en renouvelant, dans la vieille basilique de cette grande cité, les profanations impies que Chaumette avait provoquées à Notre-Dame. Duquesnoy promenait la mort et le deuil dans Arras, Cambrai, Douai et Béthune. A Reims, le représentant du peuple Rhull brisait, de ses mains, la sainte ampoule. Un de ses collègues, en mission dans l'un des départements de la Bourgogne, mandait à son tour : « Je vais donner une tragédie : aujourd'hui, pour le « premier acte, on en expédiera trois; demain, cinq; « puis, quand on y sera accoutumé, il faut qu'il tombe « une tête dans chaque famille. » Léonard Bourdon, en mission à Orléans, y avait été insulté pendant une rixe; il avait affecté de croire à une tentative de meur-

1794. tre dirigée contre sa personne : la malheureuse ville d'Orléans expia ce crime par le supplice d'un grand nombre de ses habitants. Vainement les parents des condamnés vinrent-ils en masse se présenter à la convention, demander grâce à genoux et se répandre en plaintes déchirantes; l'assemblée passa froidement à l'ordre du jour, et le bourreau eut sa proie. Dans les départements de la Manche, d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, le représentant du peuple Lecarpentier, autrefois huissier à Valognes, fit couler beaucoup de sang, et eut la sacrilége satisfaction d'*enterrer le dimanche*. Non loin de Poitiers, à Avranches, les hôpitaux regorgeaient de Vendéens malades, et qui n'avaient pu suivre la retraite : à l'arrivée du conventionnel Lecarpentier, ces malheureux furent envoyés à la mort : « La vengeance nationale s'est exercée sur eux, « écrivit le proconsul, et il n'en est plus question. » Maure, dans le département de l'Yonne; Forestier, dans l'Allier; Mallarmé, dans les départements de la Moselle, de la Meurthe et de la Meuse, se signalèrent par des actes de réaction sanglante, et propagèrent de tout leur pouvoir l'athéisme, l'immoralité et la terreur. A Nancy, parmi les victimes, on vit, avec autant d'horreur que d'épouvante, figurer un vieillard aveugle, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ce malheureux se nommait Schmitt. Sa jeune fille, qui le conduisait par la main, fut guillotinée après lui. Beaucoup d'autres furent mis à mort pour avoir fait passer des secours à leurs pères ou à leurs enfants émigrés : tout ce que les hommes appellent pitié était alors réputé crime. Cinquante mille Alsaciens avaient émigré pour se sous-

traire à l'échafaud que Schneider promenait dans les campagnes. A Brest, où les victimes furent nombreuses, on vit figurer parmi les suppliciés un vieillard appelé Moreau, dont le fils, général illustre, combattait alors sous les drapeaux de la république. A Rennes, le représentant Dubois-Crancé, pour inspirer de bonne heure aux citoyens la haine de la royauté, fit fusiller, par des enfants de douze ans, des vieillards condamnés à mort pour crime de contre-révolution : les tyrans dont Rome impériale nous a légué le souvenir ne s'étaient point avisés de cette atrocité. Dans le département de la Vendée, le représentant du peuple Lequinio se montra plus féroce encore : « Je viens, écrivait-il à « la convention, de donner ordre que quatre mille cinq « cents brigands (les paysans royalistes) qui encombraient les prisons de Fontenay-le-Peuple soient fusillés : ces prisonniers voulaient faire quelque mouvement, j'ai brûlé la cervelle au plus audacieux. » Le régicide Chaudron-Rousseau, envoyé en mission dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Aube, de l'Ariége et des Pyrénées-Orientales, livra au fer et au feu les malheureuses contrées qu'il eut à traverser; et ce fut lui qui eut la sacrilége barbarie d'obliger, sous peine de mort, les enfants et les femmes d'approcher, en qualité de témoins, des bûchers où l'on brûlait les saintes images et les ornements arrachés aux églises. Cinq cents victimes furent emprisonnées au Puy, et les jeunes filles des détenus ne pouvaient porter des aliments à leurs pères qu'après avoir foulé aux pieds le crucifix étendu sur le seuil de la porte. Lanot, en mission dans la Corrèze, fut accusé de s'être fait

1794.

1794. précéder à Brives par la guillotine et deux bourreaux ; d'avoir provoqué la dévastation et dévasté lui-même ; enfin, d'avoir fait exposer sur la guillotine le cadavre d'un vieillard, père de onze enfants, qui avait été exécuté. La terreur escorta le représentant du peuple Poultier dans le département du Gard, et Borie, dans le département de la Lozère. Par les soins du conventionnel Bo, la petite ville de Caussade fournit dix-sept victimes; mais les fureurs de ce régicide furent de bien loin dépassées par Taillefer, en mission à Cahors : ce dernier, joignant la dérision à la cruauté, fit jouer en face du peuple une sorte de parade, durant laquelle il contraignit des malheureux à danser eux-mêmes sur l'échafaud. Le sang inonda les départements des Basses-Pyrénées et des Landes. A Tarbes, le représentant du peuple Monestier, prêtre apostat, fit périr des enfants qui avaient sollicité la grâce de leur père ; et, à son tour, il ajouta à cette tyrannique infamie l'opprobre d'organiser des danses autour de l'échafaud.

Maignet dans le département de Vaucluse.

Une commission militaire avait été instituée à Orange par le député Maignet, en mission dans le département de Vaucluse : elle se montra digne des *braves brigands* et des égorgeurs de la Glacière. Le village de Bédoin possédait un arbre de la liberté qui fut coupé, pendant la nuit, par des hommes dont les noms demeurèrent inconnus ; Maignet voulut tirer de cette provocation une terrible vengeance : il fit occuper le village par des troupes ; les principaux habitants furent incarcérés, jugés, et condamnés à mort ; et leur supplice était à peine accompli, que, par l'ordre du farouche proconsul, Bédoin était livré aux

flammes et réduit en cendres. Quand cette nouvelle parvint à la convention, l'assemblée éclata à deux reprises en applaudissements prolongés. 1794.

Mission de Joseph Lebon à Arras.

Le comité de salut public avait mandé au représentant du peuple Joseph Lebon, en mission à Arras : « Secouez sur les traîtres le flambeau et le glaive. » Jamais sentence d'extermination ne fut mieux comprise. Lebon, comme Fouché, était un oratorien apostat. Ce monstre parcourait les départements du Nord, traînant à sa suite un tribunal révolutionnaire et une guillotine : il avait traversé Saint-Pol, Saint-Omer, Béthune, Bapaume, Aire, et d'autres villes importantes, et partout il avait signalé sa présence par des têtes coupées; à Cambrai, il fit couler des torrents de sang : mais ce fut surtout à Arras que, pour se reposer de ses fatigues, il multiplia les proscriptions et les victimes. Un jour, il fit saisir les premiers négociants de la villé et les riches laboureurs des campagnes voisines, disant que, s'ils n'avaient point ouvertement conspiré, ils n'en étaient pas moins secrètement contre-révolutionnaires ; et il les fit périr pour la plupart. Un gentilhomme émigré ayant été conduit au supplice, Joseph Lebon suspendit l'exécution de ce malheureux pour lui faire donner lecture d'un bulletin annonçant les nouvelles victoires de la république, et, la lecture terminée, il ordonna de laisser tomber le couteau. Une femme éplorée osa suivre son mari, condamné à mort, jusque sur la place où l'échafaud était dressé : pour la punir de cette action, Lebon fit attacher la misérable veuve sous la hache, qui, pendant une heure, laissa retomber sur elle, goutte à

1794. goutte, le sang du supplicié. La soif sanguinaire qui dévorait Lebon était si connue, que, le jour même de son installation, l'un de ses courtisans (il en avait) proposa aux juges de faire couper quatre têtes, et de les lui présenter à titre d'hommage.

Joseph Lebon assistait lui-même aux exécutions, et souvent, pendant ses repas, il se donnait ce plaisir féroce; souvent, il faisait résonner des fanfares à mesure que tombaient les têtes de ses victimes. Ainsi les prisons étaient encombrées, la guillotine restait en permanence. Lebon faisait asseoir le bourreau à sa table, et vivait splendidement au milieu de la misère publique. Il avait fait écrire sur sa porte : « Ceux « qui entreront ici pour demander l'élargissement des « détenus n'en sortiront que pour se rendre dans les « maisons d'arrêt. » Et personne n'osait solliciter le tyran en faveur d'un époux ou d'un frère. Vainement le conventionnel Guffroy et quelques citoyens d'Arras se hasardèrent-ils à dénoncer à la convention nationale les sanglantes iniquités dont nous abrégeons le tableau : le comité de salut public ne voulut pas désavouer Lebon; il craignit de condamner la révolution française en même temps que les crimes commis pour sa cause, et il se borna à écrire au proconsul : « Con« tinue de faire le bien, et fais-le avec la sagesse et la « dignité qui ne laissent point prise aux calomnies de « l'aristocratie. » Peu de jours après, le rapporteur du comité, l'hypocrite Barrère, ne craignit pas de dire à la convention : « Nous avons recherché les mo« tifs de la conduite de Lebon : ces motifs sont-ils « purs? Le résultat en est-il à la révolution? profite-t-il

« à la liberté ? Les plaintes sont-elles récriminatoires, « ou ne sont-elles que les cris vindicatifs de l'aristo- « cratie ? C'est ce que le comité a vu dans cette affaire. « Des *formes un peu acerbes* ont été employées ; mais « ces formes ont détruit les piéges de l'aristocratie. Le « comité a pu sans doute les improuver; mais Lebon « a complétement battu les aristocrates et sauvé Cam- « brai. D'ailleurs, que n'est-il pas permis à la haine « d'un républicain contre l'aristocratie? De combien « de sentiments généreux un patriote ne trouve-t-il pas « à couvrir ce qu'il peut y avoir d'acrimonieux dans « la poursuite des ennemis du peuple! Il ne faut par- « ler de la révolution qu'avec respect, des mesures « révolutionnaires qu'avec égard. La liberté est une « vierge dont il est coupable de soulever le voile. » 1794.

Cette étrange apologie fut pour Lebon un triomphe de plus, et la malheureuse population d'Arras se vit réduite, sous le couteau, à attendre des jours moins mauvais.

La Terreur à Bordeaux.

A Bordeaux, le régime de la Terreur avait continué de sévir: cette ville avait été le théâtre de manifestations fédéralistes très-énergiques, et il importait à la Montagne d'écraser le parti girondin dans sa métropole et dans son berceau. Les représentants du peuple Tallien et Isabeau, auxquels fut momentanément associé leur collègue Beaudot, avaient été chargés d'assurer le châtiment des Bordelais ; ils s'étaient fait suivre de quelques hordes composées de jacobins de la campagne et de divers détachements de l'armée révolutionnaire ; et toutefois, ces forces ne leur paraissant pas suffisantes pour venir à bout d'une grande ville, ils

1794. avaient assez longtemps attendu à la Réole, en compagnie des frères Faucher, deux ardents républicains, que la soumission et la peur eussent entièrement assoupi et désarmé le fédéralisme.

Bordeaux comptait encore une puissante bourgeoisie favorable à cette cause, et généreusement excitée par le souvenir des girondins Guadet, Ducos, Fonfrède, Vergniaud lui-même. Cette bourgeoisie reconnaissait pour chef Sers, homme recommandable, riche et considéré : quant à la jeunesse, elle était conduite et exhortée par Ravez, orateur âgé de dix-neuf ans, dont l'éloquence était déjà populaire. Au fond, pour la plupart des Bordelais, jeunes ou avancés en âge, le fédéralisme n'était qu'un mot sous le prétexte duquel se cachait un sincère et pieux royalisme : il en était de même à Toulouse et dans la plupart des grands centres du Languedoc. A ces partisans dévoués mais cachés de la monarchie, il ne manqua, pour triompher, que d'oser accepter les ouvertures qui leur venaient de la Vendée.

Bordeaux ayant préféré se rendre sans combattre, les représentants du peuple firent leur entrée dans cette ville le 30 vendémiaire an II. Les sans-culottes se portèrent en foule à leur rencontre, des branches de laurier à la main, et en criant : *Vive la république ! vive la Montagne !* Le premier acte des conventionnels fut d'opérer le désarmement de la ville, et de frapper les riches d'une contribution énorme. Ils instituèrent ensuite une commission militaire, chargée d'envoyer les fédéralistes à la guillotine : le président de ce sanglant tribunal fut un nommé Lacombe, hébertiste féroce, qui exerçait à Bordeaux la profession de maître

d'école. La commission militaire ne tarda pas à sévir; 1794.
elle livra successivement à l'échafaud une portion notable des habitants riches, parmi lesquels figurait l'ancien maire. « Nous nous attachons, mandaient les « proconsuls, à faire tomber la tête des meneurs, à « saigner fortement la bourse des riches égoïstes, et « à faire jouir des bienfaits de l'indulgence nationale « les sans-culottes trompés par les scélérats. » Cette indulgence n'était point le signe de la justice et de la pitié ; on ne tarda pas à apprendre, par les courageuses déclarations d'un citoyen, M. de Martignac, que la commission présidée par Lacombe vendait à prix comptant, à certains accusés, leur grâce ou leur vie. En général, les juges se montraient implacables à l'égard des prêtres et des religieuses.

Bientôt Beaudot fut envoyé en mission dans un département éloigné; Isabeau, habilement encensé par la population bordelaise, se laissa prendre à cet enthousiasme, et se montra disposé à épargner des victimes; Tallien, le complice des hommes de septembre, écouta les conseils d'une femme dont la beauté l'avait séduit, et qui, persécutée ou soupçonnée elle-même, n'en persistait pas moins à détourner son amant de l'accomplissement de ses résolutions sanglantes. Elle y parvint peu à peu; mais le comité de salut public, indigné de la mollesse de Tallien, le rappela à Paris, et fit emprisonner comme suspecte la citoyenne Cabarrus, femme divorcée de M. de Fontenay. On se proposait de lui faire payer de sa tête celles de tant de victimes dont elle avait sauvé les jours. En attendant, on chargea Jullien (de Paris),

1794. fanatique âgé de vingt ans, et confident intime de Robespierre, de reprendre à Bordeaux l'œuvre de vengeance que Tallien, le nouveau Danton, avait laissée inachevée: le jeune énergumène se montra digne de cette tâche, et le bourreau continua sa moisson.

Mission de Carrier à Nantes.

De toutes les villes de la république, celle de Nantes avait eu à déplorer le plus grand nombre de victimes. L'affreux Carrier y avait été envoyé, dès le mois d'octobre 1793, pour exécuter les décrets de la convention contre les royalistes de la Vendée : à Nantes, ce misérable n'avait affaire qu'à des prisonniers, à des hommes désarmés, à des gens paisibles ; cependant, à tout prix il lui fallait des têtes, et il s'indignait de ce que la commission révolutionnaire, instituée pour en faire tomber, s'avilît jusqu'à se préoccuper de formes judiciaires et de preuves. Comme ce César imbécile qui, d'un seul coup, aurait voulu décapiter le genre humain, le représentant du peuple Carrier ne savait par quelle vaste extermination venir plus promptement à bout de sa tâche. Près de quinze mille malheureux, entassés dans les prisons de Nantes, et particulièrement à l'*Entrepôt*, périrent successivement par ordre de ce tyran en délire. Il avait organisé, sous le commandement d'un petit nombre de scélérats, ses complices, des bandes de pillards et de sicaires qui parcouraient la ville et les contrées voisines, se livrant impunément à mille horreurs, rançonnant, emprisonnant, égorgeant: les femmes étaient tuées ou déshonorées, les prêtres chassés comme des bêtes fauves, les vieillards assommés ou massacrés ; les enfants eux-mêmes périssaient sous les coups de ces monstres, et

leurs petits corps sanglants étaient portés à la pointe 1794.
des baïonnettes au milieu des populations épouvantées. Deux affidés de Carrier, Fouquet et Lambertye, avaient reçu de lui le droit de vie et de mort, et ils en usaient avec une abominable impunité. Pour Carrier, entouré de ses gardes et de ses complices, armé d'un grand sabre, le blasphème ou le juron obscène à la bouche, tantôt il jouissait du hideux spectacle de ses vengeances, et tantôt, entouré de femmes perdues, et joignant la débauche au crime, il insultait à tout un peuple mourant de faim, par le scandale de ses banquets et de ses orgies. Cependant le typhus contagieux sévissait contre les prisonniers, et le nombre de ces malheureux était si grand, surtout après la déroute de Savenay, qu'on n'avait plus le temps de les juger ou de les entendre. Carrier fit construire de grands bateaux à soupapes, dans lesquels on les faisait monter, pour être conduits en pleine Loire. Là, on ouvrait les soupapes, et les victimes étaient submergées. Celles d'entre elles qui essayaient de fuir à la nage étaient tuées à coups de fusil ; et quand elles cherchaient à se cramponner aux funestes bateaux, les agents de Carrier les sabraient sans pitié, ou en poussant d'effroyables éclats de rire. Ivre de joie en apprenant ces horribles détails, l'infâme proconsul, dans ses lettres à la convention, appelait la Loire un *torrent révolutionnaire*. Néron du moins, quand il eut la première idée de ces navires à soupapes, quand il essaya le parricide dont, selon l'expression de Tacite, les dieux refusèrent la complicité, Néron n'osa point se vanter de ses attentats, et il n'en augmenta pas l'horreur par

1794. ses railleries. Mais les tyrans poussés au pouvoir par la révolution française laissaient bien loin en arrière les souvenirs de Tibère et de Narcisse. Carrier eut une idée qu'aucun souvenir des abominations antiques ne lui avait suggérée : il faisait lier face à face un homme et une femme, une prostituée et un prêtre; et, après les avoir fait longtemps balancer en l'air, attachés tous deux à la même corde, il les faisait jeter dans la Loire, pour y périr : c'est ce qu'il appelait des *mariages républicains*. Un jour, le président de la commission militaire ayant refusé d'obtempérer à ses ordres et de faire fusiller des prisonniers sans jugement, Carrier le fit mander, et lui dit: « C'est donc toi, vieux coquin, « qui veux juger! Juge donc! Mais si dans deux heures « tout l'*Entrepôt* n'est pas vide, je te fais fusiller toi « et tes collègues! » On dit que, peu de jours après, celui à qui ces paroles étaient adressées mourut de frayeur; bientôt la Loire rejeta les cadavres, et les corps des victimes, tombant en pourriture, causèrent une maladie contagieuse.

La convention avait pris connaissance des rapports de Carrier, et, bien que ce monstre ne fît parade que d'une partie de ses crimes, ce qu'il en disait aurait dû suffire pour exciter dans l'assemblée un long cri de réprobation et d'horreur. La convention garda le silence; disons même, à sa honte, qu'elle approuva les attentats dont Carrier osait se vanter. Cependant le comité de salut public jugea convenable de rappeler à Paris cet homme atroce. Il y vint, demeura libre, et continua de voter des lois.

Au milieu de ces jours d'angoisses, la France, toute

1794.

Esquisse de la société d'alors et des mœurs publiques.

parsemée d'échafauds, présentait, sous le point de vue de la société, des mœurs et des arts, le spectacle le plus étrange : entre les hommes qui tenaient la hache et ceux qui courbaient la tête (et c'étaient là deux classes importantes de la société), il existait une population inquiète, nombreuse, menacée ou souffrante, qui cherchait à vivre, à se faire oublier, à traverser, s'il était possible, les mauvais jours de la révolution, sans être broyée par le char de l'idole. Plusieurs espéraient désarmer la guillotine en lui donnant des gages; et déjà la crainte de la mort et des confiscations engendrait l'espionnage : des fils dénonçaient leurs pères ; des frères, invoquant le nom du tyrannicide Brutus, livraient leurs propres frères à l'accusateur public, et s'en faisaient gloire. L'amitié devenait soupçonneuse et défiante, les liens de la famille étaient relâchés : on s'isolait, de peur de se compromettre ; on redoutait les fêtes domestiques, parce que les épanchements de l'intimité pouvaient donner lieu à de redoutables confidences. Parfois, sur la provocation des jacobins, on affectait au dehors une joie expansive qui n'existait point dans les cœurs ; à l'imitation des républicains antiques, on se faisait une gloire de manger dans les rues, de fraterniser en public, de partager avec le sans-culotte pauvre le morceau de pain et la livre de viande qu'on avait pu se procurer à prix d'argent; mais ces parades, imaginées par les terroristes, ne trompaient qu'un petit nombre d'ignorants et de rêveurs.

Corvées atriotiques.

La société parisienne avait ses occupations et ses fêtes : des corvées patriotiques, organisées sur un vaste

1794. pied, remplaçaient la corvée villageoise tant de fois maudite : les citoyens étaient tour à tour mis en réquisition pour aller, au dehors de la ville, creuser des fossés, construire des redoutes et élever des retranchements ; d'autres, embrigadés à cet effet, passaient les nuits et les jours à faire du salpêtre dans les caves humides ou dans les vieux cimetières de Paris : ces travaux pénibles, ordinairement confiés à des gardes nationaux et à des fils de famille, n'étaient égayés que par la *Carmagnole* et le *Ça ira* : trop heureux encore les individus qu'aurait pu atteindre la loi des suspects, et qui, en s'enrôlant parmi les ouvriers employés au camp ou à la fabrication du salpêtre, parvenaient à se cacher ou à se couvrir d'un masque de patriotisme!

Cartes civiques.

L'institution des certificats de civisme poursuivait encore les anciens royalistes et les suspects de toutes nuances jusque dans les baraques et dans les souterrains où ils allaient remuer la terre à coups de pioche. Sous peine d'être incarcéré ou de ne trouver ni logement, ni abri, ni le moindre asile, chacun devait être muni d'une carte civique délivrée à sa section ; la carte civique était indispensable pour contracter, pour toucher des fonds, pour échanger des assignats contre des espèces monnayées ; il fallait en outre être pourvu de certificats de non-émigration et de résidence, et les comités révolutionnaires, chargés de délivrer ces papiers de sûreté, se montraient inquiets et soupçonneux. Personne ne pouvait impunément circuler dans les rues sans être muni de sa carte civique, et l'on était fréquemment dans la nécessité de la montrer en passant devant les sentinelles et les corps de garde. Parmi

ceux que le pouvoir révolutionnaire cherchait surtout à atteindre, figuraient beaucoup de jeunes gens ayant appartenu au commerce ou à la basoche, et qui avaient généralement réussi à se soustraire au service militaire; ils se montraient frondeurs, adroits et insolents, et on les qualifiait du nom de *muscadins* : c'étaient les petits-maîtres de l'époque, et il existait entre eux et les jacobins une guerre sourde, mais opiniâtre. Les réquisitoires de Chaumette et les décrets de la convention n'avaient point réussi à détruire cet élément d'opposition et de résistance. Les muscadins conservaient, pour protestation contre la domination jacobine, des habitudes de propreté et un reste d'élégance qui les signalaient à la dangereuse haine de leurs ennemis : tout ce luxe consistait néanmoins à porter du linge blanc, un pantalon de nankin et une veste de la même étoffe. Les cordeliers, les jacobins et l'immense majorité des habitants, qui avaient peur d'être soupçonnés d'aristocratie, avaient adopté un costume ignoble et dégoûtant de malpropreté : ils portaient, sous un énorme bonnet rouge, les cheveux gras, plats et coupés en brosse; sur leur poitrine à demi nue s'étalait une chemise grossière et sale; la lourde carmagnole et le pantalon de drap commun ou de toile écrue complétaient cet accoutrement républicain. La plupart des membres de la convention faisaient eux-mêmes parade de ces habits et de ce cynisme. De leur côté, les femmes, quoique plus proprement vêtues, affectaient soigneusement les modes simples et rustiques; elles choisissaient de préférence les étoffes de coton ou de bure; mais à une certaine élégance, plus naturelle que volontaire, on remarquait

1794.

Modes.

1794. encore, sous leur obscur déguisement, les dames d'origine noble, les femmes qui étaient plutôt résignées à renoncer à la vie qu'aux traditions du bon goût. Pour se conformer à la loi, chaque citoyenne attachait une cocarde tricolore à sa coiffe, et plusieurs n'avaient pas eu honte de s'affubler d'un bonnet rouge : à la suite d'un réquisitoire de Chaumette, elles avaient dû renoncer à cette hideuse parure. Un grand nombre de femmes, par fanatisme politique ou par curiosité, suivaient avec assiduité les séances des comités, des clubs et de la convention; et comme, pour échapper au reproche de paresse, elles s'occupaient pour la plupart d'ouvrages d'aiguille, on les désignait sous le nom de *tricoteuses :* celles qui accompagnaient de leurs applaudissements ou de leurs cris de joie la charrette des suppliciés étaient appelées *furies de la guillotine.*

La guillotine. La guillotine jouait un rôle si important dans le régime de la Terreur, qu'elle était devenue un objet de mode, une sorte d'amulette révolutionnaire : les femmes la portaient suspendue à leur cou ou en boucles d'oreilles; les jouets d'enfants étaient souvent de petites guillotines fort bien imitées; des fonctionnaires élevés, des membres de la convention, faisaient apporter sur leur table des guillotines d'acajou, et s'en servaient, à la grande satisfaction des convives, pour décapiter la volaille ou le gibier. Ces hommages ridicules et honteux rendus à l'instrument de mort étaient rares sans doute, et l'imagination s'est plu à les généraliser, en haine des souvenirs du jacobinisme; mais on ne peut nier qu'ils n'aient déshonoré quelques salons et quelques hommes. Une loi, rendue le 21 septem-

bre 1793, avait d'ailleurs interdit aux galériens de porter désormais le bonnet rouge, emblème de la liberté : les mœurs ne tardèrent pas à réagir et à se montrer plus fortes que cette loi. En attendant, les modes, par les nouveaux noms qu'elles avaient adoptés, faisaient entrer la révolution dans tous les détails de la vie privée : l'état de domesticité avait été aboli comme dégradant, mais les serviteurs à gages s'appelaient *officieux* et tutoyaient leurs maîtres; le nom de *monsieur* était systématiquement réservé aux suspects; dans les usages du monde comme dans les actes publics, on ne s'appelait point autrement que *citoyen*. 1794.

La famille sous la révolution.

Les liens de la famille, si souvent affaiblis depuis la révolution, étaient abandonnés au caprice de l'immoralité ou des passions; l'autorité du magistrat avait été, en quelque sorte, substituée à la puissance paternelle, et aucun frein ne comprimait les emportements d'une adolescence vicieuse : les enfants n'étaient plus confiés à la vigilante sollicitude de leurs mères qu'autant qu'ils consentaient à subir ce joug; la loi ne voyait en eux que de petits citoyens qui avaient leurs droits; elle substituait la patrie à la famille. Pour le mariage, cette base nécessaire de toute société civilisée, il était en réalité détruit par le divorce; les époux étaient toujours maîtres de rompre leur union, de se séparer, de contracter séparément de nouveaux mariages, et il leur suffisait d'alléguer l'incompatibilité de leur humeur. Les peuples sauvages eux-mêmes ont presque toujours redouté d'abolir ainsi le lien légitime, en dehors duquel il n'existe point de famille; mais la révolution, dans ses entraînements aveugles vers la liberté et la nature,

1794. n'avait voulu respecter aucune règle préexistante. A ce scandale la loi en ajoutait un autre plus déplorable : elle donnait une prime à l'inconstance ou au vice, en accordant, à titre d'indemnité et de secours, une pension aux filles mères qui ne renonçaient pas à nourrir le fruit de leur faute. Ainsi Chaumette croyait laisser bien loin de lui saint Vincent de Paul, ce héros de la charité chrétienne, qui s'était borné à recueillir dans des hospices les enfants abandonnés.

Culte. — Condition des prêtres sous la Terreur.

Les temples catholiques étaient demeurés fermés ou profanés par le schisme, et aucun prêtre n'osait paraître revêtu des signes extérieurs de son ministère. Les prêtres, dépouillés de leurs biens, traités en suspects, emprisonnés, déportés, menacés de mort, se cachaient et se voyaient réduits, comme les martyrs et les confesseurs des premiers siècles, à offrir le saint sacrifice dans des retraites reculées et obscures. D'autres erraient dans les campagnes; et plusieurs de ceux à qui une courageuse hospitalité avait été offerte n'osaient compter sur la liberté pour le lendemain. Cependant de généreux chrétiens bravaient encore les échafauds et se réunissaient, par petits groupes, pour entendre la messe et participer à l'eucharistie. La mort eût été le prix de leur courage; mais Dieu veillait sur ce troupeau dispersé et sans pasteur. Ce n'était qu'après de patientes épreuves qu'on arrivait à faire bénir les unions nuptiales, et la presque totalité des citoyens se bornait au mariage civil. Pour le baptême, on l'administrait dans des chambres; mais les parents différaient ordinairement de réclamer pour les nouveaux-nés le sacrement qui fait les chrétiens, et on ne saurait dire

combien d'enfants furent ainsi retenus en dehors de la communion catholique. Depuis longtemps on se dispensait d'offrir aux condamnés à mort le ministère d'un confesseur, et d'ailleurs la loi n'approuvait que les prêtres interdits et apostats. Parmi ceux qui étaient restés fidèles, il s'en trouvait d'assez généreux pour suivre dans la foule la charrette des suppliciés, et pour stationner au pied de la guillotine, en donnant, sous condition et dans les limites que l'Église a déterminées, l'absolution aux malheureux qu'on attachait à la planche fatale. Même après le supplice d'Hébert, la sépulture était donnée aux morts sans appareil religieux; les cimetières, nus et vides, n'avaient pour ornement que la statue symbolique du Silence, et le peuple aurait pu dire, avec ses magistrats municipaux et ses philosophes, que *la mort est un sommeil pour l'éternité :* cette pensée consolait et fortifiait les tyrans, mais l'innocence n'avait point encore désappris à espérer en Dieu. 1794.

On célébrait la décade, et le repos du septième jour n'était observé que dans le silence de la solitude : le tribunal révolutionnaire attendait quiconque aurait osé fermer boutique le dimanche. Les niveleurs avaient poussé la stupidité de leur zèle jusqu'à proscrire le nom des saints; on disait la rue *Honoré*, le faubourg *Antoine*, le boulevard *Denis :* tout autre langage eût désigné un homme suspect. Ceux qui s'appelaient *Leprince*, *Leroi*, *Leduc*, etc., avaient renoncé à ces noms *flétris*, pour en prendre qui eussent appartenu aux républiques antiques. Les enfants recevaient pour prénoms, à l'impérissable ridicule de cette époque, les Changements de noms.

1794. noms historiques de *Manlius*, de *Brutus*, de *Scévola* : il était prudent de choisir *Marat* pour patron des nouveau-nés. Quant aux villes et aux communes telles que Saint-Denis, Bourg-la-Reine, Fontenay-le-Comte, et autres, on changeait leur dénomination en celles de *Franciade*, Bourg-*Libre*, Fontenay-le-*Peuple;* et, bien souvent, le nom de Marat prenait place dans la nomenclature géographique. Sur la porte de chaque maison, des mains prévoyantes avaient tracé, en gros caractères, ces mots : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, OU LA MORT; et l'on espérait que l'exterminateur républicain, en faisant sa ronde, ne ferait pas descendre le deuil sur des foyers domestiques ainsi protégés.

Assignats. Comme gages de la fortune publique, les assignats avaient beau reposer sur les biens nationaux et sur le produit des confiscations, ils perdaient de leur valeur dans une proportion énorme, et n'étaient plus que des signes frappés d'impuissance. La convention décréta la peine de mort contre quiconque oserait refuser de prendre le papier-monnaie au pair, et cette loi fut exécutée. L'effet en fut momentanément terrible; le numéraire continua à se cacher, l'assignat à circuler dans le commerce. Cependant les habitants des campagnes s'obstinèrent à ne point livrer leurs denrées en échange de cette valeur fictive, et la crainte d'être ruiné l'emporta plus d'une fois, même dans les villes, sur la peur d'être tué. Les biens des individus condamnés pour crime de contre-révolution étant acquis à la république, c'était là pour les gouvernants une ressource précieuse qu'ils se gardaient bien de négliger : aussi l'un d'eux (c'était ce même Barrère, qu'on appelait l'Anacréon de

de la guillotine) osait-il féliciter la patrie de *battre monnaie sur la place de la Révolution*. 1794.

Fêtes et théâtres.

Au milieu de tant de misères et de tant de têtes coupées, jamais il n'y avait eu à Paris un plus grand nombre de bals publics et de représentations théâtrales. Les aristocrates et les suspects encore non incarcérés s'y trouvaient en masse, soit pour échapper aux regards scrutateurs, à l'aide du plaisir, soit pour se voir et se reconnaître.

Les théâtres avaient été remplis durant les fatales journées de septembre, et le ballet de l'Opéra avait donné au public les danses voluptueuses du *Jugement de Pâris* : la foule s'y était portée le 21 janvier, le 16 octobre, et chacun des autres jours marqués par de sanglantes immolations. Le nombre des théâtres de musique s'augmentait; il y avait des hommes de lettres chargés de composer des pièces pour l'amusement des sans-culottes, des acteurs qui inventaient des lazzi destinés à jeter l'opprobre sur des victimes, ou à dérider le visage des juges. Cependant, au milieu de farces bouffonnes ou impies qui soulevaient les rires obscènes de la multitude, ce qu'on aimait le plus à voir, c'étaient les pièces du répertoire sentimental, l'*Honnête Criminel*, le *Philinte de Molière*, le *Bon Père* et beaucoup d'autres œuvres scéniques où l'on étalait les vertus primitives de l'âge d'or. Les jacobins et les membres du comité de salut public venaient le soir se délasser à de pareils spectacles; ils y parlaient avec enthousiasme nature, fraternité, sensibilité; parfois aussi ils s'y trouvaient émus jusqu'aux larmes; et le lendemain, aussi implacables que la veille, ils conti-

1794. nuaient à accroître le nombre des veuves, à faire couler les pleurs des orphelins et le sang des victimes. Peu de pièces de théâtre composées durant ces jours terribles ont survécu à la popularité d'un moment qui les accueillit; on citerait à peine *Épicharis et Néron*, tragédie de Legouvé; l'*Intrigue épistolaire*, de Fabre d'Églantine, et un fort petit nombre d'opéras sauvés de l'oubli par la musique de Méhul. La plupart des autres compositions dramatiques de cette époque, si on osait les exhumer, ne serviraient qu'à déshonorer la révolution, par le cynisme et l'infamie dont elles furent empreintes. Les unes (et puisse l'opprobre de ce sacrilége ne point retomber sur notre malheureuse patrie!) livraient aux sarcasmes des faubourgs l'Homme-Dieu, le Saint des saints; les autres représentaient des papes aux enfers, et rappelaient involontairement, après cinq siècles, ce pieux gémissement de Dante: *Je vois le Christ captif en son vicaire, je le vois moqué*, etc. En général, on aimait à choisir pour sujet de ces ignobles pièces des prêtres se glorifiant de leur apostasie, des moines jetant le froc et se livrant à la débauche, des pénitentes victimes de la confession, et des religieuses enchaînées à l'autel malgré elles ou languissant dans les souterrains de leurs cloîtres. Quelques dramaturges réhabilitaient l'échafaud, et le théâtre des *Sans-Culottes* (ci-devant Molière) donnait au public la *Guillotine d'amour*; d'autres (et parmi eux on remarquait l'odieux Sylvain Maréchal) faisaient servir la comédie et le vaudeville à propager l'athéisme et le culte de la raison. Cependant la portion honnête de la société, lorsque parfois elle hantait

certains théâtres, suivait de préférence les pièces de l'ancien répertoire; et alors, retrouvant un courage vague et des traditions de vertu et de pudeur, elle applaudissait à quelques sentiments honorables encore exprimés sur la scène, elle saisissait avec une malice attentive toutes les allusions qui pouvaient laisser entrevoir sa haine contre les jacobins: aussi le parti qui tenait la hache voyait-il partout des conspirations et des dangers. Quand le nom de *roi* se rencontrait dans une comédie ou dans un couplet, il ordonnait qu'on y substituât celui de *loi*; et le bon sens s'arrangeait tant bien que mal de ce ridicule changement. L'exempt qui venait arrêter *Tartufe*, au dernier acte, se gardait bien de parler avec Molière de *son prince ennemi de la fraude;* il annonçait, en vers détestables, que le fourbe allait être *traduit au tribunal révolutionnaire.* On se fatiguerait à relever ces souvenirs d'un républicanisme puéril et indigne de l'histoire; mais l'on ne doit point perdre de vue que ces absurdes vexations émanaient de gens qui avaient encore sur les lèvres leurs anciens anathèmes contre les censeurs royaux. 1794.

Littérature. — Poésie. — La Marseillaise.

La poésie, défigurée et asservie par ces précautions subalternes, ne s'était point entièrement éteinte; elle revivait dans quelques hymnes républicains, tandis que d'un autre côté le génie littéraire de la nation cherchait encore à se manifester par l'éloquence de la tribune. Ce qu'on a dit des poëmes de Tyrtée redevenait croyable, lorsqu'on entendait parler des victoires remportées par les armées de la république, au chant de la *Marseillaise*. Vainement les assassins de septembre et les courtisans de la guillotine avaient-ils cher-

1794. ché à déshonorer cet hymne de guerre, en le mêlant aux exécutions et aux massacres; nos soldats et nos généraux s'étaient obstinés à l'adopter, à le faire retentir au milieu des batailles, et plus haut que le bruit du canon. Fallait-il aborder de front des batteries, des redoutes hérissées d'artillerie et de palissades; nos bataillons, écrasés sous une pluie de mitraille, commençaient-ils à s'ébranler et à lâcher pied; un représentant du peuple, ceint d'une écharpe tricolore, un général, élevant son chapeau militaire à la pointe d'un sabre, se présentait au premier rang, et entonnait d'une voix vibrante cette strophe si connue: *Allons, enfants de la patrie*, etc., ou celle qui commence par ces vers:

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs...

et les soldats, ralliés et fortifiés par un sauvage enthousiasme, répétaient à leur tour le refrain; puis ils emportaient à la baïonnette, et tête baissée, les retranchements de l'ennemi.

Le *Chant du départ*. — Les deux Chénier. Un hymne républicain que la *Marseillaise* ne fera point oublier avait été composé par Marie-Joseph Chénier, membre de la convention nationale; c'était le *Chant du départ:* à l'imitation des odes antiques, il se composait de strophes et d'antistrophes, et le chœur répétait ensuite ce refrain accoutumé: *La république nous appelle*, etc. Ce souvenir ne s'effacera jamais de l'esprit de ceux qui furent acteurs dans ces terribles scènes. Or, tandis que Marie-Joseph Chénier composait ces chants révolutionnaires, qui faisaient fermenter

l'enthousiasme et l'amour du sacrifice dans beaucoup de cœurs, son frère André Chénier attendait, dans l'obscurité d'une prison, l'arrêt qui devait décider de son sort : ce jeune poëte charmait les tristesses de son sort par des compositions mélancoliques dont nous ne devons pas oublier de mentionner le souvenir. Le talent d'André Chénier n'était point encore parvenu à sa maturité, il avait besoin, pour éclore, d'un peu plus de soleil et de quelques années tranquilles ; qui sait même (si la révolution eût laissé vivre le jeune poëte), qui sait s'il n'eût pas effacé parmi ses œuvres un trop grand nombre de pièces dans lesquelles respire le sentiment païen, à l'aide desquelles la volupté travaille à séduire, à amollir le cœur ? C'est un malheur pour sa mémoire qu'il ait si souvent mis l'art au service de l'amour. Mais le talent d'André Chénier, incomplet, sans chasteté, tel qu'il était encore, opprimé, enchaîné, proscrit, n'en restera pas moins comme le monument le plus poétique de cette époque, comme une source de regrets, lorsqu'on songe à l'échafaud au pied duquel vint se briser cette harpe, dont les accents manquèrent d'ailleurs trop souvent de chasteté. La littérature française compte peu de souvenirs aussi cruels, et bien peu des monuments qu'elle nous a transmis pour modèles sont dignes d'être comparés à la *Jeune Captive*, cette touchante élégie qu'André Chénier composa dans sa prison. 1794.

L'histoire ne descendra pas jusqu'à citer les noms obscurs des versificateurs sans génie et sans convictions qui se firent alors, avec lâcheté, les thuriféraires de l'anarchie, de l'athéisme et du couteau : nous laisse- Poëtes. — Littérateurs.

1794. rons dans l'opprobre de l'oubli leurs poëmes sans nom, qui eurent le triste honneur d'être admirés par les cordeliers. Ces misérables avaient trouvé le secret d'une littérature que, dans leur jargon, ils appelaient *sans-culottide*, et que, par pudeur, nous ne chercherons pas à exhumer. Gardons-nous toutefois de confondre avec eux le poëte Lebrun, dont les odes, trop souvent empreintes de pensées odieuses ou sanguinaires, étincellent çà et là de beautés inattendues. Delille gardait le silence ; il était secrètement du parti des vaincus, en voyant à l'œuvre les philosophes, ses maîtres. Un jour, les dominateurs républicains osèrent lui demander un chant de circonstance ; et il ne répondit à leur vœu qu'en leur livrant ce célèbre dithyrambe sur l'immortalité de l'âme, qui doit être pour les oppresseurs une cause permanente d'effroi. La Harpe, autre disciple de Voltaire, avait été entraîné par la peur dans la voie des excès démagogiques, et il avait eu, dans les affreuses journées de septembre, le malheur de prononcer, dans une séance du Lycée, et le bonnet rouge sur la tête, un hymne à la liberté qui aime la mort ; depuis, il avait applaudi aux sanglantes réactions révolutionnaires, et on avait pu le croire pour jamais engagé dans cette route funeste : c'était une erreur. Quelques critiques dirigées contre le talent oratoire de Robespierre venaient de le rendre suspect, et il était maintenant dans la prison du Luxembourg à attendre l'expiation de ses fautes. On sait que Dieu toucha son cœur, et que, dans cet asile misérable, la Harpe, en proie à de sincères remords, revint à la religion, qu'il avait tant de fois méconnue ou blasphémée. Vers

Lebrun.

Delille

La Harpe.

le même temps, le chevalier de Florian, qui s'était réfugié à Sceaux, venait à son tour d'être arrêté et incarcéré dans la maison de la Bourbe, alors désignée sous le nom de Port-Libre. Il ne s'y convertit pas, mais il y subit à ce point les émotions de la peur, que, peu de temps après sa liberté rendue, il mourut d'une maladie lente. Plus heureux, le jeune Lacretelle, son ami, trouvait momentanément son salut dans les armées. Quant à Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*, et l'ancien collaborateur d'André Chénier et de Charles Lacretelle, il était en prison, et ne devait en sortir que sur la charrette des suppliciés. D'autres poëtes, Saint-Ange, Laya, Parseval de Grandmaison, Fontanes, Ducis, se reposaient, attendaient, ou s'efforçaient de se faire oublier. Parmi les noms de ceux qui ne craignaient pas de solliciter l'attention publique figurait Arnault, déjà célèbre par ses tragédies de *Lucrèce* et de *Marius*. Nous ne parlerions guère de François de Neufchâteau, si l'une de ses comédies, *Paméla*, imitation assez heureuse de Goldoni, n'avait eu, à cette époque, une sorte de retentissement politique. L'auteur y montrait un noble qui épousait sa servante; mais il avait la maladresse de prêter à ce gentilhomme des sentiments généreux et des vertus, et la république n'avait pas coutume de tolérer de pareils scandales. Les représentations de *Paméla* furent promptement interdites, et les acteurs du Théâtre-Français, suspects d'incivisme, renfermés dans une prison, dont les portes ne s'ouvrirent pour eux qu'après dix mois.

Florian. Lacretelle. Roucher. Arnault. François de Neufchâteau.

La république avait supprimé toutes les académies et

Vandalisme.

1794. les anciennes compositions littéraires; sur presque tous les points du territoire, on avait livré aux flammes, comme titres féodaux ou souvenirs de l'esclavage, les papiers, les parchemins, les manuscrits entassés dans les archives; et ces incendies, allumés par des mains ineptes, avaient dévoré de précieux documents nécessaires à l'histoire nationale. Le célèbre chimiste

Lavoisier. Lavoisier, l'un des hommes dont la France s'honore à juste titre, ayant été condamné à mort sous prétexte de conspiration, sollicita un délai de quelques jours, qu'il voulait consacrer à terminer une expérience utile aux progrès de la science. L'accusateur public refusa de laisser vivre pendant ce court intervalle l'auteur de la *Nouvelle Théorie chimique*, l'émule de Laplace, de Lagrange et de Fourcroy. « La république n'a pas « besoin de savants, » avait dit Fouquier-Tinville en faisant conduire à la mort cet homme illustre; et Lagrange, en apprenant le supplice de son ami, s'écria douloureusement : « Il ne leur a fallu qu'un moment « pour faire tomber cette tête, et cent années, peut-« être, ne suffiront pas pour en reproduire une sem-« blable ! »

Bientôt les pourvoyeurs d'échafaud eurent seuls la parole au milieu de la société épouvantée et silencieuse.

Tyrannie des comités révolutionnaires.

Sur toute la France, des comités révolutionnaires, composés de grossiers jacobins et de sans-culottes illettrés, faisaient poursuivre, arrêter, incarcérer les hommes dont la position sociale avait excité leur grossière jalousie : personne n'était sûr de coucher jusqu'au matin dans son lit, et, selon l'expression de Barrère, chacun se trouvait au pied de la guillotine.

Aussi l'instinct de la vie semblait éteint dans quelques âmes, et remplacé par la résignation inintelligente du sectaire oriental, qui se soumet à l'inévitable fatalité. Le supplice était devenu pour le peuple français un genre de mort naturel : on s'y préparait, on le préférait même aux angoisses inséparables d'une détention trop longue ; en d'autres termes, la multitude tendait la gorge au bourreau, et toute idée d'opposition et de résistance disparaissait devant cette certitude de l'impuissance ou de la mort. Or, comme il est impossible que la vie et l'énergie abandonnent une grande nation telle que la France, tout ce que le cœur du pays perdait en résolution et en courage se reportait aux extrémités. L'existence était devenue pour les individus un bien de peu de valeur, une possession précaire ; mais le peuple tenait avec une ardeur incroyable à sa nationalité, à sa gloire ; et plus l'on se taisait autour de l'échafaud et dans le prétoire de Fouquier-Tinville, plus l'on retrouvait d'audace et de dévouement sous le canon de l'étranger et aux frontières. Les camps, au moins, étaient purs de guillotine et de délation, et la plus grande ressource pour échapper au couteau consistait à vaincre. 1794.

Dispositions de l'Europe.

L'Europe, attentive à de tels spectacles comme à des luttes de gladiateurs, cause d'émotions sans cesse renaissantes, cherchait à se rendre compte d'un résultat qui l'épouvantait. Après tout, la France lui apparaissait gouvernée et victorieuse : aussi les germes de lassitude et de découragement qui existaient dans plusieurs cabinets continuaient-ils à se développer et à fortifier, à l'étranger, le parti de la non-intervention et de la paix.

1794. L'Autriche avait été malheureuse dans la dernière campagne, et, quoique résolue à ne point laisser impunis les meurtriers de Marie-Antoinette, elle trouvait le fardeau de la guerre bien lourd et fort onéreux; la Prusse, qui, dans la ruine de la république française, voyait l'Autriche agrandie de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté, tandis qu'il lui fallait, pour sa part, renoncer à l'espoir de ces riches dépouilles, continuait à se demander si elle n'était pas dupe de ses sentiments chevaleresques, et s'il ne valait pas mieux consacrer toutes ses ressources militaires à tenter des conquêtes du côté de la Pologne. Les puissances secondaires craignaient ou hésitaient, la Russie gardait toujours l'expectative. Seule, parmi les grandes puissances, l'Angleterre poussait à la guerre et sollicitait l'Europe entière à ne se point rebuter devant la nécessité des sacrifices. De concert avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, le ministère que présidait M. Pitt était occupé à réchauffer la Prusse, à stimuler l'Autriche; mais il avait beaucoup de peine à faire oublier les revers de la campagne de 1793, et tant de pertes en trésors, en hommes, en positions stratégiques; malheurs et défaites dont le duc de Brunswick et le général Wurmser, la Prusse et l'Autriche, se renvoyaient réciproquement la responsabilité.

L'Angleterre obtint de la czarine qu'on ferait à la Prusse, dans les dépouilles de la Pologne, une très-belle part, si la Prusse ne renonçait pas à batailler sur le Rhin contre la république française. L'Autriche fut en quelque sorte satisfaite par la démission du duc de Brunswick; elle y vit une réparation, et aussi l'aveu

des fautes commises. L'Angleterre et la Russie ne négligèrent rien pour la maintenir et l'encourager dans la politique de la guerre : elles lui représentèrent que si la dernière campagne était perdue comme opération stratégique, il n'en était pas moins vrai qu'elle n'avait point diminué la puissance et les ressources de l'Europe; et que du moment où la Prusse consentait à rentrer en ligne et à agir, cette fois, avec vigueur et sans arrière-pensée, tout indiquait pour l'Autriche et pour les armées de la coalition l'éventualité d'une belle revanche. Janv. 1794.

L'Angleterre, en suivant cette marche, obéissait aux instincts de sa grandeur; elle gardait la seule attitude qui fût compatible avec ses intérêts présents et à venir; mais les passions et les ambitions qui disputaient à Pitt le gouvernement de la Grande-Bretagne jugeaient autrement les questions, et ne négligeaient rien pour contrarier la politique de la guerre.

Attitude des partis dans le parlement anglais.

La session du parlement anglais fut ouverte le 21 janvier 1794, jour anniversaire de la mort de Louis XVI; et le discours de la couronne, dans lequel on fit un exposé infidèle et incomplet de la situation, sollicita vivement les deux chambres à sanctionner la durée de la guerre : « Milords et Messieurs, dit le roi, nous « sommes engagés dans une lutte de l'issue de laquelle « dépend le maintien de notre constitution, de nos lois, « de notre religion, et la sécurité de la société. » Ces paroles furent vivement applaudies par les majorités ministérielles, dans les deux chambres; mais l'opposition, s'inquiétant moins de la gloire de l'Angleterre que de la chute de Pitt, demanda que des négociations

Fév. 1794. fussent ouvertes pour amener une paix honorable. M. Fox se montra éloquent et passionné en exposant le tableau des fautes de détail et d'ensemble qu'il reprochait à M. Pitt. La réponse du ministre fut éloquente et digne : après avoir rappelé que l'Angleterre était obligée de faire la guerre tant qu'elle ne recevrait pas satisfaction pour le passé et sécurité pour l'avenir, il ajouta : « Si l'on suppose que nous ayons éprouvé des « difficultés et des malheurs dans le cours de cette « guerre, ce n'est qu'une raison de plus pour redoubler « d'efforts!... Mais, m'a-t-on dit, vous ne ferez donc « jamais la paix avec les jacobins? Il m'est extrêmement « difficile de répondre à une telle question, et il ne « serait ni prudent ni raisonnable d'y donner une « réponse définitive dans le moment actuel. C'est une « question dont la solution doit dépendre des événe- « ments. Comme les circonstances peuvent changer, il « faudra nécessairement suivre différentes lignes de « conduite, et je n'aurai pas l'indiscrétion de me laisser « engager à un seul système. Quant aux circonstances « présentes, je n'hésite pas à déclarer que j'aimerais « mieux persévérer dans la guerre, même au milieu « des plus grands malheurs, et que je regarderais cette « conduite comme beaucoup plus sûre et plus honorable « que de faire la paix avec les meneurs de France dans « leur état actuel... On a dit que le rétablissement de « la royauté n'apporterait aucune sûreté additionnelle « à la solidité de la paix, et que les Français seraient « encore également formidables pour ce pays. Mais « c'est une assertion étrange et dénuée de fondement. « La monarchie française, *dépouillée comme elle le*

« *serait* d'une partie de sa puissance et affaiblie dans « ses revenus, ne pourrait être aussi formidable qu'un « système qui s'est montré plus dangereux que la « monarchie dans la plénitude de son pouvoir et au « sommet de sa grandeur..... Dans cet état de choses, « qu'avons-nous de mieux à faire qu'à leur résister « jusqu'au temps où la Providence, bénissant nos « efforts, nous aura assuré l'indépendance de notre « pays, à laquelle se trouve lié l'intérêt général de « l'Europe? » Ce discours conquit la majorité; la chambre des communes, par un vote presque unanime, adhéra à la politique du ministère et lui accorda l'argent et les hommes dont il avait besoin : la chambre des lords n'hésita pas à s'associer à cette résolution.

Dispositions pour la prochaine campagne. Plan de Mack.

Les trois grandes puissances qui avaient jusqu'alors supporté le principal fardeau de la coalition se trouvaient prêtes à rentrer en ligne; et le ministre anglais, fort de l'appui du parlement, cherchait à rallier toutes les forces de l'Europe contre la France. En attendant que l'empereur d'Allemagne pût venir en personne dans ses provinces de Belgique stimuler le zèle affaibli des populations, le soin de diriger les opérations militaires fut confié au général Mack, récemment nommé chef d'état-major de l'armée autrichienne. C'était un homme de guerre aventureux, assez capable de mettre en avant des combinaisons neuves et hardies, mais qui, dans l'exécution de ses plans, était ordinairement fort au-dessous de sa propre renommée. Mack partit de Vienne dans le courant de janvier; il se rendit successivement en Belgique et à Londres, pour communiquer ses plans au prince de Cobourg et au gouvernement

Fév. 1794. anglais. En passant à Bruxelles, il y reçut les honneurs qu'il est d'usage de réserver aux illustres capitaines, aux sauveurs des empires; à Londres, il représenta que tout le système stratégique de la prochaine campagne devait consister à marcher droit sur Paris par la route de Guise et de Laon, et à s'ouvrir ce chemin en emportant Landrecies, qui tenait encore au centre de la ligne française. Pour assurer le flanc droit de l'armée d'invasion, Mack proposait d'inonder la Flandre maritime; du côté de la gauche, il maintenait les troupes en observation vers Maubeuge, Givet et Philippeville; il couvrait la Meuse en appelant sur ce point le contingent armé de la Prusse; enfin, comme moyen de diversion, il demandait qu'on opérât un débarquement sur les côtes de la Vendée et de la Bretagne. Ce plan paraissait habile; mais il eût fallu, pour le faire réussir, le mettre vigoureusement à exécution dès l'origine de la guerre. Au moment où Mack le faisait adopter par M. Pitt, la convention en était venue à opposer à ses ennemis une nation armée, et on ne pouvait désormais espérer de vaincre la France républicaine par une marche audacieuse sur Paris. Le spirituel Rivarol, alors émigré à Bruxelles, jugea le système de Mack en ce peu de mots : « Les coalisés sont toujours en retard d'une idée, d'une « année et d'une armée. » Cette raillerie cachait un sens profond.

La Prusse et le comité de salut public.

Cependant le comité de salut public, bien qu'il n'eût point une exacte connaissance de ces détails, ne mettait nullement en doute la nécessité de préparer le pays à une résistance sérieuse. Il envoya d'abord des agents à Mayence et les chargea d'une mission diplomatique

clandestine, qui, sous le prétexte de l'échange des prisonniers, tendait à détacher la Prusse de la coalition et à obtenir la neutralité de cette puissance. La Prusse parut disposée à écouter les propositions qui lui furent faites, et elle se laissa promettre, sans faire parade d'une grande indignation, la possession des évêchés de Wurtzbourg, de Bamberg, de Spire, de Worms et de Mayence. Les agents du comité de salut public allèrent même jusqu'à promettre, au nom de la république française, qu'elle s'abstiendrait d'intervenir pour empêcher le partage de la Pologne. Le cabinet de Berlin montra de l'hésitation; mais les envoyés de M. Pitt rappelèrent le roi de Prusse à une politique plus loyale : ils firent plus; ils stipulèrent, au nom de l'Angleterre et de la Hollande, que ces deux nations payeraient à la Prusse d'énormes subsides qui lui permettraient de faire face aux frais de la guerre. Il est vrai qu'en revanche le cabinet anglais se réserva de diriger lui-même les mouvements de l'armée prussienne. La Prusse, en acceptant cette politique mercenaire, épargna ses trésors; mais elle descendit, aux yeux des peuples, du rang où l'avait élevée le génie de Frédéric. On en était là de part et d'autre, lorsque la grande insurrection des patriotes polonais opéra, en faveur de la France, une diversion qui ne fut pas inutile. Mars 1794.

Tant que la conduite des affaires extérieures avait été laissée aux girondins, la politique de la France avait eu pour base, dans la lutte engagée contre l'Europe, l'éventualité d'une insurrection en Pologne. Brissot et les hommes d'État de cette école faisaient entrer dans Diversion du côté de la Pologne.

Avril 1794. leurs calculs les embarras immenses qu'une guerre nationale, entreprise sur la Vistule, occasionnerait à nos ennemis, et ils n'avaient rien négligé pour encourager Kosciusko, Mostowsky et les autres chefs polonais qui étaient venus réclamer l'appui de la France. Robespierre et le comité de salut public se montrèrent beaucoup moins empressés à venir en aide à la Pologne et à engager la France dans cette cause. Ils ne renonçaient jamais à l'idée de conclure une paix séparée avec la Prusse; mais, pour en arriver à de telles fins, il était nécessaire d'abandonner la Pologne à ses destinées, et de ne donner sous ce rapport, au cabinet de Berlin, aucun sujet d'inquiétudes. Les révolutions et les cours, quel que soit leur drapeau, ne sont que trop souvent portées à adopter la même diplomatie; et le comité de salut public, à l'égard de la Pologne, ne faisait que suivre, à son insu, le système de Louis XV.

Attitude des diverses puissances.

Quoi qu'il en soit, l'insurrection polonaise, en éclatant, au mois d'avril 1794, sur les frontières de la Prusse et de l'Autriche, préoccupa l'attention de ces deux puissances et les contraignit à diviser leurs efforts ou leur action. En même temps, ce mouvement national ne permit point à la Russie d'agir par elle-même contre la France, et ce fut pour la convention une circonstance très-heureuse. L'empereur d'Allemagne, qui s'était rendu dans les Pays-Bas autrichiens pour surveiller par lui-même les opérations de ses lieutenants, commença à se dire qu'il était temps de revenir à Vienne et d'observer de ses propres yeux ce qui se passerait en Gallicie : or, pendant son séjour en Belgique, il ne dut pas se méprendre sur les dispositions de

ce pays à l'égard de la domination autrichienne. L'Angleterre, en ce qui concernait la Pologne, dont elle avait autrefois embrassé la cause, suivit l'exemple du comité de salut public et de Robespierre. Elle laissa tranquillement la Russie, la Prusse et l'Autriche se partager ce royaume malheureux : en présence de la nécessité d'écraser la France, elle dédaigna la politique de principes et de sentiments. La Suisse, la Suède et le Danemark continuèrent de demeurer neutres; la Turquie rompit tout rapport avec la république française et refusa de reconnaître ses ambassadeurs. En Italie, le roi de Naples, se trouvant dans l'impuissance de prendre une part active à la coalition, ajourna le départ de ses troupes et rappela ses flottes : la république de Gênes ne témoigna à la France que des sympathies stériles, et les flottes anglaises vinrent jusque dans ses ports attaquer le commerce français et abattre notre pavillon; la Toscane consentit à renvoyer le chargé d'affaires républicain, mais elle refusa d'entrer dans les hostilités; le roi de Sardaigne persista énergiquement dans sa lutte contre la France; et la république de Venise (elle existait encore), se faisant illusion sur sa faiblesse, mais exaltée par les souvenirs du temps où son doge épousait la mer, eut l'imprudence de lever des troupes, d'armer des vaisseaux et d'entrer dans la coalition : quant à l'Espagne, les victoires de Ricardos et les événements de la dernière campagne lui conseillaient de redoubler d'efforts et de persévérer dans la guerre. Telle était la situation politique de l'Europe au commencement du printemps de 1794. Avril 1794.

Les armées coalisées, qui entouraient encore notre

Mai 1794.

Situation réciproque des armées.

frontière du nord comme une ceinture de camps, pouvaient être ainsi numériquement évaluées : sur la ligne du Rhin, de Manheim à Bâle, le duc de Saxe-Teschen commandait les Autrichiens et les émigrés, formant ainsi une masse de soixante mille hommes; du côté de Mayence, étaient rassemblés soixante-cinq mille combattants, tant Prussiens que soldats recrutés dans les autres parties de l'Allemagne; le général autrichien Beaulieu, avec un corps de vingt mille hommes, couvrait le Luxembourg; et le général Blankenstein, ayant sous ses ordres des forces égales, défendait le pays de Trèves. Le prince de Kaunitz, avec une division de dix-huit mille hommes, campait sur la Sambre, devant Namur et Charleroi; enfin, l'armée principale, forte de cent vingt mille combattants, Autrichiens, Anglais, Hanovriens et Hollandais, se trouvait resserrée entre le Quesnoy et l'Escaut : cette armée obéissait, du moins en apparence, au prince de Cobourg, sous les ordres duquel le général Clairfayt commandait l'aile droite.

La France opposait à ses ennemis des forces au moins égales : c'était le moment où la république, par les soins du comité de salut public et surtout de Carnot, avait organisé pour sa défense, du nord au midi et de l'Océan au Var, onze armées, dont l'effectif, en y comprenant les garnisons, s'élevait à près de huit cent mille hommes. La plus considérable de ces armées, celle du Nord, était commandée par le général Pichegru, et comptait cent cinquante-quatre mille combattants, alors répartis dans plusieurs camps et places fortes qui s'étendaient de Dunkerque à Avesnes. L'armée de la Moselle, celle des Ardennes et celle du Rhin,

complétaient la garde des frontières, depuis le Hainaut jusqu'à Bâle; leur effectif, en y joignant les garnisons, s'élevait à près de deux cent quarante mille hommes. Mai 1794.

Sur les mers, l'Angleterre, qui venait d'accroître ses forces au moyen de subsides extraordinaires votés par le parlement, couvrait la Méditerranée et l'Océan de ses nombreuses escadres : et comme si la supériorité incontestable de ses armements ne l'avait pas suffisamment rassurée, elle avait eu la pensée, jusqu'alors inouïe, de mettre la France entière en état de blocus et d'interdire aux nations demeurées neutres le droit de commercer avec la république et de faire entrer des marchandises dans ses ports. La Russie et les États d'Allemagne, en hostilité ouverte contre la France, n'avaient point cherché à combattre cette prétention par des motifs tirés du droit des gens; la Hollande, que la question intéressait autrement, avait été forcée par son prince souverain, Guillaume d'Orange, l'humble vassal et le protégé de Pitt, d'accepter le droit maritime inauguré par le cabinet de Saint-James, et d'employer, au besoin, ses flottes et ses ressources maritimes à écraser la France. La Suède et le Danemark continuèrent seuls à protester contre la prétention de l'Angleterre : ces deux puissances, nonobstant les représentations et les menaces du ministère britannique, persistèrent, aussi bien que les États-Unis, à transporter dans les villes maritimes de la France leurs denrées, leur bois de construction, le fer, le chanvre, les produits de leur industrie ou de leur sol; et la république trouva ainsi les moyens de s'approvisionner et de réparer ses pertes.

Mai 1794.

Quant à la Suisse, dont la neutralité bienveillante était toujours respectée, elle offrait à la France un marché commode et précieux, sur lequel la république pouvait à la fois s'approvisionner et écouler ses propres marchandises.

Opérations de l'armée des Alpes.

Depuis la conquête de la Savoie et le siége de Lyon, l'armée des Alpes ne s'était guère signalée que par sa patience à supporter les fatigues d'une guerre de montagnes assez obscure. Successivement commandée par Montesquiou et Kellermann, l'un émigré, l'autre emprisonné comme suspect, cette armée était placée, en 1794, sous les ordres du général Dumas, homme de couleur, militaire brave et dévoué. Le 4 germinal an II (24 mars 1794), nos soldats dirigèrent une attaque infructueuse contre le mont Cenis. Vers le milieu de floréal, ils effacèrent généreusement le souvenir de cet échec, en se rendant maîtres, au prix de mille dangers, du petit Saint-Bernard et du mont Valaisan, que l'ennemi avait fortifiés, avec des peines infinies, par des retranchements creusés dans le roc, et armés de bouches à feu transportées à force de bras. Trente pièces de canon, plusieurs obusiers, des objets d'armement de toute nature, furent le fruit de cette victoire; et l'ennemi fut rejeté, à travers les glaces et les neiges, sur le revers oriental des Alpes savoisiennes. Le 25 floréal (14 mai), le général Dumas, ayant formé son armée sur trois colonnes, manœuvra pour s'emparer des hauteurs du mont Cenis: cette triple attaque, énergiquement conduite, fut heureuse; des sommets réputés inaccessibles furent emportés à la baïonnette par les troupes républicaines, malgré la

Combat du mont Cenis.

résistance des Austro-Sardes et d'une poignée d'émigrés français, chargés de la défense. Les Austro-Sardes se retirèrent; mais le petit corps d'émigrés, cerné de toutes parts et entouré de précipices, rappela, par l'étrange dévouement de ceux qui le composaient, les exemples des combats antiques. Les royalistes, près de tomber entre les mains des républicains, qui ne pouvaient que les envoyer à l'échafaud, aimèrent mieux périr que de se rendre. Ils brisèrent leurs armes, s'embrassèrent avec enthousiasme, et se précipitèrent, au cri de *Vive le roi!* dans les abîmes dont ils étaient environnés. Les avantages que l'armée des Alpes venait de remporter promettaient une brillante campagne; mais, les armées de la république ayant subi quelques revers du côté du Rhin, le comité de salut public ordonna au général Dumas de détacher dix mille hommes de ses troupes, et de les envoyer en Alsace: Dumas obéit, et, trop faible ensuite pour marcher en avant, il se borna à mettre l'armée sur la défensive; puis il ne tarda pas à être appelé dans la Vendée. Mai 1794.

On a vu que l'armée d'Italie, occupée à combattre dans les Alpes maritimes, avait été confiée aux soins du vieux général Dumerbion, sous les ordres duquel commandaient Bonaparte et Masséna: à l'ouverture de la campagne de l'an II, cette armée appuyait sa droite à Menton, sur la Méditerranée, et sa gauche à Entrevaux, dans les Basses-Alpes. Les ducs d'Aoste, de Montferrat et de Chablais, et le lieutenant général Colli, commandaient, entre le Pô et la Méditerranée, les divers corps de l'armée austro-sarde, forte d'environ cinquante-trois mille hommes, dont huit mille Au- Opérations de l'armée d'Italie.

Mai 1794. trichiens et quarante-cinq mille Piémontais. Sur ce nombre, dix-huit mille combattants défendaient la redoutable position de Saorgio, devant laquelle les Français avaient échoué l'année précédente. Le comité de salut public ordonnait de forcer cette position; mais le général d'artillerie Bonaparte conseillait de la tourner par la gauche, et de contraindre l'ennemi à l'abandonner lui-même. Le 27 germinal (6 avril), Masséna fut chargé de cette opération, et se mit en mouvement avec un corps de vingt mille hommes, marchant sur trois colonnes commandées par les généraux Hamel, Mouret et Laharpe. Le lendemain, Mouret s'empara de la ville et de la vallée d'Oneille; les jours suivants, Masséna occupa Ponte-di-Nave, Ormea et Garessio ; un combat meurtrier le rendit maître des redoutes de Col-Ardente. Ces succès rapides, joints aux manœuvres habiles de Dumerbion, assurèrent la prise des retranchements de Saorgio, qui furent attaqués de front et sur les derrières, et que l'ennemi n'osa défendre. Ces avantages portèrent leurs fruits. Belvédère, Rocabiglière et Saint-Martin, trois positions importantes, tombèrent au pouvoir des Français, et, peu de jours après, les généraux divisionnaires Garnier et Macquart s'emparèrent des cols de Fenestre et de Tende. Le résultat de ces combats heureux fut d'assurer l'occupation du comté de Nice, et d'établir une ligne de communication entre l'armée d'Italie et celle des Alpes. Les portes de l'Italie étaient ouvertes aux Français, et toutefois leur armée, se trouvant réduite, par les maladies et la garde des villes, à un effectif de trente-cinq mille combattants, se vit, pendant quelques mois, hors

d'état de continuer sa marche victorieuse, et obligée de garder l'offensive. Fév. 1794.

Événements militaires sur la frontière des Pyrénées occidentales.

Jusqu'à ce jour, les événements militaires avaient été d'une faible importance sur la frontière des Pyrénées occidentales. Réorganisée pendant l'hiver, l'armée, qui sur ce point défendait le territoire de la république, était commandée par le général Muller, ayant sous ses ordres Moncey, Frégeville, Laborde, Marbot, et quarante bataillons, répartis en trois divisions principales. Ces forces, tournées vers le Guipuscoa et la Navarre, occupaient la tête des vallées qui conduisent en France, depuis le Seiston et la haute Nive jusqu'à Saint-Jean-de-Luz. Vingt-cinq mille Espagnols, distribués en trois corps, et commandés, sous les ordres de don Ventura Caro, par les généraux d'Ossuna, Gil et Urrutia, étendaient leurs lignes de la vallée de Bastan jusqu'à Burguette. Le front des deux armées était protégé par des redoutes. En avant de Saint-Jean-de-Luz, les Français gardaient une position importante, que, selon le vocabulaire républicain, ils appelaient le *Camp des Sans-Culottes*. Le 17 pluviôse (5 février), quinze mille Espagnols attaquèrent ce camp : l'entreprise était hardie ; la position des sans-culottes était couverte par trois formidables redoutes hérissées d'artillerie ; en avant, les républicains avaient des épaulements en retraite, et qui formaient ainsi une défense par échelons. Les ennemis, rangés sur quatre colonnes, eurent d'abord l'avantage, et forcèrent les lignes françaises de se replier ; mais lorsqu'il s'agit d'enlever la redoute de la Liberté, puissamment fortifiée, les Espagnols, arrêtés et écrasés par le feu de

Attaque du camp des Sans-Culottes.

Mars 1794. l'artillerie, furent obligés de battre en retraite. Les Français, sortant de leurs retranchements, poursuivirent l'ennemi, et lui tuèrent un grand nombre d'hommes. Après cette tentative infructueuse des Espagnols, les deux armées restèrent quelque temps sur la défensive. Quelques engagements obscurs eurent lieu durant les mois de ventôse et de germinal; mais le général Muller reçut du comité de salut public l'ordre d'entrer en Espagne, et, après beaucoup d'hésitations, motivées sur l'insuffisance de ses forces, il se détermina à obéir. Le 15 prairial (3 juin), l'armée des Pyrénées occidentales s'empara des cols de Maya, d'Ispégny et de Berderitz; dans les journées des 28 et 29 du même mois, elle chassa les Espagnols des positions qu'ils avaient prises sur les montagnes de Mandale, du Diamant et de mont Vert; le 5 messidor (23 juin), le général Caro essaya vainement de reprendre ces hauteurs: il fut repoussé, et perdit sept à huit cents hommes. A la suite de ce combat malheureux, la cour d'Espagne disgracia Caro, et le remplaça par le comte de Colomera, vieillard sans talents et sans énergie. Peu de jours après, un corps d'Espagnols et d'émigrés français fut attaqué par le général Moncey à Arquinzun, sur la gauche de Berderitz; après une courageuse défense, les émigrés se virent forcés dans leurs positions, et réduits à se replier sur Urouïta.

Opérations du côté des Pyrénées orientales.

A l'autre extrémité de la frontière d'Espagne, l'armée des Pyrénées orientales se préparait à effacer par des victoires le souvenir des revers qui avaient marqué sa dernière campagne. Au mois de nivôse an II, cette armée, décimée par les fatigues de la guerre,

par les privations et les maladies, comptait un peu plus de trente mille hommes, parmi lesquels un grand nombre gisaient dans les hôpitaux. Le vieux Dagobert avait repris le commandement du corps de Cerdagne, à Puycerda ; sa gauche s'appuyait sur la Tet et le Canigou, son centre était à Villefranche, sa ligne droite se prolongeait sur le territoire espagnol, de Belver jusqu'au col de Ternere. Sur ces entrefaites, Dugommier, qui venait de soumettre Toulon, avait reçu ordre de se porter sur les Pyrénées orientales, et d'y prendre le commandement de l'armée française : par ses soins, les cadres se reformèrent, les troupes furent organisées pour une guerre de montagnes, la discipline reprit son autorité, et toute la côte fut mise en état de défense. De leur côté, les généraux espagnols prenaient toutes les dispositions que réclamaient les besoins de la guerre ; leur armée, affaiblie et démoralisée, recevait des encouragements et des renforts : couverte par le Tech depuis le camp de Boulou jusqu'à la mer, elle s'adossait aux Pyrénées et à une chaîne de collines hérissées de retranchements et de redoutes. Mars 1794.

Dagobert voulait tourner l'armée ennemie, enlever Girone par un coup de main, et placer le général espagnol Las Amarillas dans un triangle formé par les deux divisions de l'armée française, et dont la base se serait appuyée sur la mer. Dugommier cherchait au contraire à forcer le col de Porteil et la route de Bellegarde, afin de pénétrer en Catalogne par cette communication. Bien que ce plan fût loin d'être le meilleur, en sa qualité de général en chef Dugommier le fit

Mai 1794. prévaloir, et Dagobert eut ordre de se tenir en observation. Ce vieux général, que le repos indignait, ne se conforma pas entièrement aux volontés de son chef hiérarchique ; il tenta une expédition contre la Seu d'Urgel, alors défendue par le général Saint-Hilaire. Cette expédition réussit ; mais, faute d'artillerie, elle ne fut qu'un coup de main heureux et sans résultat. Ce fut la dernière action militaire de Dagobert, qui, atteint de la fièvre, mourut pauvre et dévoué comme un soldat de l'ancienne Rome. Il fallut se cotiser dans l'armée pour subvenir aux frais de ses funérailles.

La cour d'Espagne, reprochant à Las Amarillas ses lenteurs et ses fausses mesures, confia au général La Union le commandement de l'armée destinée à agir dans le Roussillon. La Union, voyant avec déplaisir les troupes espagnoles éparpillées sur un territoire accidenté, et où il était facile d'isoler les corps l'un de l'autre, opéra un mouvement de concentration, et se retrancha sur le Tech, dans la plaine Boulou, à l'abri de batteries et de redoutes établies sur des hauteurs qui dominent cette position. La gauche des Espagnols s'étendait encore depuis Céret jusqu'à Oms, et leur droite s'appuyait sur Collioure et Port-Vendre.

Le 9 floréal (28 avril), l'aile gauche du comte La Union fut attaquée et mise en déroute par les Français ; le 11, l'attaque fut générale sur toute la ligne. Ce jour-là, le général Pérignon, à la tête d'une division de l'armée républicaine, enleva successivement à l'ennemi les deux redoutes de la Trompette et de Montesquiou, qui furent courageusement défendues. Le lendemain 12 (1er mai), les Français, marchant sur

Mai 1794.

Attaque du camp de Boulou.

les deux rives du Tech, attaquèrent simultanément les deux ailes du camp de Boulou. A la vue de leurs ennemis, les Espagnols, jusque-là si braves, furent saisis d'une inquiétude vague, qui se changea en panique, du moment où ils se virent coupés du côté de la route de Bellegarde. L'abandon du camp fut précipitamment décidé, et les troupes, cernées de toutes parts, commencèrent l'une des retraites les plus désastreuses dont l'histoire de nos guerres fasse mention : les divers corps de l'armée d'Espagne se jetèrent pêle-mêle avec leurs bagages, et au milieu de la plus horrible confusion, vers l'étroit passage de Porteil, qui fut bientôt encombré de cadavres, de chevaux, de caissons et de fugitifs, exposés à la mousqueterie et sabrés par la cavalerie. Cent quarante pièces de canon, huit cents mulets, des effets de campement pour une armée, et deux mille prisonniers, demeurèrent au pouvoir des Français. Le comte de La Union ne parvint à rallier ses troupes que quelques jours après, sous les murs de Figuières.

Le 18 floréal, le général Augereau, l'un des lieutenants de Dugommier, enleva aux Espagnols le village de Saint-Laurent de la Muga, qui renfermait des fabriques de drap et des magasins bien approvisionnés : ce fut pour les Français une précieuse ressource, car ils étaient à demi nus et manquaient de tout, sinon de munitions et d'armes de guerre. Grâce à la déroute des Espagnols, Saint-Elne, Port-Vendre et Collioure, trois places françaises alors occupées par des garnisons ennemies, furent successivement investies et prises par les troupes de la république. Cependant la

Avril 1794. division de Dagobert, étant alors commandée par le général Doppet, se porta sur les derrières de l'ennemi, et chercha à tourner l'armée espagnole par sa gauche. Cette expédition, assez mal dirigée, se réduisit au pillage et à l'incendie de quelques bourgs. Le 7 messidor (25 juin), une division espagnole, ayant pris l'offensive contre le corps français qui occupait la Cerdagne, attaqua Puycerda, et fut repoussée avec perte.

Opérations de l'armée du Nord

Mais c'était sur la frontière de Flandre que se portaient alors le plus considérable effort de la coalition et la principale résistance de la république : de Dunkerque à Maubeuge et de Lille à Namur, près de trois cent mille hommes, rassemblés pour envahir ou pour défendre le territoire français, étaient déjà en présence, et attendaient l'ordre d'agir. On touchait aux premiers jours de germinal.

Le plan de l'ennemi, d'après les conseils de Mack, consistait à s'emparer de Landrecies, et à marcher sur Paris : Pichegru, qui avait deviné en partie cette détermination, avait ordre de secourir la place assiégée, et de faire échouer les projets de la coalition anglo-germanique. L'armée française était composée, en grande partie, de paysans sans habitude de la guerre, et de nouvelles recrues révolutionnaires : pour les former à la discipline et les accoutumer au feu, Pichegru livra divers combats d'avant-postes et quelques escarmouches, dont le résultat fut favorable à l'ennemi.

La ville de Landrecies avait jadis arrêté Charles-Quint; elle était sans doute, et grâce aux souvenirs

historiques, une place réputée importante dans les annales de l'Empire; mais la France la considérait à peine comme un des points fortifiés de la frontière du Nord : on se préoccupait assez peu à Paris de la destinée de Landrecies, et, dans l'opinion des gens de guerre les plus graves, c'était une faute pour les alliés que de porter toute leur attention sur une place très-secondaire, et dont la possession était loin de leur ouvrir les routes de Paris. Le 27 germinal (16 avril), l'empereur d'Allemagne passa en revue quatre-vingt-dix mille hommes dans la plaine de Cateau. Le lendemain, cette armée, qui, en agissant par masse, pouvait détruire facilement, et l'une après l'autre, les divisions françaises, alors dispersées, fut répartie par le prince de Cobourg en huit colonnes, destinées à agir séparément èt dans des directions divergentes. Ainsi, dès les premiers jours, l'inintelligence des chefs ennemis compromettait le sort de la campagne, et ne permettait d'attendre aucun résultat décisif. Mai 1794.

L'armée française, mieux dirigée, aurait pu mettre à profit les fautes de ses adversaires. Si le comité de salut public eût compris les nécessités de la situation, il eût donné à Pichegru l'ordre de concentrer ses forces et de marcher en avant sur Namur : c'était là le champ de bataille naturel où l'on pouvait battre utilement les Autrichiens, et leur enlever les Pays-Bas par une seule victoire. Au lieu d'adopter ce système, Carnot pensait qu'il y avait lieu d'agir de Guise sur le centre des coalisés, et d'opérer une double diversion, en lançant deux corps d'armée destinés à manœuvrer séparément, l'un sur la Lys, l'autre sur la Sambre. Les représentants

Mai 1794. du peuple Saint-Just et Lebas, en mission à l'armée du Nord, veillaient à ce que ce plan fût ponctuellement suivi.

Les troupes françaises, réparties en sept colonnes, se mirent en mouvement vers le commencement de floréal; mais leurs attaques, mal combinées, échouèrent presque toutes; et l'une des colonnes, formée de la division du général Chappuis, essuya un sanglant revers devant les redoutes de Troisville, défendues par le duc d'York. Cette défaite partielle coûta aux républicains quatre mille hommes mis hors de combat et trente-cinq pièces de canon. Les Français rentrèrent donc de nouveau dans leurs positions; mais ils restèrent victorieux, vers leur aile gauche, en West-Flandre. Le mouvement qu'ils opéraient sur ce point donna de l'inquiétude au prince de Cobourg et ne permit pas à ce général d'oser tirer parti de sa victoire. Le 10 floréal (29 avril), les républicains firent une nouvelle tentative pour délivrer Landrecies, mais elle fut malheureuse.

L'expédition des Français dans la West-Flandre était dirigée par les généraux Moreau et Souham : le premier, à la tête de vingt mille hommes, investit Menin; l'autre, qui avait sous ses ordres trente mille combattants, réussit à s'emparer de Courtray. Cependant le général Clairfayt manœuvrait pour protéger le territoire, menacé par la gauche de l'armée française; mais il avait besoin de renforts, et il en réclamait en vain du prince de Cobourg. Réduit à des forces insuffisantes, il prit position à Moëscroën et aux moulins de Castel, où il ne tarda pas à être attaqué par les troupes françaises.

Un corps de dix-huit mille coalisés, malgré le courage et la science militaire de Clairfayt, ne pouvait opposer une longue résistance à une armée de cinquante mille hommes. Le 10 floréal, le général Souham commença l'attaque; et, après quatre heures de combat, il emporta à la baïonnette les retranchements et les hauteurs de Castel. Le même jour, Moreau battit à Moëscroën une division hanovrienne; quelques heures après, il reparut devant les remparts de Menin. Cette place, alors assiégée et bombardée par les Français, refusait de se rendre, et les grenadiers républicains demandaient qu'on donnât le signal de l'assaut. Le général Vandamme, qui dirigeait le siége, fit remarquer à ses soldats la profondeur des fossés et la hauteur des murailles : « Eh! qu'importe? répondirent-ils; laissez-nous com« mencer l'attaque; nos cadavres serviront de fascines « à nos camarades pour escalader les remparts. » Cependant, le lendemain, la garnison de Menin, composée d'Autrichiens et d'émigrés, désespérant d'être secourue, s'ouvrit un passage à travers la ligne française, et opéra courageusement sa retraite sur Bruges : alors la ville de Menin, abandonnée à ses propres ressources, prit le parti d'ouvrir ses portes aux troupes républicaines. Cet avantage, dont la division de Moreau était fière, fut compensé par des revers du côté de la Sambre. Sur ce point, en effet, après avoir soutenu avec un vrai courage les horreurs d'un siége et d'un bombardement, la population de Landrecies se résigna enfin à capituler, et les armées coalisées entrèrent triomphantes dans cette ville en ruine.

Mai 1794.

Combat de Menin.

Le général Mack persistait à demander qu'on mar-

Mai 1794. chât sur Paris; et, afin que l'armée d'invasion fût couverte sur ses ailes et sur ses derrières, il conseillait d'inonder la West-Flandre, et d'appeler l'armée prussienne entre la Sambre et la Meuse. Ce plan fut rejeté ou paralysé par la résistance timide et envieuse du prince de Cobourg; les alliés restèrent dans l'indécision, au milieu des dangers d'une défensive faible et incohérente : c'était d'ailleurs le moment où l'attention de l'empereur et de son conseil se détournait des affaires de la France, pour se reporter sur les événements dont la Pologne était le théâtre. La campagne était ouverte depuis six semaines, et aucun acte décisif ne l'avait encore signalée.

Bientôt Carnot et ses collègues, éclairés par les premiers résultats de cette campagne, changèrent de plan et tracèrent aux généraux un nouveau système d'opérations. Jourdan, qui commandait alors l'armée de la Moselle, reçut l'ordre de se porter avec quarante-cinq mille hommes du côté des Ardennes, et d'opérer sa jonction avec le corps de l'armée du Nord, qui manœuvrait sur la Sambre, et qui, jusqu'alors, n'avait pu réussir à chasser de ses positions l'armée du prince de Kaunitz. Le comité de salut public prescrivait à Jourdan de s'emparer de Charleroi, et de poursuivre ses avantages.

Combat de Courtray. Tout paraissait concourir à l'exécution de ce plan. Le prince de Cobourg, maître de Landrecies, s'était enfin décidé à sortir de son inaction ; mais, au lieu de se jeter sur les routes de Paris, il avait fait un mouvement sur la droite des opérations pour secourir et dégager l'armée de Clairfayt, et sauver la Flandre

occidentale. Ce mouvement, s'il eût été exécuté avec vigueur et intelligence, aurait pu amener des résultats importants; car il était encore possible aux alliés, réunis sur ce point au nombre de quatre-vingt-dix mille hommes, de couper la gauche de l'armée de Pichegru du côté de Lille, et de forcer cette armée de combattre avec la mer du Nord à dos, ce qui l'eût mise dans un péril imminent. Sur ces entrefaites, le général Clairfayt faisait de nouveaux efforts pour s'emparer de Courtray, et déjà il occupait un faubourg situé à la porte de Bruges. Le 22 floréal (11 mai), il fut attaqué par les républicains, et, après un combat opiniâtre qui dura jusqu'à la nuit, il fut forcé de se replier. Mai 1794.

Les Français avaient compris le danger dont les menaçait le nouveau plan de l'ennemi; les généraux Souham et Moreau se hâtèrent de marcher sur Turcoing pour assurer leurs communications avec Lille, et ils réussirent à arriver assez à temps pour s'établir dans cette position. De part et d'autre les armées opérèrent un mouvement de concentration sur Turcoing, et tout annonça une bataille prochaine.

Le 28 floréal (17 mai), en l'absence de Pichegru, qui s'était porté sur la Sambre pour y réparer les échecs subis par l'aile droite, l'armée de la république se trouvait commandée par Souham et Moreau. Tandis que Moreau manœuvrait pour contenir le corps de Clairfayt, et l'empêcher d'opérer sa jonction avec le gros de l'armée ennemie, Souham, avec quarante-cinq mille hommes, marcha sur Turcoing, et y attendit le général Bonnaud, qui, de Lille, devait lui amener un renfort de vingt mille combattants. De petits détache-

Mai 1794. ments furent envoyés à l'extrême gauche et du côté de Saint-Amand, pour contenir le corps de l'archiduc Charles : ce prince n'amenait d'ailleurs à sa suite que des troupes épuisées.

Une colonne hanovrienne, commandée par le général de Busch, attaqua la position de Moëscroën, où les Français étaient retranchés ; mais les républicains lui opposèrent une résistance opiniâtre, et donnèrent à la division de Souham le temps d'arriver à leur secours. Une autre colonne ennemie, aux ordres du général Otto, s'empara de Turcoing ; mais s'étant vue dans la nécessité de soutenir le corps hanovrien, déjà mis en fuite, cette colonne se morcela, et ne put laisser dans la ville des forces assez considérables pour la défendre. Le duc d'York ajouta aux inconvénients de cette situation, en disséminant ses forces sur une ligne beaucoup trop étendue. Les autres colonnes ennemies commirent la même faute ; et toutefois, dans la soirée, le corps de l'archiduc Charles obtint un léger avantage, en refoulant au-devant de lui une division de l'armée française.

Bataille de Turcoing. Le 29 floréal, la bataille s'engagea dès le point du jour. La ville de Turcoing, faiblement défendue par l'ennemi, fut emportée par des forces bien supérieures en nombre, et, de ce côté, la déroute des coalisés fut complète : tandis que le corps de Souham se signalait ainsi, le corps du général Bonnaud, fort de seize mille hommes, attaqua vigoureusement les Anglais, qui se croyaient à couvert, et qui se défendirent avec énergie dans leurs positions de Mouvaux et de Roubaix : ils en furent chassés, et se rejetèrent en désordre sur

la route de Tournai : le duc d'York courut les plus grands dangers en fuyant, et faillit tomber au pouvoir des Français. En quelques heures, la confusion devint générale chez les coalisés; et les deux divisions de gauche, commandées par l'archiduc Charles et le général Kinsky, restèrent dans une inaction inconcevable, sans tenter un mouvement pour disputer la victoire à un ennemi inférieur en nombre. De son côté, le général Clairfayt, arrêté vers la Lys par une division française, se retira après avoir pris aux Français quelques pièces de canon. Le reste de l'armée ennemie fuyait en désordre. Soixante mille Français, profitant des fautes et de l'incapacité des généraux de la coalition, avaient battu et mis en déroute une armée de quatre-vingt-dix mille hommes. La bataille de Turcoing fit évanouir le fameux *plan de destruction* imaginé par Mack, et sauva de l'invasion ennemie le territoire de la Flandre française. La perte des alliés se borna du reste à trois mille hommes mis hors de combat, et à soixante pièces de canon. L'effet moral produit par cette affaire aurait dépassé de beaucoup ces résultats matériels, si Pichegru se fût mis en devoir de tirer parti de la victoire de ses lieutenants; mais il demeura trois jours dans l'inaction, et l'armée ennemie eut le temps de réparer ses pertes et de reformer sa ligne de bataille. Le 4 prairial (23 mai), l'armée ennemie se trouvant appuyée sur l'Escaut, un combat imprévu et meurtrier fut livré à Pont-à-Chin : sept ou huit mille hommes périrent de part et d'autre, et les Français furent obligés de renoncer à l'attaque; de leur côté, les Impériaux, mal dirigés, et fatigués

Mai 1794.

Combat de Pont-à-Chin.

Juin 1794. d'une bataille de douze heures, ne tirèrent aucun parti de leur avantage, et se bornèrent à demeurer sur la défensive, devant Tournai.

Investissement et siége d'Ypres.

Le corps d'armée de Clairfayt était retranché à Thielt. Afin d'attirer ce général hors de ces positions, Pichegru ordonna à Moreau de se porter sur Ypres : malgré cette démonstration, Clairfayt ne voulut point quitter ses retranchements; mais les Français se déterminèrent à convertir l'attaque d'Ypres en un siége régulier. Vers le même temps, les Autrichiens envoyèrent un renfort de vingt mille hommes sur la Sambre. Cependant les travaux du siége d'Ypres furent dirigés d'abord avec lenteur, et bientôt poussés avec activité par le commandant Dejean : le 23 prairial, la ville d'Ypres étant menacée par dix batteries, et une première parallèle étant ouverte, Moreau fit sommer la garnison de se rendre : sur le refus du commandant ennemi, la ville fut bombardée. Clairfayt essaya de la dégager; mais le corps de trente mille hommes qu'il employa à cette expédition fut tenu en échec et repoussé par les Français, bien inférieurs en nombre; et Clairfayt se vit contraint de se replier sur son camp de Thielt. Le 30 prairial (18 juin), la ville d'Ypres ouvrit ses portes à la division de Moreau, et la garnison de six mille hommes que renfermait cette place fut envoyée prisonnière dans l'intérieur de la France : les républicains trouvèrent dans la ville cent pièces de canon et des approvisionnements considérables.

Pendant que Pichegru poursuivait ses opérations sur la Lys et l'Escaut, les événements n'étaient pas moins importants du côté des Ardennes, où se ras-

semblait la grande armée de Sambre-et-Meuse, dont le commandement venait d'être donné à Jourdan. Ce général n'était point encore arrivé à son poste, et ses soldats, rassemblés derrière la Sambre, avaient trois fois, mais sans succès, essayé de franchir cette rivière. Ces tentatives réitérées avaient pour objet de faire tomber Charleroi au pouvoir des républicains, et de permettre à ces derniers de s'établir dans le comté de Namur. Chaque jour les Français et leurs ennemis en venaient aux mains sur un front de bataille de quarante lieues d'étendue, où tous les postes étaient occupés : du sort de Charleroi paraissait dépendre le résultat de la campagne, parce qu'une victoire sur la Sambre, en opérant une diversion, pouvait seule assurer le succès des tentatives de Pichegru dans la Flandre autrichienne.

Juin 1794.

Opérations militaires sur la Sambre.

Le 10 prairial (29 mai), l'armée des Ardennes avait réussi à investir Charleroi et à commencer le bombardement de cette ville ; le 14, les Autrichiens, commandés par le prince d'Orange, et combattant sous les yeux de l'empereur, dégagèrent la place et repoussèrent les Français sur la rive droite de la rivière : mais en peu de jours l'arrivée de Jourdan et de ses renforts, qui élevaient à soixante-seize mille hommes l'armée de Sambre-et-Meuse, fit pressentir de la part des Français une vigoureuse revanche. Cependant les Autrichiens, abandonnés à leurs propres forces, appelaient vainement à leur aide le contingent promis par la Prusse. L'arrivée des Prussiens et du maréchal Mœllendorff sur la Meuse eût en effet changé subitement la face des choses ; mais ce général, docile aux

L'armée de-Sambre-et-Meuse assiége Charleroi.

Juin 1794. inspirations qui lui venaient de Berlin, préféra se tenir jusqu'au bout dans l'inaction, entre le Rhin et la Moselle. Par suite de ce refus de concours, justement qualifié de défection, les troupes impériales et les divisions anglaises se trouvaient resserrées entre l'armée de Pichegru et celle de Jourdan ; et le prince de Cobourg, ne sachant comment parer, avec cent trente-cinq mille hommes, au double danger dont le menaçaient sur ses ailes les cent mille combattants de l'armée du Nord et quatre-vingt-dix-mille soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse, hésitait à préserver la Flandre, ou à couvrir Charleroi. Sur ces entrefaites, pendant qu'il balançait, et que l'empereur, découragé, se résignait enfin à reprendre le chemin de Vienne, l'opiniâtre Saint-Just, armé de tous les pouvoirs du comité de salut public, enjoignit à Jourdan de tenter, pour la quatrième fois, le passage de la Sambre, et de recommencer le siége de Charleroi. Le 24 prairial, à la pointe du jour, ce mouvement fut effectué ; et l'ennemi, chassé de ses positions, se vit réduit à se réfugier dans la place, ou à s'établir en arrière. La division du général Hatry reçut ordre de rester devant Charleroi, et d'en faire le siége; les travaux, confiés au chef de bataillon du génie Marescot, furent entrepris sur-le-champ, et, dans la nuit du 26 au 27, les parallèles furent ouvertes. Le 28, le prince d'Orange, général intrépide et dévoué, attaqua résolûment les divisions françaises, échelonnées mal à propos sur un espace de trois lieues, et, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, il accabla l'une après l'autre les colonnes républicaines. C'était le moment pour le

prince de Cobourg de compléter la victoire du prince d'Orange, et d'en finir avec l'armée de Sambre-et-Meuse ; mais il préféra perdre du temps en des manœuvres stériles dont le but était de dégager l'armée de Clairfayt, toujours menacée par Pichegru. Juin 1794.

Le 30 prairial, l'armée de Sambre-et-Meuse, cédant aux injonctions de Saint-Just, franchit une cinquième fois la Sambre, reprit l'offensive sur la rive gauche, et jeta des bombes dans Charleroi. Les travaux du siége furent de nouveau poursuivis avec énergie. A la nouvelle de ces mouvements, le prince de Cobourg parut enfin comprendre la nécessité de se porter sur la Sambre, et d'abandonner aux forces anglaises et hanovriennes, commandées par le duc d'York, le soin de venir en aide à Clairfayt. Il partit donc de Tournai, se rendit à Ath, et arriva à Nivelles, où il se réunit à son aile gauche, aux ordres du prince d'Orange. Quatre jours furent encore perdus en hésitations ; mais le prince d'Orange, qui s'indignait de ces retards, ne cessait d'insister pour qu'on se portât en toute hâte au secours de Charleroi. On était au 7 messidor (25 juin), et depuis vingt-quatre heures le canon de Charleroi avait cessé de se faire entendre. Ce jour-là un parlementaire, envoyé par le commandant supérieur de la ville, s'était présenté au quartier général de Jourdan ; il était venu remettre les articles d'une capitulation honorable ; mais Saint-Just, présent à l'entrevue, avait refusé d'entrer en pourparlers : « Ce n'est point « un chiffon de papier, avait-il dit, c'est la place que « je demande. » Le soir même, Charleroi avait ouvert ses portes. Prise de Charleroi.

Juin 1794.

Bataille de Fleurus.

Au moment où la garnison défilait sur les glacis, on entendit dans le lointain le bruit du canon : l'armée de Sambre-et-Meuse et l'armée du prince de Cobourg étaient enfin aux prises près du village de Fleurus, non loin de la plaine où le prince d'Orange avait vaincu les Français dans la journée du 28 prairial, sur ce champ de bataille trois fois couvert de nos ossements, et que, vers la fin du dernier siècle, le maréchal de Luxembourg avait illustré par une grande victoire.

Le 8 messidor, au point du jour, la bataille s'engagea sur toute la ligne. L'armée du prince de Cobourg était forte de soixante et dix mille hommes; celle de Jourdan en comptait à peine soixante mille : de plus, comme elle avait à dos la Sambre, et qu'elle occupait une ligne démesurée, elle avait tout à craindre d'un ennemi supérieur en nombre, pour peu qu'il eût voulu en venir à un effort vigoureux contre l'une de ses extrémités. Le prince de Cobourg ne sut point profiter de cette faute. Aussi bien que Jourdan, il donna un développement de dix lieues au front de son armée; puis, après avoir formé cinq corps, subdivisés en neuf colonnes d'attaque, il prit la résolution d'aborder l'armée française sur tous les points à la fois : c'était la manie de cette époque, et le général Lascy avait le premier donné l'exemple de cette méthode vicieuse.

L'armée française était rangée en demi-cercle, en avant de Charleroi : ses deux ailes s'appuyaient sur la Sambre, le centre s'avançait jusqu'à Gosselies et Fleurus; les généraux de division Marceau, Lefebvre, Championnet, Morlot, Kléber, Montaigu, Daurier,

Hatry et Dubois, commandaient chacun, sous les ordres de Jourdan, des colonnes d'infanterie ou de cavalerie : tout le front de l'armée française était défendu par des retranchements et des redoutes. De son côté, l'armée ennemie faisait face à nos troupes, manœuvrant, sur toute la ligne, pour les culbuter et les déborder. Dans ce but, elle appuyait sa gauche sur les hauteurs de Beignée, de Tongrin et du Point-du-Jour ; son centre était adossé à la chaussée des Romains, sa droite s'étendait depuis Herlaymont jusqu'à Anderlues : les cinq corps principaux, dont la direction suprême appartenait au prince de Cobourg, avaient pour chefs secondaires le prince d'Orange, les généraux Latour et Quasdanowich, le comte de Kaunitz, l'archiduc Charles et le général Beaulieu. La cavalerie autrichienne était plus nombreuse et mieux aguerrie que la cavalerie française ; en revanche, Jourdan disposait d'une artillerie mieux servie et plus formidable. Le but de la bataille, du côté de l'ennemi, était d'opérer la délivrance de Charleroi, dont (circonstance incroyable!) le prince de Cobourg ignorait la prise. On a dit, pour justifier le généralissime autrichien, qu'il était secrètement instruit de l'entrée des Français à Charleroi ; et qu'au lieu d'engager la bataille il voulait se borner à de simples démonstrations, destinées à masquer un mouvement rétrograde. Cette explication est peut-être fondée ; elle s'accorde, dans tous les cas, avec le caractère bien connu et avec les antécédents militaires du prince de Cobourg. Quoi qu'il en soit, les colonnes d'attaque prirent la bataille au sérieux.

Sur l'aile droite de l'armée ennemie, l'intrépide

Juin 1794. prince d'Orange obtint d'abord l'avantage: à la tête de la première colonne du premier corps, il s'empara du calvaire d'Anderlues, de Fontaine-l'Évêque, et du château de Vespe. La division Daurier, qui défendait ces positions, allait se retirer en désordre derrière la Sambre, lorsqu'elle fut très à propos secourue par la division Montaigu, et le prince d'Orange fut rejeté sur Forchies. Vers le même temps, deux autres colonnes du premier corps ennemi, commandées par le général Latour, avaient débouché par les plateaux de Mont-à-Gouy et de Trasegnies, et chassé les avant-postes républicains de leurs positions. La division Montaigu avait même été contrainte de se replier au delà de Marchienne-au-Pont, et les troupes autrichiennes s'étaient vues un moment maîtresses de cette ville. Par malheur pour elles, l'échec subi par le prince d'Orange découvrit le flanc droit des colonnes du général Latour; et Kléber, en dirigeant contre l'ennemi deux corps commandés par Duhesme et Bernadotte, dégagea la division Montaigu, et força le général Latour de battre en retraite. Ainsi les Français l'emportaient sur leur gauche: du côté du centre, leur résistance vigoureuse faisait complétement échouer une attaque conduite par le général Quasdanowich; ce général se borna alors à engager une canonnade qui, de part et d'autre, se prolongea jusqu'au soir. Mais les efforts les plus considérables de l'ennemi se portaient sur la droite des Français, que l'aile gauche des Impériaux cherchait vainement à forcer. Tandis que le comte de Kaunitz, craignant le succès des manœuvres hardies de Championnet, se voyait réduit à imiter la prudence

de Quasdanowich et à canonner de loin notre ligne, le général Beaulieu, qui commandait le cinquième corps de l'armée alliée, avait d'abord réussi à chasser les tirailleurs de Marceau de leurs positions, et à s'emparer de Baulet et du bois de Velaine, sur la droite du village de Fleurus. Les troupes de Marceau, obligées de céder le terrain après un combat opiniâtre, se replièrent derrière les retranchements qu'elles avaient élevés dans les bois de Copiau. Attaquées de nouveau, culbutées, mises en déroute, elles se rejetèrent en partie sur la rive droite de la Sambre, tandis qu'une autre partie, soutenue par la voix et l'exemple de Marceau, s'arrêta dans le village de Lambusart, et entreprit de disputer à l'ennemi cette position, sur laquelle s'appuyait notre extrême droite. Il importait de conserver ce poste. Le général Lefebvre, qui était placé à Vaqué, en arrière de Fleurus, détacha une partie de ses troupes, et les dirigea sur Lambusart, pour soutenir la résistance de Marceau. Beaulieu, qui se vit arrêté dans sa marche offensive, prit le parti d'appeler à lui des renforts; mais Jourdan donna l'ordre à sa réserve de se porter en toute hâte sur le même point, et tout l'effort de la bataille fut concentré autour de Lambusart. De part et d'autre on se battait avec un acharnement égal, et l'on avait parfois à manœuvrer sur un terrain livré aux flammes: c'était le temps des moissons, et l'incendie dévorait les blés. Juin 1794.

La victoire appartenait à l'ennemi, si le prince de Cobourg, renonçant à combattre en même temps sur toute la ligne, avait opéré sur la gauche un mouvement de concentration qui lui aurait permis d'agir

Juin 1794. avec vigueur, et d'emporter Lambusart. Beaulieu le comprenait sans peine; aussi mandait-il à Kaunitz et à l'archiduc Charles de soutenir ses efforts, en dirigeant de leur côté, contre les Français, une attaque vigoureuse. Mais Jourdan n'épargnait rien pour tenir les Impériaux en échec sur sa droite : présent à tous les mouvements de ces généraux divisionnaires, il donnait sur tous les points des ordres utiles ; il encourageait et réprimandait, selon les nécessités du combat; et, au milieu de la confusion apparente qui régnait sur ce vaste champ de bataille, résolu à vaincre ou à mourir, il défendait, sous peine de trahison, qu'on parlât de retraite.

En ce moment, dans les rangs de nos ennemis circula le bruit de la prise de Charleroi, et bientôt les Impériaux se lassèrent de leurs efforts et de leurs sacrifices. Il était six heures du soir. Le prince de Cobourg donna l'ordre de se replier, et tous les corps placés sous ses ordres abandonnèrent aux Français une victoire qu'avec moins d'indécision et plus de persévérance l'ennemi aurait encore pu remporter. Les alliés se retirèrent en bon ordre sur Nivelles, et l'armée française rentra dans ses positions; elle n'en sortit que le lendemain, en découvrant que le prince de Cobourg était en pleine retraite. Durant la bataille, le général Jourdan avait cherché à s'assurer des mouvements de l'ennemi, en mettant à profit l'invention alors récente des aérostats. Cette affaire, si opiniâtrément disputée, coûta à l'armée républicaine six mille hommes tués ou blessés : l'armée coalisée en perdit plus de dix mille.

Telle fut la célèbre bataille de Fleurus, sujet d'orgueil de l'armée de Sambre-et-Meuse, et cause de salut pour la république. Cette victoire, importante par ses résultats, assura une seconde fois aux Français la conquête de la Belgique; elle répara les malheurs de Dumouriez à Nerwinden. Le marquis de Cornwallis, au nom de l'Angleterre, et le prince d'Orange, pour la Hollande, insistèrent vainement auprès du prince de Cobourg pour qu'on ne désespérât pas de l'issue de la campagne. Vainement ils demandèrent qu'on essayât de se maintenir en Belgique: le prince de Cobourg déclara qu'il était impossible de résister aux masses de la convention, et il annonça franchement sa détermination de se retirer sur la Meuse: c'était en quelque sorte séparer l'Autriche de l'Angleterre et de la Hollande, comme déjà la Prusse, par son inaction, s'était séparée de l'Autriche. Juillet 1794.

Dès ce moment, les deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse manœuvrèrent de concert, et sans rencontrer de sérieux obstacles. Vers le milieu du mois de messidor, elles s'emparèrent successivement de Mons, de Gand, de Tournai, d'Oudenarde, de Sombref, et enfin de Bruxelles, où elles opérèrent leur jonction dans la journée du 23 messidor (11 juillet). Quelques jours après, Louvain, Malines et Namur tombaient à leur tour au pouvoir des Français, et le drapeau de la république flottait de nouveau à Landrecies.

Tandis que les Autrichiens, fuyant devant nos armées, se rapprochaient de Cologne et de Coblentz, pour y maintenir au moins leurs communications avec l'Allemagne, le duc d'York et le prince d'Orange cher-

Juillet 1794. chaient à protéger la Hollande contre l'invasion dont la menaçait Pichegru. Ce général et son collègue Jourdan reçurent alors du comité de salut public l'ordre de suspendre la poursuite de l'ennemi, jusqu'au jour où la France aurait repris aux alliés les places du Quesnoy, de Condé et de Valenciennes, dont ils s'étaient rendus maîtres. Ils obéirent. Depuis l'ouverture de la campagne, les armées du Rhin et de la Moselle n'avaient remporté aucune victoire décisive ; elles avaient même subi un échec à Kaiserslautern, et, trop faibles numériquement pour se porter en avant, elles étaient restées sur la défensive, l'une derrière ses retranchements de la Queich, l'autre sur Bliescastel et Hornbach. Il est vrai que, de son côté, le général prussien Mœllendorff, établi sur la crête des Vosges, demeurait dans l'inaction et laissait en repos ses ennemis. Cette situation changea enfin, lorsqu'on apprit les victoires des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ; les armées du Rhin et de la Moselle reçurent des renforts, et le comité de salut public leur prescrivit de reprendre l'offensive, et d'entrer dans le Palatinat. L'armée du Rhin était commandée par Michaud ; l'armée de la Moselle, par Moreaux, qu'il ne faut pas confondre avec le lieutenant de Pichegru, dont le nom était à peu près semblable. Pendant que ces deux armées s'ébranlaient simultanément le 14 messidor (2 juillet), et chassaient les Prussiens des formidables positions qu'ils occupaient à Platzberg et à Tripstadt, la république française, fière des travaux de ses fils, et victorieuse sur toutes ses frontières, applaudissait au comité de salut public, lorsque Barrère, résumant ainsi les évé-

Opérations militaires sur le Rhin et sur la Moselle.

nements que nous venons de raconter, disait à la tribune : « Depuis l'Océan jusqu'au Rhin, il règne un « accord universel. On dirait qu'il n'y a qu'un général « qui commande et qu'une armée qui se bat; on dirait « qu'il n'y a qu'un triomphe : tel est le résultat de l'u- « nité du peuple français ! » Juillet 1794.

Guerre maritime.

La république était moins heureuse dans la Méditerranée et sur l'Océan. Cette marine française, naguère si forte, et qui, dans la guerre de l'indépendance américaine, avait pu balancer, dans les deux mondes, la puissance du pavillon anglais, était à la fois déchue de son importance et de sa gloire, depuis que l'émigration avait affaibli ses cadres, et entraîné ses officiers sous d'autres drapeaux. Le commerce d'outre-mer étant presque détruit, les équipages pouvaient à peine être recrutés par cette population de matelots que forment les voyages de long cours. Les chefs, substitués à la hâte aux officiers nobles, manquaient de science et d'expérience. Les anciens commandants qui étaient restés en France, et dont le ministre Monge avait judicieusement voulu utiliser les services, avaient fini par devenir eux-mêmes suspects d'aristocratie et de royalisme. Enfin, le comité de salut public n'avait cessé lui-même d'aggraver cette situation, en appliquant aveuglément à la marine le système révolutionnaire, qui consistait à se servir toujours d'hommes nouveaux et d'hommes jeunes. L'Angleterre, dont les traditions en pareille matière ne sauraient être impunément dédaignées, suit jusqu'à l'excès le principe contraire : ses flottes sont presque toujours dirigées par de vieux officiers, et son conseil d'amirauté ne se compose ha-

Mai 1794. bituellement que de marins éprouvés à la guerre, mais avancés en âge. La France ne devait pas tarder à recueillir le fruit des fautes que nous signalons; elle allait voir ses escadres et ses flottes dirigées par de jeunes hommes que la révolution avait poussés subitement aux premiers grades, et qui, trop souvent dépourvus d'expérience et de savoir, devaient compromettre la fortune maritime du pays par l'impatience d'un courage sans frein.

A l'époque de la création du gouvernement républicain, les forces maritimes de la Grande-Bretagne étaient de six cent soixante navires, dont cent soixante et dix vaisseaux de guerre et deux cent dix frégates. La France, avant l'émigration, aurait pu mettre en ligne quatre-vingt-un vaisseaux de guerre, soixante-neuf frégates, cent quarante bâtiments de moindre importance, tels que corvettes, flûtes et avisos; mais ces forces navales, dont l'énumération semblait toujours imposante, étaient paralysées par l'inexpérience des chefs et le vide des cadres: elles n'étaient plus, en quelque sorte, qu'une immense réserve, un vaste matériel convoité par l'Angleterre.

A défaut de la France, la Russie aurait pu encore maintenir le privilége des neutres, et soustraire, jusqu'au bout, les navires de cette classe au droit de visite et à la haute surveillance maritime que s'attribuait l'Angleterre. Catherine II, toujours préoccupée de ses agrandissements du côté de la Pologne, ne demeura nullement fidèle aux principes qui garantissent à chaque pays l'indépendance de son pavillon. De tout temps, les neutres avaient pu commercer librement

avec les nations en état de guerre : on n'avait songé à leur interdire que les marchandises de contrebande, celles qui peuvent servir à l'ennemi pour l'attaque et la défense. En 1793, l'amirauté anglaise posa des maximes plus absolues : la contrebande de guerre dut s'étendre aux vivres et au blé. Ainsi la lutte engagée entre la France et l'Angleterre fournissait à cette dernière puissance tous les prétextes d'usurpation maritime dont elle avait besoin pour asseoir sa souveraineté ou sa tyrannie sur des précédents. Les navires danois et suédois qui apportaient à la France du blé, du chanvre et du fer, furent arrêtés et saisis par les escadres anglaises, comme s'ils eussent navigué sous le pavillon républicain. A ces abus de la force, la France répondit par une extension démesurée donnée au droit de course maritime. Un décret de la convention permit à tous les citoyens d'armer en course : la même loi enjoignit au ministre de la marine de délivrer des lettres de marque ou des permissions en blanc pour accélérer ces armements. Ce fut, pour de hardis aventuriers, un signal qu'ils saisirent avec ardeur : et bientôt, à la tyrannie maritime exercée par l'Angleterre, la France opposa une sorte de piraterie légale, dont elle retira d'ailleurs le plus utile concours. Les corsaires français, montés sur de petites embarcations, échappaient aux redoutables croisières anglaises, et allaient capturer sur toutes les mers, à coups de canon ou à l'abordage, les bâtiments de commerce des nations ennemies, les galions espagnols, et les navires appartenant à la compagnie des Indes. L'Angleterre usait énergiquement de représailles ; mais, moins heureuse

Mai 1794.

Mai 1794. dans la guerre de détail, elle visait à l'accomplissement de desseins plus vastes et plus dangereux. Préparée à la guerre depuis trois ans, elle avait assigné à ses escadres une double destination. Tandis qu'une moitié des vaisseaux anglais, distribués sur toutes les mers lointaines, enlevaient ou menaçaient nos colonies de l'Amérique et de l'Inde, les autres, répartis en deux grandes flottes, bloquaient nos rivages de l'Océan, et cherchaient à détruire les établissements français de la Méditerranée, des mers du Levant et de la côte d'Afrique. Tout récemment, un vote du parlement anglais avait assuré le succès de ce système, en ordonnant la levée de quarante-cinq mille nouveaux matelots.

Si les Anglais avaient été chassés de Toulon, ils n'en avaient pas moins capturé ou incendié une portion considérable de la grande flotte française concentrée dans la rade de cette ville. Vers le même temps, une autre flotte républicaine était fort inutilement en croisière dans l'Océan, entre Groix et Belle-Ile, sous le commandement du vice-amiral Morard de Galles et du contre-amiral Linois. Deux autres flottes, moins importantes, croisaient sur la Méditerranée, aux ordres du contre-amiral Truguet. Elles avaient tenté sans succès des attaques contre la Sardaigne et le long de la rivière de Gênes. La flotte de l'Océan était exposée à tous les inconvénients qui naissent de l'inexpérience des chefs et de l'indiscipline des soldats : ceux-ci, alléguant un faux prétexte de trahison, se mutinèrent, et demandèrent à rentrer à Brest : trois commissaires de la convention, Jean-Bon Saint-André, Prieur (de la Marne), et Théhouard, vinrent dans ce port, prirent au sérieux les

griefs des révoltés, et *révolutionnèrent* la flotte. Morard de Galles fut destitué, et remplacé par le capitaine Villaret-Joyeuse ; le contre-amiral Linois n'échappa à la mort qu'en simulant la folie. Tandis qu'on changeait l'état-major de la flotte, les noms historiques qui appartenaient aux vaisseaux furent également changés, et on leur substitua des dénominations plus patriotiques, telles que : la *Montagne*, le *Républicain*, le *Brutus*, la *Convention*, le *Jacobin*, le *Vengeur*. Ces navires de haut bord étaient au nombre de vingt-six. Mai 1794.

Vers les derniers jours de floréal, la flotte de Brest reçut l'ordre de se mettre en course, et de sortir du port. Le but de cette expédition était d'aller au-devant d'un convoi de deux cents navires chargés de blé, qui arrivaient des États-Unis. L'affreuse disette qui désolait la république faisait considérer comme d'une haute importance l'entrée de ces grains dans nos ports. La flotte quitta la rade de Brest, ayant en tête le vaisseau amiral *la Montagne*, à bord duquel se trouvaient Villaret-Joyeuse et le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André, aux ordres duquel tout était soumis. La flotte avait ordre d'éviter tout engagement avec l'ennemi, jusqu'au moment où le convoi de grains serait en sûreté : elle faisait voile vers les îles Coves et Flores. Le 9 prairial, avant midi, les gabiers signalèrent des bâtiments au loin sous le vent ; et bientôt on reconnut la flotte anglaise, qui, sous les ordres de l'amiral Howe, cinglait sur les côtes de Normandie et de Bretagne. A cette vue, un immense cri de joie retentit à bord des vaisseaux français, et les marins demandèrent le combat. Villaret-Joyeuse, fidèle à ses in- Bataille navale du 13 prairial.

Juin 1794. structions, voulait éviter un engagement et continuer sa route; mais le représentant du peuple, entraîné par un patriotisme vaniteux, ordonna de livrer bataille. L'amiral anglais manœuvra pour gagner le vent, et, dans ce but, il feignit de vouloir éviter le combat. Le même jour et le lendemain, il y eut de part et d'autre quelques affaires d'avant-garde et d'arrière-garde : du côté des Français, le *Révolutionnaire* et le *Vengeur*, du côté des Anglais, le *Léviathan* et le *Bellérophon*, furent avariés et maltraités. Cependant une brume épaisse, qui dura deux jours, enveloppa les deux flottes et retarda la bataille. L'amiral ennemi en profita pour rallier plusieurs vaisseaux qui étaient restés en arrière. Le 13 prairial (1er juin), au point du jour, le brouillard se dissipa, et les Français reconnurent que la flotte anglaise avait réussi à se placer sur le vent. Un moment après, l'amiral Howe se porta en ordre oblique à travers les Français, pour percer leur ligne, et pour accabler la gauche de leur flotte sous des masses considérables, tandis que la droite, retenue par le vent, serait condamnée à demeurer spectatrice impuissante de la lutte. Le vaisseau amiral anglais la *Reine-Charlotte* commença le feu en canonnant la *Montagne*.

En quelques heures, l'habile manœuvre de Howe avait porté ses fruits; le centre et la gauche de la flotte française étaient écrasés par des forces incontestablement supérieures; cependant Villaret-Joyeuse et l'équipage de la *Montagne*, tenant tête à cinq vaisseaux ennemis, donnèrent aux marins de la république l'exemple du dévouement et de l'intrépidité. La mêlée était horrible; de part et d'autre on se battait avec un

acharnement égal ; sur les pavillons français on voyait reluire, à travers la fumée, ces mots, écrits en lettres d'or : *la victoire ou la mort!* et les Français, fidèles à cette généreuse devise, combattaient et mouraient avec enthousiasme, sous une effroyable pluie de fer et de feu. Au milieu de ce courage unanime, un seul homme faisait défaut, et le sort de la journée dépendait de lui. Le représentant du peuple Jean-Bon Saint-André s'était réfugié dans la première batterie du vaisseau la *Montagne*, et ne devait en sortir que pour donner l'ordre de battre en retraite. Juin 1794.

L'héroïsme des marins de la *Montagne* fut égalé et peut-être surpassé par l'équipage du *Vengeur*, que commandait le capitaine Renaudin : ce vaisseau, qui, deux jours auparavant, avait eu le tort de s'écarter de la ligne, voulait à tout prix réparer sa faute, et il réussit à la faire oublier à force de gloire. Attaqué de front par le *Brunswick* et par deux autres vaisseaux anglais, il combattit jusqu'au dernier moment, faisant feu de toutes parts, ayant sa mâture abattue, ses flancs criblés de boulets, ses planches et ses batteries couvertes de cadavres, ses marins décimés, blessés, foudroyés sans espérance. Un instant leur restait encore, au moment où le navire, coulant bas et faisant eau, allait disparaître dans la mer : les républicains le mirent à profit pour clouer sur le mât leur pavillon tricolore et pour envoyer à l'ennemi une dernière bordée ; puis, se rassemblant sur le pont, les bras enlacés, leurs chapeaux et leurs bonnets élevés vers le ciel, ils s'abîmèrent dans les flots, aux cris mille fois répétés de *Vive la France! vive la république!* Héroïque dévouement du *Vengeur*.

Juin 1794. Cependant la droite de la flotte française pouvait encore combattre, et Villaret-Joyeuse voulait la rallier, et recommencer la bataille. Jean-Bon Saint-André sortit de la retraite où il avait cherché un refuge, et il donna l'ordre de rentrer à Brest : il fallut obéir, et abandonner à l'ennemi les six vaisseaux de l'arrière, qui, démâtés et rasés comme des pontons, tombèrent au pouvoir de la flotte anglaise. Celle-ci avait été cruellement maltraitée durant le combat, et elle se vit hors d'état de poursuivre les équipages français. Villaret-Joyeuse fit voile du côte de Berthaume, où sa flotte trouva un refuge, pendant que, de son côté, l'ennemi gagnait la haute mer. Par l'effet de circonstances heureuses, le convoi de grains dont on avait voulu protéger l'arrivage réussit à aborder sans encombre les côtes de France. Jean-Bon Saint-André tira parti de cet événement pour représenter, dans son rapport à la convention, le désastreux combat du 13 prairial comme une victoire signalée : il osa dire que les vaisseaux perdus pour la France, et dont il cachait la ruine, avaient été envoyés à la poursuite de l'ennemi ; et la convention, soit ignorance, soit calcul, affecta de se laisser tromper.

La Corse tombe au pouvoir des Anglais. La Méditerranée avait été le théâtre d'événements malheureux pour la république. Chassés de Toulon, les Anglais s'étaient de nouveau portés sur la Corse, où ils essayaient d'exploiter, au profit de leur domination, la révolte de l'île et le concours de Paoli. La Corse est. avec Malte et les Baléares, l'une des positions les plus importantes de la Méditerranée ; maîtres de cette île, de ses ports et de ses mouillages, les Anglais pouvaient

bloquer la Provence et toutes les côtes occidentales de l'Italie. Au commencement de l'année 1794, la révolte des habitants étant devenue générale, les villes de Bastia et de Calvi demeuraient seules fidèles à la France. Les autres points étaient occupés par les rebelles; les Anglais bloquaient les ports et opéraient des débarquements. La ville de Bastia soutint un siége de deux mois, et ne se rendit à l'ennemi, dans la journée du 3 prairial (22 mai), qu'au moment où toute résistance eût été reconnue impossible. Calvi, encouragée par la présence du représentant du peuple Lacombe Saint-Michel, tint jusqu'au 14 thermidor (1er août); et sa garnison s'embarqua pour Toulon, après avoir obtenu les honneurs de la guerre. Ainsi la domination de la France fut abolie en Corse; cette île fut érigée en royaume, et, trompée jusqu'au bout par les Anglais, sa population, qui n'avait cru prendre les armes que pour assurer son indépendance, se vit réduite à reconnaître pour son souverain George III, roi d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande, et de *Corse*. Pour la consoler, on lui permit d'avoir un parlement et un fantôme de représentation nationale. Ce fut pour la Corse et pour Paoli une cause de regrets et de repentirs qui ne demeurèrent pas longtemps stériles. Août 1794.

Dans les départements de l'Ouest la guerre civile avait continué sans éclat, mais sans rien perdre de son caractère opiniâtre. Les épouvantables excès commis par les colonnes infernales du général Turreau, digne héritier de Rossignol et de Westermann, avaient amené le résultat qu'on pouvait se promettre de ce système affreux. Les paysans, las de la guerre, consternés par Guerre de la Vendée.

1794. le souvenir de leurs désastres d'outre-Loire, épuisés par la faim, les maladies et la misère, avaient de toutes parts repris les armes contre les incendiaires et les bourreaux dont leur malheureux pays était inondé. Insensiblement, ils s'étaient groupés autour de ceux de leurs chefs qui vivaient encore, et ils avaient constitué souvent des bandes et quelquefois des armées. De leur côté, les royalistes de Bretagne avaient continué de former des rassemblements, et d'organiser, contre les agents et les soldats républicains, une guerre de buissons, de surprises et d'embûches, qui, sans avoir jamais le caractère héroïque de la grande insurrection vendéenne, n'en fut pas moins une protestation vigoureuse et tenace contre le gouvernement républicain, l'une de ces extrêmes ressources que les nationalités et les partis réduits au désespoir emploient contre leurs ennemis ou leurs maîtres. Du nom des quatre frères Chouan, qui se distinguèrent dans ces escarmouches et ces embuscades politiques, l'insurrection royaliste prit en Bretagne le nom de *chouannerie*.

Chouannerie.

Expédition dans la basse Vendée.

Charette continuait à soutenir le poids de la guerre dans la basse Vendée : partisan infatigable, il savait à propos harceler l'ennemi, éviter sa poursuite, surprendre les convois et les postes mal gardés, multiplier les campements, dérober au vainqueur la trace de sa marche et le secret de sa fuite. Henri de la Rochejaquelein et Stofflet parcouraient la haute Vendée, et ralliaient à eux les débris de leurs troupes. Pierre Cathelineau, qui portait noblement ce nom glorieux, vint les rejoindre avec douze cents hommes. Marigny, sauvé à son tour de la déroute de Savenay, ne tarda pas

à les rejoindre. Henri de la Rochejaquelein et Charette se disputaient l'honneur, devenu d'ailleurs si dangereux, de porter le titre de généralissime; et, comme l'orgueil de Charette ne s'était résigné à aucune concession, les deux chefs agissaient séparément, et sans espoir.

Mort de la Rochejaquelein.

Le 22 pluviôse (10 février), les Vendéens, commandés par Charette, furent battus à Saint-Colombin. Le 14 ventôse (4 mars), Henri de la Rochejaquelein fut attaqué par les républicains près de la forêt de Vezins, au village de Trémentine : il soutint courageusement les efforts de l'ennemi, et, après quelques heures de combat, il força les bleus de battre en retraite. Deux fuyards républicains s'étaient cachés dans les buissons; Henri de la Rochejaquelein les fit entourer, et leur cria : « Rendez-vous, je vous fais grâce. » Pour toute réponse, l'un des républicains déchargea son fusil à bout portant sur son généreux ennemi, et M. de la Rochejaquelein tomba roide mort. Ainsi périt dans une obscure rencontre, et à l'âge de vingt-deux ans, l'un des plus magnanimes chefs dont la Vendée royaliste ait retenu le nom. Sa courte vie et sa belle mort suffiront pour le peindre; il était de cette race héroïque de guerriers, dont le type semblait perdu depuis Gaston de Foix et Bayard.

Après sa mort, le commandement général échut à Stofflet, l'ancien garde-chasse, qui inaugura dignement son pouvoir en s'emparant de Chollet (20 ventôse). Quelques jours après, il se vit forcé d'abandonner cette ville; mais il ne cessa de tenir en respect les colonnes républicaines acharnées à sa perte. Le 5 germinal, secondé de Bernard de Marigny, il prit Mortagne, qu'il

1795. dut également abandonner, après l'avoir complétement démantelée. Le 29 ventôse, Charette attaqua près de la Roche-sur-Yon, à Venanceau, une division républicaine, commandée par l'intrépide général Haxo. Ce dernier fut vaincu et tué, mais il emporta avec lui les regrets de la république et l'estime de Charette. Stofflet, Charette, et Sapinaud, l'un des chefs vendéens les plus accrédités, comprirent la nécessité d'unir leurs efforts et d'opérer avec ensemble. Ils résolurent de se concerter dans une entrevue qui dut avoir lieu à Jallais, et à laquelle ils convoquèrent Bernard de Marigny. Celui-ci, laissant ses troupes dans le camp de Cerisaie, s'empressa de se rendre auprès de ses collègues; et tous ensemble se promirent, en engageant leur propre vie pour garant de leur loyauté, d'agir ensemble, et de ne point se séparer avant d'avoir rejeté les républicains au delà de la Loire. Les soldats de Marigny ne ratifièrent pas l'engagement de leur chef: quelque effort qu'il fît pour les rallier, ils se dispersèrent; et les autres généraux vendéens, au lieu de rendre justice à sa loyauté, l'accusèrent d'être le complice de ses propres troupes. Un conseil de guerre fut assemblé; Charette conclut à la peine de mort, et les juges militaires prononcèrent cette inique sentence. Marigny était absent; mais, ne pouvant croire à cette rigueur imméritée, il cherchait à peine à se garantir de la mort. Au milieu de l'armée vendéenne, et parmi les prêtres, qui l'exhortaient à combattre, figurait encore l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, homme rusé et ambitieux, toujours avide de se faire un nom et d'asseoir son influence. L'abbé Bernier avait voué

Supplice de Marigny.

un ressentiment personnel à Marigny, dont il se savait bien connu; aussi n'épargna-t-il rien pour disposer Stofflet à ordonner le supplice de ce chef: ses suggestions ne furent que trop écoutées, et Marigny périt victime de la jalousie et de l'intrigue. 1794.

Charette, Stofflet et Sapinaud se réunirent pour attaquer Saint-Florent, mais ils ne parvinrent pas à s'en rendre maîtres. Après cette affaire, malheureuse pour l'armée royale, les chefs commencèrent de nouveau à agir séparément; mais M. de Sapinaud demeura placé sous les ordres de Charette. Vers le même temps, M. de Tinténiac, émigré français, reparut au milieu des Vendéens: il était encore porteur des offres de secours de l'Angleterre, et il annonçait l'arrivée prochaine d'un corps d'émigrés, en tête desquels marcherait un prince de la famille des Bourbons. Mais ces espérances devaient être bien tardivement réalisées, et la guerre civile se prolongea longtemps encore sans donner lieu à des résultats décisifs.

Résultats de la campagne de 1794.

Ainsi, pendant que la république contenait, sur la rive gauche de la Loire, les tentatives généreuses, mais impuissantes de la Vendée; tandis que, sur les mers, quoique vaincue, elle s'illustrait encore par le courage de ses matelots et par le sang de ses officiers, sur tous les autres champs de bataille, de la Bidassoa à l'extrémité de la chaîne des Pyrénées, du Var au Rhin, de la Moselle à la mer du Nord, ses généraux et ses armées triomphaient des efforts de l'Europe et de la haine des rois. La coalition était arrêtée à Turcoing, la Belgique était reconquise à Fleurus, la Hollande s'épouvantait aux approches de Pichegru, l'armée prussienne s'arrê-

1794. tait inquiète au pied des Vosges, les doubles contingents de l'Autriche et du Piémont nous disputaient à grand'peine les vallées des Alpes maritimes, le territoire espagnol était deux fois entamé. C'était l'heure où la convention et le comité de salut public, étonnés de leurs victoires et baignés jusques au coude dans le sang de leurs victimes, glorifiaient plus que jamais la politique de la Terreur, et insultaient à Dieu en le remerciant d'être le protecteur de leurs crimes. Dieu, qui a pour lui l'éternité, laissait passer cette joie, et il attendait les bourreaux à l'heure marquée. Toujours plein de miséricorde pour la France, il soufflait au cœur de ses enfants le dévouement et l'enthousiasme intrépide qui les poussaient à vaincre ; car il ne voulait pas que la France fût effacée du rang des nations, et que son beau territoire, promis à tant de grandeur, devînt la dépouille et la proie de l'étranger. Terrible envers cette vieille monarchie qui s'était rendue coupable de trop d'orgueil, envers cette société des derniers siècles qu'avaient souillée l'incrédulité et la débauche, il permettait que nos expiations fussent complètes ; il abandonnait rois et nobles, enfants et prêtres, innocents ou coupables, à la hache des exterminateurs démagogues : il attendait enfin que son Église fût purifiée jusqu'au bout par le martyre, et il souffrait que l'impiété moissonnât à pleines mains dans le champ qu'elle avait semé, afin que la leçon fût complète et les enseignements assez terribles pour n'être jamais oubliés. Adorons ses desseins sans oser autrement les comprendre.

Événements à l'intérieur.

Dépositaire de ce pouvoir absolu dont la convention

Mai 1794.

Robespierre songe à donner au gouvernement une base religieuse.

l'avait investi en abdiquant la moitié de ses privilèges, le comité de salut public, alors dirigé par Robespierre, Couthon et Saint-Just, cherchait à jeter les bases d'un gouvernement qui fût durable, et qui cependant eût pour appui et pour ressort les classes pauvres, le peuple ignorant, la multitude avec ses instincts, ses besoins, et, disons-le aussi, avec ce qu'elle a de dévouement et de vertu. Ces législateurs homicides voulurent aussi, selon l'exemple antique, prendre pour point de départ de leur théorie constitutionnelle l'idée si redoutable pour eux-mêmes de l'existence et de la toute-puissance de Dieu. L'entreprise n'était point sans péril : on avait à craindre tout ce mouvement athée et impie dont Hébert et Chaumette n'avaient été que les apôtres délirants, mais qui remontait, en réalité, à Voltaire et à son école : il fallait parler de Dieu, et professer une sorte de spiritualisme, en face de cette convention qui avait dansé la *Carmagnole* derrière Gobel, et adoré, sur les autels profanés de Notre-Dame, les idoles vivantes de la Philosophie et de la Raison. Or l'initiative de cette mission échut à Robespierre. Dans la séance du 18 floréal (7 mai), cet homme vint imposer à la convention un système politique et religieux ; ce jour-là donc, débitant à la tribune un discours qui n'était pas de lui[1], mais dont il acceptait la responsabilité : « Citoyens, dit-il, nous venons aujourd'hui sou-
« mettre à votre méditation des vérités profondes qui
« importent au bonheur des hommes, et vous proposer

Discours de Robespierre.

[1] Le discours de Robespierre avait été composé par l'abbé Porquet qui, vaincu par la peur, mit dans cette circonstance sa rédaction au service du chef de la montagne.

Mai 1794. « des mesures qui en découlent naturellement. Le « monde moral, beaucoup plus encore que le monde « physique, est plein de contrastes et d'énigmes. La « nature nous dit que l'homme est né pour la liberté, « et l'expérience des siècles nous montre l'homme « esclave; ses droits sont écrits dans son cœur, et son « humiliation dans l'histoire; le genre humain res- « pecte Caton, et se courbe sous le joug de César; la « postérité honore la vertu de Brutus, mais elle ne la « permet que dans l'histoire ancienne; les siècles et la « terre sont le partage du crime et de la tyrannie; la « liberté et la vertu se sont à peine reposées un instant « sur quelques points du globe : Sparte brille comme « un éclair dans des ténèbres immenses.

« Ne dis pas, ô Brutus, que la vertu est un fantôme! « et vous, fondateurs de la république française, gar- « dez-vous de désespérer de l'humanité!

Robespierre traça ensuite un tableau rapide des grands progrès de la civilisation dans les arts et dans les sciences. « La raison de l'homme, dit-il, ressemble « au globe qu'il habite; la moitié est plongée dans les « ténèbres, quand l'autre est éclairée. »

Robespierre voulait disposer favorablement son auditoire à un système nouveau : dans ce but, il employa près d'une heure à des déclamations banales contre les monarchies, contre la Fayette, Brissot, Danton, et leurs adeptes; il étala les *bassesses et les forfaits* de Pitt; il déclara que le vice et la vertu faisaient les destins de la terre, que la morale était l'unique fondement de la société civile; et il proclama ce principe : *L'immoralité est la base du despotisme*, *comme la*

vertu est l'essence de la république. Robespierre s'éleva ensuite contre les prêtres, qu'il accusa de tendre à l'asservissement des peuples, de complicité avec les tyrans; enfin, il se retourna contre les athées, et sa parole devint éloquente : « Qui t'a donné, s'écria-t-il, « la mission d'annoncer au peuple que la Divinité « n'existe pas, ô toi qui te passionnes pour cette aride « doctrine, et qui ne te passionnes jamais pour la pa- « trie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme « qu'une force aveugle préside à ses destinées, et frappe « au hasard le crime et la vertu ; que son âme n'est « qu'un souffle léger qui s'éteint aux portes du tom- « beau? — L'idée de son néant lui inspirera-t-elle des « sentiments plus purs et plus élevés que celle de son « immortalité? lui inspirera-t-elle plus de respect pour « ses semblables et pour lui-même, plus de dévoue- « ment pour la patrie, plus d'audace à braver la « tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la « volupté? vous qui regrettez un ami vertueux, vous « aimez à penser que la plus belle partie de lui-même « a échappé au trépas! Vous qui pleurez sur le cercueil « d'un fils ou d'une épouse, êtes-vous consolés par « celui qui vous dit qu'il ne reste plus d'eux qu'une « vile poussière? Malheureux qui expirez sous les coups « d'un assassin, votre dernier soupir est un appel à la « justice éternelle! *L'innocence sur l'échafaud fait « pâlir le tyran sur son char de triomphe :* aurait-elle « cet ascendant, si le tombeau égalait l'oppresseur et « l'opprimé?... Ah! si l'existence de Dieu, si l'immor- « talité de l'âme, n'étaient que des songes, elles seraient « encore la plus belle de toutes les conceptions de

Mai 1794.

Mai 1794. « l'esprit humain... L'idée de l'Être suprême et de « l'immortalité de l'âme est un rappel continuel à la « justice, elle est donc sociale et républicaine ! »

A ces mots, la convention, qui avait été complice de Chaumette et d'Hébert, se sentit émue, et fit entendre des applaudissements; l'orateur continua: « Si je me « trompe, c'est avec tous ceux que le monde révère. « Interrogeons l'histoire ; remarquez comment les « hommes qui ont influé sur la destinée des États furent « déterminés vers l'un ou l'autre des deux systèmes « opposés, par leur caractère personnel et par la nature « même de leurs vues politiques. Voyez-vous avec quel « art profond César, plaidant dans le sénat romain en « faveur des complices de Catilina, s'égare dans une « digression contre le dogme de l'immortalité de l'âme, « tant ses idées lui paraissent propres à éteindre dans « le cœur des juges l'énergie de la vertu, tant la cause « du crime lui paraît liée à celle de l'athéisme ? Cicé- « ron, au contraire, invoquait contre les traîtres et le « glaive des lois et la foudre des dieux. Socrate mourant « entretient ses amis de l'immortalité de l'âme; Léo- « nidas, aux Thermopyles, soupant avec ses compagnons « d'armes au moment d'exécuter le dessein le plus hé- « roïque que la vertu humaine ait jamais conçu, les « invite pour le lendemain à un autre banquet dans « une vie nouvelle. Il y a loin de Socrate à Chaumette, « et de Léonidas au père Duchesne... Caton ne balança « point entre Épicure et Zénon. Brutus et les illustres « conjurés qui partagèrent ses périls et sa gloire appar- « tenaient aussi à cette secte sublime des stoïciens, qui « eut des idées si hautes de la dignité de l'homme, qui

« poussa si loin l'enthousiasme de la vertu, et qui « n'outra que l'héroïsme : le stoïcisme enfanta des « émules de Brutus et de Caton, jusque dans les siècles « affreux qui suivirent la perte de la liberté romaine ; « le stoïcisme sauva l'honneur de la nature humaine, « dégradée par les vices des successeurs de César, et « surtout par la patience des peuples. » Robespierre attaqua ensuite la secte d'Épicure, dont il flétrit le souvenir et les doctrines. Ce retour vers la philosophie des jours antiques lui fournit une transition naturelle pour dire ce qu'il pensait de la philosophie du XVIIIe siècle et de l'école encyclopédiste : « Cette secte, dit-il, ren« fermait quelques hommes estimables, et un plus grand « nombre de charlatans ambitieux ; plusieurs de ses « chefs étaient devenus des personnages considérables « dans l'État : quiconque ignorerait son influence et sa « politique n'aurait pas une idée complète de la pré« face de la révolution. Cette secte, en matière de « politique, resta toujours au-dessous des droits du « peuple ; en matière de morale, elle alla beaucoup au « delà de la destruction des *préjugés religieux*. Ses « coryphées déclamaient quelquefois contre le despo« tisme, et ils étaient pensionnés par les despotes ; ils « faisaient tantôt des livres contre la cour, et tantôt « des dédicaces aux rois, des discours pour les courti« sans et des madrigaux pour les courtisanes ; ils « étaient fiers dans leurs écrits, et rampants dans les « antichambres. Cette secte propagea avec beaucoup « de zèle l'opinion du matérialisme, qui prévalut parmi « les grands et parmi les beaux esprits ; on lui doit « en grande partie cette espèce de philosophie pratique

Mai 1794.

Mai 1794. « qui, réduisant l'égoïsme en système, regarde la société « humaine comme une guerre de ruse; le succès, comme « la règle du juste et de l'injuste; la probité, comme « une affaire de goût ou de bienséance; le monde, « comme le patrimoine des fripons adroits. » Et comme la convention, étonnée de ce langage nouveau, demeurait silencieuse, Robespierre se hâta d'aller au-devant des inquiétudes de l'assemblée, et de jeter la pierre aux *fanatiques* et aux prêtres : « Laissons les prêtres, « s'écria-t-il ensuite, et retournons à la Divinité... Le « véritable prêtre de l'Être suprême, c'est la nature; « son temple, l'univers; son culte, la vertu; ses fêtes, « la joie d'un grand peuple rassemblé sous ses yeux « pour resserrer les doux nœuds de la fraternité uni- « verselle, et pour lui présenter l'hommage des cœurs « sensibles et purs... »

Ainsi Robespierre n'allait point au delà du simple déisme; il ne tenait compte de la religion chrétienne que pour dédaigner ses doctrines et écarter ses mystères. Ainsi notre France, autrefois le glorieux instrument de Dieu et le levier de l'Église, se trouvait déchue à ce point, qu'au milieu des ruines sacriléges entassées par les philosophes la théorie du déisme, séparée de l'idée du culte et de celle de la rédemption, apparaissait encore comme un progrès. Robespierre termina ainsi : « Malheur à celui qui cherche à étouf- « fer par de désolantes doctrines cet instinct moral du « peuple, qui est le principe de toutes les grandes ac- « tions! Mais quelle est donc la dépravation dont nous « étions entourés, s'il nous a fallu du courage pour « proclamer la doctrine de l'existence de Dieu? La

« postérité pourra-t-elle croire que les factions vaincues « avaient porté l'audace jusqu'à nous accuser de mo-« dérantisme et d'aristocratie, pour avoir rappelé « l'idée de la Divinité et de la morale? Croira-t-elle « qu'on ait osé dire, jusque dans cette enceinte, que « nous avions par là reculé la raison humaine de plu-« sieurs siècles?... Mais ne nous étonnons pas si tant « de scélérats ligués contre vous semblent vouloir nous « préparer la ciguë : avant de la boire, nous sauverons « la patrie!... » Des applaudissements prolongés éclatèrent à plusieurs reprises, et la convention rendit à l'unanimité le décret suivant : Mai 1794

La convention proclame l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

« Art. Ier. Le peuple français reconnaît l'existence « de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« Art. II. Il reconnaît que le culte digne de l'Être « suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

« Art. III. Il met au premier rang de ces devoirs de « détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les « tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de « respecter les faibles, de défendre les opprimés, de « faire aux autres tout le bien qu'on peut, et de n'être « injuste envers personne.

« Art. IV. Il sera institué des fêtes pour rappeler « l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de « son être. »

La convention appela ensuite tous les talents poétiques et musicaux à concourir à l'établissement de ces fêtes par des hymnes et des chants civiques, et elle chargea le comité de salut public de juger du mérite des ouvrages; elle déclara que la liberté des cultes serait maintenue; enfin, elle annonça pour le 20 prai-

Mai 1794. rial une fête solennelle en l'honneur de l'Être suprême et elle en confia le plan au peintre David.

Le discours de Robespierre fut lu aux jacobins dans la soirée, et applaudi avec une sorte d'enthousiasme. Cette société, dont la puissance avait d'ailleurs fléchi devant le comité de salut public, envoya à la convention une députation nombreuse pour la féliciter de son décret. De toutes parts les amis et les affidés de Robespierre provoquèrent des manifestations de ce genre; et la commune de Paris, encore déshonorée par le souvenir d'Hébert et des saturnales de Chaumette, statua que sur tous les temples destinés aux fêtes publiques on effacerait ces mots, *Temple consacré à la raison*, pour y substituer cette inscription: A L'ÊTRE SUPRÊME. Enfin, les sections de Paris suivirent ce mouvement, et vinrent tour à tour à la barre de la convention remercier la *Montagne sainte*, le *bienfaisant Sinaï*, d'avoir consolé la France en lui rappelant l'idée d'un Dieu rémunérateur, et d'avoir « contraint le monstre de « l'athéisme à rentrer dans les ténèbres. »

Exécutions révolutionnaires. Mais, tandis qu'on préparait à grands frais la fête de l'Être suprême, le sang innocent versé par les pontifes du nouveau culte continuait à crier vengeance: on touchait presque à l'apogée du gouvernement de la Terreur, et chaque jour était marqué par des supplices. Préoccupés du soin de rendre compte des procès importants qui débarrassèrent successivement le comité de salut public et la Montagne de leurs rivaux les plus dangereux, nous avons dû négliger de transcrire les listes funèbres que l'accusateur public dressait le matin, et que le bourreau scellait, dans l'après-

midi, sur la place de la Révolution. Aucun livre historique ne pourrait, d'ailleurs, charger ses pages de tant de noms; et nous sommes de nouveau réduits à choisir, presque au hasard, les moins obscurs, à mentionner les sentences les plus significatives. Nous citerons donc à la hâte quelques victimes, parmi celles qui furent envoyées à la mort: Mai 1794.

L'abbé Van Clemputt, prêtre de la paroisse Saint-Nicolas des Champs, convaincu d'avoir célébré en secret le sacrifice de la messe; les demoiselles More et Goulet, coupables d'avoir donné asile à ce prêtre;

L'abbé de Champagne, chanoine de la cathédrale de Troyes, accusé de fanatisme et de royalisme; madame Narret, âgée de trente-deux ans, convaincue de lui avoir procuré une retraite;

Le fils du général Custine, dont le seul crime était d'avoir porté le deuil de son père;

Le maréchal Luckner, faussement accusé d'avoir trahi la république;

Adrien Lamourette, ancien député à l'assemblée législative, et évêque schismatique du département de Saône-et-Loire: c'était lui qui avait provoqué l'étrange réconciliation politique à laquelle on donna le titre de *baiser Lamourette*. Au moment où sa condamnation fut prononcée, ce malheureux fit le signe de la croix: emprisonné depuis quelques mois à Paris, il avait puisé dans les exhortations de l'abbé Émery, son compagnon de captivité, le courage du repentir et la force de protester contre ses apostasies;

Le P. Venance Dougados, ancien capucin, connu par ses poésies,

Mai 1794. Les capitaines de vaisseau Duplessis de Grenedan, et de Caëtnempren :

L'abbé Pierre Reytz, convaincu d'avoir rétracté son serment ;

M. Augier de Baulmy, coupable d'avoir favorisé les armes de l'ennemi en permettant à son fils, âgé de quatorze ans, de sortir de France ;

La marquise de Marbœuf, coupable d'avoir voulu affamer le peuple *en faisant semer de la luzerne dans ses domaines, au lieu de blés ;*

Jean Capo de Feuillide, réputé complice de la comtesse de Marbœuf;

La baronne de Vaxence, convaincue d'avoir correspondu avec un émigré ;

L'abbé Nicolas Martin, chanoine de Verdun, émigré, réintégré dans son canonicat *par le tyran de Prusse ;*

L'abbé Bloquin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, accusé d'avoir entretenu des intelligences avec la Vendée ; les dames Barberon, sœurs institutrices, coupables d'avoir donné un asile à ce prêtre ;

Figullé, imprimeur, coupable d'avoir publié un écrit intitulé *Relation des vingt-quatre heures d'angoisses qui ont précédé la mort de Louis XVI ;* Thomas Levigneur, l'un des auteurs de ce livre ;

Adélaïde Leclerc de Glatigny, religieuse de l'ordre de la Visitation, convaincue d'avoir conservé chez elle des livres et des objets de piété, et d'avoir donné asile à un prêtre réfractaire ;

Le général Quétineau, coupable de n'avoir pas combattu avec assez d'énergie les royalistes de la Vendée ;

sa veuve, qui osa écrire à Fouquier-Tinville une lettre chargée d'imprécations; Mai 1794.

L'abbé Gouttes, évêque schismatique de Saône-et-Loire, et l'un des promoteurs de la constitution civile du clergé : on le punissait de s'être repenti;

Madame de Chamborand, religieuse carmélite;

Dom Courtin, octogénaire, supérieur de l'ordre de Cluny; dom Adam et dom Meffres, religieux bénédictins;

Le comte de Barbotan, ancien député du Gers à l'assemblée constituante;

M. Lavergne de Champlorier, ancien commandant de place à Longwy: au moment où son jugement fut prononcé, le cri de *Vive le roi!* énergiquement proféré, retentit dans la salle du tribunal. C'était madame de Champlorier, qui ambitionnait le sanglant honneur de mourir avec son mari : elle fut satisfaite;

M. de Sallaberry, ancien président de la chambre des comptes de Paris;

M. Beaujour, d'Angers, ancien avocat du roi, et ancien membre de l'assemblée constituante;

Le comte de Diensic, son collègue à la même assemblée.

Les victimes devant l'échafaud ou devant leurs juges.

Notre plume se fatiguerait à tracer tant d'autres noms, à tenir note des têtes que la révolution fauchait par grandes coupes; mais les registres du sanglant tribunal font foi du nombre des victimes, et suppléent à notre silence. Chaque jour, la charrette du bourreau venait sous les guichets de la Conciergerie, et ne se retirait que pour conduire à l'échafaud des fournées d'hommes, de femmes, de vieillards et de prêtres voués

Mai 1794. à la mort, et qu'escortaient de leurs outrages et de chants les hideuses furies de la guillotine. La population les voyait passer avec effroi et pitié : les fenêtres demeuraient fermées à l'heure où l'on entendait le bruit des charrettes et du cortége. Cependant les victimes de tout âge et de tout sexe donnaient l'exemple d'un courage inouï : les unes se livraient aux doux entretiens de l'amitié, les autres gardaient un visage serein ; plusieurs priaient avec confiance. On vit un jour un grand nombre de religieuses conduites à l'échafaud : jusqu'au moment où tomba la dernière tête, ces généreuses femmes chantèrent en chœur le *Salve regina* et les psaumes de la pénitence. Devant les juges, la fermeté des accusés ne se démentait pas davantage. Soupçonnée d'avoir assisté la famille royale pendant les premiers jours de sa captivité, la duchesse de Grammont ne voyait s'élever contre elle aucun témoignage. Son défenseur lui conseillait de nier : « Non, dit-elle, « je ne rachèterai pas ma vie par le mensonge. » En sortant de la prison, le vieux maréchal de Mailly répondait à ceux qui l'exhortaient à prendre courage : « A quinze ans, j'ai monté à l'assaut pour mon roi ; « à quatre-vingt ans, je monterai à l'échafaud pour sa « cause. » M. Angrand d'Allerai répondit à ceux qui, par pitié pour son infortune, l'engageaient à désavouer des lettres royalistes émanées de lui : « Arrivé au bord « de la tombe, je ne souillerai pas les restes d'une vie « que j'ai voulu rendre chrétienne. » Le jour étant venu où les anciens magistrats du parlement de Paris comparurent en masse devant le tribunal, Fouquier-Tinville osa dire à l'un d'entre eux, M. Isabeau : « Reconnais-

Procès des anciens magistrats des parlements.

« sez-vous cette salle ? — Oui, répondit-il, je la recon- « nais ; c'est ici que j'ai vu quarante ans la justice « épouvanter le crime, et c'est ici que je vois mainte- « nant le crime égorger la vertu. » Sublime parole, qui rappelait Achille de Harlay en face des satellites de la Ligue. M. de Laborde, ancien banquier de la cour, et possesseur autrefois d'une fortune de vingt-huit millions, comparut sur les mêmes bancs, et fut envoyé à la mort. Les anciens fermiers généraux ne tardèrent pas à l'y suivre : on leur imputait d'avoir mêlé de l'eau au tabac, afin d'en augmenter le poids. Les magistrats du parlement de Toulouse périrent à leur tour sur l'échafaud. Quand M. de Malesherbes (et lui aussi !) fut amené en prison, tous les détenus, saisis d'émotion et de respect, se pressèrent devant ses pas, et s'étonnèrent de ce qu'on eût osé menacer une tête blanchie par quatre-vingts ans de vertu : « Que voulez-vous ? dit en « souriant l'aimable vieillard ; je me suis avisé, à mon « âge, d'être un mauvais sujet, et l'on m'a mis en pri- « son. » Lorsqu'on lui eut signifié l'acte d'accusation, rédigé par Fouquier-Tinville, et dans lequel il était inculpé d'avoir, de concert avec sa fille, son gendre, sa petite-fille (M. et madame de Chateaubriand), une jeune princesse polonaise, la duchesse de Grammont, la duchesse du Châtelet et quelques autres, préparé la chute de la république à l'aide de la corruption, de la violence et de l'assassinat, il se borna à dire en souriant : « Je crois qu'on aurait pu y mettre un peu plus « de vraisemblance. » Peu de jours après, il comparut avec ses prétendus complices devant le tribunal de mort. Ayant fait un faux pas sur le seuil de la porte :

Mai 1794.

Jugement et supplice de M. de Malesherbes.

Mai 1794. « Voilà, dit-il, qui est de mauvais augure; un Ro-
« main serait rentré chez lui. » Le tribunal, présidé par Hermann, prononça une sentence de mort contre les illustres accusés. Avant de mourir, ils s'embrassèrent étroitement; et madame de Rosambo, fille de Malesherbes, dit à mademoiselle de Sombreuil, qui fondait en larmes : « Vous avez eu le bonheur de sauver « votre père; et moi j'ai la consolation de mourir avec « le mien. » Mais l'infortuné Sombreuil, dont la vie avait été si durement achetée dans les journées de septembre, ne tarda pas aussi à être envoyé à la mort. Avec M. de Malesherbes et sa famille périrent Thouret et le Chapelier, l'un et l'autre anciens membres du côté gauche de l'assemblée constituante. La même hache les confondit, dans la mort, avec leur collègue Duval d'Esprémenil. Ce sont les jeux accoutumés des révolutions. Dans le cours de ces sanglantes orgies, on vit tour à tour monter sur l'échafaud les rejetons les plus renommés des vieilles familles parlementaires ou féodales : les Molé, les Anjorrand, les Pasquier, les d'Ormesson, les Gilbert de Voisins, les Montmorency, les Rohan, les la Trémouille, les Béthune-Charost, les Talaru, les Saint-Simon, les de Guiche, les Latour-du-Pin, les Crussol d'Amboise, tous ceux dont les ancêtres avaient versé pour la France le plus pur de leur sang, ou qui, immobiles sur leurs siéges fleurdelisés, avaient héréditairement rendu la justice au peuple. Un très-grand nombre de femmes, de tout âge et de toute condition, eurent la place d'honneur parmi ces victimes ; et, si la force nous manque pour accroître ces listes funèbres, nous ne négligerons pas néanmoins de men-

tionner encore madame de Mouchy, la maréchale de Biron, la princesse de Chimay, la maréchale d'Armentières, la comtesse de Boisgelin, la duchesse de Saint-Aignan, la maréchale de Lévy, la princesse de Monaco, la duchesse d'Agen, la comtesse d'Hautefort, la maréchale de Noailles. La noblesse de France était représentée sur la plate-forme de la guillotine aussi bien que dans l'exil et sur les champs de bataille de la Vendée; autour des cadavres de Louis XVI et de Marie-Antoinette, la révolution rangeait une foule sublime de courtisans décapités : elle imitait ces nations antiques qui jugeaient leurs rois, et les faisaient suivre, dans la mort, par un vaste cortége d'amis et de compagnons. Mai 1794.

Une tête auguste et sainte attendait encore le coup fatal. Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, n'avait cessé d'être renfermée dans l'étroite prison du Temple, et de servir de mère à madame Royale, trop jeune alors pour qu'on osât la livrer au bourreau, et assez avancée dans la vie pour comprendre et souffrir ses longues misères et les étonnantes calamités de sa famille. Madame Élisabeth avait veillé sur ce précieux dépôt, le seul héritage qu'elle eût recueilli après le supplice de Marie-Antoinette : mais elle n'avait pu prodiguer ses soins au fils de Louis XVI, à ce royal orphelin qui, séparé de sa tante et de sa sœur, languissait alors dans une atmosphère de souillures et d'outrages. Les deux princesses étaient soumises aux plus ignobles vexations, et toute consolation leur était soigneusement refusée. Un jour d'abstinence, madame Élisabeth demanda qu'on voulût bien leur faire servir

Procès et supplice de madame Élisabeth.

Mai 1794. des aliments maigres : « Citoyenne, lui dit brutalement un gardien de la prison, tu ne sais donc pas ce qui se passe (cet homme faisait allusion aux saturnales de la déesse Raison) ? il n'y a plus que les sots qui croient à tout cela. » Tous les jours, les royales prisonnières étaient fouillées trois ou quatre fois, et souvent par des hommes ivres. L'infâme Simon les accusa de fabriquer de faux assignats ; à force de coups, il contraignit le jeune Louis XVII à faire et à signer une dénonciation contre sa sœur et sa tante. Les misérables qui étaient préposés à la garde des princesses les tutoyaient grossièrement, et leur adressaient des plaisanteries obscènes : on ajouta à leurs privations celle de leur interdire l'usage de la chandelle, et de leur refuser les remèdes nécessaires à leur santé ; elles faisaient elles-mêmes leur lit et leur chambre. Cependant la plupart des membres du comité de salut public, et Robespierre lui-même, n'osaient pas aller plus avant dans ces persécutions criminelles. Souvent de féroces montagnards, et le plus sanguinaire de tous, Billaud-Varennes, demandaient qu'on se hâtât d'envoyer au tribunal révolutionnaire *la sœur de Capet ;* mais Robespierre gardait le silence, comme s'il eût voulu, en conservant les jours de madame Élisabeth, se réserver les moyens de faire plus sûrement la paix avec les rois : cette résistance calculée eut un terme, et Robespierre, déjà soupçonné, abandonna madame Élisabeth à son sort.

Le 20 floréal (9 mai), des agents de Fouquier-Tinville se présentèrent à la tour du Temple : « Élisabeth « Capet, dirent-ils à la sœur de Louis XVI, tu es man- « dée à comparaître devant le tribunal révolutionnaire,

« pour être jugée sur tes crimes. Pars, suis-nous ; le « fiacre t'attend dans la cour ; tu n'as besoin de rien ; « nous ne pouvons te laisser un moment. » Et comme la princesse s'habillait, les huissiers du tribunal lui dirent brutalement ; « Citoyenne, veux-tu bien descen- « dre ? — Et ma nièce ? répondit-elle. — On s'en occu- « pera après. » Madame Élisabeth embrassa la fille de Louis XVI, l'engagea à se calmer, lui promit de revenir : « Non, citoyenne, reprit un agent, tu ne remonte- « ras pas : prends ton bonnet, et descends. » On l'accabla d'injures et d'outrages, tandis que, calme et courageuse, elle donnait à sa nièce de pieux conseils. Les juges qui instruisirent ce lamentable procès voulurent donner au peuple une idée des progrès de l'égalité républicaine : ils ne firent pas à madame Élisabeth l'honneur de la juger seule, ils lui adjoignirent vingt-quatre coaccusés ou prétendus complices, parmi lesquels il s'en trouvait de fort obscurs. L'auguste princesse, digne des rois ses ancêtres, répondit avec toute la majesté du trône et de la vertu. Marie-Antoinette et Louis XVI n'avaient pas à ce point bravé leurs juges. « Qui êtes-vous ? » dit le président Dumas ; elle répondit : « Je suis Élisabeth de France, sœur de Louis XVI et tante de Louis XVII, votre roi. » Le président continua : « Avez-vous, avec le dernier tyran, conspiré contre la sûreté et la liberté du peuple ? — J'ignore à qui vous donnez ce titre ; mais je n'ai jamais désiré que le bonheur des Français. — Lors de la fuite du tyran votre frère, à Varennes, ne l'avez-vous pas accompagné ? — Tout m'ordonnait de suivre mon frère, et je m'en suis fait un devoir. — Où étiez-vous dans la jour-

Mai 1794. née du 10 août? — Au château des Tuileries, ma résidence. — La femme Capet a déclaré que vous l'aviez soutenue dans ses craintes et dans ses alarmes. Vous avez mâché les balles des satellites de la tyrannie ; vous avez donné des encouragements de tout genre aux assassins de la patrie. — Tous les faits qui me sont imputés sont autant d'indignités dont je ne me suis pas souillée. — Vous avez pansé les blessures des assassins envoyés par votre frère contre les Marseillais. — L'humanité seule a pu me conduire à panser leurs blessures. Je ne m'en fais pas un mérite, et je ne crois pas que l'on puisse m'en faire un crime. — Vous n'êtes humaine que pour les assassins du peuple, et vous avez la férocité des animaux les plus sanguinaires pour les défenseurs de la liberté !... N'avez-vous pas fait espérer au petit Capet qu'il succéderait à son père? — Je causais avec cet infortuné, qui m'est cher à plus d'un titre, et je lui administrais les consolations qui me paraissaient capables de le dédommager de la perte de ses parents. — C'est convenir, en d'autres termes, que vous nourrissiez le petit Capet des projets de vengeance que vous et les vôtres n'avez cessé de former. »

On la comdamna à mort, elle et ses prétendus complices. Rentrée à la Conciergerie, madame Élisabeth se fit conduire dans la chambre de ceux qui devaient périr avec elle ; elle les exhorta tous avec une présence d'esprit et une élévation d'âme admirable : sur la charrette, elle conserva le même calme et la même sérénité ; et tous ses compagnons d'infortune oubliaient leur propre misère, tant ils étaient émus de la pensée de voir confondue dans leurs rangs la petite-fille de

Henri IV et de Louis le Grand. Toutes les femmes, en descendant de la charrette, la saluaient, et lui demandaient la permission de l'embrasser : elle fut guillotinée la dernière. Mai 1794.

Ainsi périt, le 21 floréal an II (10 mai 1794), Marie-Philippine-Élisabeth-Hélène, sœur de Louis XVI : à peine âgée de trente ans, elle était remarquable par les grâces de son esprit, par sa beauté, et plus encore par sa piété angélique. Jusqu'au dernier moment, elle plaignit le peuple et pria pour lui.

Tentative d'assassinat dirigée contre Collot d'Herbois.

Mais déjà se dessinaient chaque jour davantage les haines des chefs politiques, et, en même temps, la fureur ou le désespoir des partis. Dans la nuit du 4 prairial (22 mai), un nommé Ladmiral, âgé de cinquante ans, ancien garçon de bureau, ruiné par la suppression de la loterie, tenta d'assassiner Robespierre : n'ayant pu rencontrer ce député, il résolut de diriger sa colère contre Collot d'Herbois, et tira inutilement sur ce dernier deux coups de pistolet. Un moment après, grâce à quelques citoyens, dont l'un, le serrurier Geoffroy, fut blessé à l'épaule, l'assassin était arrêté et mis au cachot. Dans la matinée, tout Paris était plongé dans la stupeur : on s'épouvantait des vengeances dont ce crime allait devenir le prétexte. La convention se crut menacée comme au jour où Marat était mort sous le poignard de Charlotte Corday. Barrère renvoya aux rois de l'Europe la complicité de l'assassinat, et Couthon s'écria, en feignant l'enthousiasme : « Voilà donc le résultat de la politique des « rois et des prêtres ! C'est en payant de vils assassins, « en exhumant de l'enfer tous les crimes, qu'ils pré-

Mai 1794. « tendent détruire une révolution inspirée et soutenue « sans doute par la Divinité... Qu'ils tremblent, les « infâmes! leur décret de mort est porté, et la liberté, « qu'ils détestent, vivra éternellement, parce que la « liberté est un présent du ciel, que le ciel ne retire « pas aux hommes vertueux. » Des acclamations prolongées avaient accueilli le rapport de Barrère et les apostrophes de Couthon; elles éclatèrent avec plus de force à la vue de Collot d'Herbois, qui venait d'entrer dans la salle : « Citoyens, dit-il avec émotion, il est « glorieux de se trouver placé sur la liste de proscrip- « tion faite par les tyrans; il est doux de mourir pour « la patrie. Je me suis dit hier, au moment où je ne « pouvais sans miracle conserver ma vie : J'ai fait mon « devoir; j'emporterai les regrets et l'estime de mes « concitoyens. » La société des jacobins ne resta point en arrière de ces démonstrations : elle décerna une ovation fraternelle à Collot d'Herbois, et elle décida qu'un diplôme de jacobin serait adressé, séance tenante, au serrurier Geoffroy, blessé par Ladmiral.

Cécile Renaud est soupçonnée d'avoir voulu assassiner Robespierre.

Le même jour, une jeune fille âgée de dix-neuf ans, Cécile Renaud, fille d'un marchand papetier, se présenta chez le menuisier Duplay, l'hôte de Robespierre, et demanda si ce dernier était visible. Quel était son projet? Voulait-elle sérieusement donner la mort à Robespierre? Ne cherchait-elle qu'à l'exhorter à la clémence? C'est ce qui n'a jamais été éclairci, car l'imagination exaltée de Cécile se prêtait à toutes les suppositions. Ce qui est certain, c'est qu'interrogée sur le motif de sa démarche elle répondit aux filles du menuisier Duplay de manière à éveiller leurs soupçons ou

leurs inquiétudes. Cécile Renaud, en effet, se borna à dire *qu'elle avait voulu voir comment était fait un tyran*. Elle fut arrêtée et fouillée, et l'on trouva sur elle deux petits couteaux; en même temps elle portait sous le bras un paquet de linge, comme si elle s'attendait à être conduite en prison. La convention apprit, par un rapport de Barrère, que la vie de Robespierre avait couru de graves dangers; et, dès le 5 prairial, l'affaire s'instruisit par les soins de Fouquier-Tinville. Sur ces entrefaites, la convention, feignant d'imputer à Pitt et au gouvernement anglais les tentatives dirigées contre les deux représentants du peuple, décréta que la Grande-Bretagne et ses armées seraient mises au ban des peuples, et qu'on ne ferait point grâce de la vie aux prisonniers de guerre anglais et hanovriens. Cette infâme loi fut envoyée aux armées, qui refusèrent de l'exécuter : mais ce n'était rien auprès des vengeances exercées au dedans de la république.

Mai 1794

Loi infâme rendue contre les Anglais.

Cécile Renaud et Ladmiral, l'une, jeune enthousiaste, l'autre, fanatique à demi fou, furent impliqués dans une conspiration dite *de l'étranger*, et on leur adjoignit soixante personnes, parmi lesquelles figuraient le père, les parents et les amis de Cécile Renaud, et un grand nombre d'accusés complétement inconnus d'elle et de Ladmiral. Dans ce nombre on remarquait madame de Sainte-Amaranthe et sa fille Émilie, mariée à M. de Sartine; c'étaient deux aventurières, de réputation équivoque, mais distinguées par leur beauté et leurs talents. On se disait tout bas que Robespierre ne les envoyait à la mort que parce que, dans les épanchements de la joie ou de l'ivresse, il

Procès de Cécile, de Ladmiral, et de leurs prétendus complices.

Juin 1794. avait laissé surprendre par ces deux femmes les importants secrets de son orgueil et de sa politique. Parmi ces accusés si étrangement rassemblés, on pouvait encore citer le prince de Laval-Montmorency, le duc de Rohan-Rochefort, l'officier municipal Michonis, qui avait voulu sauver la reine, la veuve de Duval d'Esprémenil, M. de Sartine, l'actrice Grandmaison, le prince de Saint-Maurice, MM. de Sombreuil, le jeune Louis de Sainte-Amaranthe, âgé de seize ans, enfin les portiers de la maison voisine de celle où Ladmiral avait attenté aux jours de Collot : on leur imputait *de s'être rendus complices du crime, en ne faisant pas éclater leur joie lorsque l'assassin avait été arrêté*. Tous ces prévenus furent à peine interrogés ; ils purent à peine balbutier quelques mots de justification : on les condamna à mort, et ils furent conduits à l'échafaud, revêtus de la chemise rouge réservée aux assassins vulgaires. Ce sinistre vêtement faisait ressortir la beauté touchante de plusieurs d'entre les victimes.

Collot d'Herbois et Robespierre, bien que secrètement jaloux l'un de l'autre, tiraient habilement parti de ces circonstances pour accroître leur popularité et leur puissance. Plusieurs tyrans dont parle l'histoire eurent le secret de mettre à profit les dangers réels ou imaginaires auxquels ils furent en butte, et Pisistrate n'est pas le seul auquel de pareils moyens livrèrent le trône. Les ennemis de Robespierre colportaient ces réflexions, sans oser nommer celui contre lequel elles étaient dirigées : tout révélait au dehors des symptômes de luttes prochaines.

On était au 20 prairial (8 juin), jour fixé pour la

fête décrétée en l'honneur de l'Être suprême. Un vote unanime de la convention avait décerné à Robespierre la présidence de l'assemblée : ses amis et ses ennemis voulaient également qu'il fût le pontife de la fête; les uns cherchant à lui dresser un piédestal, les autres, un échafaud. Le peintre David, l'ordonnateur obligé de toutes les pompes de cette époque, avait lui-même rédigé le programme. La population entière avait été conviée à s'associer aux cérémonies de la journée. Dès le matin, et par un éclatant soleil, les hommes et les jeunes gens parurent dans les rues, une épée dans une main, un rameau de chêne dans l'autre; les mères portaient des roses, et leurs filles, vêtues de blanc, des corbeilles de fleurs; toutes les maisons étaient pavoisées de drapeaux et de guirlandes : le rendez-vous était indiqué au *Jardin national* (le jardin des Tuileries) ; là, un vaste amphithéâtre avait été dressé, et la convention y prit place. Autour d'elle, sous des portiques de feuillage, se rangèrent les sections, les magistrats, les corps constitués, et, dans le lieu le plus apparent, le sinistre tribunal révolutionnaire. Le bourreau avait été oublié dans le programme; mais il était présent à la pensée de tous. Au bas de l'amphithéâtre, était un monument destiné aux flammes; on y voyait figurer l'image de l'Athéisme, et, autour du monstre, l'Ambition, l'Égoïsme, la Discorde, et la fausse Simplicité. Sur le front de ces figures on lisait ces mots : *Seul espoir de l'étranger*. Toutes ces effigies cachaient celle de la Sagesse. Autour de la convention étaient groupées des masses de citoyens, distribués selon leur âge. L'*Enfance*, ornée de violettes; l'*Adolescence*, de

Juin 1794.

Fête de l'Être suprême.

Juin 1794. myrte; la *Virilité*, de chêne; la *Vieillesse*, de cheveux blancs, de pampre et d'olivier : chaque député tenait à la main un bouquet d'épis de blé, de fruits et de fleurs; un char, traîné par quatre vigoureux taureaux, était couvert des emblèmes de l'industrie et de l'agriculture nationale. Le cortége, après avoir stationné aux Tuileries et chanté des hymnes, se dirigea vers le champ de Mars, au milieu duquel on avait dressé l'autel de la patrie. Là, au bruit du canon, au retentissement de la musique et des odes, les guerriers prêtèrent le serment patriotique; les jeunes filles lancèrent dans les airs une pluie de roses, et leurs hommages, commandés par la loi ou par la peur, montèrent vers le ciel comme l'encens. Robespierre se fit attendre; soit oubli, soit calcul, il n'arriva que le dernier : à chaque station, il prononça un discours en l'honneur de l'Être suprême, qui, « en gravant dans le cœur de l'homme le code de « la justice et de l'égalité, y avait tracé la sentence de « mort des tyrans. » Au pied de l'estrade où siégeait la convention, Robespierre mit lui-même le feu au groupe de l'Athéisme et des monstres dont cette idole était entourée; et la flamme, en consumant ces effigies, laissa subsister, quoique enfumée et noircie, la statue de la Sagesse. Sur toute la route, Robespierre, se considérant comme le héros de ce jour extraordinaire, affecta ou conserva, à son insu, des allures orgueilleuses qui accrurent le nombre et la jalousie de ses ennemis : il se tint à vingt pas en avant du cortége, le sourire à la bouche, la joie dans le regard; et la convention, étonnée de ce spectacle, ressemblait au sénat de César, également prêt à décerner à son chef

la dictature ou la mort. Aussi le triomphe de Robespierre fut-il constamment troublé par des sarcasmes ou des menaces : les uns parlaient à cet homme de leur haine, les autres l'accusaient de faire le dieu; de mieux avisés lui faisaient entendre que la roche Tarpéienne n'avait point cessé d'avoisiner le Capitole. Aussi, quand la nuit vint mettre un terme à cette étrange cérémonie imaginée par le déisme, et qui ne fut qu'un pompeux blasphème, Robespierre, le cœur ulcéré, ses rivaux, en proie à une sourde fureur, cherchèrent silencieusement les moyens d'accomplir leur vengeance mutuelle. Ici se révélaient encore les symptômes d'une lutte dont l'issue allait gravement réagir sur les destinées de la révolution. Juin 1794.

Nouvelles luttes. — Divisions entre les comités.

Alors même que le régime de la Terreur venait d'acquérir son plus large développement, on ne pouvait parvenir à réaliser cette unité de vues et d'actions que le gouvernement révolutionnaire se proposait d'atteindre : le comité de salut public rencontrait plus d'un obstacle dans l'existence du comité de sûreté générale, et chacun des deux comités était secrètement partagé entre plusieurs volontés rivales ou ennemies, dont les efforts, pour ne point manifester leurs tendances aux regards de la foule, n'en étaient pas moins contraires et réciproquement hostiles. L'homme le plus puissant de ces comités était Robespierre ; mais celui-ci tirait toute sa force de la domination qu'il exerçait sur la convention et sur les jacobins ; la convention avait peur de lui, les jacobins se sentaient stimulés et entraînés, et Robespierre, par voie d'intimidation ou de conseil, obtenait leur adhésion ou leurs hypocrites sympathies.

Juin 1794. Qui aurait osé s'attaquer à lui? Les girondins étaient morts à la peine, après eux Hébert, puis Danton, et tant d'autres dont la destinée épouvantait les plus hardis. Robespierre avait derrière lui toute la portion vraiment révolutionnaire du peuple; son renom d'austérité inspirait une estime vague et involontaire à la tourbe de ses rivaux corrompus; ceux qui jugent d'après le costume se sentaient pris d'un respect mêlé de crainte, en considérant ses allures froides et sévères : on l'avait toujours vu vainqueur; sa haine tuait; jusqu'à son silence, tout en lui semblait redoutable, et chacun, bon gré mal gré, se pliait sous le joug. Mais, dans le sein des comités, Robespierre rencontrait des obstacles plus sérieux. Là, il voyait son parti en minorité, et il n'obtenait que difficilement la prépondérance; bien souvent ses propositions étaient écartées ou repoussées; parmi ses collègues, les uns, en affectant pour lui toutes les apparences du zèle, le compromettaient habilement, à force de l'honorer et de lui abandonner une sorte de dictature ; les autres, moins souples, mais toujours habiles, se contentaient de critiquer ses idées, de combattre ses propositions, d'être sévères quand il était indulgent, pitoyables quand il se montrait inflexible: ceux-là regrettaient Danton, et continuaient à faire de Marat un dieu, afin que Robespierre demeurât comme eux un homme; ils se disaient que Robespierre n'adoptait pas, sans arrière-pensée, le jargon mystique et le rôle de prophète; ils cherchaient à démêler en lui l'astuce puritaine de Cromwell ou le ridicule enthousiasme d'Omar. Au dehors, ces railleries ou ces menées portaient des fruits, et créaient des

soupçons ou des inimitiés jusque dans le sein de la Montagne. Dans le comité de salut public, Robespierre n'avait pour amis dévoués que Saint-Just et Couthon, tous deux épris de ses doctrines, et voués en séides à sa fortune; Billaud-Varennes et Collot d'Herbois détestaient son influence, et ils luttaient contre lui lorsqu'ils croyaient pouvoir le faire sans danger. Carnot, Prieur, Lindet, étaient des hommes spéciaux, plus attachés à la république qu'à l'amitié ou à la haine; Barrère allait de l'un à l'autre, cherchant où était la force, et ne trahissant ses collègues qu'autant qu'il pouvait trouver le moyen de dérober la trace de ses trahisons. Dans le comité de sûreté générale, Vadier, Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), semblaient avoir hérité de l'atrocité d'Hébert et de la corruption paresseuse de Danton; c'étaient des misérables, avides de sang et de voluptés, qui, à la joie des exécutions capitales, mêlaient volontiers les jouissances de la débauche; Moïse Bayle, Lavicomterie, Élie Lacoste et Dubarran, quoique sanguinaires et corrompus, ne l'étaient pas au même degré; Lebas, leur collègue, était un partisan chaleureux de Robespierre; le peintre David, animé des mêmes sentiments, en donnait une preuve assez honteuse en espionnant ses collègues, et en rendant compte à Robespierre de leurs faits et de leurs gestes. Le comité de sûreté générale avait la police dans ses attributions; mais Robespierre, pour ne point laisser à d'autres mains cette arme dangereuse, avait fait établir, pour le service du comité de salut public, un bureau de police générale, qu'il dirigeait par lui-même. De là, des jalousies et des conflits : l'une des

Juin 1794.

Rivalités et intrigues.

Juin 1794. deux polices faisant arrêter ou élargir de prétendus suspects, selon que l'autre avait voulu en disposer contrairement ; Vadier faisant surveiller Robespierre par un intrigant nommé Taschereau, et celui-ci, plus attaché à Robespierre qu'à Vadier, jouant avec perfidie un double rôle. Un anarchiste de bas étage, Héron, était le principal agent de la police du comité de sûreté générale ; il avait pour acolyte le nommé Sénart, et tous deux rendaient compte à Robespierre de leurs missions secrètes.

En dehors des comités, mais redoutables par leurs antécédents révolutionnaires et leur influence, figuraient Bourdon (de l'Oise), Fouché (de Nantes), Tallien, Carrier, Léonard Bourdon, Thuriot, Dubois-Crancé, Delmas ; les uns avaient trop marqué par le crime pour espérer grâce dans un ordre de choses régulier ; les autres avaient soif de voluptés et d'argent, et le sort de Danton les intimidait à peine. Le jeune Tallien, autrefois l'un des plus cruels, avait rapporté de Bordeaux, où il s'était teint de sang, un amour exalté pour cette même dona Theresia de Fontenay (madame de Cabarrus), dont nous avons déjà mentionné le nom ; et c'est à cette passion qu'on devait la lassitude de meurtre et les élans de pitié qu'il laissait entrevoir : madame de Cabarrus était d'ailleurs, pour la seconde fois, emprisonnée par les soins de Robespierre ; et Tallien, retiré à l'écart, avide de précautions ou de vengeances, cherchait les moyens de sauver une tête si chère.

Ce qu'était devenue la convention. Pour la convention, à suivre ses séances, plus remplies de choses que de discours, on l'aurait crue entiè-

rement étrangère à ces intrigues ; on n'aurait vu en elle qu'un conseil destiné à enregistrer passivement les volontés du comité de salut public. Cette assemblée, la plus puissante, après le sénat de Rome, de toutes celles qui ont agi sur le monde, était alors réduite à l'impassibilité de la peur ; ses membres ne savaient comment se faire oublier, il en avait trop coûté aux uns d'exagérer le jacobinisme, à d'autres de prononcer les mots de justice ou d'indulgence : quel était celui qui, en jouant un rôle, ne s'exposerait pas à tomber dans les abîmes où avaient tour à tour glissé les girondins, Anacharsis Clootz et Camille ? L'ombre de Danton apparaissait à tous les yeux comme une leçon et une menace ; et cependant la convention ne se résignait qu'en apparence à subir un joug si dur, des craintes si fréquentes : elle adulait Robespierre, parce qu'elle n'osait se révolter contre lui ; presque entièrement vouée à l'athéisme, elle ne subissait qu'avec répugnance le spiritualisme vrai ou hypocrite du maître ; composée, en majorité, d'esprits vaniteux et de rhéteurs avides de renommée, elle ne se soumettait à l'oubli que parce que trop de bruit réveillait le bourreau. Or, au milieu du mouvement impétueux imprimé aux idées et aux choses, cette situation ne pouvait durer ; il fallait en sortir ; et Robespierre, plus que tout autre, songeait à tenter contre ses rivaux un effort décisif, et qui serait le dernier.

Juin 1794.

Rôle de Robespierre.

Au fond, les circonstances avaient considérablement agrandi le rôle de cet homme : elles avaient appris à Robespierre à ne plus se renfermer dans de vagues théories, et dans la contemplation de sa vanité satis-

Juin 1794. faite. À mesure que l'échafaud et la mort déblayaient le sol autour de lui, et que plusieurs ressorts du gouvernement se trouvaient réunis en ses mains, on voyait croître son talent et sa force, et en même temps la haine de ses ennemis et l'enthousiasme de ses partisans. On ne pouvait nier qu'il ne fût l'homme d'État le plus capable de terminer l'anarchie en l'exploitant : de là aussi beaucoup d'espérances, et plus de jalousies encore. Il le sentait, et il jugeait que le moment était venu de donner au pouvoir plus d'unité, sans rien lui faire perdre de sa sauvage énergie. La main qui avait tenu la hache de destruction osait vouloir reconstruire la société; et jamais Robespierre ne se crut plus maître d'atteindre ce but que le jour où, se pavanant en avant de la convention nationale, il avait approché la torche du bûcher de l'Athéisme. Se crut-il à la fois roi et pontife? C'est ce dont il est permis de douter, malgré ses ennemis. On a dit qu'il avait poussé l'ambition jusqu'à prétendre à la main de l'orpheline du Temple, afin de se réconcilier ainsi avec les monarchies : mais ce sont là de ces accusations que la haine invente, parce que tout lui semble bon, et que l'histoire dédaigne de recueillir. Robespierre voulait garder le pouvoir, et exercer une autorité dictatoriale; c'est ce qui nous semble hors de doute : il cherchait même à appliquer à la société des principes radicaux, une forme de gouvernement plus favorable à l'égalité qu'à la liberté, une fraternité impossible, dont le prolétaire aurait recueilli les fruits, et qui eût été l'oppression de l'homme intelligent et de l'homme riche; mais de là au rétablissement du trône et à la fondation d'une

nouvelle dynastie, il y avait un abîme que Robespierre ne pouvait vouloir franchir. Juin 1794.

Cependant Robespierre trouvait dans l'histoire des précédents qui l'encourageaient à convoiter le pouvoir, alors même qu'il avait présidé aux proscriptions républicaines. César, il est vrai, avait été mis à mort dans le sénat; mais Octave, quoique sanguinaire et souillé d'une multitude de meurtres, s'était montré plus adroit et plus heureux : bien plus, il avait eu la force d'être clément, et de faire oublier, sous le nom d'Auguste, les exécutions cruelles accomplies durant les premières années de sa carrière politique. Robespierre aspirait à des destinées analogues; mais, écrasé par ses antécédents ou dominé par des convictions républicaines, on peut croire que jusqu'au bout, même en usurpant, il aurait cherché à faire prévaloir son radicalisme, à constituer réellement la société sur des bases nouvelles, en dehors de la transmission héréditaire des biens, et comme une grande association de travailleurs. Robespierre n'était point communiste dans l'acception actuelle du mot, mais il penchait à considérer la propriété comme un privilége; il tendait à substituer l'État à la famille, à absorber toutes les volontés individuelles dans une volonté publique : l'insensé cherchait à constituer la société sur le sacrifice, et il ne voyait pas qu'en dehors de la foi chrétienne, qui élève nos ambitions vers les biens du ciel, qui nous donne Dieu, et lui seul, pour but, pour amour et pour patrie, la doctrine du sacrifice continu est une impossibilité chimérique; que la fraternité, mise à la place de la charité, n'est plus qu'un non-sens et un raffinement de tyrannie.

Juin 1794.

Système des ennemis de Robespierre.

Robespierre ne révélait à Couthon, à Saint-Just, à Lebas et ses amis, que la moitié de son secret et de sa politique; l'autre moitié était presque devinée par Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et leurs acolytes. Ces gens-là sentaient bien que le premier pas à faire pour s'arrêter dans la voie de la Terreur devait être marqué par leurs cadavres, et ils ne voulaient pas servir de piédestal à Maximilien Ier. L'attaquer de front eût été dangereux : ils en étaient réduits à imiter Legendre, ce lâche ami de Danton, qui, à la nouvelle de l'arrestation de Cécile Renaud, remerciait *le Dieu de l'innocence de ce qu'il avait désarmé le crime;* il leur fallait suivre l'exemple de cette commune qui, en apprenant la conservation des jours de Collot d'Herbois, mandait à la convention qu'enfin *elle cessait de douter de l'existence de l'Être suprême :* aussi allaient-ils attribuant les victoires et les vengeances de la république à Robespierre, parlant des armées de Robespierre, de sa sagesse, de sa puissance; et l'opinion publique, sans absoudre de pareils hommes, n'imputait qu'à Robespierre le sang versé à Paris, à Lyon, à Toulon et à Nantes; elle ne faisait remonter qu'à lui seul la responsabilité de la Terreur, des supplices, des arrestations et de tous les crimes de la révolution. Certes, Robespierre en avait sa grande part, il en était coupable et complice; mais Collot d'Herbois, Fouché, Tallien, Carrier, Fréron, Billaud-Varennes, mais les égorgeurs de septembre, les artisans des noyades, des mitraillades, et de toutes les proscriptions que nous avons décrites, avaient-ils bien le droit de se décharger sur lui de leur fardeau d'exécration et de tyrannie?

Juin 1794.

Leurs sentiments avaient éclaté le 20 prairial, pendant que Robespierre s'enivrait d'encens, et remplissait les orgueilleuses fonctions de pontife : aussi, quand la fête de l'Être suprême se fut terminée au bruit du canon, Robespierre n'éprouva-t-il d'autre besoin que celui de se venger, et de détruire ce qu'il appelait le reste impur de la faction de Danton, les intrigants et les corrompus. Or, comment y arriver? On n'en était pas encore venu à tuer ses ennemis sans formes juridiques, et on ne pouvait livrer au tribunal révolutionnaire un membre de la convention sans avoir obtenu l'assentiment de cette assemblée : que d'obstacles lorsqu'il s'agissait de détruire! Robespierre y pourvut. Persuadé que l'avantage resterait au plus hardi, il résolut de commencer l'attaque, et de demander à la loi de nouvelles armes. De concert avec Couthon, il rédigea un décret qui, sous prétexte de réorganiser l'odieux tribunal, enlevait aux accusés toutes garanties, toute protection de justice, et permettait de traduire devant le jury un représentant du peuple, sans que sa mise en accusation eût été décrétée. La loi portait que le tribunal révolutionnaire était institué pour punir les *ennemis du peuple :* elle réputait dignes de ce nom ceux qui cherchaient à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse; les partisans de la royauté, les traîtres, les colporteurs de nouvelles fausses et dangereuses, les fauteurs de l'aristocratie, les persécuteurs du patriotisme, les corrupteurs de la représentation, les interprètes perfides des lois ou mesures gouvernementales, les fournisseurs infidèles, les dilapidateurs de la fortune publique, les fonc-

Robespierre cherche à détruire ses ennemis.

Il propose la loi du 22 prairial.

Juin 1794. tionnaires oppresseurs, tous ceux qui par écrit, ou par d'autres machinations, s'efforçaient d'égarer l'opinion, d'empêcher l'instruction du peuple, de dépraver les mœurs et de corrompre la conscience publique, d'altérer l'énergie et la pureté des principes républicains, ou d'en arrêter les progrès. On sent que ces dénominations étaient vagues, et qu'en les interprétant avec un peu d'adresse il était facile de faire de la loi nouvelle un vaste réseau dans lequel on prendrait, pour le perdre, quiconque aurait porté ombrage. Ajoutons que la seule peine légalement applicable était la mort, et que les jurés ne devaient prendre d'autre règle de conscience que l'amour de la patrie ; que chacun aurait le droit de traduire un suspect devant le tribunal révolutionnaire; que, si l'on croyait avoir acquis des preuves matérielles ou morales, les juges pouvaient se dispenser d'entendre des témoins ; qu'enfin, pour couronner cette œuvre sanglante, « la loi donnait pour défenseur, aux patriotes calomniés, des jurés patriotes ; qu'elle n'en accordait point aux conspirateurs. » C'était supprimer jusqu'au dernier vestige de protection ou de justice. Quand cette loi de tyrannie et de mort fut proposée à la convention dans la séance du 22 prairial, cette assemblée fut saisie d'inquiétude et d'épouvante : elle comprit que c'était là l'abdication de ses pouvoirs, et la sanction donnée aux caprices les plus illimités du bourreau. Aussi, parmi les députés, quelques-uns proposèrent l'ajournement ; ils alléguèrent, en balbutiant, que la loi était parfois obscure et d'une application difficile. L'un d'eux, nommé Ruamps, déclara que, si tous ces articles étaient votés, il ne reste-

rait plus aux hommes libres d'autre ressource que de se brûler la cervelle. Lecointre (de Versailles) insista pour qu'on examinât avant d'approuver. Robespierre prit alors la parole, et, de la voix qui avait justifié l'arrestation de Danton et de Camille, il fit taire toutes les résistances, et la loi fut votée sans désemparer : immédiatement après, la convention, mise en demeure par Couthon, renouvela les pouvoirs du comité de salut public. Juin 1794

Mais, jusque dans le sein de ce comité, la loi du 22 prairial avait rencontré une opposition violente : c'était là un germe de division, un moyen de lutte que les députés menacés ne laissèrent point échapper. Dans la nuit, on tint des conciliabules ; et le lendemain, 23 prairial, Bourdon (de l'Oise) demanda à la convention quelques explications sur le *salutaire décret de la veille ;* avait-on voulu, ou non, décider qu'à l'avenir les députés pourraient être mis en accusation sans la permission de l'assemblée? — *Non, non!* s'écria-t-on de toutes parts. « Je m'attendais à ces heu- « reux murmures, reprit Bourdon (de l'Oise) ; ils m'an- « noncent que la liberté est impérissable. » Cependant la question était plus que douteuse, et il importait qu'une décision claire fût promptement rendue. Merlin (de Douai), proposa un amendement dans le sens de la réclamation de Bourdon, et cet amendement fut adopté. Ce premier avantage, obtenu par les modérés, encouragea d'autres protestations : un député demanda ce qu'il fallait entendre, dans la langue politique, par le délit qui consistait à *dépraver les mœurs*. Il obtint qu'on aviserait à introduire dans la loi du 22 prairial

Symptôme de réaction.

Juin 1794. une rédaction moins vague; Mallarmé, encouragé par ce vote, désira connaître le sens de l'article qui accordait pour *défenseurs*, aux accusés patriotes, des *jurés patriotes*. Les amis de Robespierre intervinrent, et la convention passa à l'ordre du jour sur les réclamations de Mallarmé. Couthon prit à son tour la parole, et se plaignit de ce qu'on avait audacieusement révoqué en doute la pureté des intentions du comité ; il incrimina amèrement Bourdon (de l'Oise), parce qu'il avait exprimé l'espoir que la liberté ne périrait pas. N'était-ce pas une insulte gratuite à l'adresse des rédacteurs du projet de loi? Bourdon (de l'Oise) ne parlait-il pas, à son insu, le langage de Pitt et de Cobourg? Bourdon essaya de répondre, et il le fit en rendant hommage aux vertus de Couthon et aux intentions des comités. Mais Robespierre ne fut point entièrement satisfait de cette tardive amende honorable : il prit la parole, et s'en servit adroitement pour exalter la Montagne, et pour la rassurer en lui décernant les louanges les plus pompeuses. Il dit que la Montagne et les comités ne faisaient qu'un ; il ajouta que l'opinion contraire ne pouvait être soutenue que par des scélérats, des hypocrites, des assassins du peuple : et, comme Bourdon se récriait, Robespierre dit, avec un sourire hautain : « Je « n'ai point nommé Bourdon (de l'Oise) : malheur à « qui se nomme lui-même ! » Ces paroles renfermaient un avertissement sinistre, que tout le monde comprit. Robespierre poursuivit, et se plaignit des procédés de Tallien, qu'il rangea parmi les *avilisseurs de la convention*. Tallien s'élança à la tribune pour répondre; et Robespierre, répliquant à son tour, lui jeta au visage

l'épithète d'imposteur. La convention était saisie de stupeur. Merlin (de Douai), qui partageait l'épouvante commune, s'empressa de désavouer son amendement de la veille : « Mon esprit a pu errer, dit-il humblement; mais mon cœur est pur. » Alors la convention revint sur son vote, et donna en apparence toute satisfaction à Couthon et à Robespierre. Ceux-ci ne triomphèrent que par la forme; ils reconnurent, au fond, que la convention verrait avec déplaisir qu'on osât arrêter un de ses membres sans la consulter; et ils s'interdirent d'user à cet égard de la faculté que paraissait laisser aux comités la funeste loi. Juin 1794.

Robespierre, n'ayant pu obtenir, au moins selon l'appétit de ses vengeances, l'arme qui lui permettrait de se défaire successivement et sans fatigue de ses rivaux et des montagnards qui lui faisaient ombrage, se promit d'attendre, et de parvenir à ses fins par d'autres voies. Ce qu'il avait demandé à la loi du 22 prairial, c'était un moyen de terrasser la convention et les deux comités: on s'était borné à lui permettre de faucher librement toutes les autres têtes, et il n'avait que faire, désormais, d'un sang inutile. Il adopta donc une marche nouvelle, dont il est nécessaire de suivre les progrès. Nouvelle marche que suit Robespierre. — Son plan.

Robespierre se dit que Billaud-Varennes et ses acolytes, emportés par la soif des massacres, ne manqueraient pas d'user avec une si atroce complaisance de la loi du 22 prairial, que le régime de la Terreur, transformé en exécrable tyrannie, ne tarderait pas à choir de lui-même et à les envelopper dans sa ruine. Pour lui, il se promit de se tenir à l'écart, de s'isoler,

Juin 1794. de profiter du délire des assassins sans paraître leur complice ; puis, quand viendrait le jour où l'opinion publique épouvantée réagirait avec violence, quand de tous les points de la république on maudirait la Terreur, alors il cesserait de bouder, il sortirait de sa tente, il rallierait à lui les hommes las de la tyrannie des comités, et il provoquerait la mise en accusation et la mort des nouveaux Héberts et des nouveaux Dantons : ce serait alors une dernière extermination, à la suite de laquelle les corrompus et les bourreaux étant morts, Robespierre osait se promettre d'inaugurer la clémence, et de se faire bénir en ouvrant les prisons, et en terminant le règne de la Terreur. Dès ce moment, commencerait un pouvoir plus doux et la nouvelle ère de sa vie politique. Ce plan était plus vaste qu'habile; il dépassait la portée du génie de Robespierre. Robespierre supposait d'ailleurs ses ennemis trop peu clairvoyants, en admettant qu'ils assumeraient volontiers la responsabilité de la haine publique, qu'ils souffriraient patiemment son éloignement et son refus de concours : plus que jamais, au contraire, Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Vadier, Vouland, Amar, Tallien, et leurs complices, s'attachaient à mettre en avant le nom de Robespierre, à se cacher derrière, à le représenter comme la clef de voûte de la Terreur. En même temps ils cherchaient à battre en brèche sa réputation d'austérité, à déverser sur lui le ridicule, autant d'ailleurs qu'il était possible de s'en prendre avec impunité à ce formidable ennemi.

Affaire de Catherine Théot. Catherine Théot, une folle, âgée de soixante-huit ans, et ancienne fille de service, se persuada qu'elle

était la *mère de Dieu*, la *nouvelle Ève promise au genre humain*. Un ancien membre de l'Assemblée constituante, l'ex-chartreux dom Gerle, s'étant rangé au nombre de ses adeptes, une vieille marquise atteinte d'aliénation mentale, une femme Amblard, veuve Godefroy, et quelques autres dupes ou sectaires, composèrent avec lui le personnel de la religion nouvelle. Ces étranges illuminés tenaient des réunions dans un local situé rue Contrescarpe, près de l'Estrapade. Catherine Théot, soit peur, soit délire, parlait avec éloges de Robespierre, et, par l'entremise de ce même personnage, dom Gerle avait obtenu un certificat de civisme. Le comité de sûreté générale chargea Sénart, l'un de ses agents, de pénétrer les mystères de ces conciliabules; et il ne tarda pas à apprendre que les assemblées de la rue Contrescarpe étaient beaucoup plus ridicules que dangereuses pour la république. On y lisait l'Apocalypse, on y chantait en chœur, en s'adressant à Catherine Théot : Juin 1794.

Ni culte, ni prêtre, ni roi!
Car la nouvelle Ève, c'est toi.

On y commentait des livres de sorcellerie et les prophéties de Nostradamus : sur le front de la prophétesse, un bandeau blanc portait en caractères hébraïques le nom du Créateur; le costume des initiés se composait d'une tunique blanche, revêtue d'un petit manteau blanc; sur la poitrine ils portaient un miroir, à droite un poignard : les illuminés se donnaient le titre d'*amis de Dieu;* ils psalmodiaient en l'honneur de Catherine Théot quelques-uns des passages de la Bible

Juin 1794. que l'Église applique à la sainte Vierge. Dans toute société régulière, cette tourbe de sectaires eût subi le traitement réservé aux fous : les comités, profitant habilement de l'absence de Robespierre, essayèrent de tirer parti de ce singulier incident. On avait découvert, par leurs soins, une lettre vraie ou supposée adressée à Robespierre au nom de Catherine Théot, et non par elle-même, car la prophétesse ne savait pas écrire : dans cette épître, Robespierre était appelé le *fils de l'Être suprême*, le *Verbe éternel*, le *Rédempteur du genre humain*, le *Messie désigné par les Écritures :* cette circonstance, rapprochée du certificat obtenu par dom Gerle et des prétentions pontificales de Robespierre, permettait de livrer ce puissant ennemi au rire et aux moqueries de la convention et du public. Vadier lut à l'assemblée un long rapport sur cette affaire; Barrère avait en secret rédigé ce document avec une perfidie calculée : l'un et l'autre, pour faire plus d'effet, avaient changé le nom de *Théot* en celui de *Théos*, qui signifie divinité, et cette fraude avait réussi. Cependant Robespierre n'était point nommé dans le rapport de Vadier; l'audace des comités n'allait pas jusque-là : on s'était borné à des insinuations sourdes qui n'échappèrent à personne. La convention, après s'être longtemps égayée en entendant le récit des puérilités recueillies par Vadier, renvoya Catherine Théot, dom Gerle et trois de leurs affidés devant le tribunal révolutionnaire. Robespierre avait cherché à étouffer cette affaire, si désagréable pour sa renommée; mais la majorité du comité de salut public, excitée par Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois, l'avait forcé de subir

jusqu'au bout cette humiliation calculée. De là une recrudescence de haine. Aveuglé par l'instinct de sa vanité, et faible en présence des obstacles, Robespierre ne s'obstina que davantage à demeurer à l'écart : un homme plus fortement trempé eût accepté la lutte; mais Robespierre commençait à se perdre par l'excès de son orgueil, comme Danton s'était perdu par sa paresse. Juin 1794.

On était arrivé au plus haut degré d'exaltation de la Terreur, et les épreuves que jusque-là on avait traversées n'étaient rien auprès de celles qu'autorisait l'infâme loi de prairial. Dès le jour où cette arme avait été remise en leurs mains, les deux comités de salut public et de sûreté générale s'étaient hâtés de mander Fouquier-Tinville et de lui donner des instructions. La séance se prolongea bien avant dans la nuit, et les résolutions qu'on y prit de part et d'autre furent si cruelles, que Fouquier-Tinville lui-même, le pourvoyeur ordinaire de l'échafaud, se sentit saisi de stupeur : « Comme je rentrais chez moi, dit-il en rendant « compte de ses impressions, j'avais l'esprit tout plein « de ce que j'avais entendu, et il me sembla que la « rivière roulait du sang. » Cependant la loi avait prévu les retards qui pourraient naître des remords ou des fatigues de Fouquier-Tinville : elle avait distribué le tribunal révolutionnaire en quatre sections, jugeant à part et condamnant sans appel : le nombre des juges et des jurés avait été considérablement augmenté, et Robespierre lui-même avait soumis à la convention la liste des jurés, choisis avec soin parmi ses partisans et ses séides. Quoique éloigné des comités, Robespierre

La Terreur parvenue à son plus haut degré d'exaltation.

Juin 1794. était loin de demeurer étranger à la dernière et à la plus terrible phase de la Terreur : d'une part, il indiquait souvent lui-même à Fouquier-Tinville la liste des accusés à poursuivre ; de l'autre, s'il ne se montrait plus à la convention, il n'avait cessé d'être assidu aux jacobins, et de rallier à lui ce club, la commune de Paris et les classes inférieures de la population. Là, tantôt en public et tantôt en secret, il se plaignait avec amertume des manœuvres de ses adversaires, et il s'enivrait plus que jamais des surnoms accoutumés de *vertueux* et d'*incorruptible*.

Les prisons sous la Terreur.

Les prisons de Paris regorgeaient de détenus ; aux nombreuses maisons d'arrêt qui existaient déjà pour le service de la justice criminelle on en avait ajouté d'autres que la guillotine ne parvenait pas à vider. Ces prisons étaient le dépôt de l'hôtel de ville, la Force, les Madelonnettes, Port-Libre (la Bourbe), Saint-Lazare, la maison d'arrêt de la rue de Sèvres, les Carmes, le collége du Plessis, l'hôtel Talaru, Picpus, Sainte-Pélagie, le Luxembourg, et la Conciergerie. Dans quelques-unes on renfermait les suspects ; d'autres étaient destinées aux individus décrétés d'accusation ; la Conciergerie renfermait, en général, les prévenus qui étaient à la veille de comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Presque partout les prisonniers étaient entassés, exposés à une police inquisitoriale et brutale, privés de soins hygiéniques, soumis aux plus dures vexations. Cependant la communauté d'opinions ou de souffrances, l'argent, les ressources de l'éducation, le commerce du monde, l'humanité de quelques geôliers, plus fréquemment leurs habitudes

vénales, et enfin la pitié du dehors, adoucissaient ou tempéraient l'horreur de cette captivité, de cette halte au pied de l'échafaud. Aux Madelonnettes, où l'on avait renfermé les comédiens du Théâtre-Français, suspects d'aristocratie et de royalisme, on abrégeait la longueur des heures en faisant de la musique ; à Port-Libre (la Bourbe), où, parmi les détenus, figurèrent longtemps les receveurs et les fermiers généraux, les prisonniers se rassemblaient le soir dans une vaste salle commune, et là, hommes et femmes, financiers et poëtes, nobles et artistes, tous essayaient de se consoler par le charme de ces conversations et de ces causeries dont la société française a seule le secret, et qui, à cette époque, ne se rencontraient plus que sous les verrous. On faisait des bouts-rimés, on lisait des vers ; on prêtait l'oreille aux sons de la viole ; et quand l'aiguille marquait neuf heures, chacun rentrait dans sa cellule, avec l'espoir de revenir le lendemain, espoir que trop souvent déjouait Fouquier-Tinville. Aux Carmes, on composait moins de madrigaux, et rien ne faisait oublier les horreurs inséparables de la détention ; même situation au collége du Plessis. L'hôtel Talaru, dans la rue de Richelieu, était soumis, comme prison, à un régime beaucoup moins sévère : hommes et femmes, condamnés à vivre sous le même toit, pouvaient se rendre des visites, et recevoir celles de leurs parents ou de leurs amis du dehors. Cette demi-liberté existait également à Picpus : à Sainte-Pélagie, les prisonniers, quoique renfermés plus sévèrement, avaient réussi à former un centre de réunion dont faisait partie quiconque n'était ni faux témoin ni fabricateur

Juin 1794. d'assignats. Là se trouvaient confondus des hébertistes et des royalistes, des gens de la condition la plus humble avec des princes et des chefs de races féodales. La plus étrange familiarité unissait ces prisonniers, menacés par le même bourreau. Au Luxembourg, on vait renfermé les soixante-treize députés suspendus de leurs fonctions pour cause de fédéralisme; bientôt on y amena des Anglais, des Anglaises, les uns et les autres arrêtés comme otage, et, successivement, beaucoup de personnes de toute condition et de tout sexe. L'on y vivait dans la plus étroite union; chacun balayait sa chambre, faisait sa cuisine, allait puiser de l'eau. Les frais de l'alimentation étaient mis en commun: beaucoup de détenus révolutionnaires étant pauvres et sans ressources, leurs charitables compagnons de captivité fournissaient leur quote-part; et il y avait cela de plaisant, que les nobles estimaient leur valeur réciproque dans la maison par le nombre de sans-culottes que chacun d'eux nourrissait, comme ils faisaient jadis dans le monde par le nombre de leurs laquais, de leurs chevaux et de leurs chiens. Dans toutes les prisons, les distinctions nobiliaires, si rigoureusement proscrites au dehors, étaient soigneusement réhabilitées et maintenues; on se disait : Monsieur le prince, monsieur le duc, madame la marquise, et l'on disputait méthodiquement sur les préséances et les visites. Ces habitudes amusaient beaucoup les prisonniers républicains. La maison d'arrêt de la rue de Sèvres[1] renfermait

[1] Le comité révolutionnaire de la section du Bonnet-Rouge avait métamorphosé en prison la maison des *Oiseaux*, vaste hôtel construit par Pigalle, à l'extrémité de la rue de Sèvres. C'est aujourd'hui un couvent

un assez grand nombre de suspects ; mais la beauté du jardin, le voisinage du boulevard, et la liberté de la vie intérieure, y faisaient passer assez rapidement les heures. A la Conciergerie, où l'on était plus rapproché de la guillotine, le régime était plus dur et plus sombre, les porte-clefs plus inflexibles et plus rébarbatifs ; mais là aussi les prisonniers cherchaient à embellir les derniers loisirs de leur vie, et les victimes s'y faisaient remarquer par un sublime mépris de la mort. Ajoutons, si déjà l'on ne nous a pas suffisamment compris, que quelques prisonniers déshonoraient leur malheur en se laissant aller à une vie licencieuse, à de coupables et fugitives liaisons que le voisinage du bourreau ne parvenait pas à épouvanter. Ce n'étaient là que de déplorables exceptions : elles contrastaient avec les salutaires repentirs de cette société du dix-huitième siècle placée sous la hache.

Juin 1794

Appel du soir.

Chaque jour, une sinistre cérémonie venait accroître les inquiétudes de ces infortunés : c'était lorsque l'huissier du tribunal révolutionnaire venait proclamer la liste de ceux qui allaient comparaître devant les juges. Alors toutes les voix se taisaient ; les prisonniers, saisis de stupeur, se groupaient autour de l'émissaire de Fouquier-Tinville ; ils prêtaient une oreille avide à chaque nom : les jeunes filles se serraient autour de leur mère ; la femme tremblait pour son mari, les vieillards pour leurs fils, chacun pour soi. Les victimes désignées descendaient lentement ; elles recevaient de derniers serrements de main, des étrein-

justement renommé, où les religieuses augustines de la congrégation de Notre-Dame élèvent de nombreuses pensionnaires.

Juin 1794. tes convulsives et mêlées de pleurs ; puis, l'appel étant terminé, le gardien annonçait que tous les autres détenus *pouvaient aller se coucher;* et, comme ceux qu'on épargnait, peut-être pour un seul jour, avaient hâte d'oublier ce moment d'effroi, ils rentraient bruyamment dans les salles communes, et recommençaient les jeux. L'un des moyens de distraction auxquels ils avaient parfois recours était de jouer *à la guillotine :* on figurait un tribunal, un accusateur public, des prévenus, et les condamnés devaient s'étendre sur une chaise ; puis, à un mouvement de bascule qui figurait le jeu de la fatale planche, la victime devait choir avec grâce et se relever avec adresse : c'était en cela que consistaient les principales difficultés de ce triste jeu.

Prétendues conspirations de prison.

Mais, la loi du 22 prairial portant ses fruits, le bruit du couteau couvrit à la fois les plaintes et les rires, et la Terreur glaça toutes les veines du corps social. On en vint à imaginer ou du moins à rendre journalières les exécutions en masse qui répandaient au loin l'horreur. Les accusateurs ne se mirent plus en peine de construire un échafaudage de griefs vrais ou faux, les accusés n'eurent plus la permission de se défendre ; on se moqua de ceux qui parlaient de justice ou de preuves. Comme il fallait un prétexte pour égorger ces multitudes d'innocents choisis au hasard, désignés par Robespierre ou par les comités, on eut recours à une invention atroce qui déjà avait coûté la vie à l'infortunée veuve de Camille Desmoulins : on imagina des conspirations de prison, et voici comment on procédait : un petit nombre de scélérats, apostés par Fouquier-Tinville et les comités, étaient incarcérés

dans les maisons de détention et mêlés aux victimes ; leur rôle consistait à épier une plainte, un regret, une raillerie, et à faire, de tous ceux qui s'étaient rendus coupables de ces protestations ou de ces soupirs, les complices d'une même conspiration destinée à égorger les patriotes, à avilir la convention, à rétablir le règne de la tyrannie. Les espions chargés de cette mission infâme étaient désignés, par les prisonniers, sous le nom de *moutons ;* mais on avait beau se défier d'eux et les tenir à l'écart, ils n'en parvenaient pas moins à dresser leur liste et à marquer leurs victimes. Le tribunal voulait-il des preuves plus précises, les *moutons* étaient cités à comparaître comme témoins, et ils déposaient à haute voix de toutes les horreurs que leur avait suggérées Fouquier-Tinville. Juin 1794.

Venait ensuite le moment de l'interrogatoire des accusés, et c'était l'heure où l'iniquité des jurés et des juges éclatait dans tout son jour. — « Votre nom ? » disait le président à l'un des accusés. Celui-ci répondait, et le président daignait ajouter : « Vous êtes prévenu de conspiration. » L'accusé niait. « Il est tout simple que vous teniez ce langage ; » ou bien : « Tout mauvais cas est niable, » ajoutait le juge atroce, et il passait à un autre ; et quand l'accusé insistait, on lui interdisait la parole, sous prétexte que la conscience du jury était déjà éclairée ; ensuite le président demandait à l'accusé le plus voisin : « N'êtes-vous pas exnoble ? — Oui. — Vous n'avez plus la parole. » Il se retournait vers un autre : « Es-tu noble ? — Je suis fils de laboureur. » A un autre : « Êtes-vous prêtre ? — Oui. — Cela suffit. » A un quatrième : « N'avez- Iniquité de procédures.

Juin 1794. vous pas été domestique d'un tel, ex-constituant? — Oui. — C'est bien. » A son coaccusé : « N'étiez-vous pas garde du corps? — Oui, mais je fus chassé en avril 1789. — C'est bon. » Et tout se réduisait à ces formules, quand, ce qui arrivait quelquefois, on n'y joignait pas des outrages ou d'ignobles plaisanteries. Un maître d'armes venait d'être condamné à mort: *Pare cette botte!* lui dit le président Coffinhal. Madame de Noailles, âgée de plus de quatre-vingts ans, ne paraissait pas entendre les questions : « Elle est sourde, » dit l'un des juges : « Eh bien, reprit Dumas, elle a conspiré *sourdement.* » Interrogé sur son âge, un jenne homme répondait : « Je n'ai que seize ans. » Dumas lui imposa silence en s'écriant : « Tu as quatre-vingts ans pour le crime. » Un jour que le procès avait duré jusqu'à quatre heures, l'un des principaux jurés, nommé Villate, dit à ses collègues : « Les accusés sont doublement convaincus ; ils ont conspiré contre mon ventre. » D'autres fois, lorsque les juges réclamaient du jury une condamnation prompte et unanime, ils montraient les accusés, et se bornaient à dire d'une manière significative : *Feu de file.* « Cela va bien, disait Fouquier; les têtes tombent comme les ardoises; » puis il exprimait le désir que la prochaine décade fut signalée par quatre cent cinquante condamnations capitales. Un individu suspect, mais traduit par erreur devant le tribunal, releva cette méprise des juges : « Je ne suis pas accusé, dit-il ; mon nom n'est pas sur votre liste. — Eh! qu'importe, répondit Fouquier, donne-le vite. » Le malheureux fut guillotiné. Il y avait au Luxembourg deux dames du nom de

Juin 1794.

Biron : l'une d'elles comparut à la place de l'autre ; mais, lorsqu'il s'agit de réparer ce malentendu, le tribunal, allant au plus pressé, envoya les deux veuves à la mort. Un vieillard ne pouvait parler, ayant l'organe de la parole atteint de paralysie : « Oh ! dit le président Dumas, ce n'est pas la langue qu'il nous faut, « c'est la tête. » La précipitation de Fouquier et de ses complices était portée à ce point, que, bien souvent, la même personne était à la fois mise en accusation, jugée, condamnée et exécutée le même jour ; qu'enfin, par l'effet de l'impatiente avidité du tribunal, des personnes encore non jugées étaient envoyées à la place de condamnés qu'on laissait vivre. Personne n'ignore que la guillotine, les charrettes et les jugements, tout était prêt d'avance. L'histoire retiendra le nom de Loiserolles : ce vieillard septuagénaire, entendant appeler son jeune fils par l'huissier du tribunal, comparut volontairement à la place du véritable accusé, et fut condamné à mort, sans que les juges et les jurés se missent en peine de découvrir la sublime ruse et d'établir une différence entre un homme à tête blanchie et un adolescent au début de la vie ; mais qu'importait à l'accusateur et à ses complices ? La duchesse de Maillé ayant été citée devant le tribunal, on amena par erreur, à sa place, une dame Maillet : averti de cette méprise, Fouquier-Tinville se borna à dire, en proférant un juron grossier : « Que ce soit aujourd'hui ou demain, « il faudra qu'elle y passe ; qu'importe donc ? » Et la dame Maillet fut exécutée. Un officier corse, d'un âge très-avancé, fut mandé à son tour : il ne répondit pas. Un jeune homme de dix-sept ans, qui jouait dans la

Dévouement de Loiserolles.

Criminelles erreurs de la justice révolutionnaire.

Juin 1794. cour, et dont le nom avait quelque analogie avec celui du Corse, se présenta, et fut conduit devant les juges. On le guillotina le soir même. Un suspect, qui se sentait innocent, écrivit à Fouquier pour lui demander de mettre un terme à sa détention : « Ah ! dit Fouquier, « ce monsieur est pressé ? Qu'on le satisfasse. » Et, après l'avoir fait juger immédiatement, il eut l'infamie de l'envoyer à l'échafaud, revêtu d'une chemise rouge. Ce monstre osa plusieurs fois faire exécuter des femmes qui s'étaient déclarées enceintes, et dont la déclaration, par lui méprisée, pouvait être vraie.

Nouvelles victimes. Les prétextes les plus insensés étaient sans cesse mis en avant par les espions et les juges. A l'occasion d'une prétendue conspiration des prisons, on envoya à la mort d'anciens généraux couverts de blessures, des magistrats, des prêtres, des femmes paralytiques, de jeunes femmes, tous accusés et *convaincus* d'avoir voulu s'emparer de la force armée, des membres de la convention et des comités, afin de les faire mourir dans *des tonneaux garnis de pointes*. Alors périrent sous la hache, en moins de cinq décades, treize à quatorze cents victimes, dont ces pages étroites ne contiendront pas les noms. Dans leurs rangs, et au milieu d'une foule que le malheur n'a pu tirer de l'obscurité, nous citerions, comme au hasard, les représentants de l'ancienne noblesse d'épée et de robe, et ces races inépuisables des Montmorency, des Laval, des Rohan, des Montesquiou, des d'Aguesseau, des Montalembert, que nous retrouvons à toutes les périodes de la gloire nationale. Les bourreaux, sans se lasser, les frappèrent coup sur coup, et leur adjoignirent d'illustres compa-

gnons : les Boufflers, les Boisgelin, les Narbonne, les Villeroi, les la Tour-du-Pin, les Lévis-Mirepoix, les Malezy, les Grammont, les Salm-Kirbourg, les Gouy d'Arcy, les la Chalotais, les Roquelaure, les Crussol d'Amboise, les Périgord, les Karkadec, les Grimaldi, les Nicolaï, les Montrevel, et tant d'autres entre lesquels notre plume hésite avant de choisir. Avec eux moururent des hommes qui avaient droit d'attendre mieux de la révolution. L'avocat Linguet fut de ce nombre, et, après lui, le général Beauharnais, ancien membre de l'assemblée constituante. Le vénérable abbé de Fénelon, dont la vie avait été consacrée à élever et à tirer de la misère de pauvres enfants de la Savoie, fut traduit devant le tribunal et puni de mort, sans qu'il fût possible de connaître ses crimes : vainement les malheureux enfants dont il était le soutien et l'ange consolateur apportèrent-ils en sa faveur à la convention une pétition touchante, la terrible assemblée se borna à voter un dédaigneux ordre du jour. On commençait, au milieu de la stupeur populaire, à ne plus trouver de place pour dresser l'échafaud : on s'avisa d'ériger la guillotine à la barrière du Trône, mais le faubourg Saint-Antoine eut horreur de ce spectacle. Et d'ailleurs la terre elle-même semblait se refuser à boire le sang. Les victimes, conduites l'une après l'autre, ne pouvaient plus monter, sans appui, les degrés de la guillotine, devenus glissants et humides. Une mare sanglante s'était formée sur la place des exécutions. Les décemvirs inquiets, sans être fatigués, parlaient de faire creuser un égout de la place de la Révolution à la Seine, et l'on allait jusqu'à mettre au concours la

Juillet 1794.

Juillet 1794. fabrication d'une guillotine à plusieurs tranchants.

Un jour, le tribunal envoya à la mort les femmes et les jeunes filles de Verdun qui avaient osé, en 1792, présenter des corbeilles de fleurs aux princes émigrés momentanément rentrés dans cette ville. Quand elles furent arrachées de la Conciergerie pour n'y plus revenir, la prison demeura plongée dans la tristesse; « elle parut, dit Riouffe, un parterre dégarni de « fleurs. » Ces condamnées allèrent à l'échafaud, vêtues de blanc et chantant des cantiques. Un fils de Buffon, pour se justifier devant ses juges, nomma son père. Les républiques de l'ancienne Grèce se fussent contentées d'une si noble défense; elles eussent renvoyé l'accusé absous. L'agent de la Terreur se borna à dire : « Eh ! que nous importe son père ? » La fille du peintre Vernet ne fut pas davantage protégée par la gloire de sa famille. Le poëte Roucher, l'auteur des *Mois*, fut à son tour jugé et condamné. Quelques heures avant de mourir, il envoya à ses enfants son portrait, qu'on venait de finir, et au bas duquel il écrivit ces vers si connus :

Ne vous étonnez pas, objets charmants et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage :
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

Sur la fatale charrette, il fut placé auprès d'un poëte bien autrement célèbre, le jeune André Chénier, l'une des plus lamentables victimes de la révolution : quand les deux amis se virent réunis pour la mort, ils s'embrassèrent, et répétèrent, dit-on, en allant au supplice, les premiers passages de la tragédie d'*Andromaque*.

Tous deux périrent dans la journée du 7 thermidor (25 juillet); deux jours après, la hache de la Terreur allait être enfin brisée. Juillet 1794.

Robespierre, volontairement éloigné des séances de la convention et des comités, n'était pas resté oisif : pendant que ses rivaux s'enivraient de sang, pendant qu'ils oubliaient, le soir, dans leurs débauches dignes du tyran de Caprée, les assassinats commis par Fouquier-Tinville, lui, dévoré de jalousie et d'ambition, ne prenait aucune part à leurs orgies, et ne cherchait qu'à les envelopper tous ensemble dans une vaste vengeance. Il avait, sans relâche, entretenu sa popularité dans le club des jacobins, et disposé ces sectaires et la commune à l'appuyer quand l'heure serait venue : tantôt il osait prendre à partie Fouché, le complice des fureurs de Collot-d'Herbois, tantôt il dénonçait sourdement Lecointre (de Versailles), Billaud-Varennes, Legendre, Fréron, Bourdon (de l'Oise), Barras, Dumont, Rovère, Vadier, Vouland, Thuriot, surtout Tallien. C'étaient là les chefs et les grands coupables qu'il voulait atteindre et renverser, afin d'asseoir sur leurs cadavres l'édifice de son pouvoir et de ses espérances. Mais Dieu ne devait pas permettre qu'une main souillée de tant de meurtres gouvernât un jour par l'indulgence, ni qu'elle osât écrire de nouveau le mot de justice sur le livre de la loi : un grand enseignement était réservé aux hommes de cette époque, et si, de leurs luttes, allait naître la ruine de la Terreur et des échafauds, ce résultat inespéré ne devait profiter à aucun de ceux qui prendraient place dans cette bataille. Préliminaires de la révolution de thermidor.

Juillet 1794. Robespierre avait rappelé Saint-Just, alors en mission à l'armée du Nord : tous deux s'adjoignirent leur collègue Couthon; puis ils préparèrent, de concert, une dénonciation solennelle qui ne devait pas tarder à être portée à la tribune de la convention : le but de cette démarche était de signaler à la république les montagnards dont nous venons d'indiquer les noms, et de provoquer contre eux un décret d'accusation, à l'aide duquel on pourrait obtenir successivement et sans résistance la mise en jugement et la mort des ennemis de Robespierre. Ceux-ci, avertis par le sentiment de leurs dangers, comprenaient que pour eux-mêmes le temps était aussi venu d'agir et de combattre : ils se liguaient clandestinement, en épiant une occasion favorable et en surveillant d'un œil jaloux et inquiet les actes de Saint-Just et de Robespierre : l'entreprise leur semblait à la fois hardie et d'une exécution impossible. Aussi, tout en ne rien négligeant de ce qui pouvait servir leur haine, avaient-ils soin de ne point laisser transpirer au dehors le secret de leurs prochaines luttes. La plupart prenaient des précautions réclamées par les circonstances : ils évitaient de se montrer en public durant le jour; la nuit, ils couchaient hors de leurs domiciles : dans leur action politique, ils semblaient obéir à une impulsion commune; ils faisaient fonctionner le gouvernement et la guillotine, sans paraître retardés ou inquiets. De toutes parts, on pressentait vaguement que la Terreur ne pouvait durer, et nul ne pouvait dire comment elle allait finir. Chose étrange si l'on consulte le passé de chacun des acteurs de ce drame, mais bien naturelle si l'on se rend compte des

nécessités du cœur humain, les deux factions montagnardes qui allaient s'entre-dévorer nourrissaient chacune isolément la pensée de mettre un terme aux saturnales de l'échafaud : Robespierre le voulait ainsi, parce qu'il cherchait à organiser un gouvernement stable et possible ; ses rivaux, parce que leurs propres périls les épouvantaient, et parce que, pour frapper Robespierre et la commune au milieu de l'effroi universel, il était nécessaire de faire alliance avec les députés de la Plaine si longtemps muets, avec le parti le plus modéré, et, en apparence, le plus menacé de la convention nationale. Un seul homme peut-être, parmi ces rivaux et ces conjurés, était poussé par un sentiment sincère de pitié ; c'était Tallien, le bourreau des Bordelais, et qui, plus tard, devait à son tour provoquer l'effusion de nouveaux fleuves de sang ; en ce moment, la femme courageuse qu'il aimait, prisonnière et à demi proscrite, lui faisait parvenir, du fond de son cachot, des lettres qui l'excitaient à renverser la tyrannie, ou à mourir. Juill. 1794.

Robespierre engagea lui-même le combat : le 8 thermidor, il vint lire à la convention une sorte de manifeste en forme de discours, que depuis longtemps il avait avec soin élaboré, et dont, depuis six semaines, le club des jacobins avait, sous toutes les formes, entendu les prémisses. Appuyé par les jacobins et la commune, Robespierre se sentait assez fort pour dicter ses ordres à la convention, et pour opérer moralement, contre ses adversaires, une sorte de 31 mai. Il pouvait y parvenir de haute lutte, en étalant sous les yeux de l'assemblée les périls vrais ou imaginaires de Séance du 8 thermidor.

Juill. 1794. la patrie, et en exigeant, au nom du salut public, la mise en accusation des députés perfides ou traîtres. Ceux-ci se seraient peut-être défendus; mais la convention, encore dominée par la peur, aurait obéi, et consenti au sacrifice de quelques membres. Robespierre voulut être plus habile que hardi, et il se trompa. Il se présenta comme jaloux de défendre l'autorité de la convention elle-même, de cette assemblée « que n'im« portunaient pas les cris de l'innocence outragée. » Et, après avoir parlé des persécutions dirigées contre l'innocence, il se plaignit longuement des calomnies dirigées contre lui, du système à l'aide duquel on cherchait à le perdre, en lui imputant l'arrière-pensée de *viser à la dictature;* il ajouta: « En développant cette « accusation, mise à l'ordre du jour par les tyrans, on « s'est attaché à me charger de toutes leurs iniquités, « de tous les torts de la fortune, ou de toutes les ri« gueurs commandées par le salut de la patrie. On di« sait aux nobles: C'est lui seul qui vous a proscrits. « On disait en même temps aux patriotes: Il veut sau« ver les nobles. On disait aux prêtres: C'est lui seul « qui vous poursuit; sans lui, vous seriez paisibles et « triomphants. On disait aux fanatiques: C'est lui qui « détruit la religion. On disait aux patriotes persécu« tés: C'est lui qui l'a ordonné, ou qui ne veut pas « l'empêcher. On me renvoyait toutes les plaintes dont « je ne pouvais faire cesser les causes, en disant: « Votre sort dépend de lui seul. Des hommes, apostés « dans les lieux publics, propageaient chaque jour ce « système; il y en avait dans le lieu des séances du « tribunal révolutionnaire, dans les lieux où les enne-

« mis de la patrie expient leurs forfaits ; ils disaient : Juill 1794.
« Voilà des malheureux condamnés; qui en est la
« cause? Robespierre. Ils m'appellent tyran! Si je l'é-
« tais, ils ramperaient à mes pieds; je les gorgerais d'or,
« je leur assurerais le droit de commettre tous les cri-
« mes, et ils seraient reconnaissants; si je l'étais, les
« rois que nous avons vaincus, loin de me dénoncer,
« me prêteraient leur coupable appui ; je transigerais
« avec eux...... Qui osera jamais servir la patrie,
« quand je suis obligé de répondre ici à de telles ca-
« lomnies? Ils citent comme la preuve d'un dessein
« ambitieux les effets les plus naturels du civisme et
« de la liberté ! L'influence morale des anciens athlè-
« tes de la révolution est aujourd'hui assimilée par
« eux à la tyrannie. Vous êtes vous-mêmes les plus
« lâches de tous les tyrans, vous qui calomniez la puis-
« sance de la vérité. Que prétendez-vous, vous qui vou-
« lez que la vérité soit sans force dans la bouche des
« représentants du peuple français? La vérité, sans
« doute, a sa puissance: elle a sa colère, son despo-
« tisme; elle a des accents touchants, terribles, qui re-
« tentissent avec force dans les cœurs purs comme dans
« les consciences coupables, et qu'il n'est pas plus donné
« au mensonge d'imiter qu'à Salmonée d'imiter les
« foudres du ciel: mais accusez-en la nature; accusez-
« en le peuple qui la sent et qui l'aime... Qui suis-je,
« moi qu'on accuse? Un esclave de la liberté, un mar-
« tyr vivant de la république, la victime autant que
« l'ennemi du crime... Otez-moi ma conscience, je suis
« le plus malheureux de tous les hommes; je ne jouis
« pas même des droits de citoyen; que dis-je! il ne

Juill. 1794. « m'est pas même permis de remplir les devoirs d'un « représentant du peuple. » Et, pour justifier ces plaintes inattendues, il parla des outrages dirigés contre lui le jour de la fête de l'Être suprême, et des insinuations sourdes dont il avait été l'objet à l'occasion de l'affaire de Catherine Théot, la ridicule prophétesse.

Il parla ensuite des factions qui poussaient à la tyrannie par l'excès du crime, des hommes corrompus qui cherchaient à perpétuer l'anarchie pour se gorger d'or et de dépouilles ; il rappela aux amis de Brissot qu'on avait voulu le pousser à faire périr les soixante-treize députés suspendus comme suspects, mais qu'il s'y était courageusement refusé ; il se plaignit des mauvais effets du *maximum ;* il lança une diatribe contre l'immoralité des agents du comité de sûreté générale ; il déclara qu'une conspiration existait, dont les auteurs, pour la plupart membres des deux comités, voulaient détruire la liberté publique ; il demanda que ces comités et ces bureaux fussent soumis à une épuration, et que l'unité du gouvernement, débarrassée de ces rouages, fût reconstituée sous l'autorité suprême de la convention nationale. Il ajouta, avec un regret mêlé d'amertume : « Que peut-on objecter à un homme « qui a raison, et qui sait mourir pour son pays ? Je « suis fait pour combattre le crime, et non pour le « gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hom- « mes de bien peuvent impunément servir la patrie ; « les défenseurs de la liberté ne seront que des pro- « scrits, tant que la horde des fripons dominera. »

La convention écoutait, et gardait le silence : au

Impression que produit ce discours.

milieu de tous les artifices oratoires de ce discours plein d'hommages pour elle, ce qu'elle cherchait avant tout, ce qu'elle commençait à entrevoir, c'est que Robespierre n'était point aussi fort et aussi redoutable qu'on le supposait. On pouvait donc lui résister, puisqu'il se plaignait d'être persécuté et victime; on pouvait donc le détruire, puisqu'il parlait lui-même de sa ruine, et réhabilitait toute la puissance morale de l'assemblée. Ce qu'il aurait obtenu en prenant l'attitude de la menace, on espérait bien être en mesure de le lui refuser, si l'on était réellement libre : ce fut donc pour Robespierre une grande faute, que de prendre les faux airs d'un Pisistrate entouré d'ennemis, d'un Cromwell souple et versant des larmes. Pour la première fois, on s'abstint d'applaudir, l'assemblée demeura froide et dénuée de sympathie : elle redoutait, d'ailleurs, de voir retomber sur elle-même les terribles pouvoirs qu'elle avait légalisés le 22 prairial. Enfin, Lecointre (de Versailles), qui avait peur, prit la parole, et demanda l'impression du discours; Bourdon (de l'Oise) osa combattre cette proposition, et fut applaudi; l'assemblée hésitait: mais Barrère, toujours prêt à appuyer et à trahir les partis contraires, fit observer que faire imprimer un discours n'était pas en accepter la responsabilité entière; et l'impression fut votée, *parce que, dans un pays libre, tout devait être publié.*

Cependant Vadier et Cambon, qui se trouvaient désignés d'une façon malveillante dans le discours de Robespierre, montèrent à la tribune, et firent entendre des réclamations: leurs paroles agitaient l'assemblée; Billaud-Varennes et Panis profitèrent de cette

Juill. 1794. émotion favorable pour incriminer quelques passages de la harangue de leur collègue; Fréron demanda que la convention supprimât les comités et gouvernât elle-même: c'était une proposition prématurée, elle fut écartée; mais la convention, revenant sur le décret qu'elle venait de rendre, défendit de livrer à l'impression le discours de Robespierre. Cet incident termina la séance, et fit pressentir pour le lendemain des débats plus graves encore. De part et d'autre on se sépara, au cri de *Vive la république!*

Robespierre aux jacobins. Le soir, tous les partisans de Robespierre s'étaient rendus aux jacobins, pour venger leur idole de ce premier échec: Robespierre fut prié de donner une seconde lecture de son discours, et, cette fois, il fut applaudi avec un enthousiasme frénétique. Robespierre, que les acclamations de ses amis parvenaient à peine à consoler, se prit alors à dire : « Le discours que « vous venez d'entendre est mon testament de mort. Je « l'ai vu aujourd'hui: la ligue des méchants est tellement forte, que je ne puis pas espérer de leur échapper. Je succombe sans regret; je vous laisse ma mémoire; elle vous sera chère, et vous la défendrez. » Ces derniers mots ayant soulevé des transports, Robespierre fit appel aux héros du 31 mai et au brave Henriot : « Marchez, dit-il, sauvez encore la liberté! « Si, malgré tant d'efforts, il faut encore succomber, « eh bien! frères et amis, vous me verrez, toujours « calme, boire la ciguë!... — Je la boirai avec toi! » s'écria le peintre David. Un moment après, arrivèrent Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes; mais on les chassa de la salle, et on se mit à préparer les moyens

de détruire les comités, et de faire plier sous la force la majorité de la convention. Le moment était favorable pour frapper un grand coup : Robespierre préféra renvoyer au lendemain, et il laissa à ses ennemis le temps de se reconnaître. Juill. 1794.

La nuit fut agitée : Collot-d'Herbois essaya auprès de Robespierre une tentative de réconciliation qui fut durement repoussée ; Saint-Just, qui, à l'instigation de Robespierre, venait de rédiger une partie de l'acte d'accusation de ses collègues, fut injurié et menacé par ceux-ci : on le força de montrer ses notes, on le traita de dénonciateur, et il sortit furieux. Au dehors, Tallien et Bourdon (de l'Oise) se mirent secrètement d'accord avec le côté droit et le Marais, et firent des avances aux députés las de peur et de supplices. Les rôles furent distribués, et, parmi les conjurés, Tallien sollicita et obtint l'honneur de porter les premiers coups. Sous l'empire de ces sentiments divers, fut ouverte la séance du 9 thermidor. Nuit du 8 thermidor

Saint-Just monta à la tribune, et, d'une voix sévère jusqu'à l'affectation, il essaya d'articuler les griefs de Robespierre et de son parti contre leurs ennemis communs. Comme il parlait, écouté avec impatience, Tallien demanda à faire une motion d'ordre : « Aucun bon « citoyen, dit-il, ne peut retenir ses larmes sur le sort « malheureux auquel la chose publique est abandonnée. « Partout on ne voit que division. Hier, un membre du « gouvernement s'en est isolé, a prononcé un discours « en son nom particulier ; aujourd'hui, un autre fait « la même chose. On vient encore s'attaquer, aggraver « les maux de la patrie, la précipiter dans l'abîme. Je Journée du 9 thermidor. — Séance de la convention.

Juill. 1794. « demande que le rideau soit entièrement déchiré. » A ces mots, de vifs applaudissements s'élevèrent, et se répétèrent jusqu'à trois fois : Tallien, qu'ils enhardissaient encore, dénonça la conspiration et la tyrannie du parti de Robespierre. Billaud-Varennes demanda à son tour la parole ; il raconta ce qui s'était passé la veille au club des jacobins, les violences qu'on s'y était permises contre la convention ; puis, s'interrompant : « Je « vois, ajouta-t-il, sur la Montagne un de ces hommes « qui menaçaient les représentants du peuple. Le « voilà... — Arrêtez ! arrêtez ! » s'écria-t-on de toutes parts. On se saisit de l'individu qu'il désignait, et on l'entraîna hors de la salle, au milieu des acclamations. Billaud-Varennes continua : « Le moment de dire la « vérité est arrivé..... Je m'étonne de voir Saint-Just « à la tribune, après ce qui s'est passé. Il avait promis « aux deux comités de leur soumettre son discours « avant de le lire à la convention, et même de le sup- « primer s'il leur semblait dangereux. L'assemblée « jugerait mal les événements et la position dans la- « quelle elle se trouve, si elle se dissimulait qu'elle est « entre deux égorgements. Elle périra, si elle est « faible. — Non ! non ! » répondit-on sur tous les bancs. Les chapeaux s'agitèrent, les spectateurs battirent des mains, et crièrent : *Vive la convention ! vive le comité de salut public !* Le député Lebas, l'un des plus chauds amis de Robespierre, voulut parler ; mais on lui ordonna de laisser la parole à Billaud-Varennes : comme il insistait, on le menaça de l'envoyer à l'Abbaye. Billaud-Varennes poursuivit ; il s'attacha à établir que le plan des conjurés était de mutiler la convention

et de la détruire. En ce moment Robespierre, animé par la fureur, s'élança à la tribune ; mais, de plusieurs points de la salle, on entendit retentir ce cri : *A bas, à bas le tyran!* Tallien parvint alors à se faire entendre : « Je demandais tout à l'heure, s'écria-t-il, « qu'on déchirât le voile... Je m'aperçois qu'il est « déchiré, que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils « seront bientôt anéantis, et que la liberté triomphera. « Tout annonce que l'ennemi de la représentation na- « tionale va tomber sous ses coups. Nous donnons à « notre république naissante une preuve de notre « loyauté républicaine. Je me suis imposé jusqu'ici le « silence, parce que je savais d'un homme qui appro- « chait le tyran de la France, qu'il avait formé une « liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer : « mais j'ai vu hier la séance des jacobins ; j'ai frémi « pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nou- « veau Cromwell, et je me suis armé d'un poignard « pour lui percer le sein, si la convention n'avait pas « le courage de le décréter d'accusation ; » et il montra son poignard. Les applaudissements éclatèrent de nouveau avec transport. Tallien en profita pour demander que la convention se déclarât en permanence, « et qu'elle décrétât d'arrestation le misérable Henriot, commandant de la force armée. Ces deux propositions furent adoptées d'enthousiasme. Billaud-Varennes fit ensuite rendre un autre décret d'arrestation contre Dumas, le président du tribunal révolutionnaire ; et contre Boulanger et Dufraisse, deux fougueux jacobins. Cependant Barrère demanda la parole : on dit qu'il avait rédigé d'avance deux proclamations, selon

Juill. 1794.

Discours de Tallien.

Premières mesures prises par l'assemblée.

Juill. 1794. que l'un ou l'autre des deux partis l'emporterait; il donna lecture d'un rapport et d'une proclamation favorables au mouvement que provoquaient Tallien et Billaud-Varennes, et, à sa demande, la convention rendit un décret par lequel elle se plaçait sous la protection des sections de Paris. Vadier monta ensuite à la tribune, et, préoccupé de ce qu'avait dit Robespierre au sujet de Catherine Théot, il parla de cette affaire, et fit perdre un temps précieux à l'assemblée: « Ne détournons pas la question de son objet, dit Tal-

Robespierre à la tribune.

« lien. — Je saurai l'y ramener, » s'écria Robespierre; et, comme il montait à la tribune, les clameurs de ses ennemis redoublèrent, et couvrirent sa voix: on avait peur qu'il ne se fît entendre de la Plaine et de la droite, et qu'il ne triomphât de nouveau. Robespierre luttait vainement contre ces vociférations de l'assemblée; les cris répétés de *A bas le tyran!* étouffaient ses protestations et sa colère. Se tournant alors vers Thuriot, qui présidait la convention, il lui dit: « Pour la « dernière fois, président des assassins, je te demande « la parole; » mais Thuriot ne répondit qu'en agitant sa sonnette. Pâle et furieux, abandonné des tribunes et de la Montagne, Robespierre se tourna vers le côté droit, et s'écria: « Hommes purs, hommes vertueux, « c'est à vous que je m'adresse, et non pas aux bri- « gands!... » Ces mots suscitèrent d'épouvantables clameurs, au milieu desquelles on distingua cette terrible apostrophe : « C'est le sang de Danton qui t'étouffe. » Ce jour-là, en effet, commençait la vengeance de Danton; et l'ombre de ce grand coupable semblait montrer à Robespierre l'échafaud dressé dans le lointain.

Collot-d'Herbois fut appelé au fauteuil, et présida l'assemblée dans ce moment décisif. Dès qu'il fut possible de se faire entendre, un député demanda la mise en accusation de Robespierre, et la convention rendit un décret conforme à ce vœu; par un autre décret, elle ordonna l'arrestation de cet homme, qui, la veille encore, avait paru environné de tant de puissance: « Je suis aussi coupable que mon frère, dit « alors Robespierre le jeune; j'ai partagé ses vertus, et « je demande à partager son sort. » La convention, l'écoutant à peine, satisfit à sa prière. Cependant Robespierre s'exhalait en menaces: « Président, dit « Charles Duval, est-ce qu'un homme sera le maître « de la convention? — Ah! dit à son tour Fréron, « qu'un tyran est dur à abattre! — La république est « perdue! s'écria alors Robespierre; elle est perdue! « les brigands triomphent. » Un moment après, le député Lebas déclara que, ne voulant pas partager l'opprobre des décrets rendus en ce jour par l'assemblée, il demandait aussi à être arrêté. La convention accueillit sa demande: en même temps elle ordonna que Couthon et Saint-Just partageraient le sort des deux Robespierre, et bientôt après les accusés descendirent à la barre, au bruit des acclamations de l'assemblée. Il était cinq heures du soir; les prisonniers furent traduits au comité de sûreté générale pour y subir un premier interrogatoire, et l'on suspendit la séance jusqu'à sept heures.

Juill. 1794.

Robespierre est décrété d'accusation.

Robespierre et ses amis sont arrêtés.

Cependant la commune de Paris était en pleine révolte contre l'autorité de la convention. Assemblée dans le lieu de ses séances, elle avait été successivement in-

Résistance de la commune.

Juill. 1794. formée du décret lancé contre Henriot, et de celui qui plaçait la représentation nationale sous la garde des sections armées ; mais, à aucune époque, elle n'avait paru moins disposée à obéir. Tandis que le général Henriot, ivre dès le matin, parcourait les rues le sabre à la main, proférant d'ignobles jurements, et menaçant les ennemis de Robespierre, Fleuriot, maire de Paris, et Payan, l'agent national de la commune, poussaient les autorités municipales et le conseil général à des protestations hardies. A leur instigation, la commune adopta et fit afficher une proclamation virulente qui conviait le peuple à défendre Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas, ces *citoyens vertueux* et ces *apôtres de la vertu*, qu'opprimait une *poignée de scélérats* : puis, comme aux jours des grandes insurrections, la commune fit fermer les barrières de Paris, et ordonna que toutes les autorités constituées viendraient prêter serment dans son sein.

Exécution de quelques victimes.

En ce moment, une lamentable tragédie émut le peuple. Les charrettes des exécuteurs traversaient le faubourg Saint-Antoine, conduisant à la mort quatre-vingts malheureux condamnés le jour même par le tribunal révolutionnaire. Des citoyens, enhardis par l'espérance de la chute de Robespierre, entreprirent de faire rétrograder le fatal convoi. Déjà ils étaient près de réussir, lorsque survint Henriot ; et, par les ordres de ce misérable, les victimes, qui s'étaient crues sauvées, furent traînées à l'échafaud et mises à mort. Telle était la puissance que conservait encore Henriot, proscrit par la convention, et appuyé par la commune. Cependant, comme il revenait triomphant, et frappant

à coups de plat de sabre des citoyens et des députés, Juill. 1794.
deux membres de la convention haranguèrent la troupe qui escortait l'infâme général, l'instruisirent des crimes d'Henriot, lui notifièrent le décret des représentants du peuple, et s'écrièrent : « Maintenant, soldats, « arrêtez ce brigand ! » Les canonniers se hâtèrent d'obtempérer à cet ordre, et Henriot fut en un instant saisi, garrotté, et traduit devant le comité de sûreté générale. Alors, et sur d'autres points, on exécutait le décret de la convention rendu contre les deux Robespierre, contre Couthon, Saint-Just et Lebas, et l'on conduisait ces importants otages dans diverses prisons.

La commune avait défendu d'incarcérer les personnes qu'elle n'aurait point elle-même fait arrêter ; elle ordonna qu'on sonnerait le tocsin ; elle manda tous les commandants de la force publique, pour leur enjoindre de s'unir à elle et de sauver la patrie ; elle reçut quelques députations, nomma des généraux provisoires, et se mit en rapport avec la société des jacobins, qui lui avait offert sa formidable assistance.

Robespierre et ses amis sont rendus à la liberté.

Les moments étaient précieux : la convention venait d'apprendre que Robespierre, son frère, et, avec eux, Couthon, Saint-Just et Lebas, n'avaient trouvé aucun geôlier qui osât les recevoir ou les détenir ; et que, délivrés par ordre de la commune, ils avaient été ramenés en triomphe, et au bruit des acclamations du peuple, dans la grande salle de l'hôtel de ville : un moment après, on lui fit connaître que Coffinhal, à la tête de deux cents canonniers, avait fait mettre Henriot en liberté. Il était huit heures. La convention entendait, par ses fenêtres ouvertes sur le Carrousel, la voix d'Hen-

Juill. 1794. riot excitant l'artillerie de la garde nationale à tourner ses pièces contre le palais des Tuileries et les représentants du peuple: « Citoyens, dit Collot-d'Herbois, « voici le moment de mourir à notre poste! » et il reprit sa place au fauteuil de la présidence. L'assemblée tout entière s'écria: « Oui! oui! nous saurons « mourir! Aux armes! » Cependant la voix d'Henriot avait été impuissante, et les canonniers s'étaient refusés à foudroyer la salle des séances de la convention: tout ce qu'Henriot put obtenir d'eux, c'est qu'ils le suivraient à l'hôtel de ville, pour y seconder l'autorité insurrectionnelle de la commune.

Nouveau décret de la convention. — Robespierre et ses complices sont mis hors la loi.

La convention hésitait encore. Robespierre, soutenu par la commune et les jacobins, pouvait renouveler les violences du 31 mai, et tout semblait l'y convier. D'ailleurs, alors même qu'on serait parvenu à le traduire devant le tribunal révolutionnaire, composé de ses créatures, ne pouvait-il pas, comme Marat, être triomphalement acquitté, et reparaître plus terrible? Au milieu de ces perplexités et de ces inquiétudes, qui ne transpiraient point au dehors, Tallien proposa une résolution hardie: « Tout conspire, dit-il, pour le salut « de la convention et la liberté de la république. Ro« bespierre et ses complices, par leur révolte, viennent « de nous conduire à la seule mesure qui fût pratica« ble envers un tyran. Grâce au ciel, pour en délivrer « la patrie, nous n'aurons plus à attendre la décision « peu sûre d'un tribunal formé par cet homme. Il a « lui-même porté son jugement: mettons-le *hors la loi*, « avec tous ses complices. » Cette formule de mise *hors la loi* constituait la proscription légitime; elle

permettait de supplicier, sans forme de procès, quiconque l'avait encourue. La convention, exaltée par le sentiment de ses périls, suivit avec enthousiasme les conseils de Tallien. Par un décret rendu séance tenante, elle mit *hors la loi* Robespierre et les députés conspirateurs ; elle frappa du même coup Henriot et les membres de la commune insurgée. Enfin, elle prescrivit au député Barras, si tristement célèbre par les mitraillades de Toulon, de se mettre sans retard à la tête de la force armée, et de vaincre toutes les résistances de la commune et du peuple. Barras accepta cette mission difficile : « Pars, lui dit Tallien, qui venait « de prendre place au fauteuil ; pars, et que le soleil ne « se lève pas avant que la tête des conspirateurs ne « soit tombée ! » Barras s'éloigna, suivi d'une troupe en tête de laquelle marchait Léonard Bourdon, et qui se déployait, sans obstacles, le long des quais, entre les Tuileries et la place de Grève.

Robespierre à l'hôtel de ville.

Robespierre présidait l'assemblée tumultueuse convoquée à l'hôtel de ville ; mais il parlait au lieu d'agir, et chaque moment perdu compromettait sa cause. Les partis qui veulent vaincre ne doivent jamais obéir qu'à des hommes d'action : les discoureurs et les théoriciens sont les pires chefs lorsqu'il faut combattre. Robespierre et ses amis pouvaient encore disposer de forces imposantes. Des rassemblements armés, accourus du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau, campaient au pied de l'hôtel de ville et dans les rues adjacentes ; Henriot et ses canonniers pouvaient servir d'avant-garde : mais tous ces moyens de résistance furent paralysés par l'hésitation des chefs. Les

Juill. 1794. agents des comités firent adroitement circuler, parmi les insurgés des faubourgs, le bruit que Robespierre était un conspirateur royaliste, et que l'on avait acquis la preuve de sa trahison. Les partis et les gouvernements en péril ne se font guère faute d'avoirs recours à des calomnies stupides, sauf à les désavouer quand l'effet est produit. Lorsque les amis de Robespierre eurent été divisés et ébranlés, l'approche des troupes de la convention éclaircit leurs rangs; et les insurgés des faubourgs se retirèrent presque tous, laissant la commune sous la protection des canonniers, et d'un petit nombre de sectionnaires et de gendarmes. Alors parut Léonard Bourdon sur la place de Grève; il fit connaître aux soldats armés pour Robespierre le décret de mise hors la loi, et presque subitement les rassemblements insurrectionnels se dispersèrent. Un moment après, l'agent national Payan fut sommé de notifier à la commune la terrible mesure prise contre elle et contre les députés rebelles; il le fit d'une voix ironique, parce qu'il ignorait encore ce qui se passait au dehors: puis il eut l'étrange idée de pousser le peuple à la révolte, en l'associant aux dangers de la commune; il ajouta donc, à la liste des individus et des corporations placés hors la loi, cette mention qui ne se trouvait pas dans le décret: *Le peuple des tribunes*. Soudain le peuple, frappé de stupeur, s'enfuit à la hâte, et la commune demeura privée de défenseurs. Henriot descendit pour stimuler le zèle de ses canonniers, mais ils avaient fui; il remonta en se plaignant d'être trahi, et de toutes parts, dans les corridors, dans les galeries, sur la place de Grève, sur les quais, on entendit reten-

tir ce cri : *Vive la convention nationale!* La cause de Robespierre était perdue. Juill. 1794.

Dénoûment.

Alors se passa une scène affreuse, qui dura peu d'instants. Coffinhal saisit Henriot, et, lui reprochant de les avoir tous compromis par sa lâcheté, il le jeta par les fenêtres. Le misérable Henriot tomba sur du fumier, et ne fut tué qu'à demi; Robespierre jeune se précipita du haut d'un troisième étage; mais, préservé par des planches, il ne parvint pas à se procurer la mort; Lebas, d'une main assurée, se brûla la cervelle; Couthon, à demi caché sous une table, attendit les coups de ses ennemis; Saint-Just, armé d'un poignard, hésita, et se laissa prendre; Robespierre se tira un coup de pistolet; d'autres disent qu'un gendarme dirigea sur lui une arme à bout portant : quoi qu'il en soit, le coup fut mal dirigé, et porta sur la mâchoire inférieure, qui fut fracassée. Bientôt les blessés furent mis sur des brancards, tandis qu'on opérait l'arrestation des membres de la commune et de leurs principaux affidés. Sur ces entrefaites, la convention apprenait, par les acclamations du dehors, qu'elle était enfin victorieuse : « Le lâche Robespierre est là, dit le pré« sident; on l'apporte sur un brancard : voulez-vous « qu'il entre? — Non! non! qu'on le conduise à l'é« chafaud! » répondit l'assemblée; et les vaincus furent conduits en lieu sûr, jusqu'au moment du supplice. Pendant plusieurs heures d'une effroyable attente, Robespierre, vêtu d'un habit bleu et d'une culotte de nankin tachée de sang, les bas roulés sur les talons, la tête entourée de linges et appuyée sur une des boîtes du greffe, son dernier oreiller avant le bil-

Agonie et supplice de Robespierre et de ses complices.

Juill. 1794. lot, demeura exposé aux outrages et aux malédictions de la multitude; ce fut à qui redoublerait son agonie par des reproches ou par des tortures. Pour lui, la face livide, mais assez calme, il gardait un silence morne, et se bornait à essuyer avec du papier le sang qui coulait de sa blessure. Sur les cinq heures du soir, le 10 thermidor, leur identité ayant été constatée par les soins de Fouquier-Tinville, tous les proscrits furent envoyés à la guillotine. Ce jour-là fut pour la population de Paris une fête hideuse. Elle se porta tout entière autour de l'échafaud ou sur le passage des charrettes, pour insulter à l'agonie de Robespierre. Les gendarmes le désignaient à la fureur du peuple avec la pointe de leurs sabres; mais il demeurait résigné et silencieux. Saint-Just montrait un stoïcisme égal; les autres étaient pâles ou souffrants : le lâche Henriot pleurait. Robespierre fut exécuté l'un des derniers; et l'horreur de son supplice redoubla lorsque le bourreau, après avoir lié à la planche de la guillotine cet homme qui, trois jours auparavant, gouvernait la France, arracha, d'une main férocement brutale, les bandages de sa plaie, et en même temps une portion de la mâchoire : la douleur arracha au patient un cri aigu, et ce fut le seul, car sa tête tomba presque au même instant, au bruit des applaudissements populaires. Robespierre était âgé de trente-sept ans.

Jugement porté sur la révolution de thermidor et sur Robespierre.

Telle fut la révolution du 9 thermidor, qui mit fin au régime de la Terreur, et dont nous avons signalé les causes. Bien qu'elle ouvrît à la république une ère moins sanglante, on a vu que les vainqueurs ne furent dignes ni d'estime ni de reconnaissance : ils obéirent

aux instincts de la peur, ils combattirent pour ne pas mourir; et, bien que leur supplice eût paru juste, ils triomphèrent, et survécurent à leur redoutable rival. Robespierre périt, non parce qu'il avait été l'agent et l'inventeur du régime qui finissait, mais parce qu'il avait voulu lui-même asseoir son pouvoir sur les cadavres de ses complices, dont la plupart avaient versé plus de sang et multiplié davantage les victimes. Vaincu, il devint le bouc émissaire de la révolution; sa mémoire demeura à jamais souillée, on le rendit responsable de tous les crimes, et de ceux qu'il avait approuvés et de ceux qu'il avait voulu punir. Mais s'il les eût punis, mais si ses mains sanglantes eussent rétabli l'ordre et terminé la Terreur, l'histoire, d'accord avec les poëtes, eût peut-être renouvelé en sa faveur l'injuste pardon que la postérité accorda à l'usurpateur Octave, devenu César Auguste. Dieu ne le permit pas; Dieu ne souffrit pas que le sang innocent cimentât les bienfaits de la paix et de la liberté. Quand la sinistre mission de Robespierre eut été accomplie, cet homme fut saisi par des mains non moins coupables que la sienne; et il fut brisé pour son châtiment d'abord, et peut-être aussi pour que l'humanité n'eût pas à rougir de voir Robespierre gouverner tranquillement, sans danger, sans remords, entouré de courtisans, et s'illustrant des gloires de la patrie. Juill. 1794.

LIVRE SEPTIÈME.

Juill. 1794.

Suites de la révolution du 9 thermidor.

Le supplice de Robespierre étant consommé, la population de Paris se livrait à des transports inouïs de joie et d'ivresse : les citoyens s'embrassaient dans les rues, ils se disputaient à prix d'or les journaux qui rendaient compte des événements de la veille; ils osaient enfin laisser éclater leurs sentiments, et maudire à haute voix la Terreur. Cependant on ne se rendait pas bien compte des motifs de la révolution thermidorienne : parmi ceux qui l'avaient opérée, on remarquait des septembriseurs et des bourreaux justement exécrés; on s'étonnait de ce que le salut vînt de leurs mains : mais, sans beaucoup perdre de temps à comparer les effets et les causes, on pressentait, on se disait qu'après tout le gouvernement de la mort avait fait son temps, et qu'aucune puissance humaine ne pouvait le réorganiser. Que voulait-on de plus? le reste serait l'affaire du temps. Or, c'était surtout dans les prisons que se manifestait l'allégresse la plus vive. La veille, on s'était cru menacé d'un nouveau 2 septembre, et, au bruit du tocsin de l'hôtel de ville, les détenus avaient répété en frémissant ce mot de l'un

d'eux : *Aujourd'hui nous avons tous quatre-vingt-dix ans.* Comme aucun papier public ne pénétrait dans les prisons, les rumeurs et les cris qui retentissaient au dehors ajoutaient d'heure en heure aux angoisses; bientôt, sur la figure des gardes, on entrevit le signe du découragement, et l'on espéra : l'espoir fut bientôt changé en certitude, et il n'y eut plus de doute sur la ruine de Robespierre et de son parti, lorsque le geôlier de la Conciergerie eut osé (aucune circonstance ne semblait puérile) chasser brutalement son chien, en lui donnant le nom de *Robespierre*. Juill. 1794.

Premiers symptômes de divisions de luttes.

Tandis que dans les cachots, dans les rues, sur les routes, de ville en ville, éclatait un enthousiasme sans mesure, la convention ne savait que faire de sa victoire. Dès le 11 thermidor, deux tendances se manifestèrent dans le sein de l'assemblée, deux partis s'y trouvèrent en présence. Les vainqueurs de la veille, sans se diviser encore, commençaient à moins se comprendre; les deux comités, satisfaits d'avoir rejeté de leur sein les membres qui avaient conjuré leur perte, voulaient continuer le mouvement révolutionnaire dans toute sa rigueur, sauf à s'arrêter à la paix. Solidaires de tout le passé, ils n'en répudiaient que ce qui aurait pu les atteindre et les punir. Ainsi pensaient Collot-d'Herbois, Billaud, Vadier et Barrère; mais les députés qui s'étaient associés à leur résistance et à leurs périls, Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Fréron, et tous les membres de la Plaine, se montraient impatients de briser le joug, d'en finir avec les comités, et de restituer à la convention la plénitude de son pouvoir et de son initiative. Les hommes de ce parti ne tardèrent pas

Juill. 1794. à être désignés sous le nom de *thermidoriens;* leurs rivaux continuèrent à regarder comme un honneur la qualification de *terroristes :* à entendre ceux-ci, rien n'était changé; il n'y avait qu'un tyran de moins. Durant les premiers jours, l'assemblée parut hésiter entre les deux politiques : affranchie de crainte, elle respirait, et il lui était doux de recevoir chaque jour à sa barre les corps constitués et les députations des communes et des sociétés populaires, qui venaient la remercier d'avoir frappé le *nouveau Catilina*, le *sanguinaire héritier de Cromwell :* ce sont là les oraisons funèbres décernées aux partis vaincus. Ce n'était point d'ailleurs que le bourreau se fût entièrement reposé. Avec Robespierre avaient péri vingt-quatre de ses partisans les plus aveugles, et, dans ce nombre, Fleuriot-Lescot, le maire de Paris; Vivier, président des jacobins; et l'exécrable Simon, cordonnier et instituteur du fils de Louis XVI. Le 11 thermidor, quinzé charrettes traînèrent à la guillotine les autres membres de la municipalité proscrite, au nombre de quatre-vingt-onze, y compris le général Boulanger et le jacobin Syas, deux séides de Robespierre. L'opinion s'étonna de ce qu'on sacrifiait tant de misérables, pour la plupart fort obscurs; elle aurait voulu qu'on se contentât du supplice des chefs, et qu'on laissât vivre les membres de la commune, dont le seul crime était de s'être trouvés à l'hôtel de ville dans la nuit du 9 thermidor. Le 12, l'atroce Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, fut à son tour mis à mort. Cet homme avait réussi à se cacher, durant deux jours, dans les chantiers de l'île des Cygnes; mais, poussé par la faim, il

Supplice des partisans de Robespierre.

avait dû sortir de cette retraite pour demander un asile plus sûr à l'un de ses amis : celui-ci le livra aux bourreaux. L'ami de Coffinhal ne pouvait être qu'un lâche. Pendant que le complice de Fouquier-Tinville allait à la mort, le peuple, toujours féroce, insultait à son agonie. Juill. 1794.

Fouquier-Tinville est décrété d'accusation.

Les comités proposèrent à la convention de réorganiser le tribunal révolutionnaire; Barrère lut un projet de décret qui maintenait la plupart des jurés et des juges, et conservait les fonctions d'accusateur public à Fouquier-Tinville : à ce nom, un murmure général d'indignation couvrit la voix du rapporteur, et Fréron s'écria : « Je demande qu'on purge enfin la terre de « Fouquier-Tinville, et que ce monstre aille cuver dans « les enfers le sang qu'il a versé. » La convention nationale éclata en longs applaudissements, et décréta d'accusation le misérable auquel les comités osaient continuer leur confiance.

Progrès de la réaction thermidorienne.

Ainsi les terroristes subissaient un premier échec. La convention, dominée par une majorité imposante formée des thermidoriens et de la Plaine, abolit l'infâme loi du 22 prairial, et la loi non moins odieuse rendue contre les *suspects :* elle ordonna que le nouveau tribunal révolutionnaire procéderait suivant des formes moins rigoureuses; elle rendit aux accusés le droit de se défendre. Sans se laisser intimider par l'orgueil de Billaud-Varennes et par les sourdes menaces de Barrère, elle réorganisa les comités dictatoriaux sur des bases plus compatibles avec ses propres droits, et elle reprit en main le gouvernement de la république. Les thermidoriens, emportés par la réaction, cher-

Juill. 1794. chaient à pousser l'assemblée au delà de ces limites : ils demandaient la suppression des comités; mais Bourdon (de l'Oise) fit observer qu'en se laissant aller à ces innovations irréfléchies, on ne ferait qu'abolir un gouvernement vigoureux, à l'énergie duquel la république devait ses victoires : la convention se borna donc à des mesures de détail mieux en harmonie avec les besoins de la révolution. Cependant elle remplaça par des hommes plus modérés les membres des comités dont les places étaient demeurées vides; elle assura l'indépendance réciproque des deux comités, en leur assignant des attributions distinctes : la haute police fut confiée au comité de sûreté générale; le comité de salut public fut chargé des opérations diplomatiques et militaires; on décréta qu'ils seraient renouvelés par quart au commencement de chaque mois, et que nul des membres qui les composaient ne pourrait être réélu qu'un mois après le jour où il en serait sorti; Jagot et Lavicomterie, auxquels on pouvait imputer d'avoir été les agents dévoués de Robespierre, furent exclus des comités, en attendant qu'on examinât de plus près leur conduite. Le misérable Joseph Lebon, qui s'était souillé de tant de crimes à Arras, partagea le sort de Fouquier-Tinville, et fut décrété d'accusation : pareille mesure fut prise à l'égard d'Hermann, l'ancien président du tribunal révolutionnaire; de Rossignol, le grossier émule de Ronsin et de Westermann, et du nommé Héron, le chef des agents de la police instituée par Robespierre. Quant au peintre David, qui avait promis à Robespierre de boire avec lui la ciguë, il désavoua lâchement cette amitié, et promit, avec tous les signes de la peur,

d'être désormais plus défiant à l'égard des faux patriotes. La convention, assez peu rassurée par ces rétractations, ordonna que David cesserait de faire partie du comité de sûreté générale, et serait traduit devant des juges. Afin de calmer peu à peu la fièvre révolutionnaire qui exaltait la multitude, la convention décida que les citoyens ne pourraient s'assembler dans leurs sections qu'une seule fois par décade; et comme, sous la domination de Robespierre, on avait statué que chaque sans-culotte pauvre qui se rendrait à ces assemblées recevrait une solde de quarante sous par jour, on considéra comme une mesure prudente de supprimer cette liste civile accordée à la paresse et à l'anarchie. Juill. 1794.

Regrets du parti montagnard.

C'étaient là des réparations qui coûtaient des regrets à la Montagne, et qu'on ne lui arrachait que peu à peu. Insensiblement donc, sur les bancs élevés où siégeaient les députés jacobins, on commençait à plaindre Robespierre, à vanter son patriotisme austère, et l'on se dit que les *indulgents*, les aristocrates et les royalistes profitaient seuls de sa mort : or le tribunal révolutionnaire réorganisé prononçait encore des condamnations capitales, d'ailleurs assez rares.

Les jacobins, dont la salle avait été fermée, reprennent leurs travaux.

Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, le député Legendre s'était rendu dans la salle des jacobins, le pistolet au poing et l'outrage à la bouche : sa présence, rapprochée des événements qui s'accomplissaient au dehors, avait frappé le club d'épouvante ; et Legendre, agissant d'autorité, avait chassé les jacobins du lieu de leurs séances, puis, sorti le dernier, il avait mis la clef dans sa poche, et était venu en faire hommage à la convention. Huit jours après, les jacobins, relevant la tête,

Juill. 1794. se reconstituèrent, et reprirent leurs travaux; alors l'opinion publique se demanda si la convention compléterait l'œuvre de thermidor, ou si elle la laisserait inachevée. Le pays, saisi d'horreur au seul nom de Billaud-Varennes, commença à craindre de voir ce monstre, le complice des assassins de septembre, héritier du pouvoir de Robespierre, rétablir, d'accord avec Vadier, Collot-d'Herbois et Barrère, la sanglante dictature qu'on avait crue détruite. Bientôt les démonstrations courageuses de Tallien et de Bourdon (de l'Oise), l'attitude si nouvelle de Fréron et de Legendre, contribuèrent à rassurer les esprits.

Situation réciproque des partis.

Sans doute le parti modéré avait encore des assauts à livrer pour asseoir sa puissance; mais il était sûr de vaincre, parce que la terreur ne pouvait être désormais qu'un monstrueux effet sans causes possibles. Des comités de clémence s'étaient formés sans caractère officiel, mais avec dévouement. Legendre et Merlin de Thionville avaient visité les prisons, et avaient fait mettre en liberté un grand nombre de victimes. Quoique peu disposé à l'indulgence, le comité de sûreté générale ne put résister au torrent; il consentit à briser les fers de beaucoup de suspects, et des ennemis notoires de la révolution se virent rendus à leurs familles. Tallien, dans le comité de salut public, secondait avec ardeur ce mouvement. Parmi les personnes qu'il avait tirées de leurs cachots, on avait vu figurer en première ligne

Madame Tallien.

cette femme dont les conseils avaient provoqué la résistance du 9 thermidor: une fois libre, elle avait épousé Tallien, et donné une vaste carrière à la politique de pardon et de pitié. Les parents des détenus ne

l'imploraient jamais en vain, et la reconnaissance du parti royaliste se manifestait à son égard d'une manière bien expressive, en la désignant du surnom de *Notre-Dame de thermidor*. Juill. 1794.

Sous l'empire de ces impressions contraires, la convention délibérait, et chaque jour elle passait, d'une résolution empreinte de terrorisme, à des mesures plus calmes et moins implacables. Le 26 thermidor, Duhem, député de Lille, Baudot, Taillefer et Vadier, se plaignirent de la réaction flagrante de l'aristocratie et du modérantisme; ils incriminèrent les ordres d'élargissement prodigués en faveur des suspects, et ils obtinrent qu'on ferait imprimer la liste des prisonniers mis en liberté, et de ceux qui avaient osé cautionner leur innocence ou leur patriotisme. C'était rentrer dans la loi des suspects par une porte nouvelle et large : Tallien le fit adroitement sentir, en provoquant à son tour une loi aux termes de laquelle on devrait publier la liste des personnes qui avaient fait incarcérer les détenus. Ces deux décrets une fois rendus, on se récria, et l'on fit remarquer que la convention venait de voter la guerre civile, en établissant deux grandes catégories de dénoncés et de dénonciateurs. « Oui, reprit Tallien, « oui, c'est la *guerre civile;* et je le pense comme vous. « Oui, vos deux décrets mettront en présence deux « espèces d'hommes qui ne pourront pas se pardonner: « mais j'ai voulu, en vous proposant le second décret, « vous faire sentir les inconvénients du premier. Main- « tenant, je vous propose de les rapporter tous les « deux. » La convention décida par acclamations que ces deux décrets seraient réputés comme non avenus. Attitude de la convention.

Août 1794.

Tentative prématurée des thermidoriens.

Le 11 fructidor, les thermidoriens furent moins heureux : l'un d'entre eux, Lecointre, de Versailles, monta à la tribune, et, après avoir succinctement exposé les crimes de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Barrère, de Vadier, d'Amar et de Vouland, il demanda que ces six députés terroristes fussent mis en accusation et traduits devant le tribunal révolutionnaire. C'était le parti de Danton prenant sa revanche contre ceux qui avaient frappé son chef. Mais la proposition de Lecointre n'avait été concertée ni avec la Montagne ni avec la Plaine. La convention ne se trouvait point assez audacieuse pour y donner suite ; et, d'ailleurs, faire le procès à six montagnards pour les punir de leurs excès, c'était entrer dans une voie dangereuse, et menacer la tête d'une foule d'hommes tels que Laignelot, André Dumont, Fouché, Carrier, Pinet, Léonard Bourdon, Barras, Garnier de Saintes, Dartigoyte, Maignet, Monestier, Javogues, Albite, Meaullé, Lejeune, et tant d'autres qui, sous prétexte de fanatisme et de fédéralisme, avaient noyé dans le sang des contrées entières. Billaud-Varennes avait trop de complices pour ne pas les rendre solidaires de sa fortune : « Si les crimes que Lecointre nous reproche, dit-il, « étaient prouvés, s'ils étaient aussi réels qu'ils sont « absurdes et chimériques, sans doute il n'est aucun « de nous dont la tête ne dût tomber sur l'échafaud. » La convention le comprit, et elle se hâta de voter l'ordre du jour, en déclarant Lecointre *calomniateur*. Elle ne voulut pas, selon l'expression de Billaud, « faire mourir la *liberté* sur la tombe du tyran Robes-« pierre. »

L'époque du renouvellement partiel des comités étant arrivée, le sort désigna Barrère, Carnot, Robert Lindet, comme devant sortir du comité de salut public; Vadier, Vouland, Moyse Bayle, comme devant cesser de faire partie du comité de sûreté générale : on les remplaça par des thermidoriens. Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes, froissés par le contact de ces nouveaux collègues, qui parlaient de clémence et de justice, se sentirent trop faibles pour surmonter le dégoût de leur position : ils se démirent des fonctions qu'ils avaient si longtemps conservées. L'ancien comité de salut public, souverainement chargé, jusqu'alors, de ce qui intéressait la sûreté de la patrie, avait reçu de la loi le droit d'appeler à lui les autres comités, et de se faire rendre compte de leurs opérations. Pour empêcher qu'à l'avenir il ne continuât de concentrer ainsi dans ses mains la puissance exécutive, on créa seize comités qui furent déclarés égaux entre eux, et qui, en vertu de cette indépendance, ne tardèrent pas à entraver réciproquement leur marche. Les quarante-huit comités révolutionnaires de Paris furent réduits à douze. Tous les comités révolutionnaires établis dans les communes furent épurés, et soumis à un renouvellement périodique. La convention confia aux représentants du peuple en mission dans les départements le soin de réorganiser toutes les administrations publiques; mesure habile qui permettait à la représentation nationale d'ajourner les choix du peuple, et de couvrir la république d'agents à sa dévotion. Dans les derniers jours de fructidor, le représentant du peuple Durand-Maillane, ancien membre de l'assemblée con-

Août 1794.

Renouvellement des comités.

La presse redevient libre.

Sept. 1794. stituante, demanda le rétablissement de la liberté de la presse; il attribua à la suppression de cette précieuse garantie tous les excès de la Terreur. Cette motion ne tarda pas à être reproduite par Fréron; mais les montagnards, qui savaient bien à quel usage on allait faire servir la liberté de parler et d'écrire, demandèrent qu'on voulût bien s'en tenir à la déclaration des droits de l'homme. Sans doute la liberté de la presse était reconnue en principe dans cette déclaration; mais, en réalité, elle avait été paralysée sous le régime de la Terreur, et personne, depuis Camille Desmoulins, n'avait osé user d'un droit exposé à tant de périls. La convention ajourna la solution de ce problème difficile, en renvoyant aux comités l'examen de la question : en agissant ainsi, elle se montra plus disposée à céder qu'à résister, et, insensiblement, les journalistes reprirent des allures hardies. On vit donc paraître des brochures et des feuilles dans lesquelles les doctrines et les regrets du parti royaliste étaient assez mal dissimulés sous un voile transparent. De cette époque data la réputation et les efforts courageux de MM. Bertin, Fiévée, Michaud, Martainville, Charles Lacretelle et Geoffroy, écrivains encore au début de leur carrière, et que soutenaient, de près ou de loin, la Harpe et Marmontel, disciples de Voltaire, qui désavouaient leur maître; Fontanes, Suard, Dupont de Nemours, amis d'une liberté calme et civilisatrice; l'abbé Morellet, philosophe à demi repentant, et qui avait vu à l'œuvre la révolte et l'athéisme. De son côté, Fréron, qui avait autrefois abusé de la liberté de la presse jusqu'au cynisme, fit reparaître, sur un autre plan, son *Orateur*

au peuple; et cette feuille fut désormais consacrée à la réaction thermidorienne. Sept. 1794.

Durant cette époque de transition d'assez courte durée, les émotions furent vives et passionnées. La lutte entre les thermidoriens et les terroristes devint chaque jour plus ardente, les uns provoquant, les autres s'obstinant à refuser les mesures de réparation et de clémence sollicitées par l'opinion publique. Les partis étaient d'accord pour charger d'imprécations la mémoire de Robespierre; mais les uns et les autres se reprochaient d'hériter de ses plans et de sa pensée, et se renvoyaient les dénominations injurieuses de buveurs de sang ou de conspirateurs aristocrates. Au fond, le nom de Robespierre n'était qu'un prétexte de guerre, bien que le temps ne fût point venu où l'on pourrait apprécier en connaissance de cause le rôle politique de cet homme. Placée entre deux factions, la convention continuait à hésiter. Comme pour donner un dernier gage à la Montagne, toujours redoutée, elle décrétait que, le jour de la cinquième sans-culottide de l'an II (20 septembre 1794), les restes de Marat, l'Ami du peuple, seraient transférés au Panthéon. Ce ne fut pas pour le parti réacteur et pour l'Europe un médiocre sujet d'étonnement que la cérémonie funèbre célébrée, en l'honneur de Marat, deux mois après le 9 thermidor. Ce jour-là, la convention, les sociétés populaires, les élèves de Mars (l'École militaire), et toutes les autorités constituées, formaient un cortége sinistre, dont le seul aspect semblait l'éclatant désaveu de toute politique d'indulgence et de pitié. On fit station dans la rue de Thionville (Dauphine), où siégeait le club des

Luttes et efforts en sens contraires.

Marat est transféré au Panthéon.

Sept. 1794. cordeliers, et l'on prononça des oraisons funèbres dignes de la cérémonie. « A trois heures et demie, dit « le *Moniteur*, le cortége arriva au Panthéon; » puis le narrateur officiel se hâte d'ajouter: « Au moment « où l'on descendait du char le cercueil qui contenait « les cendres de l'Ami du peuple, on rejetait du « temple des grands hommes les restes impurs du « royaliste Mirabeau. » Ce jour fut une fête pour Billaud-Varennes, et l'on crut voir reparaître, comme une prochaine menace, les exécrables triomphes du 2 septembre.

Attitude des jacobins et de la Montagne.

Au dehors, l'agitation était bien autrement significative. Les jacobins avaient confié à quinze d'entre eux le soin d'épurer leur société, et d'en retrancher quiconque s'était rendu à l'hôtel de ville dans la nuit du 9 thermidor, pour y soutenir Robespierre. Le comité d'épuration, composé d'hommes qui regrettaient Robespierre mort après l'avoir défendu vivant, se contenta de quelques assertions vagues, et rendit leur diplôme de jacobin à tous ceux qui prêtèrent serment de s'être trouvés, le 9 thermidor, *au poste du devoir*. La société des jacobins se trouva donc réorganisée avec les mêmes éléments, et Collot-d'Herbois y reconquit assez promptement beaucoup de popularité. Le club des cordeliers, qui se faisait appeler *Société des droits de l'homme*, montrait peu d'audace, mais continuait néanmoins à recevoir dans ses rangs d'incorrigibles hébertistes, qui se rassuraient peu à peu. Dans ces deux centres d'opinions terroristes, on cherchait encore à exalter le peuple, à rallumer de vieux brandons d'émeute. Le sujet ordinaire des plaintes des orateurs

était la trop grande facilité avec laquelle on élargissait les aristocrates, tandis qu'on sévissait avec rigueur contre les patriotes. On provoquait des manifestations contre les thermidoriens et les dantonistes; on envoyait des députations à la convention pour dénoncer les modérés et les traîtres qui, sous le masque d'une fausse justice, tendaient à réhabiliter le royalisme et à *assassiner la liberté*. On se plaignait du tribunal révolutionnaire, qui ne sévissait que bien rarement contre les aristocrates, et qui réservait ses sévérités aux amis de la révolution; puis on s'enhardissait jusqu'à la menace. Billaud-Varennes parlait avec audace du *réveil du lion*. Duhem, montagnard exalté, disait, à son tour: *Les crapauds du Marais relèvent la tête! tant mieux; elle sera plus facile à couper*. Tandis que l'irritation croissait de part et d'autre, des événements imprévus contribuaient encore à augmenter les défiances et les colères. Un jour, l'immense poudrière de Grenelle sauta en l'air (14 fructidor), et l'affreuse explosion, qui fit trembler le sol et ébranla toutes les maisons, coûta la vie à plus de mille personnes. Des bandes nombreuses parcoururent alors les rues en brandissant des piques, et en criant: « Aux armes! vengeance! « Frappons les royalistes avant qu'ils nous aient égor- « gés. » De leur côté, les royalistes imputaient aux jacobins le malheur de la journée; et sans doute on se calomniait réciproquement. Quatre jours après, vers onze heures du soir, comme Tallien rentrait chez lui, rue de la Perle, un homme embusqué sous une porte cochère de la rue du Grand-Chantier lui tira, à bout portant, un coup de pistolet, et s'évada. La blessure

Graves incidents.

Sept. 1794. fut peu dangereuse; et l'on a même lieu de croire que cette tentative d'assassinat n'eut rien de sérieux, n'ayant été imaginée que pour compromettre les jacobins et les terroristes. Quoi qu'il en soit, on ne s'avisa guère, dans le parti dominant, de révoquer en doute les intentions du meurtrier; et Merlin de Thionville, l'un des thermidoriens les plus ardents, ne manqua pas d'exploiter à la tribune de la convention cet incident équivoque. Pendant plusieurs jours, l'assemblée demeura sous l'impression d'une colère qui fit perdre beaucoup de terrain aux exaltés; tandis que, pour entretenir ces dispositions, les thermidoriens provoquaient des adresses et des félicitations emphatiques. Telle est la moralité des partis, qu'ils se combattent volontiers avec des armes mauvaises, comme ces barbares qui mâchent les balles et empoisonnent les poignards.

Rôle de Fréron. — Appels de ce journaliste à la jeunesse.

Les thermidoriens cherchèrent à se créer une sorte d'armée ou de garde prétorienne, qui les soutiendrait contre les jacobins et les maratistes des faubourgs; les circonstances étaient favorables, et ils les mirent à profit. Le journal de Fréron fit paraître un article véhément rédigé par Dussaulx, et qui débutait ainsi: « Aux « armes, jeunes orphelins! La tyrannie vous a enlevé « un père; une mère peut-être vous reste à défendre. « Aux armes! Vous à qui le 9 thermidor a rendu les « auteurs de vos jours, non, vous n'êtes pas dignes de « leurs embrassements, si vous souffrez, dans une « lâche inaction, qu'on vienne les en arracher. N'en- « tendez-vous pas que le crime vous en menace? Des « hommes de sang redemandent la proie que nous leur

« avons ravie. Accourez autour de la convention, qui veille sur les orphelins et les pères, mais que des « brigands et des assassins veulent encore opprimer. « Montrez-vous respectueux pour elle, terribles pour « ses ennemis! » C'était un appel à la guerre civile; mais il devait convenir à des hommes qui ne se trouvaient point suffisamment vengés et protégés par les lois et les pouvoirs réguliers. Le soir même, deux ou trois mille jeunes gens y répondirent, et formèrent comme une avant-garde thermidorienne, destinée à prendre partout l'offensive contre les jacobins et leurs affidés. Cette force, dénuée d'organisation précise, essentiellement mobile dans sa composition et compacte dans ses sentiments de vengeance, fut grossie de toute cette portion de la jeunesse parisienne qui, loin d'avoir pris part aux attentats populaires, les avait détestés ou en avait été victime. Elle reçut à cette époque le nom de *jeunesse dorée de Fréron*, parce qu'elle se composait de *muscadins*, élégants du jour dont le costume, ridiculement prétentieux, formait un étrange contraste avec la carmagnole, le bonnet rouge, et la malpropreté affectée des hommes du parti terroriste. Les muscadins étaient surtout remarquables par leurs habits à grands collets de velours, par l'ampleur démesurée de leurs cravates, et par le soin avec lequel ils retroussaient leurs cheveux, de chaque côté, en petites tresses qu'on appelait cadenettes. Cette singulière coiffure avait pour but de rappeler la dernière et lugubre toilette des condamnés à mort. Les muscadins étaient armés de cannes ou de bâtons plombés; ils se ralliaient au chant d'un hymne composé par les poëtes de la réaction thermidorienne,

Sept. 1794.

La jeunesse dorée aux prises avec les jacobins.

Sept. 1794. qu'on appelait le *Réveil du peuple :* leurs assemblées bruyantes se tenaient dans les jardins et dans les galeries du ci-devant Palais-Royal, alors appelé Palais-Égalité. C'était près de là que se réunissaient les jacobins et les citoyens habitués à suivre les séances du club, auditoire sombre et redouté, dans le sein duquel figuraient encore les *Furies de la guillotine* et les *tricoteuses de Robespierre.* Le jour, pendant les séances du club et des comités, au Palais-Égalité, et au Palais-National (les Tuileries) ; le soir, dans les salles de théâtre, la *jeunesse dorée* saisissait ou faisait naître toutes les occasions de provoquer les jacobins, de les insulter, de les battre, et de mettre en fuite ceux qu'ils appelaient la *canaille révolutionnaire*, à la grande satisfaction des oisifs et des marchands, que ce spectacle inattendu ne cessait de réjouir.

Club électoral. Les députés jacobins, et parmi eux Billaud, Duhem, Carrier, Levasseur (de la Sarthe), et Duroy, signalaient à la convention ces actes d'agression flagrante; mais l'assemblée s'en montrait fort peu émue. Un autre club s'était d'ailleurs formé, qui achevait de compromettre aux yeux de l'opinion les sociétés populaires : c'était le *club électoral*, qui travaillait à soulever la multitude contre la convention, lui reprochant d'usurper la souveraineté du peuple et de se perpétuer au pouvoir, au lieu de convoquer les assemblées primaires et de rendre au pays la plénitude de ses droits. Les deux clubs s'entendaient pour braver de concert l'autorité des représentants du peuple. Plus ils avaient à se défendre contre les outrages et les avanies dont les poursuivait la jeunesse dorée, plus ils s'exaltaient à

resserrer le faisceau des sociétés populaires, plus ils s'enhardissaient à provoquer un nouveau 31 mai. En face de pareils ennemis, la convention, quoique suspectant les arrière-pensées royalistes des muscadins de Fréron, profitait du concours que lui prêtaient ces auxiliaires, sauf à se retourner contre eux et à les frapper aussi en temps opportun. Ces incertitudes ne faisaient d'ailleurs que stimuler l'irritation des partis : elles enhardissaient les jacobins, qui y voyaient un signe de faiblesse ; elles autorisaient tacitement la jeunesse dorée à se faire justice de ses propres mains. Un pareil état de choses, signalé chaque jour par des collisions ou des violences, se prolongea jusque vers la fin de vendémiaire ; et les jacobins, quoique désavoués par l'opinion publique, mirent ce temps à profit pour rendre plus étroits les liens qui les unissaient à toutes les sociétés populaires des départements et de Paris, et pour essayer de former, de concert avec ces affiliations, un vaste réseau de résistance ou de menace, dans lequel ils espéraient envelopper la convention elle-même. Cette tactique, trop audacieusement suivie, tourna contre ses auteurs. Par un rapport des comités de salut public, de législation, et de sûreté générale, la convention fut mise en demeure de déjouer les menées de ses adversaires. Cependant la question fut vivement controversée. Les uns, au nom de la liberté, les autres au nom de l'ordre et de la hiérarchie des pouvoirs, combattirent ou appuyèrent les conclusions du rapport. Merlin de Thionville se montra le plus ouvertement hostile aux jacobins ; mais Thibaudeau et Lejeune appelèrent les services que les

Sept. 1794.

Décrets rendus contre les sociétés populaires.

Sept. 1794 sociétés populaires avaient autrefois rendus à la cause de la révolution, et ils demandèrent qu'on s'abstînt d'user à leur égard d'une défiance injuste et impolitique. Rewbell, député d'Alsace, prit la parole contre l'abus des corporations et des clubs ; il demanda qu'on fît peser sur ces assemblées dangereuses le joug de la commune égalité, qu'elles tendaient à secouer. Bentabolle parla dans le même sens. Il insista pour que la république cessât d'avoir deux centres de gouvernement, et pour qu'on interdît aux sociétés populaires la faculté de correspondre entre elles, et de subordonner ainsi leur action à l'impulsion d'une société mère ou d'un comité suprême. Bourdon (de l'Oise) fut encore plus énergique : « Que sont, dit-il, les sociétés populaires? « Une collection d'hommes qui, semblables aux moi« nes, se choisissent entre eux. Je ne connais pas dans « l'univers d'aristocratie plus constante et mieux con« stituée que celle-là. » L'orateur insista ensuite pour qu'on enlevât aux clubs patriotiques le droit de présenter des pétitions collectives à la barre des assemblées nationales. Il déclara que l'Europe hésitait à reconnaître la république et à négocier avec la France, parce qu'elle ignorait encore à qui, de la convention ou des jacobins, appartenait le gouvernement du pays. La convention écoutait avec faveur cette argumentation adroite, qui s'adressait à son orgueil : elle couvrait de murmures la voix de Duhem, de Crassous, de Dubarran et des autres terroristes, qui défendaient avec énergie, mais sans beaucoup d'espoir, la cause des sociétés populaires et le droit illimité d'association. Vainement Romme, l'un des chefs du parti montagnard, demanda-

t-il l'ajournement de la loi; Merlin de Thionville fit rejeter ses protestations, et détermina la majorité à se prononcer contre les jacobins : « Citoyens, s'écria-« t-il avec emphase, à quoi bon ces retards ? il en est « temps ! Il ne faut pas craindre d'aborder cette ca-« verne, malgré le sang et les morceaux de cadavres « qu'on jette aux patriotes qui s'y présentent... Je de-« mande que, de même que vous avez décrété la répu-« blique séance tenante, vous décrétiez aujourd'hui le « projet qui vous a été présenté pour la sauver. » A ces mots, des applaudissements éclatèrent, et la convention vota, sans désemparer, une série de mesures qui interdisaient aux sociétés populaires de présenter des pétitions ou adresses en nom collectif, et qui défendaient, comme subversives et attentatoires à l'unité républicaine, toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances entre clubs et réunions politiques, quelles que fussent leurs dénominations ou leurs tendances. Quiconque contreviendrait à cette double défense serait réputé suspect, et emprisonné comme tel. Les noms des membres des sociétés populaires devaient être imprimés et affichés (25 vendémiaire an III — 16 octobre 1794). Oct. 1794.

Les jacobins ne se tinrent pas pour vaincus : on ne brisait pas facilement une arme révolutionnaire dont la puissance s'était si longtemps manifestée au dedans et au dehors, et sous laquelle tous les ennemis de la république avaient fléchi. Ils avaient bien pris leurs mesures : l'armée et ses chefs, sur toutes les frontières, recevaient encore d'eux le mot d'ordre, dans les départements, quiconque avait participé moralement, Résistances des jacobins.

Nov. 1794. par ses applaudissements ou par ses vœux, au meurtre de Louis XVI et de Marie-Antoinette; quiconque avait dressé un échafaud ou brisé un crucifix se trouvait rallié désormais sous le drapeau jacobin, et enrôlé contre les réacteurs de thermidor : aussi des émeutes, qui ressemblaient parfois à des insurrections, éclataient coup sur coup à Dijon, à Toulouse, à Marseille, dans plusieurs autres villes du Midi. A Paris, plus intimidés, parce qu'ils avaient contre eux la majorité de la convention et les classes bourgeoises, les jacobins n'en persistaient pas moins à tonner contre les pouvoirs modérés ou traîtres, à dénoncer la trahison des thermidoriens, à accuser Tallien, Fréron, et surtout la femme belle et courageuse dont l'influence conduisait le gouvernement vers la pitié : dans le grossier langage de la haine et du mépris, ils la nommaient la *Cabarrus*. Le club électoral, dont nous avons déjà signalé l'existence, continuait à s'entendre avec les jacobins, et les deux assemblées rivalisaient de provocations et d'outrages.

Émeutes et collisions bruyantes. Les thermidoriens prenaient facilement leur revanche dans la rue, à l'aide de la jeunesse dorée; et les royalistes, qui se gardaient bien de montrer leurs intentions ou leurs cocardes, ne laissaient pas néanmoins échapper ces occasions favorables de satisfaire leurs ressentiments. Paris continuait donc d'être le théâtre de luttes bruyantes et de combats à coups de canne; mais, quelque maltraités que fussent les jacobins dans ces escarmouches, on ne les plaignait pas, on les poursuivait de rires et de huées. Le 19 brumaire (9 novembre), la jeunesse dorée, de plus en plus excitée contre le club

naguère si redouté, se porta en masse aux abords de la salle des séances, et en commença le siége. Les jacobins soutinrent l'assaut en s'armant de planches, en jetant par les fenêtres des bancs, des pavés et des pupitres; les assaillants ripostèrent à coups de bâton et de pierre : dans la salle, on chantait la *Marseillaise*, mais les jeunes gens, ameutés par Fréron et Tallien, répondaient par le *Réveil du peuple*. Les jacobins firent une sortie, et furent repoussés : on s'empara de quelques femmes habituées à suivre leurs séances, et on les maltraita avec une indécente brutalité. Les cris des *tricoteuses* augmentèrent la confusion et le ridicule de cette scène de désordre : cependant Barras, Merlin de Thionville, et quelques députés thermidoriens, accoururent, suivis de la force armée; ils mirent fin à la lutte en renvoyant chacun chez soi, et aussi en faisant évacuer la salle, dont ils prirent les clefs. Le lendemain (20 brumaire), les députés jacobins portèrent plainte à la convention. Le moment était mal choisi. La veille, le comité de sûreté générale avait mis sous le séquestre les papiers et les registres du club électoral; et cette mesure, approuvée par la majorité, indiquait aux jacobins l'accueil que l'assemblée réservait à leurs protestations les plus véhémentes. Cependant Duroy et Duhem, exaltés montagnards, ne se laissèrent point intimider, et firent entendre leurs griefs : ils se plaignirent, au milieu des murmures de l'assemblée, de l'oppression sous laquelle gémissaient maintenant les patriotes, pendant que l'aristocratie marchait tête haute et en liberté; et, comme des dénégations partaient de plusieurs bancs, Duroy s'écria : « Ce n'est point aux

Nov. 1794.

Nov. 1794. « aristocrates que je parle; c'est aux députés purs qui « ont voté la mort du tyran. » A ces mots, un tumulte épouvantable s'éleva, et l'on demanda que l'orateur fût rappelé à l'ordre. Pour la première fois, depuis le 21 janvier, de sinistre mémoire, on osait contester aux députés régicides le privilége exclusif de patriotisme qu'ils s'étaient arrogé. Bientôt la parole appartint à Rewbell, et il s'en servit avec une grande énergie contre les jacobins : « Où la tyrannie s'est-elle organisée? « dit-il; où a-t-elle eu ses suppôts et ses satellites? C'est « aux jacobins. Qui a couvert la France de deuil, porté « le désespoir dans les familles, peuplé la république « de bastilles, rendu le régime républicain si odieux, « qu'un esclave, courbé sous le poids de ses fers, eût « refusé d'y vivre? Les jacobins. (*Vifs applaudisse-* « *ments.*) Qui regrette le régime affreux sous lequel « nous avons vécu? Les jacobins... Ah! souffrirons- « nous que de misérables factions se mettent toujours « au-dessus de la convention nationale? Quelle honte!... « Et faudra-t-il les croire lorsqu'ils affirment que tout « est perdu parce que des jacobins ont reçu quelques « coups de bâton?... » Encouragé par les applaudissements de la majorité, et interrompu à chaque instant par les cris et les récriminations de la Montagne, Rewbell continua à faire le procès aux jacobins, et à les dévouer à la vindicte républicaine. Les tribunes, composées en grande partie d'agents jacobins, accueillaient ce discours par des murmures et des menaces; mais le président fit sortir les agitateurs, et la discussion put être continuée. La convention, fatiguée de la longueur et de la violence des débats, crut y mettre un terme en

renvoyant aux comités l'examen de l'affaire. Le lendemain, cette assemblée se détermina enfin à prescrire une enquête sur la conduite du sanguinaire Carrier, l'auteur des *noyades de Nantes :* le montagnard Romme, parlant au nom de la commission, fit à l'assemblée un rapport sur les crimes du proconsul, et la lecture des pièces fut à chaque instant interrompue par des frémissements d'indignation et d'horreur. Carrier avait préparé sa défense, et fut admis à se justifier : son discours, qui dura plusieurs heures, ne parvint pas à affaiblir la voix du sang innocent, et Carrier fut immédiatement décrété d'arrestation, aux cris mille fois répétés de *Vive la convention ! vive la république !* La séance du lendemain devait mettre le comble à l'échec des terroristes : ce jour-là (22 brumaire), la convention, sur le rapport de ses quatre comités, décréta que les séances de la société des jacobins seraient suspendues, et les clefs de la salle de leurs réunions immédiatement déposées au comité de sûreté générale.

Nov. 1794.

Carrier est décrété d'arrestation.

Mesure prise contre les jacobins.

Jugement porté sur les jacobins.

Depuis la séance du Jeu de Paume, sous divers noms et avec d'autres hommes, ce club fameux n'avait point cessé d'être le foyer le plus ardent du mouvement révolutionnaire : c'était là que, pendant cinq ans d'orages, tous les chefs de partis étaient venus, chacun à son tour, prendre le mot d'ordre et se retremper. Toujours en avant de quelques pas sur la route des bouleversements et des sacrifices, les jacobins s'étaient fait suivre, bon gré mal gré, par les hommes et par la révolution; et aucun acte terrible d'agression, de résistance, de destruction, ne s'était accompli en dehors d'eux. Ils avaient merveilleusement servi d'instrument à l'intri-

Nov. 1794. gue ou au fanatisme politique. Perpétuellement travaillés par des pensées d'exclusion et de défiance, comme toutes les écoles, ils n'avaient voulu reconnaître de patriotisme, de vérité et de vertu que dans leurs rangs; et ce qui avait décuplé leur force morale, c'est que le peuple les avait crus, c'est que la révolution avait eu foi en eux et s'était livrée à leur tutelle. La masse de leur assemblée se composait d'hommes médiocres et obscurs, d'esprits étroits et bornés; mais on croyait à la sincérité de leur républicanisme, mais ils avaient, au demeurant, les vices et les vertus du peuple, et c'était assez à une époque où quiconque en savait plus que le peuple, et voulait aller au delà, ne pouvait que se briser et se perdre. Robespierre, qui régna par eux, fut leur modèle et leur type : il les rallia à lui, en se rapetissant à leur taille; il les agrandit, en leur communiquant la part de science politique et d'intelligence qui pouvait être compatible avec la simplicité ignorante de leurs instincts. Ils furent pour beaucoup dans sa fortune, bonne ou mauvaise : élevé par eux, il les entraîna dans sa chute; ils disparurent pour ne subsister désormais qu'à l'état de minorité vaincue et rebelle, pour n'être que des tronçons convulsivement agités, mais impuissants à recomposer un corps. L'histoire sera sévère pour eux, à moins qu'elle ne veuille leur tenir compte de leur grossière bonne foi et de l'exaltation sauvage de leur patriotisme : elle ne leur pardonnera pas leurs violences, alors même qu'elles auraient contribué au salut de la république. Les résultats appartiennent à Dieu; les crimes sont à l'homme : ne mêlons pas la double action de l'humanité

et de la Providence éternelle, et ne pardonnons pas à l'iniquité, parce qu'il a plu à Dieu de la confondre, en faisant surgir le bien du mal. Déc. 1794.

Procès de Carrier et de ses complices.

Une circonstance qui hâta la ruine des jacobins fut le procès de Carrier, que, dans leur exaltation insensée, ils avaient osé publiquement patronner, en confondant avec la cause de ce monstre celle de la révolution et de la liberté. Le nouveau tribunal révolutionnaire venait de juger quatre-vingt-quatorze Nantais, pour la plupart commerçants, et qui avaient été traduits devant lui par ordre de Carrier, sous l'accusation de fédéralisme. Si ce procès avait eu lieu avant le 9 thermidor, la voix des victimes eût été étouffée; mais les temps étaient changés, et les juges procédaient avec beaucoup de lenteur et de réserve. Les débats durèrent sept jours, et les accusés, en même temps que les témoins, révélèrent la longue série d'atrocités et d'horreurs que Carrier et la commission révolutionnaire de Nantes avaient impunément commises. Le peuple, les jurés et les juges frémissaient d'épouvante au récit de ces massacres et de ces noyades. Les accusés furent acquittés, au bruit d'acclamations universelles; mais le tribunal, cédant à la voix du peuple, ne tarda pas à faire comparaître sur les mêmes bancs les assassins et les incendiaires que Carrier avait fait servir à ses fureurs. Pendant la durée de ce nouveau procès, l'anxiété redoubla. L'auditoire éclatait à chaque instant en cris d'indignation et en sanglots, en voyant produire au grand jour la preuve d'attentats inouïs et incroyables, en entendant dérouler la longue liste des prêtres, des Vendéens, des citoyens paisibles qu'on avait égorgés,

Déc. 1794. fusillés et noyés; des femmes et des jeunes filles que les tyrans avaient fait périr dans la Loire, trop souvent après les avoir déshonorées; des jeunes enfants sabrés et assommés, malgré leur âge, et que les complices du tyran avaient triomphalement portés au bout de leurs baïonnettes. En assistant à ces funèbres drames, la multitude se répandait en imprécations : elle maudissait les honteux exploits des colonnes infernales; la destruction des habitants de l'Ouest, opérée par masses, à l'aide du fer et du feu; la débauche des proconsuls, devenue plus hideuse parce qu'elle avait ajouté aux horreurs du supplice et de la mort. Cependant Carrier manquait aux débats; le tribunal avait respecté en lui le caractère de représentant du peuple : mais les accusés et les témoins s'accordant à lui renvoyer la responsabilité de tous les crimes, l'auditoire, saisi d'horreur, ne cessait de crier : *Carrier ! Carrier !* On a pu voir que ce grand coupable avait été mis en arrestation : la convention, cédant à la réclamation du peuple, permit bientôt de lui faire son procès; et Carrier fut contraint de prendre place sur le banc des accusés, au milieu de ses émissaires et de ses complices. Il y fit preuve de ruse et d'audace, renvoyant au comité de salut public et à la convention elle-même, qui les avait approuvées, toutes les mesures de proscriptions qui lui étaient imputées. « Il entrait, disait-il, dans les plans du gouver-
« nement de ne laisser subsister ni brigands (Vendéens)
« ni prêtres. Je ne consultais et ne connaissais que les
« décrets. Les décrets m'ordonnaient d'incendier et
« d'exterminer. J'ai instruit journellement de mes opé-
« rations le comité de salut public et la convention.

« Quand je suis revenu prendre place parmi mes col- Déc. 1794.
« lègues, ils m'ont fécilité; et aujourd'hui ils me met-
« tent en jugement. » Ce raisonnement n'était que trop juste. Sans doute Robespierre lui-même avait fait rappeler Carrier, et avait médité de le livrer à Fouquier-Tinville; sans doute aussi la convention n'avait connu que très-imparfaitement les détails du sinistre proconsulat de Nantes; mais trop de crimes avaient transpiré pour que l'on pût se borner à dévouer un instrument subalterne à la vindicte publique. Ce fut pourtant à cette justice incomplète que l'assemblée voulut s'en tenir; aussi Carrier disait-il avec vérité, en cherchant à se cacher dans la foule de ses complices : « Tout le
« monde est coupable ici, jusqu'à la sonnette du pré-
« sident. » Le 26 frimaire (16 décembre), le procès fut terminé. Carrier et deux membres du comité révolutionnaire de Nantes, les nommés Pinard et Grand-Maison, furent condamnés à mort, et subirent leur peine en place de Grève. Carrier, près de périr, osa prononcer ces mots : « J'envisage avec calme la ciguë
« de Socrate, la mort de Cicéron, l'épée de Caton. » Résignation hypocrite, qui ne sauva point sa mémoire de l'opprobre.

Décision prise contre Maignet.

Maignet, qui avait livré Bédoin aux flammes et promené la terreur dans le département de Vaucluse, siégeait encore sur les bancs de la Montagne. Une députation d'habitants du Midi vint supplier la convention nationale de mettre un terme à l'impunité de cet homme : cette dénonciation occupa l'assemblée à deux reprises, dans ses séances du 8 fructidor et du 15 frimaire. Au mois de nivôse, Maignet présenta ses moyens

Déc. 1794. de défense à la tribune: il s'appuya principalement sur ce que deux fois la convention avait approuvé sa conduite; il établit que le comité de salut public l'avait autorisé à incendier la malheureuse commune de Bédoin. La convention renvoya cette affaire à l'examen des comités; puis, le 5 germinal, elle rendit contre Maignet un décret d'arrestation, dont, plus tard, l'effet fut neutralisé par un décret d'amnistie. Quant à Lebon et à Fouquier-Tinville, ils attendaient leur sort; et Marat, élevé au rang des dieux révolutionnaires, reposait encore tranquille sous les voûtes du Panthéon.

Translation des cendres de J. J. Rousseau au Panthéon.

En vertu d'un décret déjà ancien, et qui portait la date du 25 germinal an II (14 avril 1794), on donna à ce martyr du terrorisme un compagnon de sépulcre dont la dépouille était depuis longtemps attendue par les ossements de Voltaire. Le 20 vendémiaire an III eut lieu la translation de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon. Cette cérémonie ressembla aux obsèques de l'*Ami du peuple;* on y déploya la même pompe, la même affectation de *sensibilité;* on y parla beaucoup de la *vertu* et de la *nature*. La marche du cortége était ouverte par un groupe de musiciens qui jouaient les airs connus du *Devin du village;* derrière eux venaient des mères; enfin, la convention nationale tout entière escortait l'urne cinéraire et la statue du philosophe. Cette fête passa fort inaperçue au milieu d'un peuple fatigué de parodies.

Les députés du côté droit et les girondins encore vivants sont rappelés à la convention.

Le parti modéré réclamait une éclatante réparation que les thermidoriens n'osaient point retarder davantage, et dont la seule pensée révoltait, jusqu'au fond de l'âme, les jacobins et les terroristes. La proscription

pouvait-elle peser encore sur les girondins, et ne fal- Déc. 1794.
lait-il pas réhabiliter Brissot, après avoir vengé Danton? Telle est la pente ordinaire des réactions politiques. Depuis quatorze mois, soixante-treize girondins, détenus comme suspects dans la prison du Luxembourg, avaient été condamnés à passer par toutes les angoisses du régime de la Terreur. Suspendus de leurs fonctions, menacés d'être mis en jugement, à peine protégés par Robespierre, qui disputait leur vie à Collot-d'Herbois et à Billaud-Varennes, ils s'étaient résignés à la soumission et au silence, tant qu'avait duré le long orage : enfin, des jours plus doux se levèrent pour eux, et ils recommencèrent à espérer. Le 11 frimaire (1er décembre), l'un d'eux, le député Dulaure, écrivit à la convention pour demander à être jugé. Cette lettre, qui soulevait une question difficile, et toujours ajournée depuis le 10 thermidor, fut prise en considération, et renvoyée à l'examen des comités. Le 15, Lanjuinais, l'un des proscrits du 31 mai, et qui, mis hors la loi, avait réussi à dérober sa tête au bourreau, demanda à son tour qu'on voulût bien lui faire son procès. Le 18, la convention, faisant droit aux propositions de ses comités réunis, décréta que les soixante-treize députés incarcérés sous prévention de fédéralisme seraient mis en liberté, et rappelés dans le sein de l'assemblée pour y reprendre le droit de représentants du peuple. Par le même décret, elle déclara que le député Devérité, mis hors la loi sous la Terreur, serait réintégré dans ses fonctions; elle ajouta que la démission donnée par le représentant du peuple Couppé, ancien girondin, serait réputée nulle et non

Déc. 1794. avenue; enfin, elle permit à Thomas Payne, précédemment exclu comme étranger, de revenir prendre place sur son banc. Le 27, Merlin de Douai présenta à la convention, au nom des comités, un rapport sur Lanjuinais, Isnard, Louvet, Defermon, Doulcet et autres, mis hors la loi, et accusés de s'être révoltés, à la suite du 31 mai, contre l'autorité de l'assemblée nationale. Les comités se bornaient à demander qu'on leur fît grâce, mais qu'on leur interdît de reprendre les fonctions de représentants du peuple. Cette opinion fut vivement discutée. Les thermidoriens eux-mêmes étaient épouvantés à la seule pensée de voir reparaître parmi eux les débris de cette Gironde qu'ils avaient proscrite. Tallien, qui avait fait mettre à mort Barbaroux, et provoqué le suicide de Buzot et de Péthion; Legendre, qui avait levé le poing sur Lanjuinais; André Dumont et les autres vieux montagnards, insistèrent avec énergie pour qu'on adoptât la transaction proposée par les comités : mais le côté droit et la Plaine s'écriaient qu'il ne fallait point s'arrêter à moitié chemin dans les voies de la justice et du repentir. Ce jour-là, les thermidoriens l'emportèrent; mais, deux mois après, le 18 ventôse (8 mars), la convention fut de nouveau sommée de rouvrir ses portes aux girondins mis hors la loi. Marie-Joseph Chénier prit la parole pour ces proscrits, et sollicita leur rappel : « Je ne ferai point à la convention « nationale, dit-il, l'injure de lui remettre devant les « yeux le fantôme du fédéralisme, dont on a osé faire « le principal chef d'accusation contre nos collègues. « Ils ont fui, dira-t-on; ils se sont cachés! Voilà donc « leur crime? Eh! plût aux destinées de la république

« que ce crime eût été celui de tous! Pourquoi ne « s'est-il pas trouvé des cavernes assez profondes pour « conserver à la patrie les méditations de Condorcet et « l'éloquence de Vergniaud? Pourquoi, le 10 thermi- « dor, une terre hospitalière n'a-t-elle pas rendu à la « lumière cette colonie d'énergiques patriotes et de ré- « publicains vertueux? Mais on craint des projets de « vengeance de la part de ces hommes, aigris par l'in- « fortune. Instruits à l'école du malheur, ils ont appris « à gémir sur les erreurs humaines. Non, non, Con- « dorcet, Rabaud-Saint-Étienne, Vergniaud, Camille « Desmoulins, ne veulent pas d'holocauste de sang; et « ce n'est point par des hécatombes qu'on apaisera « leurs mânes. » Ces réclamations du parti de la clé- mence effrayèrent de nouveau la Montagne, et, du haut des bancs où siégeaient les députés jacobins, on ac- cusa les amis de Lanjuinais et des autres députés pro- scrits de vouloir réveiller les passions populaires, et d'oser contredire l'insurrection nationale du 31 mai. Or le temps était passé où ces accusations et ces crain- tes pouvaient émouvoir l'assemblée et le peuple. Sieyès, demeuré si longtemps silencieux, osa reprendre la pa- role, et maudire, comme fatales, les journées du 31 mai et du 2 juin, qui avaient éclairé la victoire des jacobins et la chute de la Gironde. La voix de cet homme retrouva quelque chose de son ancienne puis- sance; et la convention, désormais entraînée et domi- née par le côté droit, permit aux vingt-deux proscrits, héritiers et débris de la célèbre Gironde, de remonter sur les siéges d'où le peuple les avait fait descendre dix- huit mois auparavant.

1795.

Janv. 1795.

Anniversaire du 21 janvier.

La contre-révolution était commencée; elle datait de l'échafaud de Robespierre, et ne devait s'arrêter, après bien des tempêtes en sens contraires, qu'au moment, encore fort éloigné, où le trône serait reconstruit. Jusque-là, les partis ne devaient point cesser de lutter entre eux avec des fortunes diverses. Le 2 pluviôse, les montagnards et les thermidoriens s'entendirent pour célébrer ensemble l'horrible fête instituée en mémoire du supplice de Louis XVI. La convention avait décrété que dans cette journée, qui correspondait *au 21 janvier, anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français*, toutes les communes de la république ordonneraient des réjouissances publiques; elle prescrivit en outre aux directeurs de théâtre de donner au peuple des représentations gratuites : elle fut obéie. Il y eut des processions civiques, des hymnes à la liberté, des illuminations et des danses nationales; mais, peu de jours après, le 12 pluviôse, les royalistes prirent leur revanche, et débarrassèrent la révolution de l'une de ses idoles. Dans la soirée, la jeunesse parisienne se porta aux salles de théâtre : le buste de Marat y était partout installé. Sous le singulier prétexte que Marat *n'avait pas renouvelé son abonnement*, la jeunesse renversa son effigie, et la traîna dans le ruisseau. Les mêmes scènes eurent lieu les jours suivants; et les comités, après quelques semblants de résistance, finirent eux-mêmes par se conformer à la réaction. Cependant, le 20 pluviôse, le mouvement devint encore plus significatif. Ce jour-là, la jeunesse dorée, écoutant peu les conseils de Fréron, qui avait voué à Marat un culte hypocrite, se transporta au Panthéon, d'où elle chassa igno-

Marat est chassé du Panthéon.

minieusement le cercueil de l'*Ami du peuple*. Les restes de Marat, après avoir servi de jouet à la foule, furent ensuite précipités dans l'égout de la rue Montmartre. En apprenant ce qui venait de se passer, la convention ne chercha point à faire respecter l'idole des cordeliers; elle eut la sagesse de décider qu'à l'avenir aucun homme ne serait inhumé au Panthéon que dix ans après sa mort. Fév. 1795.

La convention institua une fête en l'honneur du 9 thermidor. Les législateurs républicains ne pouvaient abdiquer de sitôt la manie de danser sur les tombeaux. Un député, reste de la faction d'Hébert, osa demander *qu'on extirpât toutes les racines d'un arbre qui portait des fruits empoisonnés*. Cet homme se nommait Brival; il insinuait qu'il fallait en finir avec les enfants de Louis XVI, dont la vie importunait la république. On lui imposa silence; mais la convention s'en tint là, et elle ne fit rien pour terminer la captivité des royaux orphelins. Le 13 pluviôse, un décret fut rendu, qui ordonnait la levée du séquestre mis sur les biens mobiliers des individus condamnés par l'ancien tribunal révolutionnaire. Un autre décret ordonna qu'on rendrait ces effets aux enfants et aux veuves. Le 27 ventôse, Lecointre de Versailles demanda qu'on mît à l'ordre du jour la question de la restitution des biens immeubles des condamnés. Sur la proposition de Bourdon (de l'Oise), l'examen de cette difficulté fut renvoyé aux comités. Trois jours après, le 30 ventôse, Boissy-d'Anglas émit le vœu que tous les jugements révolutionnaires rendus sous l'empire de la loi du 22 prairial fussent annulés; il insista également pour que l'on procédât à la révision

Nouveaux incidents. — La convention restitue aux familles des condamnés les biens confisqués.

Mars 1795. des jugements antérieurs, pour qu'on suspendît la vente des biens des condamnés, et qu'on indemnisât les familles dont les biens auraient déjà été vendus. Les députés jacobins s'opposèrent vivement à l'adoption de ces diverses mesures; mais le côté droit avait pour lui la puissance du nombre et la conscience publique. Vainement tous les terroristes représentaient qu'on allait mettre aux voix la contre-révolution, et qu'en restituant les biens confisqués on enlevait aux détenteurs d'assignats le gage national sur lequel reposait, au moins en partie, la valeur du papier-monnaie; la majorité de l'assemblée se montrait accessible à la pitié et à la justice; elle se sentait entraînée par ces paroles éloquentes du député Legendre : « Si je possédais des « biens qui eussent appartenu à l'une de ces victimes « (et n'en était il pas que nous aurions voulu racheter « au prix de tout notre sang?), jamais je ne pourrais « trouver de repos. Le soir, en me promenant dans un « jardin solitaire, je croirais voir, dans chaque goutte « de rosée, les pleurs de l'orphelin dont j'occuperais « l'héritage. » Le 14 floréal, la convention décréta le maintien de la confiscation à l'égard des conspirateurs, des émigrés, des fabricateurs de faux assignats, des concussionnaires, et de la *famille des Bourbons;* mais elle ordonna la restitution des biens des individus condamnés depuis le 10 mars 1793. D'autres décrets prescrivirent d'accorder des secours aux pères et aux mères des émigrés. Ce fut là le seul adoucissement que la convention introduisit dans la législation sanglante rendue, depuis trois ans, contre cette classe de Français: disons même que l'assemblée ajouta de nouvelles ri-

gueurs à celles qu'elle avait décrétées avant le 9 thermidor; elle ordonna que la confiscation prononcée par ses lois antérieures contre les émigrés s'étendrait jusqu'aux portions d'héritage que les enfants de ces proscrits pouvaient espérer dans la succession de leurs ascendants vivants. Les ascendants des émigrés se virent donc contraints de faire avec la république un partage de leurs biens appelé *partage de présuccession*, précaution spoliatrice dont aucun tyran ne s'était encore avisé. Une autre classe de Français vit également maintenir contre elle les lois iniques rendues pendant les plus mauvais jours de la révolution : par un décret du 26 frimaire, la convention statua que les *ci-devant prêtres* ne pourraient être mis en liberté.

Mars 1795.

La convention maintient les rigueurs révolutionnaires contre les émigrés et les prêtres.

Les lois votées sous la Terreur autorisaient les réquisitions, et déterminaient le *maximum* du prix des denrées de première nécessité. Ces mesures exceptionnelles avaient fait peser un régime violent sur l'agriculture, le commerce et les finances; elles avaient, d'ailleurs, été mises à exécution avec fermeté et intelligence par Cambon et Robert Lindet, les deux économistes les plus célèbres de l'école de Robespierre. Les thermidoriens attaquaient sous toutes ses faces le système révolutionnaire organisé par l'ancien comité de salut public : c'était pour eux un moyen facile de se faire aimer des classes marchandes et agricoles et de cimenter leur popularité naissante. L'abolition du *maximum* et des réquisitions était vivement sollicitée par les intérêts froissés et compromis. La convention, sur la demande de Tallien et de son parti, modifia ces institutions du régime terroriste; elle commença d'abord

Abolition de la loi du *maximum*.

Mars 1795. par rendre le prix des grains variable selon les différentes localités, et par restreindre sagement dans son application l'usage du droit de réquisition. Deux mois plus tard, elle abolit toutes les lois qui déterminaient le *maximum;* et, comme un pays ne supporte pas sans danger la brusque transition du commerce forcé au commerce libre, le décret de la convention eut pour conséquence immédiate la dépréciation presque absolue des assignats, et une hausse exorbitante dans le prix des denrées nécessaires à l'alimentation du peuple. On abrogea également une loi révolutionnaire qui plaçait sous le séquestre toutes les valeurs étrangères ; ces valeurs furent restituées, au risque de fournir à l'émigration un moyen facile d'appeler à elle une partie de la fortune de la France, et de faire renaître l'agiotage sur le papier étranger. Enfin, la libre circulation du numéraire fut rétablie. On se borna à prendre, pour empêcher l'exportation des espèces d'or et d'argent, des mesures de précaution mesquines qui n'atteignirent point leur but.

Embarras financiers. — Assignats.

Il existait dans les caisses du trésor et dans la circulation une masse énorme d'assignats, dont la valeur fictive s'élevait à huit milliards; mais la fabrication de cette monnaie, après avoir fourni à la république sa plus précieuse ressource, avait été exagérée à ce point, que le papier républicain était frappé d'un complet discrédit. Dans les échanges ordinaires de la vie, l'assignat perdait au moins les neuf dixièmes, souvent les dix-neuf vingtièmes de sa valeur nominale. Cette situation profitait aux spéculateurs, et donnait lieu à de honteuses opérations. On se libérait envers le trésor

public à l'aide des assignats que les agents du fisc étaient tenus de recevoir selon leur titre; les fermiers, les débiteurs, les locataires, payaient en assignats, et on n'avait pas le droit de refuser ce papier, devenu presque inutile : de là des fortunes et des déprédations réprouvées par l'honnêteté, mais très-conformes au texte de la loi. Pour remédier à ces abus, il fallait démontrer que l'assignat n'était point un vain titre, et l'on faisait vendre le gage représentatif de cette monnaie, c'est-à-dire les biens nationaux, dépouilles des émigrés et de l'Église. La difficulté ne faisait que se déplacer. Si l'on n'avait aucune confiance dans le papier-monnaie, c'est qu'on ne croyait pas à la valeur sérieuse du gage; et dès lors fallait-il se hasarder à acquérir des terres, des maisons, des immeubles de toute nature, dont la contre-révolution, toujours prévue et considérée comme certaine, devait inévitablement dépouiller les acquéreurs ou les détenteurs? Ces obstacles inhérents à la situation devenaient chaque jour plus grands; ils favorisaient l'agiotage le plus effréné : les biens nationaux étaient vendus et revendus, sans qu'on se souciât de les garder, pourvu qu'on gagnât sur la vente; tel immeuble changeait plusieurs fois par jour d'acquéreur et de propriétaire; et tout cela n'aboutissait qu'à accroître la dépréciation du papier-monnaie et la ruine du trésor public, sans qu'il fût possible d'y obvier par les expédients et les palliatifs inventés par Cambon.

Mars 1793.

Agiotage.

La misère du peuple devenait chaque jour plus intolérable, et la ville de Paris était désolée par la disette. La récolte de l'année aurait pu suffire aux besoins des consommateurs; mais, tandis que le blé abondait dans

Misère du peuple.

Mars 1795. les greniers du cultivateur, l'habitant des villes manquait de pain. Paris offrait donc le triste spectacle d'une place bloquée et réduite à se contenter de rations mesurées en vue d'une famine prochaine. Les fermiers qui payaient leurs propriétaires en assignats ne voulaient recevoir, en échange de leurs grains, que des espèces sonnantes, et l'argent se cachait. On avait beau rendre des lois pour neutraliser cet avare égoïsme, le paysan gardait son blé, et attendait. La convention, pour remédier aux dangers de cette situation, avait créé un comité de subsistances, chargé d'assurer l'approvisionnement de Paris. Ce comité, malgré ses efforts, ne pouvait venir à bout de sa mission, et il ne parvenait qu'avec beaucoup de peine et à grands frais à faire entrer chaque jour, dans Paris, quinze cents sacs de farine, quantité insuffisante pour l'alimentation d'une capitale immense. L'hiver avait été fort rigoureux; les travaux de terrassement et de maçonnerie s'étaient trouvés forcément suspendus. La navigation de la Seine, longtemps interrompue par les glaces, n'avait point permis les arrivages. Les rues se remplissaient à toute heure de hordes d'hommes désœuvrés et faméliques, de femmes et d'ouvriers demandant du pain, et tenant par la main leurs pauvres enfants. Dès le milieu de la nuit, on faisait queue aux portes des boulangers, en attendant la distribution de quelques onces d'un pain mal cuit et malsain, qu'on se disputait avec tous les emportements de la brutalité et de la violence. Au milieu de cette foule de malheureux, on entendait s'élever des vociférations contre le gouvernement; et le peuple, toujours âpre dans ses colères et dans ses souffrances,

avait changé le nom de Boissy-d'Anglas, président du comité des subsistances; il l'appelait *Boissy-Famine*. On sent tout le parti que les jacobins et les terroristes pouvaient tirer de cette misère. A toutes les époques de la crise, en 1788, au 6 octobre, au 31 mai, on avait lancé le peuple sur la place publique, en lui faisant espérer le terme de ses maux et l'abaissement du prix du pain. Ce moyen était sûr, et le peuple ne se lassait jamais de croire à l'excellence des théories politiques qui promettaient d'abolir le fléau de la faim : aussi parvenait-on sans peine à l'irriter contre la convention et les vainqueurs du 10 thermidor. On lui rappelait que sous Robespierre il avait eu le pain à bas prix; que sous Robespierre la loi du *maximum* avait forcé les marchands de livrer à bon marché le sucre, le savon, l'huile, le vin, les denrées nécessaires; que sous Robespierre les assignats étaient reçus au pair, au lieu d'être des chiffons de papier sans valeur. Le bon sens du peuple n'allait pas au delà de ces termes de comparaison; et, si les ouvriers regrettaient encore une chose précieuse du dernier régime, c'était l'usage désormais aboli d'allouer quarante sous par jour aux citoyens qui auraient assisté à la séance de leur section. Mars 1795.

Pendant l'hiver, ces causes d'excitation, fréquemment renouvelées, avaient amené des agitations partielles, facilement contenues. La convention, qui surveillait ses ennemis, veillait à sa propre défense, et ne négligeait rien pour comprimer les agitateurs. De jour en jour, il faut le dire, sa tâche était devenue plus difficile, et les jacobins recommençaient à espérer qu'une Agitations.

Mars 1795. émeute heureuse leur rendrait le pouvoir; ils cherchaient un prétexte, qui ne devait pas tarder à leur être offert.

Réaction contre les anciens chefs terroristes.

Depuis plusieurs mois, les thermidoriens voulaient en finir avec Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, et les autres chefs terroristes dont la présence, au sein de la convention, leur était à la fois importune et odieuse. A plusieurs reprises, ils avaient demandé qu'on mît un terme à l'impunité des *continuateurs de Robespierre*, et ces tentatives, d'abord écartées par la majorité, étaient devenues plus sérieuses depuis que le retour des girondins avait fait pencher la balance du côté de la réaction modérée. Le 6 nivôse, le député Clauzel obtint que la dénonciation portée par Lecointre contre Billaud-Varennes et ses trois collègues serait de nouveau examinée et discutée; le lendemain, Merlin de Douai fit, au nom des comités, un rapport sur cette affaire : l'avis des comités était qu'il y avait lieu à rechercher la conduite des représentants du peuple Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier, et à mettre hors de cause Amar, David et Voulland. Le décret fut mis aux voix et adopté, et une commission de vingt et un membres, tirés au sort, fut chargée d'instruire contre les anciens dictateurs, et d'écouter leurs moyens de défense.

Cette détermination de l'assemblée excita une vive irritation parmi les jacobins; et l'on put entrevoir le moment où la convention, toujours chancelante entre les partis contraires, se laisserait encore intimider par les menaces des terroristes et du peuple des faubourgs.

Les thermidoriens ne négligèrent aucune précaution pour exalter leurs amis, pour rallier à eux la jeunesse dorée; Fréron, entre autres, remplit des appels les plus virulents les pages de son journal : « Jusques à quand, « écrivait-il, n'offrira-t-on à la liberté et à la sécurité « publiques qu'un tribut de vains soupirs et de faibles « larmes? N'êtes-vous bons qu'à jouir des plaisirs de la « vie, qu'à méditer des voluptés, qu'à juger du mérite « des comédiens ou des cuisiniers?... Les armes sont- « elles trop lourdes pour vos bras?... Laisserez-vous « égorger vos vieux pères, vos femmes, vos enfants? « Mais non... vous ne souffrirez pas qu'une odieuse « faction triomphe; vous avez déjà fermé les Jacobins; « vous ferez plus, vous les anéantirez! » Ces provocations ne tombaient pas sans écho. On y répondait par des tentatives qui ressemblaient à la guerre civile. Les jacobins avaient à leur service des journaux plus virulents encore que ceux des réacteurs de thermidor; un écrivain fanatique, Gracchus Babeuf, dont le nom ne tarda pas à devenir populaire dans les basses régions du jacobinisme, faisait à Tallien, à Fréron et à leurs amis, une guerre passionnée et opiniâtre. Mars 1795.

Le 12 ventôse, le député Saladin, organe de la commission des vingt et un, fit un rapport sur Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. A la suite de cet exposé de la conduite des quatre représentants du peuple, la convention décréta leur arrestation provisoire. Quelle que fût l'importance politique des accusés, la mesure qui les frappait serait sans doute demeurée inaperçue, si elle n'eût coïncidé avec les menées à l'aide desquelles on cherchait à aigrir les Luttes violentes des partis.

Mars 1795. souffrances du peuple. Les quatre députés, poursuivis par les hommes de thermidor, furent signalés à la foule ignorante comme autant de sans-culottes menacés et bientôt proscrits par la faction qui voulait affamer la république. Leur cause fut associée à celle de quiconque avait faim, et, à dater du décret rendu contre eux, les émeutes prirent un caractère plus dangereux. Le 1er germinal (21 mars), des citoyens du faubourg Saint-Antoine parurent à la barre de la convention, et vinrent présenter une adresse hardie, dans laquelle ils intimaient à l'assemblée de rendre immédiatement exécutoire la constitution de 1793, acceptée par le peuple, et jusqu'alors demeurée suspendue. Leur demande fut appuyée par Châles, député d'Eure-et-Loir, et combattue avec une courageuse énergie par Tallien. Sur la proposition de Legendre, on décida qu'il serait nommé une commission spéciale de onze membres pour la confection des lois organiques. Mais, pendant que l'assemblée délibérait, les sans-culottes et la jeunesse dorée se livraient, dans le Jardin-National et dans le jardin du Palais-Égalité, à des scènes de pugilat qui d'abord tournèrent au désavantage des jeunes recrues de Fréron. Plusieurs *muscadins* furent saisis par le peuple et jetés dans les bassins, au bruit des huées et des outrages. Quelques heures après, la troupe dorée, appuyée par cinq mille hommes des sections, prit sa revanche, et dispersa les jacobins partout où elle put les rencontrer. Ce jour-là, la jeunesse parisienne fit entendre des cris royalistes, que les prudents et habiles s'empressèrent d'interdire ou de désavouer. Ces scènes de désordre réagissaient sur les délibérations

Rixes.

de l'assemblée, et, dans l'enceinte de la convention, la lutte des partis était encore plus orageuse et plus acharnée qu'au dehors. Les comités réunis proposèrent, par l'organe de Sieyès, une loi de grande police, destinée à assurer la sûreté du peuple, du gouvernement républicain et de la convention nationale : cette loi punissait de la peine de mort, de la déportation ou des fers, selon la gravité des crimes, les actes séditieux, les provocations à la rébellion ou au meurtre, les individus saisis dans les attroupements populaires qui ne se dissiperaient point à la voix des magistrats ; ceux qui insulteraient la convention ou les représentants du peuple en fonctions ; ceux qui attenteraient à la liberté des délibérations de l'assemblée ; ceux qui pousseraient des cris menaçants dans l'enceinte des séances législatives. La même loi décidait que, dans le cas où la convention serait opprimée, entamée ou dissoute par le peuple, les membres suppléants se réuniraient de plein droit à Châlons-sur-Marne, pour y former la représentation nationale. Tous les articles du projet de Sieyès furent successivement mis aux voix et adoptés, malgré les réclamations ardentes de la Montagne.

Loi de police rendue pour la sûreté de la république et du gouvernement.

Le lendemain, les partis étaient en présence, et des hommes de toutes sortes encombraient les tribunes de la convention. La jeunesse dorée chantait le *Réveil du peuple* ; les jacobins répondaient à ce chant par celui de la *Marseillaise*, et, comme la veille, ils se ralliaient à ce mot d'ordre : *Du pain, et la constitution de* 1793 ! Les discussions de l'assemblée furent ardentes et passionnées ; mais, au dehors, l'émotion fut moins vive

Agitations.

On délibère sur les mesures à prendre contre Billaud-Varennes et ses complices.

Mars 1795. que la veille, et ne se manifesta guère que par des refrains politiques. Le 3 germinal, la convention traduisit devant elle les quatre députés terroristes dont la querelle servait de prétexte à l'agitation populaire : Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère comparurent ; Vadier était contumace. La conduite de ces représentants fut solennellement examinée; on leur imputa d'avoir tyrannisé le peuple et l'assemblée, et d'avoir commis, dans l'exercice de leurs fonctions, une longue série de crimes. Les prévenus rejetèrent tout l'opprobre de leurs actes sur Robespierre ; ils n'imputèrent qu'à lui seul le sang versé par torrents sur la guillotine. Carnot, qui avait apposé sa signature à toutes les listes de proscription dressées par le comité de salut public, sentait bien que, moralement du moins, il était, lui aussi, mis en cause. Il prit donc ouvertement la défense de Billaud et de ses trois complices ; après lui, Maignet, Cambon, Duhem, Goujon, et les autres députés jacobins, demandèrent qu'au nom de la révolution on renvoyât absous les accusés, dont, disaient-ils, le seul crime était de l'avoir trop bien servie. A les entendre, les accusés n'avaient fait que subir la tyrannie de Robespierre : ce système de défense était plus spécieux que vrai, et on le réfutait par des chiffres.

Insurrection de germinal.

Pendant le cours de ces délibérations, qui se prolongèrent durant neuf jours, les sections de Paris étaient continuellement agitées, et le peuple venait à chaque séance demander du pain à la convention. Boissy-d'Anglas et le comité des subsistances rendaient compte de la stérilité de leurs efforts pour mettre fin

à la disette ; en même temps ils donnaient des espérances qui ne se réalisaient pas. Le 11 germinal, une députation de la section des Quinze-Vingts fit entendre à l'assemblée le langage de la menace : Pelet (de la Lozère), qui, ce jour-là, présidait la convention, répondit avec dignité aux pétitionnaires ; un moment après, Tallien exhorta l'assemblée à résister jusqu'au bout aux réclamations du parti qui regrettait le règne des échafauds et de la municipalité conspiratrice. La voix de l'orateur fut plusieurs fois couverte par les huées des tribunes. Le lendemain, 12 germinal (1er avril), de nombreux rassemblements se formèrent dans le faubourg Saint-Antoine, au Marais, dans la Cité ; disciplinés par les jacobins, ils se dirigèrent vers le palais des Tuileries, et forcèrent la porte qui s'ouvrait sur le Carrousel. En tête de cette multitude marchaient, en colonnes serrées, des femmes et des enfants, qui demandaient à grands cris : *Du pain ! du pain !* Ces malheureuses étaient exténuées de misère, et leur aspect répandait autant de crainte que de pitié : si le parti terroriste exploitait leurs souffrances, ces souffrances n'en étaient pas moins réelles, et, ce jour-là, elles redoublaient d'autant plus qu'on n'avait pu, faute d'arrivages, distribuer au peuple que la moitié de sa ration de pain, ration insuffisante, et si ardemment sollicitée par le désespoir. Sur une bannière portée en avant du peuple par un homme déguenillé et à sinistre figure, on lisait ces mots : *Du pain, et la constitution de* 1793 ! La même inscription était tracée à la craie sur les chapeaux de quelques hommes ; d'autres n'avaient mis que les mots : *Du pain !*

Avril 1795.

Avril 1795. Insensiblement les rangs de cette multitude se grossirent ; des hordes d'hommes en haillons, armés de sabres, de piques et de bâtons noueux, la poitrine découverte, les bras nus jusqu'au coude, se précipitèrent par les guichets, chassant devant eux les gardes et la troupe dorée. Cette scène rappelait les hideuses saturnales du 20 juin ; mais elle présentait un caractère plus horrible, parce qu'à l'emportement des colères politiques se joignait le délire bien autrement dangereux d'un peuple qui a faim.

Le peuple aux Tuileries. La convention venait d'accorder la parole à Boissy-d'Anglas, chargé d'un rapport sur les subsistances : pendant que l'orateur occupait la tribune, le palais des Tuileries fut envahi par le peuple, et l'on entendit un affreux tumulte dans les appartements, dans les corridors, sous les fenêtres, et particulièrement dans le salon de la Liberté, qui précédait la salle des séances. La multitude força les portes, se rua dans l'enceinte législative, et se répandit pêle-mêle sur les bancs où siégeaient les représentants du peuple. Les femmes poussaient des hurlements sauvages, et les cris ordinaires : *Du pain! la constitution de* 1793 ! dominaient la voix du président, celle des huissiers, celle des députés, que consternait l'apparition des hordes. Sur la partie la plus élevée de la Montagne, qu'on appelait la *Crête*, un certain nombre de membres de la convention, voués à la cause du jacobinisme et de la Terreur, manifestaient leur approbation et applaudissaient au peuple. Quelques-uns d'entre eux, comprenant que cette scène, si elle se prolongeait, ne pourrait qu'avilir l'assemblée, rassuraient la foule, lui promettaient

de faire droit à ses réclamations, et la conjuraient en même temps de s'éloigner et de laisser la convention délibérer librement. Legendre voulut parler; sa voix fut étouffée par les clameurs populaires: Merlin de Thionville essaya de circuler dans les groupes et de les rappeler à la modération; ses tentatives demeurèrent stériles. Le président se consumait en vains efforts pour faire respecter l'assemblée : les femmes et les sans-culottes, montrant le poing, agitant leurs bonnets et leurs bâtons, méprisaient ses conseils, ses ordres et le bruit continu de sa sonnette. Enfin, un homme du peuple nommé Vaneck, celui-là même qui commandait la section de la Cité à l'époque du 31 mai, monta à la barre et lut une adresse véhémente, qu'interrompirent, à chaque phrase, les acclamations de l'extrême gauche et du peuple. « Montagne sainte, « s'écria-t-il, toi qui as tant combattu pour la répu- « blique, les hommes du 14 juillet, du 10 août et du « 31 mai te réclament en ce moment de crise! tu les « trouveras toujours prêts à te soutenir, prêts à verser « leur sang pour la république... » L'orateur populaire termina en demandant la mise en liberté des patriotes incarcérés depuis le 9 thermidor: personne n'osa protester contre l'insolente liberté de son langage. D'autres pétitionnaires vinrent ensuite à la barre, et firent entendre de pareilles réclamations. André Dumont, qui occupait le fauteuil, cherchait à gagner du temps, et à calmer la multitude; mais le cri : *Du pain! du pain!* répondait seul à ses exhortations. Il n'y avait plus de délibération possible; mais, par intervalles, on entendait sonner le tocsin, qui, de la commune,

Avril 1795.

Avril 1795.

avait été transféré au pavillon de l'*Unité* (de l'Horloge): cette cloche, longtemps demeurée au service de l'émeute, convoquait en ce moment les citoyens des sections, et les invitait à marcher au secours de la convention. Le peuple, averti par ce signal des dangers qui le menaçaient, s'obstina d'abord à rester dans l'enceinte des séances et à tenir la majorité sous l'oppression: bientôt, cependant, il se mit à défiler lentement et en bon ordre: sa retraite fut hâtée par l'arrivée de plusieurs détachements des bataillons des Piques, des Filles Saint-Thomas, de la Montagne, l'élite de la garde nationale, en tête de laquelle marchait l'intrépide commandant Raffet. Vers le soir, l'intérieur et les abords de la salle étant entièrement dégagés; la convention, redevenue libre, rendit la parole à Boissy-d'Anglas, et lui permit d'achever son rapport sur les subsistances. Après cette lecture, l'assemblée décréta qu'une force armée, prise dans les sections de Paris, serait chargée de protéger les arrivages.

La convention ordonne que les chefs terroristes seront déportés.

Il importait à la dignité de la convention de punir les attentats commis contre elle. Séance tenante, Isabeau fit, au nom des comités, un rapport sur les événements de la journée, et il proposa de diriger des poursuites contre les auteurs du désordre. Alors de part et d'autre les factions se renvoyèrent la responsabilité de l'émeute; mais la majorité, entraînée par les représentations de Thibaudeau, rendit un décret conforme aux conclusions de ses comités. André Dumont prit ensuite la parole: il émit le vœu qu'au lieu de rechercher d'obscurs coupables on s'attachât surtout à frapper les chefs; et il désigna Billaud-Varennes, Col-

lot-d'Herbois et Barrère. « Je ne vous proposerai pas, « dit-il, de les envoyer à la mort, car ils ne sont pas « jugés, et le temps des assassinats est passé; mais « bannissons-les du territoire, qu'ils infectent et agitent « par des séditions. Je vous propose, pour cette nuit « même, la déportation des quatre prévenus dont vous « agitez la cause depuis plusieurs jours. » La convention venait d'apprendre que deux de ses membres, les députés Auguis et Pesnières, avaient été arrêtés par la multitude, et que l'un d'eux était blessé : emportée par les sentiments du péril qu'elle avait couru, convaincue que cette seconde épreuve du 20 juin ne tarderait pas à être suivie d'un second 10 août et qu'il importait de se montrer forte et redoutable, elle vota, presque sans discussion, la déportation des chefs terroristes qui lui étaient signalés, puis elle décréta d'arrestation dix-sept montagnards qui avaient encouragé l'insurrection de la journée, et parmi lesquels figuraient Cambon, Ruamps, Léonard Bourdon, Thuriot, Chasles, Amar, Lecointre de Versailles, Choudieu, Duhem, Moyse Bayle, Maignet, Crassous et Levasseur (de la Sarthe)[1]. Le lendemain, Billaud, Collot et Barrère (Vadier était toujours en fuite) furent transportés à Rochefort; leurs collègues, mis en arrestation, furent conduits au château de Ham. Le peuple essaya un moment de s'opposer au départ des voitures qui les emmenaient; mais le général Pichegru, investi, par un décret de la convention, du commandement en chef des forces

Avril 1795.

Arrestation de plusieurs députés montagnards.

[1] Plusieurs d'entre eux ne furent décrétés d'arrestation que dans les séances des 15 et 16 germinal; à cette différence près, leur sort fut le même.

Avril 1795. militaires de Paris, déploya la troupe et dispersa les rebelles sans coup férir.

Résultats de la journée. Telle fut l'insurrection du 12 germinal. Ce jour-là, les jacobins perdirent une bataille; mais, comme il arrive aux partis à la suite d'un grand effort, quoique vaincus, ils redoublèrent d'audace, et ils crurent à la possibilité d'une revanche. D'ailleurs, la politique n'était que le prétexte de l'émeute; la cause sérieuse de ce mouvement était la faim, et la faim, tant qu'elle n'est pas assouvie, ne se résigne pas à endurer des souffrances silencieuses. De part et d'autre on ne se fit guère illusion. La convention continua de rendre des décrets assez inefficaces pour assurer l'approvisionnement de Paris; elle vota une loi pour donner à la garde nationale une organisation nouvelle, moins favorable aux classes ouvrières et aux possesseurs de piques; elle ordonna le désarmement des terroristes : mais toutes ces mesures furent mollement conçues, et plus mollement encore exécutées. Mieux avisés, soutenus par le désir de la vengeance, encouragés par les ressources qu'ils tiraient de la misère publique, les jacobins et les chefs du peuple disposèrent tout en vue d'une insurrection prochaine et plus redoutable.

Ce qui advint aux terroristes envoyés à la Guyane. Barrère, retenu par une maladie grave, demeura à Rochefort, et ne fut point déporté avec ses deux complices. Ces derniers furent embarqués et conduits à Sinnamary, dans les déserts de la Guyane française, pays malsain, climat mortel. Objets d'horreur pour les colons, qui tant de fois avaient frémi au récit de leurs crimes, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes n'eurent de consolations et de soins que ceux qui leur furent

prodigués par les sœurs de la Charité établies en Guyane. Collot-d'Herbois languit quelque temps dans cet exil, tantôt livré aux remords, tantôt méditant de nouveaux essais de révolution et de terrorisme. Il participa même à un complot qui avait pour but d'insurger les nègres contre la domination des blancs; mais ses tentatives furent déjouées. Dénoncé par quelques esclaves, il fut emprisonné, et passa plusieurs jours à maudire l'espèce humaine et lui-même, le plus coupable des hommes. Dans l'un de ses transports de fureur, il avala une bouteille d'eau-de-vie qui lui brûla les entrailles, et ce fut ainsi qu'il termina sa misérable existence. Billaud-Varennes lui survécut de plusieurs années, toujours sombre, toujours dominé par l'infâme doctrine de l'athéisme, et cherchant à étouffer le souvenir de son passé en espérant le néant. On raconte que, dans sa retraite, il eut pour principale distraction d'élever des perroquets, et de leur enseigner quelques mots empruntés au vocabulaire des sans-culottes. Avril 1795.

Tandis que la république chassait de son territoire ces monstres à face humaine, Fouquier-Tinville était enfin appelé à rendre compte d'une longue série de forfaits trop longtemps demeurés impunis. Le 29 germinal, la convention avait décrété que le tribunal révolutionnaire serait en permanence jusqu'au jugement définitif de l'ancien accusateur public et de ses complices : ces derniers étaient les juges, les jurés, et quelques dénonciateurs à gages, qui, avant le 9 thermidor, avaient envoyé à l'échafaud de si nombreuses victimes. Les accusés étaient au nombre de quinze, et Procès et supplice de Fouquier-Tinville.

Avril 1795. parmi eux on remarquait l'ancien président Hermann, qui avait lu à Marie-Antoinette et aux girondins leur arrêt de mort. Le tribunal procéda lentement et avec toutes les formes de la justice, et l'on vit se renouveler, dans l'opinion publique, l'impression sinistre et salutaire produite naguère par le procès de Carrier : on s'étonnait que tant d'iniquités sanglantes eussent été commises tranquillement et au nom de la liberté, et on oubliait que les complices de Fouquier n'étaient point tous assis près de lui, qu'ils étaient partout, qu'ils se composaient de tous les hommes qui auraient pu briser le joug des tyrans, et qui étaient demeurés inactifs en présence des supplices. Fouquier, autrefois procureur, se défendit avec toute l'astuce d'un homme vieilli dans la chicane : il osa parler de son innocence; il rejeta tout sur Robespierre, sur les comités, sur la convention; il ne se donna que pour un instrument passif et aveugle. « Condamnerait-on une hache? » osa-t-il dire. Les autres accusés adoptèrent ce système, niant les faits mis à leur charge. Villate seul, l'un d'entre eux, qui espérait désarmer la loi à force de lâcheté, fit des révélations, et compromit ses complices. Le procès occupa dix-neuf séances; on entendit deux cents témoins à charge et deux cents témoins à décharge. Les crimes qu'il s'agissait de punir étaient ceux que nous avons énumérés en racontant le règne de la Terreur. Durant les débats, Fouquier fit preuve de cynisme et d'insolence. Après la condamnation des accusés, lui seul montra un peu de fermeté; tous les autres laissèrent éclater leur crainte et leur désespoir. Quand les trois charrettes qui les conduisaient à

l'échafaud traversèrent les rues, le peuple poursuivit d'imprécations et de clameurs féroces les coupables justement punis, mais à qui, dans ces instants solennels, on aurait dû épargner cette aggravation du supplice. Le peuple est toujours le même, et il réserve aux condamnés de toutes les classes la même joie et les mêmes insultes. Fouquier-Tinville, qui était longtemps demeuré impassible, finit par répondre à la multitude : « Va, criait-il, va, canaille qui n'as pas de pain; va « chercher ta demi-once à la porte du boulanger : moi, « je m'en vais le ventre plein! » Et le peuple de crier encore : *A la mort! à la guillotine!* Après ce hideux dialogue, le bourreau fit son devoir. Le supplice des coupables rappela involontairement aux spectateurs l'existence de ce Dieu qui, au jour marqué par sa providence, reparaît, et venge la justice[1]. Quelques jours après, la tête de Joseph Lebon tomba également sur l'échafaud.

Avril 1795.

Supplice de Joseph Lebon.

La convention adopta encore quelques mesures réparatrices : elle rendit à Toulon et à Marseille le nom dont ces deux villes avaient été dépossédées sous la Terreur; elle ordonna que Commune-Affranchie reprendrait le nom de Lyon; elle rapporta le décret qui avait ordonné la destruction de cette grande cité; elle vota des indemnités en faveur des familles des députés girondins autrefois proscrits et mis à mort. Un ancien décret, rendu à la même époque, avait statué que le département de la Gironde serait désormais appelé dé-

Adoption de quelques mesures réparatrices.

[1] Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,
Absolvitque deos.

CLAUDIEN.

Mai 1795. partement du Bec-d'Ambez ; la convention abolit cette loi, dictée par une haine stupide. Elle décida qu'une somme de cent cinquante millions de francs, en monnaie de cuivre, serait incessamment fabriquée. Un député ayant proposé de rendre les églises au culte catholique, en vertu de la déclaration des Droits de l'homme, qui proclamait la liberté des cultes, la convention, toujours dominée par ses rancunes antireligieuses, écarta cette motion.

Réaction royaliste signalée par des meurtres.

Vers la même époque éclatèrent, dans quelques départements, les premiers symptômes d'une réaction royaliste qui devait être signalée par les excès les plus odieux. En l'absence de toute garantie sociale sérieuse, les hommes ne sont que trop portés à se constituer eux-mêmes justiciers et vengeurs, à rendre à leurs ennemis dent pour dent, œil pour œil. On trouvait, en dehors de l'opinion des jacobins, que la convention s'était montrée indulgente jusqu'à la trahison en se contentant de condamner à la déportation les chefs terroristes. On s'indignait de ce que cette assemblée comptât encore dans ses rangs une foule d'hommes qui avaient répandu des flots de sang, durant le cours de leurs missions d'horrible souvenir. La convention se trouvait donc placée entre la double menace de ceux qui regrettaient Robespierre et de ceux qui maudissaient les retardements et les lenteurs de la justice : de là, des excès et des crimes. La liste en serait longue et monotone, car tous les égorgements populaires se ressemblent ; mais ces excès, pour la plupart, demeurèrent inaperçus et furent à peine mentionnés, tant les violentes luttes dont Paris était le théâtre absorbaient les

Mai 1795.

écrivains de cette époque, et occupèrent de place dans les documents légués à l'histoire. L'un de ces crimes les plus significatifs fut le massacre de soixante-dix personnes qui furent impitoyablement égorgées par le peuple dans les prisons de Lyon. A Toulon et à Marseille, des scènes de carnage eurent lieu, et furent également signalées par cet emportement sanguinaire qui caractérise la colère des populations du Midi : nous n'aurons que trop l'occasion de revenir sur ces actes de fureur.

Insurrection de prairial.

A Paris, le peuple, tourmenté par la faim, et guidé, dans l'aveuglement de sa misère, par les agents du terrorisme, se préparait à prendre contre la convention nationale une revanche de la défaite du 12 germinal. Le décadi 30 floréal, une grande agitation se fit remarquer dans plusieurs quartiers populeux ; la générale battit dans le faubourg Saint-Antoine et dans le faubourg Saint-Marceau, et des rassemblements tumultueux s'y formèrent. De leur côté, les jeunes gens de la troupe dorée se réunirent, et reçurent le mot d'ordre du parti thermidorien. Ce jour-là, on n'avait pu distribuer que deux onces de pain par personne, et des bandes de malheureux, privés de nourriture et se répandant en plaintes lamentables, se mêlaient, dans les rues et dans les carrefours, aux agitateurs politiques disciplinés par les jacobins. Pendant une partie de la nuit, on entendit le bruit du tambour, appelant les citoyens aux armes. Le lendemain 1er prairial (20 mai), trente mille hommes, recrutés dans les faubourgs et dans les quartiers pauvres, marchaient sur la convention. On disait hautement dans la foule qu'il fallait

Mai 1795. dissoudre l'assemblée ; que depuis trop longtemps elle faisait mourir le peuple de faim ; qu'elle n'avait fait guillotiner Robespierre que pour tyranniser le peuple, le réduire aux extrémités de la misère ; qu'elle était complice des agioteurs et des marchands. Comme au 12 germinal, les masses d'hommes insurgés et armés de bâtons, de sabres et de piques, s'étaient fait précéder par des femmes : on espérait que la force armée n'oserait point tirer sur elles. Dans les divers groupes, on se transmettait le plan d'insurrection qui avait été arrêté, la veille, par des comités révolutionnaires formés à la hâte. Il y était dit que le peuple devait reprendre ses droits, usurpés par un gouvernement injuste et tyrannique ; on ajoutait que la convention, avide du sang des hommes libres et des patriotes, fondait ses espérances criminelles sur la faiblesse, l'ignorance et la misère du peuple ; qu'un pouvoir aussi atroce ne pouvait subsister qu'autant qu'on aurait la lâcheté de le craindre et de lui obéir ; que l'insurrection était pour le peuple opprimé *le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ; qu'il fallait donc anéantir le gouvernement inique institué depuis le 9 thermidor, et réclamer, de par le peuple, du pain, la constitution de 1793, l'arrestation des membres des nouveaux comités conventionnels, la liberté des citoyens détenus pour avoir demandé du pain le 12 germinal, et, à toute époque, la convocation des assemblées primaires, le renouvellement de toutes les autorités constituées, et de la convention nationale elle-même. En vertu de ce plan, le peuple était invité à s'emparer des barrières, des postes, de la rivière, du télégraphe, du

canon d'alarme et des cloches destinées au tocsin : quiconque oserait proposer de marcher contre lui et de le repousser, soit en masse, soit dans la personne d'un seul homme, serait réputé ennemi de la liberté et traité comme tel. Tous les pouvoirs qui n'émaneraient pas du peuple étaient déclarés suspendus, et les fonctionnaires qui persisteraient à garder leur autorité devaient être considérés comme ennemis du peuple et tyrans. En avant des insurgés, on remarquait avec effroi un nègre d'une taille colossale, et revêtu de l'uniforme militaire : ce misérable parcourait les rangs du peuple, brandissant une épée, et exhortant les canonniers à braquer leurs pièces sur les Tuileries. Il était l'heure de midi : déjà le peuple obstruait les avenues, les cours, les rues qui conduisent au château ; et la convention, de toutes parts assiégée, attendait avec anxiété l'attaque populaire qui devait décider de son sort. Mai 1795.

Le député Isabeau monta à la tribune, et dénonça le plan d'insurrection préparé par le comité révolutionnaire : quand il eut fini de parler, les tribunes firent entendre des applaudissements sur le sens desquels l'assemblée ne put se méprendre, et qui s'adressaient aux insurgés, et non aux représentants du peuple. La convention, environnée d'ennemis, jura de mourir à son poste : c'était là, depuis la séance du Jeu de Paume, une habitude politique qui commençait à n'être plus prise au sérieux. Cependant quelques orateurs obtinrent tour à tour la parole, et conjurèrent le peuple de ne pas déshonorer sa gloire, de ne point rendre inutiles cinq ans de privations et de souffrances. Séance du 1er prairial.

Mai 1795. Sur la proposition de ses comités, la convention décréta que la commune de Paris serait responsable de toute atteinte portée à la représentation nationale ; elle mit les chefs des attroupements hors la loi, et prescrivit aux bons citoyens de *leur courir sus ;* enfin, elle se déclara en permanence jusqu'au retour de la tranquillité publique, et elle enjoignit à ses comités de lui donner, d'heure en heure, un état de la situation de Paris. A peine rendu, ce décret fut accueilli par les rires des femmes qui occupaient les tribunes; peu d'instants après, une députation de la section de Bonconseil parut à la barre : elle venait présenter à l'assemblée l'exposé douloureux, mais fidèle, des souffrances du peuple. L'orateur portait l'uniforme de général de brigade. Quand il eut fini de parler, la convention décréta le renvoi de la pétition aux comités de salut public, de législation et de sûreté générale : elle adopta ensuite une proclamation adressée aux citoyens de Paris, et par laquelle, après avoir promis d'assurer à la France les bienfaits de l'ordre, de la paix, de l'égalité et de la liberté, elle déclara formellement que son intention était de résister aux partis de toutes couleurs, et de ne rouvrir ni le club des jacobins, ni la prison du Temple. Mais ces promesses et ces protestations étaient de stériles barrières. La multitude, de plus en plus impatiente, regorgeait dans les tribunes, se pressait aux portes, outrageait les députés, et faisait retentir comme le tonnerre, dans la salle et au dehors, ces mots : *Du pain ! du pain !* En face d'un tumulte pareil, toute délibération était impossible. Le président, un vieillard nommé Vernier, se couvrit, et tous les mem-

Le peuple envahit la salle des séances.

bres de l'assemblée ôtèrent leur chapeau. Dans les usages de la république, on agissait ainsi pour montrer que la représentation nationale était opprimée ou paralysée dans l'exercice de ses droits; les femmes accourues du fond des faubourgs pour réclamer du pain se montrèrent peu émues de ces formalités parlementaires. Elles redoublèrent de clameurs, firent entendre des rires, des huées, d'affreux blasphèmes; elles montrèrent le poing au président et appelèrent à leur aide le peuple qui encombrait les abords de la salle et des galeries. Cette scène de désordre se prolongea pendant une demi-heure, sans qu'il fût possible au président ou aux orateurs de faire entendre autre chose que des phrases entrecoupées. Les uns demandaient qu'on fît évacuer les tribunes; d'autres encourageaient l'assemblée à résister aux menaces du peuple. Au milieu de ce tumulte, André Dumont occupa le fauteuil, et y remplaça Vernier, trop vieux et trop faible pour conjurer l'orage populaire. « Je déclare aux tribunes, dit-« il, que je mourrai plutôt que de ne pas faire respec-« ter la convention. » Toute l'assemblée se leva, en signe d'adhésion; mais les femmes se prirent de nouveau à crier et à rire. Le girondin Louvet, éprouvé par la proscription, essaya alors de parler; mais la voix de l'orateur fut bientôt couverte par ce cri, sans cesse renouvelé: *Du pain! du pain!* En ce moment, le président s'adressa au général de brigade qui se trouvait à la tête des pétitionnaires: « Citoyen, lui dit-il, je te « nomme commandant provisoire de la force armée, et « je t'ordonne de l'employer pour faire respecter la « convention. — Oui, répondit le général; je ferai

Mai 1795.

Mai 1795. « respecter la convention, ou je mourrai à mon poste ; » et il sortit au bruit des acclamations de l'assemblée. Le président parla de nouveau : il annonça que la tribune d'où partaient les clameurs les plus offensantes allait être évacuée ; mais les femmes ne répondirent que par des cris, des menaces, des huées. Cette scène eut un terme. Le général, provisoirement investi du commandement de la force publique, monta dans la tribune, suivi de quatre fusiliers et de quelques jeunes gens armés de fouets de poste : ils chassèrent les femmes de ce lieu, et firent également vider plusieurs autres tribunes. Soudain le peuple fit voler en éclats la grande porte de la salle des séances, et il se précipita armé et furieux dans l'enceinte, malgré les efforts de la gendarmerie et de la garde. Les députés se retirèrent sur les gradins supérieurs, et la force armée protégea leurs personnes. Sur ces entrefaites, la garde nationale entra à son tour par la porte de droite, et refoula la multitude. Le peuple revint à la charge, et reprit ses positions ; bientôt la section de Grenelle, ayant à sa tête le député Auguis, armé d'un sabre, accourut au secours de l'assemblée, et rejeta les insurgés hors de l'enceinte législative. Un des assaillants fut saisi, traîné à la barre, et fouillé : on vit que ses poches étaient pleines de pain. Évidemment cet homme était un agent secret, aposté par les comités, et qui s'était volontairement fait prendre. Les partis emploient souvent ces ruses misérables, parce que, dans le premier moment, l'effet en est sûr. Quoi qu'il en soit, quelques individus arrêtés dans la lutte furent conduits au comité de sûreté générale, et un peu de calme se rétablit dans

l'assemblée : celle-ci en profita pour voter des remerciments à la section de la fontaine de Grenelle et aux ambassadeurs des puissances étrangères présents à la séance, et dont on avait admiré l'attitude courageuse. Mai 1795.

Progrès du mouvement insurrectionnel.

L'insurrection reprenait toute sa fureur au dehors; les rangs du peuple se grossissaient à chaque instant, tandis que la force publique, qu'un décret venait de placer sous les ordres du représentant du peuple Delmas, était encore réduite à un petit nombre de détachements armés. Vers trois heures après-midi, la multitude tenta un nouvel effort, et envahit le salon de la Liberté : de part et d'autre on disputa longtemps le seuil de la porte brisée; l'émeute reçut des renforts, la convention vit accourir à son aide des compagnies, qui traversèrent le lieu de ses séances au bruit des applaudissements. Pendant qu'on se battait dans le vestibule, les députés de la *Crête*, jusqu'alors demeurés silencieux, dissimulaient à peine leur joie et leurs espérances : jacobins au fond de l'âme, ils faisaient secrètement cause commune avec les insurgés, ils hâtaient de leurs vœux le triomphe du peuple. Le reste de l'assemblée paraissait frappé de stupeur. Boissy-d'Anglas, assis au fauteuil du président, conservait une attitude calme et digne. Vers la porte brisée, un jeune député, nommé Féraud, récemment revenu des armées, où il avait été envoyé en mission, exhortait les défenseurs de la convention, et cherchait à repousser le peuple. Après une demi-heure d'efforts, la garde de l'assemblée céda au torrent, et Féraud, renversé par la multitude, fut un moment foulé aux pieds et maltraité; il se



Mai 1795. releva, et retourna à son poste. L'enceinte des séances était pour la troisième fois au pouvoir de l'émeute, et la plupart des députés du côté droit et de la Plaine cherchaient à fuir par les issues encore ouvertes. Sur leurs bancs, ou parmi eux, se pressaient pêle-mêle des femmes ivres, des hommes armés de piques et à manches retroussées, les chefs de l'émeute et leurs étranges soldats : de tous côtés on entendait le cri ordinaire de la journée : *Du pain, et la constitution de* 1793 !

Mort de Féraud. — Courage sublime de Boissy-d'Anglas.

Vingt fusils furent en un moment dirigés contre le président ; mais Boissy-d'Anglas, rappelant à cette heure terrible la magnanimité des sénateurs antiques, considérait la foule d'un œil tranquille, et continuait de veiller au retour de l'ordre. Le jeune Féraud, voulant épargner un crime aux insurgés, se jeta entre eux et le président. Il y eut un moment de lutte, après lequel ce courageux député fut frappé d'un coup de pistolet, et tomba à terre. La multitude se jeta sur lui, l'entraîna hors de la salle, lui coupa la tête, et reparut presque au même instant, portant au bout d'une pique la tête sanglante de la victime. La plupart des députés, saisis d'effroi, avaient disparu ; Boissy-d'Anglas était toujours immobile sur son siége. Les meurtriers osèrent lui présenter la tête de l'infortuné Féraud ; mais, sublime devant cette menace, Boissy-d'Anglas se découvrit, et salua son collègue décapité. Ce courage étonna les insurgés, et ils respectèrent en la personne de Boissy-d'Anglas l'honneur et l'orgueil de la république. Bientôt les roulements de tambour se succédèrent, comme pour rétablir un peu d'ordre, et annoncer la reprise

Mai 1795.

La montagne triomphe un moment.

des délibérations de l'assemblée. Les députés de la *Crête* saisirent ce signal, et demandèrent la parole. Ceux des girondins et des membres du centre qui étaient encore assis sur leurs bancs invitaient le peuple à se retirer; les montagnards demandaient qu'on se hâtât de rendre les décrets qu'était venu réclamer le peuple : la multitude appuya cette proposition; elle contraignit alors les députés de se placer sur les bancs inférieurs et dans l'hémicycle qui séparait l'assemblée de la tribune, et elle leur enjoignit de délibérer. Vernier remplaça au fauteuil Boissy-d'Anglas, et les députés, environnés d'un cercle de piques, parurent reprendre le cours de leurs travaux. Il était convenu que le peuple resterait couvert, et que les députés, tête nue, agiteraient leurs chapeaux en signe d'approbation ou d'improbation. L'horloge marquait sept heures du soir. Les jacobins avaient repris la puissance souveraine. Les propositions se succédèrent. Le montagnard Duroy demanda qu'on décrétât la mise en liberté des patriotes incarcérés le 12 germinal. Ce décret fut voté par un simulacre d'assemblée. Les hommes du peuple, à leur tour, réclamèrent la mise hors la loi des députés modérés; d'autres invitèrent la convention à mettre immédiatement à exécution le code de 1793; d'autres exigèrent l'appel nominal, l'arrestation des membres du gouvernement, une prompte distribution de pain. Toutes ces motions, et beaucoup d'autres, se croisèrent au milieu du tumulte, sans qu'il fût possible de délibérer. La tribune fut un moment occupée par une femme du peuple, qui vociférait et agitait ses bras nus. Parmi les clameurs populaires, on distinguait les cris de *Vive*

Mai 1795. *la Montagne! vivent les jacobins!* Cette scène inouïe se prolongea jusqu'à neuf heures. Vers ce moment, le député Romme fit décréter la suspension de toutes les procédures dirigées contre les patriotes; ensuite il ajouta : « Après ce décret, il faut nous occuper de « fournir du pain au peuple... » (La foule se mit à crier : Ah! c'est bien heureux!) « Je propose, dit en« suite l'orateur, de décréter qu'il n'y aura plus qu'une « seule espèce de pain, et qu'il sera défendu de con« fectionner des pâtés et de la brioche. Je demande « qu'il soit fait des visites domiciliaires pour recher« cher les farines. » La foule applaudit à outrance, et les députés agitèrent leurs chapeaux en signe d'assentiment. Romme demanda la convocation des sections et leur permanence. Cette proposition fut adoptée. Goujon émit le vœu que ces décrets fussent immédiatement portés à la connaissance des départements et des armées, et que leur exécution fût confiée à une commission extraordinaire. La loi fut rendue; mais le peuple continuait à demander du pain. Sur la proposition de Bourbotte, on décréta l'arrestation des journalistes qui, depuis plusieurs mois, attaquaient le peuple et les patriotes. Un autre membre fit voter l'abolition de la peine de mort, mesure dont on n'excepta que les émigrés et les fabricateurs de faux assignats. Duquesnoi demanda et obtint le renouvellement du comité de sûreté générale, et les choix furent faits séance tenante. En ce moment Boissy-d'Anglas remonta au fauteuil, et Legendre parut à la tribune. Il invita les députés à tenir ferme, et il ordonna au peuple de se retirer. La foule fit entendre des cris injurieux,

et força Boissy-d'Anglas et Legendre de sortir de la salle. Mai 1795.

Soudain la face des choses changea ; et le peuple, qui se croyait en pleine jouissance de sa souveraineté, fut de nouveau attaqué par la force militaire, en tête de laquelle marchaient le commandant Raffet et les députés Legendre, Auguis, Kervelégan, Chénier et Bergoin. « A moi, sans-culottes ! à moi ! » s'écria Prieur (de la Marne); et la lutte recommença. Elle fut longue ; le terrain fut disputé pied à pied, la salle des séances prise et reprise, et il arriva même que les jacobins firent retentir l'air du cri de *Victoire!* mais enfin l'avantage demeura aux baïonnettes et au côté droit. La multitude, énergiquement refoulée et repoussée, s'échappa par les portes et par les fenêtres, et bientôt on n'entendit plus d'autres cris que ceux-ci : *A bas les jacobins! à bas les assassins! vive la convention nationale!* Il était minuit ; la convention redevenait libre.

Lutte armée dans la salle des séances.

La convention l'emporte.

La première mesure proposée et adoptée fut un décret qui cassait, comme nuls et entachés par la violence, tous les décrets rendus sous la menace des piques. La convention ordonna ensuite l'arrestation des principaux chefs des rebelles, des députés Rhul, Romme, Duroy, Goujon, Duquesnoi, Soubrany, Prieur (de la Marne), Bourbotte, Borie, Pinet et Lecarpentier (de la Manche) : après ces premières mesures de conservation et de vengeance, elle suspendit la séance, et consentit à prendre quelque repos.

Le 2 prairial, le peuple des faubourgs se rassembla de nouveau, et marcha sur la convention, canons en tête : de son côté, la milice des sections prit les armes,

Suite des événements de prairial.

Mai 1795. et vint occuper les postes voisins du Palais-National. Déjà les rebelles tournaient leurs canons vers le château, lorsque l'assemblée envoya auprès d'eux des commissaires, qui entrèrent en pourparlers avec les chefs de l'émeute. Un moment après, la convention consentit à recevoir à sa barre une députation des insurgés. L'orateur se nommait Saint-Ligier. Le président lui décerna l'accolade, et les envoyés des faubourgs retournèrent dans les rangs du peuple, porteurs de promesses équivoques et fallacieuses. La division se mit bientôt parmi les insurgés, les uns croyant aux assurances de la convention, les autres manifestant leurs défiances. On vit, dans cette journée et dans celle du lendemain, combien est impuissante une multitude sans chefs, sans discipline, et sans guide. Depuis que les jacobins et la commune avaient cessé d'exister en tant que corps constitués, les masses ne savaient de qui recevoir l'impulsion et le mot d'ordre, et les agents obscurs qui les poussaient donnaient en sens opposé des instructions mal coordonnées et encore plus mal obéies. Les faubourgs crurent de bonne foi, ou affectèrent de croire, que la convention allait sérieusement procurer des subsistances au peuple et lui rendre la constitution de 1793, augmentée, il est vrai, de *lois organiques* dont la portée et le but leur échappaient. L'insurrection, n'étant ni soutenue ni dirigée, tomba d'elle-même, ou du moins cessa de garder l'offensive. Quelques jacobins tentèrent de se réunir à la commune; ils y tinrent séance, ils firent appel aux sections dévouées à leur cause; mais ils demeurèrent isolés, et le faubourg Saint-Antoine parut seul disposé à marcher encore. L'insurgé qui

Mai 1795.

Sédition dans le faubourg Saint-Antoine.

avait promené au bout d'une pique la tête du député Féraud fut arrêté, et condamné à mort : comme on le conduisait au supplice à travers les quartiers populeux qui avoisinent la Bastille, le peuple s'attroupa, délivra le patient, et le porta en triomphe dans le faubourg Saint-Antoine. Dès que cet acte audacieux fut connu de la convention, elle décréta que le faubourg Saint-Antoine serait sommé de remettre le condamné, de rendre ses armes et ses canons ; et qu'en cas de refus il serait immédiatement assiégé et bombardé. La jeunesse dorée, qui voulait servir d'avant-garde à l'assemblée, eut l'imprudence d'entrer dans le faubourg Saint-Antoine enseignes déployées, pour procéder au désarmement des sans-culottes. Le peuple permit aux muscadins de s'engager dans les rues du faubourg ; puis on les cerna, et on les enferma dans un cercle de piques et de barricades. La force armée vint les dégager ; mais ces jeunes gens ne parvinrent pour la plupart à s'échapper qu'après avoir subi de cruelles avanies. Cependant le général Menou, qui commandait la place de Paris, marcha contre le faubourg à la tête de vingt mille hommes et d'une formidable artillerie. Les fabricants et les propriétaires, épouvantés des malheurs qui pouvaient résulter d'un bombardement, usèrent de leur influence sur les ouvriers et les patriotes pour les déterminer à se rendre. Les sections de Popincourt, de Montreuil et des Quinze-Vingts se soumirent ; elles consentirent à rendre leurs armes, et à faire rechercher le complice des assassins de Féraud. Commencé le 3 prairial, le désarmement du faubourg Saint-Antoine fut continué, sans obstacle, dans la journée du 4 ; et quelques bri-

Le faubourg Saint-Antoine se soumet, et est désarmé.

Mai 1795. gands, livrés par le peuple lui-même, furent jugés, condamnés et suppliciés. Le nombre de ces obscurs coupables s'éleva à vingt-quatre; parmi eux on remarqua le nègre Delorme; Legrand, lieutenant de gendarmerie; Joseph Gentil; Lime, l'un des chefs de l'émeute du 1er prairial; Luc Boucher, Louis Chauvet, René Mauger, ces trois derniers convaincus d'avoir coupé la tête du député Féraud, et d'avoir porté dans les rues ce sanglant trophée. Quelques individus moins compromis encoururent seulement la peine de la déportation ou celle des fers. Jean Quinet, l'assassin que le peuple avait délivré, se précipita du haut d'un toit, au moment où il allait être saisi par la gendarmerie.

Mesures prises contre les chefs du parti montagnard. Il s'agissait de prendre un parti vigoureux à l'égard des députés terroristes. L'un d'eux, le montagnard Rhul, se poignarda dans sa prison; Albitte et Prieur (de la Marne) réussirent à s'enfuir. La convention ordonna que Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes seraient mis en jugement devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure; mais, déjà, les deux derniers étaient transportés sur les mers pour arriver au lieu de leur déportation. Barrère réussit, plus tard, à s'échapper. Pache, l'ancien maire de Paris; Bouchotte, Hassenfratz, Héron, et quelques jacobins, furent traduits devant le tribunal d'Eure-et-Loir. Robert Lindet, Voulland, Jean-Bon Saint-André, Jagot, Élie Lacoste, Lavicomterie, David, Prieur (de la Côte-d'Or), Dubarran et Bernard de Saintes, furent décrétés d'arrestation. La même mesure fut réclamée à l'égard de Carnot; mais un membre fit observer qu'il *avait organisé la victoire*, et l'ancien collègue de Ro-

bespierre fut rayé de la liste. Quelques autres montagnards furent ensuite signalés et incarcérés ; et dans ce nombre figurèrent Dartygoite, Lejeune, Javogues, Pantrizel, Thirion, Laignelot, Sergent, Panis, Charbonnier, Escudier, Salicetti et Ricord. Enfin, on décida que ceux des conventionnels qui avaient pris la part la plus directe à l'insurrection du 1er prairial seraient, sans retard, jugés par une commission militaire : ces députés étaient Romme, Duroy, Goujon, Forestier, Bourbotte, Peyssard et Soubrani. Mai 1795.

Leur procès fut commencé et terminé dans la journée du 29 prairial. Les faits semblaient évidents, bien que pour la plupart les accusés les contestassent; mais la justice révolutionnaire marchait rapidement, et se souciait plus de frapper des ennemis que des coupables. Forestier fut acquitté, Peyssard condamné à la déportation ; la peine de mort fut prononcée contre les six autres. Un drame étrange signala ce jugement. Les six condamnés avaient résolu d'illustrer leur mort en épargnant au bourreau la peine de les frapper. Les exemples de Caton d'Utique et du dernier des Brutus étaient vivants à leur souvenir. Ils avaient réussi à dérober aux investigations de leurs gardes une vieille paire de ciseaux : cette arme servit à leur sacrifice impie. Le premier qui se perça le cœur fut Goujon ; à son tour, Romme arracha l'arme fatale, et se donna la mort ; Duquesnoi suivit son exemple, et tomba baigné dans son sang ; Duroy, Soubrani et Bourbotte se passèrent l'un à l'autre le poignard, après s'être frappés ; et leurs regards semblaient dire, avec l'héroïne romaine : *La mort ne fait point de mal*. Cependant les trois derniers, Procès et mort sanglante des chefs montagnards.

Mai 1795. trop pressés d'en finir avec la vie, ne parvinrent qu'à se faire de profondes blessures. Ils respiraient encore, et la convention termina leur agonie en les faisant conduire à l'échafaud. Soubrani, à demi-mort, était couché dans la charrette; la contenance de Duroy était calme; Bourbotte promenait autour de lui des regards pleins d'audace. Ce fut lui qui périt le dernier. Pendant qu'on l'attachait à la planche de la guillotine, il adressait une harangue au peuple : couché sur ce lit funèbre, et attendant le coup fatal, il parlait encore, à ceux qui l'entouraient, des destinées et de la gloire de la république. Les girondins et Danton n'avaient pas montré un moindre stoïcisme devant la mort; et l'on peut dire que, dans ces tristes jours, les hommes de tous les partis jouèrent leur tête avec un courage égal, avec une pareille bonne foi. Dans la fosse où furent jetés les six cadavres des députés montagnards, la convention victorieuse ensevelit la force, l'influence et les débris du parti jacobin.

Longue agonie et mort de Louis XVII. Durant le cours de ces événements, le monde avait appris avec stupeur la mort de l'enfant royal sur la tête duquel avait reposé l'héritage des droits et des misères de Louis XVI. Le pauvre orphelin, l'apprenti cordonnier, l'élève de Simon, celui que les royalistes, d'accord avec les cours de l'Europe, persévéraient généreusement à nommer Louis XVII, venait de rendre à Dieu son âme, si prématurément et si cruellement éprouvée par la persécution et le malheur. La convention savait comment on frappe les rois, elle se vantait d'ignorer comment on élève leurs fils; et, dans les régions subalternes de l'hébertisme, elle avait trouvé de

dignes exécuteurs de ses œuvres. Pendant plusieurs mois, Simon et sa femme, plus perverse que lui peut-être, n'avaient rien négligé pour abrutir leur victime, pour substituer à ses instincts nobles et purs des habitudes grossières et mauvaises : à force de coups, ils l'avaient contraint de boire, de jurer, de chanter des chansons ignobles, dont l'innocent captif ne comprenait pas le sens. Ce couple exécrable, instrument d'Hébert, avait un jour contraint, comme on l'a vu plus haut, le jeune Louis-Charles de faire et de signer, contre sa mère et sa tante, des dépositions mensongères, qui leur imputaient des infamies sans nom. On assure que, depuis ce moment, l'enfant royal avait pris la résolution, inconcevable pour son âge, de garder le silence, et de ne le rompre jamais. Ses bourreaux se faisaient un jeu effroyable de le torturer. Ils le maltraitaient, le laissaient croupir dans une malpropreté horrible, et ne lui donnaient qu'une nourriture malsaine et vile. Parfois, durant la nuit, le misérable Simon appelait sa victime : *Capet! Capet!* — Me voici, citoyen, répondait l'enfant. Et alors le savetier le chassait à coups de pied, en lui criant : *Va te coucher, louveteau!* Un jour que cet homme (s'il est permis de lui donner ce nom), interrogeant avec curiosité Louis XVII, lui disait : « Capet, si tu redevenais roi, que me ferais-« tu ? — Je vous pardonnerais! » lui répliqua le captif ; et cette touchante parole ne désarma point le bourreau. Ce misérable ayant renoncé à ses fonctions d'*instituteur* pour se renfermer dans celles d'officier municipal, l'enfant fut un peu moins torturé ; mais on eut la barbarie de le laisser seul, de le détenir sans lu- Juin 1795.

Juin 1795. mière, dévoré de vermine, privé de toute espérance et de toute consolation : on n'osait pas le tuer ; on le laissait périr lentement, à petit bruit, exposé à tous les ravages d'un régime hygiénique calculé pour la mort, d'une maladie scrofuleuse, résultat nécessaire du manque d'air, de soins et d'exercice. L'enfant tomba peu à peu dans un tel état de marasme, que ses facultés intellectuelles, autrefois si remarquables, furent considérablement altérées, et que, s'il eût vécu, son moral eût toujours été affaibli. Après le 9 thermidor, ses gardiens commencèrent à le traiter avec humanité; mais le coup était porté. L'enfant s'obstinait à demeurer silencieux, promenant autour de lui des yeux hagards et craintifs, se montrant sensible à la longue aux bons traitements, ne voulant ni marcher, ni prendre les distractions de son âge, n'éprouvant pas de douleurs vives, et succombant à un dépérissement continu. Son dos était voûté ; des tumeurs, qui s'étaient formées à ses poignets et à ses genoux, lui rendaient tout mouvement difficile. Pendant le mois de pluviôse an III (février 1795), il eut quelques accès de fièvre. La convention le fit visiter par des commissaires ; mais cette mesure fut stérile, et on maintint la précaution barbare qui interdisait de laisser communiquer l'enfant avec sa sœur. Bientôt le mal fit des progrès rapides ; les comités se déterminèrent, dans le courant de floréal, à envoyer auprès du fils de Louis XVI M. Desault, chirurgien célèbre, qui se plaignit d'avoir été mandé trop tard : il n'en donna pas moins au jeune malade des soins inutiles. M. Desault étant mort subitement le 13 prairial, d'autres médecins furent chargés de le

remplacer près du grabat où se terminait la lamentable vie de l'héritier de saint Louis et de Louis le Grand. Enfin, le 20 prairial (8 juin), le pauvre enfant rendit le dernier soupir, léguant à la convention et à la république l'éternel opprobre de ses souffrances et de sa mort. On crut que sa fin avait été hâtée par le poison; mais vingt mois de lentes tortures avaient assez porté coup, pour que la convention eût besoin de ce crime inutile. De tous les attentats dont la révolution fut le prétexte ou la cause, aucun, plus que le long supplice du fils de Louis XVI, ne présenta le caractère de la cruauté et de la lâcheté : la convention nationale n'avait plus rien à envier à Tibère; la mort de l'orphelin du Temple rappelait trop bien celle de l'innocente victime âgée de onze ans, que les bourreaux étranglèrent dans un cachot, et qui demandait grâce, dit Tacite, en promettant *qu'elle ne le ferait plus*... Et encore ne s'agissait-il que de la fille de Séjan. Juin 1795.

LIVRE HUITIÈME.

1795. La Vendée avait longtemps continué sa résistance héroïque : Charette, dans le bas Poitou, Stofflet, en Anjou, n'avaient cessé de se haïr entre eux, et de lutter, chacun de son côté, contre les armées républicaines.

Suite de la guerre civile dans la Vendée.

Toutefois la guerre civile, souvent réduite à des escarmouches et à des affaires d'embuscades, n'avait point repris les proportions d'une insurrection générale. On se battait sur des points isolés ; vainqueurs, les royalistes cherchaient à s'organiser, à fortifier leurs avant-postes, à se maintenir dans les villes prises ; vaincus, ils se dispersaient pour se réorganiser sur d'autres points. Les chefs, profondément séparés par l'ambition ou la jalousie, s'imputaient réciproquement la responsabilité de leurs revers. Charette, grand seigneur par ses habitudes, partageait son temps entre la guerre et les plaisirs, passant, avec une ardeur égale, de la fatigue des camps aux loisirs de la galanterie ; Stofflet, irascible, fier de son origine populaire, qu'il aimait à rapprocher de sa fortune imprévue, se cantonnait dans la forêt de Maulévrier, et travaillait sans relâche à organiser l'administration du pays qui lui servait de re-

fuge, et des bandes qui combattaient sous ses ordres. Fév. 1795. L'abbé Bernier cherchait à étendre sa propre influence, en entretenant avec soin la défiance des chefs. Cependant des nouvelles plus favorables circulaient dans les contrées insurgées : on racontait, sans les comprendre, les événements de thermidor; on disait que la convention manifestait des dispositions conciliatrices; on lui savait gré d'avoir destitué Turreau, dont les colonnes infernales avaient commis tant d'horreurs; d'avoir livré au bourreau Carrier et les complices de sa tyrannie. De part et d'autre, les hostilités commencèrent à se ralentir, et l'on écouta des propositions de paix. Des négociateurs officieux ou avoués s'entremirent entre les partis : Charette demanda d'abord le rétablissement des Bourbons, mais ses prétentions furent écartées; il se borna alors à réclamer la réintégration complète et libre du culte catholique dans la Vendée, des indemnités pour les frais de la guerre, la franchise du territoire, le droit de rester en armes, le recouvrement des biens révolutionnairement confisqués sur les Vendéens. La république se montra favorable à ces ouvertures; on prolongea les pourparlers, et enfin, le 28 pluviôse (16 février), une réunion des parlementaires eut lieu à Jaunais : ce jour-là, Charette fit solennellement ratifier tout ce qu'il avait exigé, et, à ce prix, il consentit à se soumettre à la république et à ne plus porter les armes contre elle. Les Vendéens avaient trop longtemps combattu et souffert, pour passer sans émotion de la guerre à la paix; beaucoup d'entre eux ne voulurent point accepter la solidarité du traité signé par Charette; ils s'indignèrent contre les auteurs d'une transaction

Première pacification de l'Ouest.

Fév. 1795. qu'ils qualifièrent de félonie, et Stofflet fut du nombre des royalistes rebelles à toute paix dont le rétablissement du trône ne serait pas la garantie première. Cependant la raison et les principes l'emportèrent : malgré les efforts des partisans de la monarchie, on se souvint encore que la Vendée ne s'était point armée pour le roi, mais pour les autels; qu'elle se serait résignée aux réformes sociales et politiques, si on n'avait point osé attenter à l'indépendance de sa foi, à la sainteté du sanctuaire. Cette pensée prévalut bientôt contre les défiances et les jalousies, et Stofflet lui-même finit par se soumettre à des conditions analogues à celles que Charette avait acceptées. En se résignant à reconnaître l'autorité de la république, il gémit profondément d'être réduit à l'impuissance, et on l'entendit regretter le brave la Rochejaquelein : « Si M. Henri « existait encore, s'écriait-il, nous n'en serions pas là. » Dévoué et généreux sous une rude et grossière écorce, cet homme ne songea point à stipuler pour lui-même, mais il demanda qu'on rendît ses biens à M. de Colbert, dont il avait été garde-chasse; puis, après avoir abdiqué le commandement de son armée, il voulut sérieusement reprendre son humble et obscure condition d'autrefois.

Entrée solennelle de Charette à Nantes.

Le 28 ventôse (26 février), neuf jours après la signature de l'acte d'union, Charette fit son entrée à Nantes, au bruit de l'artillerie et sous les regards d'un peuple immense : il était à cheval, vêtu de bleu, ceint de l'écharpe vendéenne, et portant à son chapeau un panache blanc. Quatre chefs royalistes, parés des mêmes insignes, l'entouraient; en même temps se présentaient

aux yeux de la foule les représentants du peuple, l'un et l'autre régicides, qui avaient stipulé au nom de la république la pacification de l'Ouest; ils étaient ceints de l'écharpe tricolore, et leur voiture offrait pour tout ornement un bonnet rouge. Le général républicain Canclaux et Charette s'embrassèrent publiquement, et la guerre civile parut terminée. Fév. 1795.

La *chouannerie*, cette guerre de partisans, durant laquelle on campait derrière les buissons, on se fusillait sur les grandes routes ou dans les bruyères, continuait à ensanglanter les cinq départements de la Bretagne : il était bien difficile de venir à bout de ces laboureurs royalistes qui, tantôt à l'affût, tantôt la faucille en main, guettaient les bleus à travers les clairières, massacraient les soldats isolés, arrêtaient les messagers du gouvernement, rançonnaient subitement les villes, pillaient les caisses, mettaient à contribution les curés constitutionnels, enlevaient ou maltraitaient les acquéreurs de biens nationaux, et n'offraient cependant aux troupes de la république aucune occasion de prendre leur revanche, de les frapper en masse, d'éteindre par une victoire ou une vaste tuerie ces résistances partielles, subites, imprévues. Les chouans obéissaient d'ailleurs à des capitaines habiles et dévoués; leur principal chef était M. de Puisaye, qu'on avait vu un moment réuni aux fédéralistes du Calvados et de l'Eure, et qui recevait de l'Angleterre des armes, de l'argent, des instructions : les autres étaient M. de Scepeaux, beau-frère de Bonchamp; le jeune de Bourmont, réservé à d'autres guerres; le marquis de Frotté, George Cadoudal et Cormatin. Ce dernier, quoique Les chouans posent les armes.

1795. assez obscur, exerçait sur les esprits une influence considérable. Ce fut à lui qu'on s'adressa pour pacifier la Bretagne, en offrant aux chouans et aux catholiques des conditions pareilles à celles que Charette et Stofflet avaient imposées ou subies : le traité fut signé de part et d'autre; Cormatin stipula pour les chouans, le général Humbert pour la convention nationale, et Cormatin fit son entrée publique à Rennes. Cependant, nonobstant ces trêves et ces capitulations, on se disait que la guerre n'était pas finie; qu'elle ne tarderait pas à recommencer des deux côtés de la Loire : on ne se trompait pas. D'ailleurs, les princes de la famille royale et les nobles émigrés ne pouvaient consentir, de loin, à des actes de pacification qui fortifiaient l'autorité de la république; et l'Angleterre, de son côté, était trop intéressée à ne laisser à la convention aucun instant de repos, pour ne pas offrir aux Bretons et aux Vendéens un appui qui leur permît de reprendre les armes, mais trop imparfait et trop équivoque pour leur donner la force de vaincre.

L'Angleterre intervient pour ranimer la guerre civile dans l'Ouest.

M. de Tinteniac avait reparu dans les départements de l'Ouest; il était venu apporter aux Vendéens et aux Bretons de nouvelles offres de secours de la part de l'Angleterre, et l'annonce d'un débarquement d'émigrés, ayant à leur tête un prince français : de son côté, le comte de Puisaye, qui entretenait des rapports directs et fréquents avec le cabinet de Londres, avait accepté la mission d'organiser une nouvelle insurrection royaliste, favorisée, cette fois, par des renforts envoyés par le gouvernement britannique. Les chefs vendéens avaient besoin d'un motif ou d'un prétexte

pour rallumer la guerre. La mort du jeune Louis XVII leur parut une occasion légitime de se venger de la république. Le marquis de Rivière, aide de camp de Monsieur, comte d'Artois, vint secrètement en France, et détermina sans peine Charette à reprendre les armes. M. de Puisaye se rendit à Londres, et employa tous ses soins à préparer une expédition des émigrés en Bretagne. Les émigrés qui se rassemblèrent à l'étranger, pour prendre part à ce mouvement, furent divisés en deux corps : l'un, mis sous les ordres du comte d'Hervilly; l'autre, commandé par le jeune Charles de Sombreuil. La presqu'île de Quiberon, située sur les côtes du Morbihan, fut désignée comme le lieu de débarquement le plus favorable. Toutes les dispositions furent prises pendant les mois de floréal et de prairial. Les républicains se tenaient sur leurs gardes : le général Hoche, alors commandant en chef de l'armée des côtes de l'Ouest, était chargé de comprimer le soulèvement de la chouannerie et de faire échouer les entreprises de l'émigration : le long des côtes, l'amiral Villaret-Joyeuse avait ordre de croiser et de s'opposer au débarquement de l'escadre anglaise.

Juin 1795.

Préparatifs de l'expédition de Quiberon.

Le 16 prairial, les deux flottes se rencontrèrent près de Belle-Ile. Villaret-Joyeuse voulait éviter d'engager le combat contre un ennemi supérieur en forces ; mais les habiles manœuvres de l'amiral Bridport ne lui permirent pas de se refuser à une bataille. Les Anglais furent vainqueurs, et l'amiral français se replia du côté de Lorient, après avoir perdu trois vaisseaux de ligne : l'*Alexandre*, le *Tigre* et le *Formidable*. Ces échecs de la république étaient grandement compensés par les im-

Juin 1795. prudences et les fautes de ses ennemis : en effet, les émigrés, qui formaient un brillant état-major de marins et de militaires, ne craignirent pas, pour grossir les cadres de leur petite armée, d'y faire entrer, de gré ou de force, la plupart des républicains faits prisonniers. De tels auxiliaires étaient plus dangereux qu'utiles. Le 9 messidor (27 juin), toute la flotte anglaise entra dans la baie de Quiberon, et le débarquement s'opéra sur le territoire du bourg de Carnac : seize mille chouans accueillirent les émigrés au cri de *Vive le roi!* et reçurent d'eux une solde, des munitions et des armes. En peu de jours, les royalistes s'emparèrent du fort Penthièvre et de la presqu'île, et successivement ils enlevèrent aux républicains Auray, Landevan et Mendon. Cependant, la division du comte de Sombreuil n'avait point encore paru, et un renfort de cinq mille Anglais, promis par le cabinet de Londres, n'était attendu que dans un mois. Les émigrés commençaient à se reprocher de n'avoir pas différé le débarquement jusqu'à l'arrivée de ces forces; et le général Hoche, redoutable par ses talents autant que par son courage, se mettait en mesure de tirer parti des fausses combinaisons de ses ennemis. Au lieu d'attaquer de front l'armée royaliste, il observa sa marche, il surveilla ses opérations ; d'abord il reprit aux émigrés Auray et Landevan; il envoya ensuite un corps d'armée contre les chouans, qui, mal organisés pour la guerre découverte, ne pouvaient opposer, en dehors de leurs abris, aucune résistance sérieuse à des troupes disciplinées. Pendant qu'il les tenait ainsi en échec, et réussissait à les isoler du reste de l'armée royaliste, il

Les émigrés débarquent à Quiberon.

élevait, en face de la presqu'île, des retranchements Juill. 1795.
garnis d'artillerie, et attendait le moment où les royalistes oseraient menacer ses positions. La mésintelligence qui s'était mise entre M. de Puisaye et M. d'Hervilly lui venait en aide, et contribuait à favoriser ses plans. Le 28 messidor, M. d'Hervilly, avec trois mille émigrés et seize cents chouans, attaqua l'avant-garde républicaine; ses troupes furent écrasées par la mitraille, mais elles tinrent bon jusqu'au moment où leur intrépide chef tomba roide mort dans les rangs : alors elles prirent la fuite, abandonnant aux républicains plusieurs pièces d'artillerie. Le duc de Lévis et le comte de Boissieu, grièvement blessés, ne purent rallier leurs soldats; mais le commodore anglais, par le feu de ses vaisseaux et de ses chaloupes canonnières, contint l'armée républicaine, et sauva les émigrés cantonnés dans la presqu'île. Le comte de Sombreuil n'avait pu prendre part au combat; il ne parvint à opérer son débarquement que le lendemain, 29 messidor. Sur d'autres points, les royalistes avaient subi des échecs partiels, et le chevalier de Tinteniac avait été tué dans une rencontre.

Désastre de Quiberon

Le fort Penthièvre, dont les émigrés s'étaient emparés, couvrait encore leurs positions : par malheur, ils en avaient confié la garde à un détachement composé, en partie, de républicains transfuges. Ceux-ci se mirent clandestinement en rapport avec le général Hoche, et promirent de livrer le poste aux bleus. Hoche ne compta pas en vain sur leur défection, et se rendit maître du fort Penthièvre. La division du comte de Sombreuil, au milieu de ces circonstances défavora-

Juillet 1795. bles, n'avait désormais d'autre tâche à remplir que de recueillir les blessés et les fugitifs, et de les faire de nouveau embarquer à bord de la flotte anglaise. Le comte de Puisaye, perdant toute espérance, avait lâché pied, et s'était enfui sur les vaisseaux du commodore Waren. M. de Sombreuil, animé par un courageux désespoir, entreprit de se dévouer pour protéger la retraite de ses malheureux compagnons d'armes. Aussi, pendant que les femmes, les enfants, les vieillards, les blessés étaient entassés sur des chaloupes, huit à neuf cents gentilshommes, commandés par leur jeune chef, soutenaient l'attaque des républicains, et tâchaient de gagner du temps. Les Anglais étaient tantôt immobiles, et tantôt faisaient feu sur les colonnes de Hoche; mais leurs boulets, venant de la haute mer, et mal dirigés, portaient parfois sur les royalistes eux-mêmes. On a dit, on a répété que les Anglais avaient à dessein tiré sur les deux partis, heureux de détruire des Français, quelle que fût leur cocarde : c'est là une de ces imputations grossières que rien ne justifie, et qu'il faut savoir repousser quand on veut demeurer juste. Les marins anglais, loyaux et courageux militaires, ne se seraient jamais associés à l'opprobre de ce crime ; la haine de Pitt, si implacable qu'on la suppose, ne serait jamais allée jusqu'à dicter ces ordres honteux : qu'il suffise à la France de savoir que, durant cette longue et funèbre lutte de Quiberon, ses fils, presque tous, du moins, se montrèrent dignes d'elle par un courage intrépide dans le combat. Soldats, généraux, émigrés, royalistes, républicains, tous combattirent avec l'opiniâtreté du dévouement; et si une marque d'infamie et

de sang termina cette page glorieusement commencée, Juillet 1795.
les soldats ne furent ni les provocateurs, ni les complices de ce dénoûment fatal : ils se bornèrent à combattre ou à mourir. Tandis que les émigrés, acculés à la mer, écrasés par l'artillerie, débordés de toutes parts sur leur front, honoraient leur désastre par une résistance sans espoir, on dit que les républicains, émus de pitié, leur crièrent : « Rendez-vous ! il ne vous sera « pas fait de mal. » On ajoute que le général Humbert, qui combattait sous les ordres de Hoche, ratifia cette promesse ; on assure que Sombreuil et les royalistes crurent de bonne foi à cette parole de leurs ennemis, et qu'ils consentirent à capituler, dans la certitude d'avoir la vie sauve. Le général Hoche a nié qu'il ait pu en être ainsi ; il a déclaré qu'aucune promesse n'était venue de lui ; qu'il n'avait rien offert, rien stipulé, et qu'il s'était borné à faire espérer aux émigrés que la république consentirait peut-être à traiter avec eux comme tout récemment elle avait fait avec Charette. Sur ces espérances, qu'aucune capitulation positive ne ratifia, une partie des émigrés aurait mis bas les armes, l'autre aurait cherché à fuir ou à se défendre ; beaucoup de royalistes se seraient donné eux-mêmes la mort, pour ne pas la recevoir de la main du bourreau. Quoi qu'il en soit, il doit être certain que, dans la pensée de Hoche et de son armée, il était impossible que la convention, dont l'esprit paraissait changé, refusât de s'associer à la pitié du soldat républicain. La loi n'avait point permis à Hoche de conclure une capitulation, mais les événements accomplis depuis le thermidor lui avaient fait croire qu'elle serait accor-

Juill. 1795. dée. Les émigrés qui se rendirent l'espérèrent comme lui : c'étaient de part et d'autre des militaires loyaux et généreux, qui reculaient devant la pensée d'une extermination atroce, exécutée de sang-froid, et sans motif. On n'écrivit rien, on ne prit aucun parti définitif; mais on se confia à la générosité nationale et à la probité politique du vainqueur. La justice et l'humanité envers les vaincus sont des devoirs qui n'ont pas besoin d'être rappelés ou sanctionnés par des signatures.

La convention nationale décrète la mort des prisonniers royalistes.

La convention avait envoyé à l'armée des Côtes-de-Bretagne les représentants du peuple Blad et Tallien : ces derniers, sur les instances de Hoche, partirent pour Paris, et vinrent rendre compte à l'assemblée des événements dont la presqu'île de Quiberon avait été le théâtre. Tallien hésitait entre les souvenirs de thermidor et les anciennes doctrines de l'implacable comité de salut public. En arrivant à Paris, il eut la preuve que les jacobins le dénonçaient sans relâche comme s'étant vendu à l'Espagne et à l'émigration : les espérances que le parti royaliste faisait reposer sur lui l'épouvantèrent; il se crut compromis et perdu, s'il ne se hâtait de donner un horrible gage de plus à la révolution ; et, au lieu de demander à la convention nationale de ratifier le vœu de Hoche et de son armée, il eut la détestable faiblesse de conclure pour qu'on se bornât à appliquer aux prisonniers royalistes les lois de sang autrefois rendues contre les émigrés, et depuis lors toujours inscrites dans le code républicain. Il avait écrit : « Ils ont osé reparaître sur la terre natale ; la terre « natale les dévorera. » A la tribune, il ne craignit pas

de dire : « En vain ont-ils cherché à retarder les coups « qui devaient les frapper : en vain ont-ils envoyé plu- « sieurs parlementaires pour obtenir des conditions. « Quelles relations pouvait-il exister entre nous et ces « rebelles ? Qu'y avait-il de commun entre nous, si ce « n'est la vengeance et la mort ? La mort des héros eût « été trop douce pour des traîtres... » La convention accepta jusqu'au bout le déshonneur de cette politique ; elle ordonna que tous les émigrés faits prisonniers à Quiberon seraient immédiatement mis à mort : et afin que cet horrible décret fût exécuté sans opposition de la part de l'armée, elle éloigna de Quiberon les régiments qui avaient combattu les royalistes, elle confia à des déserteurs belges et liégeois le rôle de meurtriers. On touchait à l'anniversaire du 9 thermidor ; et, à ces sanglantes marques de vengeance, Carrier et Fouquier-Tinville, s'ils eussent encore vécu, auraient pu se croire revenus aux jours où le pouvoir reposait en leurs mains. Juill. 1795.

Les victimes désignées étaient au nombre de huit cents : pendant les jours de captivité qui précédèrent leur mort, les émigrés avaient été entassés dans les prisons ou dans quelques chapelles ; ils y priaient en commun, s'exhortant à mourir, récitant les psaumes de la pénitence, et recevant la bénédiction des prêtres qui partageaient leur triste sort. Le premier qui périt fut le comte de Sombreuil : conduit au supplice, il refusa de se laisser bander les yeux, et ne cessa de protester qu'on violait, dans la personne de ses compagnons, une capitulation sérieuse et solennelle. L'histoire mettra ce funèbre témoignage en présence des

Supplice des émigrés. — Pieux héroïsme des victimes.

Juill. 1795. dénégations de Hoche ; et peut-être elle n'absoudra pas ce dernier d'avoir laissé périr ceux qui s'étaient fiés à lui. Pressé de se mettre à genoux devant les exécuteurs, le jeune de Sombreuil y consentit, en disant : « Je « courbe ce genou pour mon Dieu, et celui-ci pour « mon roi. » Les jours suivants, périrent d'autres prisonniers, l'espoir de la noblesse française. Les uns furent fusillés à Auray, d'autres près de Vannes, dans une plaine qui reçut le nom de *Prairie des martyrs*. Parmi les morts figurèrent le vénérable évêque de Dol ; le comte d'Avaray ; MM. de Coëtlosquet, de Fénelon, de Foucault, de Chevreuse, de Caux, de Frogé, de Coëtfodon, et Joseph de Broglie ; le lieutenant général de Soulanges ; M. de Senneville, ancien chef d'escadre ; M. Charles de Lamoignon ; M. de Géry, qui avait fait preuve, pendant le combat, du plus généreux courage. Quand le marquis de Kergorion et M. de Locmaria furent attachés ensemble pour être menés au supplice, l'un d'eux, M. de Locmaria, dit à son compagnon : « Marchons pieds nus, pour imiter la Passion du Sau« veur ; » et ils arrivèrent ainsi au lieu du supplice. Quelques-uns pouvaient se soustraire à la mort par un mensonge, en affirmant, au besoin, qu'ils n'avaient pas seize ans ; la commission militaire ne demandait pas mieux que d'accueillir ces excuses, et d'épargner des victimes. « Pour vous, dit le président à l'un des accu« sés, monsieur de Coëtudavel, vous n'avez pas l'âge?— « Je comprends votre parole, répondit le jeune martyr; « je vous sais gré de vos intentions : mais je ne men« tirai pas pour racheter ma vie ; » et il fut fusillé avec les autres. Telle fut l'issue de cette funeste tentative de

Quiberon. Les royalistes imputèrent la responsabilité de leur ruine à M. de Puisaye et à l'Angleterre : le malheur rend injuste. Jamais expédition ne fut dirigée avec moins d'expérience et de connaissances pratiques du terrain et des hommes. Quant aux Anglais, au lieu d'éprouver cette joie odieuse qu'on leur a reprochée, on les entendit crier, en envoyant leurs chaloupes vers la côte : « Sauvons les premiers marins de la France ! » C'était un sentiment généreux, digne du caractère français et des hommes braves de tous les pays. Quand le ministre Pitt vint rendre compte au parlement de ces événements déplorables, il lui échappa de dire : « Du « moins le sang anglais n'a pas coulé. » C'était la froide excuse d'un homme d'État et d'un calculateur ; Sheridan s'empressa de répondre : « Oui, mais l'hon« neur anglais a coulé par tous les pores. » Cette exclamation, toujours admirée par les historiens français, était plus sévère que juste : mais Sheridan était un homme de parti, qui ne regardait pas de si près à la renommée de sa patrie lorsqu'il s'agissait d'abattre un rival. Juill. 1795

Les Bretons Vendéens reprennent les armes.

Après le désastre de Quiberon, les chouans reçurent de George Cadoudal l'ordre de se disperser, de se tenir sur la défensive, et de recommencer la guerre de partisans : on vient de voir que, sur les ordres du comte d'Artois, transmis par M. le marquis de Rivière, Charette avait relevé dans le Poitou le drapeau de l'insurrection. L'envoyé des princes se rendit près de Stofflet, lui remit la croix de Saint-Louis, le brevet de maréchal de camp, et lui prescrivit de recommencer la guerre. Les deux chefs royalistes se concertèrent avec Sapi-

Juill. 1795. naud, et ils réussirent à favoriser le débarquement que le comte d'Artois effectua devant l'Ile-Dieu, avec son état-major et douze cents émigrés. Le poste naturel de ce prince était en Vendée, et les chefs royalistes ne cessaient de l'exhorter à s'y rendre; mais l'Angleterre refusa les moyens de transport nécessaires: la politique de Pitt ne s'accordait pas avec l'impatience des émigrés; et, d'ailleurs, ce qui s'était passé à Quiberon n'était pas fait pour donner au cabinet de Saint-James de nouvelles illusions. Charette comprit que le sort de la guerre tenait désormais à la présence d'un Bourbon dans les départements insurgés: trompé dans son attente, il prit son parti, et continua de lutter sans espoir contre les forces républicaines; Stofflet ne se montra ni moins hardi ni moins dévoué. Cependant, la convention avait prescrit à Hoche de terminer la guerre de la Vendée. L'habile général, mûri par l'expérience du commandement et par la persécution, adopta un système stratégique entièrement opposé à celui qu'avaient suivi ses prédécesseurs. Alliant la modération à la fermeté, il s'attacha plutôt à pacifier qu'à détruire, à gagner la confiance des paysans, qu'à les exaspérer par des ravages. Dans toute l'étendue de son vaste commandement, qui comprenait tout le territoire situé entre la Somme et la Loire, il rétablit l'ordre et la discipline; il interdit à ses armées le meurtre, l'incendie, le pillage. En même temps il substitua au système des cantonnements celui des camps retranchés, qui mettait ses troupes à l'abri des surprises et des coups de main; il organisa ensuite des colonnes mobiles, qui se portaient avec promptitude partout où éclataient des

Système militaire de Hoche.

troubles; il défendit également, sous des peines sévères, de troubler l'exercice du culte et de persécuter les prêtres : ses agents se répandirent dans tout le pays, promettant la paix, disposant les esprits à l'accepter, les hommes armés à se soumettre. Grâce à ce système de prévoyance et d'énergie, il parvint à paralyser les efforts des chefs vendéens, à isoler les corps royalistes, à les détruire séparément; enfin, aidé de la trahison, il réussit à s'emparer de Stofflet, qui fut conduit prisonnier à Angers, et traduit devant une commission militaire. On impute à l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, d'avoir livré Stofflet aux soldats de Hoche; mais cette imputation odieuse ne repose que sur des témoignages douteux. Quoi qu'il en soit, Stofflet fut condamné à mort, et marcha d'un pas ferme au supplice. Prêts à le fusiller, les soldats voulurent lui bander les yeux : « Éloignez-vous! dit-il; je vais vous apprendre « une fois de plus qu'un général vendéen n'a pas peur « des balles. » Un moment après, il commanda le feu; et, après avoir poussé le cri de *Vive le roi! vive la religion!* il tomba mort, laissant la Vendée veuve de l'un de ses chefs les plus intrépides[1].

Juill. 1795.

Mort de Stofflet.

La mort de Stofflet était le signal de la pacification de l'Anjou. Hoche fit proposer à Charette un sauf-conduit pour passer en Angleterre : Charette refusa, et, dès ce moment, ne cessa d'être poursuivi et traqué comme une bête fauve, sans que son courage fléchît, sans que la Vendée cessât d'espérer, parce qu'il vivait.

[1] Nous avons cru pouvoir anticiper sur les événements, à fin de donner au récit plus de clarté. La mort de Stofflet n'eut lieu que le 4 février 1796.

Juill. 1795.

Le comte de Provence prend le nom de Louis XVIII.

Au dehors, les émigrés et les princes n'avaient cessé de participer à la lutte entreprise contre la république française; la mauvaise fortune ne les avait point découragés. Le jour où l'aîné des frères de Louis XVI, alors réfugié à Vérone, apprit la mort de son royal neveu, il échangea son titre de régent contre celui de roi: mais la plupart des cours de l'Europe, déjà subjuguées par l'ascendant de la république, refusèrent de reconnaître la royauté de Louis XVIII. Ce prince n'en publia pas moins un manifeste adressé à la nation française : il lui offrait son pardon, il la rappelait à l'obéissance, il invoquait le souvenir des traditions monarchiques; mais le moment n'était pas venu où cette voix devait être écoutée. Quand les compagnons de Louis XVIII saluaient, en sa personne, le représentant de la royauté capétienne, la république, plus formidable que jamais, faisait subir aux rois ses triomphes et son alliance.

Événements militaires sur la frontière du Nord.

Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse et l'armée du Nord, retardées dans leurs mouvements par les ordres du comité de salut public, ne replaçaient que bien lentement la Belgique sous la puissance de la convention nationale, le prince de Cobourg continuait de battre en retraite, en arrière de Bruxelles et sur la route de Liége. A Tirlemont, il avait été rejoint par l'armée de Clairfayt; mais les Autrichiens ne songeaient qu'à se rapprocher de Cologne et de Coblentz, nœuds de leurs communications avec l'Allemagne : de leur côté, le duc d'York et le prince d'Orange cherchaient à couvrir le Brabant hollandais et les provinces néerlandaises. Enfin, la Prusse laissait ouvertement percer

la détermination de se séparer de la coalition, et de ne point demeurer fidèle aux engagements contractés avec l'Angleterre. Août 1795.

Quatre places françaises étaient demeurées au pouvoir de l'ennemi : c'étaient Landrecies, Condé, le Quesnoy et Valenciennes. La convention (c'était vingt jours avant le 9 thermidor) rendit un décret par lequel il était enjoint aux garnisons de ces places de les restituer à la France dans le délai de vingt-quatre heures, sous peine d'être passées au fil de l'épée. A cette menace violente, et contraire au droit des gens, le commandant ennemi qui occupait Condé répondit *qu'une nation n'avait pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre*. Landrecies ouvrit ses portes, mais le Quesnoy, Valenciennes et Condé résistèrent, et leurs garnisons ne consentirent à mettre bas les armes que vers le milieu de fructidor. On se garda bien de faire exécuter à leur égard la loi atroce dont nous venons de parler.

Dans la Flandre maritime, Moreau continua de soumettre le pays voisin de l'Océan; il s'empara d'Ostende, puis de Nieuport, défendu par une garnison d'émigrés et de Hanovriens. Les lois sanglantes votées par la convention ordonnaient de mettre à mort ces deux classes d'ennemis : Moreau prit sur lui d'épargner les Hanovriens, mais les émigrés furent fusillés; et encore le comité de salut public accusa-t-il le général de trahison ou de faiblesse. Le 10 thermidor, le jour même où périt Robespierre, le corps d'armée de Moreau enleva à l'ennemi l'île de Cassandria, située à l'embouchure de l'Escaut occidental : c'était une position bien dé-

Sept. 1795. fendue, et qui couvrait le fort l'Écluse. Le 12 thermidor, cette dernière place fut investie, et les travaux de siége, dirigés par le commandant Dejean, furent poussés avec vigueur; le 7 fructidor, la garnison hollandaise, qui avait courageusement résisté aux républicains, se vit contrainte de capituler, et fut envoyée prisonnière en France.

Vers le même temps, l'armée du Nord, aux ordres de Pichegru, se mit en mouvement pour empêcher l'armée anglaise, commandée par le duc d'York, de rétablir ses communications et d'opérer sa jonction avec les Impériaux. Cette marche offensive, signalée par le combat de Boxtel, fut heureuse pour les Français; et le duc d'York évacua la rive gauche de la Meuse, en laissant Berg-op-Zoom, Bréda et Bois-le-Duc, trois importantes places, livrées désormais à leurs propres forces. L'armée française prit position sur l'Aa.

On touchait aux premières journées *sans-culottides* de l'an II. Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, récemment renforcée par la division de Schérer, se disposa à attaquer les Impériaux : l'armée autrichienne était placée tout entière sous les ordres du général Clairfayt, auquel le prince de Cobourg venait de résigner son commandement. Les Français occupaient Liége; en avant de cette ville, qui était comme le centre de leurs opérations, ils bordaient la Meuse jusqu'à Maestricht, et l'Ourthe jusqu'à Comblaine. Clairfayt avait rangé sa gauche sur des hauteurs, en arrière de l'Ourthe et de l'Ayvaille; cette dernière rivière coule dans un ravin profond, entre des bords escarpés. Les Français, commandés par Hacquin et Marceau, fran-

Sept. 1794.

chirent l'Ayvaille, et abordèrent vigoureusement l'ennemi. Les Impériaux, chassés de leurs positions, laissèrent sur le champ de bataille beaucoup d'hommes et de canons; et Clairfayt, abandonnant la ligne de l'Ourthe, fut obligé de se replier sur Aix-la-Chapelle. Quatre jours après, le 1er vendémiaire, il se vit encore contraint d'abandonner cette ville, et de se retirer, en toute hâte, derrière la Roër. Cette rivière, l'un des affluents de l'Ourthe, et dominée, sur la rive gauche, par des hauteurs garnies d'artillerie, opposait à l'armée de Sambre-et-Meuse une ligne formidable; une artillerie nombreuse en défendait le passage et les approches. Le centre de l'armée ennemie, établi à Aldenhoven, était en outre protégé par la place de Juliers; la droite se prolongeait vers Ruremonde; la gauche tenait depuis Dueren jusqu'à Niedeggen. Le 10 vendémiaire, Jourdan prit ses dispositions pour attaquer les Impériaux. Son armée, forte de cent mille hommes, fut partagée en quatre colonnes, destinées à agir sur quatre points principaux : la ligne française occupait huit lieues de développement. L'aile droite était commandée par Schérer, la gauche par Kléber, l'avant-garde par Lefebvre, le centre par Jourdan lui-même. Le 11, au point du jour, l'attaque commença, et toutes les colonnes s'ébranlèrent en même temps : la journée fut chaude et meurtrière; les Français, sous le feu d'une artillerie bien dirigée, cherchèrent à plusieurs reprises, et sur différents points, à franchir la Roër et à emporter les positions de l'ennemi; les Impériaux, retranchés sur des hauteurs presque inabordables, défendirent jusqu'au soir le lit escarpé de la rivière, et

Bataille d'Aldenhoven

Oct. 1794. leurs redoutes garnies de canons : vers la nuit, les courageux efforts de l'armée républicaine furent couronnés de succès, et la ligne de la Roër fut emportée. Les républicains avaient perdu quinze cents hommes, les Impériaux laissaient sur le champ de bataille quatre mille des leurs, tués ou blessés. Le lendemain de la bataille d'Aldenhoven, l'armée française entra victorieuse dans Juliers. Le 15 vendémiaire, Jourdan, chassant devant lui les troupes de Clairfayt, occupa l'importante ville de Cologne; le 29, il s'empara de Bonn, tandis que Kléber, l'un de ses lieutenants, aidé de Marescot, commençait le siége de Maestricht. La ligne du Rhin était conquise.

Prise de Coblentz et de Maestricht.

Marceau, digne émule de Kléber, eut ordre de marcher sur Coblentz, et de lier l'armée de Sambre-et-Meuse avec celles de la Moselle et du Rhin. Coblentz était défendu par une forte division de l'armée impériale et par des retranchements garnis d'artillerie. Les républicains abordèrent l'ennemi à la baïonnette; et les Autrichiens, débordés de toutes parts, se réfugièrent sur la rive droite du Rhin, laissant le champ du combat couvert de morts. Le 2 brumaire, les Français se rendirent maîtres de la ville qui avait été si longtemps le quartier général de l'émigration; le 14, la division de Kléber occupa Maestricht, l'un des principaux boulevards de la Hollande, l'une des places les plus fortes et les mieux approvisionnées de l'Europe : cette forteresse capitula après onze jours de tranchée ouverte. Les deux corps du génie et de l'artillerie eurent la plus grande part à la gloire de cette campagne.

Tandis que l'armée de Sambre-et-Meuse, reliant ses

Campagne de Hollande.

opérations à celles des armées de la Moselle et du Rhin, soumettait à la république l'électorat de Trèves, la plus grande partie du Palatinat et des électorats de Cologne et de Mayence, toute la rive gauche du Rhin, enfin, depuis la Lauter jusqu'aux confins de la Hollande, l'armée du Nord, enflammée d'une noble rivalité, aspirait à d'autres conquêtes, et commençait, dans la saison d'hiver, une expédition devant laquelle la puissance de Louis XIV avait autrefois reculé. Afin d'asseoir la base de ses opérations contre la Hollande, Pichegru jugea nécessaire de se rendre maître de Bois-le-Duc. La prise du fort de Crèvecœur permit de presser le siége de cette place, en fournissant à l'armée du Nord un matériel considérable. L'attaque de Bois-le-Duc eut lieu à la fois sur cinq points différents, mais sans succès. La garnison, encouragée par ce résultat, aurait pu prolonger sa résistance : il en fut autrement. Commandée par un officier pusillanime, elle se rendit aux Français le 19 vendémiaire. L'armée du Nord franchit ensuite la Meuse, et enleva au duc d'York tout le territoire qui s'étend entre ce fleuve et le Wahal : l'ennemi avait cherché à se couvrir par des inondations. Les Français, protégés par des tirailleurs, entrèrent dans l'eau jusqu'aux épaules, et repoussèrent les Anglais jusque dans leur camp de Nimègue. Un corps d'armée fut chargé d'investir la ville de Grave, sur la rive gauche de la Meuse; un autre corps d'observation, appuyé sur ce fleuve, eut ordre d'assiéger Vanloo. Cette place capitula le 5 brumaire : sa garnison, forte de dix-huit cents hommes, rentra en Hollande sur parole. Le 6, le général Moreau investit Nimègue, devant laquelle

Prise de Bois-le-Duc.

Nov. 1794. campait le duc d'York, à la tête de trente-huit mille combattants. Les travaux de tranchée, dirigés par le général Dejean, commencèrent dans la nuit du 11 au 12; et, quelques jours après, l'armée anglaise ayant cru devoir se replier en arrière, la ville ouvrit ses portes aux armées de la république. Cette conquête livra à l'armée du Nord quatre-vingts canons, huit mille fusils, et des magasins garnis de munitions et de vivres : c'étaient là de faibles ressources en présence des besoins qui se manifestaient. Les armées de la république, aussi bien que le peuple, enduraient les extrémités de la famine et de la misère. L'hiver, qui s'était annoncé rude et pénible, commençait à faire sentir au soldat des rigueurs prématurées. Campées au milieu de provinces ruinées et dévastées par trois ans de guerre, par les réquisitions et les pillages, nos armées manquaient de tout, même de vêtements et de tentes; elles ne s'abritaient que sous des branches d'arbres; elles ne pouvaient se procurer aucune ressource sérieuse, même en payant; et d'ailleurs l'argent manquait : les assignats conservaient bien un cours forcé, ils gardaient une valeur mobile et décroissante, analogue au cours du papier-monnaie en France; mais les marchands, les paysans, les propriétaires, cachaient leurs denrées, et ne voulaient point accepter des valeurs fictives et trompeuses. Les soldats étaient à demi nus, sans capotes, sans bas, sans chaussures, obligés d'entourer leurs pieds de bandes de lisière ou de tresses de paille, et de se couvrir à l'aide de nattes de jonc. Les officiers n'étaient pas plus heureux : leur solde ne dépassait guère huit francs par mois; le pain de muni-

Prise de la ville et du camp de Nimègue.

Campagne d'hiver.

tion était à peu près leur seule nourriture. L'armée du Nord, en pleine campagne, se voyait surtout exposée aux intempéries et à la faim. Le comité de salut public, trop faible pour assurer les subsistances du peuple, se voyait hors d'état de veiller à l'approvisionnement des troupes; il se bornait à leur prescrire de vaincre, abandonnant le reste au génie de la république : ajoutons que sa confiance ne devait point être vaine. Rien n'égalait les misères de nos armées, sinon la patience du soldat, sinon sa gaieté et son courage. On ne trouvait pas moins glorieux de lutter contre l'hiver que contre l'ennemi. Déc. 1794.

L'armée de Pichegru poursuit ses conquêtes en Hollande.

Le comité de salut public défendit à l'armée du Nord de prendre ses cantonnements; il lui enjoignit de conquérir la Hollande. Comment obéir et manœuvrer dans une contrée marécageuse, plus basse que l'Océan, coupée et sillonnée de canaux et de digues, presque entièrement couverte par le débordement des fleuves et par la double inondation des écluses rompues et des pluies de novembre? L'hiver vint au secours de l'armée : en multipliant ses souffrances, il facilita, pour elle, les moyens de vaincre; il changea les plaines couvertes d'eau en vastes champs de glace sur lesquels il fut enfin possible de manœuvrer et de faire avancer la cavalerie, les attelages et les canons. Par un froid de vingt et un degrés centigrade, la Meuse et le Wahal étant complétement gelés, l'île Bomel fut emportée, et les garnisons hollandaises refoulées, chassées ou prises (8 nivôse — 28 décembre). Le même jour, et sur un autre point, les lignes de Bréda furent attaquées et enlevées. Le lendemain, capitula le fort de Grave. Sur

Déc. 1794. ces entrefaites, le duc d'York, découragé et vaincu, était parti pour l'Angleterre, laissant au général Walmoden le commandement des forces anglo-hanovriennes.

Le prince stathouder demande la paix, sans pouvoir l'obtenir.

Le prince d'Orange lui-même était en proie aux incertitudes et aux alarmes. Bien qu'il lui restât encore l'appui des Anglais, des troupes nombreuses, une ligne de forteresses bien gardées, il cédait à l'ascendant de la France; il était vaincu par les idées de la révolution autant que par ses armées. La Hollande, longtemps comprimée, n'avait point perdu le souvenir de ses dernières révoltes. Le parti populaire s'indignait contre le gouvernement du stathouder, qui ne s'était soutenu, en 1787, que par le double appui de la Prusse et de l'Angleterre. Abandonné maintenant par les Prussiens, faiblement soutenu par les débris de l'armée anglaise, isolé entre l'esprit révolutionnaire des Provinces-Unies et les armées conquérantes de la république française, le prince stathouder perdit tout espoir, et ne songea plus qu'à traiter avec la convention nationale. Il offrit de reconnaître la république, et de payer, pour les frais de la guerre, la somme énorme de 80 millions de florins : il ne demanda rien en retour, sinon la paix, sinon qu'on voulût bien également reconnaître la république des Provinces-Unies. La convention reçut ces ouvertures avec orgueil; elle voyait enfin les cours de l'Europe s'humilier devant la république et proposer la paix : elle repoussa les offres du stathouder; elle ne voulut voir dans la Hollande qu'une province anglaise, qu'il fallait à tout prix *arracher à Carthage*. Les généraux français eurent ordre de marcher en avant; et,

pendant que les Anglais, les Autrichiens, les Hessois, renonçaient à disputer pied à pied le territoire de la Hollande, le peuple de cette contrée accourait en foule au-devant des républicains, et les saluait comme ses libérateurs. Le 20 nivôse, une partie de l'armée du Nord, sous les ordres de Pichegru, effectua sans opposition le passage du Wahal, serrant de près les troupes anglaises en pleine retraite. Le général Walmoden essaya de prendre position entre Nimègue et Aricheim; il fut rejeté en arrière, et s'enfuit, après avoir perdu ses équipages de campagne. En se retirant, le général anglais se porta sur la ligne de l'Yssel, et manœuvra pour gagner le Hanovre : par ce plan de retraite, il abandonnait aux Français les provinces d'Utrecht et de la Gueldre. Le prince d'Orange avait établi son quartier général à Gorcun, près du Wahal. Délaissé par ses alliés et par une portion considérable de son peuple, il prit une résolution inattendue, et qui, à quelques-uns, parut généreuse. S'étant présenté aux états généraux assemblés à la Haye, il leur demanda d'abandonner sa cause; il déposa solennellement en leurs mains le pouvoir souverain dont il avait été investi, et qu'il n'espérait plus rendre utile à sa patrie. Trois jours après cette mémorable séance, le prince d'Orange s'embarqua avec sa famille pour aller chercher un refuge en Angleterre (1er pluviôse — 20 janvier). En ce moment, les états généraux ayant décidé qu'on ne résisterait plus aux Français, la conquête des Provinces-Unies était consommée; et Pichegru, accompagné des représentants du peuple Lacoste, Bellegarde et Joubert, faisait dans Amsterdam une entrée triomphale.

Janv. 1795.

Passage du Wahal.

Abdication et fuite du prince d'Orange.

Janv. 1795. Les habitants de la ville, accourus en foule sur ses pas, faisaient retentir l'air de ces cris mille fois répétés : *Vive Pichegru! vive la liberté! vive la république française!* A demi nus, couverts de neige, fatigués par le froid et la faim, les soldats français marchaient l'arme au bras, le regard fier, la satisfaction de la victoire empreinte sur leurs visages noircis ou cicatrisés; et pas un d'eux n'osait manquer à la discipline. Quelques heures s'écoulèrent, et on put enfin pourvoir à leurs besoins. Cependant le premier soin de Pichegru fut de proclamer la liberté et l'indépendance des Provinces-Unies. Un gouvernement provisoire fut immédiatement organisé par les soins de M. Schimelpenninck, patriote néerlandais; et le stathoudérat fut solennellement aboli et remplacé par la souveraineté du peuple. Tandis que ces réformes s'opéraient sous l'influence du parti démocratique, les émigrés français et les orangistes fuyaient, à la suite du prince déchu. Beaucoup de citoyens se taisaient; ils voyaient avec douleur éclater la joie révolutionnaire; ils déploraient l'invasion, et regrettaient au fond de l'âme cette famille des princes d'Orange qui, depuis plusieurs générations, n'avait cessé d'être associée à la fortune et à la gloire de leur patrie.

Entrée triomphale des troupes françaises à Amsterdam.

Révolution démocratique en Hollande.

Le 1er pluviôse, la division Bonnaud, qui, la veille, s'était emparée de Gertruydenberg, traversa le Biesbos sur la glace, et entra dans la ville de Dordrecht : elle s'y empara de six cents pièces de canon, de dix mille fusils, et de vastes approvisionnements qui auraient pu suffire à une armée de trente mille hommes. Le 3, elle occupa Rotterdam ; le lendemain, elle s'empara de la

Suite des opérations militaires.

Haye. Les jours suivants furent signalés par l'occupation des autres points du territoire, et par la retraite de l'armée anglaise, dont les débris s'embarquèrent à Brême. Une partie de la flotte hollandaise stationnait près du Texelle ; elle y était prise par les glaces, et n'attendait qu'un dégel pour mettre à la voile et se retirer dans les ports de l'Angleterre. Pichegru envoya contre ces vaisseaux de guerre quelques escadrons de hussards, qui traversèrent au galop les glaces du Zuyderzée, et sommèrent les marins hollandais d'amener leur pavillon. Les navires, étroitement emprisonnés par la mer, se trouvaient hors d'état de manœuvrer et de se servir utilement de leur artillerie. Ils se rendirent, et le monde apprit avec étonnement qu'une flotte venait d'être enlevée par une troupe de cavalerie. La conquête de la Zélande, de l'Over-Yssel et de la Frise compléta l'occupation des Provinces-Unies. Cette campagne, due aux habiles combinaisons de Carnot, à l'audace de Pichegru et à l'admirable constance du soldat français, excita dans toute l'étendue de la république le plus vif enthousiasme, et dans l'Europe une stupeur mêlée d'admiration.

Janv. 1795.

La flotte ennemie est attaquée et prise par la cavalerie française.

Du côté des Alpes, les armées de la république étaient longtemps demeurées dans l'inaction : la révolution du 9 thermidor, en faisant tomber en disgrâce le général Bonaparte, l'un des protégés d'Augustin Robespierre, ralentit encore les opérations, et les Français se bornèrent à garder la chaîne des montagnes ; ils réussirent néanmoins à maintenir leurs communications avec Gênes. Aux Pyrénées, la république française triomphait de ses ennemis, et continuait de prendre une

Événements militaires du côté des Alpes et des Pyrénées.

Janv. 1795. éclatante revanche des revers de la campagne de 1793. La 6 vendémiaire, l'armée des Pyrénées-Orientales, commandée par Dugommier, s'empara de Bellegarde ; le général espagnol, ayant voulu secourir cette place, fut vaincu et mis en fuite. Vers la même époque, l'armée des Pyrénées-Occidentales, sortant de son repos, s'empara de Saint-Sébastien et de Fontarabie : sous les ordres de Moncey, qui avait remplacé Muller, elle prit Tolosa, elle occupa le Guipuscoa, et parut en vue des remparts de Pampelune. L'armée des Pyrénées-Orientales ne resta pas en arrière : elle chassa de toutes ses positions le comte la Union. La bataille d'Escola, connue sous le nom de bataille de la *Montagne noire*, fut livrée en Catalogne, et se termina, après cinq jours de combats acharnés, par la retraite des Espagnols. L'armée ennemie, forte de quarante-cinq mille hommes, eut dix-huit mille combattants tués, blessés ou pris. Le troisième jour de cette série de combats, le 28 brumaire, le vieux Dugommier fut tué d'un boulet de canon; deux jours après, le général en chef ennemi, la Union, eut le même sort, et fut remplacé par Las Amarillas. Les Français, après la mort de Dugommier, furent commandés par Pérignon et Augereau ; ce dernier, ancien maître d'armes, et l'un des soldats de fortune de la république. Le 7 frimaire, l'importante forteresse de Figuières se rendit à l'armée française, après un blocus de six jours. En Espagne comme dans les marais de la Hollande, l'épouvante faisait tomber les armes des mains de nos ennemis, et les républicains triomphaient en se montrant.

Ainsi les puissances étrangères voyaient échouer

leurs projets d'invasion, leurs tentatives de démembrement ou de restauration monarchique. La France, convulsivement agitée, avait porté autour d'elle de si rudes coups, qu'après avoir inspiré la crainte elle faisait naître le respect. On était loin des bravades de Mantoue et de Coblentz, et le manifeste du duc de Brunswick était cruellement expié. C'était le moment où la république française commençait à pacifier l'Ouest, où elle traitait, à Nantes, avec Charette ; en Anjou, avec Stofflet ; à Rennes, avec les chouans. Bien que l'anarchie relevât encore parfois la tête dans les départements et à Paris, la convention réussissait à la comprimer. La France était donc soumise à un pouvoir contesté, mais régulier. Dans tous les cas, elle se présentait à ses ennemis redoutable et victorieuse ; elle décourageait les espérances de la coalition, et faisait entrevoir pour l'avenir, à ceux qui oseraient continuer la lutte, une désastreuse série d'efforts et de sacrifices, devant lesquels ils se seraient trouvés heureux de reculer. L'Angleterre seule avait peu souffert ; si elle avait perdu une partie de ses trésors et de son armée, en revanche elle avait détruit en deux fois, dans la rade de Toulon et sur l'Océan, la formidable marine léguée par Louis XVI à la république ; elle s'était emparée de la Corse, de la Martinique, et d'une partie importante de nos colonies d'outre-mer ; nos comptoirs du Levant et de l'Inde étaient ruinés, notre commerce anéanti dans les deux hémisphères. La politique de Pitt n'avait donc point été trompée, et l'Angleterre n'avait guère été vaincue que dans la personne de ses alliés. Parmi ces derniers, l'Autriche, dépossédée de ses riches

Janv. 1795.

Résultat des premières guerres suscitées contre la France.

Situation de la république et de ses ennemis.

Janv. 1795. provinces des Pays-Bas, avait trop perdu pour renoncer à la guerre : elle sentait bien que, vaincue, elle ne pouvait capituler qu'au détriment de sa puissance et de ses principes, elle se trouvait encore assez forte pour espérer de vaincre. Mais, si elle se résignait à persévérer dans ses armements, cette situation ne lui semblait pas moins rude et pénible. Les puissances secondaires d'Allemagne, à l'exception des princes que la guerre avait dépouillés de leurs territoires, souhaitaient ardemment la paix ; elles n'entrevoyaient que des sacrifices sans résultat, et qui, à tout prendre, ne pouvaient tourner heureusement que pour l'Autriche ou la Prusse. L'Espagne, gouvernée par la maison de Bourbon et entraînée par les excitations de l'Angleterre, aspirait en secret à faire sa paix avec la France ; elle se fût même hâtée de la solliciter et de la conclure, si le souvenir du régicide ne lui avait fait un point d'honneur de ne pas tendre une main amie aux mains encore rouges du sang de Louis XVI. Or, de toutes les puissances coalisées contre la république, celle qui laissait davantage percer le mystère de ses découragements et de ses regrets, c'était la Prusse. Durant la dernière campagne, à laquelle elle n'avait pris part que mollement et comme contrainte, la Prusse n'avait point accordé à ses alliés le concours efficace qui lui était imposé, que, pour mieux dire, l'Angleterre avait acheté à haut prix par le traité de la Haye ; elle ne s'était montrée ni sincère ni ferme : ajoutons qu'à cet égard elle avait reconnu la première que ses efforts et ses victoires contre la France ne pouvaient aboutir qu'à rendre à l'Autriche les Pays-Bas, peut-être même la Franche-

Comté, la Lorraine et l'Alsace, tandis que pour elle-même elle n'en recueillerait qu'un stérile sujet d'orgueil. Tout son espoir (répétons-le sans cesse, afin de bien éclairer la ténébreuse politique de cette époque) se reportait sur la Vistule et vers la Pologne, c'était là qu'elle pouvait s'étendre, s'agrandir, et consolider sa puissance. Si grande que l'avait laissée Frédéric, elle ne se croyait pas de taille à tenir en échec la France du côté du Rhin, et à imposer à ses compétiteurs vers sa frontière slave. Aussi ne cachait-elle pas sa volonté d'en finir, et n'épargnait-elle aucune démarche pour déterminer les électeurs de Saxe et de Bavière à faire leur paix avec la république française. Janv. 1795.

Chute de la Pologne.

Déjà plusieurs de ses espérances s'étaient réalisées : le partage de la Pologne, ce grand attentat médité depuis un quart de siècle entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, venait de s'accomplir. La vaste insurrection polonaise, qui, pendant plusieurs mois, avait fait diversion aux projets des ennemis de la France, était maintenant comprimée, étouffée même dans le sang des patriotes. Le 4 novembre 1794, un de ces hommes de guerre qui participent de la nature des bêtes fauves, le maréchal russe Suwarow, avait porté le dernier coup à une cause déjà ébranlée par les victoires du général Fersen. Kosciusko vaincu, fait prisonnier et criblé de blessures, son ennemi était entré vainqueur dans Varsovie; il avait pris d'assaut le faubourg de Praga, et traité sa population héroïque comme naguère l'avaient été, par ses ordres, les infidèles Orientaux retranchés derrière les remparts d'Ismaïlow. Quatorze mille personnes, sans distinction d'âge et de sexe, avaient péri

Fév. 1795. dans le massacre de Praga; et le Scythe qui s'était baigné dans leur sang était récompensé de tant de meurtres par des honneurs et des grades enviés de toute la Russie. L'Autriche et la Russie, par une convention conclue le 3 janvier 1795, avaient opéré le partage inégal de leur immense proie; mais la Prusse, admise à recevoir sa portion, se trouvait traitée avec injustice, et voulait garder le palatinat de Cracovie, dont on ne lui avait adjugé que la moitié: ses prétentions ayant été écartées ou mal accueillies, le roi Frédéric-Guillaume, mécontent de ses alliés, n'en persistait que mieux à vouloir faire sa paix séparée avec la France.

La Prusse fait à la France des ouvertures pacifiques.

Le cabinet de Berlin envoya, au quartier général de Pichegru, un commissaire chargé de stipuler une trêve, et de demander que des négociations de paix fussent ouvertes. La république accueillit ces ouvertures, et, de part et d'autre, soit pour ménager l'amour-propre des deux nations, soit pour plus de sécurité, on choisit la ville de Bâle comme le lieu où les envoyés prussiens et français devraient s'aboucher et s'entendre. La France avait en Suisse un ambassadeur habile, M. Barthélemy, formé autrefois à l'école diplomatique de M. de Choiseul; la Prusse se fit représenter à Bâle par le comte de Goltz, homme adroit, expérimenté, et sincère ami de l'alliance française; il était assisté, dans ses négociations, par le baron de Dalberg, porteur des pouvoirs de la diète germanique. Bien qu'ils eussent cherché à dérober aux cabinets étrangers le but de leur présence en Suisse, l'Angleterre ne s'y trompa nullement, non plus que l'Autriche; et ces deux cours ne

négligèrent rien pour traverser les négociations, et retenir la Prusse dans les rangs de la coalition. L'Angleterre avait essayé de mettre dans ses intérêts la belle comtesse de Lichtenau, dont on connaissait l'influence sur l'esprit du roi de Prusse : ce fut à elle que s'adressa le comte Henri Spencer, principal agent de M. Pitt; mais leurs intrigues échouèrent. Sur ces entrefaites, le comte de Goltz mourut; et l'Autriche profita de cet événement, qui ralentissait les négociations, pour demander qu'aucune paix, intéressant l'avenir de l'Allemagne, ne fût traitée par la Prusse séparément, et en dehors de François II, chef suprême de l'empire. Le cabinet de Berlin répondit qu'il ne s'agissait, dans cette affaire, que d'une question exclusivement prussienne; et le baron de Hardenberg, homme froid, modéré, et partisan de la paix, fut chargé de reprendre l'œuvre commencée par le comte de Goltz. L'idée favorite de M. de Hardenberg, l'idée qu'il fit prévaloir à Berlin, était de séparer l'Allemagne en deux grandes zones : celle du Midi, qu'on abandonnait à l'influence de l'Autriche; celle du Nord, dont le protectorat naturel était réservé à la Prusse : aussi la Prusse négociait-elle non-seulement en son nom, mais encore au nom de la Saxe, du Hanovre, de l'électeur de Mayence, et de tous les États secondaires qui voulaient garder la neutralité. Quant à la république française, sa position était nettement dessinée par les événements; elle ne demandait que le maintien de ses conquêtes, savoir : 1° la reconnaissance diplomatique de la république hollandaise, affranchie du stathoudérat, et rattachée à la France par la communauté des principes; 2° la cession de tous

Fév. 1795.

Mars 1795. les États situés sur la rive gauche du Rhin. Sur le premier point, la Prusse n'élevait aucune difficulté; mais, en cédant tout le territoire en deçà du Rhin, elle craignait de sanctionner le démembrement de l'Allemagne, et de livrer à la France la ville de Mayence, qui deviendrait la tête de pont des républicains : en ce qui concernait les Pays-Bas autrichiens, elle consentait à en approuver la conquête. On se tira de ces embarras en concluant deux traités, l'un public, l'autre secret, et en ajournant toutes les questions relatives à l'abandon des provinces voisines de la rive gauche du Rhin, jusqu'à la pacification générale de la France et de l'Empire : en attendant, les Français devaient garder leurs conquêtes, sinon de droit, au moins de fait. Par l'article 2 du traité, le roi de Prusse promettait de ne fournir aucun secours aux ennemis de la république; c'était se retirer de la coalition. Par l'article 3, il s'engageait à ne point autoriser, sur son territoire, le passage des armées envoyées contre la France; et, ainsi, il portait un sérieux obstacle à toutes les opérations de l'armée autrichienne sur le Rhin. Telles étaient les stipulations avouées. Le traité secret était plus favorable à la France : il autorisait éventuellement les Français à garder tout le territoire situé sur la rive gauche du Rhin, sauf à la république à payer des indemnités à la Prusse; d'autre part, cette dernière puissance s'engageait à ne former aucune entreprise hostile contre la Hollande, et contre les pays occupés par les troupes françaises.

Préliminaires d'un traité de paix avec la Prusse.

Paix avec la Toscane.

Tandis qu'on posait les bases de cette paix, un des États que l'Autriche traînait à sa suite comme un sa-

tellite, la Toscane, véritable fief de l'Empire, eut elle-même la pensée de traiter avec la France et de faire reconnaître sa neutralité. Le 21 pluviôse (9 février), le comte Carletti, envoyé du grand-duc de Toscane, conclut à Paris, avec le gouvernement républicain, la première convention pacifique que la France eût signée depuis 1789 avec les gouvernements réguliers de l'Europe : il y est dit que le grand-duc de Toscane révoquait tout acte d'adhésion, tout consentement ou accession à la coalition armée contre la république française; qu'en conséquence il y aurait paix, intelligence et bonne amitié entre cette république et le grand-duc; qu'enfin la neutralité de la Toscane serait rétablie sur le pied où elle était avant le 8 octobre 1793. Ainsi la révolution se faisait accepter par ses ennemis, et entrait de force dans la famille des puissances continentales. La Toscane s'était hâtée de prendre l'initiative. Les traités qui intervinrent à Bâle, entre la république française et la Prusse, ne furent signés que le 26 germinal (15 avril). Avril 1795.

Paix avec la Prusse.

Par cette paix de Bâle, qui scandalisa les monarchies et parut une honte à l'émigration, la Prusse s'éloigna la première de la politique constamment suivie par les cours de l'Europe à l'égard de la France, et qui consistait à ne jamais abandonner la Hollande à l'influence et au pouvoir de cette nation : un siècle s'était à peine écoulé depuis que toutes les puissances s'étaient armées contre Louis XIV et avaient mis à couvert l'indépendance des Provinces-Unies, menacée par le grand roi. Par ce seul événement, il était permis de mesurer l'amoindrissement de la Prusse et l'as-

Avril 1795. Alliance avec la Hollande.

cendant imprévu de la république française. Cette situation porta ses fruits; et les Provinces-Unies, soustraites, par l'armée de Pichegru et la science de Carnot, à la tutelle de la Prusse et de l'Angleterre, entrèrent dans le mouvement français et furent politiquement absorbées par la convention nationale. La Hollande, en stipulant avec la France, ne se borna pas, comme la Toscane et la Prusse, à obtenir la garantie de sa neutralité et de son indépendance : elle agit en peuple vassal, elle reconnut la suzeraineté de la république française, en concluant avec cette dernière une alliance offensive et défensive contre l'Angleterre. Transformées en république batave, les Provinces-Unies mirent à la disposition de la France leur marine, forte de douze vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates; elles lui cédèrent Maestricht, Venloo, et toute la Flandre hollandaise : elles consentirent à être occupées militairement jusqu'à la paix, à recevoir une garnison française dans Flessingue, et à payer à la France une somme de cent millions de florins. Cette paix, si favorable aux intérêts continentaux de la république française, fut fatale à la nouvelle république batave : les Anglais, désormais en guerre contre elle, ne lui épargnèrent point les hostilités; ils profitèrent de la position qui leur était faite pour enlever à la Hollande ses plus belles colonies de l'océan Indien, et particulièrement l'île de Ceylan et le cap de Bonne-Espérance. Ainsi, elle prit à tâche de démentir cette prophétie aventurée par le représentant du peuple Sieyès, alors que, venant annoncer à la convention le traité de paix signé par la Hollande le 27 floréal (16 mai), il s'écria :

« La *réunion* des deux républiques française et batave Janv. 1795.
« annonce déjà au monde que la tyrannie britannique
« va bientôt faire place à la liberté des mers que vous
« aurez conquise, et que, grands et magnanimes dans
« vos prospérités, vous offrirez à la reconnaissance de
« tous les peuples de la terre. »

Attitude de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie.

L'Angleterre et l'Autriche s'indignèrent à la nouvelle du traité de Bâle. La Prusse, pour se disculper, fit remettre à la diète une note justificative de sa conduite et de ses intentions. L'empereur, par une autre note qui fut transmise à la diète, blâma la conduite de la Prusse : en outre, il déclara solennellement que, pour sa propre part, il était disposé à conclure la paix avec la France; mais que, loin d'entrer dans une négociation séparée, il ne ferait rien sans le concours de ses alliés de l'Empire et de la Grande-Bretagne. Ainsi continuait à s'envenimer et à croître la rivalité qui existait, de temps immémorial, entre l'Autriche et la Prusse : cependant l'Autriche, abandonnée par son ancienne alliée, espérait dans la Russie.

La Russie, en effet, n'avait plus d'intérêt à se tenir à l'écart : ses vues sur la Pologne étant remplies, elle se trouvait disposée à lier étroitement sa politique à celle des cours de Vienne et de Londres; elle blâmait la conduite de la Prusse, et sommait cette puissance de faire connaître si, aux termes du traité de Bâle, elle entendait s'opposer à ce qu'une armée dirigée contre la France traversât le territoire prussien. Ces dispositions de la Russie plurent aux partisans de la guerre; elles fortifièrent l'Autriche dans la résolution de demeurer fidèle à la coalition; et les espérances, trop tôt

Janv. 1795. conçues, d'une pacification générale, ne tardèrent pas à s'évanouir.

Pitt entreprend de soutenir la lutte.

La guerre pouvait seule donner raison à l'Angleterre, ou, pour mieux dire, à la haine héréditaire de Pitt. Il importait à ce ministre que sa patrie déployât une puissance et consentît à des sacrifices en harmonie avec les besoins de la situation : dans ce but, il voulait contribuer, par des secours considérables en hommes et en argent, à soutenir l'émigration et la Vendée; il lui fallait en outre fournir à l'Autriche les ressources nécessaires pour entrer en ligne, accroître la marine anglaise, envoyer des renforts dans l'Inde et en Amérique, garantir les emprunts que le cabinet de Vienne chercherait à contracter, ouvrir enfin, pour le compte du gouvernement anglais lui-même, un emprunt de dix-huit millions sterling, à quatre pour cent. M. Pitt vint à bout de ses combinaisons : les capitalistes se présentèrent; le parlement, malgré l'opposition éloquente de Sheridan et de Fox, consentit à sanctionner les projets du ministre; la marine anglaise fut portée de quatre-vingt mille marins à cent mille, et les nouveaux marins furent recrutés, pour la plupart, dans les matelots du commerce. Emprunts, conscription maritime, suspension de l'*habeas corpus*, M. Pitt obtint tout ce qu'il réclamait de la confiance du parlement; et la majorité, sourde aux protestations passionnées du parti français, se montra, aussi bien que son gouvernement, fidèle aux intérêts, à la gloire et à la prospérité de la vieille Angleterre. Il a été de mode en France d'exalter cette minorité, qui, dans ses discours magnifiques, élevait si haut les principes de la

liberté, et maudissait avec tant de pompe les actes et la conduite de son gouvernement : l'histoire fera justice de cet engouement excité par des phrases généreuses, de cette politique sentimentale qui manquait de patriotisme, et sous laquelle se cachaient trop souvent des vues étroites, des jalousies sans dignité. Janv. 1795.

Ainsi, après quelques mois employés à négocier, la France était en paix avec la Suisse, la Suède, le Danemark, la Prusse, la Hollande, la Toscane, et l'Amérique du Nord; la république de Venise venait à son tour de renouer avec elle ses anciennes relations diplomatiques ; les ambassadeurs de ces puissances résidaient à Paris ; ils suivaient les séances de la convention ; ils recevaient du président de cette assemblée l'accolade fraternelle, et c'était là le cérémonial qui avait remplacé l'étiquette des anciennes cours.

Mais, par un singulier retour des choses d'ici-bas, tandis que la France traitait avec les rois et exploitait au profit de son orgueil ses récentes victoires, son gouvernement perdait peu à peu le prestige et l'unité que lui avait légués l'ancien comité de salut public. La convention, chaque jour obligée de disputer au peuple quelques toises de terrain, menacée le 12 germinal, avilie, quoique victorieuse, par l'insurrection du 1er prairial, hors d'état de nourrir Paris, de rétablir l'ordre, de restaurer les finances et de pourvoir aux nécessités du commerce, ne pouvait guère prêter aux comités de gouvernement élus dans son sein une autorité et une force qu'elle n'avait pas. Elle vivait sur ses souvenirs ; elle n'avait de puissance que dans ses récentes

Janv. 1795. traditions, et, par bonheur pour elle, quoique divisée, morcelée, livrée aux remords ou aux incertitudes, elle réussissait encore à cacher à l'Europe le secret de sa faiblesse et de son amoindrissement. La domination de Robespierre avait laissé dans toutes les âmes un si terrible souvenir, qu'on ne demandait pas mieux que de trouver régulier, stable, et peut-être légitime, le gouvernement des thermidoriens et de la Gironde. En attendant, les armées commençaient à perdre de leur patience et de leur énergie. Quelques mois après la conquête de la Hollande et des limites du Rhin, elles s'étaient enfin lassées de souffrir; elles s'étaient indignées de ce que, victorieuses, elles se trouvaient encore sans pain, sans chaussures, sans abri, sans ce bien-être nécessaire au soldat, et par elles si durement acheté. Les assignats, leur seule paye, avaient à peine cours dans les pays conquis : la convention, qui ne pouvait procurer des vivres aux citoyens du faubourg Saint-Antoine, ne savait pas davantage en envoyer aux armées. De là une situation mauvaise, qui se prolongea pendant la première période de la campagne de l'an III. Ouverte au retour du printemps, cette campagne ne fut signalée par aucun événement considérable. L'armée du Nord, campée en Hollande, avait été placée sous le commandement de Moreau; l'armée de Sambre-et-Meuse, toujours aux ordres de Jourdan, s'étendait vers le Rhin jusqu'à Cologne; l'armée du Rhin, cantonnée depuis Strasbourg jusqu'à Mayence, obéissait à Pichegru; Kléber, avec des forces chaque jour diminuées par la désertion ou l'indiscipline, faisait le siége de Mayence; un autre corps d'armée bloquait Luxem-

Patience et misère de nos armées.

bourg. Sur presque tous les points les arsenaux étaient dégarnis, l'artillerie manquait de chevaux, les remontes de la cavalerie laissaient beaucoup à désirer, et toutes les armées, officiers, sous-officiers, soldats, souffraient de la négligence du gouvernement et de l'incurie des administrations. Certes, il fallait bien que l'ascendant de la république eût été prodigieusement affermi par deux ans de guerres glorieuses, pour que le spectacle de tant de maux échappât à l'Europe; pour que certaines cours, fatiguées et découragées, continuassent d'ambitionner la paix. Janv. 1795.

Capitulation de Luxembourg.

Le 6 messidor, Luxembourg, bloqué pendant l'hiver et le printemps, se rendit par famine; la résistance de la garnison impériale qui tenait dans Mayence se prolongea davantage, et avec d'autant moins de difficultés que l'armée de Kléber, dépourvue d'équipages de pont, ne pouvait franchir le Rhin et investir la place sur les deux rives de ce fleuve. Sur la frontière des Alpes la situation avait peu changé; l'armée de Kellermann et l'armée d'Italie, toutes deux sur la défensive, avaient été affaiblies par le départ de quelques divisions détachées pour aller à Toulon et à Lyon comprimer des tentatives d'anarchie ou de guerre intestine. En Espagne, l'armée des Pyrénées-Orientales occupait la Catalogne jusqu'aux bords de la Fluvia, tandis qu'à l'autre extrémité de la chaîne l'armée de Moncey se préparait à rentrer dans le Guipuscoa et à envahir la Navarre.

Affaires du côté des Alpes et de l'Espagne.

Trahison de Pichegru.

Le prince de Condé, qui commandait les émigrés sur la rive droite du Rhin, fit une tentative pour gagner Pichegru à la cause de la royauté : ancien ami de Saint-Just, par la protection duquel il s'était rapidement

1795. élevé aux premiers grades de l'armée, Pichegru n'avait ni convictions fortes, ni austérité de mœurs ; il était du nombre de ces hommes qui se jettent dans les révolutions politiques pour en faire leur chose privée, qui jouent sans loyauté avec les partis, et ne retirent de ces mots *gloire*, *patrie*, *liberté*, que ce qu'ils peuvent renfermer de profitable à l'ambition d'un aventurier habile. Sous le règne de la Terreur, il avait encensé la Montagne ; après le 9 thermidor et durant la crise de germinal, il avait soutenu la convention et la faction modérée ; retiré dans son camp de l'armée du Rhin, investi d'une autorité hiérarchique sur les généraux de l'armée du Nord et de Sambre-et-Meuse, comblé d'honneurs et de renommée pour l'expédition de Hollande, il regardait en arrière, et ne voyait qu'un gouvernement faible, chancelant, déconsidéré ; il reportait sa pensée vers l'avenir, et il calculait tout le profit qu'il pourrait tirer du rôle de Dumouriez ou de Monk. Le secret de ses découragements avait transpiré ; on savait que Pichegru, ami du plaisir, ne serait point insensible à des récompenses pécuniaires en harmonie avec les convoitises de ses passions : il tenait l'épée de la république, et l'on croyait connaître un moyen sûr de le désarmer. Le prince de Condé confia à M. de Montgaillard la mission de rattacher Pichegru à la monarchie, et M. de Montgaillard chargea un libraire de Neuchâtel, M. Fauche-Borel, de faire au général républicain les premières ouvertures. Pichegru, craignant de se confier à cet agent, demanda que le prince de Condé consentît à lui écrire et à lui faire part de ses propositions : muni de la missive du prince, M. Fauche-

Borel se rendit de nouveau auprès du général, et des pourparlers eurent lieu. Pichegru déclara qu'il était prêt à seconder la cause du roi de France, pourvu toutefois qu'il fût assuré de la coopération des Autrichiens. De son côté, le prince fit au général de magnifiques promesses : il lui assurait, au nom du roi, le gouvernement de l'Alsace, la propriété du château et du parc de Chambord, un million, douze pièces de canon, une pension de deux cent mille francs réversible sur la femme et les enfants de Pichegru, la terre d'Arbois, le grand cordon de l'ordre de Saint-Louis, et d'autres avantages non moins brillants et fructueux. Ces stipulations ayant été acceptées de part et d'autre, on se mit à débattre le mode d'exécution du plan à suivre. Ici on perdit beaucoup de temps, sans parvenir à s'entendre. Pichegru disait que, ne voulant pas *être le tome troisième de la conspiration de la Fayette et de Dumouriez*, il ne ferait rien d'incomplet ni de hasardé. Il offrait au prince de passer le Rhin avec un corps d'élite, et d'aller le rejoindre de l'autre côté du Rhin. Le prince demandait qu'au préalable on fît prendre la cocarde blanche à l'armée française, et que l'on proclamât Louis XVIII dans le camp de Pichegru. Les Autrichiens et les émigrés insistaient pour qu'on livrât Strasbourg ou quelque autre place forte de la frontière. Les Autrichiens traversaient d'ailleurs la négociation, en élevant des prétentions intolérables ; il leur importait que les émigrés et les princes ne relevassent pas à eux seuls le trône de Louis XVIII. On fit tant, que le secret de la correspondance et des démarches des négociations clandestines finit par s'ébruiter, sinon entièrement, du

1795.

Juill. 1795. moins assez pour laisser percer des soupçons. Pendant le cours de ces longues négociations, le général avait reçu du comité de salut public l'ordre de franchir le Rhin, et il n'avait point osé désobéir; mais, pour se faire pardonner son obéissance par le prince de Condé et le comte d'Artois, il avait manœuvré de manière à se laisser battre, enlevant à ses troupes les occasions de vaincre, et multipliant des combinaisons fausses qui compromettaient le sort de l'armée et l'avenir de la campagne. Il n'en fallut pas tant pour fortifier les soupçons du gouvernement républicain; et Pichegru fut destitué avant d'avoir pu poursuivre jusqu'au bout le succès de sa trahison.

Paix avec l'Espagne.

Mais déjà la république française venait de contraindre à la paix celui de ses ennemis qui pouvait invoquer contre elle les griefs les plus légitimes. Le roi d'Espagne Charles IV, arrière-petit-fils de Louis XIV et de Philippe d'Anjou, armé depuis deux ans pour venger la mort de Louis XVI, avait remis l'épée dans le fourreau et reconnu l'autorité de la convention. Cette paix, qui scandalisa l'Europe, fut hâtée par les progrès de Moncey du côté de Bilbao et de Pampelune; elle fut conclue par l'influence de Manuel Godoï, l'insolent favori qui déshonorait la cour et gouvernait déjà l'Espagne. Les articles de cette paix, déplorable pour l'Espagne, furent signés à Bâle, entre l'ambassadeur Barthélemy et le chevalier Iriarte, au moment même où s'accomplissait le funèbre drame de Quiberon. En échange de la restitution de toutes les provinces conquises par la France au delà des Pyrénées, l'Espagne cédait à la république toute la partie espagnole de l'île de Saint-

Domingue, colonie déjà émancipée par la révolte, et qui n'appartenait plus à la mère patrie. La France eut la sagesse de se contenter de cette concession illusoire : le triomphe moral qu'elle remportait valait mieux pour elle qu'un monde à coloniser à l'autre bord de l'océan Atlantique. Juill. 1795.

La convention approche du terme de sa mission.

La convention approchait ainsi du terme de sa mission : épuisée après trois ans d'efforts et de déchirements convulsifs, et bien qu'elle ne fût plus que l'ombre d'elle-même, elle avait conquis une place parmi les gouvernements réguliers; elle était entrée, par la victoire, dans le foyer domestique de l'Europe. Élue dans ces jours de crise où l'étranger campait sur la Marne, elle avait vu plus d'une fois l'invasion et la guerre civile resserrer le territoire soumis à ses lois; le fédéralisme lui avait enlevé un moment les départements du Calvados et de l'Eure; les girondins avaient agité tout le pays entre les Pyrénées et Bordeaux; la chouannerie avait insurgé la Bretagne; les provinces de l'ouest, entre l'Auvergne, la Loire et l'Océan, s'étaient armées en faveur de la monarchie; la guerre civile avait troublé le Vivarais et les Cévennes; Lyon, Toulon, Marseille, avaient balancé pendant plusieurs mois l'ascendant et la puissance de la république; la France s'était vue entamée par l'ennemi du dehors en Alsace, en Lorraine, en Champagne, dans le Roussillon, sur la frontière du Nord; le peuple de Paris et les jacobins avaient plus d'une fois réduit la convention nationale à ne commander qu'à l'étroite enceinte que bordent des deux côtés le jardin des Tuileries et le Carrousel; et cependant, au milieu de tant d'événements contraires

Août 1795. et malgré de si rudes chocs, l'assemblée avait prévalu; elle avait gouverné, elle avait écrasé ses ennemis du dedans, reconquis les villes rebelles, foudroyé les insurgés de toutes les causes, reculé les limites de la république jusqu'aux rives du Rhin, forcé l'Autriche à demander un armistice, imposé à la Prusse, à la Toscane, à Venise, à la Hollande, à l'Espagne, à une portion importante de l'empire germanique, la douloureuse nécessité de son alliance et de son pardon. Quand des événements de cette nature s'étaient accomplis, après de si grands changements, la dictature n'avait aucun prétexte d'exister : la formidable assemblée se préparait à résigner ses pouvoirs.

Il faut le dire ici, parce que le récit des luttes générales ne nous a pas permis de le consigner plus tôt, toute l'activité et toute la force de la convention n'avaient point été dépensées à combattre, à porter à ses ennemis coup pour coup. Dans l'ordre des idées scientifiques et morales, alors même qu'elle faisait tomber sur l'échafaud des têtes illustres, qu'elle prêtait la puissance de ses décrets aux progrès de l'athéisme et de la corruption, elle avait parfois doté la France d'institutions utiles et fécondes. Sur le rapport de ses comités d'instruction publique, elle avait donné une organisation nouvelle au *Muséum;* par une autre loi, elle avait adopté le télégraphe et généreusement récompensé l'auteur de cette découverte; elle avait commencé la discussion d'un nouveau Code civil, présenté par Cambacérès au nom du comité de législation. Un jour, elle avait consacré le droit de propriété littéraire; plus tard, elle avait établi un institut national de musique;

on lui devait la suppression des loteries; l'abolition de l'esclavage décrétée, au moins en principe; la création du Conservatoire des arts et métiers; l'introduction du travail dans les maisons d'arrêt; la fondation de l'École normale; une loi sur l'instruction primaire; l'organisation de trois grandes écoles de médecine, à Paris, à Montpellier, à Strasbourg; la création des écoles centrales instituées dans chaque département; enfin, la formation de l'École polytechnique, puissante institution que l'Europe nous envie. Qu'est-il besoin de rappeler la nouvelle organisation des poids et mesures? Nous nous bornerons à ajouter qu'avant de se séparer et de léguer à la France le souvenir de sa longue et terrible histoire, la convention créa l'Institut national, et reconstitua, avec des formes et sous des dénominations nouvelles, les académies illustres autrefois fondées par le génie de Richelieu et de Colbert, mais abolies et dissoutes par la tyrannie des jacobins. Août 1795.

La convention, avant d'abdiquer, se souvenait encore du mandat qu'elle avait reçu. Élue par le peuple moins pour gouverner la république que pour donner à la France une constitution destinée à remplacer le code défectueux de 1791, elle ne pouvait se séparer sans avoir posé les bases d'une nouvelle organisation politique. Sans doute, dans les heures d'exaltation de la Terreur, elle avait voté, pour ainsi dire d'enthousiasme, la démagogique constitution de 1793, tant de fois réclamée par les jacobins et les faubourgs, et toujours paralysée et suspendue. Placée dans des conditions plus calmes, la convention se détermina enfin à délibérer sur un projet de *loi organique*, très-étendu et

Août 1795. longtemps médité, qui lui fut soumis par un comité de législation. Le moment paraissait favorable; la révolution, qui rétrogradait sans relâche depuis le 9 thermidor, avait assez perdu de terrain pour qu'il fût possible de discuter, dans le silence de la réflexion et de l'étude, la nouvelle organisation proposée pour la république.

Réactions sanglantes dans le Midi.

En attendant, de nouvelles réactions devaient encore ensanglanter le sol : la société n'était point au bout de ses misères et de ses scandales. Sans doute, les crimes que nous allons raconter frappèrent pour la plupart de grands coupables, des assassins longtemps impunis, mais rien ne légitime la vengeance et le meurtre.

Un grand nombre d'hommes soupçonnés de jacobinisme avaient été jetés dans les prisons, mais la justice semblait être désarmée à leur égard; du moins, les réacteurs thermidoriens et royalistes l'accusaient de suivre une marche trop lente. Les derniers assassinats qui avaient été commis dans les prisons de Lyon demeurèrent pour la plupart impunis; ils devinrent comme le point de départ d'attentats non moins déplorables. La jeunesse dorée de Lyon se souilla de meurtres lâches, accompagnés de spoliations et de vols; elle égorgea et précipita dans le Rhône des femmes, des vieillards, des jeunes filles, et beaucoup d'hommes signalés comme les anciens complices des excès de Fouché et de Collot-d'Herbois; elle renouvela, sur une moins vaste échelle, les crimes du 2 septembre, d'exécrable souvenir. Quinze jeunes gens, notoirement coupables de ces attentats, furent traduits devant le tribunal criminel de Roanne, et acquittés par des juges

réacteurs. Leur retour à Lyon ajouta encore au scandale 1795.
de cette impunité : des femmes se portèrent sur le passage de ces jeunes gens; elles semèrent de fleurs le chemin qu'ils devaient parcourir; elles leur décernèrent des couronnes. A Marseille, à Toulon, dans le département de Vaucluse, les massacres eurent également un libre cours. Là, des bandes d'égorgeurs se formèrent, et reçurent la dénomination sacrilége de *Compagnies de Jésus et du Soleil*. Les députés Isnard et Cadroy se mirent à la tête de ces furieux; ils les exhortèrent eux-mêmes à exercer contre les jacobins du Midi de honteuses et criminelles représailles : « Vous vous plaignez de « n'avoir point d'armes, leur criait Isnard; prenez les « ossements de vos pères, et marchez contre leurs as- « sassins! » Les brigands qui se souillaient de ces meurtres chantaient le *Réveil du peuple*, et répétaient en chœur cette strophe lugubre :

Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux!
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux!

Le prétexte de ces réactions avait été, de la part des jacobins de Toulon, plusieurs démonstrations menaçantes contre les thermidoriens et les aristocrates. Ces tentatives d'une minorité vaincue et détestée soulevèrent contre leurs auteurs les passions violentes des réacteurs provençaux. Les jacobins de Toulon furent écrasés, dispersés, ou mis à mort. Ceux de Marseille, pour la plupart arrêtés comme suspects, et entassés pêle-mêle dans les cachots du fort Saint-Jean, ne tardèrent pas à être désignés pour victimes. Du 1er nivôse au 17 prairial

1795. (du 21 décembre au 5 juin), un nombre assez considérable d'individus accusés de terrorisme furent assassinés, par la bande thermidorienne, sur plusieurs points du département des Bouches-du-Rhône, notamment à Marseille et à Aix. Le 22 floréal (11 mai), des rassemblements populaires se formèrent dans la dernière de ces deux villes, se portèrent aux prisons, et massacrèrent plusieurs détenus. Dans la nuit du 5 au 6 prairial (du 24 au 25 mai), d'autres bandes armées pénétrèrent de vive force dans la prison de Tarascon, égorgèrent et précipitèrent dans le Rhône vingt-quatre individus incarcérés pour cause de jacobinisme. A la nouvelle de cet attentat, les *Enfants du Soleil*, embrigadés à Marseille, se ruèrent sur le fort Saint-Jean, à la suite d'un nommé Robin, qui paraissait leur donner des ordres. Dans quelques cachots, les prisonniers opposèrent une certaine résistance aux assassins; mais ceux-ci entassèrent aux portes de ces retraites des amas de paille mêlée de soufre, et ils y mirent le feu. La mitraille et l'incendie leur firent justice des malheureux qui cherchaient à se défendre, et le massacre des jacobins, commencé le 17 prairial à midi, dura jusqu'à dix heures du soir : plus de deux cents victimes périrent, les unes poignardées, d'autres tuées à coups de sabre et de massue, le reste fusillé ou brûlé. Le représentant du peuple Cadroy fut l'un des complices et des provocateurs de ce massacre : « Enfants du Soleil, criait-il aux « assassins, je suis à votre tête; je mourrai avec vous, « s'il le faut... » Le massacre des prisonniers détenus au fort Saint-Jean avait été prémédité de longue main; on avait enlevé d'avance à ces malheureux leurs cou-

Massacres à Tarascon et à Marseille.

teaux et leurs ciseaux, et rien n'avait été épargné par les Enfants du Soleil pour les pousser à la révolte et fournir aux égorgeurs un prétexte de tuerie. Dans l'un des cachots languissaient, depuis bientôt deux ans, les jeunes ducs de Montpensier et de Beaujolais, tous deux fils du duc d'Orléans, et qui, par leurs vertus, protestaient contre la mémoire de leur père; ils se barricadèrent, et refusèrent d'ouvrir aux assassins : on les épargna, et ils eurent la consolation de faciliter l'évasion d'un Anglais détenu comme eux. 1795.

Nouveaux massacres à Tarascon.

Le 2 messidor (20 juin), les égorgeurs de Tarascon s'emparèrent de nouveau du fort de la ville, et mirent à mort vingt-trois individus prévenus de jacobinisme, parmi lesquels figuraient deux femmes. Le 22 thermidor, ils essayèrent d'accomplir un troisième massacre; mais, ce jour-là, les prisonniers se défendirent, et les assassins se trouvèrent trop faibles pour achever leur entreprise. Plus tard, s'il faut en croire des documents de cette époque, soixante-quinze individus furent précipités du haut de la tour de Tarascon, élevée de deux cents pieds sur un rocher. Leurs corps, brisés et meurtris, furent ensuite jetés dans le Rhône, et la foule battit des mains. D'autres massacres non moins hideux se renouvelèrent dans les prisons d'Aix; mais les témoignages qui les attestèrent sont demeurés douteux, et, de nos jours, il est encore impossible de connaître exactement le nombre des victimes révolutionnaires qui périrent dans ces jours de réaction : les évaluations les plus probables portent ce chiffre à six ou sept cents. La convention, encore placée sous le coup des dangers qu'elle avait courus dans la journée du 12 germinal et

1795. du 1er prairial, ferma volontiers les yeux sur la mort sanglante des jacobins de Lyon et du Midi : elle se dit que les *Enfants du Soleil*, quoique secrètement rattachés à la cause du royalisme, étaient, à tout prendre, moins à craindre que les anciens terroristes dont ils versaient le sang ; elle voyait d'ailleurs marcher, à la tête des réacteurs, des hommes du 9 thermidor et des girondins, qu'elle n'osait ni désavouer ni punir : elle s'en lava les mains, et mit les attentats dont nous venons de parler au nombre de ces événements imprévus qui tiennent au cours naturel des passions politiques, et qu'en révolution il est prudent de ne pas trop approfondir. Les jacobins s'en indignèrent, parce qu'ils oublièrent l'histoire de leur propre domination et de leurs vengeances.

Situation intérieure de la république. — État de la société française.

Ainsi la guerre étrangère et la guerre civile, la corruption et l'assassinat, la famine et la révolte, la débauche impure et le luxe effréné, ces terribles symptômes d'une société qui se dissout et d'une société qui se recompose, se produisaient à la fois en ces tristes jours, et concouraient à envenimer toutes les misères, toutes les souffrances de notre patrie. La France était loin des poignantes angoisses du régime de Robespierre ; elle se vengeait d'avoir eu peur, elle passait sans transition du sombre silence de la terreur aux joies délirantes et grossières du plaisir. Les victimes déshonoraient leurs malheurs ; la république ne savait point s'élever à la hauteur de ses dangers et de sa gloire. Hélas ! cette dégradation accuse l'infirmité de la nature humaine quand rien ne la soutient, quand rien ne l'épure : et comment s'étonner, si le besoin de sentir et de vivre était le seul

que voulût comprendre une société délivrée de l'échafaud, sinon de la mort? 1795.

Fêtes et bals populaires.

Sous le régime de la Terreur, on n'avait plus dansé qu'aux fêtes nationales, et par ordre de la police républicaine : quelques jours après le 9 thermidor, les bals s'étaient rouverts de toutes parts, et les survivants du dernier régime s'y pressaient en foule. Le magnifique jardin du fermier général Boutin, récemment décapité avec ses collègues, sous l'absurde accusation d'avoir *mêlé de l'eau au tabac*, venait d'être acquis par des entrepreneurs italiens, et de recevoir de ces nouveaux maîtres le nom de Tivoli : on y dansait avec fureur, tandis que non loin de là, à l'extrémité de l'avenue des Champs-Élysées, la foule formait aussi des contredanses et des rondes sur les gazons du jardin Marbeuf révolutionnairement confisqués, autres épaves de l'échafaud. La spéculation ne s'arrêta pas à la fondation de ces établissements voués au plaisir ; beaucoup d'autres bals publics furent ouverts : on s'y rendait le quintidi et le décadi. On avait transformé en lieux de danse et l'ancien cimetière de Saint-Sulpice, dont les pierres tumulaires n'avaient point encore été enlevées, et le jardin des Carmes, naguère inondé du sang de tant de martyrs [1] ; dans les faubourgs, on avait organisé un grand nombre de *bals champêtres*, fréquentés par les dernières classes de la population : les classes hautes, ce qui restait de la bourgeoisie et de la noblesse, avaient imaginé le *bal des*

[1] Le premier de ces deux établissements était appelé *bal des Zéphirs*, l'autre, *bal champêtre des Tilleuls :* sous ces tilleuls, les assassins du 2 septembre avaient mis à mort l'archevêque d'Arles et une centaine de prêtres !

1795. *Victimes*. On n'y était guère admis que vêtu de noir; on ne pouvait y danser que si l'on avait perdu un proche parent sur l'échafaud; en y entrant, il était de bon ton de ne saluer qu'en imitant, avec les épaules et la tête, le mouvement d'un homme décapité : cela s'appelait le *salut à la victime*. Les femmes, ne trouvant pas cette mode assez digne des souvenirs qu'elle avait pour objet de rappeler, imaginèrent de se faire couper les cheveux à ras sur la nuque; elles appelèrent cette innovation *coiffure à la victime*. Au sortir de ces bals, les danseurs rencontraient sur leurs pas le peuple pauvre, faisant queue à la porte des boulangers, et attendant, au milieu des inquiétudes de la disette, la distribution de quelques onces de pain payées en assignats.

Bal des Victimes.

Modes.

Avec le règne des sans-culottes de faubourg on venait de voir disparaître les habitudes de malpropreté et de cynisme que les bourreaux et les victimes avaient naguère adoptées: les hommes reprenaient peu à peu les usages qui conviennent aux peuples policés ; les *muscadins* et la *jeunesse dorée* poussaient même jusqu'au ridicule cette réaction en faveur des bonnes manières : la toilette d'un *élégant* de l'an III durait plusieurs heures, tant la coiffure, les cadenettes, la large cravate, l'habit à collet noir et à grandes basques, les étroites chaussures, l'arrangement symétrique des chaînes d'or et des breloques, prenaient alors de place dans la vie. Les femmes se montraient, au théâtre, dans la rue, dans les jardins publics, vêtues en Grecques ou en Romaines; et leur enthousiasme pour le costume antique était poussé jusqu'à l'indécence : sur leurs épaules nues, elles jetaient une écharpe dont la couleur de

pourpre rappelait la chemise des guillotinés; elles portaient des bracelets aux jambes, des bagues aux doigts des pieds: elles chaussaient la sandale, retenue par des bandelettes. 1795.

Salons — Mœurs publiques.

Peu de salons s'étaient encore rouverts; mais les girondins, les modérés, et les anciens débris du parti feuillant se réunissaient chez madame de Staël, récemment revenue de l'exil, et chez l'héroïne de thermidor, madame Tallien : là, était à peine remarquée Joséphine Tascher de la Pagerie, jeune créole, veuve du général Beauharnais, et récemment rendue à la liberté par le 9 thermidor. A une époque de mœurs faciles et corrompues, on parlait de sa conduite légère et du patronage scandaleux de Barras : à vrai dire, la société, réorganisée pêle-mêle, n'y regardait pas de si près. De toutes parts éclataient les contrastes les plus imprévus : l'émigré, clandestinement rentré, et réduit à une pauvreté honorable, était coudoyé dans le même salon par ses valets d'autrefois, enrichis à la suite de l'agiotage, des confiscations ou des fournitures d'armes; la femme noble, et jadis titrée, était protégée par la petite ouvrière devenue grande dame, par la fille du peuple que naguère elle laissait se morfondre dans ses antichambres. Ce mélange de luxe inouï et de langage grossier, d'indigence et d'atticisme; cet orgueil de parvenus, mal dissimulé sous les formes de l'égalité républicaine ; cette immoralité qui s'affichait sans voile, cette jouissance aveugle du présent et cette insouciance aveugle de l'avenir, tels étaient les éléments imprévus et bizarrement assemblés de la société française, ou, pour mieux dire, de ces réunions confuses

1795. qui en usurpaient le nom. La littérature avait subitement renoncé aux allures du régime jacobin : on était revenu aux madrigaux, aux petits vers, aux couplets dont l'obscénité, mal dissimulée, eût fait honte à la régence ; des livres dont le nom seul est une infamie étaient publiquement mis en vente ; on les trouvait étalés sur la table des boudoirs à la mode : Voltaire avait partout des autels. L'idée de Dieu encore inscrite sur la porte de quelques temples, en vertu des audacieux décrets de Robespierre, était effacée du cœur de ces multitudes oublieuses ; et c'est à peine si quelques âmes d'élite, regardant en arrière, comprenaient la terrible leçon donnée au pays.

Situation religieuse. La convention avait interdit l'exercice public du culte ; elle avait maintenu les lois précédemment rendues contre les prêtres fidèles ; mais, en consacrant ces décrets honteux, elle avait mis peu de zèle et de rigueur à les faire exécuter. Les catholiques commençaient donc à se rassembler, à faire célébrer, dans l'intérieur des maisons, mais désormais sans crainte, les saints mystères, trop longtemps interrompus par l'espionnage ou l'échafaud : le culte privé était toléré, il était libre ; mais l'État ne voulait ni le reconnaître ni payer ses ministres ; les églises étaient toujours changées en casernes, en arsenaux, en magasins d'habillements ou de vivres. Quant aux biens nationaux, confisqués sur l'Église, sur la noblesse émigrée, sur les victimes, la plus grande partie de ces domaines était demeurée au pouvoir du gouvernement et des nouveaux acquéreurs.

Agiotage et déprédations. Pour la valeur de quelques centaines de francs, représentant des sommes énormes en papier-monnaie, on

devenait propriétaire des châteaux, des parcs, des abbayes, des terres arables et des vastes forêts qui appartenaient à l'État : les hommes délicats et probes reculaient devant ce facile moyen de s'enrichir, mais la masse des gens cupides et des spéculateurs hardis s'établissait sur ces terres et prenait possession de ces tristes conquêtes. La révolution, en distribuant ainsi au hasard les dépouilles opimes de la monarchie et de la féodalité, savait bien qu'elle attachait, et pour toujours, à sa cause les nouveaux colons, les nouveaux propriétaires. Plus les immeubles confisqués et vendus changeaient de mains, plus il y avait d'hommes intéressés à ce que la royauté ne revînt jamais en France pour abolir leurs contrats ou leurs titres : la révolution, comme les barbares, alors qu'ils dépossédèrent l'empire romain, répartissait entre ses *leudes* et ses *fidèles* les domaines de la société vaincue. Quand un pouvoir a fait de semblables pas, il ne rétrograde jamais, et le gouvernement républicain savait à quoi s'en tenir. 1795.

État du gouvernement et des partis.

Il avait beau s'entourer de précautions, accroître le nombre de ses partisans, étendre au dehors son ascendant par les victoires de ses armées, la réaction contre-révolutionnaire n'en continuait pas moins de faire des progrès rapides dans l'esprit public. La Terreur n'avait eu sa raison d'exister que parce que l'opinion républicaine était en petite minorité dans la nation, et qu'une minorité qui a fait une surprise à un peuple ne se maintient et ne gouverne qu'à force de se faire craindre. Depuis que le bourreau se reposait, les partis reprenaient leur place naturelle, et il était évident que

1795. la république ne comptait pas pour elle les plus nombreux adhérents. Il n'était d'ailleurs nullement question de la monarchie absolue. Cette forme de gouvernement, désormais réputée impossible, était reléguée dans le passé ; mais la bourgeoisie, le commerce, les restes de ce qui avait été la noblesse, la magistrature, la finance, regrettaient la constitution de 1791, et davantage encore la royauté anglaise, étayée et contrebalancée au moyen de deux grands pouvoirs. Tout le monde parlait de république : l'armée, la convention, les fonctionnaires, les corps constitués, les classes ouvrières, les débris du parti jacobin, beaucoup d'artistes, une masse assez importante d'acquéreurs de biens nationaux, en un mot ceux qui attendaient tout de la révolution, ou qui en avaient tout reçu, étaient seuls à constituer la véritable opinion républicaine. Le reste de la population n'en voulait pas, soit instinct, soit antipathie, soit horreur. Dans les campagnes, on ne pouvait s'accoutumer à un pouvoir qui tenait les églises fermées et qui frappait l'agriculture de réquisitions devenues odieuses à la propriété ou à l'égoïsme : les paysans détestaient les assignats et le *maximum*, bien que beaucoup d'entre eux eussent, fort à propos pour leur bourse, exploité ces institutions révolutionnaires. Dans les villes, le commerce languissait, les fabriques étaient pour la plupart fermées ; il n'y avait de moyen de s'enrichir que de spéculer sur les fournitures de la troupe ou sur les biens confisqués, ressources qui n'étaient point offertes à tout le monde.

Impopularité du gouvernement républicain.

Pressée par les passions réactionnaires, isolée entre le jacobinisme et le royalisme, la convention, sur le

Août 1795.

La convention discute et adopte une nouvelle constitution.

rapport d'une commission de onze membres depuis longtemps choisis pour élaborer ce travail, discuta et adopta la constitution nouvelle promise à la France. La convention, a-t-on dit, éprouvait à cette époque le besoin d'organiser le pouvoir et de rasseoir le peuple, à la différence de la première assemblée, qui, par sa situation, n'avait ressenti que le besoin d'affaiblir la royauté et de remuer la nation. Si ce fut là le problème que se proposa la convention, on peut croire, à en juger par son œuvre, qu'elle n'était point encore arrivée à la maturité d'esprit nécessaire pour le résoudre. Le principal rédacteur de ce code politique fut Daunou, ancien prêtre de l'Oratoire, et l'un des soixante-treize députés du côté droit dont les pouvoirs avaient été suspendus après le 31 mai. C'était un républicain modéré, mais un ennemi ardent de la foi, qu'il avait apostasiée; ses autres collègues de la commission des Onze étaient Lesage, Boissy-d'Anglas, Creuzé-Latouche, Berlier, Louvet, Lareveillière-Lépeaux, Lanjuinais, Thibaudeau, Durand-Maillane, et Baudin (des Ardennes); Sieyès n'avait pas voulu participer à leur travail : trop vaniteux pour associer à ses théories des métaphysiciens médiocres ou obscurs, il avait rédigé, isolément, une constitution qui, d'un commun accord, fut écartée de la discussion. De tous les codes politiques successivement imposés à la France, la constitution de l'an III fut le plus complet, celui que ses auteurs élaborèrent avec une attention plus scrupuleuse : tout y était prévu, depuis l'éventualité d'une révolution nouvelle jusqu'au costume des fonctionnaires publics.

Analyse de ce code politique.

Sur le frontispice, la convention avait de nouveau

Août 1795. inscrit une déclaration des droits de l'homme, imitée de celle qu'avait autrefois proclamée l'assemblée constituante; mais, cette fois, on ne s'était pas borné à parler au citoyen de ses droits, on avait osé lui rappeler ses devoirs. Il était dit, à l'article 2 de cette déclaration :

« Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent « de ces deux principes, gravés par la nature dans tous « les cœurs : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne vou-« driez pas qu'on vous fît; faites constamment aux autres « tout le bien que vous voudriez en recevoir.* » La loi ajoutait : « Les obligations de chacun envers la société « consistent à la défendre, à la servir, à vivre soumis « aux lois, et à respecter ceux qui en sont les organes. « —Nul n'est bon citoyen, s'il n'est bon fils, bon père, « bon frère, bon ami, bon époux. — Nul n'est homme « de bien, s'il n'est franchement et religieusement « observateur des lois. » Suivaient quelques formules destinées à consacrer la propriété, à honorer le travail, à établir l'obligation du service militaire; de devoirs plus élevés, ayant en Dieu leur source et leur but, il n'en était pas question. La philosophie se parait des dépouilles de la morale chrétienne, et reniait leur origine.

La nouvelle constitution organisait le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir administratif, le pouvoir judiciaire. Au lieu de reconnaître que l'œuvre de l'assemblée constituante avait péri par l'avilissement légal du chef de l'État, la convention n'épargna rien de ce qui pouvait amoindrir, neutraliser, rendre impuissants les magistrats qu'elle allait préposer à la

tête du gouvernement de la république; elle confia le pouvoir exécutif à un *directoire* composé de cinq membres nommés par le corps législatif, et renouvelés chaque année par cinquième; elle interdit à ce directoire le droit de proposer ou de repousser les lois; elle lui défendit, et à chacun de ses membres, de commander la force armée, soit pour rétablir l'ordre, soit contre les ennemis du dehors; elle ne lui laissa que le droit de nommer les ministres, les généraux, les receveurs des finances, les principaux agents du trésor, et quelques fonctionnaires subalternes. Puis, après l'avoir destitué de toute initiative, de toute puissance matérielle et morale, elle le déclara responsable, et l'investit du droit de faire exécuter les lois et de pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure de l'État : c'était donner au gouvernement un moteur sans dignité et sans énergie. Mais la crainte de la royauté et de la tyrannie préoccupait à ce point l'assemblée, qu'elle recula d'effroi devant toute autre combinaison, telle que la nomination d'un président ou de deux consuls, réminiscence des États-Unis et de la république romaine. Le pouvoir législatif fut confié à deux assemblées électives : l'une appelée le *conseil des cinq cents*, l'autre, le *conseil des anciens*. Pour être élu au conseil des cinq cents, il fallait être âgé de trente ans, et domicilié depuis dix ans sur le territoire de la république; le conseil des anciens était composé de deux cent cinquante membres, mariés ou veufs, domiciliés en France depuis quinze ans. Le conseil des cinq cents proposait les lois; les projets de loi étaient ensuite présentés au conseil des anciens, qui les acceptait ou les rejetait, leur accordait

Août 1795.

Août 1795. ou leur refusait le titre de *lois*. Le conseil des anciens ne pouvait ni proposer une loi, ni amender ou modifier les résolutions du conseil des cinq cents : son autorité, en cette matière, se bornait au droit de veto. Le conseil des anciens pouvait faire changer la résidence du corps législatif et soustraire ainsi la représentation nationale aux menaces et aux dangers d'un soulèvement populaire. La base des pouvoirs publics et de la puissance législative étant l'élection, l'exercice du droit électoral était combiné de telle sorte, que les citoyens de chaque canton, âgés de plus de vingt ans, et réunis en assemblées primaires, élisaient au scrutin secret des électeurs de second degré; ils les choisissaient, en nombre déterminé, parmi les citoyens âgés de vingt-cinq ans révolus, propriétaires ou usufruitiers d'un bien dont la valeur, selon les localités, variait de cent cinquante à deux cents journées de travail. Les électeurs désignés par les assemblées primaires se réunissaient ensuite en *assemblées électorales* de second degré, et nommaient, à la majorité absolue, les membres du corps législatif, les membres du tribunal de cassation, les fonctionnaires administratifs et judiciaires de l'ordre supérieur; les juges de paix et les administrations municipales d'un ordre inférieur étaient élus par les assemblées primaires. La session des assemblées électorales commençait le 20 germinal de chaque année; elle ne pouvait durer plus de dix jours. Les assemblées électorales ne devaient s'occuper d'aucune affaire étrangère aux élections; il leur était interdit de recevoir des adresses, des pétitions, comme aussi de correspondre entre elles.

Dans chaque département il y avait une adminis- Août 1795.
tration centrale, des administrations municipales, un tribunal criminel, et plusieurs tribunaux correctionnels. La justice était rendue gratuitement; près de chaque tribunal il y avait un jury d'accusation et un jury de jugement : une haute cour de justice était instituée pour juger les accusés qui lui étaient déférés par le corps législatif; cette haute cour était choisie, moitié par le sort, moitié par l'élection, parmi les membres du tribunal de cassation : on lui adjoignait un haut jury, dont les membres étaient élus par les assemblées électorales; il y avait un haut juré par département. Pour être réputé citoyen, il fallait savoir lire et écrire, exercer une profession utile, faire partie de la garde nationale active ou sédentaire, n'avoir subi aucune condamnation infamante. La garde nationale en activité constituait l'armée de terre et de mer. Les contributions publiques, réparties entre les citoyens selon leur fortune, ne devaient être levées et acquittées chaque année qu'en vertu d'une loi : la guerre ne pouvait être déclarée que par le corps législatif, mais sur la proposition du directoire. La république était proclamée une et indivisible; la distribution administrative du territoire en départements était maintenue. On avait prévu le cas ou le mode de la révision du pacte constitutionnel. La loi maintenait l'égalité civile et sociale entre les citoyens; elle ne reconnaissait point les vœux religieux; la liberté de la presse était garantie, sauf l'action répressive des lois; il n'y avait ni maîtrise, ni jurande, ni limitation à la liberté de l'industrie et des arts; la liberté individuelle était protégée par les lois;

Août 1795. le droit d'association était subordonné au contrôle des magistrats; les émigrés étaient déclarés à jamais bannis, leurs biens irrévocablement confisqués; il était interdit au pouvoir législatif d'adoucir par des lois nouvelles les dispositions autrefois décrétées contre cette classe de citoyens; nul ne pouvait être empêché d'exercer son culte, *en se conformant aux lois*, mais la république ne salariait les ministres d'aucune religion; aucune religion, se qualifiant de *société populaire*, ne pouvait se former, tenir des séances publiques, et avoir un bureau.

La constitution de l'an III est soumise aux assemblées primaires.

Telle fut la loi organique qui, de sa date, prit le nom de *constitution de l'an III*, et fut soumise à l'acceptation des assemblées primaires. La France était d'ailleurs assez lasse de théories et de constitutions : elle croyait peu à la durée de la loi nouvelle, et ne se souciait guère de l'entraver. Pour la réveiller de sa torpeur et pour raviver énergiquement toutes les passions politiques, il fallait que la convention osât davantage : la convention osa.

Cette assemblée, détestée par les terroristes et par les ennemis de la royauté, perpétuellement froissée entre son passé et son avenir, entre le dégoût des échafauds et la crainte d'une réaction monarchique, commençait à se rendre fort exactement compte de son impopularité et des dangers de la république. Elle connaissait la France; elle voyait, depuis deux ans, la liberté de la presse à l'œuvre; elle savait que si les assemblées primaires et les assemblées électorales venaient à être subitement investies du droit de choisir

de nouveaux députés, le parti royaliste allait déborder le pays, dicter les choix, et terminer, par une soudaine invasion, l'existence de cette république à laquelle de toutes parts on jurait une trompeuse fidélité. L'assemblée constituante avait pris autrefois la résolution impolitique, mais généreuse, d'interdire à ses membres le droit d'être réélus et de figurer dans la prochaine législature. La convention, au lieu de se laisser entraîner à cet enthousiasme irréfléchi, tomba dans l'excès contraire : elle se hasarda à une sorte de coup d'État contre la liberté des électeurs; elle décréta que les deux tiers de ses membres seraient nécessairement élus membres du *conseil des cinq cents* et du *conseil des anciens*. Ainsi elle trouvait indirectement le moyen de prolonger ses pouvoirs et de faire passer la France, sans révolution et sans secousse, du régime dictatorial exercé par elle à la domination des législateurs nouveaux. Ce fut pour l'opinion royaliste, qui n'attendait que le signal de combattre et de vaincre, une menace soudaine, une de ces blessures destinées à donner la mort. En vertu du principe de la souveraineté du peuple, les décrets des 5 et 13 fructidor, qui prescrivaient le choix *des deux tiers*, devaient être soumis à l'acceptation des assemblées primaires, aussi bien que la constitution elle-même : les royalistes s'agitèrent vivement pour que ces lois transitoires fussent rejetées, et de toutes parts les journaux, les pamphlets, les agents de ce parti, s'efforcèrent de déterminer le peuple à partager leur colère. En quelques jours, une émotion inattendue, profonde, et qui rappelait l'exaltation de 1789, se produisit sur toute la surface de France : on ne

Sept. 1795.

La convention décrète que les deux tiers de ses membres feront, de droit, partie de la prochaine législature.

Agitations et résistances.

ept. 1795. trouvait pas assez de plumes hardies, assez de bouches éloquentes pour maudire la convention et dénoncer sa tyrannie : par prudence, on taisait jusqu'au moindre espoir de royauté, on dissimulait avec soin le nom des Bourbons, on affectait de ne parler que des intérêts de la république; mais la contre-révolution était au fond de ce mouvement, et les yeux les moins clairvoyants ne s'y trompaient plus.

La convention, menacée par cet orage, ne fléchit pas devant le danger : elle renforça la garnison de Paris; elle fit venir des troupes, qui campèrent dans la plaine des Sablons; elle repoussa avec une dignité sévère les manifestations hostiles qui éclatèrent jusqu'à sa barre, et les pétitionnaires royalistes qui vinrent lui dire : « Méritez nos choix, et ne les commandez pas. » La section Lepelletier, autrefois Saint-Thomas, était comme le quartier général de l'opposition royaliste : elle proposa aux quarante-sept autres sections de Paris de s'unir à elle et de nommer chacune un commissaire chargé d'exprimer la réprobation dont les citoyens de Paris poursuivaient les décrets des 5 et 13 fructidor. La convention cassa cette délibération inconstitutionnelle; elle déclara qu'essayer de la mettre à exécution, ce serait attenter à la sûreté publique. Les sections cédèrent; mais toutes, à l'exception de celle des Quinze-Vingts (le faubourg Saint-Antoine), acceptèrent la constitution, et rejetèrent les décrets. Durant cette courte, mais bien remarquable période de la révolution, on vit se manifester les symptômes d'une conspiration royaliste, qui s'annonçait comme les anciens complots républicains du 10 août et du 31 mai. Les quarante-huit sections de

Résistance ouverte des sections de Paris.

Paris étaient transformées en clubs monarchiques; elles avaient leurs tribunes, du haut desquelles on tonnait contre la convention, on soulevait contre elle l'irritation des classes bourgeoises et de la garde nationale : là, on ne cessait d'assimiler la convention à ce *long parlement* d'Angleterre qui avait laissé de si tristes souvenirs; et si l'on évitait de parler des Bourbons, on s'essayait à préparer leur triomphe à force de plaindre les Stuarts. Sur ces entrefaites, la convention interrogea les armées; elles étaient demeurées républicaines, on savait même qu'elles avaient regretté Robespierre : leur adhésion n'était point douteuse. La convention la fit sonner bien haut, comme une protection pour elle et une menace à l'adresse de ses ennemis. Ces conflits passionnés remplirent les derniers jours de fructidor et les jours sans-culottides (complémentaires) de l'an III. Enfin le 1er vendémiaire de l'an IV (23 septembre 1795), le résultat général des votes fut proclamé : la France comptait alors près de cinq millions d'hommes jouissant des droits de citoyens; sur ce nombre, neuf cent cinquante-huit mille avaient accepté la constitution. Quant aux décrets des 5 et 13 fructidor, deux cent soixante-trois mille citoyens ayant exprimé leur opinion, ces lois avaient été acceptées à la majorité de cent soixante-huit mille contre quatre-vingt-quinze mille[1]. Ainsi l'immense majorité des citoyens s'était abstenue de prendre part au scrutin national; elle avait laissé faire le petit nombre, sans s'inquiéter autrement de la chose publi-

Mars 1795.

Résultat des votes.

[1] M. Thiers dit : « Les décrets étaient acceptés à une immense majorité; *quelque mille voix* s'étaient seules prononcées contre les décrets. » Nous croyons avoir été plus exacts en rétablissant les chiffres.

Sept. 1795. que : c'était là un tort grave; les nations n'ont pas le droit d'abdiquer : elles ont encore moins celui de trahir leur propre cause.

Convocation des assemblées primaires. — Agitations.

La convention statua que la constitution et les décrets des 5 et 13 fructidor seraient désormais réputés lois de l'État; elle ordonna que les assemblées primaires se réuniraient et nommeraient leurs électeurs avant le 10 vendémiaire; elle décréta en outre que les assemblées électorales de second degré se formeraient le 20; enfin, le nouveau corps législatif fut solennellement convoqué pour le 15 brumaire (6 novembre). Le parti républicain accueillit ces mesures avec le plus vif enthousiasme; mais les royalistes, disciplinés et enhardis par leurs chefs, réclamèrent avec énergie contre ce qu'ils appelaient la victoire d'une minorité, le triomphe de la mauvaise foi contre la sincérité des votes. Et de quel droit osaient-ils se dire majorité, lorsqu'ils avaient volontairement refusé d'exprimer leurs suffrages? Ils n'en résolurent pas moins d'user de la dernière ressource qui reste aux partis contre l'oppression exercée par le petit nombre, et d'en appeler à l'insurrection, à la guerre civile, à ce que la révolution avait elle-même proclamé *le plus saint des devoirs :* ils avaient pour eux, à Paris, la troupe dorée et la garde nationale, réorganisée dans le sens des intérêts de la bourgeoisie; la convention ne disposait autour d'elle que d'un petit nombre de soldats républicains. Une grande émeute royaliste paraissait possible : on n'épargna rien pour la provoquer. Pendant plusieurs jours, des troupes de jeunes gens se répandirent dans les rues en criant : *A bas les deux tiers!* Des collisions furent engagées avec

la troupe; il y eut une émeute au Palais-Royal. Des mouvements analogues éclatèrent à Orléans, à Dreux, à Chartres, dans quelques villes voisines. On fit venir à Paris des chouans et des Vendéens, habitués à combattre les bleus. Le foyer principal de l'agitation était toujours établi dans la section Lepelletier : c'était de là que partaient le mot d'ordre et l'impulsion centrale. Oct. 1795.

Attitude menaçante des sections. Symptômes de révolte.

Les sections, formées en assemblées primaires, se réunirent à Paris, et nommèrent leurs électeurs; ceux-ci, presque tous choisis dans les diverses nuances du parti royaliste, tinrent leur première assemblée électorale dans la salle du Théâtre-Français, alors situé sur la rive gauche de la Seine (à l'Odéon) : on était au 11 vendémiaire (3 octobre). La réunion des électeurs était évidemment inconstitutionnelle, puisqu'elle devançait de dix jours l'époque marquée par les décrets de la convention. Or, il importait aux conjurés de se hâter, et de ne point perdre un temps précieux. Pour plus de sûreté, et afin de braver davantage l'autorité de la convention, l'assemblée électorale fit entourer le lieu de ses séances d'un certain nombre de bataillons de la garde nationale de Paris. Pendant que les électeurs se constituaient sous la présidence du duc de Nivernois, la convention célébrait une fête expiatoire, en mémoire des victimes du 31 mai. Les émotions du dehors, les nouvelles que la police transmettait de la place de l'Odéon, ajoutaient encore à la tristesse de cette cérémonie funèbre. De leur côté, les comités de salut public et de sûreté générale cherchaient à maintenir l'ordre et à faire respecter la loi. La convention, avertie du danger, se déclara en permanence. Séance

Préliminaires de l'insurrection : journée du 12 vendémiaire.

Oct. 1795. tenante, elle rendit un décret par lequel toute assemblée électorale, illégalement formée, était tenue de se dissoudre. Elle concentra, dans la personne de cinq membres, les pouvoirs nécessaires pour faire agir la force armée et protéger la représentation nationale. Des officiers de police, escortés de dragons, furent envoyés sur la place de l'Odéon, avec ordre de donner lecture des décrets, et de disperser les attroupements populaires. Enfin, le général Menou, qui depuis le 4 prairial était investi du commandement de la division militaire, fut sommé, par le comité de salut public, de faire marcher contre les conjurés assemblés à l'Odéon une colonne détachée du camp des Sablons et deux pièces d'artillerie. Quand la force armée, lentement réunie, arriva sous le péristyle du théâtre et dans les rues adjacentes, l'assemblée électorale venait de se retirer et de laisser la place libre. Cette scène d'agitation s'était prolongée jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, et les royalistes, vivement excités par leurs orateurs, se préparaient enfin à combattre, et à prendre une éclatante revanche de leurs anciennes défaites. La question ainsi posée sur le terrain du 14 juillet et du 10 août, la convention n'hésita pas à réclamer le concours des jacobins et du faubourg Saint-Antoine. Sous la dénomination de *corps des patriotes de* 89, elle arma le peuple du 1er prairial, les sans-culottes, dont, tout récemment encore, elle avait brisé le joug et dispersé les forces. L'imminence du péril avait réuni, pour la défense commune, tout ce qui restait des girondins, des thermidoriens et de la Montagne. Les *patriotes de* 89 furent mis sous les ordres du général Berruyer;

mais à peine les vit-on reparaître, qu'au lieu de s'effrayer, les bourgeois et les royalistes redoublèrent d'audace et d'énergie : ils s'écrièrent que la convention voulait recommencer la Terreur; ils s'encouragèrent mutuellement à ne jamais le permettre. Les sections de Lepelletier, de la Butte-des-Moulins, du Contrat-Social, du Théâtre-Français, du Luxembourg, de Brutus du Temple, et du quartier Poissonnière, se déclarèrent en insurrection, et firent battre la générale : ces événements remplirent une partie de la journée du 12 vendémiaire (4 octobre). Oct. 1795.

Le général Menou, quoique sincèrement républicain, avait été exposé aux menaces et aux vengeances du parti de la Terreur; il professait par instinct des opinions modérées, et se montrait fort peu disposé à user de rigueur : d'ailleurs, il s'agissait de combattre Paris, et le torrent de l'opinion publique l'entraînait malgré lui. Irrésolu, faible, avide de conciliation et de paix, il servait mollement; il n'osait point sévir contre les sections, il répudiait le concours des jacobins. Ayant fait entourer le couvent des Filles-Saint-Thomas, où s'étaient réunis les meneurs de la section Lepelletier, il les somma de se disperser, mais il le fit avec des ménagements timides; et les royalistes, encouragés par l'attitude ferme de leur chef, M. Delalot, déclarèrent qu'ils n'obéiraient point aux ordres de la convention nationale. Le général Menou et le représentant du peuple Laporte, au lieu d'agir militairement, consentirent à parlementer et à faire retirer leurs troupes. Ce premier succès accrut l'audace des sectionnaires, et intimida le parti républicain.

La faiblesse des républicains enhardit les insurgés.

Oct. 1795.

Barras et Bonaparte sont placés à la tête de la force armée.

Le sort de la convention nationale dépendait d'un moment : cette assemblée, éprouvée par tant de périls, n'hésita point à le reconnaître. Par un décret rendu à la hâte, sur la proposition des comités, elle destitua Menou, et confia au représentant du peuple Barras le commandement général de l'armée de l'intérieur. Barras, investi des mêmes pouvoirs, avait autrefois assiégé Robespierre dans l'hôtel de ville. Les souvenirs du 9 thermidor parlaient en sa faveur : il accepta. Pour commander en second sous ses ordres, il désigna lui-même un officier dont il avait pu, sous les murs de Toulon, apprécier l'activité et l'intelligence : c'était le général Bonaparte, qui, disgracié après la révolution du 9 thermidor, traînait à Paris une vie pauvre et ignorée. Barras l'avait plusieurs fois rencontré chez madame Tallien ; il avait pressenti tout le parti qu'on pouvait tirer des talents de ce jeune Corse : d'ailleurs, l'heure pressait ; il importait de prendre une résolution vigoureuse, et on n'avait pas beaucoup de temps à choisir.

Journée du 13 vendémiaire.

Les sections royalistes pouvaient disposer de quarante mille hommes. La convention en comptait à peine huit mille réunis pour sa défense, mais ceux-là étaient disciplinés et aguerris. Dans la matinée du 13 vendémiaire, on disposa tout pour la prochaine bataille. En tête des royalistes marchaient les généraux Danican et Duhoux, l'ex-garde du corps Lafond, et le comte de Maulevrier. Le général Bonaparte avait établi sa principale ligne de défense sur le côté gauche des Tuileries, le long de la rivière, depuis le pont Neuf jusqu'au pont de la Révolution (le pont Louis XVI). Sur le côté droit,

il avait fait occuper la rue Saint-Honoré et toutes les rues qui y aboutissent, depuis le Louvre jusqu'au pont Tournant. Le Louvre, le jardin de l'Infante, le Carrousel, étaient garnis de canons. Dans la nuit, le chef d'escadron Murat, par ordre de Bonaparte, avait fait enlever et conduire à Paris toutes les bouches à feu du camp des Sablons; et les royalistes, pris au dépourvu, manquaient d'artillerie. La gendarmerie, la légion de police, les *patriotes* de 89, étaient mêlés aux troupes de ligne ou chargés de garder les routes, les principales barrières, les postes importants qui reliaient le faubourg Saint-Antoine au Palais-National. Ces dispositions avaient pour but d'isoler la convention, de la renfermer, de la protéger, comme dans une citadelle, et de tenir tête aux épaisses colonnes royalistes qui débouchaient à la fois par la rue de Thionville (la rue Dauphine) et la rue Saint-Honoré. Remarquons-le en passant : de nos jours, la guerre civile ne se fait point ainsi dans les carrefours de Paris. En saine stratégie, un gouvernement n'oserait jamais cantonner toutes ses forces autour d'un point, et laisser à des détachements sans importance le soin de disputer aux insurgés l'immense capitale qui enveloppe de toutes parts les Tuileries. D'autre part, ces mêmes insurgés ne commettraient jamais la faute de s'avancer, par colonnes profondes, contre des retranchements garnis de canons : avant de se hasarder ainsi, ils couvriraient de barricades et de redoutes improvisées le vaste espace qu'on aurait imprudemment abandonné à leur libre arbitre. La guerre civile se faisait alors autrement. Au 20 juin, au 10 août, au 31 mai, au 1er prairial, le peuple n'avait jamais marché qu'en Oct. 1795.

Oct. 1795. fortes bandes : on ne savait pas que l'hôtel de ville est un quartier général où les révolutions s'établissent : on ne connaissait d'autre champ de bataille que la grande cour du château.

Entre deux et trois heures de l'après-midi, les insurgés enlevèrent le pont Neuf; et le général Carteaux, chargé de garder ce poste avec quatre cents hommes, se replia sur le Louvre sans combattre. Le général Danican, au nom des royalistes, somma la convention de désarmer les jacobins, et de rapporter les décrets des 5 et 13 fructidor. Le parlementaire, amené devant les comités, leur fit entendre un langage hardi. On s'occupait de désigner vingt-quatre parlementaires pour aller négocier avec les rebelles, lorsque Danican, ne recevant point de réponse, commença l'attaque. Barras fit alors porter dans la salle où siégeait la convention huit cents fusils, dont les représentants du peuple devaient s'armer, si le peuple envahissait le château. Les députés, en proie à des émotions diverses, mais affectant un visage calme, attendirent silencieusement qu'on décidât de leur sort. Il était quatre heures; la fusillade était commencée; l'assemblée y répondait par le cri de *Vive la République!* Cette scène rappelait la journée du 10 août. Cependant des orateurs se succédaient à la tribune : les uns, tels que Boissy-d'Anglas, Gamon et Lanjuinais, proposaient de parlementer, et d'examiner les propositions des rebelles; les autres, entraînés par les discours de Chénier et de Defermon, insistaient pour qu'on passât à l'ordre du jour : la majorité se rangea à l'avis de ces derniers.

Victoire de la convention. Le combat était engagé au dehors, et, depuis une heure, la victoire semblait indécise. Les royalistes avaient

pénétré dans les rues Saint-Honoré et de Rohan : Barras ordonna au général Brune et à l'adjudant Gardane de les repousser de vive force, et la fusillade s'engagea entre les républicains échelonnés sur la voie publique, et les sectionnaires retranchés dans les maisons, sous les portes cochères, sous l'abri des murs. Un bataillon de garde nationale, posté sur les degrés de l'église Saint-Roch, incommodait par un feu de tirailleurs les canonniers de la convention. Bonaparte se porta à cheval sur ce point, et fit tirer à mitraille sur les sectionnaires : ceux-ci, écrasés par le canon, résistaient encore; mais le bataillon des *patriotes de* 89 s'élança sur eux à la baïonnette, et les culbuta. Bonaparte fit de nouveau pleuvoir la mitraille dans toute la longueur de la rue Saint-Honoré ; et les royalistes se replièrent précipitamment dans les rues adjacentes, sous les portes, partout où ils pouvaient se croire à couvert. Une formidable colonne d'insurgés venait de déboucher par la rue de Thionville, le quai Voltaire et le pont Royal : Bonaparte accourut, et fit tirer sur elle à mitraille. En peu d'instants, cette colonne fut foudroyée de face, écharpée sur ses flancs : la mitraille écrasa ensuite les assaillants du côté du Louvre, sur le Carrousel, dans la rue de la Loi (Richelieu). Les insurgés firent de nouveaux efforts vers la place Vendôme et le Palais-Égalité, ils furent partout vaincus; ils se retranchèrent dans le théâtre de la République (Théâtre-Français) et vers l'Oratoire; ils dépavèrent quelques rues, et commencèrent à construire des barricades. Barras fit enlever à la baïonnette une barricade élevée à la barrière des Sergents; il donna ordre de tirer sur ceux qui remuaient les pavés.

Oct. 1795.

Oct. 1795. Instruit que des pièces de canon étaient envoyées aux insurgés par la commune de Saint-Germain, il prescrivit à un détachement de cavalerie de s'en emparer, et de désarmer ceux qui l'escortaient. A sept heures du soir, les troupes de la convention étaient victorieuses sur tous les points : la terreur régnait dans Paris.

La convention use avec modération de sa force.

L'assemblée, pour la première fois, usa modérément de la victoire : elle sentait que Paris vaincu n'est point un ennemi vulgaire. Trois commissions militaires furent nommées, mais elles ne condamnèrent que des contumaces, qui se présentèrent plus tard devant le tribunal criminel du département, et furent acquittés. Tous ceux qui s'étaient le plus gravement compromis purent sortir de Paris avec une facilité extrême ; l'autorité ferma les yeux, et ne voulut ni les rechercher ni les découvrir. Les thermidoriens, qui s'étaient réconciliés avec les débris du parti montagnard, auraient voulu procéder avec rigueur; les girondins, d'accord avec la Plaine, firent prévaloir une politique plus généreuse. La plupart des chefs de l'insurrection se cachaient donc sans être inquiétés : l'un d'entre eux, l'ancien garde du corps Lafont, atteint d'une grave blessure au moment du combat, fut traduit devant des juges : ou voulait le sauver malgré lui, on l'exhortait à nier les faits mis à sa charge ; mais il s'obstina à décliner cette pitié, et, soit franchise, soit dégoût de la vie, il fit des aveux si formels, qu'on ne put lui épargner l'application de la loi : il reçut la mort avec courage. Vingt jours après, les personnes compromises cessèrent de se cacher ; elles se montrèrent publiquement dans Paris, au mépris des arrêts de mort rendus

contre elles par contumace. Dès ce moment, le principe de la Terreur avait fait son temps, la révolution était désarmée. Oct. 1795.

Derniers travaux et dernières luttes de la convention.

Les événements du 13 vendémiaire n'en fortifièrent pas moins l'existence de la république : la bourgeoisie, qui avait voulu faire cause commune avec le trône, rentra dans le silence, et attendit des jours moins mauvais pour elle. Le peuple pauvre, encore plus effayé des souvenirs de l'ancien régime que des traditions récentes de la Terreur, se félicita d'une victoire qui consommait la défaite des classes riches et féodales : la convention et les jacobins se réconcilièrent sur le champ de bataille, et en face de leur ennemi commun. Vers le même temps, nos armées remportaient de nouveaux triomphes au delà des frontières du Rhin et des Alpes ; et les Vendéens de Charette, vaincus et dispersés, n'opposaient plus à la république et aux soldats de Hoche que des ennemis découragés et impuissants. Dans l'enceinte de la convention, les thermidoriens et les girondins continuaient des luttes obscures ; mais l'opinion, fatiguée du long gouvernement de l'assemblée régicide, s'inquiétait médiocrement des querelles parlementaires. L'une des dernières séances de la convention fut remplie par la dénonciation de Tallien contre Lanjuinais, Henri Larivière, Lesage (d'Eure-et-Loir), et Pelet (de la Lozère), qu'il accusait d'être les agents de Charette et les complices clandestins des insurgés de vendémiaire. Dubois-Crancé, Fréron et Legendre appuyèrent cette dénonciation. D'accord avec Tallien et la Montagne, ils demandèrent que les députés soupçonnés de royalisme fussent traduits devant des juges ;

Oct. 1795. ils insistaient pour que la convention, bien avertie par la journée du 13 vendémiaire des périls qui menaçaient la liberté, prolongeât encore son pouvoir, et ajournât la mise en activité de la constitution de l'an III. Lanjuinais se défendit avec courage, et ne nia pas ses secrètes sympathies. Cependant la dénonciation de Tallien était un pas rétrograde vers le régime de la Terreur : la convention n'osa prendre sur elle de conserver la dictature. Sur la proposition de Louvet, qui, bien que rallié aux thermidoriens et aux montagnards, continuait d'estimer Lanjuinais, Larivière, Lesage, et les autres proscrits du 31 mai, l'assemblée ne donna aucune suite à la demande de Tallien ; elle se borna à décréter d'arrestation les représentants du peuple Saladin et Rovère, tous deux signalés avec raison, par Louvet, comme d'anciens terroristes voués désormais aux idées monarchiques, et complices des sanglantes réactions du Midi. Parmi ceux qui élevèrent la voix pour combattre les propositions de Tallien et faire triompher la constitution, on remarqua le représentant Thibaudeau, sur lequel trente-deux départements venaient de réunir leurs suffrages. Thibaudeau était du nombre de ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI ; mais ce vote sanglant ne le mettait point à l'abri des espérances du parti royaliste et de la défiance des jacobins. Les royalistes, en reconnaissance de l'appui qu'il semblait leur prêter, l'avaient surnommé *Barre de fer*.

Dernières réactions. Le parti thermidorien, toujours uni aux débris de la Montagne, continua énergiquement la guerre qu'il avait déclarée au côté droit. Il fit décréter d'arrestation Aubry, Lomont, le général Miranda, et avec eux Gau,

député élu au conseil des cinq cents : ces quatre personnages étaient gravement inculpés de conspiration royaliste, et compromis, à ce titre, dans des papiers saisis au domicile d'un nommé Lemaître, l'un des chefs de l'insurrection de vendémiaire. Chénier fit un rapport sur les massacres du Midi : à la suite de ce travail, la convention rappela à Paris les représentants du peuple Guérin, Boursault, Espinassy, Durand-Maillane, Olivier Gérente, Chazal, Ferroux, Isnard, Chambon et Cadroy, les uns et les autres envoyés en mission pour pacifier le pays, et tous à peu près convaincus d'avoir souffert ou favorisé les réactions cruelles exercées contre le parti révolutionnaire. Cependant Tallien, Louvet, Barras et Chénier, exhortaient la convention à déclarer nulles et non avenues un grand nombre d'élections déjà accomplies dans les départements. Ils révélaient que le parti royaliste avait opprimé, par des manœuvres ou des menaces, la liberté et l'indépendance du corps électoral. Dans la séance du 30 vendémiaire (22 octobre), la convention chargea une commission de cinq membres de lui *présenter des mesures de salut public*, et l'on crut un moment que le parti jacobin allait l'emporter, et ramener le règne de la Terreur. Ces inquiétudes étaient prématurées : le côté droit, énergiquement stimulé par Thibaudeau, fit échouer les projets des thermidoriens et des montagnards réunis ; il empêcha la convention de prolonger sa dictature. Le lendemain, la faction de Tallien essaya de prendre sa revanche : au nom de la commission des Cinq, chargée d'examiner les mesures nécessaires au salut de la république, Tallien fit un rapport dans le-

Oct. 1795.

Oct. 1795. quel la situation était dépeinte sous les plus sombres couleurs : le parti de la Montagne, tout près d'abdiquer, se montrait fidèle à ses passions et à ses haines : il léguait à la France une loi de colère et de défiance, et, ce jour-là, la convention se montra elle-même fidèle à ses traditions et à son histoire. Elle décréta que les émigrés, les parents d'émigrés, les royalistes notoires, ne pourraient exercer aucune fonction législative, municipale, judiciaire ; qu'ils seraient exclus de celles de ces fonctions dont, pour le moment, ils se trouveraient investis ; qu'en cas de résistance ou de refus, ils subiraient la peine du bannissement perpétuel ; que quiconque ne voudrait pas vivre sous les lois de la république aurait la permission de sortir de France et d'emporter ses biens, dans le délai rigoureux d'un mois ; que les lois rendues en 1792 et 1793 contre les prêtres orthodoxes seraient exécutées dans les vingt-quatre heures ; que les femmes, les filles, et les parentes d'émigrés, seraient renvoyées dans leurs communes respectives, pour y résider sous la surveillance de la police municipale ; que tous les officiers de terre et de mer qui n'auraient pas servi sous le régime révolutionnaire, c'est-à-dire depuis le 10 août, et qui auraient été réintégrés dans un service quelconque, seraient destitués, et déclarés incapables d'occuper des fonctions publiques.

Accroissement du territoire de la France. La convention était à la veille d'abdiquer : par un décret longtemps et solennellement discuté, elle réunit à la république, et divisa en départements, le territoire belge, l'ancien Palatinat, la régence de Trèves, le pays de Liége, le Luxembourg, le pays de Juliers, l'électo-

rat de Cologne, les provinces de Clèves et de Gueldre, l'électorat de Mayence, le duché de Deux-Ponts, les évêchés de Worms et de Spire, le duché de Limbourg, le Hainaut, la Flandre autrichienne, et tous les pays situés sur la rive gauche du Rhin jusqu'aux frontières de la république batave : Bruxelles devint le chef-lieu du département de la Dyle; Luxembourg, le chef-lieu du département des Forêts; Anvers, le chef-lieu des Deux-Nèthes; Aix-la-Chapelle, le chef-lieu de la Roër; Mayence, le chef-lieu du Mont-Tonnerre. Il en fut ainsi des autres villes et provinces conquises; et la France, retrouvant les limites de l'ancienne Gaule, vit avec orgueil son vaste territoire distribué en plus de cent départements : les armées avaient dignement payé à la patrie leur dette de sang et de gloire. Oct. 1795.

Le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), Barras se démit des fonctions de général en chef de l'armée de l'intérieur, mais le commandement de la division de Paris demeura confié au général Bonaparte. Ce jour-là, la convention nationale rendit un décret célèbre, aux termes duquel la peine de mort devait être abolie en France, à dater de la paix générale : par la même loi, la place de la Révolution fut appelée place de la Concorde; une amnistie générale fut accordée à tous les individus poursuivis, détenus, mis en jugement pour crimes ou délits politiques : on se borna à excepter de cette grâce les personnes accusées d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, les prêtres déportés, les fabricateurs de faux assignats, les émigrés, qu'ils fussent ou non rentrés sur le territoire de la république, et avec eux Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Bar- Dernière séance de la convention.

Oct. 1795. rère. Il était deux heures et demie; un membre de l'assemblée se prit à dire : *Quelle heure est-il?* Un de ses collègues lui répondit : *L'heure de la justice*. D'autres ajoutèrent : *L'heure de la constitution*. Alors Génissieux (de l'Isère), qui était assis au fauteuil de président, agita sa sonnette, et prononça ces mots d'une voix grave: « La convention nationale déclare que sa mission est « remplie, et que sa session est terminée. » Au même instant, le cri de *Vive la République!* éclata de toutes parts, et la séance fut levée. Après trois ans de luttes, de sacrifices et de tempêtes, la convention cessait de gouverner la France.

Jugement porté sur cette assemblée fameuse.

Nous l'avons vue à l'œuvre ; les générations contemporaines sont encore placées sous l'impression de la stupeur que répandirent ses actes, sa puissance formidable, ses travaux gigantesques, ses crimes tristement fameux : et maintenant qui la jugera ? Certes, si nous ne consultions que notre faiblesse personnelle, nous reculerions devant cette tâche difficile, notre âme ne saurait pas s'élever à des régions assez indépendantes des passions humaines : mais nous cherchons la vérité et la justice, en essayant de remonter aux sources éternelles; pourquoi serions-nous arrêtés par la crainte de n'être pas compris, ou de déplaire? Ne savons-nous pas que l'intelligence et le patriotisme grandissent, au lieu de s'amoindrir, sous les inspirations de la charité et de la foi?

Élue après la journée du 10 août, au milieu des massacres de septembre, alors que les drapeaux ennemis flottaient sur les remparts de Longwy et de Verdun, en deçà des Ardennes et sur la Marne, la convention

avait reçu du peuple le mandat de faire triompher la Oct. 1795.
révolution française au dedans et au dehors : il lui fallait donc résister à la fois aux récentes traditions de la monarchie et à la noblesse, à l'émigration et aux puissances étrangères; et rien n'annonçait en elle une assemblée assez forte, assez dégagée d'égoïsme pour accomplir cette rude tâche. Si l'on veut bien en excepter un petit nombre de citoyens éprouvés par l'étude, ou formés aux luttes révolutionnaires, la convention se composait, en très-grande majorité, d'hommes vulgaires et passionnés, d'esprits étroits, de philosophes sans portée, aimant de bonne foi le nouvel ordre social, haïssant la royauté et la religion sans les comprendre, mais préoccupés avant tout de leurs intérêts vaniteux, de leurs théories mal comprises, de l'ambition de jouer un rôle. Dès l'origine de son pouvoir, la masse de cette assemblée n'était étrangère ni à la philanthropie, ni à la modération : si elle se résignait à la victoire populaire du 10 août, elle avait horreur de la tuerie de septembre. Sérieusement éprise des doctrines du *Contrat social*, elle professait, à sa manière, un fanatisme crédule pour la liberté, l'égalité et la fraternité, pourvu que ces bienfaits ne devinssent jamais le patrimoine de ses adversaires : façonnée aux blasphèmes du matérialisme, la convention avait horreur du clergé et des prêtres; elle ne demandait qu'à leur porter un dernier coup. Elle rêvait une constitution établie d'après les systèmes de l'Encyclopédie et de l'école de Genève, une société sans roi et sans Dieu, où tout serait organisé et gouverné par la force matérielle, divinisée et masquée sous la dénomination de souveraineté du peuple. Divisée,

Oct. 1795. presque à l'infini, sur les questions d'application ou de principe, la convention, sur le terrain des faits et des idées révolutionnaires, était disposée à marcher, n'importe dans quelle voie on la pousserait, dût-on la pousser très-loin : en attendant, elle paraissait destinée à perdre beaucoup de temps aux luttes de tribune, à la discussion de certaines utopies : les partis nombreux qui s'agitaient dans ses rangs pour arriver au maniement des affaires s'applaudissaient de cette inexpérience et de ces incertitudes, parce qu'ils espéraient les exploiter à leur profit, et habituer la majorité à porter le joug. Les uns voulaient le pouvoir, d'autres convoitaient l'argent; ceux-ci quelques lambeaux de velours arrachés au trône, ceux-là les dépouilles opimes de la noblesse et de l'Église : beaucoup, plus rapprochés que d'autres du gouvernement, demandaient qu'on s'arrêtât, et qu'on se confiât dans leur sagesse; ceux-là prétendaient avoir seuls l'habileté et l'expérience nécessaires aux chefs des empires; leurs rivaux, en revanche, revendiquaient pour eux-mêmes le monopole du patriotisme et de la vertu : de là des tiraillements, des conflits d'amour-propre, des haines sourdes, des récriminations ardentes, et de toutes parts le reproche d'impéritie, de corruption, de trahison. Le résultat de ces divisions sanglantes devait être d'éparpiller la puissance nationale, quand la révolution et le territoire ne pouvaient être sauvés que par un grand mouvement de concentration et d'unité.

Le peuple s'effraya du spectacle que lui offrait l'assemblée placée à sa tête. Un de ces instincts qui ne trompent pas avertit la révolution de la nécessité de

soumettre à son joug une cohue de législateurs et de Oct. 1795.
théoriciens que ne ralliait pas assez le sentiment des dangers publics. Le jacobinisme osa entreprendre de gouverner la convention par les faubourgs de la capitale, la France entière par la convention. Le jacobinisme n'était dans le pays qu'une opinion à l'état de minorité; mais une minorité qui a conscience de son énergie, de sa volonté, de son but, conduit sans peine le troupeau des peuples. Les jacobins et la Montagne sacrifiaient tout à la nécessité de préserver le territoire. Dominés par cette pensée fixe, ils ne voyaient en dehors d'elle que des traîtres, des corrompus, des agents de l'étranger; pour triompher des résistances, ils n'avaient d'autre argument que la mort. Les multitudes qu'ils dévouèrent à l'échafaud périrent parce qu'elles furent réputées un obstacle. Dans cet épouvantable système, qui fauchait toutes les têtes et toutes les résistances, il s'agissait de condenser toutes les forces actives du pays, et de les faire tendre vers un même but. Quiconque agissait dans ce sens était absous par le jacobinisme : on ne lui demandait point compte du sang innocent, de l'immoralité érigée en loi, de l'athéisme formulée en dogme, de tout ce qu'il y avait d'abominable et de tyrannique dans les moyens; on se bornait à calculer ce qu'il avait apporté pour sa part d'énergie à l'idée de la Terreur; on regardait comme juste et légitime une fureur devant laquelle toute opposition tremblait et mourait. La convention fut emportée par ce mouvement de la révolution; elle se vit forcée de s'y associer, sous peine d'être broyée. Le 21 janvier, elle sacrifia Louis XVI par peur; au 31 mai, assiégée et vaincue,

Oct. 1795. elle se vit contrainte de proscrire l'élite de ses chefs, les girondins, les derniers représentants de la résistance et de la pitié. Plus tard, elle livra au bourreau le parti de Danton et de Camille Desmoulins, qui avait osé s'arrêter avant l'expiation ou la victoire. Au milieu de ses convulsions, elle fit disparaître la faction des cordeliers et le parti d'Hébert, parce qu'en exagérant la Terreur jusqu'au délire, ils tendaient à l'affaiblir et à la compromettre. Au 22 prairial, terrifiée par l'ascendant de Robespierre, elle se courba elle-même pour un moment, et tout entière, sous le couteau. C'est la première période de son existence; et alors, à travers les fureurs et les crimes de la révolution, s'accomplissaient à l'insu de tous, les jugements de la Providence éternelle.

Au 9 thermidor, les chefs ayant succombé l'un après l'autre, ceux qui leur survécurent reprirent l'exercice du pouvoir dictatorial; mais l'héritage de Danton et de Robespierre était trop lourd pour leurs mains. La Terreur, cette situation violente et inouïe d'une minorité réduite à tuer au hasard, pour se maintenir au gouvernement, cessa d'avoir un prétexte d'être. Le territoire était affanchi, la république n'avait plus en face d'elle que dės ennemis silencieux ou vaincus; elle pouvait ajouter des noms à la liste de ses victimes, mais elle n'avait plus rien à gagner à l'abominable satisfaction d'égorger. La Terreur disparut donc d'elle-même, et les bêtes fauves que la soif du sang poussait à la continuer furent enchaînées, et mises hors d'état de nuire. Aussi, un an se passa à déblayer quelques ruines, à replacer quelques pierres, à punir quelques scélérats. Durant

cette époque de transition, la convention se traîna encore à la remorque des partis du dehors : il ne s'agissait plus de vaincre, mais d'organiser; et ce rôle appartenait aux théoriciens, aux proscrits du 31 mai. Descendue jusqu'à ces proportions secondaires, livrée aux révolutionnaires subalternes, la convention s'éteignit lentement, sans éclat, à peine réveillée par le double bruit des fusillades de Quiberon et de la mitraille de vendémiaire. Oct. 1795.

Comme ces *fléaux de Dieu*, à qui il a été donné de châtier le monde, de noyer les peuples dans le sang, et de concourir malgré eux à la régénération de l'ordre social, la convention servit d'instrument involontaire à cette Providence qu'elle osait blasphémer ou méconnaître.

La royauté avait à expier plusieurs siècles de fautes, elle avait à rendre compte à Dieu du long exercice de son pouvoir; et le châtiment tomba sur Louis XVI, roi honnête et ami du peuple, afin qu'il fût bien évident aux yeux de tous que Dieu humiliait la royauté, et non un coupable. L'infortunée Marie-Antoinette, madame Élisabeth, madame de Lamballe, tant d'autres victimes généreuses et pures, versèrent leur sang, afin qu'il plût à Dieu de pardonner à la France les scandales des vieux adultères royaux, dont l'opprobre avait été pour beaucoup dans la corruption du peuple. La noblesse de France, purifiée par l'échafaud, paya pour ses ancêtres, pour les débauches de la régence, pour l'ignominie des complaisants de Louis XV. La persécution, l'exil et la hache, en frappant l'élite des prêtres, ravivèrent la foi par le martyre, et rendirent au clergé de France cette

Oct. 1795. sainte autorité que le relâchement des mœurs et de la discipline n'avait que trop altérée : Dieu vanna son Église, il sépara la paille du bon grain; et les pieux confesseurs que l'orage révolutionnaire envoya au loin chercher un abri allèrent bien souvent, proscrits et pèlerins, à travers les nations séparées de Rome, faire revivre la religion catholique oubliée ou méconnue ; de l'émigration de nos prêtres, date la réaction catholique en Angleterre et sur d'autres points. Tout s'enchaîne et se lie dans ces secrets de Dieu, qu'il nous est à peine permis de pressentir et d'entrevoir.

Mais Dieu aime la France : au milieu des égarements de notre patrie, Dieu n'oublie pas ses desseins sur elle. Il l'a placée à l'avant-garde des peuples, pour les conduire, pour frayer leur marche, pour être la fille aînée de l'Église, l'instrument merveilleux de la civilisation et de la foi. Dieu châtie la France et la conserve. Alors même qu'il verse sur elle le trésor de sa colère, il daigne consentir à ce qu'elle soit grande et vigoureuse, à ce qu'elle retienne assez de force pour accomplir sa tâche parmi les nations. La convention fut encore sous ce rapport, et à son insu, un rouage utile. La Montagne triompha des rois étrangers; elle sauva le territoire, que l'émigration ou la Gironde auraient compromis. Elle imprima à la France une impulsion universelle et formidable, qui la fit peser tout entière dans les camps et sur l'ennemi : mettez à sa place un pouvoir scrupuleux, un gouvernement modéré, des chefs timidement soumis aux lois, des hommes qui auraient compté sur le lendemain, et la France se serait trouvée faible, vaincue, démembrée. Chaque résistance tentée au

dedans aurait attiré à elle une part de la force centrale, et diminué d'autant la possibilité de vaincre l'ennemi du dehors; les armées n'auraient point voulu concourir à un plan commun; les généraux auraient perdu un temps précieux en manœuvres, en combinaisons fausses; ils auraient été battus en détail. Le comité de salut public, émané de la Montagne, ne laissa point ces chances à l'étranger; la république prévalut, et l'intégrité de la France fut préservée. C'est le seul trophée de la convention, mais il est grand. Oct. 1795.

Hâtons-nous de dire qu'il ne l'absout pas : si le Dieu des armées lui permit de vaincre, s'il fit servir la fureur du méchant à l'accomplissement de ses desseins, l'opprobre ne doit pas moins retomber sur le coupable. Malheur à ceux qui répandirent le sang innocent, et portèrent une main sacrilége sur les pierres du sanctuaire! Parce qu'il a plu à Dieu de tromper leurs espérances et de se jouer de leurs efforts, ils n'ont pas le droit de se croire exempts de crime.

Mais, après les avoir condamnés, oublierons-nous, à notre tour, la faiblesse de l'homme, et serons-nous sans indulgence et sans pitié? Ne faudra-t-il pas, en jugeant ces hommes de 1793, ces montagnards, ces jacobins, ces girondins, ces dantonistes, ces proconsuls d'effroyable souvenir, leur tenir compte des circonstances au milieu desquelles chacun d'eux eut à se mouvoir, à parler, à combattre? Ne ferons-nous point la part de ce qu'il y eut d'imprévu et de terrible dans leur situation? Les mesurerons-nous à la mesure des temps ordinaires, des époques normales? Oublierons-nous qu'ils luttèrent sur le penchant d'un abîme, se portant des

Oct. 1795. coups dans l'ombre, au milieu de l'exaltation d'une bataille sans égale, à une heure où de part et d'autre chaque blessure donnait la mort?... Eh! qu'eussions-nous fait nous-mêmes sous l'empire de ces désastreuses circonstances? Nous serions-nous trouvés jusqu'au bout exempts de passions et d'erreur, calmes et justes?...

FIN DU DEUXIÈME VOLUME DE L'HISTOIRE DE LA CONVENTION.

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

LISTE
DES MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE,
AVEC
LE VOTE DE CHACUN D'EUX DANS LE PROCÈS DE LOUIS XVI.

GARONNE (HAUTE-).

Jean Mailhe [1].. . . . La mort. — Il demande, si cette opinion passe, que l'assemblée discute le point de savoir s'il conviendra à l'intérêt public que l'exécution ait lieu sur-le-champ, ou qu'elle soit différée. Cette proposition est indépendante de son vote.
Delmas. . . . . La mort.
Projean. . . . . . . *Idem*.
Perès.. . . . . La réclusion et l'expulsion à la paix, comme mesure de sûreté générale.
Julien.. . . . . La mort.
Calès. . . . . *Idem*.
Estadins.. . . . . . . La réclusion et l'expulsion à la paix.
Ayral.. . . . . La mort.
Desacy. . . . . La mort. — Il demande, etc. (C'est l'amendement de Mailhe, Haute-Garonne.)
Rouzet. . . . . La réclusion à temps, comme mesure de sûreté générale.
Drulhe. . . . . La réclusion jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la république française; le bannissement alors, sous peine de mort.
Mazade. . . . . La réclusion perpétuelle.

[1] Par suite d'un roulement qui s'opérait entre les départements pour procéder aux appels nominaux, c'est le département de la Haute-Garonne qui fut le premier appelé. Nous conservons cet ordre pour l'intelligence des amendements successivement reproduits; celui de Mailhe, par exemple, fut adopté par beaucoup de membres; il suffira d'y renvoyer.

GERS.

Laplaigne. . . . . . . La mort.
Maribon-Montaut. . . *Idem.*
Descamps. . . . . . . *Idem.*
Cappin. . . . . La réclusion jusqu'à l'affermissement de la liberté, et le bannissement ensuite.
Barbau-Dubarran. . . La mort.
Laguire. . . . . *Idem.*
Ichon. . . . . *Idem.*
Bousquet. . . . . . . *Idem.*
Moysset. . . . . La réclusion; l'expulsion à la paix.

GIRONDE.

Vergniaud. . . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Guadet. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Gensonné. . . . . . . La mort. — Il demande qu'afin de prouver à l'Europe que la condamnation de Louis n'est pas l'ouvrage d'une faction, la convention délibère, immédiatement après son jugement, sur les mesures de sûreté à prendre en faveur des enfants du condamné et contre sa famille; et qu'afin de prouver aussi qu'elle n'admet point de privilége entre les scélérats, elle enjoigne au ministre de la justice de poursuivre par-devant les tribunaux les assassins des 2 et 3 septembre.



Grangeneuve. . . . . La détention.
Jay Sainte-Foy. . . . La mort.
Ducos. . . . . *Idem.*
Garaud. . . . . *Idem.*
Boyer-Fonfrède. . . . *Idem.*
Duplantier. . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Deleyre. . . . . La mort.
Lacaze. . . . . La réclusion jusqu'à la paix, ou jusqu'à ce que l'indépendance de la république soit reconnue: le bannissement ensuite.
Bergoeing. . . . . . . La réclusion.

HÉRAULT.

Cambon. . . . . La mort.
Bonnier. . . . . *Idem.*
Curée. . . . . La réclusion, et la déportation à la paix.
Viennet. . . . . La réclusion jusqu'à la paix, ou jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la république; le bannissement alors, sous peine de mort.

Rouyer. . . . . . . La mort.
Cambacérès. . . . . Les peines prononcées par le Code pénal, avec sursis jusqu'à la paix; alors faculté de commuer ces peines; mais leur exécution rigoureuse dans les vingt-quatre heures de l'invasion qui pourrait être faite du territoire français par l'ennemi.
Bunel.. . . . . . . La réclusion comme mesure de sûreté générale, sauf la déportation, suivant les circonstances..
Fabre.. . . . . . . La mort.
Castilhon. . . . . . La réclusion et le bannissement à la paix.

ILLE-ET-VILAINE.

Lanjuinais. . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Defermon. . . . . . La réclusion.
Duval.. . . . . . . La mort.
Sevestre.. . . . . . *Idem.*
Chaumont. . . . . . *Idem.*
Lebreton. . . . . . La réclusion à perpétuité.
Dubignon. . . . . . La détention jusqu'aux prochaines assemblées primaires, qui pourront confirmer la peine ou la commuer.
Obelin. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Beaujard. . . . . . La mort.
Maurel. . . . . . . La détention jusqu'à la paix et à l'affermissement de la république; le bannissement ensuite.

INDRE.

Porcher. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Thabaud.. . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voy.* Mailhe, Haute-Garonne.)
Pépin.. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Boudin. . . . . . . *Idem.*
Lejeune. . . . . . . La mort.
Derazey. . . . . . . La réclusion, sauf la déportation, suivant les circonstances.

INDRE-ET-LOIRE.

Nioche. . . . . . . La mort.
Dupont. . . . . . . *Idem.*
Pottier. . . . . . . *Idem.*
Gardien. . . . . . . La réclusion; la déportation à la paix.
Ruelle. . . . . . . La mort, conformément au Code pénal. — Il demande que l'assemblée examine si, sous des rapports politiques, il ne serait pas de l'intérêt public de commuer la peine ou d'en suspendre l'exécution.
Champigny.. . . . . La mort.

Ysabeau. . . . . . . La mort.
Bodin. . . . . . . La réclusion; le bannissement, sous peine de mort un an après la paix.

ISÈRE.

Baudran. . . . . . . La mort.
Genevois. . . . . . . *Idem.*
Servonat. . . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Amar. . . . . La mort.
Prunelle-Lierre. . . . Le bannissement sans délai, avec toute sa famille, sous peine de mort.
Réal. . . . . La détention provisoire, par mesure de sûreté générale, sauf à commuer cette peine dans des temps plus calmes.
Boissieux. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Génissieux. . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Charrel. . . . . . . La mort.

JURA.

Vernier. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Laurençot. . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Grenet. . . . . . . La mort.
Prost. . . . . *Idem.*
Aymon. . . . . . . *Idem.*
Babey. . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Ferroux. . . . . . . La mort.
Bonguyode. . . . . . La détention perpétuelle, sauf à la commuer en déportation, suivant les circonstances.

LANDES.

Dartigoyte. . . . . . La mort sans délai.
Lefranc. . . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Cadroy. . . . . La détention.
Ducos aîné. . . . . . La mort.
Dizès. . . . . *Idem.*
Saurine. . . . . . . La détention de Louis et de sa famille dans un lieu sûr jusqu'à la paix, sauf à prendre alors les mesures les plus utiles.

LOIR-ET-CHER.

Grégoire. . . . . . (*Absent par commission.*)
Chabot. . . . . . . La mort.
Brisson. . . . . . . La mort.
Fressine. . . . . . . *Idem.*
Leclerc. . . . . . . La détention perpétuelle.

Venaille.	La mort.
Foussedoire.	*Idem.*

LOIRE (HAUTE-).

Reynaud..	La mort.
Faure..	La mort, avec exécution dans le jour.
Delcker.	La mort.
Flageas.	*Idem.*
Bonnet fils..	*Idem.*
Camus..	(*Absent par commission.*)
Barthélemy..	La mort.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Meaulle.	La mort.
Lefebvre..	La réclusion; la déportation à la paix.
Chaillon..	*Idem.*
Mellinet..	*Idem.*
Villers.	La mort.
Fouché.	*Idem.*
Jarry.	La réclusion; le bannissement à la paix.
Coustard..	*Idem.*

LOIRET.

Gentil..	La détention; la déportation à la paix.
Garran-Coulon . . .	La réclusion comme mesure de sûreté générale.
Lepage.	La détention; le bannissement à la paix.
Pellé.	La détention; la déportation à la paix.
Lombard-Lachaux.. .	La mort.
Guérin.	La détention; l'expulsion à la paix.
Delagueulle.	La mort.
Louvet-Coupvray. . .	La mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la constitution.
Léonard Bourdon. . .	La mort; l'exécution dans les vingt-quatre heures.

LOT.

Laboissière..	La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Cledel..	La mort.
Sallèles.	La réclusion; le bannissement à la paix.
Jean-Bon Saint-André.	La mort.
Monmayou..	*Idem.*
Cavaignac.	*Idem.*
Bouygues.	La réclusion.
Cayla..	(*Absent par maladie.*)
Delbrel.	La mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'à ce que la convention ait prononcé sur le sort des Bourbons.
Albouys.	La réclusion; le bannissement à la paix.

LOT-ET-GARONNE.

Vidalot. . . . . . . La mort.
Laurent. . . . . . . La réclusion.
Paganel. . . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Claverie. . . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Laroche. . . . . . . *Idem.*
Boussion. . . . . . . La mort.
Guyet-Laprade. . . . La détention; le bannissement à la paix.
Fournel. . . . . . . La mort.
Noguer. . . . . . . La réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement dans un moment opportun.

LOZÈRE.

Barrot. . . . . La déportation de Louis, de sa femme et de ses deux enfants, à titre de mesure de sûreté générale, dans une de nos îles la plus inaccessible, à l'époque qui sera déterminée par la convention; ils y seront gardés par un corps de Parisiens et de fédérés, jusqu'à ce que cette mesure soit jugée inutile.
Châteauneuf-Randon. . La mort.
Servière. . . . . . . La mort, dans le cas seulement où l'ennemi envahirait le territoire français; jusque-là la réclusion dans un lieu de sûreté.
Monestier. . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à la paix.
Pelet. . . . . (*Absent par commission.*)

MAINE-ET-LOIRE.

Choudieu. . . . . . La mort.
Delaunay (d'Angers) aîné. . . . . . . *Idem.*
Deshoulières. . . . . La réclusion de Louis; sa déportation à la paix, ainsi que celle de sa famille.
Larevellière-Lépeaux. . La mort.
Pilastre. . . . . . . La réclusion, le bannissement à la paix.
Leclerc. . . . . . . La mort.
Dandenac aîné. . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Delaunay jeune. . . . *Idem.*
Pérard. . . . . La mort.
Dandenac jeune. . . . La déportation de tous les prisonniers du Temple.
Lemaignan. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

MANCHE.

Gervais-Sauvé. . . . La réclusion; la déportation à la paix.
Poisson. . . . . . . *Idem.*
Lemoine. . . . . . . La mort.

Letourneur. . . . . . La mort.
Ribet. . . . . La mort, avec la réserve qu'il y sera sursis jusqu'à ce que toute la race des Bourbons ait quitté le territoire de la république.
Pinel. . . . . La détention; la déportation à la paix.
Lecarpentier. . . . . La mort.
Havin. . . . . *Idem.*
Bonnesœur. . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à ce que l'acte d'accusation soit porté contre Marie-Antoinette, et que la famille des Capet ait quitté la France.
Engerran. . . . . . La détention perpétuelle.
Bretel. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Laurence-Villedieu. . . La mort; sursis à l'exécution tant que l'Europe ne fera pas la guerre à la France, et jusqu'à ce que l'Allemagne nous donne une paix honorable.
Hubert. . . . . . . La mort.

MARNE.

Prieur. . . . . . . La mort.
Thuriot. . . . . . . *Idem.*
Charlier. . . . . . . *Idem.*
Lacroix-Constant. . . *Idem.*
Deville. . . . . . . *Idem.*
Poulain. . . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Drouet. . . . . . . La mort.
Armonville. . . . . . *Idem.*
Blanc. . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Batellier. . . . . . La mort.

MARNE (HAUTE-).

Guyardin. . . . . . La mort; l'exécution dans les vingt-quatre heures.
Monnel. . . . . . . La mort.
Roux. . . . . *Idem.*
Valdruche. . . . . . *Idem.*
Chaudron. . . . . . *Idem.*
Laloi. . . . . *Idem.*
Waudelincourt. . . . Le bannissement.

MAYENNE.

Bissy jeune. . . . . La mort; sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient le territoire français. — Et dans le cas où elles ne feraient pas cette invasion, et où la paix serait assurée, il demande que la convention, ou l'assemblée qui lui succédera, délibère s'il y a lieu alors de commuer la peine.
Esnue. . . . . La mort.
Durocher. . . . . . *Idem.*

Enjubault. . . . . . La mort; sursis jusqu'au moment, etc. (*Voyez* Bissy jeune, même département.)

Serveau. . . . . *Idem*.

Plaichard-Chottière. . La détention de Louis, son bannissement, ainsi que celui de sa famille, à la paix.

Villars. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Lejeune. . . . . . . La détention perpétuelle.

MEURTHE.

Salles. . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Mallarmé. . . . . . La mort.

Levasseur. . . . . . *Idem*.

Mollevault. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Bonneval. . . . . . La mort.

Lalande. . . . . . . Le bannissement le plus prompt.

Michel. . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Zangiacomi fils. . . . La détention; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

MEUSE.

Moreau. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Marquis. . . . . . . La détention. — Comme otage responsable sur sa tête des nouvelles invasions que les puissances étrangères pourraient faire sur le territoire de la république; le bannissement au moment où les représentants du peuple croiront pouvoir sans danger exécuter cette mesure.

Tocquot. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix, et jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la république.

Pons (de Verdun). . . La mort.

Roussel. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Bazoche. . . . . . . La détention. — Comme otage, etc. (*Voyez* Marquis, même département.

Humbert. . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

Harmand. . . . . . Le bannissement immédiat.

MORBIHAN.

Lemaillaud. . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

Lehardy. . . . . . . La détention de Louis, son bannissement et celui de tous les Bourbons, après l'acceptation de la constitution par le peuple.

Corbel. . . . . . . La détention, comme otage, sauf les mesures ultérieures.

Lequinio. . . . . . . La mort.

Audrein. . . . . . La mort, avec la condition d'examiner s'il est expédient ou non de la différer.

Gillet. . . . . La détention de Louis, son bannissement et celui de sa famille à la paix.
Michel. . . . . . . La détention ; la déportation dès que la sûreté publique le permettra.
Rouault. . . . . . . La réclusion ; l'expulsion à la paix.

MOSELLE.

Merlin (de Thionville). (*Absent par commission.*)
Anthoine. . . . . . La mort.
Couturier. . . . . . (*Absent par commission.*)
Hentz. . . . . La mort.
Blaux. . . . . La détention ; le bannissement à la paix.
Thirion. . . . . . . La mort.
Becker. . . . . . . La détention perpétuelle.
Bar. . . . . La mort.

NIÈVRE.

Sautereau. . . . . . La mort.
Dameron. . . . . . *Idem.*
Lefiot. . . . . *Idem.*
Guilleraut. . . . . . *Idem.*
Legendre. . . . . . *Idem.*
Goyre-Laplanche. . . La mort dans le plus bref délai.
Jourdan. . . . . . . La détention ; le bannissement au moment où la convention ou la législature suivante croira pouvoir, sans danger, procéder à l'exécution de ce décret.

NORD.

Merlin (de Douai). . . La mort.
Duhem. . . . . . . *Idem.*
Gossuin. . . . . . . (*Absent par commission.*)
Cochet. . . . . . . La mort.
Fockedey. . . . . . La détention de Louis et de sa famille ; leur bannissement quand le danger de la patrie n'existera plus.
Lesage-Senault. . . . La mort ; l'exécution dans vingt-quatre heures.
Carpentier. . . . . . La mort.
Sallengros. . . . . . *Idem.*
Poulletier. . . . . La mort dans vingt-quatre heures.
Aoust. . . . . La mort.
Boyaval. . . . . . . *Idem.*
Briez. . . . . *Idem.*

OISE.

Coupé. . . . . La mort.
Calon. . . . . *Idem.*

Massieu. . . . . La mort.

Ch. Villette. . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.

Mathieu. . . . . La mort.

Anacharsis Clootz. . . *Idem.*

Portiez. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voy.* Mailhe, Haute-Garonne.)

Godefroy. . . . . . . (*Absent par commission.*)

Bezard. . . . . La mort.

Isoré. . . . . *Idem.*

Delamarre. . . . . . . La réclusion; le bannissement six mois après la paix, en énonçant toutefois que Louis, par ses crimes, avait mérité la mort.

Bourdon. . . . . La mort.

ORNE.

Dufriche-Valazé. . . . La mort; sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait prononcé sur le sort de la famille de Louis.

Lahosdinière. . . . . La mort.

Plat-Beaupré. . . . . La mort; sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait pris des mesures pour que la famille des Bourbons ne puisse nuire à la république.

Duboë. . . . . La réclusion pendant la guerre; le bannissement après la paix, l'affermissement du gouvernement républicain, et sa reconnaissance par les puissances de l'Europe. — Et si, au mépris de pareilles mesures, quelques-unes de ces mêmes puissances envahissaient le territoire français, il condamne dès à présent Louis à perdre la tête aussitôt que la première prise d'une de nos villes frontières aura été officiellement connue des représentants de la nation.

Dugué-Dassé. . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Desgrouas. . . . . . La mort.

Thomas. . . . . La mort, avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français.

Fourmy. . . . . La détention; la déportation à la paix, sous peine de mort. — A la condition de la ratification immédiate du peuple, à laquelle seront également envoyés les décrets d'abolition de la royauté, de l'unité et indivisibilité de la république, et de la peine de mort contre ceux qui tenteraient le rétablissement de la royauté.

Julien Dubois. . . . . La mort.

Colombel. . . . . . . *Idem.*

PARIS.

Robespierre. . . . . La mort.

Danton. . . . . *Idem.*

Collot-d'Herbois. . . *Idem.*

Manuel. . . . . . . La détention dans un fort ailleurs qu'à Paris, jusqu'à ce que l'intérêt public permette la déportation.
Billaud-Varennes. . . La mort dans vingt-quatre heures.
Camille Desmoulins. . La mort.
Marat.. . . . . . . La mort dans vingt-quatre heures.
Lavicomterie.. . . . . La mort.
Legendre. . . . . . *Idem.*
Raffron. . . . . . . La mort dans vingt-quatre eures.
Panis. . . . . La mort.
Sergent. . . . . . . *Idem.*
Robert. . . . . . . *Idem.*
Dusaulx.. . . . . . Le bannissement à la paix.
Fréron. . . . . . . La mort dans vingt-quatre heures.
Beauvais.. . . . . . La mort.
Fabre-d'Églantine . . *Idem.*
Osselin. . . . . . . *Idem.*
Robespierre jeune.. . *Idem.*
David.. . . . . . . *Idem.*
Boucher.. . . . . . *Idem.*
Laignelot. . . . . . *Idem.*
Thomas.. . . . . . La détention jusqu'à la paix, et la mort dans le cas d'envahissement du territoire français de la part des puissances étrangères.
Égalité. . . . . . . La mort.

PAS-DE-CALAIS.

Carnot. . . . . . . La mort.
Duquesnoy.. . . . . *Idem.*
Lebas.. . . . . . . *Idem.*
Thomas Payne. . . . La détention; le bannissement à la paix.
Personne. . . . . . *Idem.*
Guffroy. . . . . . . La mort dans le délai de la loi.
Enlard. . . . . . . La déportation dans une de nos îles pour y être détenu, et le bannissement de toutes les terres de la république à la paix.
Bollet.. . . . . . . La mort.
Magniez.. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Daunou. . . . . . . .La détention; la déportation à la paix.
Varlet. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

PUY-DE-DOME.

Couthon.. . . . . . La mort.
Gibergues. . . . . . *Idem.*
Maignet. . . . . . . *Idem.*
Romme. . . . . . . *Idem.*
Soubrany. . . . . . *Idem.*

Bancal. . . . . La détention comme otage, sous la condition de répondre sur sa tête de l'invasion du territoire français par l'ennemi; le bannissement à la paix.
Girod-Pouzol. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Rudel. . . . . La mort.
Blancval. . . . . . . *Idem.*
Monestier. . . . . . *Idem.*
Dulaure. . . . . . . *Idem.*
Laloue. . . . . *Idem.*

PYRÉNÉES (HAUTES-).

Barère. . . . . La mort.
Dupont. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à l'expulsion de la famille des Bourbons.
Gertoux. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Picqué. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à la fin des hostilités.
Féraud. . . . . . . La mort.
Lacrampe. . . . . . *Idem.*

PYRÉNÉES (BASSES-).

Sanadon. . . . . . . La détention jusqu'à ce que la république soit reconnue par les puissances de l'Europe; le bannissement alors, sous peine de mort.
Comte. . . . . Le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Pémartin. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Maillan. . . . . . . La détention; le bannissement après l'affermissement de la république.
Casenave. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Neveux. . . . . . . La détention, sauf à prendre, à la paix, des mesures ultérieures.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Guiter. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Fabre. . . . . (*Absent par maladie.*)
Biroteau. . . . . . . La mort; sursis jusqu'à la paix, et après l'expulsion des Bourbons.
Montégut. . . . . La mort.
Cassanyes. . . . . . *Idem.*

RHIN (HAUT-).

Rewbel. . . . . . (*Absent par commision.*)
Ritter. . . . . La mort.
Laporte. . . . . . . *Idem.*
Johannot. . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Pflieger aîné. . . . . La mort.
Albert aîné . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

Dubois. . . . . La détention; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.

RHIN (BAS-).

Ruhl. . . . . (*Absent par commission.*)
Laurent. . . . . La mort.
Bentabolle. . . . . . *Idem.*
Dentzel. . . . . (*Absent par commission.*)
Louis. . . . . La mort.
Ehrmann. . . . . . . (*Absent par maladie.*)
Arbogast. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Christiani. . . . . . *Idem.*
Simon. . . . . (*Absent par commission.*)

RHONE-ET-LOIRE.

Chasset. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Dupuis fils. . . . . . La mort.
Vitet. . . . . La détention et le bannissement de la race des Bourbons.
Dubouchet. . . . . . La mort.
Béraud. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Privassen. . . . . . La mort.
Patrin. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Moulin. . . . . La mort; sursis jusqu'après le bannissement des Bourbons.
Michet. . . . . La détention perpétuelle.
Forest. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Noël Pointe. . . . . La mort.
Cusset. . . . . *Idem.*
Javogue fils. . . . . *Idem.*
Lanthenas. . . . . . La mort; sursis jusqu'à ce que nos ennemis nous laissent en paix, et que la constitution soit parfaitement assise. — La proclamation de ce décret, avec appareil, dans la république et dans toute l'Europe; l'abolition de la peine de mort le lendemain du jour qui suivra la décision de la convention, en exceptant Louis, si ses parents et ses prétendus amis envahissent notre territoire.
Fournier. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

SAONE (HAUTE-).

Gourdan. . . . . . . La mort.
Vigneron. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Siblot. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Chauvier. . . . . . . La détention, le bannissement à la paix.
Balivet. . . . . *Idem.*
Dornier. . . . . La mort.
Bolot. . . . . *Idem.*

SAONE-ET-LOIRE.

Gelin. . . . . La mort.
Mazuyer.. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix avec toute sa famille.
Carra.. . . . . La mort.
Guillermin.. . . . . *Idem.*
Reverchon. . . . . . *Idem.*
Guillemardet. . . . . *Idem.*
Beaudot.. . . . . . . *Idem.*
Bertucat.. . . . . . . La détention perpétuelle.
Mailly.. . . . . La mort.
Moreau. . . . . . . *Idem.*
Mont-Gilbert. . . . . La mort; sursis jusqu'à l'affermissement de la paix et de la constitution, moment auquel le peuple sera consulté pour confirmer ou commuer; exécution néanmoins, en cas d'invasion.

SARTHE.

Richard. . . . . La mort.
Primaudière. . . . . *Idem.*
Salmon. . . . . La réclusion; l'expulsion à la paix, et après l'affermissement de la constitution.
Phelippeaux. . . . . La mort; exécution prompte.
Boutroue. . . . . . . La mort.
Levasseur. . . . . . *Idem.*
Chevalier. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Froger. . . . . La mort.
Sieyès.. . . . . *Idem.*
Letourneur.. . . . . *Idem.*

SEINE-ET-OISE.

Lecointre. . . . . . . La mort.
Hausmann.. . . . . . (*Absent par commission.*)
Bassal.. . . . . La mort.
Alquier. . . . . La mort; sursis jusqu'à la signature de la paix, époque à laquelle, soit la convention nationale, soit le corps législatif qui la remplacera, pourront faire exécuter le jugement ou commuer la peine. — Et néanmoins, en cas d'invasion du territoire français par les puissances étrangères ou par les ci-devant Français émigrés, l'exécution du jugement vingt-quatre heures après qu'on aura été informé des premières hostilités.
Gorsas. . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Audouin.. . . . . . . La mort.

Treilhard. . . . . . La mort; sursis à l'exécution, pour le plus grand intérêt de la république.
Roy.. . . . . La mort; sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple.
Tallien. . . . . . . La mort.
Hérault-Séchelles. . . (*Absent par commission.*)
Mercier. . . . . . . La détention perpétuelle.
Kersaint.. . . . . . L'ajournement de la peine à prononcer jusqu'après la guerre; la détention jusque-là.
Marie-Joseph Chénier. La mort.
Dupuis. . . . . . . La détention, confiée à une garde départementale, jusqu'à l'affermissement de la constitution, moment auquel le peuple prononcera sur le sort de Louis comme il le jugera convenable.

SEINE-INFÉRIEURE.

Albitte. . . . . . . La mort.
Pocholle.. . . . . . *Idem.*
Hardy.. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Yger. . . . . *Idem.*
Hecquet.. . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Duval.. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Vincent. . . . . . . La détention; son bannissement et celui de sa famille, lorsque la nation le jugera convenable.
Faure.. . . . . . . La détention pendant la guerre.
Lefebvre.. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Blutel.. . . . . . . *Idem.*
Bailleul. . . . . . . La détention.
Mariette.. . . . . . La détention; le bannissement à la paix. — Néanmoins, mis à mort dans le cas où les puissances étrangères feraient quelques efforts en sa faveur.
Doublet. . . . . . . La détention; le bannissement après l'affermissement de la république.
Ruhault.. . . . . . *Idem.*
Bourgeois. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Delahaye. . . . . *Idem.*

SEINE-ET-MARNE.

Mauduit.. . . . . . La mort.
Bailly-Juilly. . . . La détention; le bannissement deux ans après la paix.
Tellier. . . . . . . La mort.
Cordier. . . . . . . *Idem.*
Viquy.. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Geoffroy jeune. . . . La détention; la déportation à la paix.
Bernard (des Sablons). La mort, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution.

Imbert. . . . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Opoix. . . . . La détention; la déportation à la paix.
Defrance. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Bernier. . . . . . . La détention jusqu'à l'acceptation de la constitution, moment auquel le peuple en disposera suivant son intérêt.

SÈVRES (DEUX-).

Lecointe-Puyraveau. . La mort.
Jard-Panvilliers. . . . La détention; le bannissement à la paix.
Auguis. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Duchastel. . . . . . Le bannissement.
Dubreuil-Chambardel. . La mort.
Lofficial. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Cochon. . . . . . . La mort.

SOMME.

Saladin. . . . . . . La mort.
Rivery. . . . . . . La détention.
Gantois. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Devérité. . . . . . . *Idem.*
Asselin. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Delecloy. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à la paix; exécution néanmoins si l'ennemi paraît sur la frontière; propositions indivisibles.
Florent Louvet. . . . La détention et le bannissement à la paix.
Dufestel. . . . . . . *Idem.*
Sillery. . . . . . . La détention, ainsi que celle de sa famille; leur bannissement après l'affermissement de la république.
François. . . . . . . La mort.
Hourier. . . . . . . *Idem.*
Martin Saint-Prix. . . La détention, le bannissement à la paix.
André Dumont. . . . La mort.

TARN.

Lasource. . . . . . . La mort.
Lacombe Saint-Michel. *Idem.*
Soloniac. . . . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Campmas. . . . . . La mort.
Marvejouls. . . . . . La détention, et la déportation à la paix.
Daubermenil. . . . . (*Absent par maladie.*)
Gouzy. . . . . La mort, avec sursis jusqu'à ce que la convention ait prononcé sur le sort de la famille des Bourbons.
Rochegude. . . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Meyer. . . . . La mort.

VAR.

Escudier. . . . . . . La mort.
Charbonnier. . . . . *Idem.*
Ricord. . . . . *Idem.*
Isnard . . . . *Idem.*
Despinassy. . . . . . *Idem.*
Roubaud. . . . . . . *Idem.*
Antiboul. . . . . . . La détention, comme mesure de sûreté générale.
Barras. . . . . La mort.

VENDÉE.

Goupilleau-Fontenay. . La mort; exécution prompte.
Goupilleau-Montaigu. . La mort.
Gaudin. . . . . La détention dans un lieu sûr, également éloigné de la convention et des frontières, et le bannissement à la paix.
Maignen. . . . . . . La mort.
Fayau. . . . . *Idem.*
Morisson. . . . . . . (Ne vote pas, par des raisons déjà données dans les deux précédents appels.)
Musset. . . . . La mort.
Girard. . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort, comme mesure de sûreté générale.
Garos. . . . . La mort.

VIENNE.

Piorry. . . . . La mort.
Ingrand. . . . . . . *Idem.*
Dutrou-Bornier. . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Martineau. . . . . . La mort.
Bion. . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Creuzé-Latouche. . . *Idem.*
Thibaudeau. . . . . La mort.
Creuzé-Paschal. . . . La détention, et le bannissement à la paix.

VIENNE (HAUTE-).

Lacroix. . . . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Lesterpt-Beauvais. . . La mort, avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait les frontières, et, en cas de paix, jusqu'à ce que la convention le juge nécessaire.
Bordas. . . . . La détention.
Gay-Vernon. . . . . La mort.
Faye. . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Rivaud. . . . . *Idem.*
Soulignac. . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.

VOSGES.

Poulain-Grandpré. . . La mort, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution, l'expulsion des Bourbons; exécution en cas d'invasion de la part des ennemis.
Hugo. . . . . (*Absent pour maladie.*)
Perrin. . . . . La mort.
Noël. . . . . (Se récuse par les motifs donnés aux deux précédents appels.)
Julien Souhait. . . . La mort. — Il demande, comme législateur, que la convention examine s'il ne serait pas utile de surseoir jusqu'à l'acceptation de la constitution. Cette proposition est indépendante de son vote comme juge.
Bresson. . . . . . . La détention, et le bannissement quand la tranquillité publique le permettra.
Couhey. . . . . . . La détention; l'exil après trois années de paix, sous peine de mort.
Balland. . . . . . . La détention, et le bannissement à la paix; la mort néanmoins, si le peuple la demande.

YONNE.

Maure aîné.. . . . . La mort.
Lepelletier Saint-Fargeau. . . . . *Idem.*
Turreau.. . . . . . . *Idem.*
Boileau. . . . . . . *Idem.*
Précy.. . . . . La mort, avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution.
Bourbotte. . . . . . La mort.
Hérard. . . . . *Idem.*
Finot. . . . . *Idem.*
Chastelain. . . . . . La détention, et le bannissement à la paix.

AIN.

Deydier. . . . . La mort.
Gauthier.. . . . . . . *Idem.*
Royer.. . . . . La détention, et le bannissement à la paix.
Jagot.. . . . . (*Absent par commission.*)
Mollet.. . . . . La détention. et le bannissement quand la sûreté publique le permettra.
Merlinot.. . . . . . . La mort.

AISNE.

Quinette.. . . . . . . La mort.
Jean Debry. . . . . *Idem.*
Beffroy. . . . . *Idem.*

Bouchereau. . . . . . La mort, avec un sursis qui sera déterminé par la convention; propositions indivisibles.
Saint-Just. . . . . . La mort.
Belin. . . . . La détention, et la mort si les puissances étrangères veulent le remettre sur le trône.
Petit. . . . . La mort.
Condorcet. . . . . . La peine la plus grave, qui ne soit pas celle de la mort.
Fiquet.. . . . . . . La réclusion, et la déportation à la paix.
Lecarlier.. . . . . . La mort.
Loysel. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à l'acceptation par le peuple de la nouvelle constitution.
Dupin jeune. . . . . La peine la plus forte, qui ne soit pas celle de la mort.

ALLIER.

Chevalier. . . . . . A déclaré son vœu inadmissible, parce qu'il n'a pu indiquer la peine sans la sanction du peuple, rejetée par un décret.
Martel. . . . . . . La mort dans vingt-quatre heures.
Petit-Jean. . . . . . *Idem.*
Forestier. . . . . . *Idem.*
Beauchamp . . . . . (*Absent par commission.*)
Giraud. . . . . . . La mort, avec demande d'un sursis jusqu'à ce que la convention ait pris des mesures de sûreté générale : propositions tellement indivisibles, que, si on les séparait, son vote serait sans effet.
Vidalin. . . . . . . La mort.

ALPES (HAUTES-).

Barety. . . . . . . La détention; l'exil à la paix.
Borel. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Izoard.. . . . . . . La détention, sauf à prendre, suivant les circonstances, des mesures ultérieures.
Serres. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Cazeneuve.. . . . . *Idem.*

ALPES (BASSES-).

Verdollin. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Reguis. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Derbez-Latour. . . . La mort.
Maisse.. . . . . . . *Idem.*
Peyre.. . . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Savornin.. . . . . . *Idem.*

ARDÈCHE.

Boissy-d'Anglas. . . . La détention; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.
Saint-Prix. . . . . . La mort, avec sursis jusqu'à la paix, et après l'expulsion des Bourbons.
Gamon. . . . . La mort, avec sursis jusqu'au cas où les ennemis reparaîtraient sur le territoire de la république.
Saint-Martin. . . . . La réclusion; le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.
Garilhe. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Gleizal. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'après l'expulsion des Bourbons et les mesures de tranquillité publique.
Coren-Fustier. . . . La détention; le bannissement à la paix.

ARDENNES.

Blondel. . . . . . . La détention, et néanmoins la mort en cas d'invasion de la part de l'ennemi.
Ferry.. . . . . . . La mort.
Mennesson.. . . . . La mort, avec sursis, comme juge, jusqu'après l'expulsion des Bourbons, et, comme législateur, jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français; et, dans le cas contraire, le bannissement à la paix.
Dubois-Crancé. . . . La mort.
Vermon. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français.
Robert. . . . . . . La mort.
Baudin. . . . . . . La réclusion, et la déportation à la paix.
Thierrier. . . . . . La détention perpétuelle.

ARIÈGE.

Vadier. . . . . . . La mort.
Clauzel. . . . . . . *Idem.*
Champmartin.. . . . *Idem.*
Espert. . . . . . . *Idem.*
Lakanal.. . . . . . *Idem.*
Gaston. . . . . . . *Idem.*

AUBE.

Courtois.. . . . . . La mort.
Robin.. . . . . . . *Idem.*
Perrin. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Duval.. . . . . . . *Idem.*
Bonnemain.. . . . . *Idem.*
Pierret. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.

Douge. . . . . La détention; le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.
Garnier. . . . . La mort.
Rabaut Saint-Étienne. . La détention, le bannissement à la paix.

AUDE.

Azéma. . . . . La mort.
Bonnet. . . . . *Idem.*
Ramel. . . . . *Idem.*
Tournier. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale.
Marragon. . . . . . . La mort.
Periès jeune. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Morin. . . . . La détention; le bannissement à la paix, sauf à prendre des mesures ultérieures, et à prononcer même la peine de mort en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi.
Girard. . . . . La mort.

AVEYRON.

Bô. . . . . La mort.
Saint-Martin-Valogne. La détention; le bannissement à la paix.
Lobinhes. . . . . . . *Idem.*
Bernard Saint-Afrique. La détention dans un lieu sûr, jusqu'à ce que l'assemblée juge le bannissement convenable.
Camboulas. . . . . . . La mort.
Seconds. . . . . *Idem.*
Joseph Lacombe. . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Louchet. . . . . La mort dans le plus bref délai.
Izarn-Valady. . . . . La détention au château de Saumur jusqu'à ce que l'Autriche ait reconnu la république, et que l'Espagne ait renouvelé ses traités avec nous.

BOUCHES-DU-RHÔNE.

Jean Duprat. . . . . La mort.
Rebecqui. . . . . . . *Idem.*
Barbaroux. . . . . . *Idem.*
Granet. . . . . La mort dans les vingt-quatre heures.
Durand-Maillane. . . La détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.
Gasparin. . . . . . . La mort.
Moïse Bayle. . . . . La mort dans les vingt-quatre heures.
Baille. . . . . La mort.
Rovère. . . . . *Idem.*
Deperret. . . . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Pelissier. . . . . . . La mort.
Laurent. . . . . *Idem.*

CALVADOS.

Fauchet. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Dubois-Dubais. . . . La mort avec sursis, jusqu'au cas où une armée des puissances étrangères avec lesquelles nous sommes en guerre ferait une invasion sur le territoire français, ou dès qu'une puissance se réunirait à nos ennemis pour nous faire la guerre.
Lomont. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Henri Larivière. . . . La détention; l'exil à la paix.
Bonnet. . . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Vardon. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Doulcet (Pontécoulant). *Idem.*
Taveau. . . . . . . La mort, avec sursis jusqu'au cas où les puissances étrangères mettraient le pied sur le territoire français, ou jusqu'à l'acceptation de la constitution.
Jouenne. . . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Dumont. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Cussy. . . . . *Idem.*
Legot. . . . . *Idem.*
Delleville. . . . . . *Idem.*

CANTAL.

Thibault. . . . . . . La détention de Louis, son bannissement, celui de sa famille à la paix, et de tous les Bourbons.
Milhaud. . . . . . . La mort dans les vingt-quatre heures.
Mejansac. . . . . . La détention et le bannissement à la paix.
Lacoste. . . . . . . La mort dans les vingt-quatre heures.
Carrier. . . . . . . La mort.
Joseph Mailhe. . . . (*Absent pour maladie.*)
Chabanon. . . . . . La détention, le bannissement à la paix.
Peuvergue. . . . . . *Idem.*

CHARENTE.

Bellegarde. . . . . . La mort.
Guimberteau. . . . . *Idem.*
Chazaud. . . . . . . *Idem.*
Chedaneau. . . . . . La mort avec sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait discuté s'il convient de différer ou non l'exécution : propositions indivisibles.
Ribereau. . . . . . La mort.
Devars. . . . . . . La détention dans un lieu central de la république; le bannissement à la paix.
Brun. . . . . La mort.
Crevelier. . . . . . La mort dans les vingt-quatre heures.

Maulde. . . . . La détention perpétuelle, sauf à prendre d'autres mesures à l'acceptation de la constitution, ou à la fin de la guerre.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Bernard.. . . . . . . La mort.
Bréard. . . . . *Idem.*
Eschasseriaux.. . . . *Idem.*
Niou. . .. . *Idem.*
Ruamps.. . . . . . . *Idem.*
Garnier. . . . . *Idem.*
Dechezeaux. . . . . La détention; le bannissement quand la tranquillité le permettra.
Lozeau. . . . . La mort.
Giraud. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Vinet.. . . . . La mort.
Dautriche. . . . . . La détention jusqu'à la paix, sauf alors à la convention ou à la législature qui lui succédera à prendre des mesures ultérieures.

CHER.

Allasseur. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Foucher.. . . . . . . La mort.
Baucheton.. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Fauvre-Labrunerie.. . La mort.
Dugenne.. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Pelletier.. . . . . . . La mort.

CORRÈZE.

Brival.. . . . . La mort dans le plus bref délai.
Borie. . . . . La mort.
Chambon. . . . . . La mort. — Il demande que l'assemblée délibère promptement sur le sort des Bourbons.
Lidon.. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Lanot.. . . . . La mort dans les délais de la loi.
Penière. . . . . La mort. — Il demande pour l'avenir l'abolition de la peine de mort.
Lafon.. . . . . Se récuse par les motifs déduits aux deux précédents appels.

CORSE.

Salicetti.. . . . . . . La mort.
Chiappe.. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Casa-Bianca. . . . . La détention, sauf aux représentants du peuple à prendre des mesures suivant les circonstances.
Andrei. . . . . La réclusion pendant tout le temps nécessaire au salut public.

Bosio. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Mottedo.. . . . . . . La détention pendant la guerre.

COTE-D'OR.

Basire.. . . . . . . La mort.
Guyton-Morveau.. . . *Idem.*
Prieur. . . . . . . *Idem.*
Oudot.. . . . . . . *Idem.*
Florent-Guyot. . . . *Idem.*
Lambert.. . . . . . La détention; le bannissement à la paix, à moins que le peuple n'investisse la législature suivante de pouvoirs pour prononcer définitivement sur son sort.
Marey jeune. . . . . La détention comme mesure de sûreté générale pendant la guerre, et l'expulsion après que les despotes coalisés contre la France auront posé les armes et reconnu la république française.
Trullard. . . . . . . La mort.
Rameau.. . . . . . . Le bannissement perpétuel, sans préjudice des mesures à prendre contre sa famille.
Berlier. . . . . . . La mort.

COTES-DU-NORD.

Couppé. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Champeaux.. . . . . La détention pendant la guerre, comme otage par mesure de sûreté; l'expulsion, à la paix, du territoire de la république, et peine de mort s'il y rentre.
Gautier jeune.. . . . La détention perpétuelle.
Guyomard.. . . . . . La détention; le bannissement à la paix comme mesure de sûreté.
Fleury. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Girault. . . . . . . *Idem.*
Loncle. . . . . . . La mort.
Gondelin.. . . . . . La détention; le bannissement à la paix, sauf, en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi, à faire tomber sa tête si le peuple le demande.

CREUSE.

Huguet. . . . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Deborges. . . . . . (S'abstient de voter, ne croyant pas qu'il ait reçu le pouvoir d'être juge.)
Coutisson-Dumas. . . La réclusion comme mesure de sûreté, sauf au souverain, lorsqu'il acceptera la constitution, à statuer en définitive sur le sort du tyran ainsi qu'il avisera.
Guyès.. . . . . La mort.

Jaurand. . . . . La détention; le bannissement un an après la paix.
Baraillon.. . . . . . La détention comme mesure de sûreté, sauf à prendre par la suite telle autre mesure que le bien public exigera. — Il demande en outre que, dans la même séance, l'ostracisme soit prononcé contre toute la famille des Bourbons ou Capets, et contre tout ce qui a porté le nom de prince en France.
Texier. . . . . La mort.

DORDOGNE.

Lamarque. . . . . . . La mort.
Pillet aîné.. . . . . *Idem.*
Élie Lacoste. . . . . *Idem.*
Roux-Fazillac.. . . . *Idem.*
Taillefer.. . . . . . *Idem.*
Peyssard.. . . . . . *Idem.*
Cambert.. . . . . . . *Idem.*
Allafort.. . . . . . . *Idem.*
Meynard.. . . . . . . La détention pendant la guerre, sauf à prendre pendant la paix, de la part de la convention ou de la législature, les autres mesures de sûreté générale que la circonstance pourrait exiger.
Bouquier aîné.. . . . La mort.

DOUBS.

Quirot. . . . . La réclusion; le bannissement à la paix.
Michaud.. . . . . . . La mort.
Seguin. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Monnot. . . . . La mort.
Vernerey. . . . . . . *Idem.*
Besson. . . . . *Idem.*

DROME.

Julien. . . . . La mort.
Sautayra.. . . . . . *Idem.*
Gerente.. . . . . . . La détention; la déportation à la paix.
Marbos. . . . . La détention.
Boisset. . . . . La mort.
Colaud-Lasalcette. . . La détention; le bannissement à la paix; néanmoins la mort en cas d'invasion du territoire par l'ennemi.
Jacomin.. . . . . . . La mort.
Fayolle. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Martinet.. . . . . *Idem.*

EURE.

Buzot. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Duroy.. . . . . La mort; exécution sur-le-champ.
Thomas Lindet. . . . La mort.
Richoux.. . . . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Lemaréchal. . . . . *Idem.*
Topsent.. . . . . . . (*Absent par maladie.*)
Bouillerot. . . . . . La mort.
Vallée.. . . . . La détention jusqu'à ce que la souveraineté du peuple français, son gouvernement républicain, soient reconnus par tous les gouvernements de l'Europe; alors l'expulsion de Louis et de tous les prisonniers du Temple hors le territoire de la république. — Il vote néanmoins pour le dernier supplice, dans le cas où les armées ennemies pénétreraient sur le territoire français.
Savary. . . . . La détention jusqu'à la paix et l'acceptation de la constitution par le peuple.
Dubusc. . . . . La détention; le bannissement quand la sûreté publique l'exigera.
Robert Lindet. . . . La mort.

EURE-ET-LOIR.

Lacroix. . . . . La mort.
Brissot. . . . . La mort, avec sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple.
Pétion. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Giroust. . . . . La réclusion.
Lesage. . . . . La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)
Loiseau. . . . . La mort.
Bourgeois. . . . . . (*Absent par maladie.*)
Chasles. . . . . La mort.
Fremenger. . . . . . *Idem.*

FINISTÈRE.

Bohan.. . . . . La mort.
Blad. . . . . La mort, avec sursis jusqu'au moment de l'expulsion des Bourbons.
Guezno. . . . . La mort.
Marec.. . . . . La détention; le bannissement à la paix.
Queinec.. . . . . . . *Idem.*
Kervélégan.. . . . . *Idem.*
Guermeur.. . . . . . La mort.
Gommaire. . . . . . La détention; le bannissement à la paix.

GARD.

Leyris.	La mort.
Bertezène.	La mort, avec sursis jusqu'après la tenue prochaine des assemblées primaires qui auront lieu pour la ratification de la constitution.
Vouland.	La mort.
Aubry.	La mort, avec sursis jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.
Jac.	*Idem*.
Balla.	La détention, et le bannissement quand la sûreté publique le permettra.
Rabaut-Pommier. . .	La mort, avec sursis jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.
Chazal fils.	La mort. — Il demande, etc. (*Voyez* Mailhe, Haute-Garonne.)

TABLE DES MATIÈRES.

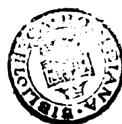
LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

LIVRE HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE.



Imp. de la Soc. de Typ. - Noizette, 8, r. Campagne-Première. Paris.



